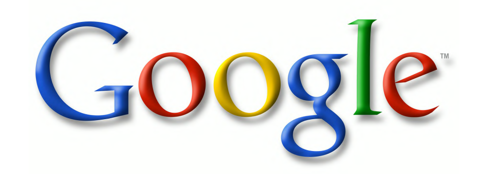



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES

HAGIOGRAPHIE

DU DIOCÈSE D'AMIENS

TOME Ier.

Arras — Typographie Rousseau-Leroy.

HAGIOGRAPHIE

DU

DIOCÈSE D'AMIENS

PAR

L'ABBÉ J. CORBLET

Chanoine honoraire et Historiographe du Diocèse d'Amiens
Chevalier de la Légion d'Honneur
Directeur de la REVUE DE L'ART CHRÉTIEN, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique
et de la Société impériale des Antiquaires de France
Membre de l'Institut des Provinces, de la Société des Antiquaires de Picardie
etc., etc.

TOME PREMIER

PARIS
J.-B. DUMOULIN, LIBRAIRE
13, Quai des Augustins

AMIENS
PREVOST-ALLO, LIBRAIRE
34, Rue Delambre

1868

LETTRE D'APPROBATION

ADRESSÉE A L'AUTEUR

Par Monseigneur l'Évêque d'Amiens.

ÉVÊCHÉ D'AMIENS. *Amiens, le* 28 *octobre* 1868.

MON CHER ABBÉ,

Quand, il y a six ans, je vous nommais chanoine honoraire, je voulais récompenser le passé; et en créant en même temps, pour vous, la charge d'Historiographe du diocèse, je vous faisais entendre ce que j'espérais de l'avenir : *Ce ne sera pas un vain titre, ni une sinécure*, vous disais-je alors.

Déjà, par des travaux qui ont été remarqués, dans les *Comptes-rendus* de nos conférences diocésaines et ailleurs, vous aviez justifié mes espérances; mais par votre publication de l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens*, vous les avez dépassées.

Aussi ne sera-ce pas le simple *imprimatur* d'usage que je donnerai à votre beau travail; c'est mon approbation complète et sans réserve, vous bénissant

de tout ce que vous procurez ainsi de gloire à nos Saints et au diocèse qui les a produits; d'édification à mon peuple; et, pourquoi ne le dirais-je pas? d'honneur au clergé qui vous compte parmi ses membres.

Cette approbation *complète et sans réserve* s'explique et se justifie par les réserves que vous faites vous-même avec tant de justesse à l'égard des légendes que vous maintenez dans votre ouvrage. C'est qu'en effet, comme vous le dites si bien : *Tout rejeter, c'est exclure la vérité; tout croire, c'est admettre l'erreur.*

Ceux qui liront ces récits merveilleux d'un autre âge ne seront donc pas autorisés à penser, sur la foi de l'auteur et l'approbation de l'Évêque, que l'auteur et l'Évêque admettent la vérité de certains faits erronés ou douteux. Ils croiront, avec vous, — et j'approuve cette appréciation, — que diverses légendes dont on peut contester la valeur historique, ayant joué cependant un rôle important dans les croyances de nos pères, il était bien de les conserver. Comme vous le dites vous-même : *La poésie naïve dont elles sont empreintes a charmé les générations éteintes. Ne renferment-elles pas de généreuses protestations en faveur de l'action providentielle, de la dignité de l'homme et de la puissance de la vertu? Ne peignent-elles pas quelquefois d'un trait les mœurs d'une époque, et ne contiennent-elles pas des indications précieuses pour l'histoire?*

Il n'est pas jusqu'à cette vie de notre sainte Colette que, par un sentiment de délicatesse exquise [1], vous laissez raconter tout entière par un chroniqueur du quinzième siècle, qui ne charme par sa naïveté, malgré tant de faits extraordinaires, bizarres même, qu'on y rencontre. D'ailleurs, les chrétiens croient au surnaturel, et la vie des Saints n'est pas écrite pour ceux qui ne sont pas chrétiens.

Vos collègues des Sociétés savantes, et en particulier nos Antiquaires de Picardie, ne manqueront pas de vous louer de la vaste et sûre érudition dont votre *Hagiographie* fournit des preuves à chaque page ; vos collègues de l'Académie seront fiers de la forme si correcte et si élégante à la fois dont vous avez revêtu une matière qui, sous une autre plume, pouvait être si sèche et si aride : mais moi, votre évêque, je vous bénirai pour les sentiments de foi et de piété que cette intéressante lecture ne saurait manquer d'inspirer. Si bien que je voudrais voir l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens* dans toutes les bibliothèques de nos familles chrétiennes, à côté de l'*Évangile* et de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Car enfin, ces Saints sont tout particulièrement les nôtres. C'est à Corbie, à Saint-Riquier, à Saint-Valery, à Abbeville, à Péronne, à Rue, à Boves, à Port, à Saint-Fuscien, et dans tant d'autres lieux

[1] M. Douillet, curé-doyen de Corbie, préparant depuis longtemps une Histoire de Ste Colette, l'auteur de l'*Hagiographie* a voulu lui laisser le champ complétement libre.

HAGIOGRAPHIE

DU DIOCÈSE D'AMIENS

TOME I[er].

Arras — Typographie Rousseau-Leroy.

HAGIOGRAPHIE

DU

DIOCÈSE D'AMIENS

PAR

L'ABBÉ J. CORBLET

Chanoine honoraire et Historiographe du Diocèse d'Amiens
Chevalier de la Légion d'Honneur
Directeur de la *Revue de l'Art Chrétien*, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique
et de la Société impériale des Antiquaires de France
Membre de l'Institut des Provinces, de la Société des Antiquaires de Picardie
etc., etc.

TOME PREMIER

PARIS
J.-B. DUMOULIN, LIBRAIRE
13, Quai des Augustins

AMIENS
PREVOST-ALLO, LIBRAIRE
34, Rue Delambre

1868

MM. L. CHALLIER, directeur du *Mémorial*, à Amiens.
Adolphe CHANEL, à Gaillon-l'Archevêque (Eure).
CHIVOT, curé de Nampont-Saint-Martin.
Mlle Adèle CHOQUET, à Amiens.
CIROT DE LA VILLE, chanoine honoraire, professeur à la faculté de théologie de Bordeaux.
Mme COACHE, à Amiens.
L'abbé COCHET, correspondant de l'Institut, à Dieppe.
COET, pharmacien, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Roye.
Le R. P. Dom F. COLLET, religieux bénédictin, à l'évêché de Genève.
Le COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE de Noyon.
G. COMONT, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, vicaire à Caudebec (Seine-Inférieure).
H. CONGNET, doyen du Chapitre, à Soissons.
Mme Ve CORBLET, propriétaire, à Amiens.
Edouard CORBLET, aumônier des prisons, à Amiens.
Emile CORBLET, nég. à Nogent-sur-Seine (Aube).
Narcisse CORBY, professeur au petit séminaire de Montpellier (Hérault).
Cyrille CORDIER, instituteur à Framicourt (Seine-Inférieure).
Ed. CORROYER, architecte, à Paris.
COULLIAUX, fabricant de vitraux peints, à Amiens.
COURBET-POULARD, membre du Conseil général de la Somme, à Abbeville.
CRAMPON, chanoine honoraire, aumônier du couvent de la Sainte-Famille, à Amiens.
De CRAY, à Nîmes.
DANICOURT, avoué, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Péronne.
DARRAS, vicaire général d'Ajaccio, à Paris.
DARSY, directeur des prisons départementales, membre de la Société des Antiquaires, à Amiens.
DAVELUY, ancien président de la Chambre de commerce, à Amiens.
E. DEBEAUMONT, archiprêtre de Montdidier.

MM. Paul Decagny, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, curé d'Ennemain.
Decroix, chanoine honoraire, curé-doyen de Roye.
Degout, aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Melun.
Mme Ve Dehesdin-Corblet, propriétaire, à Paris.
Mme Ve Delafosse, rentière, à Rubempré.
Delahaye, propriétaire, à Sentelie.
Delair, propriétaire, à Albert.
Mme Alice Delbecque, à Bruxelles.
Delgove, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, curé de Long.
Delonchant, directeur du Gaz européen, à Amiens.
Delormel, curé de Louvrechy.
Ad. Delvigne, professeur au séminaire de Malines.
Demachy, aumônier de l'hospice, à Saint-Valery.
Demay, chanoine honoraire, curé-doyen d'Ault.
F. Denis, chanoine, au grand séminaire de Meaux.
Deroussen, chan. hon., curé-doyen de Domart.
Deschamps, vicaire du Chapitre, à Amiens.
Desjardins-Creton, conseiller honoraire à la Cour impériale d'Amiens (2 *exemplaires*).
Desnoyers, vicaire-général, à Orléans.
Eug. Deullin, à Épernay (Marne).
Dhavernas, maire d'Amiens (pour la Bibliothèque communale).
Le docteur Dheilly, professeur à l'École préparatoire de médecine, à Amiens.
Léop. Dingeon, architecte des hospices, à Abbeville.
Le R. P. E. Dorr, Supérieur de la maison de Saint-Acheul, à Amiens.
Douillet, curé-doyen de Corbie (3 *exemplaires*).
Douillet-Duvauchel, négociant, à Amiens.
Anat. Doutelleux, prof. au collége d'Avranches.
Adolphe Dubos, propriétaire, à Amiens.
Alph. Ducrocq, vicaire de Saint-Jacques, à Amiens.
Dufétel, banquier, adjoint au maire d'Amiens.
Dufourmentelle, chanoine honoraire, curé-doyen de Nesle.

MM. Dufresne de Beaucourt, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Paris.
Dugarin, négociant, à Amiens.
Dumoulin, libraire-éditeur, à Paris (4 *exemplaires*).
Duneufgermain, curé de Framerville.
Alph. Duparc, notaire honoraire, à Amiens.
Dupont, ancien pharmacien, à Amiens.
Duquesnay, chanoine honoraire d'Amiens, curé de Saint-Laurent, à Paris.
Durosoy, curé de Mons-en-Chaussée.
H. Dusevel, inspecteur des monuments historiques, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Doullens.
L. Duthoit, sculpteur, à Amiens.
Duval, chanoine, vicaire général, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Le comte Estève, à la villa Sainte-Lucie, Pau.
Estienne, aumôn. des Fidèles Compagnes, à Amiens.
Fallières, vicaire-général, à Amiens.
Faton de Favernay, juge d'instruction, à Amiens.
Feuilloy, adjoint au maire d'Amiens.
Em. Fillette, économe des hospices, à Laon.
Firmin, sculpteur, à Amiens.
Edouard Fleury, teinturier, à Amiens.
Fleury, chef d'institution, à Lagny (Seine-et-Marne).
Follet, archiprêtre de Doullens.
Mme Fouache d'Halloy, propriétaire, à Amiens.
Fouart, curé de Mesnil-Martinsart.
Fournier, libraire, à Amiens.
François, curé de Dargnies.
Emm. Françon, à Millery (Rhône).
Frechon, propr. à Blangy-sur-Bresle (Seine-Infér.).
L'abbé Albert Frechon, à Amiens.
Froideval, chanoine honoraire de Bourbon, aumônier de la Marine.
Fromentin, curé de Crépy (Pas-de-Calais).
J. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

MM. Victor GENSSE, avocat, à Amiens.
Arthur de GILLÈS, au château du Saulchoix-Clairy.
J.-B. GLAIRE, ancien doyen de la faculté de théologie de Paris, à Issy (Seine).
GORDIÈRE, miss. apost., curé de Machemont (Oise).
H. GOULLIEUX, curé de Vismes.
Le R. P. GRANDIDIER, directeur de l'École libre de la Providence, à Amiens (6 *exemplaires*).
Le GRAND SÉMINAIRE d'Amiens.
GRÉSY, membre de la Société impériale des Antiquaires de France, à Paris.
L'abbé J.-B. GREUET, à Cérisy-Gailly.
GRICOURT, directeur de l'École normale de la Meuse, à Commercy.
A. GUAYS DES TOUCHES, à Laval (Mayenne).
A. GUÉNARD, curé de Folleville.
Le R. P. dom GUÉRANGER, abbé de Solesmes (Sarthe).
Mme Ve GUERARD, propriétaire, à Amiens.
GUERARD, propriétaire, à Wiencourt-l'Équipée.
L'abbé Paul GUÉRIN, camérier de SS. Pie IX, à Bar-le-Duc.
GUERLE, curé-doyen de Villers-Bocage.
GUILLAIN, aumônier de la Madeleine, à Amiens.
G. de GUILLEBON, chanoine honoraire, curé de Saint-Martin, à Amiens.
A. D'HALLU, secrétaire de Mgr l'Évêque d'Amiens.
Henri HARDOUIN, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, conseiller à la Cour de Douai.
L'abbé Paul HAREUX, à Amiens.
Le comte Gustave de HAUTECLOQUE, à Arras.
E. HAUTCŒUR, aumônier des Bernardines, à Douai.
Ch. HENNEGUIER, avocat, à Montreuil-sur-Mer.
HÉNOCQUE, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, doyen du Chapitre, à Amiens.
Le R. P. HENRI-MARIE, abbé du Port-du-Salut (Mayenne).
HERBAULT, architecte, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

MM. HERBET, chanoine honoraire, à Amiens.
HÉREN, curé de Proyart.
Le comte d'HÉRICOURT, de l'Institut des Provinces, maire de Souchez (Pas-de-Calais).
N. HOTTON, percepteur à Équennes.
L'abbé Paul HUOT, à Rethel (Ardennes).
L'INSTITUTION SAINT-STANISLAS d'Abbeville.
L'INSTITUTION ECCLÉSIASTIQUE de Roye.
JACOB, chanoine honoraire, curé-doyen de Ham.
JANCOURT, homme de lettres, à Amiens.
JARDINIER, curé d'Origny en Thiérache (Aisne).
Le marquis de JESSÉ-CHARLEVAL, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.
Mme Ve JOLIBOIS, propriétaire, à Amiens.
A. JOSSE, curé de Gorenflos.
Ed. JOURDAIN, chanoine, président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
A. JUMEL, ancien receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à Hornoy.
De LADOUE, vicaire général d'Auch et d'Amiens, à Sainte-Colombe (Landes).
Mme Ve LAFAUX, à Amiens.
N. LAFFINEUR, chan. hon., supérieur de l'institution Saint-Vincent, à Senlis.
Le baron de LA FONS de MÉLICOCQ, au château de La Bassée (Nord).
J. LALLAIN, premier commis à la Conservation des hypothèques, à Béthune.
LAMBERT-CARON, libr.-impr., à Amiens (3 *exempl.*).
Félix LAMY, à Amiens.
Mlle Célina LANGLET, à Amiens.
LANGLOIS-LEJEUNE, libraire, à Amiens.
H. de LAPLANE, ancien député, à Saint-Omer.
LAROCHE, ancien magistrat, maire de Duisans (Pas-de-Calais).
Mme Ve LAROUMETS, à Amiens.
L'abbé V. LECOT, directeur de la *Foi picarde*, secrétaire du Comité archéologique, à Noyon.

MM. Lediеu, banquier, à Amiens.

J. Lefebvre, archiviste de la Société d'émulation d'Abbeville.

Lefebvre, vicaire du Saint-Sépulcre, à Abbeville.

Lefebvre-Minard, banquier, à Roye.

Lefèvre, chanoine, secrétaire général de l'Évêché d'Amiens.

Lefranc, professeur à l'institution Saint-Vincent, membre du Comité archéologique, à Senlis.

Edward Le Glay, ancien sous-préfet, au château de La Motte (Gironde).

Lejeune, curé de Boves.

Leleu, membre de la Société des Antiquaires, professeur d'histoire au lycée d'Amiens.

G. Lemaire, membre du Conseil gén. de la Somme, à Hyencourt-le-Grand.

Lematte, curé de Lucheux.

Lenoel-Herouart, imprimeur de l'Évêché, à Amiens.

Mlle Marie Lepage, à Amiens.

Le baron Ferd. de l'Épine, à Amiens.

Cél. Leroy, curé-doyen de Molliens-Vidame.

Leroy, libraire-papetier, à Amiens.

Le Sellyer, avocat, docteur en droit, à Amiens.

Gustave Le Vavasseur, conseiller d'arrondissement, au château de La Lande de Lougé (Orne).

Limichin, Supérieur de l'École libre Saint-Martin, à Amiens.

Le comte Léon de Limminghe, au château de Ghissegnies (Belgique).

Le chevalier Ch. de Linas, membre non résidant du Comité impérial des travaux historiques, à Arras.

Lozenguier, curé de Vers-Hébécourt.

Ch. Lucas, architecte, secrétaire de la Société libre des Beaux-Arts, à Paris.

Le vicomte de Luçay, maître des requêtes au Conseil d'État, au château de Saint-Aignan (Oise).

Oswald Macqueron, à Abbeville.

Madaré aîné, rentier, à Amiens.

MM. La vicomtesse de MADRID, au château de Léherie (Aisne).
MAGNIER, percepteur, à Flesselles.
Fernand MALLET, numismate, à Amiens.
La Comtesse de MALORTIE, au château de Malortie (Mayenne).
Le P. MANCEL, supérieur de l'institution religieuse de Saint-Joseph, à Saint-Fuscien.
MANUEL, missionnaire apostoliq., curé de Canly (Oise)
MARCHAND, curé de Plessier-Rosainvillers.
MARIANVAL, curé d'Auteuil (Oise).
MARICOURT, chan. hon., Supérieur de la maison des hautes études ecclésiastiques, à Paris.
MARTAINVAL, curé de Sains-Morainvillers (Oise).
Martin MARVILLE, m. de la Société des Antiquaires de Picardie, à Trosly-Loire (Aisne).
G. MASSON, professeur de littérature franç. au collége de Harow on the Hill, Angleterre (2 *exemplaires*).
J. MASSON, négociant, à Amiens.
MASSON, curé de Meigneux.
MATHIEU, membre de l'Académie, à Amiens.
MERCHEZ, missionnaire apostolique, à Fillièvres (Pas-de-Calais).
MERCHIEZ, vicaire de Saint-Germain, à Amiens.
MÉRICE père, ancien notaire, à Roye.
Le comte de MELLET, membre de l'Institut des Provinces, au château de Chaltrait (Marne).
MESSIO, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, curé-doyen de Sains (2 *exemplaires*).
L. MILLE, chanoine honoraire, curé de Vignacourt.
MILLIÈRE, vicaire-général, archiprêtre de Beauvais.
De MOIENCOURT, au château de Luzières-lès-Conty.
Constant MOISAND, imprimeur, à Beauvais.
MOLLET-DUCROQUET, maire de Bayonvillers.
MOLLIEN, vicaire de la Cathédrale, à Amiens.
H. MONCHY, chan. hon., curé de Raincheval.
MONPETIT, curé de Saint-Firmin, à Amiens.
MOREL, vicaire général, à Amiens.

MM. Le baron Thomas de MORGAN, à Amiens.
J. F. MOTTE, filateur de laine, à Tourcoing (Nord).
MULOT, chanoine honoraire, curé-doyen de Saint-Leu, à Amiens.
NAILLON, curé-doyen de Nouvion.
Antoine NIQUET, libraire, à Amiens.
Paul NOBILLEAU, membre de la Société archéologique de Touraine, à Tours.
NORMAND, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, curé de Sainte-Segrée.
A. NORTIER, libraire, à Abbeville (4 *exemplaires*).
A. ORVILLE, intendant militaire, à Paris.
V. PALMÉ, éditeur des *Bollandistes*, à Paris.
Louis PARIS, directeur du *Cabinet historique*, à Paris.
M[lle] Th. PATENOTTE, institutrice, à Bayonvillers.
A. PÉCOUL, archiviste-paléographe, au château de Villiers (Seine-et-Oise).
Ch. PÉDOT, propriétaire, à Louvrechy.
PEIGNÉ-DELACOURT, correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Ribécourt (Oise).
G. H. PERTZ, directeur de la Bibliothèque royale, conseiller intime du Gouvernement, à Berlin.
PETIT, chanoine, vicaire général, à Amiens.
Le PETIT-SÉMINAIRE de Saint-Riquier.
PEZÉ, employé de commerce, à Amiens.
Amédée PIETTE, à Soissons.
PINGRENON, curé d'Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais).
Charles PINSART, architecte, à Amiens.
Le marquis du PLESSIS-BELLIÈRE, au château de Moreuil.
L'abbé N. PLIQUE, précepteur, à Béthune.
PLISSON, curé de Saint-Maurice, à Amiens.
POIRÉ, vicaire de la cathédrale, à Amiens.
Léon POIRÉ, à Amiens.
POIRÉ, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, curé d'Herleville.
POIREL, curé de Chépy.

MM. N. Ponche, négociant, m. de l'Académie, à Amiens.
Postel-Dubois, avoué, à Paris.
Fernand Poujol de Fréchencourt, au château de Fréchencourt.
Poulin, curé d'Arrest.
Ern. Prarond, président de la Société d'émulation d'Abbeville.
Prevost, libraire, à Abbeville (4 *exemplaires*).
Prévost-Allo, libraire, à Amiens (12 *exemplaires*).
Prévost, curé de Gruny.
Mme Ve Racine, à Amiens.
J. Raulard, supérieur du séminaire de Montauban.
M. A. Gabriel Rembault, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens.
Renouard, vicaire de Saint-Remi, à Amiens.
Réveillon, curé de Domart-sur-la-Luce.
Ricquebourg, curé de Méricourt-sur-Somme.
Le comte de Riencourt, membre du Conseil général de la Somme, à Beaucourt-en-Santerre.
Mme Ve Rigaux, propriétaire, à Soissons.
L'abbé Riquier, professeur à l'institution Saint-Winoc, à Bergues (Nord).
J. Romain, curé de Quierzy-sur-Oise (Aisne).
De Roquemont, membre de la Société des Antiquaires, conseiller à la Cour imp. d'Amiens.
Mlle Rose-Abeele, à Amiens.
Rosenthal, photographe, à Amiens.
Hector de Rosny, à Boulogne-sur-Mer.
Mme Ve L. de Roucy, propriétaire, à Amiens.
Rousseau-Leroy, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, imprimeur, à Arras.
Martial Roussel, ancien directeur des prisons départementales, membre de l'Académie, à Amiens.
Routier, ancien notaire, à Roye (2 *exemplaires*).
Mme L. Royer, supérieure du Sacré-Cœur d'Amiens.
Roze, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, curé de Tilloy-lès-Conty.
Sablière, curé de Saint-Julien-Royaucourt (Aisne).

MM. J. Sachez, curé de Villeloin-Coulangé (Indre-et-Loire).
L'abbé de Saint-Paul, à Amiens.
Fréd. Sairet, chanoine, archiprêtre, à Angoulême.
Ch. Salmon, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Saint-Fuscien.
Mlle Clémentine Salmon, à Saint-Fuscien.
Sannier, curé de Remiencourt.
Sanniez, retordeur, à Canaples.
Sauvé-Canaple, libraire, à Amiens (12 *exemplaires*).
L. Ern. Semichon, inspecteur des établissements de bienfaisance de la Seine-Inférieure, à Rouen.
La Société académique de l'Oise, à Beauvais.
Solente, curé-doyen de Saint-Germain, à Amiens.
Ad. Solente, vicaire, à Corbie.
Gustave du Souich, percepteur, à Amiens.
Ern. Souquet, avocat, docteur en droit, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Étaples.
Souverain, curé de Fressenneville.
Edmond Soyez, à Amiens.
Mme la Supérieure de l'hospice Saint-Vincent de Paul, à Amiens.
Mme la Supérieure des Ursulines, à Abbeville.
Mme la Supérieure de la Visitation, à Amiens.
Mlle Célina Tanton, à Amiens.
La R. M. Thérèse de Saint-Augustin, prieure des Carmélites, à Amiens.
Émile Thibaud, fabricant de vitraux peints, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Clermont-Ferrand.
Thorel-Andrieu, propriétaire, à Amiens.
Thuillier, curé de Favières.
Thuillier, curé de Lanchères.
Thuillier, curé de Warloy-Baillon.
Thuilliez-Dubus, négociant, à Amiens.
E. Tingry, curé de Bellancourt.
A. Tondu, colonel de la garde nationale, à Amiens.
Turquet, archiprêtre de Péronne.
A. Vaillant, vicaire, à Saint-Quentin.

MM. Vallet, chan. hon., chapelain de Sainte-Geneviève, à Paris.
Van Drival, chan. hon., inspecteur des monuments diocésains, membre de l'Académie, à Arras.
Vaquette-Réant, à Heilly (2 *exemplaires*).
Aug. Vasseur, professeur de philosophie à l'institution Saint-Stanislas, à Abbeville.
Vatin, curé de Morchain.
Em. Vatinelle, vicaire, à Péronne.
L'abbé Arthur Verrée, à Courcelles-au-Bois.
J.-N. de Villers, curé-doyen de Chaulnes.
L'abbé Léon Villomont, à Amiens.
Vimeux, curé de La Neuville-sous-Corbie.
Vitoux, libraire, à Abbeville (2 *exemplaires*).
Voclin, chanoine honoraire, curé-doyen de Moreuil.
Wallon, libraire, à Amiens.
Frédéric Wasse, inventeur de la charrue-Wasse, à Cagny-lès-Amiens.
Mme Wohlgemnth, Supérieure de l'institution des Louvencourt, à Roye.

INTRODUCTION

Cognoscat rerum gestarum et memoriæ veteris ordinem, maxime scilicet nostræ civitatis.

CICERON.

Le 8 janvier 1856, en prenant possession du fauteuil de présidence, où m'avaient appelé les indulgents suffrages de la Société des Antiquaires de Picardie, j'annonçais à mes collègues que j'allais entreprendre une Hagiographie du diocèse d'Amiens, où je recueillerais, avec une patriotique vénération, tout ce qui concerne la vie de nos Saints, les vertus qu'ils ont manifestées, les miracles qu'ils ont opérés, les œuvres qu'ils ont fondées, le culte dont ils ont été l'objet, les monuments liturgiques et iconographiques qui leur ont été consacrés.

Affermi dans ce projet par l'adhésion de mes collègues, par l'approbation de mes confrères du clergé, et surtout par les encouragements successifs de Mgr de Salinis et de Mgr Boudinet, évêques d'Amiens, je me mis bientôt à l'œuvre; et, depuis lors, j'y ai consacré presque tous mes labeurs, sur-

tout à partir de l'époque où je me suis retiré du ministère, pour me livrer tout entier aux travaux d'érudition.

Je ne me suis jamais dissimulé que c'était là une œuvre qui exigerait de longues veilles, et dont les difficultés auraient de quoi décourager parfois la plus tenace patience. Il ne s'agissait point, en effet, dans ma pensée, de composer un de ces estimables recueils à l'usage des fidèles, dont la spécialité exclut nécessairement les développements étendus et les discussions critiques. Je voulais, au contraire, réaliser mon œuvre sur un plan plus vaste et plus complet que les nombreuses Hagiographies diocésaines qui, depuis vingt ans, ont enrichi le domaine de l'histoire provinciale. C'est l'ampleur et l'exactitude des détails qui font le mérite des études locales : il fallait donc nous efforcer de ne laisser dans l'ombre aucun fait important, de restreindre le domaine de l'inconnu dans le cercle pressant de nos investigations ; de porter le flambeau de la critique au milieu des obscurités et des incertitudes des vieux chroniqueurs. Pour atteindre un tel but, il ne suffisait point d'analyser ou de traduire les documents qui ont été recueillis par les Bollandistes, les Bénédictins ou d'autres érudits ; il fallait consulter les bréviaires du Moyen Age, les annalistes des temps passés, les histoires générales d'ordres monastiques, les chroniques particulières de nos abbayes, les nombreux ouvrages relatifs à la Picardie, et surtout, mettre à

profit les manuscrits historiques conservés dans les bibliothèques publiques et les collections particulières. C'est ainsi que nous pouvions parvenir à restituer à chacun de nos Saints sa vraie physionomie, à enrichir leur histoire de renseignements inédits, et à jeter peut-être quelque lumière sur certains d'entre eux, qui n'étaient guère connus jusqu'ici que par leur nom.

Ce qui m'a soutenu dans la multiplicité de ces recherches, ç'a été la pensée que mes efforts ne resteraient point tout-à-fait infructueux pour illustrer la mémoire de ces Saints, qui sont tout à la fois et la gloire de l'Église et la gloire de notre pays : et que j'aurais ainsi pris part à l'accomplissement du devoir que la Société des Antiquaires de Picardie prescrit à ses membres, par sa noble devise: NOSCE PATRIAM. Qu'il me soit donc permis, dans cette Introduction, d'exposer les considérations de diverse nature qui ont inspiré cette œuvre, et d'insister sur l'importance des études hagiographiques, au point de vue : 1° de la religion ; 2° de l'histoire; 3° de la critique. Nous terminerons cette rapide dissertation par des remarques indispensables sur les limites géographiques que nous avons cru devoir donner à nos investigations, sur les conditions qui ont présidé au choix de nos biographies, sur les divisions de cette œuvre, sur la classification des matières, et sur l'ordre que nous avons suivi dans chaque monographie.

I

Au point de vue religieux, les vies des Saints ne sont rien moins que l'Évangile en action. N'est-ce pas surtout quand l'Histoire fait revivre ces nobles existences, qu'on doit la considérer, avec Cicéron[1], comme l'enseignement par excellence, et, avec Tite-Live[2], comme l'école de la vertu? N'est-ce pas dans ces annales de la perfection humaine que nous pouvons sonder la profondeur du dévouement où peut s'abîmer l'âme, et mesurer l'élévation de caractère que peut donner l'amour de la vérité, du bien et de la justice?

Un légitime patriotisme nous fait vouer un culte d'admiration à tous ceux qui ont contribué à l'illustration du pays. Comment le chrétien pourrait-il ne pas éprouver les mêmes entraînements que le citoyen, et rester indifférent devant ceux qui font la gloire de l'Église? A ses yeux, d'ailleurs, les héros de la religion ne sont-ils pas bien plus grands que ceux du monde? Oui, sans doute, nous admirons le guerrier courageux qui, pour accomplir les prescriptions de l'honneur, pour conquérir les suffrages de la patrie, pour éterniser son souvenir dans la postérité, affronte

[1] Historia magistra vitæ. *De Orat.*, l. II, c. 9.
[2] Inde tibi tuæque reipublicæ, quod imitere capias; inde fœdum inceptu, fœdum exitu quod vites. *Hist.*, l. I, c. 1.

les périls, immole son bien-être, et, s'il le faut, sait mourir sans marchander sa vie. Mais nous admirons encore plus cette immolation perpétuelle qui constitue l'existence d'un Saint. Un Saint! c'est celui qui sacrifie tout son être à Dieu et aux intérêts du prochain ; qui se dépouille de lui-même pour se revêtir de Jésus-Christ; qui, après avoir lutté contre l'esprit du mal, après avoir dompté les penchants les plus impérieux, après avoir méprisé les séductions de l'or, l'attrait de l'ambition, l'ivresse des sens, s'oublie lui-même, et n'aspire en ce monde qu'à rester inconnu. Le héros s'enivre de gloire dans une coupe funèbre remplie des larmes des vaincus ; le Saint n'a point fait verser de pleurs : il a essuyé ceux des malheureux. Les lauriers du héros sont toujours teints de sang ; si le Saint est quelquefois couvert de sang, c'est du sien, qu'il a versé pour la défense de la foi. Le premier a vaincu des ennemis ; le second s'est vaincu lui-même. Les lèvres du héros ne respirent que trop souvent la haine et le carnage ; le Saint ne voit partout que des frères, et, jusque dans les tortures, de son bras mutilé il bénira ses bourreaux !

Préfèrerions-nous aux Saints ces hardis conquérants qui, marchant de victoire en victoire, font courber sous leur joug les peuples et les souverains ? Oh ! sans doute, il est beau de les contempler dans l'éclat de leur triomphe, au milieu de leurs trophées, dictant des lois à l'univers ; mais jetez un coup

d'œil sur la route qu'ils ont parcourue : des campagnes dévastées, des cités renversées, des épouses qui maudissent le nom du vainqueur, des mères qui pleurent sur des cadavres, la famine, la misère, des ruines et du sang.... voilà l'œuvre des conquérants! Et maintenant, voyez ces hommes de Dieu qui partout, comme le Fils de Marie, passent en faisant le bien. Ils laissent derrière eux des consciences calmées, des misères soulagées, des souffrances consolées. Ils ont dompté des préjugés, vaincu des passions, exterminé des vices; ils ont gagné des provinces et soumis des monarques. Mais, conquérants pacifiques, ils n'avaient pour glaive que la parole; pour bouclier, ils avaient leur humilité; pour cuirasse, la résignation; pour armée, leurs vertus et leurs prières! Cette gloire humaine, qu'ils n'avaient point cherchée, l'avenir la leur a donnée; des autels leur ont été dressés jusque dans les moindres hameaux, et l'Église a rendu leurs noms populaires, en les inscrivant dans ses fastes liturgiques. Tout au contraire, les conquérants du siècle, qui avaient ambitionné le culte de la postérité, n'ont pu guère transmettre leur souvenir qu'à la mémoire des savants et des lettrés. C'est en vain que, pour abriter leur nom contre l'oubli, ils avaient érigé des signes commémoratifs de leurs victoires; qu'ils avaient demandé aux arcs-de-triomphe, aux bas-reliefs, aux colonnes, aux statues de raconter leur gloire à la postérité. Hélas! le temps renverse tout

de son bras destructeur, les siècles changent tout en poussière; et il arrive qu'un jour le voyageur cherche, au milieu d'une plaine déserte, les vestiges des monuments élevés par Alexandre et Sémiramis, et que le pâtre insouciant promène son troupeau de chèvres sur les tertres sans nom qui furent les tombeaux d'Achille et d'Ajax. Quelques-uns des monuments élevés à la gloire des Saints ont pu, eux aussi, disparaître, mais sans entraîner dans leurs ruines toute la popularité des héros de la religion. C'est qu'ils n'étaient point seulement admirés, comme ceux du siècle ; ils étaient aimés, et c'est le culte de l'amour qui vivifie la tradition et la rend impérissable.

Tous les Saints, il est vrai, n'ont pas exercé une influence également puissante sur les destinées de la société, mais tous ils ont contribué à ses progrès spirituels par l'apostolat de leurs exemples. C'est l'Évangile, sans aucun doute, qui contient dans ses pages sublimes toutes les réformes de l'esprit et du cœur; mais n'eût-il pas été une lettre morte, s'il n'avait été traduit par de vivantes images, si Dieu n'avait point fait resplendir sa vérité dans un certain nombre de Saints, qui indiquent aux voyageurs d'ici-bas la route qu'il faut suivre. Ce sont les Saints qui, en gravissant les cimes de la perfection, ont entraîné les peuples dans les voies qu'ils avaient frayées ; ce sont eux qui ont guidé les générations à la conquête de la virilité morale ; ce sont eux qui ont courageusement maintenu le drapeau du devoir, en signe de

ralliement, au milieu de la défection des croyances et des mœurs; ce sont eux qui ont communiqué à l'Église la plénitude de sa force et de sa vie.

A quoi le monde moderne doit-il l'affranchissement des esclaves, la dignité de la famille, la réhabilitation de la femme, le respect pour l'innocence, la protection à la faiblesse, si ce n'est aux exemples des Saints? A quoi devons-nous l'adoucissement des mœurs, la prépondérance du droit sur le fait, de la raison sur la force, la tendance générale à améliorer le sort des classes inférieures? Encore et toujours aux exemples des Saints. Et, remarquons-le bien, ces exemples n'ont point péri avec eux : ils survivent dans les récits qui nous en sont restés, de sorte que la prédication de leur vie se perpétue d'âge en âge, et réalise la parole du Prophète : *Etiam defunctus adhuc loquitur.* (HAB. XI, 4.)

Mais n'est-il pas un grand nombre de Saints dont la vie nous est restée complétement inconnue, dont les vertus n'ont pas même brillé aux yeux de leurs contemporains, parce qu'ils les ont abritées à l'ombre des solitudes ou dans l'obscurité des cloîtres? Faut-il refuser à ceux-là toute part d'influence sur la société chrétienne? Ce serait méconnaître un des plus consolants mystères de la foi, qui nous apprend que le ministère de la prière n'est pas moins important que l'apostolat des actions. Ces Saints, dont nous ignorons plus ou moins la vie, ont offert au Seigneur de perpétuels cantiques de louange et d'adoration, et, par

là même, ont fait descendre, abondante et féconde, la rosée de la grâce : et alors, que d'âmes converties, que de cœurs touchés, que de dévouements inspirés, que d'obstacles aplanis, que de chagrins calmés, que de passions assoupies ! Dieu tient entre ses mains la balance où se pèsent les actions des hommes; les prières des saintes âmes font pencher le plateau de la miséricorde : supposez un instant la subite cessation de ces hymnes d'amour, qui vous dit que le plateau de la justice ne se fût point incliné, et que Dieu n'aurait point laissé sitôt éclater ses vengeances?

Ces prières des Saints, si précieuses pour nous, ne sont point interrompues par leur mort. Bien loin de là, elles sont investies d'une plus grande puissance, alors qu'elles retentissent au pied même du Trône divin. Du haut des cieux, les Saints abaissent sur nous leurs regards compatissants : ils entourent de leur sollicitude tous ceux qui les invoquent, ils recueillent nos soupirs et nos larmes pour les présenter au Père des miséricordes.

Ainsi donc, tous les Saints, sans exception, ont exercé une puissante et salutaire influence sur la société chrétienne : les uns, par l'ascendant de leur parole, les autres, par la fécondité de leurs œuvres; ceux-ci, par l'éloquent enseignement de leurs exemples, ceux-là, par la ferveur de leurs prières; tous, par la surabondance de leurs mérites. On voit dès lors combien est grand le rôle qu'ils remplissent

dans l'économie du plan divin, et, par conséquent quelle est, au point de vue religieux et social, l'importance des études hagiographiques.

II.

Sous le rapport historique, les vies des Saints ont un intérêt si évident, qu'il serait presque superflu d'insister à ce sujet. A ne les considérer qu'au point de vue humain, les Saints n'ont-ils pas tenu une large place dans le mouvement de la civilisation, mêlés qu'ils étaient la plupart à tous les grands événements de leur siècle? Ne sommes-nous pas entourés des œuvres qu'ils ont créées, des institutions qu'ils ont fondées? N'est-ce point dans les antiques légendes, et presque uniquement là, que se trouve reproduite la physionomie des temps mérovingiens? N'est-ce point surtout dans ces récits que nous pouvons puiser une juste appréciation du Moyen Age, de cette époque calomniée par les uns, trop exaltée par les autres, qu'on a souvent le tort d'identifier avec le Catholicisme, puisqu'elle a été le produit complexe de la civilisation païenne, de la barbarie germanique et de l'influence chrétienne ; et qu'il faudrait bien se garder aussi de confondre avec les temps qui l'ont suivie, désignés vulgairement sous le nom d'*ancien régime*.

Sans vouloir déprécier les chroniques et les

poëmes, nous croyons être dans le vrai, en disant que les légendes des Saints, véritable bibliothèque du peuple, sont la plus fidèle expression des mœurs du Moyen Age. C'est là qu'on retrouve tout ce qu'il y avait de naïveté et de grandeur dans les sentiments, de grâce et de fécondité dans les inventions, de persévérance et de profondeur dans les convictions. Quel développement simultané de vices et de vertus ! Comme l'énergie du bien provoque au combat l'énergie du mal ! Comme la force morale grandit devant l'audace de l'injustice ! Quel singulier mélange d'orgueil et d'humilité, d'ambition et de renoncement, de compression inique et d'obéissance volontaire, de licence et de mortification, de révolte et de patience, de désordre et de régularité, de férocité et de douceur, de despotisme effréné et de liberté sincère ! Au-dessus de tous ces contrastes, nous voyons sans cesse planer la Foi : la foi puissante qui n'arrête pas toujours le crime, mais qui finit ordinairement par lui inspirer des remords ; la foi qui n'éteint pas l'énergie des passions et des caractères, mais qui la transforme si souvent au profit du bien ; la foi qui, dans l'esprit des masses, dégénère parfois en crédulité superstitieuse, mais qui n'en produisit pas moins les cathédrales, les abbayes, les missions civilisatrices, les écoles monastiques, les institutions hospitalières, les conciles et les grands hommes ?

Si le Moyen Age est jugé très-diversement, c'est surtout parce qu'on ne l'étudie point sous toutes ses

faces, et qu'on aborde trop souvent cet examen avec le parti pris de tout dénigrer ou de tout admirer. Les uns, dans ces mines incomplétement explorées de notre histoire, ne creusent que les filons d'or et d'argent; les autres ne cherchent qu'à ramasser d'ignobles immondices dans les cloaques du passé. N'est-ce pas surtout dans la vie des Saints qu'on peut envisager dans son ensemble et juger impartialement cette grande époque? C'est ce qu'a fait M de Montalembert, et nous sommes heureux d'avoir retrouvé nos propres impressions dans les pages éloquentes qu'il a consacrées aux *Moines d'Occident*. « J'admets, nous dit-il [1], que ce temps doive paraître affreux à des yeux épris avant tout d'ordre et de discipline, pourvu qu'on m'accorde que les vertus et les courages furent héroïques. J'admets que la violence y fut presque continuelle, la superstition parfois ridicule, l'ignorance trop répandue et l'iniquité trop souvent impunie, pourvu qu'on m'accorde, en revanche, que jamais on ne vit la conscience de la dignité humaine imprimée plus vivante dans le fond des cœurs, ni régner, plus incontestée, la première des forces et la seule vraiment respectable, la force de l'âme. . . . . Je ne veux nier dans ce passé méconnu ni les violences, ni les abus, ni les crimes. Je ne contredis aucun des avantages des progrès, des bienfaits réels qui résultent de la transformation des mœurs et des

[1] T. I, *Introd.*, pp. CCLVII et CCLXIII.

idées, dans la société moderne. Il y en a d'incontestables et de bienheureux, dans l'aisance des classes inférieures, dans l'adoucissement des mœurs, dans l'administration de la justice, dans la sécurité générale, dans l'abolition de tant de pénalités atroces contre les délits spirituels et temporels, dans l'heureuse impuissance du fanatisme et de la persécution religieuse, dans les guerres, à la fois plus courtes et moins cruelles, dans le respect plus universel des droits de l'humanité. Je redoute seulement qu'il n'y ait une déchéance proportionnelle dans l'énergie des caractères, dans le goût de la liberté, dans l'instinct de l'honneur. »

Si les études hagiographiques sont indispensables pour bien apprécier le Moyen Age, elles ne sont pas moins nécessaires pour constituer l'histoire locale. Un vif sentiment de patriotisme nous fait attacher une légitime importance à tous les événements qui ont eu pour théâtre les lieux que nous habitons, la province où nous sommes nés. Nous voulons connaître leurs annales particulières, jusque dans leurs détails les plus intimes. Ce sentiment, aussi noble dans son principe que fécond dans ses résultats, a produit, dans ces derniers temps, un nombre considérable d'écrits, que notre siècle pourra ranger au nombre des titres les plus sérieux de sa valeur scientifique ; il a créé, sur tous les points de la France, ces laborieuses Sociétés archéologiques, qui défrichent avec tant de zèle les champs longtemps incultes du passé.

Comment pourrait-on donc, en ces patientes et minutieuses recherches, oublier les Saints qui ont tenu le premier rang dans les œuvres de leur époque et dans la vénération de leurs contemporains? Combien de localités ne doivent-elles pas leur existence, et parfois même leur nom, à la retraite d'un ermite, à la mort d'un martyr, à une fondation monastique, à un pèlerinage aujourd'hui abandonné ? N'est-ce pas dans nos antiques légendes que nous trouvons les plus anciennes désignations de nos villages, les noms des lieux disparus, la description des monuments détruits, la physionomie des anciennes institutions, les variations de l'état civil des personnes, et surtout les curieux détails de la vie privée de nos ancêtres ?

Ce sont ces considérations, alliées au sentiment religieux, qui ont donné le jour à tant de recueils hagiographiques, resserrés dans les bornes d'un diocèse ou d'une province [1]. Nous voulons suivre cet exemple, mais en donnant un plus complet développement à nos récits, et surtout en faisant une plus large part aux questions d'érudition. Plus que partout ailleurs, peut-être, un tel ouvrage était néces-

[1] Nous citerons spécialement les Recueils de MM. l'abbé Abbal (diocèse de Rodez), l'abbé André (Avignon), l'abbé Auber (Poitiers), De Chergé (Poitou), l'abbé Destombes (Cambrai et Arras), l'abbé Defer (Troyes), Mgr Dépéry (Belley), l'abbé Godard (Langres), l'abbé Hunckler (Paris et Alsace), l'abbé de Monlésun (Auch), l'abbé Nadal (Valence), l'abbé Péquignot (Autun), De Reignefort (Limoges), l'abbé Sabbatier (Beauvais), l'abbé Truchet (Maurienne), l'abbé Van Drival (Morinie), etc.

saire au diocèse d'Amiens, puisqu'il ne s'y est produit jusqu'ici qu'un très-petit nombre de monographies sur les Saints locaux [1], et que, partant, beaucoup d'entre eux sont restés dans un regrettable oubli. Outre les causes générales qui chez nous, comme ailleurs, expliqueraient cette espèce d'indifférence, il en est une toute spéciale que nous croyons devoir signaler. C'est la liturgie surtout qui conserve et glorifie la mémoire des Saints : or, les liturgies amiénoises, qui se sont succédé depuis le XVII[e] siècle, ont délaissé tour à tour le culte d'un certain nombre de nos Bienheureux ; et, après la Révolution, elles n'ont pas accueilli l'héritage qu'auraient pu leur léguer les monastères disparus. En 1761, on ne chômait déjà plus qu'une seule fête propre (la Saint-Firmin), tandis qu'il y en avait quatorze pour le diocèse de Paris, onze pour celui de Senlis, huit pour celui de Boulogne, sept pour celui de Noyon [2], etc. Nous n'avons point ici à examiner si cette multiplicité de fêtes, dans des contrées limitrophes, avait ou non des inconvénients ; nous constatons simplement, au point de vue qui nous occupe, la popularité qu'elles donnaient aux Saints diocésains. Dans le courant du même siècle, le chanoine Villeman [3] se plaignait amèrement des

[1] Ces études spéciales, que nous aurons souvent occasion de citer, sont dues à MM. Breuil, l'abbé Cirot de la Ville, l'abbé Dangez, l'abbé Duval, Guerard, l'abbé Jourdain, l'abbé Hénocque, l'abbé Laffineur, l'abbé Richard, Ch. Salmon, le P. Sellier, etc.

[2] *Almanach de Picardie pour l'année* 1761.

[3] *Observations sur les bréviaires*. Ms. 120 de la bibliothèque d'Amiens.

réformes qui brisaient des traditions séculaires. « Les réviseurs des derniers bréviaires d'Amiens, nous dit-il [1], pour mieux se conformer au romain, ont inséré dans leurs calendriers presque tous les Saints locaux de Rome, comme aussi plusieurs Saints des ordres religieux ; et, pour les bien placer, ils ont supprimé nombre de grands Saints de France, des plus célèbres de l'Église gallicane et de ce diocèse d'Amiens. On ne peut pas s'imaginer qu'une église cathédrale ait jamais consenti à la suppression de ses Saints locaux, qu'elle a honorés de tout temps, et à vouloir renverser l'ordre de ses divins offices, pour faire les fêtes de tant de Saints empruntés.... »

Qu'aurait dit notre très-caustique et très-gallican chanoine, s'il avait encore vu disparaître de nos derniers bréviaires une quinzaine de ces Saints [2], et en réduire d'autres à de simples *Mémoires* [3], au moment de l'introduction de la liturgie romaine? Je sais bien que la Congrégation des Rites exigeait, pour l'insertion dans les *Propres*, un culte non interrompu de deux siècles dans tout le diocèse : mais cette sévérité n'a-t-elle point fléchi pour divers endroits, et notamment pour le diocèse de Beauvais, dont la liturgie actuelle honore bien des Saints qui n'ont

[1] Villeman fait allusion aux bréviaires amiénois de 1607 et 1667.

[2] S. Adélard, S. Berchond, S. Blimont, S. Florent, S. Gauthier, S. Géraud, S. Germain d'Écosse, Ste Godeberte, S. Ingaud, S Lugle, S. Luglien, S. Paschase Radbert, Ste Pusine, S. Vulphy, etc.

[3] Ste Austreberte, S. Josse, S. Valery, S. Vulfran, etc.

jamais eu qu'un culte exclusivement local et longuement interrompu? Partisan de la liturgie romaine, mais aimant la variété dans l'unité, qu'on nous permette d'espérer, dans un prochain avenir, un retour favorable pour quelques-unes de nos gloires diocésaines. En attendant, nous mettrons en relief leur titre à la vénération, sans négliger les noms obscurs qui, à défaut de culte public, se sont perpétués dans les traditions locales. Nous avouerons même qu'à ceux-là nous portons cette prédilection d'antiquaire qu'inspire l'amour de l'inconnu. De nos jours, de patients chercheurs retirent de l'obscurité la mémoire de certains peintres dont le nom était presque ignoré. A ces dédaignés de la gloire, à ces méconnus de la renommée, ils s'empressent de payer l'arriéré de l'estime qui leur était due, et les intérêts cumulés d'une admiration dont les avait privés l'insouciance du passé. Pourquoi ne ferions-nous pas pour nos Saints ce que l'on fait pour les artistes des anciens temps, en consacrant une partie de nos recherches aux oubliés de la liturgie?

III.

Cette importance historique de l'hagiographie, que nous venons de rappeler en quelques mots, serait bien amoindrie, s'il fallait considérer les légendes comme des mythes et des romans. Examinons donc un instant quelle est, au point de vue de la saine

critique, la valeur des légendes ; et, par ce mot, nous entendons ici les Actes des saints [1].

Les Bollandistes et les Bénédictins du XVII[e] siècle furent les premiers qui apportèrent les lumières d'une solide discussion dans l'examen des monuments hagiologiques. L'influence du jansénisme et de l'esprit philosophique du XVIII[e] siècle vint bientôt donner à la critique une allure toute différente. De Tillemont, de Launoy, Baillet, Sirmond, etc., dont nous sommes loin de méconnaître l'érudition, ont fait prévaloir des préjugés funestes aux légendes. Enclins à trop naturaliser l'œuvre de Dieu, à méconnaître l'étendue de sa grâce, à limiter sa puissance, ils ont conçu de l'antipathie pour tout ce qui était merveilleux. Les légendes empreintes de ce caractère leur ont paru apocryphes, fabuleuses ou interpolées, et ils ont fait un choix souvent arbitraire dans ces récits. Sous leur plume, la plupart des Saints, dépouillés de l'auréole du surnaturel, ont pris une physionomie vulgaire, sèche et uniforme : et ce n'est point là ce qui a le moins contribué à faire abandonner la lecture de la *Vie des Saints*, de ce livre par excellence des soirées de famille, où satisfaction était donnée à ce goût de l'imprévu et du dramatique qui est au fond de notre

[1] On donne plusieurs significations au mot *légende*. A proprement parler, c'est la vie abrégée d'un saint, destinée à être lue aux matines de l'office (*legenda*). Par extension, se sont les *Actes* mêmes d'où est tirée cette lecture liturgique. Dans l'acception vulgaire, ce terme emporte l'idée de récits fabuleux et de traditions populaires.

nature, et qui ne s'alimente plus guère aujourd'hui qu'aux sources dangereuses des fictions romanesques.

La critique rationaliste de nos jours s'est montrée bien plus radicale vis-à-vis des légendes. Elle ne trouve pas assurément, comme dom Rivet [1], que « ces sortes d'écrits ne valent pas, pour la plupart, la peine qu'on s'y arrête ». Elle les tient en haute considération, mais à peu près au même titre que les Cycles carlovingiens et les Chansons de Geste. A ses yeux, c'est l'éclosion d'un nouveau genre de littérature où, plus que partout ailleurs, se développent simultanément une grande sensibilité morale et une activité d'imagination, qui devaient rendre ces récits éminemment populaires pour des générations tout à la fois ardentes et crédules [2]. Au point de vue philosophique, c'est la réaction de l'Église contre la barbarie, la protestation du droit contre la force, de la liberté contre la tyrannie; c'est l'idée de la Providence qui vient consoler les inquiétudes d'une vie précaire et menacée [3]. Au point de vue historique, ce sont des amplifications mythologiques qui n'ont pour base que de vagues traditions mêlées de fables [4]; ou bien de pieuses inventions, où l'auteur a modelé la vie de son héros sur celle de Jésus-Christ, a accumulé les erreurs en confondant le sens littéral avec le sens

[1] *Histoire littéraire de la France.*
[2] M. Guizot, *Hist. de la Civilisation en France*, 17e leçon.
[3] M. Ampère, *Hist. de la Littérature au Moyen Age.*
[4] M. Am. Thierry, *Hist. de la Gaule sous l'administ. romaine.*

figuré, et en traduisant des symboles iconographiques par de matérielles interprétations et des récits forgés à plaisir [1].

Plusieurs écrivains catholiques ont combattu avec succès ces principes systématiques : nous placerons au premier rang M. l'abbé Richard, tout en regrettant le ton acerbe de sa polémique. Dans ses *Origines chrétiennes de la Gaule*, il a fait une étude vraiment approfondie des Actes des martyrs et de leur valeur historique. Nous pensons, toutefois, qu'en combattant les exagérations de ses adversaires, il est parfois tombé dans l'excès opposé ; et nous ne saurions admettre avec lui que presque toutes les légendes antérieures au XI[e] siècle soient dignes de foi, ni que les pièces fausses de cette dernière époque ne forment qu'une infime minorité.

Nous croyons qu'il faudrait classer les légendes en quatre catégories : 1° les légendes véridiques ; 2° les légendes mensongères ; 3° les légendes mêlées de vrai et de faux ; 4° les légendes qu'on ne saurait, avec certitude, rapporter à l'une des trois divisions précédentes.

1° Légendes véridiques. — Les Actes originaux, contenant l'interrogatoire des martyrs, étaient tantôt de véritables actes judiciaires que l'on conservait dans les greffes publics, tantôt de fidèles récits rédi-

[1] M. Maury, *Essai sur les légendes pieuses du Moyen Age.*

gés par des chrétiens qui avaient assisté aux audiences. Les églises particulières conservaient précieusement dans leurs archives ces titres de gloire et les échangeaient avec d'autres diocèses. Dès le III[e] siècle, le pape Fabien avait institué des sous-diacres chargés de rédiger les Actes des martyrs. Sous le règne de Constantin, on recueillit les principales pièces qui avaient survécu aux persécutions, pour en former le *Passional*, recueil de passions destinées à être lues pendant la messe, aux anniversaires des martyrs. Ces Actes, rédigés sur les lieux, par des témoins oculaires ou auriculaires, contenant des faits notoires qu'il était facile de vérifier, méritent assurément la confiance la plus absolue.

Aux époques postérieures, et surtout du VII[e] au IX[e] siècle, on fit souvent de nouvelles rédactions de ces Actes sincères : tantôt, on prêta aux martyrs de longs discours et on entremêla de réflexions le récit de leurs souffrances; tantôt, au contraire, on abrégea les légendes, pour qu'on pût les lire pendant les offices. Ce ne fut, la plupart du temps, qu'une modification de style, qui ne doit rien ôter à l'autorité du fond [1].

Dans tous les siècles de l'Église, on trouvera à assimiler aux Actes sincères des martyrs beaucoup de Vies de confesseurs, rédigées presque aussitôt après

[1] RUINART, *Act. sincer. præf.* — BENOÎT XIV, *De Beatorum Canoniz.*, 1, 3. — MABILLON, *Sec. V, præf.* n° 93. — L'abbé RICHARD, *Origines chrét. des Gaules*, p. 516.

leur mort, par des écrivains qui les ont connus et toujours en position de faire une enquête exacte. Nous les voyons souvent citer les témoins des faits qu'ils rapportent, invoquer la notoriété publique ; ils ont été choisis, parmi les plus capables, pour rédiger cette œuvre, et ils la dédient soit à leur abbé, soit à leur évêque, dont le contrôle devient une garantie de plus.

Faudrait-il exclure du rang des légendes véridiques toutes celles qui n'ont été écrites que longtemps après la mort d'un saint? Non, certes; puisque l'auteur a pu se conformer fidèlement aux documents anciens qu'il avait entre les mains. Pourquoi douter de sa bonne foi, si nous n'avons point de raisons positives pour la suspecter ? Son autorité peut être diminuée par l'éloignement des temps dont il parle, mais elle ne saurait être anéantie par là même.

Est-il besoin d'ajouter qu'il faut aussi ranger, et au premier rang, parmi les Actes véridiques les bulles de canonisation [1] ? On sait avec quelle prudente lenteur, avec quelle sage sévérité, la Congrégation des Rites examine les causes qui lui sont soumises, et combien ses décisions, à ne les considérer

[1] La première canonisation, célébrée selon les formes aujourd'hui usitées, est celle de S. Ulric évêque d'Ausbourg (993); la seconde, celle de S. Simon, reclus à Trèves (1042) ; la troisième, celle de S. Gérard, évêque de Toul (1050). La dernière canonisation faite par l'autorité épiscopale est celle de S. Gautier, abbé de Pontoise 1151) : bientôt après, le pape Alexandre III réserva au Saint-Siége le droit exclusif de ces jugements liturgiques.

qu'au point de vue de la critique historique, sont revêtues d'une irréfragable autorité.

2° LÉGENDES MENSONGÈRES. — Les faux Actes de martyrs apparurent dans l'Église, en même temps que les évangiles apocryphes. Plus tard, au Ve siècle, nous voyons le pape S. Léon mettre les fidèles en garde contre les Passions que fabriquaient les hérétiques. Dans tous les siècles, il y a eu des écrivains qui ont été infidèles à la vérité, par ignorance, par excès de crédulité, par entraînement d'imagination, ou bien même par intérêt personnel; mais ce fut surtout aux Xe et XIe siècles que les faussaires multiplièrent leurs inventions. On alla jusqu'à tracer des règles littéraires pour la composition des légendes. « Il faut, disait Siméon Métaphraste [1], choisir et préparer sa matière de telle sorte que la narration rende probable ce que l'on dit du courage des martyrs et de la cruauté des persécuteurs. Il faut observer avec soin les convenances et les caractères, éviter soigneusement tout ce qui pourrait blesser l'imagination et les oreilles. »

Les protestations qui s'élevèrent de tout temps contre les Actes mensongers prouvent bien que le mal ne fut jamais universel. Nous voyons le concile de Limoges (1031) s'élever contre une fausse légende de S. Front. Vers la même époque, S. Pierre Damien

[1] Apud SURIUM, 20 juillet, p. 148.

et Hérigère, abbé de Lobbes, s'indignent contre les biographes peu scrupuleux qui, croyant honorer Dieu, n'hésitent pas à mentir par piété, *pro pietate mentiri*. Plus tard, nous entendrons les mêmes plaintes exprimées par Vivès et Melchior Cano. « N'est-il pas honteux, nous dit le savant Dominicain [1], de voir que les historiens du paganisme se montrent plus attachés à la vérité que ceux de notre religion. Un Suétone est plus sincère, plus libre et plus incorruptible, dans ses Vies des Césars, que nos auteurs ne le paraissent dans celles des martyrs, des vierges et des confesseurs. »

Diverses causes peuvent être assignées à la fabrication des fausses légendes. Quand beaucoup d'entre les vraies eurent disparu, à la suite des persécutions religieuses, de l'invasion des Normands ou d'autres troubles politiques, on voulut remplacer les anciennes compositions. Lorsqu'un temps considérable s'était écoulé depuis leur destruction, la tradition des souvenirs était bien altérée. En l'absence de documents précis, l'imagination pouvait se donner carrière et se laisser égarer par l'amour du merveilleux. On appliqua souvent à un personnage ce qui convenait à un autre ; l'ignorance fit confondre les événements, les lieux et les temps. Parfois même, à une époque postérieure, les inventions poétiques du théâtre religieux trouvèrent accès jusque dans certains bréviaires.

[1] *De Locis theol.*, lib. III, c. VI, p. 619.

Le cardinal Valerio, évêque de Vérone [1], signale une autre cause de la falsification des légendes dans les amplifications historiques que les jeunes religieux rédigeaient comme devoirs littéraires. Plus tard, on aurait pris ces œuvres d'imagination pour de vrais documents historiques. Quoi qu'il en soit de cette opinion, il est certain qu'un petit nombre de nos légendes, très-pauvres de faits et très-riches de réflexions, appartiennent bien plutôt à l'art oratoire qu'à la science biographique.

Autant il serait injuste d'accuser les monastères du Moyen Age d'une vaste conspiration de mensonges légendaires, autant serait-il exagéré de ne pas admettre la mauvaise foi dans certaines circonstances. Quand il est avéré que des moines peu scrupuleux ont falsifié leurs chroniques et inventé des chartes apocryphes [2], comment hésiterait-on à croire qu'ils aient pu, en certains cas, recourir à des biographies fabuleuses, dans un intérêt de vanité, d'amour-propre, de rivalité claustrale, et même parfois de grossière cupidité ?

3° LÉGENDES MÊLÉES DE VRAI ET DE FAUX. — Les légendes entièrement mensongères ont toujours dû être fort rares. Les motifs de falsification que

[1] *Rhetorica eccles. seu de modo concionandi.*

[2] Voyez les remarques de M. Paulin Pâris, dans son édition des *Grandes Chroniques de Saint-Denys*; notre biographie de S. Geoffroy ; l'histoire encore inédite de l'abbaye de Saint-Riquier, par M. l'abbé Hénocque, etc.

nous avons indiqués pouvaient se contenter, la plupart du temps, d'un certain alliage d'erreurs avec un fonds de vérité.

Quand les Actes furent rédigés longtemps après les événements, quand on recomposa ceux qui avaient été détruits, on dut s'en rapporter à la tradition. Il y avait là tout à la fois des éléments de vérité et des additions fabuleuses. Quelle fut la proportion des faits authentiques et des exagérations populaires? Jusqu'à quel point l'auteur fut-il doué de ce discernement critique qui distingue le fictif du réel, le vrai du vraisemblable? N'a-t-il pas eu seulement pour but de nous donner le récit édifiant d'événements probables? Voulant surtout nous présenter un modèle de vertus, s'est-il beaucoup soucié de l'exactitude historique? S'embarrassant fort peu de la couleur locale, n'a-t-il pas dépeint les temps passés sous les couleurs du présent, et naïvement déguisé les actes mérovingiens sous le masque de la féodalité? Ces œuvres, d'ailleurs, nous sont-elles parvenues dans leur intégrité? N'ont-elles pas été remaniées, tantôt amplifiées, tantôt abrégées, et qu'ont-elles perdu de leur véracité dans ces changements successifs? Les manuscrits que nous possédons ont-ils été plus ou moins altérés par les copistes, les uns ignorants, les autres voulant faire preuve de savoir par des interpolations qui devaient compromettre plus tard l'autorité du texte? Voilà des questions qu'il est bien difficile de résoudre avec une certitude

absolue. Mais ce qui est indubitable, c'est que beaucoup de légendes contiennent des circonstances fabuleuses, des impossibilités chronologiques, des méprises de noms et des confusions de lieux. Faudrait-il, en raison de ces inexactitudes, repousser le témoignage de leur auteur ? Ce serait user d'une sévérité outrée, devant laquelle presque aucun monument historique ne pourrait subsister. Le devoir de la critique est de séparer, autant que possible, l'ivraie du bon grain ; de dégager l'élément historique des broderies de l'imagination ; et de savoir, pour ce qui reste douteux, se tenir dans une prudente réserve.

4° Cette réserve doit surtout nous être rigoureusement imposée par beaucoup de monuments littéraires, qu'il nous paraît impossible de classer dans l'une des catégories précédentes. Voici, par exemple, une légende qui a été écrite deux ou trois siècles après la mort du Saint. L'auteur a-t-il mis en œuvre des documents antérieurs ? Il ne nous en dit rien. Son caractère peut-il nous inspirer quelque confiance ? C'est une œuvre anonyme [1]. Ses récits concordent-ils avec des événements connus d'ailleurs ? Ce sont des faits isolés qui ne peuvent pas subir de contrôle. Les manuscrits sont-ils authentiques ? Ce sont des

[1] Le caractère anonyme d'une légende nous prive d'un moyen d'apprécation, mais ne saurait être un motif de dédain. Il faut se rappeler que la plupart des hagiographes étaient d'humbles moines qui ne songeaient guère à léguer leur nom à la postérité.

copies très-postérieures à l'époque de l'ouvrage. Il est possible que cette légende soit entièrement vraie ou entièrement fausse, ou mélangée d'erreurs et de vérités; toutefois, nous n'avons aucun motif suffisant pour affirmer l'une de ces hypothèses.

Certains hypercritiques ont trouvé une méthode très-expéditive pour reconnaître les fausses légendes : il leur suffit d'y rencontrer des miracles et des visions. Si ce n'est pas toujours pour eux une preuve de supercherie, c'est du moins un indice d'ignorance; et, pour tout expliquer, ils invoquent la nescience des phénomènes naturels, la pathologie nerveuse et les hallucinations. L'école de Port-Royal n'alla pas si loin, mais elle montra une profonde répugnance pour la multiplicité des miracles au Moyen Age.

Ce ne serait pas le lieu d'ouvrir ici une discussion théologique contre ceux qui nient le surnaturel et contre ceux qui se contentent de l'amoindrir. Qu'il nous soit permis néanmoins de rappeler que ces prodiges ne sont pas indignes de la majesté de Dieu, en raison des leçons qu'ils nous donnent, des sentiments qu'ils produisent, des maux qu'ils guérissent. Ne manifestent-ils pas la puissance du Créateur, en même temps qu'ils glorifient ses privilégiés, qu'ils encouragent les justes et qu'ils confondent l'incrédulité? Le miracle n'était-il pas une nécessité providentielle, à ces époques où les masses simples et grossières avaient besoin d'être profondément re-

muées? Le rationalisme, en niant ces suspensions des lois de la nature, au moment de l'établisssement du Christianisme, admet par là même un prodige bien plus étonnant que tous ceux qu'il rejette : car le triomphe de la foi nouvelle, sans intervention divine, devient le plus inexplicable des mystères.

Dès lors qu'on est chrétien et qu'on admet les miracles de l'Évangile, on ne saurait, en principe, rejeter tous ceux des âges ecclésiastiques, bien qu'ils ne soient pas pour nous des objets de foi. Le Christianisme, en effet, n'est-il pas une mission perpétuelle qui continue sur la terre l'œuvre de Jésus-Christ? Celui qui a entouré la naissance de l'Église d'événements si merveilleux serait-il resté impuissant à en produire de nouveaux, pour glorifier la perpétuité de son œuvre? Toutefois, en admettant la possibilité et même la nécessité des miracles, on peut les envisager, en tant que faits, avec des dispositions d'esprit très-différentes. Tout rejeter, c'est exclure la vérité; tout croire, c'est admettre l'erreur. Ce sont là deux faiblesses de l'esprit, inspirées par des tendances contraires. La première règne assez généralement aujourd'hui; la seconde, nous devons le dire, prédominait au Moyen Age. L'absence de critique, l'ignorance des lois de la nature, les idées superstitieuses qui sont les excroissances parasites de la foi, les dispositions générales à la crédulité, les ruses des imposteurs qui simulaient des guérisons subites pour attirer l'attention sur eux et obtenir des aumônes, voilà les

principales causes qui multiplièrent les miracles dans des récits, écrits d'ordinaire avec la plus entière bonne foi. Les légendaires monastiques, ne voyant dans le merveilleux que l'épanouissement normal de la sainteté, sensibles d'ailleurs à la gloire qui en rejaillissait sur leur abbaye, devaient facilement accueillir tous les bruits populaires. Certains événements qui avaient vivement frappé l'imagination, des traductions trop réalistes du langage figuré, des interprétations matérielles de compositions symboliques, furent appliqués en même temps à un bon nombre de personnages. Que de fois ne voyons-nous pas l'âme qui s'envole sous forme d'une colombe, le dragon destructeur se laissant docilement mener par une étole, le bâton fiché en terre et prenant racine, le martyr qui porte sa tête dans ses propres mains, le tombeau d'où émanent de suaves odeurs, le cercueil qui s'alourdit pour empêcher les reliques d'être transportées plus loin ?

Quel système adopterons-nous vis-à-vis de tous ces miracles et de toutes ces légendes ? Examinerons-nous les faits les uns après les autres, pour voir sils sont miraculeux de leur nature, appuyés sur des témoignages suffisants ; si l'auteur qui nous les raconte n'a point pu nous tromper, ou bien être induit en erreur ? Oui, sans doute, nous rencontrerons certains prodiges évidemment entachés d'absurdité, ou blessant tellement les sentiments les plus élémentaires de la justice et de l'humanité, que nous pourrons,

avec certitude, en proclamer la fausseté; mais combien d'autres, d'un caractère plus ou moins probable, échappent, en raison de leur éloignement, à un examen sérieux ! Comme Baillet et Godescard, prendrons-nous la vraisemblance pour guide ? Mais, n'est-ce pas un conducteur bien peu sûr, lorsqu'il s'agit d'événements surnaturels ? Nous entrerions dans les voies de l'arbitraire et nous nous exposerions, par un choix capricieux, tantôt à exclure la vérité, tantôt à admettre l'erreur. Bien loin d'agir ainsi, nous reproduirons, dans toute leur naïveté, ces récits merveilleux ; mais en les plaçant sous l'unique garantie des chroniqueurs, dont nous aurons soin, dans un chapitre spécial, d'examiner le degré de véracité. On pourra ainsi apprécier le plus ou moins de certitude des faits, non pas en raison de leur nature, mais d'après le caractère du témoignage qui leur aura été rendu.

Quand bien même certains événements nous paraîtraient complétement erronés, nous ne les rapporterons pas moins, parce qu'alors ils donnent la mesure de la réserve qui doit accueillir le reste du récit. D'ailleurs, en laissant de côté leur valeur historique, ces légendes n'ont-elles pas joué un rôle important dans les croyances de nos pères ? Ne sont-elles pas souvent empreintes d'une naïve poésie qui a su charmer les générations éteintes ? Ne renferment-elles pas de généreuses protestations en faveur de l'action providentielle, de la dignité de l'homme et de la puissance de la vertu ? Ne peignent-elles pas

quelquefois d'un trait les mœurs d'une époque, et ne contiennent-elles point des indications précieuses pour l'histoire locale? Ne sont-elles pas indispensables pour interpréter ces compositions que la sculpture du Moyen Age a gravées au front de nos cathédrales, ou que la peinture a confiées aux verrières, aux fresques et aux miniatures?

Tout en rapportant, avec la plus scrupuleuse exactitude, les épisodes les plus singuliers de la vie des Saints, nous n'hésiterons jamais à interrompre nos récits, pour combattre les traditions populaires qui nous paraîtront erronées. Dominé par l'amour exclusif de la vérité, nous relèverons quelques erreurs historiques que le Propre de notre diocèse a empruntées à nos anciens bréviaires. D'un autre côté, nous ne craindrons pas de raconter les faiblesses et les fautes des Saints, qu'elles leurs soient personnelles, ou bien qu'elles appartiennent à l'époque où ils ont vécu. Partisan de la sincérité absolue en histoire, nous sommes de ceux qui pensent qu'il ne faut jamais dissimuler ni altérer la vérité, et que le système des réticences, des atténuations et des faux ménagements, outrage tout à la fois la science et la religion. Nous croyons avec M. de Montalembert [1], M. Léon Gautier [2], le P. Perraud [3] et bien d'autres, qu'il

[1] *Les Moines d'Occident,* introduction.

[2] *Portraits littéraires* et *Revue des questions historiques*.

[3] *Discours sur l'Hist. de l'Église,* prononcé à la Sorbonne, en 1866.

faut étudier les faits sans parti pris, sans arrière pensée, sans autre passion que celle de l'exactitude scientifique ; — que les catholiques doivent être les permiers à soumettre leurs annales aux justes sévérités de la critique ; — qu'ils ne doivent dissimuler aucune tache, pour avoir le droit de ne voiler aucune gloire ; — et qu'ils ne doivent jamais s'exposer à mériter cette interrogation du Patriarche : Croyez-vous donc que Dieu ait besoin de vos mensonges ? *Numquid Deus indiget mendacio vestro ?* (Job, XIII, 7.)

IV.

Après avoir fait connaître à nos lecteurs les principes de critique qui inspireront notre œuvre, nous devons entrer dans quelques détails sur les limites géographiques que nous nous sommes tracées, sur le choix des personnages que nous avons admis dans notre galerie, sur la division de notre travail, sur le classement que nous avons adopté, et sur l'ordre que nous avons suivi dans chaque biographie.

Fallait-il restreindre nos recherches dans les limites actuelles du diocèse, ou bien dans son ancienne circonscription, qui représentait dans toute son intégrité le territoire des *Ambiani ?* Dans le premier cas, il nous fallait exclure les Saints qui appartiennent aux

paroisses que nous a fait perdre le Concordat [1], mais qui n'en ont pas moins vécu sous l'autorité de nos anciens évêques ; dans le second cas, il fallait se taire sur les Bienheureux dont se glorifient les parties de notre diocèse actuel qui n'y ont été annexées que depuis 1801 [2]. Ni l'un ni l'autre de ces systèmes exclusifs ne pouvait être adopté. Aussi, avon-snous élargi notre cadre, en embrassant tout à la fois l'ancienne et la nouvelle circonscription [3].

Quant au choix des personnages, nous avons voulu éviter deux tendances extrêmes des hagiographies : l'une, trop indulgente, admettant un certain nombre de personnes pieuses, mortes en odeur de sainteté, mais qui n'ont jamais été qualifiées de Saints; l'autre, trop sévère, qui exige le passeport officiel de la liturgie. Nous réclamerons un titre, sans cependant

[1] Les doyennés d'Auxi-le-Château, de Montreuil et de Labroye, qui appartiennent aujourd'hui au diocèse d'Arras; celui de Grandvilliers et un certain nombre de cures des anciens doyennés de Montdidier, Conty, Moreuil, etc., qui font aujourd'hui partie du diocèse de Beauvais.

[2] Notre diocèse s'est enrichi alors d'environ 130 paroisses des anciens doyennés de Péronne, Ham, Nesles, Athies et Curchy, qui dépendaient auparavant du diocèse de Noyon.

[3] Notre diocèse, au XVIIIe siècle, n'avait que vingt lieues de long sur seize de large. Il comprenait 26 doyennés, 781 paroisses, 100 annexes, 15 collégiales, 57 prieurés, 20 abbayes d'hommes, 5 de femmes, 26 communautés d'hommes, 22 de femmes et 6 commanderies. Aujourd'hui, il comprend 42 doyennés, 60 cures, 593 succursales, 30 chapelles vicariales, 91 annexes, 172 églises sans titre, 2 monastères d'hommes et un grand nombre de communautés religieuses. — Voyez l'*État général de l'ancien diocèse d'Amiens*, par M. l'abbé de Cagny.

nous montrer bien rigoureux sur sa valeur. Ainsi, nous admettrons parmi nos Saints : 1° ceux qui jouissent aujourd'hui d'un culte public, autorisé par l'Église ; 2° ceux dont l'office était marqué dans nos anciens bréviaires Amiénois ; 3° ceux qui ont été l'objet d'un culte purement local, soit dans un monastère, soit dans une paroisse ; 4° ceux qui, n'ayant jamais été l'objet d'aucun culte, n'en ont pas moins été désignés comme Saints, soit par un martyrologe de quelque valeur, soit par d'anciens chroniqueurs, soit par quelque tradition locale.

Pour nous conformer aux décrets du Saint-Siége, nous devons déclarer ici que, lorsque nous donnons la qualification de Saints ou de Bienheureux à des personnages qui ne sont point canonisés, nous n'avons point voulu substituer nos jugements à ceux de l'Église, ni donner à ces expressions une signification liturgique.

Outre les Saints qui appartiennent essentiellement à notre diocèse par leur naissance, leurs titres [1], leur séjour prolongé ou leur mort, il existe une autre catégorie de Bienheureux que nous ne pouvions pas oublier, mais dont l'histoire, à notre point de vue

[1] C'est en raison de leur qualification que nous admettons dans notre galerie le B. Charles le Bon, *comte d'Amiens ;* le B François *de Roye ;* S. Sévold, *comte de Ponthieu ;* le B. Simon, *comte d'Amiens et de Crépy*, etc,

local, ne mérite ni le même degré d'intérêt, ni les mêmes développements : ce sont ceux qui, étrangers à notre pays [1], y ont exercé une action toute passagère ; ceux dont les reliques ont enrichi nos églises, où elles ont trouvé comme une seconde patrie [2]; ceux qui, par des circonstances particulières, sont honorés dans tout notre diocèse [3] ou dans quelques-unes de ses paroisses [4]. Il aurait été superflu de faire la biographie de ces Saints étrangers, mais nous devions recueillir tout ce qui, dans leur vie ou dans leur culte, concerne l'Église d'Amiens. Ce sera l'objet d'un Appendice qui formera probablement tout un volume. On y trouvera : 1° la relation des circonstances historiques qui, dans la vie de ces Saints étrangers à notre diocèse, intéressent néanmoins ses annales ; 2° l'histoire ou l'indication des reliques notables qui sont honorées ou qui l'ont été jadis dans nos églises ; 3° l'histoire du culte des Saints qui ne sont pas compris dans la première partie de notre *Hagiographie*, au point de vue diocésain de la li-

[1] S. Amé, S. Babolein, S. Cadroel, S. Foillan, S. Gobain, S. Leu, S. Martin, S. Meldan, Ste Radegonde, S. Thomas Becket, S. Vincent de Paul, S. Yves de Chartres, etc.

[2] S. Florent, S. Guignolé, S. Guduval, S. Jean-Baptiste, S. Kilien, SS. Lugle et Luglien, S. Précord, S. Vaneng, S. Vulfran, S. Willebrord, S. Vigor, etc.

[3] S. Antoine, Ste Catherine, SS. Crépin et Crépinien, S. Éloi, S. Fiacre, S. Léger, S. Médard, S. Nicolas, S. Roch, S. Romain, S. Sébastien, etc.

[4] S. Amand, S. Cyr, S. Didier, S. Druon, S. Géry, S. Léonard, S. Lucien, S. Ménélé, S. Sanson, S. Servais, S. Taurin, S. Vandrille, etc.

turgie, des patronages, des corporations, de l'iconographie, des pèlerinages et des traditions populaires. Nous y joindrons la nomenclature des personnages qui ont été désignés à tort par divers écrivains, comme étant des Saints du diocèse d'Amiens[1].

Cet Appendice, aussi bien que la première partie, sera rédigé selon l'ordre alphabétique. L'ordre liturgique, selon la date des fêtes, ne peut convenir qu'aux recueils spécialement conçus dans un but de piété, ou aux collections qui comprennent tous les jours de l'année. Il est une méthode de classement que nous aurions préférée à celle que nous adoptons : c'est l'ordre chronologique ; mais une considération toute personnelle devait nous l'interdire. Nous nourrissons depuis longtemps la pensée de publier un jour une histoire du diocèse d'Amiens ; elle s'ouvrira nécessairement par les vies de S. Firmin et de nos premiers martyrs. Ç'aurait été aussi le commencement de notre *Hagiographie*, si nous avions suivi la méthode des dates ; de cette sorte, nous aurions eu deux ouvrages dont chaque premier volume, au moins dans son premier tiers, aurait offert une presque complète similitude. Nous avons dû prévenir ce grave inconvénient, et c'est pour cela que nous avons choisi l'ordre alphabétique, qui est d'ailleurs plus favorable aux

[1] S. Ebertram, Edelburge, Firmin abbé, Gré, Guillaume de Normandie, Haymon, Marcsq, Matthieu d'Abbeville, Ouignan, Sauflieu, etc.

recherches, et d'une variété plus attrayante pour la lecture.

Dans chaque biographie, nous suivrons toujours le même ordre. Au-dessous de chaque titre, nous indiquerons immédiatement la date de la fête et l'année de la mort du Saint. La première note indiquera toutes les variantes qu'a subies son nom et les étymologies qu'on lui a prêtées.

Les biographes du Moyen Age, que nous prendrons toujours pour guides, nous renseigneront suffisamment sur les vertus du personnage, et nous aideront à peindre les constants efforts de la volonté humaine à la poursuite de la perfection ; mais, comme ils ne nous donnent souvent que des indications bien sommaires et parfois erronées sur les événements historiques, qu'ils rejettent à un plan très-secondaire dans l'ascétisme de leurs tableaux, nous appellerons alors à notre aide les chroniqueurs contemporains ; et plus d'une fois nous serons obligé, tantôt d'interrompre nos récits par des discussions critiques sur des questions de géographie locale, de chronologie, d'archéologie et d'érudition ; ou bien de rejeter dans des notes les éclaircissements qui nous paraîtront utiles.

Nous serons très-sobre de ces pieuses réflexions dont les hagiographes du dernier siècle amplifiaient leurs monographies. Laissant les faits parler par eux-mêmes, nous les exposerons dans leur plus scrupuleuse véracité, et nous ne substituerons jamais les

libres allures du panégyrique à la gravité réservée de l'histoire.

Notre tâche ne sera point terminée quand nous aurons raconté la vie d'un Saint, avec les larges développements que ne peuvent comporter les recueils généraux d'hagiographie [1]. Comme l'a fort bien dit Dom Guéranger [2], « la vie des héros du Christianisme sur la terre ne s'arrête jamais au jour de leur mort ; elle se continue dans l'influence qu'ils exercent, dans les prodiges dont ils brillent, dans la confiance si ardente du peuple fidèle, dans les monuments qu'on leur dédie, dans l'inspiration dont ils sont la source pour la poésie et les arts ». Aussi, consacrerons-nous des chapitres supplémentaires, imprimés en plus petit texte, aux miracles posthumes, au culte, à la liturgie, aux monuments et à l'iconographie de chacun de nos Saints. Un index bibliographique donnera la valeur des sources où nous aurons puisé ; il mentionnera soigneusement les manuscrits [3] et les imprimés que nous aurons consultés, ainsi que les noms des correspondants auxquels nous devrons des renseignements spéciaux. Qu'il nous soit permis

[1] Comme exemple de biographies écourtées, nous citerons Godescard, qui consacre vingt-sept lignes à S. Blimont; vingt-quatre lignes à S. Salve ; vingt-et-une lignes à S. Fursy ; moins d'une page à S. Evrols, S. Firmin le Martyr, S. Firmin le Confesseur, S. Honoré, etc.

[2] *Histoire de Ste Cécile*, préface, p XIV.

[3] Quand nous n'indiquerons point le gisement d'un manuscrit, c'est qu'il appartient à la Bibliothèque communale d'Amiens.

ici de les remercier de leurs communications, et d'exprimer une gratitude toute particulière à MM. Douillet, curé-doyen de Corbie ; L. Duthoit, sculpteur ; Fricourt, curé de Saint-Riquier; Garnier, conservateur de la bibliothèque d'Amiens; le docteur Goze ; Ch. Henneguier, de Montreuil; Hénocque, doyen du chapitre ; Ch. Salmon ; Thuillier, curé de Favières ; ainsi qu'à la plupart de MM. les Doyens, et à beaucoup d'autres ecclésiastiques qui se sont obligeamment empressés de répondre, en ce qui concerne leurs cantons respectifs, au questionnaire que nous avions formulé.

Notre dernier volume sera terminé par trois tables fort détaillées : l'une des noms de personnes; l'autre des noms de lieux ; la troisième des matières de dogme, de morale, de discipline, d'histoire, de liturgie, d'archéologie, de littérature, de sciences, de beaux-arts, de mœurs et coutumes, etc.

Tel est le plan de notre ouvrage. On voit qu'il est surtout conçu au point de vue de l'érudition. Toutefois, nous croyons que les personnes qui se préoccupent moins du côté scientifique auront de quoi alimenter leur pieuse curiosité. Qu'elles laissent de côté, si bon leur semble, les chapitres complémentaires, dont le sujet est nécessairement aride, et qu'elles se bornent à lire les biographies proprement dites. Nous espérons qu'elles y trouveront quelque intérêt et quelque variété.

Cette variété ne sera-t-elle point la conséquence obligée de la multiplicité de nos objets d'étude? Si les quatre-vingt-dix Saints de notre diocèse se ressemblent tous par la direction de leurs efforts vers un seul et même but, ils diffèrent bien souvent entre eux par les moyens qu'ils ont mis en œuvre, par la diversité des obstacles qu'ils ont rencontrés, par le milieu dans lequel ils ont vécu. Les uns ont arrosé notre sol de leur sang généreux ; les autres ont présidé aux destinées de notre Église. Ceux-ci se sont réfugiés dans la vie solitaire; ceux-là ont supporté le poids de la charge pastorale. Un grand nombre ont illustré la vie monastique, soit qu'ils aient fondé des abbayes, qu'ils aient gouverné des communautés, ou qu'ils aient passé leur vie tout entière sous le joug volontaire de l'obéissance. Nous verrons successivement passer sous nos yeux des vieillards et des jeunes gens, des vierges et des veuves, des savants et des illettrés, des justes et des pénitents, des guerriers et des reclus, des châtelains et des serfs. D'un monastère nous passerons à la cour des rois, d'une solitude dans un camp, d'une prison dans une cathédrale, d'une chaumière dans un palais. Nous suivrons nos héros dans toutes leurs pérégrinations, et nous serons entraînés par eux, tantôt dans divers diocèses de la France, tantôt sous les chauds climats de l'Espagne et de l'Italie, tantôt dans les froides régions de l'Écosse et de la Suède. Mais, tandis que les sites se succèderont et que notre cadre changera, nous

aurons toujours sous les yeux le tableau du triomphe de la grâce, qui, tout infini qu'il peut être de nuances et d'aspects, offre partout la même grandeur et la même consolante sublimité !

Amiens, le 22 août 1868.

HAGIOGRAPHIE

DU DIOCÈSE D'AMIENS

HAGIOGRAPHIE

DU DIOCÈSE D'AMIENS

S. ACHE ET S. ACHEUL

MARTYRS

11 Mai. — † IIIe Siècle.

Quelques-uns de nos anciens bréviaires[1] et divers historiens modernes[2] nous disent que S. Acheul[3], originaire de la Grèce, fut envoyé dans les Gaules

[1] Ceux de LA MARTHONIE et de Fr. FAURE.

[2] DU SAUSSAYE, *Martyrol. gallic.* — PAGÈS, *Manuscrits*, t. I, p. 20.

[3] Nous indiquerons toujours les diverses variantes de noms que nous aurons rencontrées dans les imprimés et les manuscrits. On trouve S. Ache désigné sous les noms suivants : *Acius, Accius, Aceus, Acus, Accus, Agius ; — Aacée, Achée, Achiet, Achiot.* — Les formes et les altérations du nom de S. Acheul sont encore plus nombreuses : *Acheolus, Atheolus,Acciolus, Aceolus, Acceolus, Achilleus ;— Acceol, Acceul, Acciole, Axèle, Axeuil, Acheux, Acheu, Acheuil, Achoeul, Achuel, Aicheul.* — Nous pourrions ajouter ici les divers noms de S. Andéol, si nous étions partisan de l'opinion qui confond ce martyr du Vivarais avec notre saint Acheul.

par un disciple de S. Polycarpe, pour y propager les bienfaits de la foi chrétienne. Ce zélé missionnaire, qui n'était encore que sous-diacre, se rendit à Carpentras, évangélisa le Vivarais et convertit un grand nombre de païens. L'empereur Sévère qui traversait ces contrées, pour se rendre aux Iles Britanniques, rencontra le jeune apôtre et lui ordonna vainement de sacrifier aux Dieux. Bien loin d'être éclairé par la miraculeuse punition d'un de ses satellites dont la main se dessécha, après qu'il eut lancé une pierre contre S. Acheul, l'empereur ne vit là que des artifices de magie, et fit livrer aux tortures celui qui venait d'insulter aux divinités de Rome. Après avoir été battu de verges et déchiré par des fers rougis, Acheul eut la tête fendue ou plutôt écrasée par un glaive en bois, et rendit son âme à Dieu, le 1er mai de l'an 208, à Bergoïate, près du Rhône.

Ce récit est trop évidemment calqué sur les actes de S. Andéol pour qu'on n'y reconnaisse point une confusion, amenée sans doute par une certaine similitude de nom (*Aceolus — Adeolus*) et par la même date de célébration liturgique.

L'auteur anonyme des *Mémoires pour servir à l'histoire de l'église de Saint-Acheul* [1] a remarqué cette identité de faits attribués à deux personnages, et il en a conclu que saint Andéol et saint Acheul ne sont qu'un seul et même saint, honoré sous deux noms différents. Pour expliquer le culte immémorial qu'on lui rend à Amiens, il a avancé, comme Pagès [2], mais sans l'ombre de preuve, que le corps de ce

[1] De Beauvillé, *Documents inédits*, p. 378.
[2] *Manuscrits*, I, 20.

martyr avait été apporté à Amiens par S. Salve. Embarrassé qu'il était de S. Ache, l'inséparable compagnon que la liturgie amiénoise donne à S. Acheul, notre chroniqueur suppose qu'il n'a point existé et que le nom d'Ache est une simple abréviation de celui d'Acheul.

Quant à nous, nous ne voyons dans cette confusion historique, qui nous paraît au reste de date assez récente [1] qu'une fausse attribution, dont les exemples ne sont pas rares dans les annales hagiologiques, et qui ne saurait porter atteinte à la réalité de deux existences que la piété de nos ancêtres a environnées d'une sainte auréole. Les reliques de saint Andéol sont toujours restées au bourg qui porte son nom, dans le département de l'Ardèche. Si on en avait distrait une partie pour en enrichir Amiens, sous l'épiscopat de S. Salve, ce fait aurait été mentionné dans les actes si détaillés de ce célèbre évêque, tandis que nous n'y voyons qu'une translation des corps de S. Ache et de S. Acheul, retirés de l'église Notre-Dame-des-Martyrs pour être déposés dans une crypte de la nouvelle église érigée à S. Firmin.

En l'absence de tout document authentique, la tradition, qui est parfois si prolixe, se montre ici plus que réservée. Elle se borne à nous dire que le diacre S. Ache et le sous-diacre S. Acheul, tous deux originaires de l'Amiénois, reçurent le 1er mai la palme du martyre. Au milieu des tourments, ils se bornaient à dire à leurs persécuteurs : — Si Dieu

[1] Elle n'a pas été commise par le Bréviaire de 1528, dont la légende ne contient que des réflexions générales sur ces paroles attribuées à divers martyrs : *Si Deus pro nobis, quis contra nos !*

est pour nous, qui sera contre nous? — Il est probable que cet événement eut lieu vers l'an 287, alors que Rictiovare exécutait si cruellement en Picardie les ordres qu'il avait reçus de Maximien Hercule [1].

RELIQUES.

S. Ache et S. Acheul furent inhumés à Abladène, là où devait plus tard s'élever une église qui prendrait leur nom, après avoir quitté celui de Notre-Dame et de Saint-Firmin [2]; c'est de là que leurs corps furent transférés par S. Salve, au commencement du VII[e] siècle, dans la nouvelle église que cet évêque avait érigée dans l'enceinte d'Amiens, sous le vocable de S. Pierre et de S. Paul, et qui plus tard prit le nom de Saint-Firmin le Confesseur.

L'évêque Otger, en 893, donna à l'église de Saint-Quentin, en même temps que le corps de S. Victoric, quelques reliques de S. Ache et de S. Acheul. La collégiale célébrait chaque année, au 19 mai, le souvenir de leur avénement. (QUENTIN LAFONS, *Histoire de Saint-Quentin,* I, 239.)

Un chanoine de Notre-Dame d'Amiens, nommé Jean de Raineval, légua par testament, en 1331, toute sa vaisselle d'argent, pour qu'on fabriquât une châsse digne des deux saints martyrs (*Notes pour l'Hist. ecclés. d'Amiens*, manu-

[1] Le calendrier du Bréviaire de Mgr Mioland place leur martyre vers l'an 119 (serait-ce une faute d'impression ?) ; celui du Bréviaire de la Motte, vers le II[e] ou III[e] siècle, ce qui est fort vague; Godescard, en 290; Pagès, vers l'an 409, au moment de l'invasion des Vandales.

[2] Cette succession de vocables divers a sans doute donné lieu à l'erreur que commet le P. Longueval, en disant : « S. Salve plaça « leur reliques dans l'église Saint-Firmin le martyr, mais dans la « suite elles furent transférées dans une église de la Sainte-Vierge, « proche la ville, et cette église porte aujourd'hui les noms de ces « saints martyrs. » (*Histoire de l'Église gallicane,* I, 149.)

scrit du XVII[e] siècle, n° 516 de la Bibl. d'Amiens, p. 149). Elle a disparu a la Révolution.

En 1533, François d'Halluin, évêque d'Amiens, fit mettre dans la boule que surmonte la croix du clocher, à Notre-Dame, un certain nombre de petites reliques, au nombre desquelles il s'en trouvait de S. Acheul (MACHART, *Manuscrits*, t. I).

Les anciens inventaires que nous avons consultés mentionnent des reliques de nos deux martyrs à Notre-Dame-des-Martyrs (fragment de côte), à l'église Saint-Germain, aux Célestins d'Amiens et aux Chartreux d'Abbeville.

Une partie des reliques des deux saints est actuellement conservée à Notre-Dame, dans la châsse de S. Firmin. La tête de S. Acheul se trouve à la maison des Jésuites de Saint-Acheul; le reliquaire est placé sous l'autel de la chapelle domestique. Autant que nous avons pu en juger, les os sont à peu près réduits en poussière. Les *Mémoires inédits* du P. Loriquet nous apprennnent qu'une famille pieuse sauva le crâne de S. Acheul, pendant la Révolution, et en fit don aux Jésuites en 1827.

CULTE ET LITURGIE.

S. Firmin le Confesseur fit ériger une église à Abladène sur les tombeaux où reposaient les corps vénérés de S. Firmin le Martyr, de S. Ache et de S. Acheul, à côté des ruines d'un temple romain. Ce sanctuaire fut dédié à Notre-Dame et à S. Firmin, martyr. Dans le cours du Moyen Age, on le désigna simultanément, tantôt sous le nom de Saint-Ache et Saint-Acheul, tantôt sous celui de Notre-Dame des Martyrs[1]. Depuis longtemps il n'est plus guère connu que sous le nom de Saint-Acheul.

[1] Dans diverses chartes de S. Geoffroy, évêque d'Amiens, et de Manassès, archevêque de Reims, il est mentionné sous le quadruple vocable de Notre-Dame, Saint-Firmin, Saint-Ache et Saint-Acheul. En 1085, une charte de l'évêque Roricon lui donne le nom de Saint-Ache et Saint-Acheul.

Un prieuré de clercs réguliers, institué dans cette église en 1085 par l'évêque Roricon, embrassa la règle de S. Augustin en 1109, et fut érigé en abbaye en 1145. Le pape Nicolas IV, en 1291, accorda un an et quarante jours d'indulgences aux fidèles qui visiteraient l'église de Saint-Acheul, le jour de la fête de ce saint martyr. (DAIRE, *Hist. d'Amiens*, II, 251, 257.)

Tout le monde sait que les Pères de la Compagnie de Jésus fondèrent à Saint-Acheul, en 1814, un petit séminaire qui fut supprimé en 1828 par le gouvernement, et que cette célèbre maison n'est plus aujourd'hui qu'un noviciat de l'ordre.

Le P. Sellier, dans une *Notice sur Notre-Dame de Saint-Acheul* qu'il publia en 1854, constatait le délabrement de ce sanctuaire et émettait des vœux auxquels nous sommes heureux de nous associer. « Quelques antiquaires distingués, disait-il, se sont émus, nous le savons, de cet état de la première église d'Amiens. Ils confondent leurs vœux avec ceux de tous les fidèles, parce qu'ils savent apprécier les choses par la grandeur et par la sainteté des souvenirs qu'elles rappellent. Ils attendent le jour où l'autel aura repris sa véritable place au-dessus de la crypte de S. Firmin, et, s'il est possible, d'après le plan si simple et si beau de 1697 [1]. Ils aiment à remettre dans le fond de l'abside, l'antique siége épiscopal et les stalles réservées aux prêtres. Ils rétablissent l'ancienne distinction entre le sanctuaire et le chœur. Ils relèvent la grille qui séparait autrefois le chœur de la nef, ou la remplacent par une balustrade convenable. Oserons-nous le dire, et pourquoi ne le dirions-nous pas, ils mettent des vitraux historiés dans le sanctuaire et de simples grisailles dans la nef. Ils donnent à toutes les murailles de l'église cette teinte douce et uniforme qui n'en est que plus religieuse dans sa simplicité. Enfin, guidés par un goût pur, éclairés par l'esprit des traditions chrétiennes, ils rendent Notre-Dame de Saint-Acheul digne de protéger et de conserver les souvenirs les

[1] Ce plan est conservé à la Bibliothèque d'Amiens.

plus antiques et les plus saints de la foi dans la Picardie. Puissent ces vœux si justes et si beaux devenir une réalité ! »

Jean Bullant, architecte du connétable de Montmorency (1556-1578), qui construisit le château d'Écouen et qui travailla à Amiens en 1574, avait une dévotion spéciale pour S. Acheul. En tête de son testament, il recommanda son âme « à M. sainct Accéol, son patron » (DE MONTAIGLON, *Archives de l'art français*, t. VI, 314). Il ne portait point le nom d'Acheul, mais il emploie l'expression de *patron*, parce qu'il résidait à Écouen, dont l'église paroissiale est sous le vocable de S. Acheul.

Les noms de S. Ache et de S. Acheul sont inscrits dans nos anciennes litanies du XIII[e] siècle (MS. 125), dans le martyrologe attribué à S. Jérôme et dans tous ceux de l'Église de France.

Le second de ces martyrs est patron de Saint-Acheul, dans le canton de Bernaville, et d'Écouen (Seine-et-Oise), où on lui donne le nom de S. Axeuil.

On célébrait, le 1[er] mai, la fête de S. Ache et de S. Acheul (*Aci et Acceole*) à l'abbaye de Novalaise en Savoie. La conformité des noms et de la date liturgique nous aurait fait supposer qu'il s'agissait de nos deux martyrs, si l'auteur du *Chronicon novaliciense* (apud PERTZ, *Mon. German.*, t. IX, p. 119) ne nous disait que ces deux martyrs sont enterrés à Novalaise : *Hi vero digni Deo martyres apud præfatum locum tombam habent.*

La fête de S. Acheul tombe le 1[er] mai; mais, à cause de l'occurrence de S. Philippe et de S. Jacques, elle a été reportée d'abord au 2 mai, puis au 4, et enfin au 11.

Elle figure dans tous nos bréviaires amiénois, sous le rite simple ou semi-double. Le *Propre* actuel a supprimé la courte légende historique du bréviaire de la Motte, pour y substituer un fragment du sermon de S. Augustin sur les martyrs.

Deux annexes de notre diocèse, l'une de Montigny-lès-Jongleurs, l'autre de Mons-en-Chaussée, portent le nom de Saint-Acheul. La rue actuelle de Noyon, à Amiens, s'ap-

pelait au XIIIe siècle, rue *Sainct-Achuel.* Bien qu'Acheux (arrondissement de Doullens) soit désigné sous le nom d'*Acheul* dans le Pouillé général de 1648, il ne faut y chercher aucun rapport avec notre saint martyr : car cette localité est appelée *Taciacum* dans le diplôme de Clotaire en faveur de Corbie. Quant à Acheux-en-Vimeu (canton de Moyenneville), nous ne voyons jamais non plus la qualification de *saint* précéder les noms d'*Acheul* ou d'*Achœil*, par lesquels cette paroisse est souvent désignée au XIIIe siècle [1].

ICONOGRAPHIE.

Le R. P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des Saints*, p. 739, parle d'une vieille image populaire représentant S. Acheul, la tête sciée verticalement d'une oreille à l'autre. « Je suppose, ajoute-t-il, que cette peinture avait pour origine une tradition ancienne, admise en Picardie. » Nous n'avons aucune tradition de ce genre. Cette image est une nouvelle preuve de la confusion qui s'est établie entre S. Acheul et S. Andéol, qu'on représente ordinairement la tête fendue avec une épée de bois.

BIBLIOGRAPHIE.

Les actes de S. Ache et de S. Acheul n'ont sans doute jamais été rédigés, pas plus que ceux de S. Milfort, de S. Varlois, de S. Luxor, de Ste Agrippine, de Ste Laurienne, de S. Gratien, etc., que nous ne connaissons que par de vagues traditions. Cette pénurie de renseignements sur d'illustres personnages de l'Église primitive est commune à bien d'autres régions ; M. l'abbé Freppel en explique parfaite-

[1] GARNIER, *Dict. topograph. du départ. de la Somme*, t. XXI des *Mém. des Ant. de Picardie*, p. 7.

ment les motifs : « Avec l'esprit de recherches qui nous est propre, dit-il [1], nous avons peine à comprendre le peu de soin qu'on mettait, à l'égard des grands hommes de l'Église primitive, ou qu'ils mettaient eux-mêmes à transmettre à la postérité ce qui concernait leur lieu d'origine, leur éducation, leurs travaux et leurs œuvres. Et par le fait, il y a dans cet effacement volontaire, dans cet oubli complet de la personnalité, de quoi nous surprendre. De nos jours, où tant d'hommes se croient obligés d'initier l'univers entier au journal de leur vie, et craignent de laisser tomber dans l'oubli la moindre parcelle de leur existence, grâce aux nombreux mémoires qui ont paru et dont la série n'est pas à la veille de s'épuiser, nos arrière-neveux n'ignoreront pas ce qu'ont fait les grands hommes de l'époque et même ceux qui ont joué un rôle inférieur. Inutile de dire que nous ne saurions nous attendre à trouver la trace d'une préoccupation pareille à l'époque que nous étudions. Eh ! qu'importait à ces héros du Christianisme naissant que la postérité s'occupât d'eux ou quelle connût leur vie et jusqu'à leur nom. Travailler à l'agrandissement du règne de Dieu sur la terre, puis s'ensevelir dans l'oubli, en répétant la parole du Maître : « Nous ne sommes que des serviteurs inu- « tiles », telle était leur devise. De là, cette absence de documents sur les grands hommes de l'Église primitive et cette incertitude sur leur véritable patrie, sur la date précise de leur naissance et de leur mort, dont une critique plus frivole que sévère a parfois abusé pour les dépouiller de leurs œuvres ou même de leur personnalité. Une biographie ou une histoire détaillée suppose des loisirs que n'admettait pas la vie active et militante des premiers chrétiens, ou bien des préoccupations terrestres qu'ils excluaient. Il n'y avait qu'un jour dans la vie des serviteurs du Christ que l'Église enregistrât avec soin, dont elle se plût à recueillir toutes les circonstances pour en éterniser la mémoire : c'était le jour de leur mort, de leur martyre, que par une sublime antiphrase, elle appelait le jour de leur

[1] *Les Pères apostoliques et leur époque*, xve leçon.

naissance, *Natalitia martyrum*, parce que c'était le jour de leur naissance à une vie plus haute et plus heureuse. »

Pour ne point trop multiplier les notes, nous indiquerons à la fin de chaque biographie les ouvrages manuscrits ou imprimés où nous aurons puisé les éléments de notre étude historique.

MANUSCRITS : *Notes pour l'Hist. ecclés. d'Amiens*, n° 516, de la Bibl. d'Amiens. — *Recueil de pièces concernant les tombeaux de Saint-Acheul*, n° 521.

IMPRIMÉS : *Vita S. Salvii*, *episc.*, cap. III, n° 11, apud BOLLAND. 11 januar. — HENSCHENIUS, *De SS. Acio et Acheolo Sylloge histor.*, 1 maii, pp. 44 et 760. — *Vita S. Andeoli*, apud BOLL., ibid., p. 35. — *Bréviaires* de la MARTHONIE, Fr. FAURE, DE LA MOTTE et MIOLAND, au 4 mai.— PAGÈS, *Manuscrits*, 1, 20. — Le P. SELLIER, *Notice sur Notre Dame de Saint-Acheul.* — De BEAUVILLÉ, *Documents inédits*, p. 375 (*Mém. pour servir à l'Histoire de l'église de Saint-Acheul*). — GODESCARD, *Vies des Saints*, au 1er mai. — Et les ouvrages de DAIRE, Du SAUSSAY, GARNIER, QUENTIN LAFONS, LONGUEVAL, P. LORIQUET, MACHART, DE MONTAIGLON et PERTZ, cités dans le cours de cette biographie.

LE B. ADAM

DEUXIÈME ABBÉ DE SAINT-JOSSE-AU-BOIS

31 Mai. — † 1166.

Adam naquit à Metz, d'une famille noble; sa mère portait le nom de Franchilde. Orgueilleux de la richesse de ses parents, il montrait un caractère intraitable et dissipait son temps dans de coupables plaisirs. Dans l'espoir d'assouplir son naturel et de réformer ses mœurs, son père le confia à Raoul de Laon qui dirigeait dans cette ville, avec son frère Anselme, une école si célèbre qu'elle attirait des écoliers des plus lointaines contrées de l'Europe.

Un jour qu'il entendit S. Norbert prêcher sur la gravité du péché et le mépris des biens du monde, il se sentit soudain converti et voulut renoncer non seulement à ses dissipations, mais même à la vie du siècle. Il entra dans l'abbaye de Prémontré, et là, grâce à l'austérité de ses jeûnes, à la ferveur de ses oraisons, il put dompter la fougue de son tempérament. Quand on le reconnut suffisamment éprouvé, on l'envoya à l'abbaye de Saint-Josse-au-Bois, qu'il

devait transférer à Dommartin ; on sait que ce monastère faisait partie de l'ancien diocèse d'Amiens [1].

Pierre Borée, dans son *Histoire* manuscrite *de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens*, nous dit que la Ste Vierge honorait le B. Adam de ses apparitions; « Une nuit, ajoute-t-il, la lampe étant éteinte au chœur, une lumière du ciel parut si à propos et si splendidement qu'elle lui suffit pour lire les leçons ».

Vers l'an 1131, Adam succéda à Milon dans le gouvernement de l'abbaye, qu'il devait régir pendant trente-cinq ans. Cette même année, il souscrivit à l'acte de fondation de Saint-Pierre-de-Selincourt, et en 1145, à celui que donna Thierry, évêque d'Amiens, pour l'érection en abbaye du prieuré de Saint-Martin-aux-Jumeaux.

Adam ne se borna point à augmenter considérablement les possessions du monastère, mais il propagea avec ardeur la famille spirituelle de saint Norbert, et fonda six abbayes de son ordre, entr'autres Saint-André-au-Bois et Saint-Pierre-de-Selincourt.

Une charte de Thierry, évêque d'Amiens (1153), dont les auteurs du *Gallia christiana* n'ont pas eu connaissance, nous apprend que le seigneur Eustache Collet, de la famille des châtelains de Beaurains, donna à l'abbé Adam, en admodiation perpétuelle, le domaine de Dommartin, endroit voisin de Runiac, où avait jadis résidé S. Josse, et qui portait ce nom à cause d'une chapelle dédiée à S. Martin. Les religieux ne contractaient d'autre obligation que

[1] Dommartin est aujourd'hui du diocèse d'Arras, canton d'Hesdin.

celle de défricher un bois et de garder un certain ordre dans l'assolement et la culture des terres. Eustache Collet afferma en même temps à l'abbaye les domaines d'Auconnay et d'Hestruval, dont il devait percevoir la moitié des récoltes.

Adam songea dès lors a transférer son abbaye dans ce riche domaine qui l'avoisinait. Ce ne fut pourtant que le 31 décembre 1161 qu'il réalisa ce projet et qu'il abandonna l'ancienne résidence, située à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui *la ferme Saint-Josse*. Elle servit, dès lors, d'église paroissiale au village de Tortefontaine. Deux ans plus tard, le 29 avril, il dédiait à la Ste Vierge et à S. Josse l'église qu'il venait de construire.

Le pieux abbé mourut le 31 mai 1166. « A sa mort, dit le P. Ignace [1], il eut la face illustrée d'une si admirable splendeur, comme si elle eust esté glorifiée. » En léguant sa crosse à son successeur, il ordonna qu'on y gravât ces mots : *Onus, non honor.*

On inscrivit ces vers sur son tombeau :

ADAM ABBAS.

Huic domui septem lustris hic præfuit, immo
Profuit, in nullo deficit, ordo fuit.
Nam Pater et Maius uno sibi fine quiescunt :
Nunc cum mense pater, cum patre mensis abit.

Les religieux de Dommartin donnaient à Adam la qualification de Bienheureux, mais ne lui rendirent

[1] *Hist. ecclés. d'Abbeville*, p. 499.

jamais aucun culte. Il est désigné sous le simple titre de *vénérable* par Ferréol de Locres, le P. Ignace et du Cange. Son nom est inscrit dans le *Martyrologe de France*.

BIBLIOGRAPHIE.

MANUSCRITS : DU CANGE, *Hist. des comtes de Ponthieu*, n° 4978 (Fr.) de la Bibliothèque impér. — Pierre BORÉE, *Hist. de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens*, à la bibliothèque de Laon.

IMPRIMÉS : *Gallia christiana*, x, 1348. — Le P. IGNACE, *Hist. ecclés. d'Abbeville*, p. 499. — FERRÉOL DE LOCRES, *Chron. belg.*, p. 274. — DU SAUSSAY, *Martyrol. gallic.*, p. 1217. — PARENTY, *Notice sur l'abbaye de Saint-Josse-au-Bois*, dans le *Puits artésien*, 1841, p. 107.

S. ADÉLARD

NEUVIÈME ABBÉ DE CORBIE

2 Janvier. — † 826.

Deux célèbres abbés de Corbie, S. Paschase Radbert et S. Géraud, nous ont laissé chacun une vie d'Adélard [1]; ils seront nos principaux guides dans la biographie que nous allons lui consacrer.

Adélard naquit vers l'an 751 [2] à Huysse, près

[1] *Adhalardus, Adalhardus, Adalhartus, Adhælardus, Adelardus, Adelhartus, Adelhardus, Adalardus, Adælardus, Adelardus, Alhardus, Alardus, Athelardus. — Adhalart, Adalhard, Adhalard, Athelard, Adelrad, Aslard, Adælard, Allard, Alard, Alart.*—Les *Chroniques de Saint-Denis* le désignent, par erreur, sous le nom d'*Adam*. Il est souvent appelé *Adélard l'Ancien* par opposition à *Adélard le Jeune*, dont nous raconterons bientôt la vie. Il ne faut confondre ni l'un ni l'autre avec un comte du palais, de même nom, dont parle Eginhard dans ses chapitres des années 823 et 825. — Son nom vient du tudesque : *adel*, noblesse, et *art*, race ; qui est de noble race.

[2] Nous ne pouvons admettre la date de 753 qui est donnée par Baillet et l'*Histoire litt. de la France*. Les auteurs contemporains nous disent qu'il quitta la cour à l'âge de vingt ans, à l'occasion du divorce de Charlemagne et d'Hermengarde. Or, ce divorce ayant eu lieu en 771, il devient incontestable qu'Adélard naquit en 751.

d'Audenarde, dans le diocèse actuel de Gand [1]. Il eut pour père le comte Bernard qui était fils de Charles Martel [2]. Adélard était donc neveu de Pépin le Bref et cousin germain de Charlemagne. Il fut élevé à la cour, où il reçut l'éducation qu'exigeait sa naissance [3]. Charlemagne, en montant sur le trône d'Austrasie, le nomma comte du palais [4]; mais Adélard sut toujours résister aux séductions des grandeurs et des plaisirs, en mettant toutes ses actions sous la sauvegarde d'une pensée chrétienne. Il nourrissait depuis longtemps une profonde aversion pour la dissipation qui régnait à la cour, quand un événement inattendu vint encore fortifier ces

[1] MEYER, MOLANUS, MGR DE RAM, etc.

[2] BULTEAU (*Abrégé de l'Hist. de l'ordre de S. Benoît*, tom. II, p. 659) dit qu'Adélard était d'origine saxonne par sa mère. Cela nous paraît fort douteux. Paschase Radbert, qui nous a laissé l'histoire d'Adélard et celle de son frère Wala, répète plusieurs fois que ce dernier est né en Saxe ; mais il ne fait aucune allusion à l'origine saxonne d'Adélard. Il est probable qu'il était d'un lit différent et que sa mère était de race franque. — Une ridicule tradition qui avait cours à Bertheim, en Alsace, prétendait qu'Adélard était le plus jeune des quatre fils Aymon. Les habitants de cette localité montraient dans leur église un tableau où était figuré le cheval gigantesque qui aurait été le compagnon d'enfance d'Adélard. — DE REIFFENBERG, *Chronique de Philippe Mouskes*, t II, p. CCV.

[3] Malbrancq, qui confisque tant d'événements au profit de la Morinie, ne manque pas de dire qu'Adélard, ainsi que Charlemagne, fut élevé à l'école d'Aire. Il ajoute que notre saint fut le directeur spirituel de sa cousine Ste Isbergue. (*De Morinis*, II, 197.)

[4] Le comte du palais était juge de tous les officiers de la maison du roi; il remplissait les offices de connétable, chambellan, échanson, grand prévôt, bouteiller, etc. Ces fonctions ne furent partagées entre plusieurs titulaires qu'à la fin du XII[e] siècle.

saintes répulsions et le déterminer à embrasser la vie monastique.

Adélard, comme les principaux seigneurs de son temps, avait assisté en 770 au mariage de Charlemagne avec Hermengarde [1], fille de Didier, roi des Lombards, et avait engagé son serment pour attester l'inviolabilité de cette union. Elle fut pourtant dissoute dès l'année suivante. Hermengarde, maladive et stérile [2], fut répudiée et se vit remplacée par Hildegarde, épouse plus heureuse qui devait donner neuf enfants à Charlemagne. Adélard resta fidèle à l'infortune, et ne voulut point déposer ses hommages aux pieds de la nouvelle reine, qu'il considérait comme une coupable usurpatrice. Pour donner une éclatante désapprobation à ce divorce, justifié par les uns, condamné par les autres, jugé encore aujourd'hui à des points de vue divers, il résolut de se retirer à l'abbaye de Corbie [3].

[1] Paschase Radbert, l'un des deux biographes d'Adélard, la nomme *Désirée*.

[2] Quia clinica esset et ad propagandam prolem inhabilis. MONACH. SANGAL. *Vita Karol. M.*, l. II, c. 26. — S. Géraud dit que Charlemagne agit ainsi en haine de son beau-père. *Vita S. Adalhardi*, n° 6. ÉGINARD n'ose affirmer aucun motif : *Causam incertam*.

[3] Si S. Paschase Radbert, auteur contemporain, ne s'est point trompé dans l'appréciation des motifs qui ont fait fuir Adélard de la cour, il devient difficile d'admettre le système qu'ont adopté le Père Lecointe et plusieurs biographes modernes, pour justifier ce divorce de Charlemagne. Il prétendent qu'il ne répudia Hermengarde que pour reprendre Himiltrude, sa femme légitime, dont il s'était séparé quelques mois auparavant. En agissant ainsi, Charles aurait cédé aux remords de sa conscience et aux représentations du pape Étienne. Himiltrude serait morte en 772, et c'est seulement alors que Charlemagne aurait épousé sa troisième femme

Éginard nous raconte qu'en décembre 771, Charles ayant appris la mort de Carloman, se rendit à la ville de Corbeny, dans le Laonnais. Parmi les principaux personnages qui vinrent assister au sacre du roi d'Austrasie, comme monarque des Francs, on remarquait Adélard [1]. Nous devons donc en conclure que ce n'est qu'à la fin de cette année qu'il entra à Corbie. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il renonça à toutes les espérances qui lui souriaient, pour aller remettre sa volonté entre les mains de l'abbé Addon [2]. Il passa son année de noviciat dans les exercices de la plus vive ferveur. Né sur les marches du trône, il n'aspirait qu'à occuper le dernier rang parmi tous les novices. Destiné par sa naissance à commander aux autres, il ne songeait qu'à se perfectionner dans

Hildegarde. Mais il paraît évident, d'après le texte d'Eginard, que Charles ne rappela point Himiltrude et qu'il épousa immédiatement Hildegarde. S'il en avait été autrement, comment Adélard aurait-il pu s'en scandaliser ? D'ailleurs, en adoptant cette explication, on justifie un divorce de Charlemagne, mais on en incrimine un autre. Nous croyons que la véritable excuse de Charlemagne se trouve dans le siècle où il a vécu. Le dogme chrétien de l'indissolubilité du mariage n'était pas encore compris chez les Francs, comme il le fut quelques siècles plus tard, grâce à la vigilante persistance des souverains Pontifes. Dans certains cas, l'obligation de cette loi paraissait douteuse, et les hommes les plus éminents par la science et la vertu partageaient des avis différents. C'est seulement ainsi que nous pouvons nous expliquer comment le divorce de Charles a été approuvé par une partie du clergé, *judicio sanctissimorum sacerdotum*, comme nous l'apprend le moine de Saint-Gall, et, d'une autre part, vivement blâmé par Adélard et d'autres personnages considérables, comme nous le dit Paschase : *Culpabat omnibus modis tale connubium.*

[1] ÉGINARD, *Annal.* — *Annal. Met.*

[2] C'est le sentiment de Mabillon (*Act. SS.*, v, 311). D'après le *Gallia christiana*, c'était Mordram qui était alors abbé.

la science si difficile de l'obéissance, et, au lieu d'attirer l'attention sur l'éclat de ses mérites, il enveloppait ses vertus dans l'ombre et le silence. Quand il eut fait profession, l'abbé Addon lui donna l'emploi de jardinier, pour détruire entièrement les derniers vestiges d'attachement qu'il aurait pu conserver à sa première condition. Adélard s'appliquait avec ardeur à remplir ces modestes fonctions; et ces vulgaires travaux, loin d'étouffer chez lui l'amour de la contemplation, lui fournissaient d'ingénieux motifs d'élever son âme à Dieu. Dans le terrain qu'il cultivait, il voyait le symbole de l'âme qui ne peut produire de bons fruits que sous l'effort d'un travail assidu. Il y reconnaissait l'image du paradis terrestre et se figurait en être le nouvel Adam, soumis par Dieu à la perpétuelle épreuve de l'obéissance. Le souvenir de cette humble phase de la vie de notre saint s'est toujours précieusement conservé au monastère de Corbie; aussi, jusqu'à la Révolution, un des enclos porta le nom de *jardin d'Adélard* [1].

La renommée de cette complète abnégation vola bientôt jusqu'à la cour. Les grands du royaume prétextèrent les souvenirs de l'amitié ou les liens de la parenté pour aller visiter le prince jardinier, les uns par un simple motif de curiosité, le plus grand nombre par un pieux sentiment de vénération. Adélard qui, en abandonnant le monde, avait espéré l'oubli, craignit que ces éclatants témoignages d'estime ne finissent par lui enfler le cœur. Pour échap-

[1] D. Cocquelin, *Hist. Corb. compend.*, document édité par M. Garnier, dans les *Mém. de la Soc. des Ant de Picardie*, t. VIII, p. 405.

per à ce danger, il prit la résolution d'imiter l'exemple de son oncle Carloman, en allant demander le calme d'une solitude impénétrable à la célèbre abbaye du Mont-Cassin, berceau de l'ordre de saint Benoît.

Là, le moine de Corbie se trouva enveloppé d'une atmosphère de science et de littérature qui ne dut point rester sans influence sur le reste de sa vie. « Une tradition locale, dit M. Alphonse Dantier[1], rapportait que Terentius Varron avait habité autrefois le Mont-Cassin, et que la magnifique demeure qu'il y possédait était devenue, par ses soins, un centre de hautes études. En acceptant l'héritage du plus savant des Romains, les fils de S. Benoît ne s'alarmaient nullement du fardeau d'une succession qu'ils trouvaient plus glorieuse que pesante. Aussi le chroniqueur de l'abbaye est-il fier de pouvoir dire qu'à l'époque où la puissance romaine brillait de toute sa splendeur, « la cime élevée du Mont-Cassin était comme une forteresse au sommet de laquelle s'était retranchée la science philosophique, reflet lumineux de l'éternelle Sagesse[2] ». L'exemple qu'avaient donné les premiers bénédictins fut suivi par plusieurs religieux qui, dans le cours du VII[e] et du VIII[e] siècle, composèrent des homélies, des éloges de saints, des traités de grammaire et de théologie, ouvrages qui, avec les légendes et les chroniques contemporaines, formèrent dans toute la chrétienté le fonds de la littérature monastique.

[1] *Les Monastères bénédictins d'Italie*, I, 356.
[2] PETRI DIACONI *Chronic. Cassin.*

Adélard avait pris soin de cacher son illustre naissance, pour assurer l'oubli auquel il aspirait : mais telles n'étaient point à son égard les vues de la Providence, qui le destinait à la conduite des âmes et au gouvernement des affaires. Un anachorète, étant venu demander l'hospitalité au Mont-Cassin, révéla le nom et la patrie d'Adélard, et mit le comble à l'anxiété du prince fugitif, en lui apprenant que des émissaires de Charles étaient à sa poursuite. Ils arrivèrent bientôt en effet. Toute résistance devenait impossible: Adélard fut reconduit à l'abbaye de Corbie, au grand regret de l'abbé Potto et de tous les moines du Mont-Cassin [1].

Peu de temps après, vers 781, l'abbé Mordram voulut se démettre des fonctions qu'il croyait incompatibles avec son grand âge. Toutes les voix se portèrent sur Adélard qui, malgré sa modestie, fut obligé de céder aux instances réitérées de son abbé et de toute la communauté. L'ascendant de la vertu suppléa chez lui à l'autorité des années. Il ne craignait point d'introduire les réformes qui devaient faciliter une plus grande perfection dans l'accomplissement de la règle; son éloquence persuasive faisait évanouir toutes les objections de l'indolence et de la routine Selon les circonstances, il savait allier la fer-

[1] L'*Histoire littéraire de la France* (IV, 484) prétend à tort qu'Adélard, pendant son séjour au Mont-Cassin, se lia d'amitié avec Paul Warnefride. Le célèbre auteur de l'*Histoire des Lombards* ne se retira au Mont-Cassin qu'en 787, et c'est en 780 qu'Adélard fut contraint de quitter cette abbaye. C'est pendant sa régence d'Italie qu'Adélard connut Paul Warnefride. Il obtint de lui la copie de cinquante-cinq lettres du pape S. Grégoire, collationnées sur les manuscrits les plus authentiques.

meté qui résiste énergiquement aux abus, avec l'indulgente condescendance qui s'accommode aux nuances des caractères et à la variété des humeurs.

Charlemagne, dont la grande âme était inaccessible aux petitesses de la rancune, appelait souvent Adélard à la cour [1]. Il lui assignait une des premières places dans l'école palatine, où Alcuin enseignait les sept arts libéraux [2]. L'abbé de Corbie se lia alors d'amitié avec Angilbert, qu'il devait plus tard déterminer à embrasser l'état monastique. C'est ce que nous pouvons inférer d'une lettre [3] où Alcuin prie Adélard de veiller sur le salut d'Angilbert, trop épris de l'amour des spectacles, et de se charger de cette mission qui lui était devenue impossible. Il est à remarquer qu'Adélard fut à peu près le seul qui emprunta son surnom littéraire à l'hagiographie. Tandis qu'Alcuin, Angilbert, Théodulphe ravivaient les souvenirs de l'antiquité païenne, en se désignant sous les noms de *Flaccus* (Horace), d'*Homère* et de *Pindare ;* tandis que Charlemagne, pour honorer l'alliance de la royauté et du génie, empruntait à la Bible le surnom de *David,* Adélard, qui mettait l'empreinte de sa foi jusque dans les délassements intellectuels, choisissait le pseudonyme d'*Augustin,* par un pieux sentiment de vénération pour la doctrine et les vertus du saint évêque d'Hippone. C'est, au reste, un nom que son siècle lui

[1] Adélard, d'ailleurs, s'était réconcilié avec Hildegarde, quand son mariage devint légitime à ses yeux par la mort d'Hermengarde.

[2] Sur l'école palatine, voir plus loin notre biographie de S. Angilbert.

[3] *Epist.* 107.

conserva, en voyant revivre en lui les aimables qualités et la brillante éloquence de son patron littéraire.

Adélard prenait une part importante aux conseils publics connus sous le nom de *plaids*. Il nous en a laissé une intéressante description dans l'un de ses ouvrages. En en citant quelques extraits, nous ferons connaître par là même les importantes fonctions que l'abbé de Corbie remplissait auprès de Charlemagne. « Il était d'usage, nous dit Adélard, que l'on tînt deux plaids par année. Le premier avait lieu au printemps, et on y réglait les affaires générales du royaume. Les décisions de cette assemblée ne pouvaient être modifiées par aucun événement, à moins d'une de ces nécessités qui font loi. Ce plaid réunissait tous les grands, soit clercs, soit laïques. Il comprenait aussi des membres d'une qualité inférieure, qui prenaient part aux discussions, sans avoir voix délibérative.

« Le second plaid n'admettait que les seigneurs et les principaux conseillers du palais. On déterminait la nature des dons que devait distribuer la munificence royale; on examinait les affaires sur lesquelles il fallait statuer par anticipation; on prenait communication des ordonnances que le Roi avait préparées sous forme de capitules, et plusieurs jours étaient consacrés à leur examen. Les observations de l'assemblée étaient transmises au prince, qui envoyait aussitôt ses réponses. C'est ainsi que les questions étaient approfondies jusqu'à ce que les membres de l'assemblée se fussent tous rangés à l'avis qu'adoptait la sagesse du Roi [1]. »

[1] *De Ordine palatii*, apud HINCMAR.

En 796, Charlemagne, pour récompenser les services d'Adélard et lui donner occasion d'en rendre de nouveaux, l'envoya à Milan, en qualité de ministre d'État, auprès de son fils Pepin, roi de Lombardie.

Les circonstances étaient difficiles : ce royaume, nouvellement formé (781), contenait ce qu'on a appelé depuis le Piémont, le Milanais, le Gênois et une partie des duchés de Parme et de Mantoue. Le fils de Didier, dernier roi des Lombards, s'était retiré à la cour de Constantinople, où il attendait l'instant propice pour reconquérir la couronne patrimoniale. Il y était secrètement encouragé par les ducs de Bénévent et de Bavière, qui n'étaient soumis qu'en apparence à la politique de Charlemagne. Adélard ne fut point effrayé de cet avenir gros d'orages, et puisa dans son dévouement à la famille impériale le courage d'accomplir sa délicate mission. Il s'attacha à faire régner partout l'ordre et l'union, sévit contre les brigandages qui infestaient les grandes routes, poursuivit les déprédations des grands et punit les concussions des magistrats. Grâce à sa vigilance, les pauvres furent soulagés, et les opprimés échappèrent à la tyrannie des exactions. Les peuples reconnaissants lui prêtaient des qualités surhumaines, et croyaient voir en lui un ange descendu des Cieux, pour propager la justice et consoler l'infortune.

En l'an 809, nous voyons Adélard assister au concile d'Aix-la-Chapelle, qui se tint au sujet de l'agitation que répandait un moine de Jérusalem, nommé Jean. Il avait été choqué de l'addition du mot *Filio-*

que qu'on avait faite en France, dans le chant du symbole, et, à cette occasion, s'élevait contre le dogme de la procession du Saint-Esprit. Le concile d'Aix-la-Chapelle crut que cette affaire devait être déférée au souverain Pontife, et députa à Rome, Bernaire, évêque de Worms, Jessé, évêque d'Amiens, et Adélard, auxquels fut adjoint, en qualité de secrétaire, Smaragde, abbé de Saint-Michel, en Lorraine [1]. Les représentants du concile et de Charlemagne furent reçus par Léon III, dans la sacristie de Saint-Pierre. Après avoir attentivement examiné la cause, le Pape condamna la doctrine de Jean, et déclara que c'est un article de foi que l'Esprit-Saint procède tout à la fois du Père et du Fils. Mais il fit observer en même temps que le concile de Chalcédoine avait formellement interdit de modifier le symbole. Les envoyés répondirent que, dès le cinquième siècle, les églises d'Espagne, et ensuite celles des Gaules, avaient cru pouvoir ajouter *Filioque* dans le symbole, parce que c'est la doctrine formelle de l'Écriture sainte; qu'elles avaient agi ainsi, non point par mépris envers les anciens décrets, mais pour mettre en évidence une des plus importantes vérités de la foi catholique; que si maintenant on retranchait les deux mots introduits par une pieuse coutume, on pourrait s'imaginer qu'ils sont contraires à la doctrine de l'Église. Le Pape, pour concilier toutes les exigences, proposa de supprimer le chant

[1] Le P. Lecointe prétend que Jessé, évêque d'Amiens ne fit point partie de cette députation, en se fondant principalement sur ce que Léon III, dans une lettre à l'évêque de Mayence, ne fait mention que de Bernaire et d'Adélard. *Annal. eccles. Franc.* ad ann. 809.

du *Credo*, dont l'usage ne s'était introduit en France que sous son pontificat ; mais cette transaction n'eut aucun résultat. On continua, à Rome, de ne point admettre le symbole à la messe ; en France, on ne cessa point de le chanter, avec l'addition du *Filioque* [1].

Le pape Léon conserva un excellent souvenir d'Adélard dont il estimait beaucoup la droiture et la franchise. Il en donnait une preuve lorsqu'il disait que si, par impossible, il se voyait trompé par l'abbé de Corbie, il n'y aurait plus un seul Français en qui il pût avoir confiance.

« Il aurait été plus aisé, nous dit Paschase Radbert, de rompre des chaînes de fer que de voir Adélard porter atteinte à la fidélité de ses promesses. La vérité découlait de son cœur comme d'une source. Le sceau de Jésus-Christ était profondément empreint sur son âme et rendait sa loyauté incorruptible. »

Le roi Pepin mourut le 8 juin 810. Outre cinq filles, il laissait un fils nommé Bernard, que recueillit aussitôt la tendresse de son aïeul. Adélard continua à gouverner l'Italie, en attendant qu'elle eût un chef. La réputation de sa sagesse pouvait maintenir la paix au dedans, mais ce n'était point un boulevard suffisant pour préserver la Lombardie des invasions belliqueuses. Déjà les Maures d'Afrique et d'Espagne se préparaient à descendre sur les côtes d'Italie, quand Charlemagne convoqua une diète à Aix-la-

[1] RÉGINON, *Chronic.* ad ann. 809. — BARONIUS, *Annal. eccles.*, ibid. — MABILLON, *Annal. bened.*, t. II, p. 388. — FLEURY, *Hist. ecclés.*, l. XLV.

Chapelle. Il y fut résolu qu'on enverrait à Milan le jeune Bernard, âgé alors de treize ans, pour succéder à son père. Il fut proclamé roi d'Italie en 810. Adélard fut son guide et son conseiller, et continua, de concert avec son frère Wala, à diriger les affaires publiques. C'est sous le règne de Bernard qu'il rendit à Spolète un jugement en faveur d'un monastère, que des héritiers peu scrupuleux voulaient dépouiller de ses droits [1]. Vers la même époque, il apaisa une violente discorde qui s'était déclarée entre Spolète et Bénévent.

L'abbé de Corbie assista, en 814, au concile provincial de Reims, tenu à Noyon par l'archevêque Wulfaire, pour régler un différend qui s'était élevé entre les évêques de Noyon et de Soissons, au sujet des limites respectives de leurs diocèses. Il y fut décidé que diverses localités situées en deçà de l'Oise, et entre autres Ourscamps, appartiendraient au diocèse de Noyon [2].

Adélard, au milieu de ses hautes fonctions politiques, n'oubliait pas les intérêts de son abbaye. Corbie ne possédait aucune relique importante, aucune de ces précieuses châsses que les monastères ont toujours considérées comme la plus désirable richesse. Le pieux abbé obtint de Charlemagne le don d'un coffret d'or, rempli de précieuses reliques, qu'il portait toujours dans ses voyages. Ce reliquaire fut désigné sous le nom de *prime de S. Pierre,* parce

[1] Ce jugement *pro abbate Farfensi* a été publié par MABILLON, dans son *Musæum italicum*, t. I, p. 54.

[2] FLODOARD, *Hist. eccles. Remens*, l. II, c. 18. — LABBE, VI, col. 1303. — GOUSSET, *Actes de la prov. eccl. de Reims*, I, 139.

que ce furent les premières reliques que posséda l'église Saint-Pierre de Corbie. En 1283, l'état de vétusté du reliquaire carlovingien contraignit les religieux à déposer leur précieux trésor dans une autre châsse, qu'on désigna sous le nom de *nouvelle prime*, et on y ajouta quelques autres reliques plus modernes. L'inventaire de cette translation contient les noms de plusieurs saints de Picardie, et entre autres ceux de S. Firmin, S. Quentin, S. Fuscien, S. Victoric, S. Quentin et S. Valery [1].

La considération dont Adélard jouissait à la cour ne pouvait altérer la prédilection qu'il avait pour la solitude; il ne laissait échapper aucune occasion d'en goûter les austères douceurs, et dès que les circonstances le lui permettaient, il se dérobait au fardeau des honneurs, pour se réfugier dans l'humilité du cloître. En franchissant le seuil du monastère, il laissait dehors le souvenir des vanités du siècle, et ne songeait plus qu'à donner à ses frères l'exemple de toutes les vertus monastiques.

Il était aussi sévère pour lui-même qu'indulgent pour les autres. Aucun motif ne lui paraissait suffisant pour le faire relâcher de ses jeûnes et de ses mortifications. Mais son zèle sous ce rapport n'était point poussé jusqu'à l'indiscrétion, et, quand on l'exhortait à modérer ses rigueurs, il se soumettait à ces conseils, en disant à ses religieux : « J'aurai soin de votre serviteur, afin qu'il soit en état de vous

[1] Le procès-verbal de la translation de la *prima Sancti Petri* est inséré dans MABILLON, *Acta SS. O. S. B.*, t II, p. 372. L'original de cette pièce, provenant du trésor de Corbie, est conservé à la Bibliothèque d'Amiens, sous le numéro 527.

servir plus longtemps ». Son humilité ne se démentit jamais. Il était reconnaissant envers ceux qui l'avertissaient des imperfections qui lui échappaient. Malgré la supériorité de son intelligence, il soumettait tous ses projets et ses écrits au jugement de ses moines. Sa profonde humilité lui faisait croire qu'il était un grand pécheur, et il ne passait jamais un seul jour sans déplorer son infidélité à la grâce. Paschase Radbert, qui était son disciple favori, et qui devait plus tard écrire sa vie, lui demanda un jour pourquoi il était si prodigue de ses larmes [1] : — « Je pleure sur moi-même, répondit le saint abbé : ne croyez pas que ce soit par un sentiment exagéré de modestie ; c'est pour effacer des fautes qui ne sont que trop réelles. »

La sollicitude d'Adélard s'étendait sur tous les religieux. Dans la crainte d'en oublier quelques-uns, il en avait toujours la liste inscrite sur ses tablettes, et il s'arrangeait de manière à ne point passer une semaine, sans avoir visité chacun d'eux dans sa cellule. Les pauvres étaient aussi l'objet de sa constante prédilection, et il se dépouillait de tout en leur faveur. Il lui arriva un jour de leur distribuer tout le fromage du monastère, sans rien réserver pour les religieux. Le cellérier lui en témoigna son mécontentement. — « Rassurez-vous, dit Adélard, Dieu pourvoit toujours aux besoins de ses serviteurs. » —

[1] Paschase Radbert nous dit ailleurs (n° 25) : « Fateor nunquam me invenisse virum cui fons lacrymarum tantus inesset ». Parmi les saints qui furent spécialement doués du don des larmes de componction, on peut citer S. Augustin, S. Anschaire, S. François d'Assise, S. Louis Bertrand, Ste Paule, Ste Marie d'Oignies, Ste Colette, etc.

« Oui, répondit le cellérier, pourvu qu'on ne lasse point sa générosité par d'imprévoyantes profusions. » Comme il disait ces mots, deux charrettes chargées de fromages et de poissons arrivèrent à la porte du monastère, et le saint abbé fit remarquer avec douceur à l'économe combien la libéralité divine avait dépassé la mesure de sa confiance.

Les personnages les plus éminents ne dédaignaient point de prendre l'avis d'Adélard, dans les questions litigieuses. C'est ainsi qu'Agobard, archevêque de Lyon, consulta celui qu'il appelait *son maître*, sur la conduite qu'on devait tenir envers les esclaves des Juifs qui demandaient le baptême, malgré la volonté de leurs maîtres [1].

Adélard exerçait une influence d'autant plus puissante qu'il mettait au service de sa haute raison une éloquence entraînante et s'exprimait avec une égale perfection dans les langues latine, tudesque et romane [2].

Tant de qualités naturelles qui portèrent la réputation d'Adélard jusque chez les Grecs et les habitants des îles; tant de vertus éprouvées qui lui firent donner par son siècle les glorieux surnoms de Jérémie, d'Antoine, de Grégoire et d'Augustin, ne

[1] AGOBARDI *Opera*, t. I, pp. 98 et 268.

[2] On sait que le concile de Tours, tenu en 813, ordonna aux évêques de traduire les passages des Pères en tudesque pour les Francs, et en *rustique* pour les Gaulois, qui commençaient, surtout dans les campagnes, à ne plus bien comprendre le latin. On peut juger des deux langues populaires employées par Adélard en consultant l'ouvrage que M. Hoffman de Fallersleben a publié à Gand sous le titre de *Monuments des langues romane et tudesque dans le IXe siècle*.

l'empêchèrent pas de devenir la victime de l'injustice et de la jalousie.

Louis le Débonnaire venait de succéder à Charlemagne (814). Bernard fut accusé auprès du nouvel empereur de vouloir rendre l'Italie indépendante de la couronne de France. Mandé à la Cour en 814, il parvint au moyen du serment de fidélité à dissiper les soupçons qu'il ne devait que trop justifier quelques années plus tard. Les envieux d'Adélard profitèrent de cette occasion pour insinuer que le premier ministre du roi de Lombardie ne devait pas être étranger à ces projets de scission. Louis, au lieu de confronter les calomniateurs avec l'accusé, le condamna, sans l'entendre, à la peine du bannissement. Toute la famille d'Adélard fut enveloppée dans une commune disgrâce. Ses frères, Wala et Bernaire, furent relégués, le premier à Corbie et le second à Lérins. Leur sœur Gontrade fut enfermée au monastère de Sainte-Croix, fondé à Poitiers par sainte Radegonde. Une autre sœur, nommée Théodrade, qui avait consacré à Dieu sa viduité, dans l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, resta seule à l'abri des ombrages du nouveau règne.

« Cette famille, dit M. Frantin [1], avait servi ses rois dans les conseils, joui d'un crédit égal à ses vertus sous Charlemagne, si digne appréciateur du mérite, et qui, doué lui-même d'un haut génie, ne trouva jamais les talents suspects chez les autres. Louis, prince faible et soupçonneux, se sentit offusqué d'un mérite étranger; il crut ne pouvoir assurer le

[1] *Louis le Pieux et son siècle*, I, 23.

trône impérial où il allait siéger, qu'en privant le roi Bernard des appuis que son aïeul lui avait donnés pour étayer sa propre domination sur l'Italie. Il ne prévit pas que le jeune roi, destitué de si sages conseils, mais toujours entouré de la réputation de son père et des suggestions d'hommes ambitieux, n'en devenait que plus propre, par l'inexpérience de son âge et par l'impulsion des mécontents, à se précipiter dans les factions auxquelles son nom pouvait servir de ralliement. »

Le monastère que S. Philibert avait fondé, sur les côtes du Poitou, dans l'île d'Héro, appelée depuis Noirmoutiers, fut assigné pour exil à l'abbé de Corbie. Notre Saint s'y rendit sans proférer aucun murmure contre l'ingratitude des cours ; il était heureux en pensant que son âme allait être éprouvée au creuset des tribulations. Mais il ne pouvait point communiquer sa propre résignation aux religieux de Corbie, qu'il avait confiés aux soins d'un de ses disciples favoris qui portait le même nom que lui ; il ne pouvait calmer les inquiétudes de tous les hommes de bien qui prévoyaient les funestes conséquences de son éloignement, pour l'intérêt du roi et de l'État.

Deux archevêques qui avaient été témoins de la pieuse fermeté du proscrit essayèrent d'ébranler l'empereur dans ses résolutions : « Si Votre Majesté, lui dirent-ils, a cru punir Adélard en l'exilant, elle s'est étrangement trompée. Ce bannissement lui paraît l'heureux affranchissement de la servitude qui l'enchaînait à la cour. Il se regarde comme aussi libre qu'un captif dont on aurait brisé les fers, et il a trouvé enfin le genre de félicité auquel il aspirait

depuis longtemps. » L'empereur fut ému : le doute entra dans son âme ; mais il n'eut point le généreux courage de donner suite à ses regrets.

Les rigueurs de cet exil, qui dura sept années, furent singulièrement adoucies pour S. Adélard par l'affection dont il se vit entouré. Les jeunes religieux de Saint-Philibert le vénéraient comme un père, les anciens l'aimaient comme un fils. L'abbé Arnould ne se lassait point d'admirer la résignation de notre Saint, qui ne se rappelait sa disgrâce que pour en remercier Dieu [1].

A ceux qui déploraient son sort, il répondait : « Gardez-vous de penser que tout ceci dépende des hommes ; leurs desseins ne réussissent que lorsqu'ils sont consacrés par la volonté divine. C'est donc Dieu qui accomplit en nous ses vues providentielles ; mais, hélas ! il se sert d'une main que je n'aurais jamais voulu voir employée à un tel ministère. Ne nous en prenons pas au prince qui est l'élu du Seigneur ; il n'est que l'instrument du souverain Juge qui veut punir mes péchés. Tâchons d'apaiser la colère céleste et de lui faire agréer nos sacrifices. »

Ce ne fut qu'en 821 que Louis le Débonnaire conçut un vif regret de son injustice et rappela Adélard de son exil. Grande fut sa douleur, en quittant cette solitude où il avait trouvé la paix de l'âme et l'oubli du monde. Il était déjà monté sur le bateau qui allait

[1] C'est pendant son exil à Noirmoutiers qu'Adélard fit copier en caractères lombardiques l'*Histoire tripartite* de Cassiodore, dont le manuscrit, conservé à la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, a été dérobé en 1791. (Léop. Delisle, *Recherches sur l'anc. biblioth. de Corbie.*)

l'emporter bien loin de ces rives aimées, quand il se rappela qu'un religieux, nommé Ragnard, ne lui avait point fait ses adieux. Il retourna aussitôt au monastère et mêla ses larmes à celles de cet ami, qui n'avait point trouvé la force d'assister au départ de notre Saint.

L'exilé de Noirmoutiers, pour éviter à l'empereur la moindre confusion de sa conduite passée, se présenta devant lui avec un air joyeux et lui fit comprendre qu'il ne conservait aucune rancune de sa disgrâce.

Au mois d'août 822, Louis convoqua une diète générale de l'empire dans son palais d'Attigny-sur-Aisne [1]. Adélard, qui avait été remis en possession du gouvernement de Corbie, prit une part importante aux délibérations relatives à la liberté des élections canoniques pour le clergé et les réguliers, à l'ordination des serfs, et à l'usurpation des biens de l'Église par les laïques. Ce fut dans cette assemblée que Louis se réconcilia avec ses trois jeunes frères qu'il avait fait tonsurer malgré eux ; qu'il accorda une amnistie complète à ceux qui avaient conspiré contre lui, et qu'il manifesta publiquement sa sincère douleur d'avoir injustement exilé l'innocent Adélard. Aussi, non content de lui rendre ses précédents honneurs, il le combla de nouvelles dignités. Le noble comte du palais aurait pu profiter de son crédit renaissant pour se venger de ses calomniateurs; mais il n'en usa jamais que pour faire fleurir la prospérité publique, la justice et la piété.

[1] *Annales laureshamenses.*— *Annal.* EGINARD.— FRANTIN, *Hist. de Louis le Pieux*, I, 141.

Nous croyons avec M. Dareste [1] que la pénitence publique que s'imposa alors Louis le Pieux ne fut point toute spontanée, mais qu'Adélard et Wala y déterminèrent le nouveau Théodose. On serait même tenté de leur reprocher d'avoir trop humilié la majesté de la couronne, si l'on jugeait cet événement avec nos idées modernes. Mais, comme l'a remarqué le savant doyen de la faculté des lettres de Lyon [2], « la pénitence publique était non-seulement dans les mœurs du temps, mais elle pouvait être considérée comme un acte de moralité et de conscience. Il ne faut donc pas arguer, comme quelques historiens modernes, du silence des contemporains, silence malheureusement trop ordinaire et trop général, que le prestige de Louis le Pieux en ait été compromis. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'en commettant des actes de rigueur et en les expiant ensuite d'une manière solennelle, il montra dès lors cet esprit incertain, cette facilité à se déjuger, dont il donna tant d'autres preuves fâcheuses dans la suite de son règne. »

Le 1er novembre 823, Louis tint à Compiègne la diète d'automne, à laquelle Adélard prit une part importante. On y traita de l'emploi des biens ecclésiastiques que les clercs, aussi bien que les laïques, détournaient parfois de leur destination ; et, on s'efforça, mais sans résultat, d'apaiser les différends qui s'étaient élevés entre les évêques et les comtes. Agobard, archevêque de Lyon, dans son *Traité de la*

[1] *Histoire de France*, t. I.
[2] *Ibid.*, p. 413.

dispensation des biens ecclésiastiques [1], fait l'éloge d'Adélard à l'occasion de cette assemblée.

Cette même année, Adélard, par excès d'humilité, voulut se démettre de ses fonctions abbatiales, prétextant son âge et l'affaiblissement de ses forces. Mais les religieux de Corbie parvinrent à le dissuader, en faisant appel à sa vieille affection, et en lui montrant que son dévouement ne s'était point affaibli sous le poids des années, puisque sa santé était encore assez robuste pour n'avoir point à profiter des mesures de tolérance dont la règle de S. Benoît use envers les vieillards.

C'est en 823 que furent complétement réalisés les projets d'Adélard et de son frère Wala, relativement à la fondation de la nouvelle Corbie de Saxe, connue depuis sous le nom de Corwey. Nous devons retourner sur nos pas pour raconter les origines de cette célèbre abbaye. On sait que Charlemagne n'avait accordé la paix aux Saxons qu'à la condition qu'ils recevraient des missionnaires qui leur prêcheraient l'Évangile. Pour hâter leur conversion, il en dispersa un certain nombre dans diverses abbayes de France, et principalement à Corbie. L'abbé Adélard s'intéressait vivement à eux ; il demanda un jour à ces exilés saxons s'il ne serait point possible de bâtir un monastère dans leur pays. L'un d'entre eux, nommé Théotrade, répondit que sa famille possédait une terre qu'elle ne ferait sans doute point difficulté de donner pour réaliser un si louable projet. D'après l'ordre de son abbé, il alla en Saxe et obtint un plein

[1] T. XIV de la *Bibl. des Pères.*

succès auprès de ses parents. Mais la disgrâce d'Adélard vint suspendre cette entreprise. Cependant, Adélard le jeune, qui lui succéda pendant son exil, suivit les conseils de Wala en poursuivant l'exécution de cette œuvre. En 815, il alla trouver le roi Louis à Paderbonn et obtint la permission de bâtir à Héthis un monastère auquel il donna le nom de Corbie, comme étant un rejeton de l'abbaye picarde. Les novices y affluèrent de tous les points de la Saxe. Au bout de quelques années, leur demeure était devenue trop étroite, et ils demandaient en vain de plus nombreux produits à un sol presque infertile. Sur ces entrefaites, Adélard revint de son exil et obtint de l'empereur l'autorisation de choisir pour la colonie saxonne un emplacement mieux approprié à ses besoins. Accompagné de Wala, il se rendit sur les bords du Weser et fit choix d'un vaste terrain situé près d'Hœxter, ville qui fait aujourd'hui partie de la province de Westphalie. Bathurade, évêque de Paderbonn, bénit solennellement l'enclos où l'on avait tracé le plan de l'église et des lieux réguliers, et planta une croix à la place où devait s'élever l'autel. L'empereur confirma cette fondation par un diplôme daté du 27 juillet 823.

S. Adélard, qui était abbé de la nouvelle Corbie comme de l'ancienne, alla visiter plusieurs fois le monastère saxon. Quand il le vit suffisamment doté par la libéralité des grands, il défendit qu'on acceptât de nouveaux dons. Il disait à ce sujet que la superfluité des biens devient un embarras qui détourne les religieux de leur fin principale et que

la meilleure richesse est la pauvreté du Christ[1].

D'ailleurs, Adélard et Wala avaient eu soin de pourvoir aux besoins essentiels du monastère saxon et l'avaient doté de divers biens qui appartenaient à l'abbaye-mère. Cette générosité souleva des critiques; mais elles n'étaient guère fondées, comme le fait remarquer Paschase Radbert dans sa *Vie de Wala*. En effet, ces biens, consistant en terres, bois, prairies et droits de pêche, étant situés en Saxe, la perception des revenus était rendue bien difficile par l'éloignement; et d'ailleurs, la Corbie picarde était suffisamment pourvue de tout ce qui lui était nécessaire.

Les deux illustres frères n'auraient cru accomplir que la moitié de leur tâche s'ils n'avaient pensé qu'à la sanctification des hommes. Ils bâtirent un monastère de femmes à Herford, sur le Weser. De même que Corwey avait été fondé sur le modèle de la Corbie picarde, ainsi le monastère, qui prit plus tard le nom de Sainte-Pusinne, fut constitué à l'imitation de Notre-Dame de Soissons, dont l'abbesse Théodrade était sœur d'Adélard.

[1] L'abbaye de Corwey a joui d'une grande puissance pendant le Moyen Age. Au XIV[e] siècle, elle comptait parmi ses vassaux le duc de Lunébourg, le duc de Brunswick, le comte de Holstein, le comte d'Oldenbourg, le baron de Hombourg, etc. Ses revenus montaient à 40,000 florins. L'abbé était prince du Saint-Empire ; il faisait battre monnaie, consacrait des églises et avait voix à la diète. Cette magnifique abbaye fut presque entièrement ruinée au XVII[e] siècle par les Suédois. Corwey est aujourd'hui la résidence du prince médiatisé de Hohenlohe-Waldenbourg-Schillingsfurt. — Consulter, sur son origine : *Chronic. saxon.*— *De Translat. S. Viti mart.* — Mabillon, *Annal. bened*, t. II, p. 469. — Bultkau, *Hist. de l'Ord. de S. Ben.*, II, 659.

« La nouvelle Corbie, dit M. Ozanam [1], devint pour le nord de l'Allemagne ce que Fulde était au centre, et Saint-Gall au midi ; elle donna à la Saxe une école savante et un clergé national. Auprès d'elle s'éleva, pour l'éducation des femmes, le couvent de Gandersheim [2], où des filles et des veuves d'empereurs vinrent prendre le voile. Ainsi la colonie monastique achève la conquête de Charlemagne ; elle la protége au dedans et la continue au dehors, comme ces colonies par lesquelles Rome prenait possession des provinces conquises, et qu'elle inaugurait aussi avec des sacrifices et des prières, comprenant déjà combien c'est une chose solennelle et qui veut un secours divin, que de fonder des civilisations. »

Ces établissements nouveaux ne faisaient point oublier à notre Saint les intérêts de sa première abbaye. C'est sur sa demande que Louis et Lothaire prirent Corbie sous leur protection immédiate, en la soustrayant à toute autre juridiction, et en lui accordant la libre élection de son abbé [3].

Tant de sollicitudes, de fatigues et de voyages avaient fini par affaiblir la santé d'Adélard. Quelques jours avant la fête de Noël de l'année 825, il fut saisi d'une fièvre violente, dans l'église où, selon sa

[1] *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, p. 274.

[2] M. Ozanam paraît confondre l'abbaye d'Herford avec celle de Gandersheim, dans le duché de Brunswick, qui ne fut fondée qu'en 852, par Ludolphe le Grand, duc de Saxe.

[3] D. MARTÈNE, *Ampliss. Collect.*, t. I, col. 81. — Corbie tenait alors le cinquième rang parmi les quatorze abbayes qui devaient au roi le service militaire. D. BOUQUET, *Rec. des Hist. des Gaules*, t. VI, p. 207.

coutume, il passait en prières une partie de la nuit. Il n'en voulut pas moins suivre tous les exercices. Sa maladie fit de rapides progrès : un jour, qu'il avait communié dans l'oratoire de Saint-Martin, il comprit que sa fin approchait, et consentit à se mettre au lit pour attendre sa dernière heure. Un de ses anciens disciples, Hildeman, évêque de Beauvais, s'empressa de venir à Corbie pour lui administrer le sacrement des mourants. Dès lors, le saint vieillard n'aspira plus qu'à se réunir à Dieu. « Seigneur, s'écriait-il, brisez les liens qui retiennent encore votre serviteur à la vie. Je n'ai plus rien à désirer, si ce n'est de vous voir face à face ». Le Sauveur récompensa sa foi, en lui apparaissant sous les aimables traits de son enfance [1]. Le 2 janvier 826 [2], il appela près de lui tous ses religieux, et après leur avoir prodigué ses derniers conseils, il ajouta : « Mes combats sont finis, ma course est terminée, et j'espère entrer aujourd'hui même en possession de la récompense éternelle ». — Quelques heures après, ses vœux étaient accomplis. S. Hildeman l'ensevelit de ses propres mains, et ce fut probablement lui qui

[1] Le Martyrologe de Névelon a mentionné cette apparition. On y lit au 4 des nones de janvier : « Natalis S. Adalardi conf. et abbat. cui Christus in transitu mortis apparuit ».

[2] Nous suivons le sentiment de Mabillon, D. Bouquet et D. Cocquelin, en adoptant la date de 826. La *Chronique de Saxe* fait mourir Adélard en 825, mais d'après la chronologie qui ouvre l'année à Pâques. Il serait mort en l'an 800, d'après Trithème; en 820, selon D. Grenier; en 822, d'après Dominique de Jésus; en 827, selon Godescard ; en 832, selon la Mère de Blémur; en 836, selon le Martyrologe d'Arnold Wion.— Baronius a commis une erreur en disant qu'Adélard mourut à la nouvelle Corbie : ce qui a été répété par divers historiens.

composa l'épitaphe suivante, inscrite sur le tombeau qu'on plaça dans le transsept de l'église Saint-Pierre, entre les quatre piliers qui soutenaient la grosse tour :

Hic jacet eximius meritis venerabilis abbas
Noster Adhelardus dignus honore senex.
Regia prosapies, paradisi jure colonus,
Vir charitate probus, moribus atque fide.
Quem dum sub tumulo recolis, tu quisque viator,
Cerne quid es, quid eris, mors quia cuncta rapit ;
Nam, post octavas Domini, hic carne solutus
Succedente die astra petivit ovans.

S. Adélard a été victime d'un injuste oubli ; les historiens modernes ne lui ont pas accordé, dans les annales du IX[e] siècle, la part qu'il méritait. La distinction de sa naissance, les services éminents qu'il a rendus à l'Église et à l'État, l'influence qu'il eut dans les assemblées politiques, l'importance des documents historiques qu'il nous a laissés, son énergique ardeur à repousser l'injustice, la fondation d'une abbaye saxonne qui devint un foyer de civilisation pour l'Allemagne, l'éclat de ses vertus qui brillèrent sur tant de théâtres différents, tout en fait assurément un des personnages les plus importants de son époque et une des gloires les plus pures que puisse revendiquer l'Église. Nous regrettons profondément de ne pas voir son nom inscrit dans nos fastes liturgiques, alors que le diocèse de Gand célèbre sa mémoire. Si la Belgique a le droit d'être fière de sa naissance, notre diocèse doit se glorifier encore plus, en son-

geant que c'est dans un de ses monastères qu'Adélard a conçu la plupart des œuvres qui devaient immortaliser son nom !

ÉCRITS D'ADÉLARD.

Mabillon avait conçu le projet de publier une édition des œuvres d'Adélard ; mais il s'est borné à donner le sommaire des divers sujets que le saint abbé a traités dans les exhortations qu'il adressa à ses moines (*Act. SS. Bened.* sæc. IV).

Flodoard nous apprend qu'il avait composé un traité sur la supputation du temps pour trouver la lune qui doit fixer la fête de Pâques (*lib.* III, c. 23).

Dom Luc d'Achéry a publié, en tête du IVe volume de son *Spicilége*, les *Statuts* qu'Adélard composa en 822 pour l'abbaye de Corbie. Le savant éditeur n'a pu nous donner que des fragments de cet intéressant ouvrage, parce que le manuscrit original du chartrier de Corbie était souvent illisible et défectueux [1]. M. Guérard en a publié une bien meilleure édition à la suite de son *Polyptyque de l'abbé Irminon.* Ces statuts nous donnent de trop précieux renseignements sur l'état de Corbie au IXe siècle, pour que nous n'y puisions pas quelques détails.

Nous voyons que l'abbaye comprenait six classes de personnes : 1° les moines ; 2° les clercs ; 3° les matriculaires et les serviteurs ; 4° les pourvoyeurs ; 5° les vassaux ; 6° les étrangers qui recevaient une hospitalité temporaire.

Parmi les officiers se trouvent mentionnés des *decani* qu'il ne faut pas confondre avec les doyens ruraux. M. Guérard (*Polyptyque d'Irminon*, I, 459) croit que le *decanus* n'é-

[1] Ce manuscrit est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain latin, n° 964 ; il porte pour titre : « Brevis quam Adalardus ad Corbeiam regressus anno incarna« tionis Dni DCCCXXII mensis januarii, indictione XV imperii « vero CHLUDOVICI augusti VIII fieri jussit. »

tait que que l'auxiliaire, le suppléant d'un mandataire quelconque. Ainsi en l'absence du maire, espèce d'économe, le doyen devait présider aux travaux des jardins.

Les haies et les bâtiments qui entouraient ces enclos étaient entretenus par les chefs des serfs, qui devaient fournir tous les trois ans une charrue neuve, une herse, et, chaque fois qu'il en était besoin, des jougs et des courroies.

Charlemagne voulut que les monastères se conformassent au capitulaire *de villis et curtis imperatoris*, par lequel il régla, en l'an 800, les améliorations que devaient recevoir les jardins de la couronne. On doit donc supposer qu'à Corbie on cultivait, non pas seulement des plantes potagères, mais les fleurs mentionnées dans le capitulaire précité, c'est-à-dire la rose, le lys, le romarin, le glayeul, le tournesol, le pavot, le laurier, le sorbier, la joubarbe, etc. (*La Picardie,* XII, 203).

Parmi les clercs qui suivaient les cours monastiques, nous en voyons un qui prend soin du lavoir où avait lieu, pour les religieux, l'ablution des pieds ; deux qui sont adjoints au cellérier ; trois, employés à l'infirmerie ; douze, servant d'aides aux sacristains.

Au nombre des serviteurs qui étaient groupés dans divers ateliers de l'abbaye, on compte quatre cordonniers, un bourrelier, deux charretiers, un foulon, six forgerons, deux orfévres, deux tailleurs, un parcheminier, un boulanger, un émouleur pour aiguiser les outils, trois fondeurs, quatre charpentiers, quatre maçons, deux médecins, un portier, etc.

Parmi les pourvoyeurs, nous trouvons douze serviteurs employés au moulin, six à la pêche, deux aux écuries, huit aux jardins, un au vignoble, un au vivier, deux au verger, deux à la garde des troupeaux, sept à la buanderie.

Chaque religieux recevait annuellement deux tuniques blanches et une troisième d'une autre couleur, deux caleçons, deux paires de bas, deux paires de pantoufles, deux paires de soques en feutre, deux paires de moufles. On

ne renouvelait les pelisses ou aumusses que tous les trois ans ; le rochet et la coule étaient remplacés à des époques indéterminées, laissées à l'arbitre du prieur.

Pour la nourriture des 300 personnes qui demeuraient habituellement au monastère, on devait employer dix muids de farine, qui avaient alors une contenance de 520 litres. M. Guérard (*op. cit.*, t. I, p. 966) calcule que chaque personne devait avoir un pain de trois livres et demie pour sa consommation journalière ; que, par conséquent, le moine de Corbie recevait par an cinq litres de blé en plus de ce qu'accorde la règle de S. Chrodegang, évêque de Metz, et 200 litres de moins que ce que le concile d'Aix-la-Chapelle concède, en 816, aux chanoines réguliers.

Les religieux qui dirigeaient les travaux des jardins avaient chacun à leur disposition un muid de cervoise pour leurs ouvriers.

On réservait chaque jour pour les pauvres quarante-cinq pains de méteil, pesant chacun trois livres et demie, et cinq pains de froment. Le portier devait en outre leur distribuer quatre deniers d'argent, de la cervoise, de la viande, des légumes, des œufs, des vêtements et du bois de chauffage.

Adélard consacre un chapitre à traiter du silence. Il défend de parler dans le dortoir. Si les religieux ont besoin de causer longuement, ils doivent sortir du dortoir [1]. Nous trouvons là une preuve irrécusable de l'exagération que l'abbé de Rancé a introduite dans la règle de S. Benoît, en prescrivant, dans sa réforme, un silence perpétuel et absolu.

Nous voyons dans ces *Statuts* que les jetons de présence pour l'assistance aux offices étaient en usage au IX[e] siècle. C'est probablement le plus ancien texte où il soit question des méreaux [2].

M. Guérard a justement apprécié le règlement de l'abbé

[1] Sed si necessitatem loquendi diutius habuerint, exeant foras et ibi loquantur. (lib. II, cap. IV).

[2] Le *Dictionnaire de Trévoux* dit en parlant des méreaux : « Les plus anciens textes que nous connaissions ne sont que du XII[e] siècle.

de Corbie en disant que « ils sont non moins remarquables par l'ingénieuse prévoyance et la sage économie qui les distinguent que par l'amour de la justice et de l'humanité qu'ils respirent » (t. I, p. 792).

A la fin du *Proprium Corbeiense* (1677), on trouve deux longues oraisons d'Adélard, extraites d'un Ms. de l'abbaye de Corbie.

L'ouvrage le plus important d'Adélard est un *Traité de l'Ordre du Palais* qu'Hincmar a fondu tout entier dans les instructions qu'il rédigea pour le jeune roi Carloman, afin de se rendre aux désirs que lui avaient exprimés les seigneurs de Neustrie [1]. C'est donc à tort que plusieurs écrivains, en citant cet ouvrage, l'attribuent à Hincmar qui n'en fut que le copiste et l'abréviateur. Adélard nous a laissé dans cet écrit un tableau fort curieux de l'intérieur du palais de Charlemagne. Nous nous bornerons à en citer un court passage : « On exigeait, nous dit-il, dans le choix d'un ministre, soit clerc, soit laïque, qu'il eût des inclinations nobles, une santé robuste, un esprit discret et une fidélité à toute épreuve ; qu'il fût inaccessible à la flatterie et à la colère ; qu'il n'eût point cette fausse sagesse du siècle, vaine, subtile et rusée, qui est ennemie de celle de Dieu, mais cette vraie sagesse et cette intelligence pleine de justice et de droiture, capable de réprimer et de confondre ceux qui ont mis leur confiance dans une politique tout humaine. C'était une résolution arrêtée entre ces conseillers et le roi que, quelles que fussent les matières dont ils se seraient entretenus familièrement, soit sur l'état du royaume, soit sur quelque personne en particulier, nul ne pût s'en ouvrir à qui que ce fût, sans le consentement de tous les autres. » On voit que ce n'était point là un régime trop barbare, et que, sous plus d'un rapport, nous y trouverions des leçons à méditer.

[1] Ad proceres regni, pro institutione Carolomanni regis, de ordine palatii, ex Adalardo. (Œuvres d'HINCMAR, éditées par Sirmond, t. II, p. 201)

MIRACLES POSTHUMES.

S. Géraud, abbé de la Grande-Sauve, qui fut longtemps moine à Corbie, nous a conservé le souvenir des miracles qui s'accomplirent près du tombeau d'Adélard. Nous suivrons ce pieux auteur dans le récit qu'il nous en a laissé [1].

Un pèlerin, étant venu prier dans l'église de Saint-Pierre, s'était agenouillé, sans le savoir, sur le tombeau d'Adélard. Il veut se relever, mais ses efforts sont vains ; une attraction merveilleuse le rive pour ainsi dire à cette tombe. Les religieux, accourus à ses cris, lui conseillent d'invoquer S. Adélard. Le pèlerin fait vœu de lui faire construire une plus riche sépulture, s'il est délivré de sa paralysie. Il recouvra aussitôt la liberté de ses mouvements, et ne négligea point d'accomplir sa promesse. Tous les ans il venait offrir ses prières et ses offrandes à celui qui l'avait rendu témoin de son premier miracle [2].

Ce prodige rendit bientôt célèbre le tombeau d'Adélard. Une femme paralytique de Corbie, nommée Ulfiarde, s'y faisait porter tous les jours. Son mal était si invétéré qu'elle n'avait plus d'espoir qu'en la protection du saint abbé de Corbie. Une nuit qu'elle assistait aux matines, elle retrouva subitement la santé. Les religieux, témoins de cette guérison inespérée, étaient disposés à interrompre leur office pour chanter un *Te Deum* d'action de grâces : mais Enguerran, abbé de Saint-Riquier, qui se trouvait là, ne partagea point cet avis. Il crut que la meilleure manière de louer Dieu, en toute occasion, était de s'astreindre

[1] *Liber primus miraculor.* apud MABIL., *Act. SS. O. S. B.*, sæc. IV, part. I.

[2] Il est probable que ce tombeau ne fut pas construit au même endroit où était l'ancien, et qu'on le plaça dans une chapelle contiguë, à la porte du cloître. Par cette supposition, on concilierait le texte de D Cocquelin : « In sacello portæ claustri contiguo sepultus est S. Adelhardus », avec celui de S. Paschase Radbert : « Sub fastigio inter centra », et celui de S. Géraud : « Medio jacuit loco ante gradum cancelli inferiorem ».

rigoureusement à la discipline monastique et de ne pas interrompre l'office, même en face d'un miracle.

Une autre femme de Corbie, dont les doigts étaient paralysés, allait souvent invoquer le secours de S. Adélard, auprès de son tombeau. L'inutilité de ses prières ne la décourageait pas ; semblable à la Cananéenne, elle persévérait dans sa confiance. Elle reçut enfin la récompense de sa foi : le dimanche de la Passion, elle reconquit l'usage de ses mains et l'agilité de ses doigts. Ce miracle eut pour témoin un enfant nommé Foulques, qui devint plus tard abbé de Corbie.

Peu de temps après l'incendie de l'église de Saint-Pierre, deux pèlerins sourds-muets, l'un nommé Robert, l'autre Gislebert, retrouvèrent la parole en priant sur le tombeau de S. Adélard.

Les habitants de Corbie et d'Amiens avaient coutume de se rendre chaque année à un endroit situé à mi-chemin des deux villes, pendant l'octave des Rogations, pour terminer leurs différends et prier en commun, en présence des reliques qu'ils avaient apportées. Cet usage avait pris naissance en l'an 1024, à la suite de nombreux démêlés terminés par une sincère réconciliation entre les Amiénois et les habitants de Corbie. Mais quelques années après, des abus se glissèrent dans ces pieux rendez-vous. Richard, abbé de Corbie, ne voulant plus qu'on exposât les châsses des saints aux irrévérences de la foule, décida qu'on ne porterait que les reliques d'Adélard, qu'il considérait sans doute comme moins importantes que les autres. Les religieux se rendirent donc, comme de coutume, à l'endroit désigné sous le nom de l'*indict* [1], où ils rencontrèrent les Amiénois qui avaient apporté le corps de S. Firmin, martyr.

[1] La fête de l'Indict fut l'objet de plusieurs priviléges accordés par les souverains Pontifes. De nombreux abus la firent supprimer vers l'an 1248. On voit encore aujourd'hui, à mi chemin de la route vicinale d'Amiens à Daours, la croix qui désignait la place de l'Indict (*locus indictus*), qu'on appelait par corruption la Croix du Landy.

Un sourd-muet, nommé Robert, qui était en service à Ailly, obtint soudain l'usage de la parole, en embrassant la châsse de S. Adélard. C'est ainsi que Dieu vengea son serviteur de l'espèce d'infériorité qu'on lui avait attribuée, en considérant ses reliques comme les moins précieuses du trésor de Corbie.

S. Géraud qui, vers l'an 1045, fut chargé de l'administration temporelle de l'abbaye de Corbie, avait une grande dévotion à S. Adélard. Il fit consacrer à sa mémoire un des principaux autels de la nouvelle église de Saint-Pierre. En y célébrant chaque jour les mystères sacrés, il suppliait le Saint de le guérir d'une violente névralgie qui lui donnait de continuels vertiges et le condamnait à de cruelles insomnies. Il lui promettait, s'il obtenait la santé par son intercession, de célébrer sa gloire et de propager son culte. Un jour qu'il était plus souffrant qu'à l'ordinaire, il s'était remis au lit, après avoir offert le saint sacrifice. Tout à coup il se sent enveloppé par un globe de feu qui lui paraît venir de l'autel de S. Adélard. Il jette un cri d'épouvante, en invoquant son bien-aimé Patron; sa guérison était accomplie. S. Géraud ne fut pas ingrat envers son libérateur, et, comme le dit un de ses anciens biographes, « il fut toujours une victime immolée au culte de S. Adélard [1] ».

Dom Mabillon fut redevable à S. Adélard d'une guérison de même nature. Son zèle pour la régularité avait épuisé ses forces pendant le noviciat qu'il fit à Saint-Remy de Reims. Ses supérieurs, espérant que l'air de la campagne pourrait dissiper ses violentes névralgies, l'envoyèrent d'abord à Notre-Dame-de-Nogent et ensuite à Saint-Pierre de Corbie. Là, il eut occasion de lire la vie de S. Géraud et il fut frappé de l'analogie de sa position avec celle du second biographe d'Adélard ; comme lui, il était chargé d'une partie de l'administration domestique de Corbie ; comme lui, il était détourné des sérieuses applications de l'étude par d'intolérables douleurs qui ébranlaient son cerveau fatigué; comme lui enfin, il était plein de confiance

[1] *Vita prima S. Geraldi,* apud MABILL., sæc. VI, part. I, n° 12.

dans l'intercession du puissant patron de Corbie. Il invoqua donc S. Adélard et retrouva une santé si parfaite qu'il put reprendre ses études interrompues et se préparer au sacerdoce, que François Faure lui conféra à Amiens, le 27 mars 1660 [1].

RELIQUES.

Le *Martyrole espagnol* de Salazar mentionne, au 21 mai, une prétendue translation des reliques de S. Adélard qui aurait été faite de Corbie à Carthagène, en Espagne, et cela en 801, c'est-à-dire 25 ans avant la mort d'Adélard !

L'église Saint-Pierre de Corbie était devenue la proie des flammes, au XI[e] siècle, sous l'abbatiat de Richard ; et depuis lors, les religieux s'acquittaient de l'office dans une église voisine, dédiée à S. Jean l'Évangéliste. S. Adélard, dont les reliques restaient abandonnées dans un temple désert, apparut en songe à un vénérable prêtre, nommé Himold, qui habitait le monastère. Après lui avoir fait contempler la désolation du lieu saint, il lui montra le démon qui versait des larmes de rage, parce qu'il prévoyait que la maison du Seigneur serait reconstruite avec plus de splendeur qu'auparavant. Le saint prêtre ne manqua pas de raconter cette vision à l'abbé Richard qui obtint, vers l'an 1026, du pape Jean XX la permission de lever le corps de S. Adélard. Ce fut Drogon, évêque de Térouanne, qui, en l'absence de Foulques II, évêque d'Amiens, procéda à cette cérémonie, le 10 octobre de l'an 1040 [2].

[1] D. TASSIN, *Hist. littér. de la congr. de Saint-Maur*, p. 207. — D. RUINART, *Vie de D. Mabillon*, p. 33. — CHAVIN DE MALAN, *Hist. de D. Mabillon*, p. 241.

[2] Le 3 septembre 1710, Mabillon découvrit cette inscription sur la châsse d'Adélard : « Anno ab incarnatione Dni nostri J. C. « MXXXVI, apud antiquam Corbeiam, elevatio corporis hujus « S. Adalhardi confessoris atque abbatis istius loci, ab episcopo

Le corps d'Adélard fut déposé dans l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste jusqu'à ce qu'on eût érigé la nouvelle église de Saint-Pierre, bien supérieure à celle qu'avait dévorée l'incendie. Les saintes reliques y furent transportées le jour même de la consécration. Foulques, évêque d'Amiens, que les conseils du pape S. Léon avaient ramené à de meilleurs sentiments envers l'abbaye de Corbie, assistait cette cérémonie, ainsi que les évêques d'Arras, de Soissons et de Laon.

Un auteur anonyme du XII[e] siècle nous a transmis l'histoire de la translation des reliques de S. Adélard jusqu'au fond de la Flandre [1]. Le roi Henri I[er] avait donné la ville de Corbie en dot à sa sœur Adèle, lorsqu'elle épousa Bauduin de Lille, comte de Flandre. Philippe I[er] désapprouva le don que son prédécesseur avait fait aux dépens de la couronne de France, et alla lui-même reprendre Corbie. Robert le Frison, qui était alors comte de Flandre, fut irrité d'apprendre que l'abbaye avait fait bonne réception au roi de France ; et, pour s'en venger, il confisqua le revenu de toutes les possessions du monastère qui se trouvaient dans ses États. Les plus importantes étaient connues sous le nom de *territoire de S. Adélard*, parce qu'elles provenaient du petit-fils de Charles Martel [2]. L'ab-

« Tarvanensi Drogone, præcipiente Ambianensi præsule Fulcone, « Richardo ipsius loci divæ memoriæ abbate, annum quoque IX « rege Francorum Henrico in sceptris agente. » Mabillon a probablement mal lu la date, car la neuvième année du règne de Henri I[er] correspond, non pas à 1036, mais à 1040. C'est cette dernière date qu'indique S. Géraud ; mais il se trompe en disant que l'élévation de S. Adélard eut lieu sous Robert, roi de France, et Conrad, empereur des Romains ; Conrad II étant mort en 1039 et Robert en 1031.

[1] *Liber secundus miraculorum*, apud MABILL., *Act. SS. O. S. B.*, t. v.

[2] Les principales propriétés de S. Adélard étaient situées à Huysse, près d'Audenarde, à Beringen (Flandre orientale), à Montenacken (Limbourg) et à Berthem, près de Louvain. Ce dernier domaine resta en possession des moines de Corbie jusqu'en 1562.

bé Foulques, après avoir employé en vain à ce sujet l'intervention du roi de France, se décida à faire porter jusqu'au palais du comte de Flandre la châsse d'Adélard, muet accusateur, qui pourrait peut-être réveiller ses remords. Robert le Frison avait ordonné de fermer toutes les églises, au passage de ces reliques : mais les portes des lieux saints s'ouvraient d'elles-mêmes à l'approche de la châsse, que venaient vénérer les populations d'alentour. Le comte, cédant enfin aux avis de ses conseillers et aux cris de sa conscience, promit de restituer tous les biens qu'il avait usurpés. La joie des Bénédictins fut de courte durée : ils venaient de déposer leur précieux trésor dans l'église de Saint-Étienne de Lille, quand la mère de Robert, la comtesse Adèle, leur défendit de le transporter plus loin. Elle ne devait point oublier, disait-elle, qu'elle était de l'illustre race d'Adélard; pouvait-elle mieux employer sa fortune qu'à lui ériger en Flandre une somptueuse église, pour abriter sa dépouille mortelle? On peut juger quel fut l'abattement et la douleur des moines. Ne pouvant faire triompher leur droit par la force, ils eurent recours à la ruse. Ayant retiré les ossements de la châsse, ils les confièrent à l'un d'entre eux qui s'échappa à la faveur de la nuit. Quand la comtesse Adèle eut appris que l'abbaye de Corbie était réintégrée dans la possession du corps d'Adélard, elle restitua la châsse d'argent et renonça pour toujours à ses projets.

En 1263, sous l'abbatiat de Pierre Mouret, on transféra les reliques d'Adélard dans une nouvelle châsse. Les évêques de Laon et de Cambrai procédèrent à cette cérémonie, le dimanche après l'Exaltation de la Sainte-Croix, en présence de Louis IX, de Charles, comte d'Anjou, et de Beauduin II, empereur de Constantinople.

Cette châsse d'or et d'argent eut besoin d'être restaurée en l'an 1399. On employa quatre-vingt marcs d'argent à cette opération, qui fut accomplie par les ordres de Raoul de Roye, 54[e] abbé de Corbie. La réintégration des reliques eut lieu le 2 janvier 1400, en présence des abbés de Saint-Lucien de Beauvais, de Saint-Fuscien-au-Bois, de Moreuil,

de Breteuil, de Saint-Acheul et de Saint-Martin d'Amiens.

Une partie du crâne d'Adélard, un os du bras et une dent étaient conservés à part, dans trois reliquaires en vermeil, à l'abbaye de Corbie [1]. La Visitation d'Amiens s'enrichit en 1645 d'un fragment de côte d'Adélard [2]. L'os pétreux et l'os frontal furent donnés en 1647 à l'abbaye de Chelles. Quelques autres reliques furent envoyées en 1687 à l'abbaye de Corwey en Saxe (Archives de la paroisse de Corbie).

On conservait jadis, au trésor de l'abbaye, une mître et un anneau abbatial qu'une tradition erronée attribua longtemps à S. Adélard. Cette mître ne datait que du XIIIe siècle et avait probablement appartenu à Hugues III, 50e abbé de Corbie. On sait que le droit d'anneau abbatial fut accordé, pour la première fois, en l'an 1050, à un abbé du Mont-Cassin, par le pape Léon IX. Cette prérogative fut concédée par la suite à plusieurs autres abbés. Ce n'est qu'à partir de 1216, sous le pontificat d'Honoré III, que les abbés de Corbie jouirent du privilége de porter la mître et l'anneau.

Au XVIIIe siècle, on conservait encore dans le trésor une précieuse médaille que Charlemagne portait suspendue au cou et qu'il légua par testament à S. Adélard. Ce joyau, enrichi de pierreries, offrait le portrait émaillé de l'empereur des Francs. Elle contenait une petite image de la Vierge, que le pape Léon III avait sculptée de ses propres mains sur du bois de la vraie Croix, pour en faire hommage à Charlemagne. On y lisait cette inscription : *Ave Maria gracia plena Dominus tecum*. Quand les rois de France passaient à Corbie, l'abbé leur mettait au cou cet antique mé-

[1] Le fief de Morcourt « devait chacun an un chapeau de boutons vermeils à deux rangées, honnête et suffisant pour le chef de S. Adalard. » (Archives du département de la Somme, armoire VI, liasse 13.) Un chanoine de Fouilloy devait porter cette offrande à Saint-Pierre de Corbie.

[2] DAIRE, *Hist. d'Amiens*, II, 327.

daillon, et cet usage était encore en vigueur lorsque Henri IV et Louis XIII visitèrent l'abbaye [1].

Il y avait jadis quelques reliques de S. Adélard à la Sainte-Chapelle et au Val-de-Grâce de Paris (BLONDEL, *Vies des Saints*, 2 janv.).

Le corps presque entier de S. Adélard, ravi à Corbie pendant la Révolution, fut acquis, d'un particulier, en 1827, par la maison des Jésuites de Saint-Acheul (*Mémoires manuscrits* du P. LORIQUET).

Son crâne est aujourd'hui conservé à l'église paroissiale de Corbie. Sur ma demande, M. l'abbé Douillet a bien voulu en détacher un fragment (1867) pour l'abbaye bénédictine de Solesmes.

D'autres reliques du même saint sont vénérées à Fricamps, à Foucaucourt-sous-Nesle, aux Cardonnois, et surtout à Huysse, dans le diocèse de Gand.

CULTE ET LITURGIE

Adélard devint un des principaux patrons de l'abbaye et de la ville de Corbie, après l'élévation qu'on fit de son corps, en 1040.

On trouve deux offices d'Adélard dans le *Propre de Corbie*. Le premier, inscrit au 2 janvier, a des antiennes, des répons, des hymnes et une oraison propres [2]. Le second, sous la date du 10 octobre, fête l'anniversaire de l'élévation des reliques.

[1] *Histoire abrégée du Trésor de Saint-Pierre de Corbie*, 1757, page 18.

[2] Oremus, omnipotens sempiterne Deus, qui Adhelardum confessorem tuum inter dignitatum casuumque discrimina impolluto tramine direxisti, præsta quæsumus ut inter mundanas varietates, sine offendiculo, ad te transire valeamus.

Nous empruntons au premier de ces offices l'hymne suivante :

Alma sanctorum domus et palæstra,
Quas Adhelardus meritis sacravit,
Clara solemni recolenda festo
Pandite gesta.

Nascitur mundo, bona liliatæ
Portio stirpis, decus affuturum,
Crescit et concors adolescit annis
Æmula virtus.

Aulicus servat sine labe mores,
Dumque nil regem sua verba flectunt,
Gloriæ vestris peritura condit
Culmina claustris.

Promptior munus subit hortulani,
Brachiis versat teneris ligonem :
Non valent firmum graviora pectus
Frangere pensa.

Noxias menti cito pullulantes
Vellicat plantas, lachrymis amoris
Temperat sacras, quibus intus ardet,
Victima flammas.

O Deus simplex, pariterque trine,
Qui tuos servas, ubicumque vivant,
Nos Adhelardi facias ad astra
Esse sequaces !

On trouve l'office de S. Adélard dans le Propre de Saint-Valery, dans les Bréviaires de Mgr de la Motte et de Mgr Mioland. Sa fête a été retranchée de notre liturgie depuis l'introduction du rit romain. M. l'abbé Douillet, curé-doyen de Corbie, est en instance auprès du Saint-Siége pour rétablir à Corbie le culte solennel qui a été interrompu par la Révolution.

Au XII[e] siècle, notre église célébrait la fête de S. Adélard, comme le témoigne le Missel amiénois de cette époque, conservé à notre Bibliothèque communale sous le n° 154.

Plusieurs églises des Pays-Bas et des bords du Rhin sont placées sous le vocable de S. Adélard. Le diocèse de Gand célèbre sa fête, et on lui rend un culte tout spécial à Huysse, lieu de sa naissance, où il est spécialement invoqué contre les maladies contagieuses, le typhus et la fièvre rouge (*Communication de M. le curé de Huysse*).

Une fontaine de cette localité, ainsi qu'une ruelle de Corbie, porte le nom de S. Adélard.

On l'invoquait principalement pour la fièvre, sans doute à cause de la nature de sa dernière maladie[1].

Jadis on buvait par dévotion de l'eau du *puits de S. Adélard :* c'est, dit-on, le puits qui appartient au propriétaire actuel des anciens terrains de l'abbaye de Corbie.

Il est désigné, sous le nom d'*Adelrad*, dans divers manuscrits du Moyen Age, comme patron des jardiniers.

Le nom d'Adélard est inscrit dans presque tous les calendriers des manuscrits liturgiques qui proviennent de l'abbaye de Corbie; dans les Martyrologes de Névelon, Usuard, Arnold Wion, Galesini, Hugues Ménard, Chastelain, etc.; dans l'*Hagiologium Flandriæ* d'Antoine Sander; dans les Martyrologes amiénois, gallican, germanique, bénédictin, dans celui des Prémontrés d'Amiens (XVI[e] siècle), etc., et dans les anciennes litanies de Corbie.

ICONOGRAPHIE

Plusieurs monuments de l'église de Corbie représentaient les miracles et la mort d'Adélard. Au commencement du

[1] Ad eum confugiunt febricitantes quibus aqua intincto sancti dente benedicta propinari solet. MABILLON, *Act. S. S.* — Juxta altare S. Adelardi lectica pulchre extructa, in qua decumbere febrientes, ut liberentur, consueverunt. BOLLAND., t. I, p. 1086.

XV[e] siècle, Raoul de Roye avait fait exécuter sa statue en argent. Le 15 juin 1562, l'abbaye de Corbie fut taxée à la somme de trois mille livres, pour venir en aide à Charles IX qui était en guerre avec les Anglais. Le monastère, ne pouvant fournir ce subside, fut contraint de mettre en vente une partie de ses richesses artistiques. La statue d'Adélard et d'autres précieux objets du trésor ne trouvèrent point d'acquéreurs : mais l'abbé commendataire, Charles de Bourbon, s'en empara, à la charge de payer l'impôt, de ses propres deniers [1].

On voit aujourd'hui à l'église des Cardonnois un remarquable buste de 15 centimètres de haut; la figure est en cuivre argenté, les cheveux et les vêtements sont dorés. Une relique de S. Adélard, placée au sommet de la tête, est munie d'une authentique signée du chanoine Lucas. J'ai entendu émettre la supposition que ce chef pourrait être le même que celui qui renfermait jadis à Corbie le crâne de S. Adélard. Mais cette hypothèse n'est point admissible, en face de la description suivante que nous donne l'*Histoire du trésor de Corbie*. « Sur le second gradin est placé un reliquaire de cuivre doré, *fait en forme de pyramide*, artistement travaillé, où est renfermé le tais de la tête de S. Adelhard. On voit autour de ce reliquaire six petites figures d'argent doré, dont l'une tient entre les mains un autre *reliquaire rond*, qui contient une particule du même chef de S. Adelhard. » D'ailleurs, M. Boutellier, curé de Broye, m'écrit que ce buste a été considéré, de temps immémorial, comme celui de S. Maur, un des patrons des Cardonnois.

Adélard est figuré dans une grande miniature (XV[e] siècle) d'un Collectionnaire de Corbie, conservé à la Bibliothèque communale sous le n° 139.

M. Guénebault, dans son *Dictionnaire iconographique*, a mentionné les gravures suivantes : 1° Adélard à genoux

[1] *S. Petri de Corbeia fundatio*, Ms. de CAULAINCOURT, n° 524 de la Biblioth. d'Amiens.

devant son crucifix, dans les *Imagines* de Stengelius; 2° distribuant des vivres aux indigents, à la porte de son abbaye, dans la *Suite des Saints* de la famille de Maximilien d'Autriche; 3° faisant remarquer au cellérier qui lui rend les clefs de l'office, les charrettes qui viennent d'apporter providentiellement des provisions. C'est le miracle que nous avons raconté page 29. — Deux statues, l'une à Corbie, l'autre à Huysse, représentent S. Adélard.

Le P. Cahier (*Caractéristiques des Saints*, p. 761) fait remarquer qu'au XVII[e] siècle, on imagina de mettre entre les mains des fondateurs d'église ou de monastère, non plus un petit édicule, comme jadis, mais des plans de construction; et il cite comme exemple une carte topographique tenue par S. Adélard, dans un tableau de Corbie, pour indiquer les nombreuses terres de son patrimoine qu'il donna à l'abbaye picarde.

Le tableau, auquel fait allusion le savant iconographe, nous montre le généreux donateur dans tout l'éclat de son costume princier, à côté de deux moines qui sont témoins de ses promesses. On voit apparaître, dans le ciel, S. Pierre, le patron de l'église de Corbie, et S. Benoît, le père de la grande famille monastique : ils semblent tous deux accueillir avec reconnaissance cet acte de libéralité.

BIBLIOGRAPHIE.

S. Paschase Radbert, moine de Corbie, composa l'histoire d'Adélard, aussitôt après la mort du saint, alors que son frère Wala était encore en vie. Son récit mérite confiance, bien qu'il affecte la forme d'un panégyrique, souvent éloquent, mais parfois trop diffus. Paschase nous parle aussi d'Adélard qu'il désigne sous le pseudonyme d'Antoine, dans sa vie de S. Wala (*Act. SS. O. S. Bened.*, t. v, p. 458).

S. Géraud, qui devint abbé de la Grande-Sauve, composa, en 1054, une seconde vie de S. Adélard, alors qu'il était

sacristain de l'abbaye de Corbie. C'est un abrégé de la précédente, dont il a élagué les longueurs et corrigé quelques anachronismes. Il rédigea aussi un office en son honneur. Peut-être est-il également l'auteur d'une églogue allégorique, dont le plan est assez ingénieux, mais dont les vers sont fort médiocres. L'ancienne et la nouvelle Corbie y sont représentées par deux religieuses, Philis et Galathée, qui pleurent la mort d'Adélard. L'œuvre de Paschase Radbert est imprimée dans Duchesne, *Recueil des hist. de France,* t. II, p. 652 ; dans Surius et Bollandus au 2 janvier; dans les *Acta sanctorum* de Mabillon, t. v, p. 306, et dans le tome cent-vingtième de la *Patrologia* de Migne. Celle de S. Géraud a été éditée par les Bollandistes et par Mabillon.

Ce dernier a publié en outre : 1° des observations préliminaires sur la vie d'Adélard ; 2° un appendice sur ses reliques et son culte ; 3° l'églogue de Philis et Galathée ; 4° le livre des miracles par S. Géraud et celui d'un moine anonyme de Corbie qui vivait au XIIe siècle ; 5° le sommaire des exhortations adressées aux moines de Corbie. — Nous avons dit plus haut que le texte d'un jugement rendu à Spolète par Adélard se trouvait dans le *Musæum italicum*, t. I, p. 54, et que les *Statuts de Corbie* ont été publiés par d'Achéry, *Spicileg.*, t. IV, p. 1.

Nous avons trouvé quelques précieux renseignements sur Adélard dans les œuvres d'Alcuin (*Epist.* 107), Eginard, Agobard, Hincmar ; dans le récit de la translation de S. Guy (Bolland. 15 juin), dans la vie de Louis le Débonnaire par l'Astrologue (D. Bouquet, t. VI). Outre ces documents nous avons consulté :

MANUSCRITS : Bréviaires et Lectionnaires de Corbie, conservés à la Bibliothèque impériale et à celle d'Amiens. — CAULAINCOURT, *Mon. S. Petri de Corbeia fundatio*, Ms. 544. — Collection de D. GRENIER, tomes 30, 94 et 112. — Communications de M. l'abbé DOUILLET, curé-doyen de Corbie.

IMPRIMÉS : BARONIUS, *Annal.* — MABILLON, *Annal. Benedict.*, II, pp. 223, 244, 371, 466, 479, 499. — D. COCQUELIN,

Hist. regal. abbat. S. Petri Corbeiensis, dans le tome VIII des *Mém. des Ant. de Picardie.* — YEPEZ, *Chronic. génér. ord. S. Bened.* 3e partie. — *Gallia christ. nov.*, x, 1266, 1273. — *Hist. litt. de la France*, IV, 484.— LECOINTE, *Annal. eccles. Franc.,* VIII, 669. — MABILLON, *Hymni in laudem sancti Adalardi et sanctæ Bathildis reginæ.* Parisiis, 1677, in-8°. — DOMINIQUE DE JÉSUS, *la Monarchie saincte de France*, II, 333. — LA MÈRE DE BLÉMUR, *Année bénédictine*, I.— *Revue catholique de Louvain*, février 1858, article de Mgr DE RAM. — M. FRANTIN, *Annales du Moyen Age* et *Louis le Pieux et son siècle.* — E. DUSEVEL, *Recherches sur Corbie*, dans le tom. II des *Archives de Picardie.* — Les divers historiens de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. — Les recueils hagiographiques de BAILLET, BLONDEL, GIRY, GODESCARD, PÉTIN, GUÉRIN, etc.; et les ouvrages que nous avons cités en note, de D. BOUQUET, BULTEAU, FLEURY, MALBRANCQ, dom TASSIN ; de MM. CHAVIN DE MALAN, DANTIER, Léop. DELISLE, GUÉRARD, DE REIFFEMBERG, etc.

LE B. ADÉLARD LE JEUNE

MOINE DE CORBIE

15 Juillet. — † 824.

Le bienheureux Adélard [1] appartenait à une famille de la plus haute noblesse, mais il n'était point parent de S. Adélard dont nous venons de raconter la vie.

Il étudia les lettres et la théologie au monastère de Corbie, sous la direction de S. Paschase Radbert. S. Adélard, en partant pour l'exil (814), lui confia la direction de l'abbaye [2]. C'est sous cette administration intérimaire que se tint le synode d'Aix-la-Chapelle, où l'on détermina quels seraient les monastères assujettis tout à la fois à l'impôt et au service militaire, ceux qui seraient uniquement sou-

[1] *Adhalardus*, *Adelardus*; — *Adhalard*, *Allard*, etc. On ajoute toujours à son nom l'épithète de *Junior*, pour le distinguer d'Adélard l'Ancien.

[2] Quoique le *Gallia christiana* et D. Corquelin considèrent Adélard le Jeune comme le dixième abbé de Corbie, nous pensons qu'il ne gouverna l'abbaye qu'en qualité de procureur de S Adélard qui, malgré son exil, conserva le titre d'abbé. Cf. PASCH. RADBERT, *Vita S. Adhalardi*.

mis à l'impôt et ceux qui, exempts de ces charges, ne seraient tenus qu'à prier pour le salut de l'empereur et la paix de son règne. L'abbaye de Corbie fut classée dans la première de ces catégories.

Adélard le Jeune s'associa au projet qu'avaient conçu S. Adélard et Wala de construire un monastère en Saxe. En l'an 815, il se rendit à Paderborn pour solliciter à ce sujet le consentement de Louis le Débonnaire, et il érigea le prieuré d'Héthis. Ce fut l'origine de la célèbre abbaye de Corwey, dont la fondation n'eut lieu que sept années plus tard, alors que S. Adélard, revenu de l'exil, usa de son crédit pour agrandir l'œuvre qu'il avait si longtemps préméditée.

C'est probablement Adélard le Jeune qui a fait copier un ouvrage de S. Jérôme, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque impériale (Ms. latin, 1276 de Saint-Germain). Dom Grenier [1] y a lu cette souscription :

ΑΔΑΛΧΑΡΔΟΙϹ ΜΟΝΑΧΟΙϹ ΙΟϹϹΗΤ
ΦΗΕΡΗ ΥΟΛΟΙΜΕΝ ΗϹΤΟΙΤ. ΤΩ ΘΩ
ΗΚΑΡΗϹΤΗΑϹ. ΑΜΗΝ.

« Aujourd'hui, dit M. Léopold Delisle [2], on chercherait vainement cette note ; elle a disparu dans le siècle dernier, quand une main barbare enleva les 34 derniers feuillets du Ms. 1276. La note que D. Grenier nous a conservée ne fait pas seulement connaître le nom du moine Adalard ; elle est aussi un témoi-

[1] Manuscrits, t. L, p. 97.
[2] *Recherches sur l'ancienne Bibliothèque de Corbie*, p. 13.

guage de la prétention que ce religieux avait de connaître le grec, et, à cette occasion, il est bon de remarquer que le Ms. 1276 contient un assez grand nombre de mots plus ou moins correctement écrits en caractères grecs. »

En 822, Adélard le Jeune remit ses pouvoirs temporaires entre les mains du petit-fils de Charles Martel, qu'il avait dignement suppléé pendant sa disgrâce. Il mourut le 15 juillet de l'année 824, en laissant le souvenir de vertus tellement éminentes qu'une longue tradition lui a conservé le titre de *Bienheureux*, parmi les générations monastiques qui se sont succédé à Corbie : mais aucun culte ne lui fut jamais rendu.

BIBLIOGRAPHIE.

MANUSCRITS : CAULAINCOURT, *Monast. S. Petri de Corbeia fundatio,* Ms. 524 de la bibl. d'Amiens. — Collection de D. GRENIER, tome L et XCIV.

IMPRIMÉS : PASCHASE RADBERT, *Vita S. Adhalardi,* apud BOLLAND., 2 jan. — *De Arsenio*, lib. I, cap. 13 apud MABILL., *Act. SS. O. S. Bened.*, t. V, p. 458. — *Gallia Christiana*, t. X, p. 1267. — MABILLON, *Annal. bened.*, t. II, pp. 389, 412, 431 et 468 ; IV, 492. — D. COCQUELIN, *Hist. abbatiæ S. Petri Corb.* (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. VIII). — LECOINTE, *Annal. eccles. Franc.* VII, anno 814.

LE B. ALCUIN

PRÉCEPTEUR DE CHARLEMAGNE,
ABBÉ DE SAINT-JOSSE-SUR-MER, DE SAINT-MARTIN DE TOURS,
ETC.

19 Mai. — † 804.

Alcuin [1] naquit vers l'an 735, en Northumbrie, dans la ville archiépiscopale d'York, comme il nous l'apprend lui-même dans un de ses poèmes [2]. Sa famille, dont on ignore le nom, était de noble race et

[1] *Alcwinus, Alchwinus, Alhwinus, Alchuinus, Alchuvinus, Alkoinus, Alcoinus, Alquinus, Aquilinus.—Alcwin, Alchuin, Alcoin, Alquin.* — Ce nom germanique signifie *rem augens*, selon Bertius ; *vainqueur*, selon Godescard ; *tout gain* (*all gwin*), selon J. Froben. — Comme les étrangers pouvaient difficilement prononcer le W de son nom, Alcwin y substitua un B et se fit appeler *Albin* (*Albinus, Albuinus, Alboinus*). Quand il vint à la cour de Charlemagne, il prit le surnom latin de *Flaccus*, en l'honneur d'Horace, selon l'usage littéraire qui régnait de son temps. Il signait *Flaccus Albinus*. En Angleterre, il avait pris quelque temps le nom de *Publius*. — Anastase, dans sa Vie du pape Adrien, a identifié notre Bienheureux avec un autre Albin, que Charlemagne envoya en députation près du Saint-Siége. Plusieurs savants, trompés par la similitude des noms, ont confondu notre Alcuin avec un abbé de Cantorbéry, avec un camérier du pape Léon III et même avec un moine d'Hersfeld, qui vivait au XI[e] siècle.

[2] *Carmen de pontif. et sanctis ecclesiæ Ebor.* — Plusieurs écrivains le font naître à tort, soit en Écosse, soit près de Londres.

parente de S. Willibrord : car Alcuin hérita du monastère de Sainte-Marie, bâti par S. Wilgis, père du saint évêque d'Utrecht, près de l'embouchure de l'Humber.

« S. Willibrord, dit M. Ampère[1], descendait d'Hengist, le premier des chefs saxons qui conquirent la Grande-Bretagne, et Hengist prétendait descendre d'Odin. Le pacifique Alcuin ne se doutait pas de cette illustration mythologique. Satisfait d'être le parent d'un saint martyr, il ne connaissait pas le dieu guerrier, père de la race à laquelle il appartenait. »

On croit généralement qu'Alcuin était frère d'Arnon, surnommé *Aquila*, qui fut abbé de Saint-Amand et archevêque de Salzbourg. Mais cette parenté nous paraît fort contestable [2].

Notker et l'Anonyme du IXe siècle, qui nous a laissé la vie d'Alcuin, nous disent que son éducation fut confiée au vénérable Bède ; mais ils se trompent évidemment sur ce point, puisque c'est à peine si Alcuin était né, lorsque mourut le célèbre historien de l'Angleterre (735). Il est vrai que Chifflet a voulu démontrer que Bède vécut jusqu'en 762, âgé de quatre-vingt-dix ans ; mais ses arguments nous paraissent dénués de toute probabilité.

Alcuin reçut ses premières leçons d'un élève de

[1] *Hist. de la littérature sous Charlemagne.*

[2] On se base uniquement sur la lettre que lui adresse Alcuin avec cette suscription : *Charissimo germano meo Aquilæ antistiti.* Nous pensons, avec Pagi et Froben, que ces termes peuvent fort bien s'interpréter par une parenté de cœur, par des liens d'affection mutuelle.

Bède, Ecgbright ou Egberct, frère du roi de Northumbrie et archevêque d'York. Les études littéraires propagées en Angleterre par les Romains, interrompues ensuite par les incursions des Saxons et des Danois, avaient refleuri depuis, par les soins du pape S. Grégoire le Grand. Egberct, sacré archevêque d'York en 734, était passionné pour les sciences : malgré son origine royale et l'élévation de son rang, il ne dédaignait point d'enseigner les éléments de la grammaire et des arts libéraux aux jeunes gens qui étaient élevés dans son monastère épiscopal. Il chérissait Alcuin, non-seulement à cause de ses rapides progrès dans l'étude du grec, du latin, de l'hébreu et de toutes les sciences qu'on enseignait alors, mais surtout à cause de sa franchise et de sa confiante simplicité.

Constant à réprimer ses passions naissantes, le jeune Alcuin trouvait dans la mortification des sens, non-seulement la sauvegarde de sa vertu, mais le calme et la liberté d'esprit qui favorisent le progrès des études. Son ardeur pour le travail ne lui faisait point négliger le service de Dieu : il assistait ordinairement aux heures canoniales du jour, et parfois même aux offices de nuit.

Egberct s'était associé Alcuin dans son enseignement, quand il mourut vers l'an 768, en léguant à son disciple chéri le soin de la bibliothèque dont il avait enrichi l'église d'York. Alcuin, dans un de ses poèmes, nous apprend que cette collection, outre les principaux écrits des Pères et des écrivains ecclésiastiques, contenait les œuvres d'Aristote, de Pline, de Cicéron, de Virgile, de Lucain, de Stace, etc.

Elbert, qui monta sur le siége d'York en 768, suivit l'exemple de son prédécesseur, en chargeant Alcuin de la direction de l'enseignement public.

Un jour que le jeune professeur interprétait le passage de l'Évangile où il est raconté que S. Jean reposa sa tête sur la poitrine du Sauveur, il tomba soudain en extase devant tout l'auditoire, et crut apercevoir l'univers entier baigné du sang divin qui jaillit au Golgotha. L'évêque Elbert fit respecter le sommeil d'Alcuin ; mais, plus tard, il le pressa de lui révéler la vision dont il avait été favorisé, tout en lui recommandant le silence pour les autres.

Alcuin reçut le diaconat en 768, et administra dès lors un petit monastère du Yorskire, bâti par le B. Wilgis, père de S. Willebrord : c'était un héritage de famille.

Plusieurs historiens anglais rapportent à cette époque une mission dont le roi Achaïus aurait chargé Alcuin auprès de Charlemagne. Nous n'avons trouvé aucune trace de cet événement dans les lettres d'Alcuin, ni dans les auteurs contemporains.

On a prétendu aussi qu'Alcuin fit partie de la députation que Charlemagne envoya au pape Adrien en 773. Mais les lettres d'Alcuin, où nous avons puisé une bonne partie de nos informations, prouvent qu'il enseignait alors dans l'école publique d'York : on l'aura confondu avec un autre personnage qui portait comme lui le nom d'*Albinus*. Ce qui paraît mieux démontré, c'est qu'Alcuin accompagna Elbert dans un voyage qu'il fit à Rome vers l'an 768, et, qu'en passant à Pavie, il entendit professer le célèbre Pierre de Pise.

L'archevêque Elbert mourut en 780, après avoir prédit au savant professeur ses glorieuses destinées et les triomphes qu'il remporterait sur l'hérésie. Son successeur Eambald le chargea d'aller à Rome pour lui rapporter le *pallium*. C'est en revenant de cette mission, l'an 781, qu'il rencontra Charlemagne à Parme. Le puissant monarque, qui appréciait grandement les dons de l'intelligence et qui cherchait à s'entourer de savants d'élite, fit promettre à Alcuin de revenir auprès de lui, quand il aurait accompli son mandat. Celui-ci, muni d'une autorisation temporaire du roi de Northumbrie et de l'archevêque d'York, vint se fixer à la cour de Charlemagne avec quelques-uns de ses disciples anglo-saxons, au commencement de l'année 782, et non pas en 780, comme le prétendent D. Ceillier [1] et D. Rivet [2]. Il resta pendant huit années le précepteur littéraire de celui qui remplissait alors l'univers du bruit de ses exploits. Eginard [3] nous a laissé de curieux détails sur cette tardive éducation: « Passionné pour les arts libéraux, nous dit-il, le roi vénérait les hommes qui s'y distinguaient et les comblait d'honneurs. Le diacre Pierre, vieillard natif de Pise, lui apprit la grammaire. Dans les autres sciences, il eut pour maître Albin (Alcuin), diacre breton, saxon d'origine, l'homme le plus savant de son temps. Ce fut sous sa direction que Charles consacra beaucoup de temps et de travail à l'étude de la rhétorique, de la dialectique et surtout de l'astronomie, apprenant

[1] *Hist. des Auteurs sacrés*, t. XVIII, 278.
[2] *Hist. litt. de la France*, t. IV, 275.
[3] *Gesta Caroli*, lib. I.

l'art de calculer la marche des astres, et suivant leur cours avec une attention scrupuleuse et une étonnante capacité; il essaya même d'écrire, mais il réussit peu dans cette étude commencée trop tard et à un âge peu convenable. [1] »

L'école du palais, qui existait déjà au siècle précédent [2], mais qui était à peu près dissoute, fut reconstituée par Alcuin. On y enseignait la lecture, l'écriture, le chant, la grammaire, l'arithmétique, la rhétorique, la dialectique et l'astronomie. On s'est demandé si cette école était fixe ou ambulante : il est probable que la bibliothèque qui y était annexée restait à Aix-la Chapelle, le séjour le plus ordinaire de Charlemagne; mais que les professeurs transportaient leur cours dans les résidences successives du monarque, à Thionville, à Worms, à Ratisbonne, à Mayence, à Francfort, à Paris, etc. Personne ne seconda plus Charlemagne qu'Alcuin, pour réveiller le goût de l'étude, et il a mérité par là le titre qu'on lui donna, de restaurateur des lettres dans les Gaules.

Du Boulay, dans son *Histoire de l'Université de Paris* [3], s'est efforcé de montrer que cette institution devait son origine à Alcuin : cette opinion est à peu près abandonnée aujourd'hui ; elle ne s'appuie

[1] *Tentabat scribere.* Quelques historiens ont conclu à tort de ce passage que Charlemagne ne savait pas écrire. Il s'agit ici de ses essais infructueux dans la calligraphie ornementée. Éginard, d'ailleurs, nous dit dans un autre endroit que le roi recueillit et copia des poésies étrangères : *Barbara carmina scripsit.*

[2] Dom Pitra (*Hist. de S. Léger*, ch. II et III) et M. Ozanam (*Civilisation chez les Francs*, p. 463) ont parfaitement prouvé l'existence de l'école du palais sous les rois mérovingiens.

[3] T. I, p. 91.

sur aucune preuve positive. Tout ce qu'on peut dire en sa faveur, c'est que l'école du palais qui séjournait parfois à Paris, a pu inspirer aux habitants de cette ville une salutaire émulation, et les engager dans la suite à fonder une école publique qui fut le germe de l'Université [1].

Ce fut sur l'avis d'Alcuin que Charlemagne fonda dans son palais une académie, qu'il ne faut point confondre avec l'école publique [2], et dont les membres se réunissaient à certains jours fixes, pour causer de matières d'érudition. Ils prenaient tous un pseudonyme littéraire, en harmonie avec leurs prédilections. Charlemagne s'appelait *David* ; Alcuin, *Flaccus*, du nom d'Horace ; Angilbert, *Homère ;* Adélard, *Augustin ;* Théodulphe, *Pindare ;* Riculfe, *Damœtas*, du nom d'un personnage des Églogues de Virgile ; Eginard, *Calliopæus ;* la princesse Ghiselle, *Lucia* [3] ; Gontrade, *Eulalia*, etc.

[1] Sur cette question, voyez MABILLON, *Sæc. IV bened.*, part. I, § 8; LAUNOY, *de Scholis*, t. IV, *op.* part. I, c. 1 et 2; JOLY, *de Scholis*, part. I, c. XXII ; *Hist. litt. de la France*, IV, 10.

[2] M. Ampère (*Hist. de la littérature franç. sous Charlemagne*) ne nie pas seulement la connexion qui pourrait exister entre l'Université de Paris et l'école du palais de Charlemagne ; il n'admet même point l'existence d'une école proprement dite, distincte de l'académie dont nous allons parler.

[3] Ghiselle ou Gisla, sœur de Charlemagne, resta toujours l'amie d'Alcuin. Quand elle se retira à Chelles, elle entretint correspondance avec lui et le reçut plusieurs fois dans son abbaye. Nous devons dire ici que M. Van Drival a publié, dans le *Légendaire de Morinie* (p. 274), une savante dissertation où il a pour but de prouver : 1° que Ghiselle a pu résider parfois à Chelles, sans en être abbesse ; 2° qu'elle est la même que sainte Isbergue, fille de Pepin le Bref et abbesse d'Aire ; 3° que le nom de Ghiselle s'est changé en celui d'Isbergue, à cause de la montagne sur laquelle elle fut inhumée.

Charlemagne aurait voulu faire éclore les gloires littéraires du même commandement dont il décrétait les victoires. Écoutons à ce sujet le moine de Saint-Gall : « Le grand roi s'affligeait de ne pas voir ceux qui l'entouraient atteindre à la sublimité de génie des anciens Pères de l'Église. Dans son chagrin, formant des vœux au-dessus d'un simple mortel, il s'écriait : « Que n'ai-je onze clercs aussi instruits et aussi « profondément versés dans les sciences que Jérôme « et Augustin ! » — Le docte Alcuin, se regardant avec raison comme très-ignorant en comparaison de ces Pères, fut soudain saisi d'indignation, ne put s'empêcher de la laisser éclater, et, osant plus qu'aucun mortel n'aurait osé en présence du terrible empereur, s'écria : « Le Créateur du ciel et de la « terre n'a pas fait d'autres hommes semblables à « ces deux-là, et vous, vous voudriez en avoir une « douzaine [1] ! »

Au reste, l'illustre anglo-saxon ne partageait point les ardentes illusions du roi qui aurait voulu transformer en quelques années toute la civilisation de son temps. « Il ne dépend ni de vous ni de moi, écrivait-il à Charles, de faire de la France une Athènes chrétienne [2]. » Il ne s'en efforça pas moins de stimuler partout le goût de l'étude et la propagation des livres. On ne lira point sans intérêt une circulaire rédigée par Alcuin et adressée par Charlemagne aux évêques et aux abbés [3]. « Sachez, dit le roi, que, d'accord avec nos fidèles, nous avons

[1] *Mon. Sangallens.*, lib. I, ap. D. Bouquet, v, 110.
[2] *Epist.* 10.
[3] D. Bouquet, *Hist. des Gaules*, v, 621.

jugé utile que, dans les évêchés et les monastères confiés par la grâce du Christ à notre gouvernement, on prît soin, non-seulement de vivre régulièrement selon notre sainte religion, mais encore d'enseigner la connaissance des lettres à ceux qui sont capables de les apprendre..... Quoiqu'il vaille mieux pratiquer le bien que de le connaître, il faut le connaître avant de le pratiquer. Chacun doit donc apprendre par la science ce qu'il souhaite d'accomplir par ses œuvres... Or, plusieurs monastères nous ayant, dans ces dernières années, envoyé des écrits, nous avons remarqué que, dans la plupart, les sentiments étaient excellents et le langage mauvais; car, ce que la pieuse dévotion inspirait fidèlement à l'esprit, la langue ignorante et inexpérimentée ne savait point l'exprimer correctement. C'est pourquoi nous avons commencé de craindre que, s'il y avait peu d'habileté à écrire, il n'y eût pareillement peu d'intelligence pour comprendre les saintes Écritures, et nous savons bien tous que, si nuisibles que puissent être les erreurs de langage, les erreurs qui touchent au sens (des Écritures) sont bien autrement dangereuses. Nous vous exhortons donc, non-seulement à ne pas négliger l'étude des lettres, mais à vous y livrer de tout votre pouvoir, afin d'être en état de pénétrer les mystères des divines Écritures. Comme il y a dans les Livres sacrés des allégories, des figures et autres choses semblables, il n'est pas douteux que le lecteur ne comprenne d'autant plus vite leur sens spirituel, qu'il aura été auparavant mieux instruit dans les lettres. »

Alcuin, qui avait prolongé son séjour en France,

pendant huit ans, désirait revoir sa patrie. Charlemagne se vit bien obligé d'y consentir, mais à la condition que son protégé tâcherait d'obtenir du roi de Northumbrie un congé définitif. Il chargea Alcuin de nombreux présents pour les églises de la Grande-Bretagne et lui confia peut-être même une mission pour le roi Offa, avec qui il était brouillé.

Les causes de cette rupture entre le roi de France et le roi de Mercie ont été expliquées de la manière suivante par John Lingard[1] : « Le monarque français avait chargé Gerwold, abbé de Fontenelle et percepteur des douanes à Quentowic, de négocier un mariage entre son fils Charles et une fille d'Offa, roi de Mercie. L'orgueil du Mercien aurait sans doute été flatté de l'alliance d'un si grand potentat ; mais il résolut de traiter avec lui d'égal à égal, et demanda en compensation la main d'une princesse française pour son fils Egferth. Charlemagne fut indigné de la manière dont on avait reçu sa proposition, et fit interdire tout commerce entre les négociants des deux États. Il est probable que les intérêts de Gerwold souffrirent de cette cessation de commerce : il trouva, en homme habile, le moyen de calmer le ressentiment de son souverain, et Alcuin fut choisi pour porter à Offa des propositions amicales. Quoique nous n'en n'ayons pas de preuves positives, on ne saurait douter qu'il ait réellement exécuté cette commission. Toujours est-il certain qu'il visita l'Angleterre à cette époque et que la paix et la concorde furent rétablies entre les deux nations. Alcuin ne se

[1] *Antiq. de l'Égl. anglo-saxonne*, ch. IX.

pressa point de quitter ses compatriotes, et, quoiqu'il fût sans cesse importuné par les sollicitations de Charlemagne, trois ans s'écoulèrent avant qu'il se décidât à quitter sa patrie. »

Il avait employé ce temps à revoir ses amis, à poursuivre ses recherches philosophiques et à gouverner le monastère de Sainte-Marie et de Saint-Wilgis, situé près de l'Océan, à l'embouchure de l'Humber. C'était, comme nous l'avons dit, un héritage de famille. Peut-être fut-ce alors qu'il prit part à la construction de la cathédrale d'York, dont il nous a donné la description suivante dans un de ses poèmes : « Cette demeure fort élevée est appuyée sur de solides colonnes qui supportent des arcs recourbés. De beaux lambris et de nombreuses fenêtres la font briller d'un vif éclat. Divers portiques en rehaussent la beauté. Elle possède plusieurs terrasses sur ses différents toits et trente autels décorés avec variété. » Plus tard, en 796, Alcuin devait envoyer cent livres d'étain à l'archevêque d'York pour la couverture du clocher [1].

Alcuin se sépara avec douleur de ses frères d'York. Quelques-unes des lettres qu'il leur écrivit, aussitôt après son débarquement en France, montrent combien il restait attaché à sa patrie : « Mes frères, leur dit-il [2], mon cœur tout entier est rempli par la douceur de votre amour ; il déborde en moi, et, s'il est possible, il s'augmente chaque jour ; le bonheur que j'éprouve à votre souvenir est si grand

[1] *Epist.* 5.
[2] *Epist.* 171.

qu'il chasse loin de moi les chagrins et les peines de la vie ».

C'est en 793 qu'Alcuin revint en France. Pour l'y fixer à tout jamais, Charlemagne lui donna l'administration et les revenus des abbayes de Saint-Loup de Troyes, de Ferrières, dans le diocèse de Sens, et de Saint-Josse-sur-Mer, au diocèse d'Amiens. John Lingard suppose, avec quelque raison, que le don de cette dernière abbaye, située près du port de Quentowic, avait pour but de faciliter la réception des voyageurs anglo-saxons qui venaient négocier avec les marchands de France [1].

Charlemagne s'était imposé la loi de ne jamais donner plusieurs bénéfices à un même titulaire. L'exception qu'il fit alors prouve combien il désirait retenir en France le savant anglo-saxon. Alcuin voulait refuser ces bénéfices, en faisant remarquer qu'il tenait si peu aux biens de ce monde qu'il avait renoncé à son propre patrimoine. Le roi vainquit ces scrupules en lui répondant qu'il gèrerait ces biens au profit des pauvres et se constituerait ainsi l'aumônier du trésor royal [2].

Le principal motif dont s'était servi Charlemagne

[1] Nous trouvons une confirmation de cette hypothèse dans une lettre adressée à Lothaire par Loup de Ferrières : « Cellam S. Judoci, quam magnus Carolus quondam Alcuino ad eleemosynam exhibendam peregrinis exhiberat, pater vester nobis ea ratione concessit ». (*Epist.* 1, apud D. Bouquet, VII, 483.)

[2] C'est là sans doute ce qui a donné à plusieurs écrivains, à Feller entre autres, de dire qu'Alcuin fut l'aumônier de Charlemagne. — Parmi ses fondations charitables, il faut citer l'hospice de Douze-Ponts, érigé près de Troyes, sur les bords de la Seine. C'est là que plus tard les moines de Cormery allèrent chercher un refuge contre les fureurs des Normands.

pour rappeler Alcuin, ce fut la nécessité de combattre les hérésies de deux évêques espagnols, Élipand et Félix, qui renouvelaient, sous une forme mitigée, les erreurs de Nestorius. Élipand, évêque de Tolède, admettait que Jesus-Christ est le fils de Dieu, mais seulement par adoption et non point par nature; il entraîna dans son erreur Félix, évêque d'Urgel, qui avait tous les dehors de la sainteté ; cette doctrine fit bientôt de menaçants ravages dans plusieurs provinces d'Espagne. A cette occasion, Charlemagne convoqua un concile à Ratisbonne, en 792. Félix y vint soutenir sa doctrine : mais la réprobation qu'elle souleva, et surtout la crainte de l'exil, le déterminèrent à anathématiser lui-même ses erreurs. Toutefois, quand il fut retourné à Urgel, il retomba dans l'hérésie qu'Élipand, de son côté, tâchait de propager en France par ses écrits artificieux. C'est alors que Charlemagne invita Alcuin à venir au secours de la foi ébranlée et convoqua un concile à Francfort-sur-le-Mein, où se rendirent près de 300 évêques. Le monarque y assista et pria les Pères de recevoir le diacre Alcuin parmi eux, à cause de son érudition dans les matières ecclésiastiques. Mais c'est surtout au concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 799, qu'Alcuin remplit un rôle important. Chargé par le roi de soutenir la discussion contre l'évêque d'Urgel, il déploya pendant six jours toutes les ressources de son éloquence. Félix, déposé de son siége, finit par se rétracter de la manière la plus formelle.

Alcuin, heureux de ce premier triomphe, essaya de ramener aussi Élipand. La lettre qu'il lui adressa

dans ce but n'obtint qu'une réponse injurieuse : c'est alors qu'il composa un ouvrage en quatre livres, où il rectifie les falsifications qu'Élipand avait fait subir aux textes des saints Pères, pour faire croire qu'ils étaient favorables à sa doctrine.

Élipand avait reproché à Alcuin l'abondance de ses richesses et les 20,000 serfs qui dépendaient de ses abbayes. Celui-ci repoussa ainsi cette accusation, en écrivant à l'archevêque de Lyon : « Elipand ignore-t-il donc que la possession des richesses ne devient vicieuse que par l'attachement du cœur? Autre chose est de posséder le monde, autre chose d'être possédé par le monde. Il y en a qui gardent leurs richesses, quoiqu'ils en soient parfaitement détachés de cœur ; d'autres, au contraire, qui en sont privés, les aiment et les désirent. »

Dans toute sa polémique contre l'adoptionisme, le théologien catholique fit preuve de beaucoup de douceur et de charité. Sa modération est d'autant plus méritoire que ses adversaires ne lui ménageaient point les plus grossières insultes.

En 796, Charlemagne voulut de nouveau récompenser Alcuin de ses services, en le nommant abbé de Saint-Martin-de-Tours et prieur de Cormery en Touraine. L'abbaye de Saint-Martin était une véritable communauté princière qui possédait des fermes et des hameaux non-seulement en Touraine, mais en Normandie, en Bretagne, en Provence, en Bourgogne et en Austrasie. Le territoire qui en relevait était aussi grand qu'un de nos départements actuels et comprenait au moins 60,000 habitants [1].

[1] Fr. Monnier, *Alcuin et Charlemagne*, p. 336.

Cette même année, nous voyons l'illustre abbé s'intéresser vivement à la conversion des Huns, qu'entreprenait son ami Arnon. Il l'engagea fortement à ne pas exiger la dîme des nouveaux convertis, et écrivit même deux lettres à ce sujet à Charlemagne [1] : « Jugez dans votre sagesse, disait-il à ce prince, s'il est à propos d'imposer un tel joug à ces peuples nouvellement convertis. Nous savons qu'il est bon de recevoir la dîme; mais ne vaut-il pas mieux y renoncer que d'exposer des néophytes à perdre la foi ? Si nous, qui avons été nourris dans le sein de la religion, nous avons encore tant de peine à payer exactement ce tribut, quelle répugnance ne doivent pas avoir des barbares nouvellement convertis pour s'acquitter d'un impôt inconnu jusqu'alors ? »

Sa douce tolérance se révèle également dans ses opinions sur la conversion des Saxons, où il ne nous paraît point partager les idées politiques et religieuses de Charlemagne : « On peut être attiré à la foi, dit-il dans une de ses lettres, mais non y être forcé. Être contraint au baptême ne profite pas à la foi. »

Alcuin, sentant s'appesantir le fardeau des ans et des infirmités, voulant d'ailleurs consacrer à la retraite le reste de sa vie, demanda à Charlemagne l'autorisation d'aller embrasser la vie monastique à Fulde, dont était abbé son compatriote S. Boniface, et pria le roi de partager entre ses disciples les bénéfices qu'il devait à sa munificence. Le monarque ne voulut exaucer que le second de ses vœux [2]; et, transigeant

[1] *Epist.* 7 et 11.

[2] Alcuin eut pour successeurs : Sigulfe à Ferrières, Fridugise à Saint-Martin de Tours, et Warembaud à Saint-Josse-sur-Mer.

sur la première demande, il lui permit de se retirer dans son monastère de Saint-Martin de Tours.

Alcuin y établit vers 796 une célèbre école, dont il occupait tour à tour presque toutes les chaires. Il rendait compte en ces termes de ses occupations à Charlemagne [1] : « Je nourris les uns du miel de l'Écriture, j'enivre les autres du vin fortifiant de l'histoire. Je cueille pour ceux-ci les fruits de la grammaire, et je dirige les regards de ceux-là vers les astres qui brillent au firmament. En un mot, je remplis plusieurs rôles, pour me rendre utile à tous. »

Alcuin avait lu les philosophes et les poètes de l'antiquité : on prétend même qu'il copia les œuvres de Térence. Toutefois, il interdisait la lecture de Virgile à ses disciples, à cause des passions qui respirent dans ses chants, et leur enjoignait de se borner à l'étude des poésies sacrées. Un de ses disciples de Tours ayant permis à deux novices de lire en secret les poèmes du Cygne de Mantoue, Alcuin, à qui personne n'avait révélé ces faits, ne les connut pas moins et exprima son mécontentement au professeur. Remarquons toutefois que Virgile était le poète favori de l'abbé de Tours : car il le cite souvent et le prend pour modèle dans ses compositions en vers.

L'école de Tours fut la dernière que fonda Alcuin. C'est à tort que divers historiens ont prétendu qu'il avait professé publiquement à Rome, à Fulde, à Saint-Gall, à Cambridge, à Soissons, à Saint-Riquier : des disciples d'Alcuin ont pu propager son enseigne-

[1] *Epist.* 1.

ment dans ces diverses localités [1] ; mais lui-même ne professa jamais qu'à York, à Tours, et dans les divers palais où résidait successivement Charlemagne.

Ce prince écrivit en 799 à celui qu'il aimait à nommer son précepteur, pour l'engager à l'accompagner dans un voyage à Rome. C'est en revenant d'une excursion à l'abbaye de Saint-Josse qu'Alcuin reçut cette invitation. Il parvint à la décliner, en donnant pour excuse des raisons de santé. Peut être conservait-il quelque rancune contre le roi, parce qu'il lui avait donné pour successeur à l'école palatine Clément d'Irlande, qui faisait triompher à la cour les doctrines hiberniques ainsi que la manière orientale de calculer la Pâque [2]. Toutefois, nous le voyons accompagner Charlemagne dans le voyage qu'il fit cette année à Saint-Riquier ; et, c'est alors que, sur la prière d'Angilbert, il consentit à annoter et à embellir une courte légende du fondateur de l'abbaye de Centule [3].

Alcuin se retirait souvent au monastère du Désert, c'est-à-dire à Saint-Paul-de-Cormery, prieuré qui

[1] Ce furent aussi des élèves d'Alcuin qui fondèrent ou illustrèrent les écoles de Ferrières en Gâtinais, de Saint-Vandrille en Normandie, de Reichenau dans le diocèse de Constance, etc.

[2] *Epist.* 67.

[3] Quand Alcuin se rendait de Tours à Aix-la-Chapelle, il prenait un itinéraire qui lui permettait de visiter ses abbayes et les fermes qui en dépendaient; il suivait les bords de la Loire, s'arrêtait à Ferrières en Gâtinais ; à l'abbaye de Saint-Loup de Troyes ; à Nogent-sur-Marne ; à Chelles, où résidait Ghiselle, la sœur de Charlemagne ; à l'abbaye de Choisy-sur-Aisne. De là, il visitait parfois quelque monastère dirigé par un de ses élèves : Saint-Riquier, Corbie, Saint-Vaast d'Arras ou Saint-Amand, et se rendait ensuite à Aix-la-Chapelle. (FR. MONNIER, *op. cit.*, p. 341.)

dépendait de l'abbaye de Tours, et qu'il avait peuplé avec vingt-deux moines de la réforme de saint Benoît d'Aniane. Il avait augmenté les bâtiments de ce monastère, et obtenu en sa faveur un diplôme de Charlemagne, daté du 4 juin de l'an 800.

Pendant le séjour que ce prince fit cette année-là à Tours, il prenait plaisir à converser avec Alcuin. Un jour il lui demanda quel était celui de ses enfants qu'il pensait devoir lui succéder; Alcuin lui désigna Louis, roi d'Aquitaine, et, peu de temps après, il exprima encore la même prévision, alors que Louis lui avait baisé la main avant de recevoir l'ablution de la communion qu'il lui présentait: « Tout homme qui s'humilie, dit-il, sera exalté : aussi ce jeune prince sera-t-il le maître de toute la France, après la mort du roi son père ».

Alcuin édifiait toute la communauté par ses vertus. Excepté les jours de fête, il prolongeait ses jeûnes jusque dans la soirée. Le dimanche, il remplissait humblement l'office de diacre auprès de celui de ses disciples qui célébrait les saints Mystères. Il se montrait toujours charitable envers les pauvres et plein de dévouement pour ceux dont il dirigeait les progrès spirituels. Jamais il ne restait oisif: la lecture, la composition de ses écrits, la transcription des Livres saints dont il corrigeait les textes altérés, absorbaient tout son temps.

Le savant abbé termina en 800, à Saint-Martin de Tours, sa révision complète des Livres sacrés et l'envoya à Charlemagne : « J'ai longtemps cherché, lui écrivit-il [1], quel présent je pourrais vous offrir

[1] *Epist.* 103.

qui ne fût point trop indigne de l'éclat de votre puissance impériale et qui puisse ajouter quelque chose à votre trésor si opulent... J'ai enfin trouvé, avec l'inspiration de l'Esprit-Saint, ce qui convenait à mon nom de vous offrir et ce qui pouvait être agréable à votre sagesse... Rien de plus digne de vous que les Livres divins que j'envoie à votre très-illustre autorité, réunis en un seul corps et corrigés très-soigneusement. »

L'intérêt que portait l'abbé de Tours à l'exacte reproduction des manuscrits nous est démontré par les vers qu'il fit inscrire dans la classe des copistes : « Qu'ici prennent place ceux qui écrivent les oracles de la Loi divine et les paroles des Pères. Qu'ils prennent garde à ne pas mêler au texte leurs frivolités. Que leur main inattentive n'écrive pas trop vite.—Qu'ils cherchent des livres corrigés avec soin ; que leur plume exercée suive bien la ligne. Qu'ils séparent les sens en marquant les membres des périodes et les incises. — Qu'ils mettent les points à leur place, afin qu'on ne lise pas des erreurs, qu'on ne s'arrête pas tout à coup quand on fait une lecture dans l'église. — C'est une bonne œuvre que d'écrire les saints Livres : le copiste lui-même ne reste pas sans récompense. — Mieux vaut copier des livres que de faire des fosses dans les vignes.— Plus tard, le copiste obtiendra le grade de maître ; il pourra trouver de nouvelles doctrines et expliquer celles des anciens. »

M. Guizot a fort bien mis en lumière l'importance des travaux d'Alcuin pour la correction des manuscrits de la littérature ancienne : « Les historiens,

dit-il [1], ne parlent qu'en passant et sans y attacher aucune importance d'un fait qui a joué, dans la renaissance de l'activité intellectuelle à cette époque, un rôle considérable ; je veux dire la révision et la correction des manuscrits sacrés ou profanes. Du VI[e] au VIII[e] siècle, ils étaient tombés aux mains de possesseurs ou de copistes si ignorants que les textes étaient devenus méconnaissables. Une foule de passages avaient été confondus et mutilés ; les feuillets étaient dans le plus grand désordre ; toute exactitude d'orthographe et de grammaire avait disparu ; il fallait déjà pour lire et comprendre, une véritable science, et elle manquait davantage de jour en jour. La réparation de ce mal, la restitution des manuscrits, surtout de la grammaire et de l'orthographe, fut un des premiers travaux d'Alcuin : travail dont il s'occupa toute sa vie, qu'il recommanda constamment à ses élèves, et dans lequel Charlemagne lui prêta le secours de son autorité. »

Nous ajouterons qu'il est fort probable qu'Alcuin ne fut pas sans influence sur la modification qui s'accomplit alors dans la forme des lettres, et sur le retour à l'usage de l'ancienne écriture romaine minuscule [2].

Alcuin fut toujours plein de respect et de dévouement pour le Saint-Siége. Les plus savants critiques ont reconnu qu'on lui avait faussement attribué les *livres Carolins* qui sont remplis d'injures envers le pape Adrien. Il aurait suffi, pour faire justice de cette erreur, d'écouter le langage que tient Alcuin

[1] *Hist. de la civilisation en France*, leç. XXII[e].
[2] MABILLON, *de Re diplomat.*

dans ses épîtres : « Je sais, écrivait-il à Adrien [1], que par le baptême j'appartiens à la bergerie de ce Pasteur qui a donné sa vie pour ses ouailles et qui les a confiées à S. Pierre, en lui conférant le pouvoir de lier et de délier sur la terre et dans les cieux. Je vous reconnais, très-excellent Père, pour le vicaire de ce Saint-Siége et pour le dépositaire de cette merveilleuse puissance. Je suis une de vos ouailles, mais une ouaille malade et couverte des taches du péché. C'est pourquoi je me présente à Votre Sainteté, afin que par la puissance médicinale que vous avez reçue de Jésus-Christ et qui vous a été transmise comme un héritage, par une longue suite de prédécesseurs, vous me guérissiez de mes infirmités et brisiez les chaînes de mes péchés. »

Rien ne restait caché à Alcuin qui, dans diverses circonstances, parut doué du don de prophétie. Il prédit à Osulfe que ses fautes lui mériteraient d'être affligé de la lèpre et qu'il mourrait en pays étranger, ce qui s'accomplit comme il l'avait prédit. Le neveu de ce personnage, Raganard, se livrait en secret à des mortifications immodérées qui lui donnèrent la fièvre ; Alcuin lui reprocha les indiscrétions de son zèle et lui fit connaître par des détails circonstanciés qu'il n'ignorait rien des ruses qu'il employait pour dissimuler ses austérités.

Lorsque des envoyés de Charlemagne ou des amis devaient venir le voir à Tours, l'abbé annonçait d'avance l'époque précise de leur arrivée et le but de leur visite, sans qu'il ait reçu aucune communication à

[1] *Epist.* 63.

cet égard. C'est ce qui arriva un jour pour Benoît d'Aniane. Cet illustre abbé, qui venait visiter Alcuin sans avoir prévenu personne, fut fort surpris de voir une députation s'avancer sur la route au-devant de lui. Arrivé au monastère de Tours, il demanda à l'abbé si quelqu'un l'avait prévenu de son approche, de vive voix ou par message; celui-ci répondit que non et ne voulut point s'expliquer davantage à ce sujet.

S. Benoît d'Aniane, dans une de ses fréquentes visites, demanda un jour à son ami de quelle manière il avait coutume de prier. — « Voici, lui répondit Alcuin, l'oraison que j'adresse à Dieu : *Seigneur, faites-moi la grâce de connaître mes péchés, d'en faire une sincère confession et une digne pénitence, et accordez m'en la rémission.* — Mon Père, lui dit Benoît, ajoutons un mot à cette prière : *Et, après la rémission, sauvez-moi.* » — Alcuin dit en outre que, lorsqu'il s'inclinait devant la croix, il prononçait ces paroles : *Seigneur, nous adorons votre croix, nous honorons votre glorieuse passion. O vous qui êtes mort pour nous, ayez pitié de nous.*

L'abbé de Tours, à ce que nous raconte son biographe, prouva encore ce don de double vue, dont nous avons déjà parlé, en prévenant les moines de Cormery, auxquels il envoyait cent muids de vin, que, s'ils ne surveillaient point les conducteurs de cette expédition, ils s'exposeraient à voir frelater leur vin.

Un prêtre anglo-saxon, nommé Aigulfe, vint visiter Alcuin à son monastère de Tours. En le voyant entrer, des Frères, qui supposaient que l'étranger ignorait leur langue, s'écrièrent tout haut : « Voici

encore un anglais ou un écossais qui vient voir notre abbé anglo-saxon. Ah ! Seigneur, délivrez notre monastère de tous ces essaims de Bretons qui accourent s'abattre ici. » Aigulfe, qui les comprit fort bien, ne manqua point de raconter à Alcuin cette malencontreuse réception. L'abbé s'écria soudain : « — Je devine quels sont ceux qui ont fait un souhait si impoli. — Il les appela aussitôt ; et, par quelques reproches affectueux, leur fit comprendre combien ils avaient manqué aux devoirs de l'hospitalité. »

Une autre visite, qui lui causa une grande joie, fut celle de Félix, évêque d'Urgel, qu'il croyait avoir converti pour toujours à l'orthodoxie. « Il m'aime beaucoup, écrivait-il alors [1], et toute sa haine s'est changée en douceur. »

Le custode du tombeau de S. Martin oublia un jour sa chandelle allumée dans la sacristie où on serrait les cierges et les vêtements liturgiques. Un violent incendie se déclara bientôt ; les plombs des couvertures fondaient et on désespérait de rien conserver des bâtiments enflammés : Alcuin, dont la vue était déjà éteinte à cette époque, se fit transporter près du tombeau de S. Martin. Là, il se prosterna contre terre, en étendant ses bras en croix, et soudain l'incendie s'apaisa.

Plus d'un malade fut guéri par une simple bénédiction d'Alcuin. Un pauvre aveugle vint un jour à la porte du monastère, disant qu'il lui avait été révélé qu'il serait guéri, s'il se lavait les yeux avec de l'eau dont se serait servi l'abbé. On se rendit à son

[1] *Epist.* 92.

désir, et cet homme plein de foi recouvra la vue [1].

Un regrettable conflit vint attrister Alcuin sur la fin de ses jours. Un clerc criminel avait réussi à s'échapper de la prison où le retenait Théodulphe, évêque d'Orléans, et était venu réclamer asile à Saint-Martin de Tours. On l'accueillit sans songer qu'il avait été légalement condamné par son évêque, qui était fort bien vu de Charlemagne. Des officiers de Théodulphe, munis d'un ordre impérial, voulaient reprendre leur prisonnier ; mais ils en furent empêchés par une émeute de paysans. Plus tard, huit soldats orléanais revinrent à la charge, entrèrent de vive force et tout armés dans l'église. Les Tourangeaux les auraient massacrés, si Alcuin ne les avait ravis à leur fureur. Charlemagne, circonvenu à ce sujet par Théodulphe, et croyant que son autorité avait été méconnue, écrivit une lettre fort dure à l'abbé de Tours et à ses moines : — « Vous, leur disait-il, qui avez méprisé notre ordre, qu'on vous appelle moines ou chanoines, vous êtes tenus de venir à notre placite pour expier votre crime [2]. » Un envoyé du roi vint à Tours et prononça des peines contre les prétendus délinquants. Alcuin reconnut qu'on avait eu tort d'ouvrir l'église à un condamné, mais il se justifia avec énergie au sujet des troubles qu'il n'avait ni fomentés, ni favorisés.

Quelques historiens pensent que ce fut ce différend, et peut-être aussi la difficulté de faire prévaloir à Tours la règle de S. Benoît, qui déterminèrent Alcuin

[1] On retrouve ce même genre de miracle dans les vies de S. Josse, de Ste Colette, etc.

[2] BALUZE, *Capit.*, I, 413 ; II, 1062.

à solliciter son départ pour l'abbaye de Fulde et à résigner les monastères qu'il administrait. Nous avons cru devoir placer l'abandon de Ferrières et de Saint-Josse à une époque antérieure, vers l'an 796. Il est probable qu'Alcuin garda jusqu'à l'an 801 l'abbaye de Tours et qu'alors, malgré la présence d'un successeur nominal, il a conservé un supériorat effectif que lui méritait l'autorité de son génie et de ses vertus. Lecointe a même voulu démontrer qu'il resta réellement abbé de Tours jusqu'à la fin de sa vie : mais ce système est inadmissible en face de passages formels de diverses lettres d'Alcuin que n'avait pas connues le savant oratorien.

Vers la fin de sa vie, Alcuin allait tous les jours réciter l'office des vêpres près de l'église Saint-Martin, à l'endroit qu'il avait choisi pour sépulture. C'est là qu'il aimait à méditer sur le néant du monde et les enseignements de la mort, en répétant l'antienne du 20 décembre : « O clé de David, sceptre de la maison d'Israël, qui ouvrez sans que personne puisse fermer, qui fermez sans que personne puisse ouvrir, délivrez de sa prison un captif assis à l'ombre de la mort ».

Alcuin avait toujours désiré mourir le jour où l'Esprit-Saint descendit sur la tête des apôtres. Ses vœux devaient être exaucés ; il tomba malade le jour de l'Ascension, et mourut à l'âge de 68 ans, le jour de la Pentecôte, 19 mai de l'année 804 [1]. Mabillon avait essayé de prouver qu'il fallait reculer sa mort entre 810 et 815 ; mais plus tard, dans ses

[1] Selon quelques historiens, il serait mort le 4 juin.

additions et corrections au *IVe Siècle bénédictin* (part. I, p. 767), il reconnut son erreur et revint au sentiment commun. Si les Bollandistes avaient remarqué cette rectification, ils se seraient épargné la peine d'une dissertation chronologique, désormais sans objet.

La veille du 19 mai, une mystérieuse lumière avait enveloppé tout le monastère, en sorte que, de trois lieues à la ronde, on avait supposé un incendie. Le lendemain, dès l'aurore, on avait vu comme un globe de flamme qui remontait vers les cieux. A la même heure, ainsi qu'on l'apprit plus tard, un solitaire d'Italie qui venait parfois à Tours, aperçut le vénérable diacre, revêtu de sa dalmatique, entrer dans le royaume des cieux. Son biographe ajoute que les deux célèbres diacres de l'Église, S. Étienne et S. Laurent, lui servaient d'escorte avec une foule d'esprits célestes.

Le prêtre Sigulfe ensevelit son maître vénéré : il souffrait alors d'un violent mal de tête; apercevant le peigne d'Alcuin, il eut subitement la confiance qu'il serait guéri en s'en servant : c'est ce qui arriva, en effet. Un autre religieux, nommé Eangist, ajoute le biographe du IXe siècle qui nous sert de guide, appliqua ce même peigne sur ses dents et fut immédiatement délivré des douleurs qu'il y éprouvait.

Deux jeunes cénobites, élèves d'Alcuin, se promenaient la nuit dans l'enclos du monastère d'Hirsauge. L'un d'eux aperçut une colombe qui montait vers les cieux et entendit en même temps résonner une céleste harmonie :— « Voilà, dit-il à son compagnon,

l'âme de notre cher maître Alcuin qui va recevoir la couronne due à ses vertus et à sa science ». — Deux jours après, ils apprenaient que la mort d'Alcuin avait coïncidé avec cette poétique apparition.

Joseph, archevêque de Tours, présida aux funérailles d'Alcuin, dont il avait fermé les paupières en versant d'abondantes larmes. Il ne voulut point que l'illustre abbé fût inhumé hors de l'église Saint-Martin, à l'endroit qu'avait désigné son humilité, mais dans l'intérieur même du temple [1]. A la modeste épitaphe en vers qu'Alcuin avait composé lui-même, et qu'on inscrivit sur une plaque de cuivre, on ajouta quelques lignes de prières [2].

Voici la traduction des vers d'Alcuin :

« Voyageur qui passes, arrête-toi quelque temps ici pour méditer en ton cœur les paroles que tu vas lire. Reconnais dans ma destinée l'image de la tienne : comme j'ai changé, tu changeras à ton tour. Ce que tu es maintenant, je le fus, voyageur connu dans l'univers ; et ce que je suis à présent, tu le seras bientôt. Je poursuivais les délices du monde avec une vaine ardeur ; maintenant, poussière et cendre, je suis la pâture des vers. Souviens-toi donc de soigner ton âme plutôt que ton corps ; celui-ci périt, mais celle-là reste. Pourquoi te procurer des champs ? Tu vois comme il me faut peu de place pour reposer dans cette tombe ; il ne t'en faudra pas davantage. Pourquoi rechercher avec ardeur un vêtement de pourpre pour un corps que dévorera bientôt le ver affamé de pourriture. Comme périssent les fleurs au souffle d'un vent menaçant,

[1] C'est par erreur que Guillaume de Malmesbury dit qu'il fut enterré à Cormery.

[2] Hic requiescit beatæ memoriæ domnus Alchwinus abbas qui obiit in pace XIV kalendas junias. Quando legeritis, ô vos omnes, orate pro eo et dicite : Requiem æternam donet ei Dominus.

ainsi périra toute ta chair, toute ta gloire. Lecteur de ces vers, paie-les moi, je te prie, en disant : *O Jésus, accordez le pardon à votre serviteur*. Qu'aucune main sacrilége, je l'en conjure, ne vienne violer les droits de mon tombeau, jusqu'a ce que, du haut du ciel, l'ange fasse entendre ces mots : *Toi qui gis sous cette tombe, quitte la poussière du sépulcre et lève-toi : voici le grand Juge avec ses innombrables phalanges*. Alcuin était mon nom, à moi qui ai toujours aimé la sagesse. Prie pour moi de tout ton cœur, passant qui lis cette inscription. »

Cette biographie était rédigée, quand nous avons pris connaissance d'un ouvrage de M. Francis Monnier, intitulé : *Alcuin et Charlemagne*. C'est une excellente étude sur le génie littéraire de cette époque, et nous avons pu lui emprunter quelques indications que nous avons mentionnées en notes. Nous reproduisons ici la conclusion qui termine l'œuvre remarquable de l'ancien précepteur du Prince impérial :

« Esprit libre par son goût pour les belles-lettres et par la politesse de ses mœurs, Alcuin résuma en lui les travaux d'une grande école libre, l'école palatine, dans la première et la plus importante période de l'histoire de cette école. Professeur et ministre d'un prince intelligent, il releva les études en France, ou plutôt il présida à une création véritable. Sans Alcuin, on peut le dire, Charlemagne eût été bien moins grand. Il donna aux lettres un caractère nouveau, une puissance à jamais durable, parce qu'il les fit connaître aux races nouvelles, parce qu'il en fit une part de leur vie. Elles ne pouvaient plus périr qu'avec ces races mêmes. Chrétien et dialecticien, il prépara, par l'opposition de deux doctrines

différentes, les luttes fécondes de la scolastique. Théologien anglo-saxon, il apporta chez les Franks la théologie positive de l'Église de Rome et défendit l'unité de la république chrétienne.

« En lui, l'homme soutint toujours l'écrivain. L'homme était si convaincu, sa conduite fut toujours en si parfaite harmonie avec ses principes, que ses actions sont le meilleur commentaire de ses livres. Les esprits d'élite l'honorèrent comme un sage, le peuple l'invoqua comme un saint. Et, si l'on dut jamais se fier à la voix populaire, ce fut bien lorsqu'elle rapprocha de Dieu celui dont la vie entière n'avait été qu'une aspiration vers Dieu ; ce fut lorsqu'elle proposa moins encore à l'admiration des hommes qu'à leur imitation ce cœur droit et aimant, cette renommée sans tache, cette belle et laborieuse intelligence. Alcuin fut un de ces esprits dont on n'approche jamais sans les aimer, qu'on ne quitte jamais sans regret, dont l'amitié élève autant qu'elle charme, et dont la connaissance est un progrès. »

ALCUIN FUT-IL MOINE OU CHANOINE?

Les historiens ne sont point d'accord sur ce point, de savoir si Alcuin a été moine ou chanoine. Ceux qui, comme Mabillon, soutiennent le premier sentiment s'appuient sur les raisons suivantes :

1° Alcuin fut diacre de la cathédrale d'York où on observait la discipline de *la vie régulière*, ce qu'il faudrait interpréter par la vie monastique et non point par la vie canoniale.

2° On lit dans les *Actes* de S. Ludger, écrits par un au-

teur du IX[e] siècle, qu'Alcuin fut élevé dans un *monastère de moines*, c'est-à-dire dans l'école de l'église d'York.

3° Dans ses écrits, Alcuin professe une affection toute filiale pour la règle de S. Benoît.

4° Alcuin a été abbé de Saint-Josse, de Ferrières et de Saint-Martin de Tours, qui étaient des maisons bénédictines, ce qui n'aurait pu avoir lieu, s'il n'avait pas été moine.

5° Dans sa *Profession de foi*, il dit formellement qu'il a reçu l'habit monastique et se reproche de ne pas vivre conformément à sa profession.

6° Hariulfe, auteur de la Chronique de Saint-Riquier, lui donne le titre de moine.

Les écrivains qui partagent l'autre sentiment répondent :

1° Que la *Profession de foi* dont on vient de parler n'est pas un ouvrage d'Alcuin ;

2° Que l'auteur de la vie d'Alcuin tranche parfaitement la question, en disant qu'il a été le modèle des chanoines, comme S. Benoît d'Aniane a été celui des moines.

3° Ce même auteur loue Alcuin d'avoir agi en moine, quoiqu'il n'eût point fait de vœu monastique : *O vere monachum, monachi sine voto.*

4° Alcuin, sur la fin de ses jours, demande à Charlemagne la permission d'aller à Fulde, pour y vivre selon la règle de S. Benoît, ce qui démontrerait qu'il ne l'avait pas suivie jusque-là.

5° Il a été plutôt administrateur qu'abbé. D'ailleurs, les religieux de Saint-Martin ne suivaient plus la règle de S. Benoît, et, quelques années après la mort d'Alcuin, ils embrassaient la vie canoniale.

Les arguments contradictoires que nous venons de résumer donnent lieu à diverses objections qu'il serait trop long de formuler ici. Nous nous bornerons, sans discuter, à dire que la dernière opinion nous paraît beaucoup plus probable [1].

[1] Sur cette question, voyez BULTEAU, *Hist. de l'Ordre de Saint-Benoît*, II, 442.—LECOINTE, *Annal. eccl. Franc.*, VII, 22.—MABILLON, *Act. SS.*, V. 163.

DISCIPLES D'ALCUIN.

Il serait trop long d'énumérer ici tous les disciples qu'Alcuin instruisit dans les sciences sacrées et profanes. Nous nous bornerons à signaler les principaux, en notant les dignités qu'ils eurent plus tard.

A York, il eut pour élèves : Joseph, auteur d'un abrégé des Commentaires de S. Jérôme sur Isaïe ; S. Ludger, évêque de Munster ; Eambald, archevêque d'York ; Fridugise, qui le détermina à résoudre quelques difficultés relatives au mystère de la Trinité, etc.

A la cour de France, il compta parmi ses disciples : Charlemagne et ses deux fils, Louis et Pepin ; Ghiselle, sœur de Charlemagne, abbesse de Chelles ; une autre Ghiselle ou Gisla, fille de Charlemagne ; Rictrude, religieuse de Chelles, que quelques historiens considèrent comme fille de Charlemagne ; Angilbert, abbé de Saint-Riquier ; Riculfe, archevêque de Mayence ; Jessé, évêque d'Amiens, etc.

A Saint-Martin de Tours, on distingue parmi ceux qu'il forma à la science : Sigulfe, abbé de Ferrières ; Siméon, évêque de Worms ; Haimon, évêque d'Halberstadt ; Amalaire, qui se fit un nom dans la science liturgique ; Raban-Maur, archevêque de Mayence, qui fut le meilleur théologien du IX[e] siècle, etc.

OUVRAGES D'ALCUIN.

Les œuvres d'Alcuin ont été publiées, en 1617, par André Duchesne ; en 1777, par J. Froben ; et en 1851, dans la *Patrologie* de Migne dont elles forment le tome 120[e].

Nous nous bornerons ici à indiquer sommairement les ouvrages qui ont été attribués à Alcuin par les critiques les plus autorisés, en renvoyant, pour plus de détails, à l'*Histoire des Auteurs sacrés* de D. Ceillier et à l'*Histoire littéraire de la France*.

1° *Questions sur la Genèse*. Ce sont de courtes réponses faites au prêtre Sigulfe, sur les difficultés que présente le premier livre de Moyse.

2° Un petit traité sur ces paroles de la Genèse : *Faisons l'homme à notre image;* écrit qu'on attribuait jadis à S. Ambroise ou à S. Augustin.

3° Trois opuscules explicatifs des psaumes, composés sur la demande d'Arnon, évêque de Salzbourg.

4° Un traité *de l'usage des Psaumes*. L'auteur montre, qu'en les approfondissant, on n'y trouve pas seulement la preuve des principaux mystères de la religion, mais encore des conseils pour tous les besoins de la vie, et des prières pour tous les états de l'âme.

5° Une espèce de bréviaire où sont distribués, selon l'ordre des féries, les psaumes, les hymnes et les oraisons qu'on doit réciter.

6° Une amplification mystique sur un verset du Cantique des cantiques.

7° Un *Commentaire sur l'Ecclésiaste*, dont les interprétations sont principalement empruntées à S. Jérôme.

8° Un *Commentaire sur l'Évangile selon S. Jean*, composé à Saint-Martin de Tours, sur la demande de la princesse Ghiselle et de Rictrude. La bibliothèque de Laon en possède un très-bel exemplaire du IXe siècle.

9° Un *Traité sur la Trinité*, tiré en grande partie des œuvres de S. Augustin.

10° *Vingt-huit questions sur la Trinité* qu'on attribuait jadis à tort à S. Augustin.

11° Un Traité de *la procession du Saint-Esprit*, où toutes les questions sont résolues par les témoignages de l'Écriture sainte, des Pères grecs et latins et des conciles. La bibliothèque de Laon possède un exemplaire de cet ouvrage (IXe siècle).

12° Une lettre *sur la nature de l'âme*, adressée à la princesse Gontrade, désignée sous le nom d'Eulalie.

Voici un passage de cet écrit, qui ne manque point de profondeur. « L'âme prend différents noms suivant la valeur de ses opérations. En tant qu'elle vit ou fait vivre,

elle est l'âme (*anima*). En tant qu'elle contemple, elle est l'esprit (*spiritus*). En tant qu'elle sent, elle est le sentiment (*sensus*). En tant qu'elle réfléchit, elle est la pensée (*animus*). En tant qu'elle comprend, elle est l'intelligence (*mens*). En tant qu'elle discerne, elle est la raison (*ratio*). En tant quelle consent, elle est la volonté (*voluntas*). En tant qu'elle se souvient, elle est la mémoire (*memoria*). Mais ces choses ne sont point divisées, quant à la substance, comme dans les noms : car, toutes ces choses, c'est l'âme et une même âme. »

13° Sept livres de controverses sur la nature de Jésus-Christ, contre les erreurs de Félix, évêque d'Urgel, rédigés vers l'an 798.

14° Divers écrits polémiques contre Elipand, évêque de Tolède, où sont combattues les mêmes hérésies de l'Adoptianisme.

15° *Sacramentaire* ou Recueil de 32 messes votives qui ne contiennent que les collectes, les secrètes, les préfaces et les post-communions.

16° *Traité des vertus et des vices*, adressé au comte Gui. C'est un des principaux ouvrages de morale qu'ait composés Alcuin.

17° Traités de grammaire et de rhétorique, faisant partie d'un *Traité sur les sept arts*, dont le reste est perdu. On sait que le *trivium* ou éthique comprenait la grammaire, la rhétorique et la dialectique. Le *quadrivium*, ensemble d'institutions supérieures, renfermait l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. Ces sept arts libéraux, qui constituaient la philosophie, étaient les degrés par lesquels on s'élevait jusqu'à la théologie.

18° Un dialogue sur la rhétorique et les vertus entre l'auteur et Charlemagne.

19° Un dialogue du même genre sur la dialectique.

20° Un entretien entre Pepin et Alcuin sur les premiers principes de la philosophie.

Nos lecteurs pourront juger de la subtilité du génie d'Alcuin par la citation suivante que nous extrayons de ce dialogue, espèce de catéchisme poétique, où semble revivre un souvenir des chants saxons :

PEPIN. Qu'est-ce que l'écriture?
ALCUIN. La gardienne de l'histoire.
P. Qu'est-ce que la parole?
A. La trahison de la pensée.
P. Qu'est-ce que la langue?
A. Le fléau de l'air.
P. Qu'est-ce que l'air?
A. La garde de la vie.
P. Qu'est-ce que la vie?
A. La joie des heureux, la douleur des malheureux, l'attente de la mort.
P. Qu'est-ce que l'homme?
A. L'esclave de la mort, l'hôte d'un lieu, un voyageur qui passe.
P. Qu'est-ce que la mer?
A. Le chemin de l'audace.
P. Qu'est-ce qui ne lasse jamais l'homme?
A. C'est le gain.
P. Qu'est-ce que le rêve de ceux qui veillent?
A. L'espoir.
P. Qu'est-ce que l'amitié?
A. L'égalité de deux âmes.
P. Qu'est-ce que la liberté?
A. C'est l'innocence.

21° Sermons sur la vie et la mort de S. Martin de Tours.

22° Une vie de S. Vaast, évêque d'Arras ; révision amplifiée d'une biographie anonyme du VII[e] siècle.

23° Une vie de S. Riquier, qu'il composa à l'abbaye de Centule, sur la prière d'Angilbert qui en était alors abbé.

24° La vie de S. Willibrord, évêque d'Utrecht, suivie d'une homélie. Alcuin lui-même estimait peu cette œuvre qu'il avait dictée la nuit, après les fatigues que lui imposait chaque journée de travail assidu.

25° Des lettres sur une multitude de sujets. Elles sont au nombre de cent quinze dans l'édition de Duchesne, de deux cent trente-trois dans la *Patrologie* de l'abbé Migne. Leur ensemble prouve que si Alcuin était profondément

attaché à Charlemagne, il l'était encore davantage à l'Église et aux droits du Saint-Siége.

26° Deux cent soixante-douze pièces de poésie, consacrées presque toutes à des sujets de piété ; il est probable que le poème de Charlemagne doit être restitué à S. Angilbert, comme nous le dirons plus tard.

27° Une *profession de foi* que D. Ceillier s'efforce de démontrer authentique, tandis que d'autres critiques la rejettent comme apocryphe. Quelques-uns même en ont attribué la paternité au P. Chifflet qui l'a éditée en 1656.

M. Fr. Monnier a découvert à la Bibliothèque impériale des fragments d'un commentaire inédit sur S. Mathieu, et quelques autres pièces, qu'il a publiées à la fin de son écrit intitulé : *Alcuin et Charlemagne.*

On a longtemps attribué faussement à Alcuin le *Traité de l'Antéchrist* qui est dû à Adson ; une explication du canon de la messe, qu'on a reconnue appartenir à Remi, moine de Saint-Germain d'Auxerre, et un grand nombre d'autres ouvrages que nous passerons sous silence [1].

Grammairien, rhéteur, poète, philosophe, exégète, controversiste et théologien, Alcuin a été l'homme le plus savant de son siècle, et, de concert avec Charlemagne, le restaurateur des lettres en France. Il avait fait une étude approfondie des Pères et surtout de S. Augustin, auquel il fit de nombreux emprunts. Son style est loin d'être irréprochable ; ses vers ne diffèrent souvent de la prose que par la cadence des mesures [2] ; ses raisonnements trop prolixes manquent de nerf ; aussi s'est-on accordé à dire qu'il a eu plus de génie que de goût, plus d'érudition que d'éloquence, et plus d'étendue que de profondeur dans ses conceptions.

[1] On en trouvera l'énumération dans G. Cave, *Script. eccles. hist. litterar.*, t. I, et dans l'*Hist. des auteurs sacrés* de D. Ceillier, t XVIII.

[2] Il s'y permet parfois d'étranges licences. Voici, par exemple, une bien audacieuse tmèse du verbe *appellare :*

Te cupiens *apel* peregrinis *lare* camœnis (*Carm.* 259).

CULTE.

Le corps du B. Alcuin n'a jamais été levé de terre : les seules reliques qu'il nous ait laissées sont les manuscrits écrits de sa main, dont plusieurs ont été signalés dans le *Voyage littéraire* de deux Bénédictins. La Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Riquier possédait et laissa égarer au XVII[e] siècle un manuscrit intitulé : ***Missel de Grégoire et de Gélase*, *arrangé par Alcuin*.** C'est là une perte irréparable pour l'histoire de la musique sacrée.

M. Fr. Monnier [1] pense que la Bible offerte à Charles le Chauve en 845, par les religieux de Tours, avait été écrite par Alcuin. Elle figure aujourd'hui au Musée des Souverains.

La Bible, écrite par Alcuin, que Charlemagne reçut au premier anniversaire de son couronnement, et qu'il mentionna dans son testament, fut portée au couvent de Prum en Lorraine, par Lothaire I[er], quand il y prit l'habit monastique. Elle fut acquise en 1822 par M. de Speyr-Passavant, de Bâle, qui en a publié la description [2]. Une polémique s'éleva dans les journaux de 1829, entre les principaux bibliophiles d'alors, sur l'authenticité de ce manuscrit. Nous ignorons ce qu'il est devenu ; ne serait-ce pas le même qui, sous le nom de ***Bible d'Alcuin***, a été vendu à Londres, en 1836, pour la somme de 37,500 francs ?

Nous ne croyons pas qu'aucun culte ait jamais été rendu à Alcuin. La qualification de saint lui est donnée par Hugues Ménard, Flodoard et la Chronique de Saint-Martin de Tours. Il est inscrit comme bienheureux dans les Martyrologes de Raban-Maur, Ghinius, Wion, Molanus, Bucelin, etc.

[1] *Op. cit.*, p. 245.

[2] *Description de la Bible écrite par Alcuin, de l'an* 778 *à* 800, *et offerte par lui à Charlemagne le jour de son couronnement.* Paris, 1829, in-8°. L'auteur se trompe sur la date de cette offrande. Voir l'épître 101 d'Alcuin.

ICONOGRAPHIE.

Alcuin est représenté écrivant, ou tenant un livre, ou professant devant un auditoire attentif. Les portraits qu'on a de lui, dans diverses collections d'estampes, sont assurément de fantaisie. Nous nous bornerons à citer celui qui est en tête de ses œuvres, dans l'édition de Duchesne, et celui qu'on voit dans l'édition in-folio des *Hommes célèbres*, par André Thevet (t. I, p. 133). Ce dernier portrait a été reproduit dans l'*Histoire de l'instruction publique*, de M. Vallet de Viriville (p. 84).

A l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle, Alcuin figure dans une fresque moderne représentant Charlemagne qui préside à la construction de la cathédrale de cette cité.

Les Bénédictins du monastère d'Einsiedlen conservent précieusement un ancien portrait d'Alcuin. M. Fr. Monnier, dans l'ouvrage que nous avons plusieurs fois cité, s'est inspiré de cette belle œuvre d'art, ainsi que des renseignements des écrivains du IX[e] siècle, pour esquisser la physionomie d'Alcuin : « Il avait la taille médiocre, les membres parfaitement proportionnés, les yeux grands, creusés par le travail et bien fendus, les sourcils épais et descendant légèrement sur les tempes, ce qui eût rendu sa physionomie trop sévère, si elle n'eût été adoucie par un sourire imperceptible de bonté qui lui était habituel. L'harmonieux ovale de sa figure, limité par la barbe du cénobite, était brusquement interrompu en haut par son voile monacal qui lui couvrait une partie du front et retombait sur ses épaules, pour s'y confondre avec les plis nombreux de sa robe noire. Son nez droit et sans courbure s'unissait sans effort à la légère courbure des narines. Ses lèvres étaient un peu fortes, mais pures et doucement arquées. Dans l'intervalle qui séparait les sourcils, on voyait se briser les unes sur les autres ces rides que la réflexion dépose bien vite sur le front des hommes à la fois énergiques et impressionnables. Un rayon d'intelligence se jouait,

comme la pensée errante, dans tous ses traits, surtout dans son regard fixe et prolongé, où l'on sentait, et le reflet de la conscience qui s'observe, et la flamme ardente de l'âme qui s'échappe du foyer où elle s'alimente pour s'emparer d'une pensée à l'extérieur. C'était, si l'on veut, l'image de la réflexion, mais de la réflexion sans effort et sans gêne, la physionomie d'un homme qui se livre, mais qui le veut, qui le sait : tête intelligente avant tout, mais qui laissait ensuite découvrir une âme sensible à toutes les nobles émotions ; homme enfin qui vous attirait d'abord par l'abondance de ses lumières, et vous retenait ensuite par la séduction d'un cœur distingué [1] ».

Nous avons remarqué à l'Exposition de 1864 une lithographie de M. A. Sirouy, représentant Charlemagne et Alcuin, d'après un tableau de M. Magaud.

BIBLIOGRAPHIE.

Les lettres d'Alcuin et quelques autres de ses ouvrages nous ont fourni la meilleure partie de nos renseignements.

Sa vie a été écrite sous le règne de Louis le Débonnaire, avant l'an 829, par un disciple du prêtre Sigulfe, l'ami d'Alcuin et le compagnon de ses voyages. L'auteur a commis dans son récit diverses erreurs évidentes que nous avons eu soin de rectifier. Il s'appesantit sur des faits de minime valeur que nous devions abréger, et passe sous silence des événements importants que nous révèlent des auteurs presque contemporains. Cette *Vie* a été publiée avec des commentaires par Henschenius (19 maii, p. 333), et par les trois éditeurs des œuvres d'Alcuin. Mabillon (*Act. SS.*, v, 145) l'a fait suivre d'un éloge historique où il élucide un certain nombre de questions intéressantes. J. Froben, en tête de son excellente édition d'Alcuin, a repris en sous-œuvre cette étude biographique et littéraire, sous le titre de *Commentatio de Vita Alcuini.*

[1] *Alcuin et Charlemagne*, p. 190.

Outre ces documents et les ouvrages d'AMPÈRE, BALUZE, BULTEAU, D. CEILLIER, ÉGINARD, DU BOULAY, GUIZOT, JOLY, LAUNOY, J. LINGARD, LOUP DE FERRIÈRES, LE MOINE DE SAINT-GALL, FR. MONNIER, D. RIVET, DE SPEYR-PASSAVANT, cités dans le cours de cette biographie, nous avons consulté :

MATH. WEISS, *Lyceum benedictinum seu de Alcuino*, 1661. — J. LELANDUS, *de Scriptoribus britannicis.* — BASNAGE, *Lect. ant.*, III, 381 ; — *Gallia christiana*, X, 1290 ; XII, 158, 585. — LECOINTE, *Annal. eccl. Franc.*, VI, 496, 526, 689 ; VII, 16. — L'abbé LEBEUF, *de l'État des Sciences sous Charlemagne.* — LORENTZ, *Alcuins leben*, Halle, 1829. — FLEURY, *Hist. eccl.* (éd. Didier), III, 184, 199, 201. — LONGUEVAL, *Hist. de l'Égl. gallicane*, V, 15, 38, 43, 52, 63, 67, 71, 80, 88, 125, 135. — Les Historiens du règne de Charlemagne et les Recueils hagiographiques de BLONDEL, BAILLET, GODESCARD et l'abbé PÉTIN.

S. ANGILBERT

ABBÉ DE SAINT-RIQUIER.

18 Février. — † 814.

Les écrivains du IXe siècle nous ont fourni un certain nombre de renseignements incontestables sur S. Angilbert [1]; mais les détails circonstanciés de sa vie ne nous sont connus que par une biographie du XIIe siècle, attribuée, peut-être à tort, à Anscher, abbé de Saint-Riquier. Ce document, qui fourmille

[1] *Angilbertus, Engilbertus, Anghilbertus, Enghilbertus, Angelbertus, Engelbertus, Anghelbertus, Enghelbertus, Anghelpertus, Enghelpertus, Angibertus, Engibertus, Ingelbertus, Ingilbertus, Anglibertus, Anglebertus, Inglibertus, Englebertus* — *Anglhibert, Engilbert, Anghelbert, Enghilbert, Angelbert, Angibert, Ingelbert, Inglebert, Anglevert, Inglevert.* — Paul PETAU (*de Syntagm. Nithardi*) dit qu'il a été aussi désigné sous les noms d'*Engelrannus, Ingelrannus.* Ce ne pourrait être là que des fautes de copistes : nous n'en avons trouvé aucun exemple dans les textes manuscrits ou imprimés que nous avons consultés. — Selon la coutume de la cour de Charlemagne, Angilbert prit ou reçut un surnom littéraire, celui d'*Homère* : parce qu'il était poëte et versé dans l'étude de la langue grecque. — Le nom d'Angilbert paraît venir du tudesque *angel*, ange, et *bert*, homme ; il était assez répandu à l'époque carlovingienne.

d'erreurs évidentes, affirme qu'Angilbert, malgré son caractère sacerdotal, aurait épousé Berthe, l'une des filles de Charlemagne. Les écrivains qui ont accepté cette donnée se sont trouvés obligés, pour lui donner un vernis de vraisemblance, d'adopter une chronologie arbitraire, et de fermer les yeux sur de nombreux témoignages contradictoires. Bollandus, Mabillon et quelques autres savants [1] avaient signalé, mais sans les résoudre, les difficultés qui surgissent de cette question. C'est à M. Hénocque [2] que revient le mérite d'avoir porté une véritable lumière au milieu de ces obscurités. Le vénérable doyen du chapitre n'a point prétendu, toutefois, être arrivé à l'évidence de la certitude dans tous les problèmes que soulève le mariage d'Angilbert; et, de notre côté, nous nous empressons d'avouer que, sur divers autres points de cette biographie, nous n'avons pas pu dépasser les limites de la probabilité. Quand on se trouve en présence d'un document suspect, on peut en contredire certaines affirmations, en redresser les erreurs, en souligner les invraisemblances, mais il est souvent impossible de dégager complétement la vérité du roman. La critique ne doit-elle pas alors se maintenir dans une sage réserve, s'imposer la prudence du doute, et résister à cette secrète tendance de l'érudition qui parfois ne détruit le mensonge que pour y substituer le rêve?

[1] M. Bertrand, *Hist. de Boulogne*, II, 589.

[2] *Notice sur la vie de S. Angilbert, d'après une Chronique de ce monastère;* — et *Du Mariage de S. Angilbert avec la princesse Berthe, réponse à M. Dufour* — dans le tome IX du *Bulletin de la Soc. des Ant. de Picardie*, pages 146 et 250.

Le lieu et la date de la naissance de S. Angilbert nous sont également inconnus.

Comme il est parfois désigné sous le nom d'Inglevert, on a longtemps cru [1] qu'il était né à Saint-Inglevert [2], dans le Boulonnais, localité que Froissart appelle *Saint-Inghelberth*. Mais il est reconnu aujourd'hui que, même au commencement du XII[e] siècle, ce lieu était encore une terre inculte, entourée de bois et nommée *Campus arenosus*. Ce n'est qu'en 1131 qu'Oylard de Vimille purgea la forêt des brigands qui l'infestaient, et y bâtit un hôpital pour les pèlerins qui allaient en Angleterre. Ce pieux établissement fut appelé *Santingheveld* (champ des saints), et plus tard, par corruption, *Saint-Inglevert*. C'est ainsi qu'une simple similitude de noms fit placer sous le vocable du Saint le village qui se groupa autour de l'hospice, et qu'on a été induit plus tard à supposer que cette appellation trahissait l'origine d'une illustre naissance [3].

Il n'est point facile de déterminer à quelle époque naquit Angilbert. Hariulfe, qui rédigea vers la fin du XI[e] siècle sa *Chronique de Saint-Riquier* [4], nous apprend qu'au moment où il souscrivit le testament de Charlemagne, c'est-à-dire en 811, il était déjà vieux [5]. D'un autre côté, Alcuin, né en 735, lorsqu'il écrit à Angilbert, l'appelle souvent *son cher*

[1] M Bertrand, *Hist. de Boulogne*, II, 588.

[2] Canton de Marquise (Pas-de-Calais).

[3] L. Cousin, *Notice sur la commune de Saint-Inglevert*, dans le tome III des *Mém. des Ant. de Morinie*, p. 194; — Harbaville, *Mémorial hist. du Pas-de-Calais*, II, 71.

[4] D'Achéry, *Spicil.*, IV, 422.

[5] *Senio lassescente*. n° 12.

fils[1], et tient un langage qui trahit l'autorité de l'âge. En nous basant uniquement sur ces deux indications, qui n'ont rien de bien précis, il est vrai, nous supposerons qu'Angilbert naquit vers l'an 740: il aurait eu alors cinq ans de moins que le célèbre diacre anglo-saxon, deux ans de plus que Charlemagne, et serait mort à l'âge de 74 ans[2].

Quelques historiens[3], habitués à grandir la généalogie des saints, nous disent qu'Angilbert était proche parent de Charlemagne. Un passage de Nithard, que nous croyons interpolé, nous dit que l'abbé de Centule comptait au nombre des membres de sa famille Madelgaud et Richard, qui n'étaient point de médiocre race[4]. Le premier de ces personnages est peut-être le commissaire impérial qui fut envoyé au Mans en 802; le second est probablement ce comte, dont il est question dans la *Vie anonyme* de Louis le Débonnaire, et qui était chargé de pourvoir aux besoins matériels des *villa* impériales[5].

La meilleure preuve qu'Angilbert appartenait à la haute noblesse franque, c'est qu'il fut élevé dans le palais de Pepin le Bref. On sait que cet honneur était brigué par les plus puissants leudes, qui espé-

[1] *Epist.* 63, 72, 92. — En écrivant à Paulin, patriarche d'Aquilée, né en 730, il lui dit, en parlant d'Angilbert : *Filius communis noster.* (*Epist.* 73.)

[2] Il serait né en 755, d'après Malbrancq. Ceux qui pensent, comme Jean de La Chapelle, qu'Angilbert fut primicier à la cour de Pepin le Bref, doivent le faire naître vers 730.

[3] MALBRANCQ, *de Morinis*, II, 25. — Selon lui, Angilbert aurait été aussi parent des comtes de Boulogne.

[4] Haud ignotæ familiæ. *Chron.*, l. IV, ap. D. BOUQUET, VII, 33.

[5] MABILLON, *Annal. bened.*, II, 266.

raient ainsi assurer l'avenir de leurs enfants et leur ouvrir plus facilement la carrière des honneurs [1].

Pepin le Bref, ainsi que ses deux enfants, Charles et Carloman, chérissaient tendrement Angilbert et le considéraient : le premier, comme son propre fils, et les deux autres, comme leur frère bien-aimé [2].

Le jeune Angilbert se faisait distinguer par la finesse de son esprit, l'aménité de son caractère, la supériorité de son éducation libérale, l'étendue de ses connaissances et un ensemble de qualités naturelles qui éveillaient partout la sympathie autour de lui. On prenait plaisir à admirer en sa personne les nobles proportions du corps et la beauté d'une physionomie où se reflétait l'éclat de la vertu.

Les conseils des princes, ceux de ses parents et de ses amis déterminèrent Angilbert à prendre la tonsure cléricale; mais il ne quitta point le palais. Quand Charlemagne succéda à Pepin le Bref (768), il continua à honorer de son intimité le digne héritier d'une famille qui avait été alliée avec la sienne, et qui avait rendu à ses ancêtres des services considérables.

[1] *Vita S. Bened. Anian.* et *Epistol. Hadriani I*, apud Dom Bouquet, *Rec. des Hist.* v, 456 et 597.

[2] Mabillon et Dom Grenier croient qu'Angilbert fut élevé à la cour, non pas de Pepin le Bref, mais de Charlemagne. Ils s'appuient sur une lettre adressée à ce dernier par le pape Adrien (t. VII. *Concilior.*, p. 915) : « Nous avons reçu, lui dit-il, l'abbé Angilbert, ministre de votre chapelle, *qui a été nourri dans votre palais, presque dès son enfance* ». Il nous semble que par *in vestro palatio*, on peut fort bien entendre le palais de Pepin, où son fils Charles avait été élevé. Si Angilbert a été nourri dès son enfance dans le palais de Charlemagne, il ne serait né que vers 760 et serait mort à 54 ans environ, ce qui ne s'accorderait point avec le texte d'Hariulfe, *senio lassescente*.

Angilbert prit des leçons d'Alcuin qui l'appelle son élève [1], et fit partie, sous le nom d'*Homère,* de la célèbre académie palatine dont nous avons suffisamment parlé ailleurs [2].

Le roi Charles appréciait si bien la prudence consommée de son favori qu'il l'emmenait toujours avec lui dans ses fréquents voyages, qu'il l'admettait à tous ses conseils et qu'il l'investit, ajoute Anscher, des hautes fonctions d'archichapelain et de silentiaire. Cette dernière qualité équivalait sans doute à celle d'un secrétaire d'État, dont les délicates négociations impliquent souvent l'obligation du silence. Cette charge avait pris naissance à la Cour de Constantinople, où les silentiaires, au nombre de trente, étaient chargés de maintenir l'ordre et le silence dans le palais impérial. Nous ne croyons pas qu'on trouve ailleurs que dans notre Anonyme l'indication de cette charge de silentiaire sous Charlemagne : serait-ce une invention de sa trop féconde imagination ?

Quant à l'apocrisiaire ou archichapelain, qu'on appelait encore primicier des chapelains, il était chargé de la direction des affaires ecclésiastiques ; c'était une espèce de ministre des cultes. Hincmar nous apprend que cette fonction était remplie plutôt par des diacres et des prêtres que par des évêques.

Nous ne voyons pas de difficulté à reconnaître Angilbert pour un des secrétaires de Charlemagne. Ce

[1] Filium eruditionis nostræ. Lettre inédite citée par M. PERTZ, *Mon. Germ.,* II, 392.

[2] Voir notre biographie d'Adélard, p. 22, et celle d'Alcuin, p. 69.

prince, dans une de ses lettres, l'appelle son *auriculaire* [1], et nous verrons qu'il lui confia diverses missions importantes.

Mais comment admettre qu'il ait été archichapelain du palais, lorsque nous connaissons, par le témoignage d'Hincmar, les noms des trois personnages qui ont rempli cette fonction sous le règne de Charlemagne ?

Si nous nous trouvions seulement en face du texte d'Alcuin, qui nomme Angilbert *primicier du palais* [3], on pourrait, comme M. Ch. Dufour [4], chercher à interpréter la signification de cette dignité dans un sens laïque : mais ce n'est point seulement Anscher, dont nous suspectons le témoignage, qui appelle Angilbert *le premier des chapelains* [5]; nous voyons aussi le pape Adrien [6] le qualifier de *ministre de la chapelle du roi* [7].

Pour éluder cette difficulté, J. Bolland suppose qu'Angilbert a été non pas archichapelain, mais simple chapelain de Charlemagne ; et Paul Pétau [8]

[1] Auriculario Homero (*Opera Caroli M.* dans la *Patrol. latine*, t. XCVIII, col. 999). Ce terme, qui indique qu'on a l'oreille du prince, est fort usité dans le sens de confident aux VIII[e] et IX[e] siècles.

[2] Fulrad, Angelran et Hildibod.

[3] La 42[e] épitre d'Alcuin est adressée : *ad Angilbertum, primicerium palatii Pipini regis.*

[4] *Discours de présidence pour la réception de M. Hénocque,* dans le tome IX du *Bullet. de la Soc. des Ant. de Pic.*, p. 105.

[5] Primas capellanorum.

[6] D. BOUQUET, *Rec. des Hist. de France*, V, 597.

[7] Minister capellæ.

[8] *De Nithardo breve syntagma.* Cette dissertation, publiée d'abord en 1613, a été réimprimée par Duchesne (*Rer. franc. script.* II) et par D. Bouquet (*Rec. des Hist.*, VII). Elle est due à Paul Petau, antiquaire orléanais.

lui fait exercer cette fonction sous le règne de Pepin le Bref. L'une et l'autre hypothèses nous semblent réfutées par la 42e lettre d'Alcuin ; à l'époque où il qualifie son ami de primicier, celui-ci était à la Cour de Pepin, roi d'Italie, dont S. Adélard devint le premier ministre en 796. Nous en concluons qu'il a été archichapelain du prince à qui Charlemagne l'avait donné pour conseiller, et qui, en 781, âgé seulement de quatre ans, fut sacré par le pape Adrien. Quand Angilbert revint en France, au bout de quelques années [1], il put conserver, à titre honorifique, le titre d'archichapelain, ou, si l'on veut, de premier chapelain, d'autant plus que Charlemagne l'employa souvent dans ses négociations religieuses [2].

Anscher nous dit qu'Angilbert, inspiré par sa vocation aussi bien que par les conseils du roi, embrassa le sacerdoce, et vit alors s'ouvrir devant ses mérites un avenir encore plus brillant.

Mabillon et d'autres savants qui, tout en admettant le mariage d'Angilbert avec Berthe, ne peuvent pas croire qu'il fût alors engagé dans les liens indissolubles du sacerdoce, reprochent ici une anticipation au biographe du XIIe siècle. Selon eux, le chroniqueur s'est laissé induire en erreur par cette fausse considération qu'un archichapelain devait être prêtre,

[1] Vers 786, d'après MABILLON (*Act SS. Ben.* v, 95) ; M. Hénocque, comme plusieurs historiens, fait séjourner Angilbert avec Adélard à la cour du jeune Pepin : cela ne serait point possible, si Adélard, comme nous le croyons, n'a été ministre du roi d'Italie qu'en 796.

[2] Selon l'*Histoire littéraire de la France*, IV, 414 : « Le terme de *capellanus*, dans quelques écrivains de ce temps-là, signifie souvent le conseiller ou ministre d'un prince dans les affaires d'État ».

et ils se disent que le sacerdoce a été postérieur au mariage.

Nous devons faire ici deux remarques : la première, c'est que la dignité d'apocrisiaire suppose au moins l'ordre du diaconat ; que le diaconat, d'après tous les conciles de cette époque [1], exige le célibat tout aussi bien que le sacerdoce ; et que, par conséquent, on aurait tort de chercher une excuse, à ce point de vue, au prétendu mariage d'Angilbert.

Notre seconde remarque, c'est que divers écrivains nous paraissent trop affirmatifs relativement au sacerdoce d'Angilbert. Laissons de côté le témoignage d'Anscher, et nous ne trouverons aucun indice à ce sujet. La fonction d'archichapelain n'exige que le diaconat ; celle d'abbé d'un monastère se concilie fort bien avec cet ordre, témoins Paschase Radbert et Alcuin. Ce dernier, dans ses lettres, donne toujours la qualification de prêtre à ceux de ses correspondants qui sont investis de cette dignité, et nous ne la lui voyons jamais donner à Angilbert. Même silence sur ce point de la part d'Hariulfe et des diverses épitaphes de l'abbé de Saint-Riquier. Nous croyons donc ne pas pouvoir nous prononcer à ce sujet, et nous concluons, non pas qu'Angilbert a été prêtre ou non, mais simplement qu'il fut au moins diacre.

Charlemagne, continue Anscher, songeait à élever Angilbert sur quelque siége métropolitain, pour mettre en relief l'illustration de sa naissance et les ressources de son vaste savoir. Mais les vues du mo-

[1] THOMASSIN, *Discipline de l'Église.*

narque rencontrèrent un obstacle bien inattendu : sa fille Berthe s'éprit d'un violent amour pour Angilbert. Après bien des hésitations, elle finit par révéler son penchant à son père, et le supplia de lui donner pour époux celui des officiers de la couronne qu'il estimait le plus dans tout son royaume. Charles accueillit cette demande avec un pénible étonnement ; mais, craignant qu'un refus de sa part n'entraînât de fâcheuses conséquences, considérant d'ailleurs la noblesse d'Angilbert, il se rendit aux vœux de sa fille, après en avoir conféré avec les principaux dignitaires de son palais. Angilbert renonça donc au sacerdoce et devint le gendre du roi, auquel il devait donner deux petits-fils, Nithard et Harnide [1].

Tel est le récit qui sert de base à la tradition qui se perpétua à l'abbaye de Saint-Riquier. Ainsi donc, Charlemagne n'aurait pas hésité à marier sa fille à un prêtre, lui qui déploie tant de sévérité dans ses Capitulaires contre les moindres infractions aux lois du mariage ! Il n'aurait pas craint de donner un pareil scandale, lui qui se montre si prodigue de conseils envers le clergé et même envers le Saint-Siége ! Les Papes, gardiens si vigilants de la sainteté de l'hymen, n'auraient fait entendre aucune réclamation à ce sujet ! Plus tard, quand Angilbert se repentit, il aurait osé conduire sa concubine (quel autre nom lui donner?) au monastère de Centule, et

[1] Quelques écrivains lui donnent un troisième fils, Harduin, qui paraît être le même personnage qu'Harnide. L'abbé Lebœuf lui donne aussi pour fils Angelbert, auteur d'un poème sur la bataille de Fontenay (841), que D. Bouquet a publié dans le t. VII de son Recueil, p. 304.

ruiner à tout jamais son autorité abbatiale, en laissant sous les yeux de ses moines le vivant témoignage de la violation de ses vœux? Dira-t-on, avec M. Gaillard [1], qu'on ne fut point choqué de cet événement, parce que « les mariages des prêtres n'étaient pas rares alors et que ce fut Charlemagne qui abolit cet usage, comme un abus introduit à la faveur des guerres et de la licence ». Il suffit de jeter un coup d'œil sur les actes des conciles des Gaules, pour voir que les prêtres et les diacres furent toujours soumis à la loi du célibat, et que Charlemagne ne fit que maintenir l'antique discipline de l'Église latine.

Pour atténuer la faute qu'aurait commise le monarque, les uns supposent qu'il aurait permis seulement un mariage secret [2], ou qu'il aurait plus tard autorisé une union contractée sans son consentement [3]. Mais Anscher nous dit, tout au contraire, que les noces furent célébrées avec une grande magnificence. Si on accueille son témoignage, pourquoi ne pas l'accepter tout entier, comme le dit fort bien M. Hénocque, à qui nous empruntons les principaux éléments de cette discussion?

Ce qui doit invalider cette assertion, c'est le silence des auteurs contemporains. Un tel mariage méritait à coup sûr une mention des chroniqueurs; nous en trouverions un indice dans les correspondances de cette époque. Or, ce titre de gendre de

[1] *Histoire de Charlemagne*, I, 114.

[2] LONGUEVAL, ROHRBACHER, la *Biographie universelle*, etc.

[3] M. TEULET, dans son édit. d'Éginard, I, 113. — M. PERTZ (*Mon. germ.*, II, 391) dit qu'Angilbert épousa Berthe, après son retour d'Italie, *patre inscio vel certe dissimulante*.

Charlemagne n'apparaît nulle part, ni dans les lettres d'Alcuin, ni dans celles du pape Adrien, ni dans la Chronique du moine de Saint-Gall, ni dans les martyrologes de Saint-Riquier, ni dans les œuvres d'Éginard. Il y a plus, ce dernier annaliste nous apprend qu'aucune des filles de Charlemagne n'a été mariée. « Elles étaient fort belles, nous dit-il, et leur père les aimait avec passion. Aussi s'étonne-t-on qu'il n'en ait jamais voulu marier une seule, soit à quelqu'un des siens [1], soit à quelque étranger. Il les garda toutes chez lui et avec lui jusqu'à sa mort, disant qu'il ne pouvait se priver de leur société. Quoique heureux en toute chose, il éprouva dans ses filles la malignité de la mauvaise fortune ; mais, dissimulant ce chagrin, il se conduisit comme si jamais elles n'eussent fait naître de soupçons injurieux, ni qu'aucun bruit ne s'en fût répandu. »

La précision de ce texte et l'impossibilité d'admettre une audacieuse violation des lois canoniques, autorisée par Charlemagne et accomplie par un saint, ont engagé plusieurs auteurs à passer discrètement sous silence le sacerdoce d'Angilbert [2] ; d'autres ont abordé de front la question et ont déclaré qu'Anscher s'était laissé induire en erreur, par cette supposition qu'Angilbert avait été primicier avant son

[1] En face d'un texte si précis, nous ne comprenons pas que Mabillon (*Annal. bened.*, II, 288) ait dit que ce passage ne doit s'entendre que des étrangers, et non des familiers du palais. Le savant Bénédictin s'est sans doute laissé influencer par la confiance qu'on accordait alors au récit romanesque du mariage d'Éginard avec Emma, prétendue fille de Charlemagne.

[2] Jean DE LA CHAPELLE, *Chronica abbreviata*.—Le Père IGNACE, *Hist. eccl. d'Abbeville*, p. 440; et la plupart des Recueils hagiographiques.

mariage, tandis qu'il ne l'aurait été que plus tard, pendant son abbatiat [1]. Mais, si Anscher s'est trompé si lourdement sur un point capital, quelle confiance pouvons nous accorder au fond même de son récit, et ne sommes nous pas en droit de récuser son témoignage pour tout ce qui concerne la princesse Berthe.

Nous pouvons opposer la même fin de non-recevoir à ceux qui croient échapper aux plus grosses difficultés de la question, en supposant qu'il n'y a pas eu mariage, mais séduction [2]. Dans ce système, Nithard et Harnide deviennent des enfants naturels; et c'est pour expier ses désordres que l'amant de Berthe va se réfugier à Saint-Riquier, en même temps qu'elle !

Comment admettre que Charlemagne aurait dissimulé un pareil affront; qu'il aurait conservé son amitié au suborneur de sa fille ; qu'il l'aurait comblé d'honneurs et de dignités; qu'il l'aurait employé dans les plus délicates missions auprès du Saint-Siége, là où l'autorité morale de son ambassadeur pouvait être d'un si grand poids ? Qu'on lise la lettre où Charlemagne, en 796, charge Angilbert de prodiguer ses bons conseils au pape Léon, non pas seulement sur le gouvernement de l'Église, mais sur la fidèle observation des saints canons [3], et qu'on nous

[1] Guillaume PEYRAT, *De Capella regum Franciæ*, c. XXX. — P. PÉTAU, *Synt. Nithardi.* — D. RIVET, *Hist. litt.*, IV. — MABILLON, *Ann. ben.*, II, 288. — D. GRENIER, *Manuscrits*, t. XCIV, fol. III. — BAILLET etc.

[2] LECOINTE, *Annal.*, VI. — VÉLY, *Hist. de France*, I, 428. — H. MARTIN, *Hist. de France*, II, 337. — M. DUFOUR, *Op. citat.* — M. Ern. PRAROND, *Saint-Riquier et les cantons voisins*, p. 276.

[3] ALCUINI, *epist.* 83.

dise si une pareille mission aurait pu être donnée à un transgresseur effronté de la morale?

Alcuin était certes bien au courant de tout ce qui se passait à la cour; son témoignage doit être irrécusable. Que nous dit-il d'Angilbert? que c'est un homme prudent, un chrétien dévoué aux intérêts de l'Église [1]. Dans une autre lettre qu'il adresse à Adélard [2], il se félicite du changement survenu dans la conduite d'Angilbert; mais voyons sous quels rapports : « Quoiqu'il ait toujours été de mœurs irréprochables, dit-il, j'avais le regret, *et c'était le seul,* de voir qu'il se laissât séduire par les vaines représentations des histrions, si dangereuses pour les âmes ».

A quelle époque placerait-on le mariage ou la séduction de Berthe? Dom Grenier répond : en 787; M. Fr. Monnier : en 788; Lecointe : en 794. Montrons l'impossibilité absolue de ces hypothèses, en partant d'un fait incontesté. Charlemagne épousa Hildegarde en 772; il en eut neuf enfants : Berthe fut le sixième ou le cinquième, selon les uns [3]; le quatrième [4] ou même le troisième, selon d'autres [5]. Prenons cette dernière hypothèse qui nous est la plus

[1] Lettre citée par M. PERTZ, *Monum. German.*, II, 791.

[2] ALCUINI *Opera*, t. I, p. 464, dans la *Patrologie* de Migne, t. CXX.

[3] TEULET, *Œuvres complètes d'Eginard*, I, 413. — BERTRAND. *Hist. de Boulogne*, II, 589.

[4] Gabriel PEIGNOT, *Lettres à M. Amanton sur deux Mss du temps de Charlemagne.*

[5] BOLLAND, MABILLON, etc. Ces divergences proviennent de ce que certains chroniqueurs ne donnent que six enfants à Hildegarde, parce qu'ils ne tiennent pas compte des trois qui moururent au berceau : Lothaire, Adélaïde et Hildegarde.

défavorable : Berthe n'a donc pu naître au plus tôt qu'en 775 [1], et ne devenir nubile que vers 790, époque où Angilbert aurait eu cinquante ans, d'après la chronologie que nous avons adoptée. Qu'une jeune fille de quinze ans se soit éprise d'un homme sur qui pesait un demi-siècle, c'est déjà un peu extraordinaire ; mais passons sur ce point, et voyons si le mariage était possible à partir de 790. Tous ceux qui l'admettent reconnaissent en même temps qu'Angilbert se sépara de Berthe, et alla pleurer sa faute à Saint-Riquier, dont il devint abbé : il faut donc, de toute nécessité, placer cette union, légitime ou non, plusieurs années avant l'époque où le mari de Berthe porta la crosse abbatiale. Eh bien, c'est précisément en 790 qu'on fixe généralement la retraite d'Angilbert à Centule [2] ; mais il faut évidemment reculer cette date, et voici pourquoi : Charlemagne, en 789, date incontestée, fit un capitulaire qui défend aux *évêques, abbés et abbesses,* d'avoir des couples de chiens, des faucons, des éperviers et des jongleurs. Or Alcuin, dans une lettre à Adélard que tous les critiques datent de 790 [3], s'exprime en ces termes : « Je crains qu'Angilbert ne soit fâché de la lettre qui défend les spectacles..... Je vous ai écrit autrefois à ce sujet avec le plus vif désir du salut de mon cher fils, espérant gagner par votre entremise ce

[1] En 779, selon M. G. Peignot ; en 780, selon Lecointe ; en 776, selon Bolland.

[2] Mabillon. — D. Rivet. — *Biographie universelle* (art. Nithard). — Bolland croit que ce fut en 788 ; le *Gallia christiana,* en 791.

[3] Alcuini *opera,* t. I, p. 462 (*Patrologie* de Migne).

que je ne pouvais obtenir par moi-même. » Et plus tard, quand Alcuin apprend qu'Angilbert s'est corrigé de son travers, il écrit à Adélard : « C'était vraiment une chose étonnante pour moi qu'un esprit si sage ne comprît pas qu'il faisait une chose répréhensible, *opposée à sa dignité*, et qu'on ne pouvait excuser en aucune manière. »

Angilbert n'aurait pu être fâché d'un canon disciplinaire qui ne l'aurait point concerné ; s'il en est attristé, c'est qu'il tombe sous le coup de la loi, en qualité d'abbé. Donc il portait la crosse tout au moins en 789 : nous ne serons pas trop exigeant en réclamant trois années pour la durée du noviciat et du mariage antérieur d'où seraient nés deux ou trois enfants : nous arrivons ainsi à l'an 786, époque où Berthe avait tout au plus onze ans. Son prétendu mariage est donc une fable que doit rejeter la critique.

Il n'en serait pas de même si l'on pouvait supposer avec M. Prarond [1] qu'Angilbert ne fut qu'un abbé militaire et laïque. N'étant point engagé dans les ordres, il aurait pu épouser Berthe en 790 au plus tard. Mais il suffit de lire sa biographie, pour voir qu'il a été abbé régulier, dans toute la plénitude de cette dignité, et qu'il ne peut pas plus être confondu avec les vidames ou avoués d'abbaye, qu'institua Charlemagne, qu'avec ces abbés-comtes qui n'apparaissent qu'avec la féodalité.

Nous avons réservé jusqu'ici la seule objection qui nous paraisse véritablement grave. C'est le

[1] *Saint-Riquier et les cantons voisins.*

passage où l'historien Nithard déclare être le fils d'Angilbert et de la princesse Berthe [1]. On croit fortifier ce témoignage en faisant remarquer qu'Hariulfe, le chroniqueur de Centule, nous apprend que Nithard succéda à Angilbert comme abbé de Corbie et comme comte de Ponthieu, et qu'il fut enseveli dans le même tombeau, quelques jours après la mort de son père (814).

Mais quelle confiance pouvons nous accorder sur ce point à Hariulfe, lorsque nous savons que Nithard ne mourut pas en 814, puisque c'est trente ans plus tard qu'il composa l'histoire des dissensions qui s'étaient élevées entre les fils de Louis le Débonnaire ; et qu'il y eut quatre abbés de Centule entre Angilbert et Nithard. Il est donc évident qu'Hariulfe s'est trompé ou que ce passage n'est pas de lui. En ce qui concerne Nithard, on ne peut invalider son témoignage, qu'en supposant une interpolation. C'est ce qu'a fait M. Hénocque avec une très-habile perspicacité. On serait tenté de lui opposer quelques réserves sur les motifs qui auraient guidé les faussaires du XI[e] ou XII[e] siècle. A cette époque, j'en conviens, les chroniqueurs monastiques étaient disposés à grandir la généalogie de leurs abbés et de leurs saints, mais encore plus l'héroïsme de leurs vertus. Pour eux, l'illustration de la naissance ne venait qu'en seconde ligne et mettait plus en relief les mérites personnels. A Saint-Riquier, tout au contraire, les moines auraient

[1] Qui ex ejusdem magni regis filia nomine Berta Harnidum fratrem meum et me Nitardum genuit. *Chron.*, l. IV, n° 5 apud PERTZ, *Mon. germ.*, II, 671.

sacrifié la réputation religieuse d'Angilbert pour exalter sa gloire mondaine; ils auraient métamorphosé en prêtre prévaricateur un de leurs saints les plus éminents, dont ils racontaient les innombrables miracles; et cela, uniquement pour compter dans la liste de leurs abbés un gendre et un petit-fils de Charlemagne! Ces motifs de fraude historique pourraient paraître douteux, s'ils n'apparaissaient dans d'autres endroits de la Chronique d'Hariulfe et spécialement dans la Vie de S. Riquier, comme nous le verrons plus tard. M. Hénocque nous paraît donc avoir approché aussi près que possible de la vérité : aussi lui laissons-nous la parole pour démontrer les falsifications qu'ont dû subir les textes d'Hariulfe et de Nithard.

Après avoir cité le passage où Hariulfe [1] dit que Charlemagne donna sa fille Berthe en mariage à Angilbert, et que de cette union naquirent deux fils, Nithard et Harnide, M. Hénocque continue en ces termes :

« Je lis dans Mabillon la note suivante au sujet de ce passage : « Dans le manuscrit, il y a des ratures en cet endroit, et ces lignes ont été écrites « d'une autre main. En outre, on a arraché deux « feuillets du chapitre deuxième au livre septième. La vie de S. Angilbert est supprimée. « La rature a fait aussi disparaître à la table l'indication de ces quatre chapitres. Il y a encore « d'autres changements ailleurs [2]. » N'est-ce pas là

[1] *Chronic. Centul.*, lib. II, c. 2, dans le tome IV du *Spicilége*.
[2] *Act. SS. Ben.*, v, 51.

un fait extrêmement grave pour la question qui nous occupe. Peut-on se défendre du soupçon de fraude ? Il est évident qu'une main criminelle a voulu ôter tout terme de comparaison, effacer toute dissemblance avec une autre version. Le chapitre onzième du même livre révèle également un cachet d'interpolation, et c'est toujours à l'occasion de ce même mariage. Le manuscrit d'Hariulfe fut inconnu à Centule pendant plusieurs siècles ; il était nouvellement découvert, quand Mabillon signalait cette altération capitale sur un fait déjà constaté pour des invraisemblances ; et sa réapparition dans les bibliothèques, loin de servir l'opinion du mariage, ne nous apporte que des indices accusateurs. On a essayé, pour se concilier une autorité imposante, de falsifier l'histoire authentique du monastère ; et voilà qu'on a anéanti toute preuve, par excès de précaution, et aggravé les charges. Jusqu'ici nous n'avons vu dans l'anonyme (Anscher?) qu'un auteur peu judicieux ; maintenant nous sommes porté à ne plus reconnaître dans ces pages malsaines, à force de vanité, qu'un misérable imposteur qui se joue également des lois divines et humaines, afin de grandir outre mesure son héros et son monastère [1] . . . . . .

« . . . . L'auteur de l'*Histoire littéraire de la France* [2] nous apprend que le quatrième livre de Nithard a été tronqué : « Malheureusement, dit-il, « nous n'avons pas ce dernier livre en son entier : il « y manque visiblement quelque chose, et peut-être

[1] *Bulletin de la Soc. des Ant. de Pic.*, 1865, n° 4, p. 162.
[2] T. v, article *Nithard*.

« ce qui manque est considérable ». Nous ne savons qui a lacéré cette fin du livre : est-ce une main coupable ? est-ce le temps ? question insoluble aujourd'hui. Toutes les éditions actuelles proviennent d'un seul manuscrit, celui de la bibliothèque de Saint-Victor de Paris : c'est le seul qui restait au XVIIe siècle [1]. Mais ce qui est certain, c'est qu'un manuscrit de Nithard fut apporté dans la bibliothèque de Saint-Riquier. C'est même là qu'il dut être déposé, si cet historien fut moine ou abbé de Saint-Riquier, comme on le dit généralement. Est-ce que la plume qui a surchargé le texte d'Hariulfe de cette incroyable apostille, n'aurait pas pu glisser à la dernière page de l'ouvrage précité la très-singulière note que nous avons relevée ? Ce soupçon que j'émets avec toute la réserve possible, en l'absence d'autre preuve, ne me paraît pas aussi déraisonnable que l'affirmation de la Chronique.

« ... Est-ce qu'on ne souffre pas de voir Nithard se vanter de sa naissance illégitime et essayer d'en perpétuer le souvenir ! Son ouvrage est adressé à Charles le Chauve, dont il est comme l'historiographe, et qui l'emploie dans les missions les plus importantes. Sa royale origine le rend le cousin germain de ce neveu de Berthe et de ce petit-fils de Charlemagne. Charles ignore-t-il donc, comme nous, comme les moines du XIIe siècle, quel est ce personnage, et s'il appartient à la famille du grand empereur ? Pitoyable vanité d'un chroniqueur ignorant et menteur !

[1] Paul PETAU, *de Nithardo syntagma*, apud D. BOUQUET, t. VII.

« C'est Pierre Pithou qui a tiré Nithard de la poussière : il n'y avait point de titre, point de nom d'auteur. Pithou remarque que dans une Chronique de Saint-Riquier, cet ouvrage est appelé *Chronicum seu gesta Francorum*. Pourquoi dans les temps modernes porte-t-il le nom de Nithard ? A cause de la note sur saint Angilbert. Mais, si ce passage est supposé, comme tout le prouve manifestement, quelle raison spéciale aura-t-on de le lui attribuer ? Restera-t-il même un Nithard, fils de S. Angilbert ? Au XVII[e] siècle, on a élevé déjà, presqu'en présence de son acte de naissance, un doute sur son existence. Il y a, en effet, à cette époque, d'après des historiens véridiques, un Nithard, moine de Prum, et on s'est demandé si ces deux Nithard, dont les noms surgissaient de divers points de l'horizon, n'étaient pas un seul et même personnage. La question n'a pas encore été clairement résolue.

« De tout ce qui précède et de la lecture de l'écrit sur *les divisions des fils de Louis le Débonnaire*, on serait porté à conclure que l'auteur n'est ni un abbé, ni un religieux, mais un ambassadeur des rois Francs, un officier de leurs armées, dont la vie est inconnue en dehors des circonstances qu'il mentionne lui-même. Cet écrit, d'abord anonyme, ne pourrait-il pas, sans porter atteinte à la vérité, être encore rangé au nombre des anonymes ? Je ne veux pas donner, dans cette assertion, le dernier mot de l'histoire de Nithard et de son livre ; mais plus je m'en occupe, plus je me sens porté à soutenir cette opinion [1]. »

[1] *Bull. des Ant. de Pic.*, 1866, n° 2, p. 265.

Reprenons maintenant notre récit où s'élèvera encore plus d'une difficulté.

Le biographe du XII[e] siècle nous dit qu'Angilbert reçut, comme apanage de son nouveau rang, le duché de la France maritime, c'est-à-dire des provinces situées entre la Seine, l'Escaut et l'Océan. C'est ce que quelques historiens du XVI[e] siècle désignent sous le nom de gouvernement des côtes de Morinie, avec Boulogne pour capitale; et c'est sans doute comme conséquence de cette assertion, qu'aucun autre témoignage ne confirme, que Du Cange [1] inscrit Angilbert parmi les comtes de Ponthieu, entre Sigefroy et Nithard.

La divine Providence devait bientôt arracher Angilbert aux honneurs que lui prodiguait le siècle. Atteint d'une grave maladie qui semblait devoir le conduire au tombeau, il se rappela les conseils que lui avaient donnés ses amis Adélard et Alcuin, et fit vœu de diriger tous ses efforts vers la profession monastique, s'il recouvrait la santé. Dieu, en le guérissant, favorisa les projets qui devaient donner un grand saint à l'église de France et une illustration de plus à la milice monastique.

En visitant le Ponthieu qui dépendait de son gouvernement, Angilbert entendit parler de l'abbaye de Centule [2] fondée par S. Riquier, et des prodiges qui s'accomplissaient près du tombeau de ce célèbre abbé. Son choix fut fixé dès lors pour la réalisation

[1] *Histoire des Comtes du Ponthieu*, Ms. de la Bibl. de l'Arsenal, suppl. Fr., n° 1209.

[2] Ce n'est donc pas au château de Centule qu'il était tombé malade, comme le disent à tort la *Biographie universelle*, art. Angilbert, et le Martyrologe d'H. Ménard.

de son vœu; mais l'exécution en fut forcément suspendue par une subite invasion des Normands, souvent désignés alors sous le nom de Danois. Ces hardis pirates remontaient la Somme et la Seine sur de nombreux vaisseaux, après s'être emparés des ports qui défendaient l'entrée de ces fleuves. Le biographe d'Angilbert ajoute qu'il crut reconnaître là un obstacle suscité à ses pieux desseins par la Providence, irritée de ce qu'il avait déserté le sanctuaire pour s'enchaîner dans les liens d'un hymen sacrilége, et jouir des honneurs du siècle.

Le roi Charles, qu'il avait prévenu du danger que couraient ses États, lui fournit aussitôt de l'argent et des troupes bien équipées; mais le gouverneur de la France maritime, tout en préparant ses moyens de défense, voulut recourir à de plus puissants secours. Suivi de quelques hommes d'armes, il alla s'agenouiller sur le tombeau de S. Riquier, y répandit de ces larmes brûlantes qui font violence à la miséricorde des Cieux, et jura que, s'il pouvait conjurer les périls qui grondaient sur la France, il s'enchaînerait à tout jamais au service de Dieu.

Dès qu'il eut rejoint son camp, on vit éclater une terrible tempête, accompagnée de grêles, de pluies torrentielles et d'éclats de foudre. Les pirates, dans leur panique, ne songèrent qu'à regagner leurs vaisseaux pour fuir loin des côtes de la France. Pas un soldat de l'armée d'Angilbert ne reçut la moindre blessure, tandis que les Danois, aveuglés par une folle terreur, s'entretuaient les uns les autres, ou trouvaient la mort dans la précipitation désordonnée de leur embarquement.

Angilbert, après avoir été offrir ses actions de grâce au tombeau vénéré de S. Riquier, alla raconter cette merveilleuse victoire à Charlemagne, qui s'associa à la pieuse reconnaissance de son gouverneur. Ce prince, ému par la faveur qu'il venait de recevoir du Ciel, écouta sans regrets, et même avec une joie sincère, les confidences que lui fit son ministre sur le désir qu'il éprouvait d'échanger les honneurs du siècle contre les austérités du cloître. Bien loin d'entraver ses desseins, il ne fit qu'exciter la ferveur de son zèle.

On ne trouve aucune allusion, dans les historiens contemporains, à cette invasion normande que nous venons de raconter, d'après l'unique témoignage d'Anscher, et que Bollandus fixe à l'année 787 [1]. M. l'abbé Hénocque [2] pense que c'est là une invention de notre chroniqueur pour décerner à son héros les honneurs d'un triomphe miraculeux. « Le lieu du combat n'est point précisément connu, lit-on dans une histoire manuscrite du Ponthieu [3], mais il est certain qu'il n'était pas éloigné du Crotoy et de Saint-Valery. » Nous croyons que cette assertion de Formentin n'a pas plus de valeur que l'affirmation de Malbrancq, nous racontant qu'Angilbert, en 788, anéantit l'armée des Huns, et que plus tard il fut remplacé dans le commandement de l'armée

[1] Notre savant collègue, M. Peigné-Delacourt, qui s'est beaucoup occupé de l'Histoire des Normands, pense, comme nous, que cette invasion est tout à fait fabuleuse.

[2] *Op. cit.*

[3] FORMENTIN, cité par M. PRAROND, *Saint-Riquier et les cantons voisins*, p. 26.

par Roland, — qui, comme on le sait, était mort en 778 !

Anscher n'ignorait pas qu'un chrétien, engagé dans les liens du mariage, ne peut point entrer en religion sans que son épouse donne son consentement et prenne le voile : aussi nous raconte-t-il que la princesse Berthe reçut l'habit religieux, que son mari la conduisit au monastère de Saint-Riquier et lui fit donner un appartement convenable pour qu'elle pût se livrer, dans la solitude, aux veilles, aux jeûnes et à de ferventes prières [1].

La première pensée qui surgit à ce récit est celle qu'émet le P. Longueval [2] : « Il me paraît, dit-il, que ç'aurait été pour l'un et pour l'autre s'exposer un peu trop ». Aussi beaucoup d'écrivains [3], en acceptant cette tradition, ont tâché de la rendre plus vraisemblable, en disant que Berthe se retira dans un couvent de femmes, voisin de l'abbaye de Centule, fondation imaginaire dont on ne saurait prouver l'existence. Singulière destinée que celle du récit d'Anscher ! On se trouve obligé de le réformer à chaque instant, et pourtant on s'obstine à y croire !

Toutefois, M. Hénocque n'est pas d'aussi facile composition, et n'admet point cette prise de voile. Voici les raisons qu'il donne de son opinion, que nous partageons complétement.

[1] Sponsam suam nobilissimam Bertham sacro velamine consecratam, loco congruenti, intra idem cœnobium Centulense, composuit, sacris vigiliis et devotis jejuniis, divinisque canticis cum multo fervore assidue insistentem. N° 4.

[2] *Hist. de l'Égl. gall.*, v, 13.

[3] Guillaume Peyrat, Malbrancq, le P. Ignace, la Mère de Blémur, Giry, M. Ch. Barthélemy, etc.

Anscher est le seul historien qui nous révèle ce fait; il n'en est point question dans la Chronique d'Hariulfe, ni ailleurs.

Quand Pepin, roi d'Italie, rentra à la cour d'Aix-la-Chapelle, après sa victoire sur les Huns (796), Berthe résidait, non pas à Saint-Riquier, mais près de son père : c'est Angilbert lui-même qui nous le dit dans un petit poème qu'il composa à ce sujet [1].

Plus tard, en l'an 799, quand Charlemagne va recevoir à Paderborn le pape Léon III, Berthe se trouve à la première audience du Pape. Un poème, qu'on attribue à Alcuin, mais que nous croyons être d'Angilbert, décrit minutieusement tous les costumes. Berthe, entourée d'un essaim de filles d'honneurs, rappelle son père par ses traits, sa voix, son regard et sa prestance. Sa tête est ceinte d'un diadème d'or; un voile tissu d'or met en relief la beauté de ses cheveux noirs; la pourpre contraste avec la blancheur de son cou; ses bras sont ornés de bracelets en chrisolythe, et les pierres précieuses ruissellent sur ses atours. Cette parure fort mondaine exclut assurément toute idée de profession monastique.

En 823, Berthe donne à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons la terre de Berneuil-sur-Aisne [2] et reçoit en échange le domaine de Cuchery [3], pour lequel elle s'engage à payer une redevance de douze sols [4].

[1] Quid Condradis agat? Quid Berta et Regia fari
Expectans poterit, gaudia tanta ferens?

[2] Canton d'Atticby (Oise).

[3] Canton de Dormans (Marne).

[4] MABILLON, *Ann. ben.*, II, 481.

Cette transaction prouve évidemment qu'elle gérait ses biens et qu'elle vivait alors de la vie séculière.

L'auteur qui nous a laissé le récit de la translation des reliques de S. Sébastien [1], nous dit que Berthe assista à cette cérémonie, qui eut lieu, en 826, à Saint-Médard de Soissons, et se fit rendre compte des guérisons miraculeuses, pour les signaler à son frère, l'empereur Louis, et aux grands de sa cour. Ainsi donc, comme le dit fort bien M. Hénocque, « Berthe est partout, excepté à Centule [2]. »

Sans pouvoir préciser à quelle époque Angilbert entra à Saint-Riquier, nous croyons que ce fut avant 788 [3]. Il alla se prosterner aux pieds de l'abbé, au milieu du chapitre, et là, tout baigné de larmes, sollicita humblement l'habit monastique. Malgré la joie qu'éprouvèrent les religieux d'une pareille conversion, ils ne dérogèrent point aux sages prescriptions de la règle, et ce n'est qu'après le temps exigé pour la probation que le postulant fut admis dans les rangs des moines dont il égala bientôt, et souvent surpassa les vertus. Les plus dures austérités n'avaient rien d'effrayant pour la faiblesse de sa constitution ; ce n'était plus l'éclat des parures, la douceur d'un lit moelleux, l'abondance des mets, la délicatesse des vins, la prolongation du sommeil qui

[1] Bolland, 20 jun.

[2] M. Henry, dans son *Essai sur l'arrond. de Boulogne*, dit que « Berthe se retira en 790 au monastère de Blangy, en même temps que son mari était à la tête de l'abbaye de Saint-Riquier ». Ici l'auteur a confondu notre Berthe avec l'abbesse du même nom qui mourut à Blangy en 725.

[3] Bollandus suppose que ce fut en 788 ; D. Rivet, en 790 ; le *Gallia christiana*, en 791.

faisaient ses délices ; c'étaient les larmes qu'il versait sur le souvenir du passé, les prières qu'il exhalait nuit et jour, les lectures qui excitaient la componction de son âme, les saintes rigueurs qu'il exerçait contre lui-même, et le sacrifice quotidien qu'offrait à Dieu son esprit contrit et humilié. Aussi la grâce descendit bientôt dans cette âme avide de souffrances et lui procura l'ineffable consolation de la paix.

Quand l'abbé Symphorien se fut endormi du sommeil des justes [1], les religieux, par un choix unanime, désignèrent Angilbert pour son successeur. Selon l'usage des abbayes royales, cette élection fut soumise au roi, qui s'empressa de l'approuver, en témoignant une grande joie. Le nouvel abbé, suivi d'un nombreux cortége, lui fut présenté après son ordination. Charlemagne lui promit largesses et protection, et l'encouragea à persévérer dans la carrière de la perfection et du dévouement.

Le roi sut utiliser les talents d'Angilbert au profit de l'Église et de l'État. Son biographe ne nous dit rien à ce sujet, mais nous savons par d'autres sources que l'abbé de Saint-Riquier accomplit trois missions importantes à Rome.

Nous avons dit ailleurs [2] que Félix, évêque d'Urgel, fut condamné par le Concile de Ratisbonne, en 792, au sujet des erreurs qu'il professait sur le mystère de l'Incarnation. Angilbert fut chargé de

[1] Ce ne fut pas plus tard qu'en 789 ; nous avons dit pourquoi plus haut, p. 116.

[2] Voir notre biographie d'Alcuin, page 75.

conduire auprès du pape Adrien le prélat repentant, qui abjura, entre les mains du souverain Pontife, l'hérésie qu'il devait plus tard arborer de nouveau [1]. Nous ne savons rien de plus sur ce premier voyage, que Malbrancq [2] entoure de circonstances imaginaires, lorsqu'il nous dit qu'Angilbert avait assisté au Concile de Ratisbonne, qu'en revenant de Rome il alla rétablir Félix sur son siége d'Urgel, et qu'il parcourut ensuite divers diocèses où il craignait de voir se propager l'hérésie de l'Adoptianisme.

Charlemagne et divers évêques des Gaules, trompés par une mauvaise traduction des actes du Concile de Nicée, rédigèrent à l'adresse du Pape, immédiatement après le Concile de Francfort (794) [3], un mémoire destiné à préciser la croyance de l'Église des Gaules relativement au culte des images. C'est l'écrit qu'on désigne sous le nom de *Livres Carolins* et dont la paternité est restée un peu contestée [4]. Angilbert, recommandé par une lettre d'Alcuin [5], alla porter ce document, ainsi que les actes du Concile de Francfort, au pape Adrien. Nous avons sa réponse

[1] C'est sous le prétexte que Félix professait les mêmes erreurs, deux ans plus tard, que Lesueur (*Hist. ecclés.*, t. VI, année 792), s'inscrit en faux, mais à tort, contre ce voyage d'Angilbert, que mentionnent les *Annales de Fulde*.

[2] *De Morinis*, t. II, pp. 135, 137.

[3] MALBRANCQ y fait assister Angilbert, *ibid*, p. 137.

[4] On a cru longtemps que c'était l'œuvre d'Alcuin. Surius et Bellarmin attribuent cet ouvrage à quelque hérétique inconnu. Nous pensons, avec Palma, qu'il a été rédigé par l'ordre et au nom de Charlemagne : l'auteur est excusable, puisque ses appréciations étaient basées sur les erreurs d'une mauvaise traduction.

[5] *Epist.* 63.

à Charlemagne [1] où il parle en ces termes de l'abbé de Saint-Riquier : « Nous avons reçu gracieusement l'abbé Angilbert [2], ministre de votre chapelle, ce cher confident qui a été élevé avec vous dans le palais, presque dès son enfance, et qui a été admis à tous vos conseils. En votre considération, nous lui avons témoigné beaucoup d'amitié, l'écoutant favorablement, et lui découvrant comme à vous-même les projets que nous formons pour l'exaltation de la sainte Église Romaine et pour celle de votre puissance royale. »

Cette dernière phrase nous paraît une allusion au projet de sacre impérial dont Adrien parlait encore à son lit de mort. L'avénement de Léon III ne devait-il pas modifier cet avenir? Charlemagne a pu le craindre, et il était de son intérêt que le nouveau Pape fût bien pénétré des intentions de son prédécesseur à cet égard. Qui pouvait mieux les lui faire connaître qu'Angilbert? Nous sommes porté à croire que ce fut là le secret motif de sa troisième mission à Rome en 796. Qu'on n'accuse point Charlemagne d'une vulgaire ambition : il était sincère, quand il souhaitait le diadème impérial pour mieux faire triompher l'autorité de l'Église. Angilbert, comme

[1] *Epist Hadrian. ad Carolum* apud D. Bouquet, v, 597.

[2] Ainsi voilà Angilbert qualifié d'abbé en 794, bien que Lecointe ne veuille lui donner ce titre qu'en 796. Il est vrai que Lecointe suspecte l'authenticité de cette lettre, parce qu'Hincmar prétend que les *Livres Carolins* ont été portés à Rome *Per quosdam episcopos*; mais, à la même date, il est désigné comme abbé dans les *Annales de Lauresheim*; et les *Annales de Fulde* lui avaient donné le même titre en 792.

Alcuin, comme Éginard, comme tous les conseillers du roi, devait partager ce désir plus religieux encore que politique. Mais les historiens contemporains ont gardé le plus complet silence sur les préparatifs de ce grand événement ; ils ont même arrangé leurs récits de manière à laisser croire que le couronnement inopiné du nouvel empereur avait été l'œuvre exclusive d'une inspiration soudaine de Léon III [1].

Quoi qu'il en soit de cette supposition, le troisième voyage d'Angilbert eut un autre motif apparent. Léon, aussitôt après son élection, envoya des légats à Charlemagne, pour lui porter les clés de la Confession de S. Pierre et l'étendard de la ville de Rome, double symbole qui confirmait ses droits de protecteur de l'Église et de patrice des Romains. Il priait en même temps le roi de lui envoyer quelques seigneurs de sa cour, pour recevoir, en son nom, le serment de fidélité et de soumission du peuple romain [2]. Charlemagne, dans une lettre qu'il adresse à son *auriculaire* [3], le charge, en accomplissant cette mission, de transmettre ses conseils au nouveau Pontife : « Quand vous en trouverez l'occasion, lui dit-il, vous avertirez le Saint-Père des vertus qu'il doit pratiquer et surtout de la fidélité qu'il doit montrer à observer les saints décrets. Représentez-lui souvent que la dignité où il est élevé ne durera que peu d'années ; mais que, s'il en remplit les devoirs, la récompense sera éternelle. Excitez-le à faire dispa-

[1] Fr. Monnier, *Alcuin et Charlemagne*, p. 299.
[2] Eginard, *Annal.* ad ann. 796 ; — Aimoinus, *de Gest. franc.*, c. lxxxvi.
[3] *Concil. gallic.*, ii, 207.

raître la simonie qui souille l'Église en plusieurs lieux et à réformer les autres désordres dont vous savez que je me suis souvent plaint. Dites-lui que j'avais pris quelques mesures avec son prédécesseur pour bâtir un monastère auprès de l'église de Saint-Paul, et rapportez-nous une réponse précise sur cette affaire. »

Angilbert fut chargé en même temps de remettre au Saint-Siége une large part des trésors que Herric, duc de Frioul, avait rapportés de Pannonie, après sa victoire sur les Avares. Léon employa ce riche tribut à décorer les églises de Rome et le palais de Latran. On voit encore aujourd'hui, dans ce dernier monument, une mosaïque qu'il fit exécuter à cette occasion [1].

C'est probablement en revenant de ce voyage qu'Angilbert porta une lettre d'Alcuin à Paulin, patriarche d'Aquilée, avec qui il était en relations affectueuses [2]. Un autre de ses amis, Théodulphe, évêque d'Orléans, se rendit à la Cour pendant cette absence d'Angilbert, et, à cause de ce désappointement, condamna sa muse au silence [3].

Ni ses fonctions diplomatiques, ni ses fréquentes résidences à la Cour, ne pouvaient détourner Angilbert de l'intérêt qu'il portait à son abbaye. Il sut

[1] Cette mosaïque a été souvent mal décrite et mal interprétée. S. Pierre, assis dans sa *cathedra*, donne à Charlemagne, agenouillé à sa gauche, l'étendard de Rome, et au pape Léon, agenouillé à sa droite, l'*orarium* ou étole.

[2] *Vita S. Paulini*, ap. BOLLAND., 11 jan. p. 715.

[3] Dulce melos canerem tibi, ni absens, dulcis Homere,
Esses. Sed quoniam es, hinc mea musa tacet.

profiter des favorables dispositions de Charlemagne pour reconstruire le monastère de Saint-Riquier. — « Si vous me mettez à même, disait-il au roi, de réaliser mes projets et de faire fleurir la discipline et la régularité, tout le bien que je pourrai faire vous sera réputé, et c'est à vous que la plupart des récompenses devront échoir. » — C'est probablement vers 796 que, grâce à la munificence du prince, Angilbert métamorphosa les anciennes constructions de bois en une merveille d'art et de splendeur. Les plus habiles ouvriers furent conviés à mettre en œuvre le bois et la pierre, le verre et le marbre. Charlemagne envoya de nombreux chariots à Rome pour en rapporter des colonnes de marbre [1], et en même temps il expédia des légats en diverses contrées et jusqu'en Orient pour obtenir des reliques.

Angilbert nous a laissé un écrit où il raconte l'emploi qu'il fit des générosités royales. C'est là un document trop précieux, au point de vue de l'art et de la liturgie monumentale, pour que nous ne lui empruntions pas de nombreux détails. Ce texte se trouve confirmé et éclairé par un précieux dessin, tiré d'un manuscrit d'Hariulfe, et qui a été gravé dans divers ouvrages [2].

Le plan général nous offre un grand cloître triangulaire, avec un préau qu'arrose la rivière du Scar-

[1] Nous ignorons sur quelles données s'appuie M. Louandre, lorsqu'il nous dit qu'Angilbert fit parvenir ces marbres italiens par voie de mer jusqu'à Abbeville, et de là jusqu'à Centule. (*Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 53.

[2] PETAU, *Syntagma Nithardi*; — MABILLON, *Act. SS. bened. V*, III; — Albert LENOIR, *Architect. monast.*, I, 27.

don ; au nord, la principale église, dédiée au Sauveur et à S. Riquier ; au midi, l'église de la Vierge et des Saints-Apôtres ; à l'orient, la petite église dédiée à S. Benoît et à tous les saints Abbés. L'ensemble dénote une imitation de l'architecture romaine et la connaissance des œuvres de Vitruve [1]. Mais la pensée chrétienne se révèle dans cette forme triangulaire, dans ce nombre 3 qui apparaît dans les églises, les oratoires, les ciborium, les ambons, etc. C'est un hommage rendu au mystère de la sainte Trinité, comme Angilbert nous l'apprend lui-même [2].

La basilique principale, de forme rectangulaire, se composait d'une nef, de deux bas côtés percés de fenêtres cintrées, d'un chœur plus bas que la nef, et, aux extrémités, d'une tour ronde à toiture cylindrique, dont l'escalier était ménagé dans une tourelle. Ces tours rondes, surmontées de deux campaniles, sont un des caractères de l'architecture monastique du nord de la France, dès le IX[e] siècle. A cette même époque, le midi, moins avancé, ne nous offre qu'une seule tour carrée dans les églises abbatiales.

Dans l'une de ces tours, Angilbert avait fait inscrire ces vers de sa composition : « Dieu tout-puissant qui gouvernes le ciel et la terre, qui es partout et toujours, du haut de ton trône jette un coup d'œil sur tes serviteurs et, Roi clément, viens à leur aide. Donne la paix aux princes, le repos aux

[1] V. EGINARD, *epist.*, 30.

[2] Quia omnis plebs fidelium sanctissimam atque inseparabilem Trinitatem confiteri, venerari et mente colere, firmiterque credere debet. (*Chron.* d'HARIULFE, lib. II, c. 8)

sujets; repousse les menaces de l'ennemi, étouffe les guerres sanglantes. Que le faîte resplendissant de ce temple que je t'ai élevé te soit agréable, ô mon Dieu! C'est avec l'aide de l'empereur Charles que je l'ai construit: répands donc sur son règne les joies et les bénédictions et daigne exaucer les prières qui te seront adressées dans ce lieu. »

Le tombeau de S. Riquier, decoré d'ornements d'or et de pierres précieuses, se trouvait dans le chœur, et était accompagné de deux autels, consacrés, l'un à S. Pierre, l'autre à S. Riquier: c'est ce qu'on appelait le *trône de Saint-Riquier*, à cause de l'exhaussement du sol au-dessus de la crypte.

Le sol, pavé de mosaïques en marbre et en porphyre vert et rouge, passait pour un chef-d'œuvre de l'art; on en a retrouvé quelques fragments au siècle dernier [1]. Les quatre vers suivants étaient écrits en mosaïque sur le dallage :

Hoc pavimentum humilis abbas componere feci
Angilbertus ego, ductus amore Dei,
Ut mihi post obitum sanctam donare quietem
Dignetur Christus, vita salusque mea.

Angilbert composa diverses autres inscriptions pour l'église dédiée à S. Riquier, ainsi que deux épitaphes pour les tombeaux restaurés de S. Caïdoc et de S. Fricor. Les onze autels [2] étaient pourvus d'*an-*

[1] D. GRENIER, *Introd. à l'hist. de Picardie*, p. 100; —GILBERT, *Descrip. hist. de Saint-Riquier*, p. 16.

[2] Ils étaient dédiés au saint Sauveur, à S. Riquier, S. Pierre, S. Jean-Baptiste, S. Étienne, S. Quentin, Ste Croix, S. Denis, S. Maurice, S. Laurent, S. Martin, et contenaient des reliques de leur titulaire.

tipendium travaillés en marbre, en or et en argent.

Les deux autels du Sauveur et de S. Riquier, décorés de bas-reliefs, s'abritaient sous un *ciborium* soutenu par de riches colonnes venues d'Italie. C'est peut-être au moment de leur érection, ou bien quand on éleva les colonnes qui devaient supporter le dôme de la tour orientale[1], qu'arriva l'événement suivant rapporté par Hariulfe. Une colonne qu'on essayait de dresser s'échappa des mains des ouvriers et fut brisée en deux morceaux. La tristesse et le découragement s'étaient emparés des moines; mais Angilbert, recourant à ses expédients accoutumés, se réduisit à l'abstinence, et, revêtu d'un cilice, passa toute la nuit en prières. Pendant ce temps-là, un ange tout brillant de lumière descendit dans l'église, et, en passant la main sur les tronçons brisés de la colonne, lui rendit son intégrité et toute sa beauté primitive. Quand les ouvriers arrivèrent le lendemain matin, ils furent tout surpris de trouver le monolithe, non-seulement intact, mais dressé sur sa base, ce dont ils rendirent grâces à la toute-puissance de Dieu.

L'église Notre-Dame, construite sur les bords du Scardon, était flanquée d'une tour ronde, terminée par un campanile à trois étages, et renfermait treize

[1] Hariulfe nous dit : Cum autem columnæ *in butico* erigerentur ; — et ailleurs : Turris ergo orientalis cum cancello et *butico* sancto Richario dicata est. — Que faut-il entendre par *butico?* Est-ce le dôme de la tour? est-ce le *ciborium?* Du Cange n'ose point interpréter cette expression insolite, et se contente de dire : Ubi *buticum* ædis sacræ pars videtur : at quæ? incertum.

autels munis des reliques de leur titulaire [1] ; un peu plus loin s'élevait en l'honneur de S. Benoît une très-modeste église rectangulaire, dont chaque flanc n'était percé que de trois fenêtres. Elle ne contenait que trois autels [2].

Quelques écrivains [3] se sont trompés en mentionnant une quatrième église dédiée aux saints Archanges. C'étaient de simples oratoires, munis chacun d'un seul autel, consacrés à S. Michel, à S. Raphaël et à S. Gabriel [4]. Ils étaient situés au haut des trois tours qui donnaient entrée dans le monastère, selon un usage qui paraît venir d'Orient et fait allusion aux missions que les anges accomplissent en traversant les airs, ainsi qu'à la garde tutélaire dont ils sont investis.

On doit remarquer que la chapelle de Saint-Michel se trouvait dans la tour occidentale. A des époques postérieures, c'est toujours également de ce côté que nous voyons établi le culte du saint archange, parce qu'il est le conducteur des âmes et que le parvis occidental était consacré aux sépultures.

C'est en 798 [5], mais à diverses époques de l'an-

[1] Ils étaient dédiés à la Ste Vierge, S. Paul, S. Thomas, S. Philippe, S. André, S. Jean l'Évangéliste, S. Barthélemy, S. Simon, S. Matthieu, S. Mathias, S. Jacques le Majeur, S. Jacques le Mineur.

[2] Ils étaient dédiés à S. Benoît, S. Jérôme et S. Grégoire, et contenaient des reliques de leur titulaire.

[3] Bulteau, D. Grenier, etc.

[4] Jessé, évêque d'Amiens, ne consacra que l'autel de S. Raphaël (4 sept.) : en son absence, Hildoard, évêque d'Arras, dédia la chapelle de S. Gabriel, le jour de l'Annonciation, et celle de S. Michel, le 29 sept. 801.

[5] En 799 ou 800, ou même en 801, selon d'autres.

née [1], qu'eurent lieu la dédicace des trois églises et la consécration des trente autels. La cérémonie principale réunit le 1er janvier, dans l'église du Sauveur, douze évêques consécrateurs, sous la présidence de Maginard, archevêque de Rouen; on connaît les noms de ces prélats, mais il en est plusieurs dont les siéges sont douteux ou même ignorés [2].

Angilbert, qu'on a surnommé à bon droit *le second fondateur de Saint-Riquier*, n'avait pas songé seulement à la splendeur matérielle de l'abbaye, qui n'eut peut-être pas d'égale au IXe siècle. Les reliques des saints étant considérées comme le plus précieux trésor des églises, il avait envoyé des émissaires en solliciter dans toutes les parties de la chrétienté, et spécialement à Rome, à Constantinople, à Jérusalem, en Italie, en Germanie, en Gaule et en Bourgogne. Grâce à l'intervention de Charlemagne, les papes Adrien et Léon III, les archevêques, les évêques, les abbés avaient répondu à cet appel. Il serait trop long d'énumérer ici toutes les reliques qu'Angilbert obtint par ce moyen : nous nous bornerons à signaler, comme provenant de la Picardie, celles de S. Firmin le Martyr, S. Quentin, S. Lu-

[1] L'église du Saint-Sauveur et celle de Saint-Benoît furent consacrées le 1er janvier; Notre-Dame, le jour de la Nativité de la Vierge; les chapelles des Anges, aux dates que nous avons indiquées, dans une note précédente. C'est le 17 octobre qu'on célébrait à Saint-Riquier l'anniversaire de la dédicace.

[2] Jean et Passivus, légats du Saint-Siége; Georges, évêque d'Amiens; Gerfrid, de Laon; Pléon, de Noyon; Hildegarde (Hildoard), d'Arras; Théodoin, de Térouanne; Hidelmarus (serait-ce Adalman, de Beauvais ?) Benoît (d'Angers?). On ignore les siéges d'Absalon et de Kellanus. — Malbrancq ajoute à tort à cette liste le nom de Jessé, évêque d'Amiens.

cien, S. Crépin, S. Crépinien, S. Médard, S. Éloi et S. Valery.

Une partie de ces reliques fut déposée dans une châsse d'or, enrichie de pierres précieuses, qu'on appela plus tard *capsa sanctæ primæ*, c'est-à-dire reliquaire de l'Église primitive, parce qu'on y trouvait de précieux restes des apôtres et des saints des premiers siècles du Christianisme [1]. Elle reposait sous la crypte de l'autel du Sauveur. Treize autres châsses plus petites, renfermant les autres reliques, étaient exposées devant l'autel de Saint-Riquier, sur la poutre transversale du *ciborium*.

On évaluait à quinze mille livres, c'est-à-dire à plus de huit millions de notre monnaie actuelle [2] les richesses liturgiques des trois églises. Nous y voyons figurer, outre les *ciborium*, les pupitres en marbre sculpté et les devantures ouvragées d'autel : deux couronnes de laurier en or, douze en argent, six lampes d'argent, deux calices d'or, un grand calice doré avec figurines, douze calices d'argent avec leurs patènes, dix plats d'offertoire, un baudrier d'or, un couteau à manche d'or incrusté de pierreries, quatre encensoirs d'argent, treize hanaps d'argent doré, deux paires de burettes d'argent avec leur plateau, un chalumeau eucharistique en ivoire et un autre en argent, une clé d'or, trois sonnettes en or, quinze cloches ou plutôt clochettes [3], deux candélabres d'or,

[1] Il y avait une châsse du même genre à l'abbaye de Corbie. Voir notre biographie de S. Adélard, page 27.

[2] M. GUÉRARD (*Polypt. d'Irminon*) calcule que la livre d'alors équivalait à 563 francs.

[3] Rien n'indique dans le plan dont nous avons parlé que les tours fussent munies de cloches.

deux cents chapes, vingt-quatre dalmatiques de soie, deux cent soixante aubes en lin, soixante-sept chasubles, cinq étoles à parements d'or, dix manipules également ornés, un encrier d'argent enrichi d'or, de précieuses couvertures métalliques de livres, des châsses, des reliquaires, des ciboires, des statuettes, des tapis, des courtines, des coussins, etc.

Angilbert enrichit la bibliothèque du monastère de plus de deux cents volumes. Un catalogue rédigé en 831, alors que ce premier fonds s'était augmenté de quatre-vingts volumes, nous apprend qu'on possédait alors les *Fables* d'Avienus, la *Description du monde* d'Éticus, *la Loi romaine*, *la Loi salique*, les églogues de Virgile, la rhétorique de Cicéron, des traités de jurisprudence, des bibles, les œuvres de Priscien, Servius, Donat, Justin, Pline le Jeune, Fulgence, Suétone, Cassiodore, Origène, Bède, S. Hilaire, S. Jean Chrysostôme, S. Grégoire, S. Jérôme, S. Augustin, S. Isidore de Séville, Josèphe, Socrate, Sozomène, des sermonaires, des règles monastiques, une passion de Notre Seigneur écrite en latin et en tudesque, etc.

Un des plus précieux manuscrits était l'évangéliaire, écrit en lettres d'or sur vélin pourpre, donné à Angilbert par Charlemagne, vers 993, et qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque communale d'Abbeville [1].

[1] Ce manuscrit, l'un des plus rares de l'Europe, contient une préface exégétique, le texte des quatre Évangiles, deux lettres de S. Jérôme au pape Damase et l'indication des évangiles pour les jours fériés. Les dyptiques d'argent, incrustés d'or et de pierreries, qui lui servaient de couverture, ont disparu, et ont été remplacés

De si grandes dépenses s'expliquent par la générosité de Charlemagne ; par l'importance des offrandes qu'on faisait au tombeau de S. Riquier, et qu'Hariulfe estime à trois cents livres d'argent par semaine [1]; par les revenus de ses domaines, répandus dans toute l'étendue du Ponthieu ; et enfin par les redevances que payaient les manses, les moulins, les fours, les églises et les rues de la ville de Centule, qui avait alors 2,500 maisons [2].

Peu d'abbayes parvinrent à une si haute prospérité, et ce fut Angilbert qui la créa. Aussi son nom devait-il rester glorieusement associé à celui de l'abbé fondateur de Saint-Riquier, dans la mémoire des fils de S. Benoit [3].

Angilbert institua la prière perpétuelle, le *laus pe-*

par une humble tapisserie. Cent quatre-vingt-huit feuillets de vélin pourpre, divisés en deux colonnes, sont écrits en lettres d'or ; quatre grandes miniatures figurent les quatre Évangélistes avec les animaux apocalyptiques qui leur servent d'attribut. Les autres pages sont entourées d'encadrements dont les arabesques sont fort remarquables. M. le comte L. de Belleval a publié la description de ce précieux monument littéraire dans les *Mém. de la Soc. d'émul. d'Abbeville* (année 1836, p. 275).

[1] Chateaubriand (*Anal. raisonnée de l'Hist. de France*) s'est de beaucoup trompé dans ses calculs, en disant que les offrandes en argent faites au tombeau de S. Riquier s'élevaient par an à 15,000 livres de poids, ce qu'il estime à deux millions numériques de notre monnaie. Si nous prenons pour base les appréciations différentielles de M. Guérard, les 300 livres données par semaine équivalent à près de neuf millions. On s'étonnera moins de l'énormité de ce chiffre, en se rappelant combien fut considérable en France la circulation de la monnaie, après la conquête du trésor des Avares.

[2] Voir l'énumération de ces biens faite par Héric, successeur de S. Angilbert, dans les *Annales Ord. S. Ben.*, II, 333, et dans l'*Analyse raisonnée de l'Hist. de France*, par CHATEAUBRIAND.

[3] NITHARD (*Chron.*) établit ce parallèle.

renne, dans l'église de Centule [1]. Trois groupes de religieux y chantaient ensemble l'office divin, à l'imitation des louanges éternelles que font retentir dans les cieux les trois hiérarchies angéliques. Cent moines et trente-trois enfants se réunissaient en face de l'autel du Sauveur; même nombre au milieu de l'église, même nombre dans la partie orientale. Après les heures canoniales, un tiers de chaque chœur se retirait et revenait plus tard remplacer un autre tiers sortant. Un des buts de cette psalmodie perpétuelle était le salut du roi et la prospérité de son règne et de sa famille. On priait à la même intention et à celle du Pape, aux deux messes conventuelles qu'on célébrait le matin et à midi, ainsi qu'aux trente messes basses quotidiennes [2].

Il est probable que les cent enfants dont nous avons parlé étaient de ceux que leurs parents offraient au monastère pour qu'ils soient initiés à la vie religieuse : car ils portaient le même habit que les moines et prenaient la même nourriture. Il ne faudrait donc pas les confondre avec les enfants des familles nobles qui étaient instruits dans l'école de l'abbaye [3].

[1] La psalmodie perpétuelle existait antérieurement dans quelques abbayes. On a donc eu tort d'en attribuer l'institution à Angilbert.

[2] Ce nombre de messes contredirait le chiffre de cent prêtres, que Jean de la Chapelle croit avoir existé alors parmi les moines, si on ne se rappelait qu'à cette époque les prêtres ne célébraient pas quotidiennement les saints mystères.

[3] « Cette école, dit M. Roger (*Archives de Picardie*, I, 152), fournit à l'Église vingt-sept Papes et deux cents cardinaux ». Comme d'autres écrivains antérieurs, il a attribué gratuitement à l'abbaye de Saint-Riquier ce qui avait été dit de tout l'ordre de S. Benoît.

Un ancien manuscrit, provenant de la bibliothèque de la reine de Suède, et que consultèrent D. Mabillon[1] et D. Grenier[2] contient divers règlements de S. Angilbert sur la manière de distribuer la communion, sur la célébration des grandes fêtes et sur la procession des rogations ou litanies majeures.

Ce document nous apprend qu'aux jours de Pâque et de Noël, il y avait à la messe solennelle quatre prêtres, quatre diacres et quatre sous-diacres.

La fête des Rogations, instituée depuis deux siècles en France, se célébrait à Saint-Riquier avec une grande solennité. Sept paroisses voisines se rendaient à l'abbaye et se groupaient devant le parvis, les hommes au nord, les femmes au midi, et tout le monde restait en oraison. Bientôt les moines sortaient de l'église et la procession se déployait alors dans l'ordre suivant :

Le porte-bénitier ;

Trois porte-encensoirs ;

Sept porte-croix ;

La grande châsse de l'église de Saint-Riquier ;

Les petites châsses portées par des prêtres ;

Sept diacres, sept sous-diacres, sept acolytes, sept exorcistes, sept lecteurs, sept portiers ;

Les moines par groupes septenaires ;

Sept novices portant des cierges ;

Des groupes septenaires de nobles, choisis par le prévôt ou le doyen ;

Les femmes nobles, dans le même ordre ;

[1] *Annal.*, II, 332.
[2] *Manuscrits*, t. CXII, f° 16.

Les sept croix des paroisses voisines ;

Chœurs de garçons et de filles chantant l'Oraison dominicale, le *Credo* et d'autres prières ;

Les principaux habitants des villages voisins ;

Les vieillards et les infirmes.

Ceux qui ne pouvaient point marcher facilement suivaient la procession à cheval.

On sortait du monastère par la porte méridionale, et, après un long parcours, on rentrait par la porte du nord, dans l'église principale. On y chantait des antiennes, des psaumes, les trois symboles des Apôtres, de Constantinople et de S. Athanase, l'Oraison dominicale, les litanies générales, les litanies particulières des Gaules, d'Italie et de Rome, le *Te Deum*. La cérémonie se terminait par une messe solennelle.

Il ne nous reste plus qu'un petit nombre de faits à mentionner dans la vie d'Angilbert.

Selon Malbrancq [1], il aurait contribué à obtenir la canonisation de S. Salve, évêque d'Angoulême, assassiné près de Valenciennes le 26 juin 798. Il aurait uni pour cela ses vœux à ceux de Charlemagne, quand le pape Léon se rendit en 799 à la cour de Paderborn.

Ce qui est plus certain, c'est que Charlemagne, cette même année, alla célébrer les fêtes de Pâques à Saint-Riquier. Alcuin s'y trouvait alors, et il fut sollicité par son ancien élève d'*annoter* et d'*embellir* une légende de S. Riquier, écrite, disait-on, en style trop simple. Le célèbre abbé de Tours ayant paru

[1] *De Morinis*, II, 176.

étonné de la brièveté de cette légende, il lui fut répondu qu'on en possédait bien une autre plus longue, mais qu'on ne voulait point y toucher parce que son style peu châtié la rendait plus compréhensible pour le peuple [1]. Ce fait, à lui seul, suffirait pour démontrer l'existence d'une langue rustique qui n'était autre chose qu'un patois de la langue latine.

L'année suivante (800), Angilbert suivit Charlemagne à Rome et assista, le jour de Noël, à ce couronnement qu'il avait peut-être contribué à préparer. Ce fut le jour même de cette cérémonie qu'il obtint du Pape, en faveur de son abbaye, un privilége, sollicité d'ailleurs par l'évêque Jessé qui se trouvait à Rome. Le monastère de Saint-Riquier devint exempt de l'ordinaire, ainsi que la ville de Centule et les terres voisines [2]. On a ajouté à tort [3] qu'Angilbert obtint en même temps le droit de porter la mitre, l'anneau et les sandales.

Angilbert fut l'un des quatre abbés qui, en 811, souscrivirent le testament de Charlemagne.

Il ne devait survivre que de 22 jours à ce monarque; car il mourut le 13 février 814. Selon le vœu qu'il avait exprimé, on l'inhuma devant le portail de l'église du Saint-Sauveur, où sa pierre tombale

[1] Cujus simplex et minus polita locutio, quia fratribus ad recitandum in populum apertior videbatur. *Vita S. Richarii*, prol., n° 1, apud Boll., t. III, april. p. 441 ; — Alcuin composa également alors des hymnes et des antiennes pour l'office de S. Riquier.

[2] Ce privilége a été publié par Mabillon, *Annal. bened.*, II, 349.

[3] Jean de la Chapelle, *Chronic. Cent.* ;—la Mère de Blémur, *Année bénéd.* ; — Gilbert, *Hist. de l'église de Saint-Riquier.*

devait être foulée aux pieds des passants. On y lisait l'inscription suivante :

Extulit egregiæ quem mundo gratia vitæ
  Angilbertus in hoc membra locat tumulo.
Spiritus hunc Domini tenuit, quo tempore vixit :
  Et modo cœlesti spiritus arce nitet.
Promeruit Christum pietatis jura tenendo,
  Et templum sancti Richarii renovans.
Quidquid amat Dominus, cum toto corde relegit :
  Pauperibus largus, debilibus medicus.
Contulit ecclesiæ multum famulando decorem,
  Et famulis Christi se dedit in famulum.
Ecclesiæ regimen coluit virtutis amore,
  Pro quibus æternum lætus habet bravium.
Martis bissennis decessit morte kalendis,
  Et Domino statum reddidit astra petens.

—

Rex requiem Angilberto da Pater, atque pius rex.
  Lex legum vitam æternam illi da, quia tu lex.
Lux lucem semper concede illi, bona qui es lux.
  Pax pacem illi perpetuam dona, es quoniam pax.

Les éloges de cette épitaphe restent assurément au-dessous du mérite d'Angilbert qui fut un des plus vaillants champions de cette milice monastique que S. Anselme appelait si bien *la Chevalerie de Dieu*. Ce n'est certes pas une gloire médiocre que d'avoir été le collaborateur de Charlemagne dans cette grande œuvre de régénération qui donna une base solide au pouvoir séculier et à la puissance religieuse, en même temps qu'elle assura le réveil intellectuel de l'Occident.

ÉCRITS D'ANGILBERT.

Voici les ouvrages qui nous restent d'Angilbert :

1° Un poème de soixante-huit vers élégiaques adressé à Pepin, roi d'Italie. L'auteur témoigne de la joie que causa son retour en France, à Charlemagne, à la famille royale et au pays tout entier. Cette pièce de vers a été publiée par D. Bouquet (*Rec. des Hist.*, t. v, p. 408) ;

2° Une pièce de trente vers élégiaques, composée probablement à l'occasion de la dédicace des églises de son monastère. L'auteur y manifeste sa dévotion envers S. Éloi et S. Riquier ;

3° Diverses inscriptions en vers qu'il composa pour l'église du Saint Sauveur et de Saint-Riquier ;

4° Les épitaphes de S. Caïdoc et de S. Fricor ;

5° La relation des travaux qu'il fit exécuter dans son monastère, et l'indication des reliques et des richesses qu'il contenait ;

6° Un règlement liturgique pour la procession des Rogations, découvert et publié par Mabillon (*Annal. Ben.*, II, 232) ;

7° Trois lettres adressées à l'archevêque Arnon, que Froben a publiées dans les œuvres d'Alcuin.

M. Migne a inséré, dans sa *Patrologie* (t. CI, p. 1317), d'après un Ms. de Salisbury, trois autres lettres inédites d'Angilbert, adressées à un évêque.

Quelques critiques lui attribuent l'épitaphe de Charlemagne dont d'autres font honneur à Alcuin. Il est fort probable qu'on a mis sous le nom d'Alcuin et de Théodulphe, évêque d'Orléans, des poésies qui appartiennent à l'abbé de Centule. Henri Canise avait découvert dans la bibliothèque de Saint-Gall un poème intitulé *De Karolo Magno et Leonis papæ adventu*, et l'avait publié sous le nom d'Alcuin (*Antiquæ lection.*, II, 521). Cette attribution est évidemment fausse : l'auteur, en effet, a été témoin de l'entrevue solennelle de Charlemagne et du pape Léon, puisqu'il décrit mi-

nutieusement tous les costumes. Or, Angilbert avait accompagné le roi et sa famille à Paderborn, tandis qu'Alcuin avait décliné cet honneur. M. Pertz, qui a publié ce poème (*Monum. germ.*, II, 391), a pu examiner le manuscrit original et a trouvé dans le titre le vocable incomplet de .....*helpertus* qu'il est facile de restituer en *Anghelpertus,* une des formes les plus répandues du nom d'Angilbert. L'abbé de Saint-Riquier, en chantant Charlemagne, aurait ainsi justifié son surnom d'Homère. Ce poème, qui n'est pas sans mérite, est surtout précieux par les détails qu'il nous donne sur la toilette féminine au IXe siècle.

Un auteur doullennais, Dufresnes de Francheville, a publié, en 1741, un roman historique sous le pseudonyme d'Angilbert. Cette médiocre compilation est intitulée : *Histoire des premières expéditions de Charlemagne pendant sa jeunesse et avant son règne, composée pour l'instruction de Louis le Débonnaire, ouvrage d'Angilbert, surnommé Homère.* Paris, 1741. In-8°.

Théodulphe, évêque d'Orléans, dédia à Angilbert une espèce de satire contre un mauvais poète que l'indulgent abbé admettait à sa table (*Histoire littér. de la France,* IV, 416).

Alcuin lui a adressé quatre de ses lettres (27, 42, 83, 92) et parle de lui dans d'autres épîtres et dans quelques-uns de ses poèmes. Le savant abbé de Saint-Josse-sur-Mer engagea l'abbé de Saint-Riquier à corriger un exemplaire du psautier sur le texte des Septante, ce qui démontre que la langue grecque lui était familière. Nous avons vu qu'à la même époque [1] le grec n'était pas inconnu à Corbie.

MIRACLES POSTHUMES.

Anscher, abbé de Saint-Riquier a composé, vers l'an 1110, une relation des miracles accomplis de son temps sur le tombeau de S. Angilbert. Nous allons reproduire tout ce

[1] Voir notre biographie d'Adélard le Jeune, page 61.

qui, dans ses récits, peut offrir quelque intérêt. On y trouvera de curieux détails sur les mœurs du XII[e] siècle dans nos contrées, sur les brigandages qui les infestaient, sur les traitements infligés aux prisonniers, sur les *ex-voto* en cire, etc., etc.

Le premier prodige qui commença la renommée d'Angilbert, s'accomplit en faveur d'un vieillard de Drucat [1], aveugle de naissance. Un jour il entendit une voix lui dire : — Va dans l'église de Saint-Riquier, couche-toi près du tombeau de S. Angilbert, et tes yeux verront la lumière. — Le pauvre homme s'empressa d'obéir et alla passer plusieurs jours près du tombeau qu'il arrosait de ses larmes suppliantes. Ses vœux ne furent d'abord accueillis que par des bruits étranges qui sortaient du sépulcre : personne n'osait plus en approcher. Mais la persévérance du vieillard trouva enfin sa récompense dans une complète guérison.

Un individu, s'appuyant indécemment contre la grille de bois qui protégeait le saint tombeau, fut enlevé et transporté bien loin par une force inconnue. La même expulsion eut lieu pour quelqu'un du monastère qui proférait dans le saint lieu des paroles inconvenantes.

Une plus grave punition fut infligée à un clerc de Normandie qui alla, avec trois autres clercs, visiter le miraculeux tombeau. Feignant d'ignorer les mérites du Saint, il demandait ironiquement quel était son nom? Peu satisfait des réponses des moines, le clerc opposa ses railleries incrédules à leurs récits, en laissant voir qu'il soupçonnait là quelques maléfices. Mais voici que soudain il se roula à terre comme s'il fût pris du mal caduc. Tandis que ses compagnons effrayés ne savaient comment lui porter secours, il revint à lui, se releva, alla s'agenouiller près du saint tombeau, qu'il embrassait en pleurant, et déclara que Dieu avait justement puni ses dérisions.

Un bûcheron de Dominois [2] s'était foulé le poignet en se

[1] *Durcaptum.* — Canton d'Abbeville.

[2] *Dominicæ curtis.* — Canton de Crécy.

laissant choir du haut d'un arbre. En proie à une vive douleur qui lui arrachait des cris aigus, il se mit à invoquer S. Angilbert, et son mal disparut soudainement.

Un enfant muet, de douze ans, né à Tours [1], avait été conduit par sa mère à divers pèlerinages sans aucun résultat. La pieuse femme eut l'inspiration d'aller à Centule; elle acheta de la cire, fit un cierge, le mit brûler au saint tombeau, et eut bientôt le bonheur d'entendre parler son enfant.

Deux femmes, venant du Mans, avaient été arrêtées par des voleurs, près de Maintenay [2], et étaient retenues par eux, pieds et mains liés. Comme elles avaient entendu parler des miracles de l'abbé de Centule, elles l'invoquaient jour et nuit, se privaient de leur pitance et la donnaient aux pauvres, en disant : Au nom de Dieu et de S. Angilbert! Peu de jours après, la miséricorde divine brisa leurs liens, ouvrit leur cachot, et la reconnaissance les amena au sépulcre de leur puissant protecteur.

Un villageois, s'étant aperçu qu'on lui avait ravi une génisse, voulut aller la reprendre dans la forêt où les voleurs l'avaient cachée : « Saint Angilbert, s'écria-t-il, je te promets de me constituer ton serf si tu me fais retrouver ma vache; je vais aller à sa recherche, en me recommandant à toi et à Dieu ». Plein de confiance et d'audace, il pénétra dans la forêt et rencontra bientôt les voleurs nantis de sa génisse. Ceux-ci l'ayant interrogé sur les causes de sa hardiesse, il leur répondit : « J'ai invoqué S. Angilbert et j'ai trouvé en lui un guide sûr et un puissant protecteur ». Les brigands, émerveillés, rendirent la vache au villageois, et lui firent même six milles de conduite pour le mettre à l'abri de toute attaque.

Une jeune servante de Rue (*Rugua*), tirant d'un tonneau le liquide qu'elle allait vendre aux pratiques de son maître,

[1] *Turonis*, probablement Tours, dans le canton de Moyenneville.

[2] *Mentenacus*. Nous supposons que c'est Maintenay (arrondissement de Montreuil-sur-Mer), que des titres du XII[e] siècle désignent sous le nom de *Menteniacum*.

s'enfonça dans l'œil, par mégarde, la broche du fût. Les domestiques qui survinrent lui conseillèrent d'invoquer S. Angilbert. Elle le fit, fut guérie sur le champ, et témoigna sa reconnaissance envers son protecteur en envoyant à son tombeau un œil en cire.

Une jeune femme de Normandie, privée de la vue depuis sept ans, fut amenée à ce pèlerinage et recouvra bientôt la lumière du jour. Elle se mit à parcourir la basilique dans toute son étendue, à visiter chaque autel, pour expérimenter le sens qui venait de lui être rendu.

Des brigands armés ayant assailli le village de Rainneville [1], emmenèrent avec eux les moutons, les bœufs et les hommes eux-mêmes, qu'ils chargèrent de chaînes. L'un des captifs, qui avait récemment visité le sanctuaire de S. Angilbert, et s'était voué à son service, n'oublia point de l'invoquer quand il fut jeté dans un étroit cachot. Ses liens tombèrent aussitôt; ses gardiens avaient beau les lui remettre, ils se rompaient toujours à l'invocation du saint abbé. Aussi, en l'absence du geôlier, le pieux prisonnier put s'enfuir et regagner ses foyers.

Le fils d'une pauvre veuve de Cempuis [2], en travaillant aux champs, fut enlevé par des malfaiteurs. Sa mère se rendit au monastère de Centule, et là, elle s'écria :« O Angilbert ! ami de Dieu, je me voue à ton service, moi et mon fils, si tu veux bien me rendre cet enfant chéri, le soutien de ma vieillesse ». Pendant ce temps-là, l'infortuné, chargé de chaînes, accablé de mauvais traitements, souffrant de la faim et de la soif, en était réduit à désirer la mort. La miséricorde divine mit enfin un terme à ses maux ; ses liens furent rompus par une puissance merveilleuse, et il alla les porter lui-même à l'église de Saint-Riquier, en racontant sa délivrance inespérée.

Une femme de Nantes ne pouvait mouvoir ses doigts repliés et contractés dans la paume de ses mains. Elle sentit

[1] *Ranavillam.* — Canton de Villers-Bocage.

[2] *Centum putei.* — Canton de Grandvilliers (Oise) ; ancienne paroisse du diocèse d'Amiens.

se détendre ses muscles, après avoir prié S. Angilbert. Elle put de ses mains, naguère inertes, confectionner un cierge qu'elle suspendit à son cou, et se rendit ainsi à l'église de Saint-Riquier. Là, ses doigts, encore crochus, s'allongèrent librement et devinrent pleins d'agilité.

Le fait que nous venons de rapporter nous montre la renommée d'Angilbert s'étendant jusqu'à Nantes. Dans d'autres récits, il est question de pèlerins venant d'Angers, de Beauvais, de Compiègne, de Clermont, de la Normandie, etc. Si nous comparons, sous ce rapport, l'œuvre d'Anscher, avec d'autres livres de miracles, nous verrons que beaucoup d'autres saints, quoique canonisés et jouissant d'un culte public (privilége que n'avait pas S. Angilbert), ne portaient point leur renom dans un cercle si étendu.

Deux femmes aveugles, l'une d'Angers, l'autre de Blangy-sur-Bresle, furent guéries le jour où on célébrait tout à la fois la vigile de S. Riquier et la solennité des grandes litanies, c'est-à-dire les Rogations. Les moines revenaient processionnellement de l'église Notre-Dame, quand ils apprirent, par de nombreux messages, le double prodige qui venait de s'accomplir, et en rendirent grâces à Dieu, après avoir terminé les litanies.

Une jeune fille hydropique de Condé-sur-l'Escaut [1] ne pouvait plus ni boire ni manger, et languissait, privée de sommeil. Ayant entendu parler de la puissance de S. Angilbert, elle fit confectionner un cierge et l'envoya à l'abbaye de Saint-Riquier. La nuit suivante S. Angilbert apparut à la malade, et lui remit un linge dont elle devait se frotter le cou et la gorge.

Une pauvre femme d'Amiens, qui vécut longtemps des aumônes de l'évêque S. Geoffroy, était paralysée d'une main, ainsi que du côté droit. Elle obtint sa guérison au sépulcre d'Angilbert : mais à peine l'eut-elle quitté que son infirmité lui reprit. Cette aventure fit naître des doutes parmi le clergé et les fidèles d'Amiens qui se demandèrent si c'était là un vrai miracle ?

[1] *Condatus*. — Arrondissement de Valenciennes.

Deux jeunes gens allèrent un jour présenter leurs offrandes au vénéré tombeau ; l'un d'eux en fut repoussé par une force mystérieuse et précipité à terre. Il raconta aux spectateurs étonnés qu'il avait acheté son manteau à un voleur, et que de là sans doute provenait la répulsion du Saint. Quand il se fut dépouillé de ce surtout, qui avait été dérobé par un jour de dimanche, il put sans difficulté approcher du tombeau, où il déposa son offrande.

En tête du 2e livre de son récit, Anscher donne un singulier préambule. Il rappelle que les Juifs ne voulaient point croire aux miracles de Notre-Seigneur, disant qu'on connaissait bien son père qui était charpentier, et que, quand le Sauveur se trouvait dans un milieu d'incrédulité, il ne pouvait faire aucun prodige. Il ajoute qu'il en fut de même de S. Angilbert, et que sa puissance miraculeuse fut amoindrie par l'incrédulité qui accueillit ses prodiges. Ce passage et quelques autres, tout aussi bien que l'hésitation que va montrer S. Geoffroy, pourrait faire supposer que, même au XIIe siècle, on n'accordait pas une confiance complète aux récits miraculeux que vient de nous faire le moine de Centule.

L'auteur continue en disant que, témoin de tous ces prodiges, et ne sachant quelle conduite tenir à ce sujet, il invita l'évêque Geoffroy à venir examiner l'état des choses. Le saint pontife, ne pouvant se rendre à cet appel, se fit remplacer par un de ses conseillers, nommé Ingution, prêtre d'excellente renommée. En sa présence, un enfant paralysé des jambes fut soudainement guéri.

Une femme de Picquigny n'avait plus un seul endroit sain dans la partie inférieure du corps [1]. Sur ses instances, son frère la transporta sur un âne à Saint-Riquier ; on la mit dans un angle de l'église, pour qu'elle ne soit point exposée au contact de la foule qui était nombreuse, à cause de la célébration des féries majeures de la Pentecôte. La pauvre malade se désolait d'être reléguée si loin du saint

[1] Ut ab umbilico usque ad calcaneum nulla sanitas omnino appareret (Lib. I, n° 38)

tombeau, quand tout à coup elle se sentit complétement guérie.

Plusieurs habitants de Compiègne, qui se rendaient au tombeau d'Angilbert, s'arrêtèrent sur la colline de Bussu [1], d'où l'on apercevait l'église de Saint-Riquier, et se prosternèrent à terre pour prier Dieu et ses saints. L'un des pèlerins, aveugle de longue date, mérita, par la ferveur de sa foi, de recouvrer la vue. « Grâce à Dieu et à S. Angilbert, s'écria-t-il, je vois la lumière du jour ! » Et pour que ses compagnons n'en doutassent point, il ajouta : « Voici en face de nous une grande ville et au milieu une vaste église munie de deux tours ». Dès lors, il précéda ses compagnons et se rendit joyeusement avec eux au terme du pèlerinage.

S. Geoffroy, évêque d'Amiens, avait ordonné un jeûne de trois jours et des prières publiques pour demander à Dieu de démontrer plus clairement et plus ouvertement ce qu'il y avait à faire en ces conjonctures [2]. Pendant la seconde nuit de ce *triduum*, un habitant de Saint-Riquier, nommé Arnould, aperçut une lumière éclatante qui enveloppait la ville, et dont les rayons avaient leur centre dans l'église où reposait le corps de S. Angilbert. Il appela sa femme et ses serviteurs pour contempler ce prodige qui se prolongea l'espace d'une heure.

A partir de ce jour les miracles se multiplièrent encore davantage.

La ville de Centule avait chaque samedi un marché où se traitaient des affaires considérables et où affluaient les marchands du Ponthieu. Ils étaient parfois dévalisés par des voleurs qui se cachaient dans une forêt voisine. Un

[1] *Buxudi*. — Cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher.

[2] Ut Deus omnipotens complacatus lucidius apertiusque demonstraret quænam ratio circa hæc rectius deberet observari (Lib. II, n° 1.) — Il nous semble que si tous les miracles que vient de raconter Anscher étaient bien authentiques, S. Geoffroy n'aurait dû éprouver aucune hésitation pour canoniser Angilbert, et nous ne voyons pas qu'il l'ait fait.

nommé Galo, arrêté ainsi avec ses compagnons de route, se prit à crier : « S. Angilbert, secourez-moi, ayez pitié de moi ! » Ce fut le seul qui put échapper, les larrons se trouvant dans l'impossibilité de lui fermer la route, de l'enchaîner et de le dépouiller. Une vieille femme qui se rendait au marché, en portant à son cou un sac rempli de laine, fut préservée de la même manière.

Un jeune homme de Drugy [1] avait été enlevé par des brigands, chargé de chaînes et emprisonné à Berteaucourt-les-Dames [2]. Il invoqua le saint abbé et se trouva rendu à la liberté.

A Coudun [3], gisait dans un noir cachot, et sans l'avoir mérité, le fils d'une femme veuve. Cette pauvre mère, profondément affligée, alla trouver S. Angilbert et lui promit de se constituer sa serve, s'il venait en aide à son malheureux enfant. Les gardiens de l'église lui dirent : « Retourne en ton pays, et sois certaine que Dieu, par l'intercession de son serviteur, te rendra ton fils ». En effet, en rentrant chez elle, elle trouva son enfant qui lui dit : « Un homme blanc comme la neige, en costume d'abbé, a rompu mes liens ; j'ai trouvé ouvertes les portes de la prison et j'ai pu en sortir sans obstacle ».

Une vieille femme paralysée, de la ville de Beauvais, du nom d'Emma, se fit porter en litière dans l'église de Centule. Tandis qu'elle y passait la nuit, un personnage aux vêtements resplendissants lui apparut et lui remit un linge dont elle devait frotter ses membres impotents. Elle exécuta cet ordre, et, revenue à la santé, elle retourna à Beauvais où ce miracle remplit de joie ses amis et ses voisins.

Un serviteur de l'église de Compiègne, gardien d'un moulin de Clairoix [4], était devenu incapable de tout travail,

[1] *Drusiacus.* — Dépendance de la commune de Saint-Riquier.

[2] *Bettonis-Curte.* — Canton de Domart. A moins qu'il ne s'agisse ici de Béthencourt-sur-Mer (cant. d'Ault) ou de Béthencourt-sur-Somme (cant. de Nesle) ; ces deux localités ayant été aussi désignées sous le nom de *Bettonis-Curtis.*

[3] *Cosdunum castrum.* — Canton de Ressons (Oise).

[4] *Claresiæ.* — Canton de Compiègne.

à la suite d'une surdité accompagnée de névralgie. Il fit vœu d'entreprendre le pèlerinage de Centule, si S. Angilbert mettait un terme à ses tourments. Sa maladie disparut aussitôt. Geoffroy, c'était son nom, se rendit alors à l'église Notre-Dame de Compiègne, et, plus tard, d'après les conseils des chanoines de cette collégiale, il alla offrir ses actions de grâces au thaumaturge de Saint-Riquier.

Les châteaux érigés dans les lieux favorables par les rois et les seigneurs, pour la sûreté du pays, devenaient souvent des cavernes de voleurs, quand ils avaient été ruinés par l'ennemi. Tel était le petit château-fort situé à Ailly-sur-Somme [1], où gémissaient, les entraves aux pieds, deux jeunes gens arrachés à leurs foyers. Après avoir invoqué S. Angilbert, ils furent débarrassés de leurs ceps de bois, prirent la fuite et allèrent porter à Saint-Riquier le témoignage de leur pieuse reconnaissance.

Tous les habitants de Centule, continue Anscher, furent témoins du miracle suivant. Un homme, accusé d'avoir violé la loi, et ne sachant point se défendre, par suite de son ignorance, avait été mis en arrestation préventive, en attendant qu'il prouvât son innocence ou subît son arrêt. Chargé de lourdes chaînes de fer, il ne cessait de supplier S. Angilbert de démontrer à tous qu'il n'était point coupable. Le saint abbé lui apparut une nuit, sous l'aspect d'un vieillard aux cheveux blancs, revêtu d'un manteau de soie : « Ne crains plus rien, lui dit-il, et bannis la tristesse ; grâce à mes prières que le Christ a accueillies, tu vas être délivré. Je suis l'abbé Angilbert que tu as tant de fois invoqué par tes supplications et tes larmes, et je viens t'annoncer la liberté après laquelle tu soupires. » Le lendemain matin, il pria le geôlier de le conduire un instant hors de la prison [2], et profita de cette circonstance pour s'échapper, en arrachant sa chaîne des mains du gardien. Tous ceux qui voulurent l'arrêter furent précipités à terre, et l'heureux fugitif put aller exhaler sa reconnaissance sur le sépulcre de son libérateur.

[1] *Alliacum.* — Canton de Picquigny.

[2] Ad usum naturæ. (Lib. II, n° 14.)

Un enfant des environs de Beauvais, âgé de treize ans, et muet de naissance, fut conduit par sa mère au tombeau miraculeux. Tandis qu'une nuit, il en embrassait le couvercle, il vit, par trois fois, lui apparaître un personnage vêtu de blanc et d'un aspect imposant. Après la troisième vision, il fut doué du don de la parole et put raconter lui-même ce dont il avait été témoin.

Un cultivateur de Tressancourt [1], enlevé par des brigands qui voulaient lui extorquer une forte rançon, avait été mis par eux à la torture. Vaincu par la souffrance, il promit plus qu'il n'avait, et, pour être plus tôt délivré, il donna sa femme en ôtage. Celle-ci, pendant sa captivité, ne cessa d'invoquer S. Angilbert et fut bientôt délivrée par le secours de Dieu.

Un nommé Odon, de la ville d'*Arona* [2], fut arrêté par les gardes de la ville de Saint-Riquier, on ne sait pour quel motif, et jeté dans une cave dont la porte était solidement fermée au verrou. Ce pauvre homme, chargé de chaînes et privé de nourriture, n'interrompait ses gémissements que pour invoquer S. Angilbert. Soudain ses chaînes tombent, la porte s'ouvre, malgré serrures et verrous, et la liberté est rendue au captif. Il se trouve dans une cour entourée de murs que baignait un étang. Malgré tous ces obstacles il parvient jusqu'au tombeau de S. Angilbert et raconte les merveilleuses circonstances de sa délivrance. — Ce fait, comme plusieurs autres, nous montre que l'église de Saint-Riquier jouissait du droit d'asile.

Un jeune homme, emprisonné à Hangest-sur-Somme, était l'objet d'odieux traitements de la part de ses ennemis. Son père prit le parti d'aller invoquer le saint abbé de Centule ; en route, il rencontra un homme d'une beauté extraordinaire qui l'interrogea sur le but de son voyage : — « Je vais, répondit-il, trouver le B. Angilbert, le libérateur des

[1] *Trosciuncurtis.* — Canton de Poissy (Seine-et-Oise).

[2] Est-ce Arona, en Lombardie ? ou Airion, dans le canton de Clermont-sur-Oise ? ou une des localités de France qui portent le nom d'Aron ou d'Airon ?

prisonniers, pour que ses prières rendent la liberté à mon fils qui est cruellement incarcéré ». — Le vieillard répondit : —« Crois en ma parole, ton fils sera délivré avant ton retour ». — En effet, quand il revint de son pèlerinage, il trouva son fils au logis.

Une jeune fille de Condé-Folie [1] avait les doigts collés à la paume de la main. Ses parents firent confectionner une main votive en cire et allèrent avec leur enfant l'offrir à S. Angilbert. Le custode du sépulcre, Anscher, fit placer à la jeune fille sa main contrefaite sur le tombeau, ainsi que l'*ex-voto* de cire. Aussitôt les doigts infirmes s'agitèrent et prirent leur place naturelle.

Un jour qu'on célébrait la fête de la Pentecôte, de nombreux pèlerins arrivaient à Saint-Riquier, et parmi eux dix-huit personnes de Compiègne. Dans ce groupe se trouvaient deux femmes infirmes qui avaient voyagé en charrette. L'une d'elles, qu'on portait à bras vers le saint tombeau, n'eut pas plutôt dépassé le seuil de l'église qu'elle recouvra la complète agilité de ses membres.

Dans d'autres récits qui ne contiennent aucune circonstance intéressante à noter, Anscher mentionne encore la guérison :

D'un paralytique de Drucat ;

D'un insensé qui exerçait sa fureur contre lui-même ;

De l'écuyer d'un homme d'armes, nommé Hugues ;

D'une femme de Beauvais, paralysée des bras ;

D'une aveugle de Domart-en-Ponthieu (*Domnus Medardus*) ;

D'un fabricant d'encre, de Noyon, aveugle depuis sept ans ;

D'un jeune aveugle de Roye (*de Castello Rogiæ, Ambianensis territorii*) ;

D'une femme du Vimeu qui tombait en frénésie ;

D'une jeune fille de Corbie qui avait complétement perdu l'usage de son bras ;

D'une jeune aveugle de Longueuil (Seine-Inf.) ;

[1] *Condatus*. — Canton de Picquigny.

D'un convulsionnaire d'Auchy-lez-Moines ;

D'un paralytique de Mortemer (Seine-Infér.) ;

D'un enfant de Regnières-Écluse (*Ragineris clusa*), paralysé de la jambe ;

D'une jeune fille d'Hornoy (*Hornodium*), dont la main était paralysée ;

D'une femme aveugle d'Authieule (*Alteiola*) ;

D'une jeune fille de Breteuil, atteinte de surdité ;

D'un cul-de-jatte de Sains, nommé Martinellus ;

D'une femme de Normandie, qui s'était brisé la cuisse en tombant sur un pieu ;

D'un enfant impotent, de Clermont-sur-Oise, que sa mère était obligée de porter en demandant l'aumône ;

D'une femme de Domart-en-Ponthieu qui languissait depuis douze ans ;

D'un enfant qui avait perdu l'usage de la parole ;

D'un habitant de la Normandie paralysé d'un bras depuis dix ans, qui se constitua serf de l'abbaye ;

D'un paralytique des environs de Compiègne ;

D'un hydropique de Béthisy [1], etc.

D'autres miracles, nous dit Anscher, s'accomplirent encore en France, en Flandre, en Normandie et jusqu'en Aquitaine, où des pèlerins avaient emporté avec eux de la poussière, du ciment ou des fragments de pierre, qu'ils avaient recueillis au tombeau de S. Angilbert.

On a pu voir que dans quatre de ces récits, il est question de personnages qui se vouent à S. Angilbert, qui se font serfs ou serviteurs de son abbaye. Nous aurons à mentionner plus tard des oblations analogues pour les abbayes de Corbie, de Saint-Josse, de Saint-Valery, etc. Il nous paraît donc utile de bien préciser ici quelle était la condition des serfs d'une église. M. Guérard [2] nous l'expliquera en quelques mots :

« Les hommes que la dévotion, la pauvreté, le besoin de protection ou toute autre cause avaient porté à se vouer

[1] *Bistisiacus*. — Canton de Crépy (Oise).

[2] *Polyptique de l'abbé Irminon*, I, 428.

au service d'un saint, c'est-à-dire à se faire hommes ou serfs d'une église ou d'un monastère, étaient appelés *oblati*, *donati*, *condonati*. Ils payaient un cens fixe à leur nouveau maître, mais ils conservaient l'usufruit de leurs biens et le transmettaient à leurs descendants...... Souvent on disait qu'ils se donnaient au *luminaire* du saint auquel l'église était dédiée. On appelait alors *luminaire* ce qu'on appellerait aujourd'hui la fabrique, parce qu'une partie du produit des donations faites aux églises était destinée à entretenir des lampes ou des cierges allumés devant les tombeaux de leurs patrons. »

RELIQUES.

Le corps de S. Angilbert était resté depuis vingt-huit ans enseveli devant le seuil de l'église. Vers 842 [1], Ribbode (*Richboto*), abbé de Saint-Riquier [2], ne voulut point que ces restes vénérés restassent foulés aux pieds de ceux qui entraient dans le temple. Avec le concours de S. Paschase Radbert, il procéda à leur translation le 5 novembre. Le corps, aussi bien conservé que s'il venait de cesser de vivre, répandit aux alentours une odeur exquise, bien qu'il n'eût jamais été enveloppé d'aromates ; déposé dans un cercueil de plomb, il fut enseveli de nouveau dans l'intérieur de l'é-

[1] En 841, selon l'*Hist. litt. de la France* et le *Gallia christiana*. Si nous admettons l'exactitude du chiffre de 28 années donné tout à la fois par Nithard et l'épitaphe de Ribbode, et que nous tenions compte de la supputation pascale, cette translation devrait être fixée à 843 plutôt qu'à 842.

[2] M. l'abbé Hénocque, dans l'Histoire de l'abbaye de Saint-Riquier, qu'il prépare depuis longtemps, doit contester l'existence de Ribbode, comme abbé de Centule, ainsi que celle de Nithard.

glise, à la porte du chœur, avec cette nouvelle épitaphe qu'aurait composée l'abbé Ribbode :

Hoc recubat busto semper memorabilis abba
  Angilbertus ovans, spiritus astra colit.
Mensis martii obiit bissenis ipse kalendis :
  Construxit templum quod retinet tumulum.
Et cluit Augusti Caroli sub tempore Magni :
  Dogmatibus clarus, principibus socius.
Ante fores templi jussit qui se tumulari :
  Ribbodo huc abba transtulit, ac posuit
Post annos obitus bis denos ejus et octo,
  Corpore cum nactus integer in solito est.

On sait que le monastère de Saint-Riquier fut en grande partie détruit par les Normands en 881, et reconstruit sur une plus petite échelle sous le règne de Hugues Capet. La tombe d'Angilbert avait disparu sous les ruines, et son cercueil avait peut-être été caché dans quelque autre endroit de l'église, pour être soustrait à la rage des Normands. S. Gervin, abbé de Saint-Riquier (1045-1075), s'affligeait qu'on ignorât le lieu de sépulture d'Angilbert et même la date de sa mort, lorsque, se trouvant à l'abbaye de Gorze, en Lorraine, il y prit connaissance d'un manuscrit relatif à l'histoire des abbés de Saint-Riquier. Il emporta ce précieux volume à son monastère, et, guidé par ces renseignements, entreprit des fouilles. Celles qu'on fit devant le portail de l'église n'amenèrent que la découverte du corps de Nithard, dans une bière de bois, garnie de cuir et remplie de sel[1]. D'après les conseils d'un religieux nommé Teudoald, on dirigea ensuite les recherches à l'entrée du chœur, à un endroit où on distinguait encore sur une pierre les

[1] Voilà un démenti donné par Hariulfe à la future Chronique de Dom Cotron, qui prétend (lib. XI, c. IX) que Nithard fut enseveli dans le tombeau d'Angilbert.

mots *rex, lex, lux, pax*, qui commençaient et terminaient l'épitaphe primitive du tombeau d'Angilbert [1]. Ces nouvelles investigations furent couronnées de succès ; on découvrit des ossements enveloppés dans une étoffe verte ; un parchemin déposé dans le crâne fit connaître que c'étaient bien là les restes du saint abbé de Saint-Riquier : on les replaça dans le même endroit. La Chronique d'Hariulfe, qui nous donne tous ces détails [2], ajoute que cette invention fut accompagnée, non-seulement d'une émanation de suaves odeurs, mais d'un tremblement de terre.

La Chronique de Nithard avait aussi parlé, et dans les mêmes termes, d'une semblable commotion, le jour où eut lieu la première translation de S. Angilbert : mais il n'avait établi aucune corrélation entre les deux événements. N'est-ce pas souvent ainsi que les légendes, en confondant les faits de diverses époques, et en imaginant entre eux des rapports de causalité, ont multiplié les prodiges de leurs récits ?

En 1129, Anscher, abbé de Saint-Riquier, ouvrit le tombeau de S. Angilbert et montra son corps aux fidèles.

Des travaux, exécutés en 1685, par l'abbé commendataire Ch. d'Aligre, mirent au jour le tombeau de S. Angilbert, et on dut procéder à une translation dont les détails sont consignés dans l'authentique que renferme la châsse actuelle. « L'an 1685, le 9 septembre, sur les quatre heures « après-midi, issue des vêpres, messire François d'Aligre, « abbé de Saint-Jacques de Provins, en présence de messire Charles d'Aligre, son frère, abbé commendataire de « Saint-Riquier..... s'est transporté au devant de la porte « du chœur de l'église de ladite abbaye, lieu du sépulchre

[1] Cette pierre tombale, mise devant le portail, aura été transportée dans l'intérieur de l'église, soit au moment de la première translation en 842, soit à l'époque où l'on aurait caché les reliques dans une autre partie de l'église.

[2] Lib. III, c. XIX. — M. l'abbé Hénocque, qui a fait une étude toute spéciale de la chronique d'Hariulfe, craint fort que tout ce passage ne soit qu'une interpolation.

« où reposoient depuis 843 ans les reliques et ossements de « S. Angilbert, septième abbé de ladite abbaye (auquel « lieu ledit saint corps a été transféré par Ribodo, lors « abbé, vingt-huit ans après son décès, arrivé le 18 février « 814, ayant ordonné sa première inhumation au devant « de la grande porte de l'église, qu'il avait magnifiquement « fait bâtir, aussi bien que toute l'abbaye, où il a gouverné « sainctement jusqu'au nombre de quatre cents religieux); « où estant parvenu auroit fait découvrir ledit tombeau, où « se sont trouvées deux plaques de plomb qu'il s'est fait ap- « porter et lire ; sur l'une desquelles, qui est la plus petite, « est gravé : *Angilbertus, abbas;* et sur la seconde, large « d'un pied, est gravé : *Anno ab incarnatione Dni* MCXXVIIII « *a domno Anschero abbate apertum est hoc sepulchrum* « *S. Angilberti, et corpus ejus adstanti populo ostensum, ac* « *denuo clausum.....* »

Charles d'Aligre [1] mit les reliques du saint abbé dans une châsse d'argent; et, pour perpétuer le souvenir des deux lieux de sépulture, il composa deux inscriptions. La première, sur une plaque de cuivre, fut placée au portail; la seconde, sur une table de marbre, fut incrustée dans le pavage, près de la grille du chœur, à l'endroit de la seconde sépulture. C'est la seule qui soit encore conservée; elle a été mal lue par tous ceux qui l'ont reproduite jusqu'ici :

CORPUS
SANCTI ANGILBERTI
HIC RECONDITUM ANNO DNI DCCCXLII [2]
ELEVATUM EST NONO SEPTEMBRIS
MDCLXXXV.

[1] Charles d'Aligre a tellement contribué à faire refleurir l'abbaye de Saint-Riquier, qu'on le qualifie de *second Angilbert* (*Angilberto alteri*) dans l'inscription dédicative qu'on mit, après sa mort, dans l'église de Saint-Riquier.

[2] MM. Gilbert et Dusevel, dans leur *Description de l'église de Saint-Riquier*, ainsi que M. Louandre, dans sa *Biographie d'Ab-*

Le 16 octobre 1695, M. de Cosnac, archevêque d'Aix, transféra le corps de S. Angilbert dans une châsse en bois noir, plaquée d'argent.

On prétend que c'est cette même châsse qui se trouve aujourd'hui à l'église paroissiale de Saint-Riquier; mais elle a été dépouillée de ses lames d'argent pendant la Révolution. Les reliques, sauvées par le curé de la paroisse en 1794, furent réintégrées dans leur châsse l'année suivante. Une récognition eut lieu en 1824: c'est probablement alors

beville, ont lu DCCCXIV sur cette pierre. Cette date se trouvant en contradiction avec les textes d'Hariulfe, d'Anscher et du procès-verbal de l'abbé Ch. d'Aligre, nous avons soupçonné une erreur dans la reproduction de l'inscription. En effet, S. Angilbert, mort en 814, resta vingt-huit ans enseveli en face du portail: c'est donc en 842 qu'il fut inhumé dans l'intérieur de l'église, et c'est cette date que devait indiquer la plaque. M. Fricourt, curé de Saint-Riquier, à qui nous avons communiqué notre supposition, l'a complétement justifiée. « L'erreur qu'on a commise, nous écrit-il, et que je viens de vérifier, est facile à comprendre : l'inscription, tenant à la première marche du chœur, est placée dans un endroit de la nef souvent foulé aux pieds. Le marbre s'est usé, et aujourd'hui on ne voit plus que les lettres

DCCC XI II (DCCCXLII);

le frottement des pieds a fait disparaître une partie de l'L, qui s'est métamorphosé en I. Comme il existe un vide entre cet I et les deux suivants, on aura supposé qu'il y avait eu un quatrième I entre le premier et le troisième, ce qui aurait fait DCCCXIIII. Mais, en y bien regardant, on voit que le vide correspond parfaitement à la place nécessaire pour restituer la partie inférieure de l'L; qu'il n'y a aucune trace de ce quatrième I, qui aurait dû être creusé aussi profondément que les autres, c'est-à-dire à plus d'un millimètre; que la partie restante de l'L a exactement la même configuration que les autres L de l'inscription; que si la partie inférieure de l'L a disparu, c'est qu'elle était gravée moins profondément, de même qu'un des jambages de l'X dont on ne voit plus que les deux extrémités. » Les auteurs du *Voyage littéraire de deux Bénédictins* (2e partie, p. 174), en reproduisant cette inscription, en ont bien lu la date de 842.

que des fragments furent donnés à l'église de Foucaucourt-hors-Nesle et à celle de Saint-Jacques d'Amiens.

CULTE ET LITURGIE.

Le *Gallia Christiana* nous dit qu'Angilbert fut, au XII[e] siècle, inscrit au nombre des saints. Nous avons quelque doute à ce sujet. Anscher, il est vrai, adressa la Vie du prétendu gendre de Charlemagne à l'évêque S. Geoffroy et au pape Pascal II, pour obtenir sa canonisation : mais nous ne voyons nulle part que cette démarche ait abouti. Le récit du mariage de Berthe n'aurait-il pas été la cause de cet échec? Faut-il supposer que les actes de canonisation ont été perdus? Mais, s'ils avaient existé, on aurait célébré l'office de S. Angilbert à l'abbaye de Saint-Riquier, et nous ne trouvons nulle trace de ce culte liturgique dans les anciens manuscrits de l'abbaye. Il serait inutile d'en chercher avant le XII[e] siècle, puisqu'Anscher, dans son prologue, nous avertit que de son temps on faisait encore l'anniversaire d'Angilbert, le jour de sa mort, comme pour les autres fidèles trépassés. Mabillon (*Act. SS.*, v, 106) nous dit bien qu'il a lu dans un calendrier, vieux de quatre siècles : *XII kalend. martii depositio S. Angilberti abbatis et fundatoris;* mais n'était-ce pas une addition très-postérieure? Pourquoi ce nom ne figure-t-il pas dans les autres calendriers du XIII[e] au XVI[e] siècle? Nous devons supposer, jusqu'à preuve contraire, qu'Angilbert, qualifié de saint et vénéré comme tel, n'eut cependant pas les honneurs d'un culte liturgique, avant l'initiative qu'auraient prise les moines de Saint-Riquier, après la découverte des reliques en 1685. C'est à cette date que fut imprimé le Propre de Saint-Riquier, où nous voyons pour la première fois apparaître un office de S. Angilbert.

Son nom, absent des anciens Martyrologes, ne se trouve que dans ceux de Hugues Ménard, de Bucelin, de Du Saussay, de Chastelain et dans le Martyrologe de Saint-Riquier, qu'ont publié les Bollandistes.

Une des chapelles de l'église de Saint-Riquier est consacrée à S. Angilbert.

ICONOGRAPHIE.

Les sculptures de l'église de Saint-Riquier ont multiplié l'image de S. Angilbert. On le voit, au portail, agenouillé devant le Père éternel ; et plus loin, tenant la crosse et un livre ; à un contrefort de la tour, agenouillé en costume de prince devant l'abbé Symphorien, qui reçoit ses vœux monastiques. Sous les voussures, des groupes représentent la mission que Charlemagne lui donne pour le Saint-Siége; la réception que lui fait le Pape, assisté d'un cardinal ; la guérison qu'un boiteux obtient par son intercession[1].

« Les deux médaillons qui existent aux deux extrémités des stalles, dit M. Dusevel (*Église de Saint-Riquier*, p. 12) fixent vivement l'attention ; ils représentent Charlemagne visitant Angilbert à deux époques différentes de sa vie ; dans le premier médaillon, Charles le Grand ne porte que les attributs de la royauté ; mais, dans le second, il est revêtu des insignes de l'empire. Angilbert semble plein de respect en présence de l'empereur. On croit que le médaillon, à droite, rappelle l'importante mission confiée par Charlemagne à Angilbert d'aller à Rome pour recevoir le serment de fidélité et d'obéissance du peuple romain. La boule du monde et le sceptre impérial que Charles semble offrir à Angilbert, sur ce médaillon, comme une marque absolue de l'autorité qu'il lui délégue pour son ambassade ; les rouleaux et les paquets contenant, sans doute, les présents à faire au nom de l'empereur, confirment au reste cette tradition. » — Ajoutons que la tradition voit, dans l'autre médaillon, S. Angilbert investi par le roi du commandement des côtes de la France.

Deux tableaux de l'église de Saint-Riquier ont trait à l'histoire du saint Abbé. Le premier, signé *Boullongne* — et

[1] GILBERT, *Description de l'église Saint-Riquier*.

non *Boulanger*, comme le dit M. Gilbert — nous montre Angilbert, vêtu d'un costume guerrier, déposant son casque et son épée pour recevoir l'habit religieux que va lui donner l'abbé Symphorien. « Ce tableau, dit M. Ph. de Chenevières (l'*Artiste*, n° du 15 septembre 1850), a été frotté, gratté, lavé jusqu'à la toile rouge qui reparaît au-dessous. Encore quelques restaurations semblables et rien ne restera. C'est grand dommage assurément : car celui-là était peint grassement. Le paysage, la tenture du dais abbatial montraient de beaux et larges tons. » — La seconde toile, également endommagée par des restaurations maladroites, est signée de *Louis Silvestre* (1712). Elle représente l'exhumation du corps de S. Angilbert par l'abbé Ribbode : un moine rédige le procès-verbal de cette cérémonie; un autre semble faire remarquer l'intégrité du corps. On lit au bas *rex*, *lex*, *lux*, *pax* : on se rappelle que ce sont les premiers mots de l''inscription qui firent découvrir le lieu de la sépulture.

Nous devons encore mentionner une verrière moderne de la chapelle du petit séminaire de Saint-Riquier, et une gravure de J. Umbach (*Calend. Benedict.*, I) où nous voyons Angilbert témoin du miracle des anges qui, pour exaucer ses prières, restaurent une colonne brisée de l'église.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous ne possédons plus la biographie qui fut composée, vers 842, lors de la première translation du corps de S. Angilbert, mais une relation écrite au XIIe siècle. Bollandus, en l'insérant au 18 février, l'avait attribuée à tort à Hariulfe; Mabillon, en la rééditant (*Act.SS.* V, 91), lui suppose pour auteur Anscher, abbé de Saint-Riquier, qui nâquit au château de la Ferté-Saint-Riquier. M. l'abbé Hénocque, se fondant sur la réputation de science et de sagesse qu'a laissée l'ami et le conseiller de S. Bernard, ne croit pas

qu'on puisse reconnaître, comme étant de lui, une œuvre qui fourmille d'erreurs et d'inexactitudes. Il faudrait donc la ranger parmi les productions anonymes. Nous penchons vers ce sentiment, bien que, dans le cours de notre récit, nous conformant à l'opinion commune, nous ayons souvent désigné sous le nom d'Anscher le biographe du XIIe siècle.

Ce qui paraît incontestable, c'est qu'il est l'auteur des trois livres de miracles que nous avons analysés et qui ont été publiés par Bollandus et Mabillon. Ce dernier a fait précéder ces documents d'un éloge historique où il disserte savamment, comme toujours, sur diverses difficultés du texte. Cette dissertation a été reproduite dans le tome 99e de la *Patrologie latine*.

Mabillon a également inséré les passages qui concernent Angilbert, extraits de la Chronique d'Hariulfe, qu'avait publiée d'Achéry (*Spicil.*, IV). Ce moine de Saint-Riquier, né dans le Ponthieu, termina sa Chronique en 1088 et devint plus tard abbé d'Aldembork, dans le diocèse de Bruges. Nous avons vu que la majeure partie de la vie d'Angilbert a été arrachée de son manuscrit, où on n'a guère laissé subsister que ce qui a trait à la reconstruction de l'abbaye.

La *Chronica abbreviata*, rédigée en 1492 par Jean de la Chapelle, fut composée à l'aide de documents dont beaucoup ont disparu à la Révolution. Il ne nous apprend cependant rien que nous ne connaissions déjà sur S. Angilbert. Cette Chronique a été publiée, en 1857, par M. Ern. Prarond dans les *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*.

Nous avons suffisamment parlé de la Chronique de Nithard et des deux savantes dissertations de M. Hénocque, pour n'avoir point à y revenir ici. Nous ajouterons seulement que le savant doyen du chapitre doit prochainement publier une *Histoire de Saint-Riquier*, qui jettera assurément beaucoup de lumière sur les annales si obscures et si altérées de l'illustre abbaye. Espérons qu'alors la figure d'Angilbert se dégagera de plus en plus des ombres qui l'environnent.

Outre ces documents et les ouvrages d'ALCUIN, EGINARD, le P. IGNACE, LABBE, MALBRANCQ, G. PEYRAT, Paul PÉTAU, P. PITHOU, D. RIVET ; de MM. BERTRAND, DUSEVEL, DUFOUR, GILBERT, H. MARTIN, F. MONNIER, PERTZ, PRAROND, TEULET, cités dans les notes, nous avons consulté :

MANUSCRITS : Collection de D. GRENIER, t. 47, f° 161 ; 94, f° 129 ; 112, f° 16. — DOUVILLE, *Vies des hommes illustres de Picardie*, I, 97 (Bibl. de Rouen). — DU CANGE, *Hist. des comtes de Ponthieu* (Bibl. imp. suppl. Fr. n° 1209). — D. V. COTRON, *Chronic. Centul. continuatio*, Ms. de la Bibl. imp. fonds Saint-Germain, n° 532. (M. Hénocque en possède une copie.) — Communications de M. Hénocque, doyen du chapitre, et de M. Fricourt, curé de Saint-Riquier.

IMPRIMÉS : LECOINTE, *Annal. eccl. Franc.*, VI. 479, 562, 591, 655. — *Gallia christ.*, X, 1243. — BULTEAU, *Hist. de l'Ordre de S. Benoît*, II, 474. — D. GRENIER, *Introd. à l'hist. de Picardie*, p. 100. — DOMINIQUE DE JÉSUS, *la Monarchie saincte*, II, 450. — JAGER, *Hist. de l'Égl. cathol. en France*, IV. — FRANTIN, *Annales du moyen-âge*, VII et VIII. — LOUANDRE, *Hist. d'Abbeville*, I, 47, et *Biogr. d'Abbeville*, p. 14. — Les Histoires générales de l'Église, les Histoires particulières du règne de Charlemagne, et les Recueils hagiographiques de H. MÉNARD, BAILLET, GODESCARD, l'abbé P. GUÉRIN, l'abbé PÉTIN, CH. BARTHÉLEMY, etc.

ANONYME FRANCISCAIN

MORT A PÉRONNE.

16 Octobre. — † 1246.

Le couvent des Cordeliers de Péronne fut fondé en 1246, et s'il faut en croire une ancienne tradition locale, par S. François d'Assise lui-même. Cette communauté tenait le trente-cinquième rang dans l'ordre chronologique de la province de France. C'est là que vécut saintement un des compagnons et disciples de S. François, dont le nom est resté inconnu et dont la mort, dit-on, fut suivie de nombreux miracles. Sur les instantes prières des chanoines de Saint-Fursy, il fut enterré dans leur église.

Il est inscrit au 16 octobre, dans le Martyrologe franciscain, sous le nom de *Beatus Anonymus* [1]. Wading [2] et Fr. Gonzaga [3] ne nous apprennent rien

[1] Peronnæ, in territorio Noviodunensi, Beati Anonymi, confessoris, seraphici patris sancti Francisci discipuli, qui vita et miraculis coruscavit.

[2] *Annales Minorum*, ad ann. 1246, n° 36.

[3] *Origines seraphicæ religionis*, part. III, p. 573.

autre chose de ce saint anonyme, dont le souvenir ne s'est point conservé à Péronne. Les nouveaux Bollandistes, en inscrivant son nom dans les *prætermissi* du 16 octobre [1], ont fort bien remarqué qu'on ne lui a jamais rendu aucun culte.

[1] T. VII, oct., p. 793.

S. ANSCHAIRE

MOINE DE CORBIE, ARCHEVÊQUE DE HAMBOURG, ÉVÊQUE DE BRÊME.

3 Février. — † 865.

S. Rembert, archevêque de Hambourg, qui a écrit la Vie de son prédécesseur S. Anschaire, ne nous dit rien du lieu de sa naissance. Gualdo, moine de Corbie, en traduisant en vers cette biographie au XI[e] siècle, reste également muet sur ce point. Divers écrivains modernes le font naître soit en Belgique [1], soit en Allemagne [2], soit à Verden, en Frise [3], ville aujourd'hui disparue sous l'envahissement des flots. Par là même, la plupart de ces historiens se trouvent amenés à faire élever le jeune Anschaire à l'abbaye de Corbie en Saxe. Ils n'ont point songé que S. Rembert nous montre le jeune novice bénédictin frappé d'effroi, dans l'abbaye de Corbie, à la nouvelle de la mort de Charlemagne, et, qu'à cette époque (814), il ne peut

[1] Mgr KERVIN DE LETTENHOWE, *Les Petits Bollandistes*, etc.
[2] M. GEYER et M. de LUNDBLAD, dans leur *Histoire de Suède*.
[3] HAMCONIUS (*Frisia*, p. 66), GAZET, etc.

s'agir de la nouvelle Corbie qui ne fut peuplée qu'en 823.

Une tradition incontestable, consignée par les plus graves autorités [1], fait naître Anschaire à Fouilloy, près de Corbie [2]. Il est vrai que tous les bréviaires du Moyen Age que nous avons consultés [3] s'accordent à nommer Corbie comme la patrie de l'Apôtre du Nord : mais il faut se rappeler qu'à cette époque les villages voisins de la célèbre abbaye se trouvaient comme englobés dans sa suprématie féodale, et qu'au XVII[e] siècle encore, Fouilloy était considéré comme un faubourg de Corbie [4].

Le véritable nom de l'Apôtre du Nord, *Ansgar* [5], peut faire présumer qu'il était d'origine suève ou saxonne, et que sa famille aurait fait partie d'une

[1] Mabillon, D. Grenier, le P. Longueval, de Caulaincourt, etc.

[2] Ce village était parfois désigné sous le nom de *Vicus S. Anscharii.*

[3] Entre autres, le nº 117 de la Bibl. d'Amiens : *Beatus Anscharius Corbeiæ oppido oriundus.*

[4] Mabillon, *Annal. Ben.*, II, 479. — On montre encore, à Fouilloy, l'emplacement de la maison où naquit S. Anschaire.

[5] C'est ainsi qu'il s'appelle lui-même dans la seule lettre que nous ayons conservée de lui. On retrouve la même orthographe dans un diplôme de Louis le Débonnaire, daté de 834. — Les Frisons l'appellent *Anske*, et les allemands *Schaar*. Les manuscrits que nous avons consultés nous offrent les variantes suivantes : *Ansgarius*, *Anskerus*, *Anskerius*, *Scharies*, *Arisgar*, *Ansgare*, *Ansker*, *Anscaire*, *Anscaire*, *Anscher*, *Anscheir*, *Anschair*, *Ansechaire*. — M. Dahthman (ap. Pertz. *Mon. Germ.*, II, 689), traduit le sens du mot *Ansgar* par *prope ripam*. Cette étymologie qui sent l'horoscope rappelle trop le procédé philologique qu'affectionne Jacques de Vorragine. — Il faut se garder de confondre le moine de Corbie avec Anscher, abbé de Saint-Riquier.

de ces colonies que Charlemagne transporta dans nos contrées après sa victoire sur les Saxons [1].

Un document précis [2] nous apprend qu'Anschaire naquit le 8 septembre 801. Il perdit sa pieuse mère à l'âge de cinq ans ; son père, que ses hautes fonctions appelaient souvent à la Cour, le remit bientôt après [3] entre les mains des moines de Corbie. S. Adélard, alors leur abbé, s'intéressa vivement à cet enfant et confia son éducation au célèbre Paschase Radbert.

Anschaire raconta plus tard à quelques amis intimes, qui lui gardèrent le secret jusqu'à sa mort, qu'il fut favorisé dès sa plus tendre jeunesse de diverses révélations. Elles eurent pour résultat de le corriger de l'esprit de dissipation si naturel à son âge. Un songe l'avait transporté dans un sentier bourbeux et glissant, tandis qu'au loin il apercevait une route agréable, où sa mère et d'autres femmes vêtues de blanc marchaient à la suite d'une souveraine ornée des plus riches atours. Il voulut en vain s'élancer dans les bras de cette mère si regrettée ; ses pas glissaient dans la fange du chemin. Le bril-

[1] Mgr DE RAM, *Hagiogr. nationale*, t. I — Nous ne donnons à cette opinion qu'un caractère de probabilité, parce que, comme l'a fait observer M. Guérard (*Polyptique de l'abbé Irminon*, I, 420), il arrive souvent que les enfants ont des noms germaniques, lorsque les parents ont des noms romains, et réciproquement. Le nom est donc insuffisant pour prouver, à lui seul, la nationalité.

[2] *Necrolog. Lundense*, apud LANGEBEKIUM, III, 457. — Les dates de 798, 800, 802, 805 ont été données à tort par quelques historiens.

[3] *Non multo post tempore*, dit Rembert. Sur quoi Baillet et d'autres hagiographes se fondent-ils donc pour dire que ce fut à l'âge de douze ans qu'Anschaire entra à Corbie ?

lant cortége s'avança alors vers lui; et la Reine, qu'il reconnut bientôt être la Très-sainte Vierge, lui adressa ces paroles :— Mon fils, tu voudrais rejoindre ta mère ? Pour y réussir, tu dois renoncer aux puérilités qui t'occupent et entrer sérieusement dans la vie. Nous ne pouvons admettre auprès de nous que ceux qui partagent notre aversion pour les vaines futilités. — C'est après cette vision que l'enfant donna une toute autre direction à ses goûts ; il s'adonna dès lors avec tant de zèle à l'étude et à la réflexion que ses compagnons furent profondément surpris de ce changement inopiné.

Anschaire, déjà honoré de la tonsure monastique, avait treize ans, et se relâchait beaucoup de sa première ferveur, quand il apprit la mort de Charlemagne (814), qu'il avait vu cinq ans auparavant au monastère de Corbie. Cette nouvelle le fit rentrer en lui-même ; ses réflexions sur la fragilité de la gloire et de la vie lui rappelèrent la mystérieuse apparition de sa mère; il se consacra désormais tout entier au service de Dieu et à la pratique des mortifications.

Le fervent novice, pendant la nuit qui précède la Pentecôte, eut un songe où, se croyant à l'article de la mort, il invoquait l'assistance de l'apôtre S. Pierre et de S. Jean-Baptiste ; il sentit alors son âme se détacher de son corps, débarrassée qu'elle était des soucis de la vie. Les deux Saints qu'il venait d'invoquer s'offrirent pour ses guides ; l'un, vieillard aux cheveux blancs, de petite taille, revêtu d'une tunique dont le fond blanc était nuancé de diverses couleurs, laissait percer une certaine tristesse sur ses traits fortement colorés : c'était S. Pierre. L'autre, à la

fleur de l'âge, d'une taille élevée, aux cheveux bruns, à la longue barbe, laissait épanouir l'allégresse sur ses traits amaigris : c'était S. Jean-Baptiste. Les deux Bienheureux firent traverser à Anschaire une vaste région lumineuse et le déposèrent au milieu des profondes ténèbres du purgatoire. Quand il eut passé dans cette affreuse obscurité trois jours qui lui parurent des siècles, les deux mêmes Saints, le visage rayonnant de joie, le conduisirent au milieu des resplendissantes clartés du paradis. « Je voyais, disait Anschaire en racontant plus tard cette vision, je voyais toutes les phalanges des Saints, les uns près de moi, les autres plus loin, tous tournés vers le levant dans l'attitude de l'adoration, vers Celui que la sainte Écriture désigne sous le nom d'Orient. En approchant de ce lieu trois fois saint, j'aperçus sur leurs siéges les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse, aux formes immatérielles, chantant leurs hymnes ineffables. Les Saints puisaient leur félicité suprême dans la merveilleuse lumière où ils étaient plongés et dont je ne distinguais point les limites. Le Dieu tout-puissant d'où émanaient les flots de cette clarté incommensurable me fit entendre ces paroles pleines d'une suave harmonie : — Va et reviens vers moi avec la palme du martyre. — A ces mots, tous les chants cessèrent, et les Bienheureux se recueillirent dans une muette adoration. Cet ordre me remplit de tristesse, puisque c'était pour moi le signal du départ ; mais en même temps il me comblait de joie, en me donnant la certitude du retour. Je suivis mes deux guides qui, sans me parler, me contemplaient avec ce doux regard qui ne brille ordinairement que dans

l'œil d'une mère. C'est ainsi que mon âme, traversant sans fatigue les régions éthérées, revint trouver son corps. Une profonde impression m'est restée dans l'esprit, sans que je puisse pourtant raconter ces merveilles, bien supérieures à tout ce que l'œil de l'homme a vu, à tout ce que son oreille a entendu, à tout ce que son intelligence a imaginé. »

Cette mystérieuse vision de S. Anschaire, analogue à bien d'autres récits légendaires [1], a été signalée par M. Ozanam [2], parmi les sources poétiques où a puisé le Dante pour raconter les merveilles du monde invisible. « Cet homme sincère, nous dit-il [3], voulut rendre, non les rêves de son génie, mais ce qui avait effrayé sa conscience, ce qui lui apparaissait non-seulement dans l'enseignement des théologiens, mais dans la croyance des peuples. Il voulut reproduire non seulement le dogme, mais la tradition qui lui donnait la couleur et le mouvement : l'enfer, le purgatoire, le paradis, peuplés de figures connues, avec des supplices qui se touchent, et des récompenses qui se voient. Il trouvait cette tradition dans un cycle entier de légendes, de songes, d'apparitions, de voyages au monde invisible, où revenaient toutes les scènes de la damnation et de la béatitude. Sans doute, il devait mettre l'ordre et la lumière dans ce chaos, mais il fallait qu'avant lui le chaos existât. »

[1] Voir la *Légende de S. Brandaines*, publiée par Achille Jubinal, les actes de Ste Perpétue, S. Patrice, S. Macaire romain, S. Grégoire Thaumaturge, S. Josaphat, S. Carpe, Ste Christine, et la Biographie que nous consacrerons à S. Fursy.

[2] *Des Sources poétiques de la divine Comédie*, t. v de ses Œuvres complètes, p. 391.

[3] *Ibid.*, p. 363.

A la suite de cette vision, le jeune novice se concentra tout entier dans la crainte de Dieu, dans la confiance en ses miséricordes, et se nourrit de l'espoir du martyre. Il n'en devait point cependant obtenir la couronne, à proprement parler. Mais une vie consacrée tout entière à la mortification ne doit-elle pas être considérée comme un martyre plus difficile à conquérir que celui qui consiste à subir une mort violente dont les souffrances ne durent qu'un moment ?

La ferveur d'Anschaire et ses rapides progrès dans les sciences lui firent confier, dès l'âge de vingt ans (821), la suppléance des cours professés par S. Paschase Radbert. Il remplit ces fonctions de concert avec Witmar [1], qui devait plus tard l'accompagner en Suède.

En allant à l'école monastique et en revenant, il avait coutume d'entrer à l'oratoire de Saint-Jean-Baptiste, pour s'y recueillir dans la prière. Ce détail que nous donne S. Rembert fixe l'emplacement de l'école publique de Corbie. Elle était située hors du monastère, au delà de la chapelle Saint-Jean-Baptiste qui fut donnée plus tard à des religieuses bénédictines, à l'endroit où devait être construit le collége, près de l'église Saint-Albin [2].

C'est en faisant un jour son oraison dans l'oratoire de Saint-Jean-Baptiste que le jeune Anschaire fut ravi une seconde fois en extase. Il lui sembla voir un personnage de haute taille, au regard de flamme,

[1] Nous lui consacrerons un article dans notre dernier volume.
[2] MABILLON, *Annal. ben.*, II, 480.

revêtu du costume de la Judée. Croyant reconnaître Notre-Seigneur Jésus-Christ, il se précipita à ses pieds, sans oser fixer les regards sur le visage resplendissant de son visiteur. L'apparition lui dit alors : — Confesse tes péchés pour en obtenir le pardon. — Seigneur, répondit Anschaire, à quoi me servirait de parler? Vous connaissez tout et rien ne vous échappe. — Je sais tout, en effet, mais je veux que les hommes me confessent leurs iniquités, pour que je leur en accorde la rémission. — Anschaire s'empressa aussitôt d'avouer humblement toutes les fautes qu'il avait commises depuis l'âge de raison. Il lui fut dit alors : — Ne crains plus rien, car je suis Celui qui t'absous de tes iniquités passées. — Le disciple de S. Benoît se réveilla sur-le-champ et fut rempli d'allégresse en songeant à la purification de son âme.

Vers le même temps, un des enfants de son école, nommé Fulbert, fut mortellement frappé avec une planche par un de ses camarades. Le serviteur de Dieu était profondément affligé de cet accident ; un sommeil bienfaisant vint calmer sa douleur, et il vit en songe des anges qui transportaient au ciel l'âme de Fulbert. Il suit le cortége, pénètre avec lui dans une région tout empourprée, et voit son élève prendre place parmi les phalanges des martyrs. Il apprit alors que cet enfant avait supporté ses douleurs avec tant de patience, avait si généreusement prié pour son agresseur, que par là il avait mérité la palme du martyre. Lorsque son ami, le moine Witmar, vint le réveiller pour lui apprendre la mort de l'écolier, il lui répondit qu'il la savait déjà, et sa

tristesse s'évanouit au souvenir de ce qui lui en avait été révélé [1].

Quand S. Adélard et son frère Wala eurent fondé, sur les bords du Weser, la nouvelle Corbie ou Corwey, ils la peuplèrent de religieux du monastère picard. Anschaire, désigné alors parmi ceux qui devaient suivre Adélard à son second voyage (823), laissa dans l'abbaye qu'il quittait le souvenir d'une incomparable sainteté, souvenir qui vivait encore au XI[e] siècle dans toute sa fraîcheur, comme le témoigne S. Géraud [2].

Anschaire fut le premier modérateur de la naissante abbaye; et, dès qu'il fut ordonné prêtre, il fut chargé, par le prieur Warin, d'annoncer au peuple la parole de Dieu.

Cette mission paraît confirmer l'hypothèse que nous avons émise sur la nationalité d'Anschaire. S'il était d'origine suève ou saxonne, il pouvait s'exprimer dans la langue familière à son enfance, tandis qu'il n'aurait pas été compris en se servant de l'idiôme des Francs usité en Picardie [3].

[1] Nous consacrerons un article spécial à S. Fulbert.

[2] *Vita S. Adalhardi*, apud BOLLAND., 2 jan.

[3] « Les Suèves et les Saxons, dit Mgr de Ram, ne comprenaient guère l'idiôme des Francs et des Gaulois. Lorsque S. Éloi évangélisait les Suèves, établis en Flandre, il fut obligé d'avoir recours à un interprète, son disciple S. Tillo ou Théau, *vernaculus ejus ex genere saxonico*, dit S. Ouen dans la *Vie de S. Éloi*. Ce Tillo, *quia natione Suevus erat*, leur expliquait dans leur langue maternelle les instructions pastorales de son maître ». *Hagiographie nationale*, I, 70. — Ce n'est toutefois qu'une hypothèse que nous formulons. A la rigueur, on pourrait admettre que S. Anschaire, avant de se livrer à la prédication, aurait consacré un an à apprendre la langue saxonne.

Trois ans après, en 826, Anschaire se trouvait à l'ancienne Corbie : était-ce un retour qui devait être définitif ou bien un simple voyage ? Nous l'ignorons. S. Rembert n'a pas même mentionné ce changement de résidence que nous fait seule connaître la *Chronique de la nouvelle Corbie*[1]. C'est donc du monastère picard, dirigé alors par Wala, que S. Anschaire va prendre son vol évangélique vers les contrées du Nord.

L'empereur Louis le Débonnaire tenait son parlement à Ingelheim, près de Mayence, au mois de juin de l'an 826, lorsque Harald[2], surnommé Klak, roi du Jutland, vint solliciter son appui. Chassé de ses États depuis douze ans par d'autres souverains du Danemark, ce prince espérait toujours reconquérir sa couronne. D'après le conseil de l'empereur, il embrassa le Christianisme avec sa nombreuse suite : le baptême eut lieu à Saint-Alban de Mayence : Louis fut le parrain d'Harald, et l'impératrice Judith la marraine de sa femme. Le roi des Francs donna le comté de Riustri en Frise[3] à son filleul, devenu son vassal, pour qu'il ne restât pas entièrement déchu du rang qu'il occupait jadis. Ce lui devait être aussi un centre très-commode d'opérations pour nouer des intelligences avec ses partisans. Il s'agissait de trouver un missionnaire qui fortifiât la foi des nouveaux chrétiens et qui profitât de leur voyage pour

[1] Apud Pertz, *Monum. german.*, t. v.

[2] Harold, Herold, Heriold, etc.

[3] *Chronique de l'Astronome*. Aliàs : *Riusti*, *Rustrus*, *Rheurstri*. Ce canton, situé en deçà du Weser, est divisé en deux parties par le golfe de Jade.

pénétrer dans le Danemark, qu'avaient déjà évangélisé Ebbon, archevêque de Reims, mais où dominait toujours le paganisme scandinave.

La difficulté d'une pareille mission effrayait tous ceux auxquels on la proposait. Wala, se trouvant un jour à la cour de l'empereur, lui dit qu'il avait parmi ses religieux de Corbie un prêtre qui était éminemment propre à réaliser le projet en question, et vanta l'ardeur de prosélytisme qui animait Anschaire. Sur l'ordre immédiat du roi, le moine fut mandé à Aix-la-Chapelle; il accepta avec empressement la difficile mission d'aller prêcher la foi chez les Frisons et les Danois. Parmi ses confrèrès, les uns admirèrent cette héroïque abnégation ; les autres la blâmèrent, en s'efforçant de le détourner d'une pareille entreprise. Anschaire n'en persévéra pas moins dans sa résolution, qu'il fortifia dans la prière, en vivant isolé dans une vigne voisine du palais, tout le temps que Wala fut retenu à la cour par les affaires qu'il y négociait.

Le moine Autbert qui, en qualité d'économe de Corbie, avait accompagné son abbé Wala, alla trouver Anschaire dans sa retraite et lui demanda s'il était bien déterminé à entreprendre la mission du Nord ? — J'y suis parfaitement résolu, lui répondit son confrère, et je désire ardemment que rien ne vienne mettre obstacle au vœu dont je ne me départirai jamais. — Je ne souffrirai pas que vous vous engagiez seul dans cette périlleuse entreprise ; acceptez-moi pour compagnon, si mon abbé m'en accorde l'autorisation. — Wala fut étonné qu'un religieux d'illustre naissance et qui vivait dans sa fami-

liarité eût conçu un pareil projet; mais il ne mit point obstacle à une vocation qui lui parut aussi sincère que spontanée. Il déclara toutefois à ses deux religieux qu'il ne pouvait leur donner aucun serviteur, parce qu'il ne se croyait pas le droit de forcer même un frère convers d'aller, malgré lui, vivre dans les dangereuses contrées soumises au paganisme.

Après avoir reçu de Louis le Débonnaire des vêtements sacerdotaux, des vases liturgiques, des tentes, des coffres et tout ce qui était nécessaire pour un si long voyage, les deux missionnaires descendirent le Rhin avec le roi Harald, sa femme, et les gens de sa suite qui avaient été baptisés avec lui. Ils n'avaient personne pour les servir, et les Danois, encore grossiers, ignoraient les égards dont ils auraient dû les entourer. Les deux apôtres furent sympathiquement accueillis dans leur première halte, à Cologne, par l'archevêque Hadelbode [1], qui leur offrit un navire à deux cabines pour passer en Danemark. Harald le trouva si commode qu'il le préféra au vaisseau qu'on avait préparé pour lui; le roi prit donc une chambre en laissant l'autre aux deux bénédictins. Une plus grande intimité s'établit alors entre eux tous et amena quelque amélioration dans le service. Après avoir passé par Duerstède et une partie de la Frise, les deux missionnaires, pendant l'automne de 826 [2], débarquèrent dans le voisinage des Danois,

[1] *Aliàs* : Hadebalde.

[2] Divers écrivains suédois se trompent en suivant le sentiment de Johannes Magnus, archevêque d'Upsal (*Histor. eccles. Upsal.*), qui recule à l'an 816 la prédication d'Anschaire en Suède.

probablement à Hollingstedt, sur la Treene, entrepôt de commerce déjà florissant sous le règne de Charlemagne. Harald ne put pénétrer dans le Danemark où triomphait la faction qui lui était opposée. Aussi les missionnaires se fixèrent-ils sur l'ancienne frontière danoise, à Haddeby, sur le Schley, en face de Schlewig [1].

Les deux apôtres partageaient leurs soins entre les chrétiens et les païens du Jutland ; ils entretenaient les premiers dans les pratiques de la foi et convertissaient les autres à la lumière de l'Évangile. Ils pensaient que le meilleur moyen de consolider leur œuvre dans la péninsule cimbrique était de fonder une école qui deviendrait une pépinière de prédicateurs ; dans ce but, il rachetèrent de l'esclavage un certain nombre d'enfants ; Harald leur en confia quelques autres de condition libre, ce qui porta leur nombre à douze. C'est de cet établissement, foyer primitif de la civilisation septentrionale, que sortirent plus tard les premiers évêques de la Suède et du Danemark.

Au milieu de ses succès apostoliques, Anschaire fut frappé d'un profond chagrin. Le zélé compagnon de ses travaux, atteint gravement dans sa santé, au bout de deux ans, fut obligé de retourner à Corbie, où il mourut saintement vers la fête de Pâques de l'an 829 [2].

Resté seul, Anschaire consacra encore une année

[1] CYPREUS, *Annal. episc. Slesvicensium*, c. I.

[2] M. Frantin et quelques autres historiens le font mourir à la nouvelle Corbie.

à étendre plus au loin son apostolat. Il fut alors rappelé à la cour de Louis le Débonnaire, qui allait offrir à son ardeur un plus vaste aliment.

Malgré le zèle qu'avait déployé l'Apôtre du Nord, malgré les efforts qu'il tenta dans d'autres voyages où nous le suivrons encore, le Christianisme ne se propagea que difficilement dans le Danemark, pays tellement peu civilisé que l'âge du fer n'y avait succédé que depuis un siècle à l'âge du bronze [1].

M. Eyriès, membre de l'Institut, nous semble avoir bien assigné les causes de l'opposition que rencontra le moine de Corbie : « Les obstacles, dit-il [2], venaient en partie des rois, qui, voyant dans l'introduction de la religion nouvelle un acheminement à l'établissement de la suzeraineté de l'Allemagne, s'y opposèrent pendant longtemps. Le peuple aussi se montra ennemi de cette religion, parce que ses ministres défendaient de manger de la chair de cheval, et il craignait de manquer de moyens de subsistance, s'il était privé de cette viande généralement en usage. On ne se soumettait qu'avec répugnance à la défense de travailler le dimanche ; enfin on montrait une aversion extrême pour la défense d'avoir plus d'une femme. Les prêtres païens, auxquels les nouvelles doctrines causaient un dommage irréparable, la combattaient pour leur propre intérêt,

[1] « Les archéologues scandinaves, dit M. Fr. de Rougemont, admettent qu'en Danemark, l'âge du bronze n'a pris fin que peu de temps avant l'établissement du Christianisme dans ce pays, vers le VII[e] ou VIII[e] siècle. » (*L'Age du bronze et les Sémites en Occident*, p. 450)

[2] *Hist. du Danemark*, p. 26.

et le peuple, par habitude, tenait aux idées qui lui avaient été inculquées dès l'enfance. »

Birn, roi des Suédois, que les Islandais appellent *Biorn sur la colline* [1], venait de faire connaître par ses ambassadeurs à Louis le Débonnaire, qu'un bon nombre de ses sujets désiraient embrasser le Christianisme, mais qu'il n'y avait point de prêtres pour les instruire [2]. Au point de vue politique comme sous le rapport religieux, l'empereur devait accueillir favorablement cette ouverture. Il s'informa auprès de Wala si quelqu'un de ses moines consentirait à se rendre en Suède ou du moins à remplacer auprès d'Harald, roi de Danemark, le moine Anschaire qui, alors âgé de vingt-huit ans et familiarisé avec les mœurs des peuples du Nord, paraissait éminemment propre à propager chez eux la civilisation chrétienne.

Personne n'osait accepter une mission aussi périlleuse et d'un succès si douteux. Nous ne nous en étonnerons point, en nous rappelant le tableau qu'a tracé M. Ozanam des mœurs et des croyances qui régnaient alors dans la Suède et la Norwége : « Le culte de l'ancien Odin, c'est-à-dire d'une intelligence souveraine et impassible, était trop spirituelle pour ces cœurs grossiers ; il leur fallait des divinités violentes comme eux, qui combattissent avec eux. C'est pourquoi ils préféraient l'impitoyable Thor, le tueur de géants, avec son marteau meurtrier. C'était

[1] *Aliàs :* Bjorn, Bern, Bernus, Biœrn, Bem, etc.

[2] D'après M. Geyer (*Hist. de Suède*), l'ambassade aurait été envoyée par Edmund, roi d'Upsal, co-régent de Birn.

lui qui avait la première place dans le temple suédois d'Upsal et dans les sanctuaires de la Norwége. Odin lui-même ne demeurait sur les autels qu'en y prenant une attitude guerrière. On le représente armé de pied en cap; on l'appelle le père du carnage. Les Valkyries, qui le suivent, aiment l'odeur des morts et le cri des blessés. La veille des grandes batailles, elles travaillent ensemble, en s'accompagnant de chants de guerre. Le tissu qui les occupe est d'entrailles humaines; des flèches servent de navettes, et le sang ruisselle sur le métier. Le palais de la Valhalla ne s'ouvre qu'aux braves qui ont péri par le fer, et pour eux la félicité de l'autre vie est encore de se tailler en pièces. La cruauté de ces dogmes avait passé dans les mœurs. L'idéal de la vertu, c'était ce délire furieux où le guerrier se précipitait l'épée à la main sur ses compagnons comme sur ses ennemis, frappait les arbres et les rochers, et ne respirait plus que la destruction. La piété filiale, c'était d'achever à coups de lance les vieillards et les malades, pour leur assurer une place dans le séjour des héros, et d'immoler sur le bûcher leurs femmes et leurs esclaves pour leur donner un cortége. On ne connaissait pas de culte plus agréable aux dieux que le sacrifice humain. Le roi On l'Ancien immola l'un après l'autre ses neuf fils à Odin pour obtenir une longue vie. Ce n'était point là le caprice royal d'un barbare, mais l'application d'une coutume nationale. Tous les neuf ans, à la fête de Lethra, dans l'île de Séeland, on égorgeait quatre-vingt-dix neuf hommes, avec autant de chiens et de coqs. Un voyageur chrétien, qui visitait Upsal au

XI[e] siècle, compta soixante-douze victimes suspendues aux grands arbres de la forêt sacrée. Mais une telle religion, par cela seul qu'elle tentait de régler le meurtre et de discipliner la violence, était incapable d'assouvir tous les emportements des pirates du Nord. Rien n'est plus ordinaire, dans les vieux récits des Scandinaves, que ces guerriers qui se vantent de se passer des dieux, de se rire des esprits et de ne croire qu'à leur épée [1]. »

Malgré les innombrables dangers que saint Anschaire devait mieux connaître que tout autre, puisqu'il avait résidé dans l'Europe septentrionale, il éprouva un puissant attrait pour cette lointaine excursion, et son cœur fut d'autant plus rempli de joie qu'il se rappela un songe de sa jeunesse, où il lui avait été annoncé que ses prédications aux païens opèreraient le rachat de ses péchés. Le moine de Corbie s'empressa de se rendre à Aix-la-Chapelle, sans s'être fait raser les cheveux, d'après la recommandation qui lui en avait été faite [2]. Quand il eut affirmé à l'empereur qu'il était disposé à tout entre-

[1] *Les Germains avant le Christianisme*, p. 58.

[2] *Cuique denunciatum est ne se raderet antequam ad præsentiam imperatoris veniret*, dit S. Rembert, n° 15. — Mabillon en conclut que, d'après l'étiquette de la Cour, les moines devaient s'y présenter avec la tonsure fraîche. M. Darthman (*loc. cit.*) ne voit là qu'une manière d'exprimer combien Anschaire devait se hâter. Ces deux explications ne nous paraissent point satisfaisantes. Nous présumons plutôt que cet ordre fut donné au missionnaire, afin qu'il laissât pousser sa barbe et ses cheveux pendant son voyage de Corbie à Aix-la-Chapelle, pour que les ambassadeurs suédois ne fussent pas désagréablement impressionnés par la vue d'un homme sans barbe et aux cheveux courts, ce qui était pour eux une marque d'infériorité sociale.

prendre pour faire succéder l'adoration de Jésus-Christ à l'abrutissement du paganisme scandinave, Wala lui donna pour associé Witmar, moine de l'ancienne Corbie, et désigna Gislemar, fervent religieux du même monastère [1], pour se rendre auprès d'Harald et continuer d'évangéliser la Frise et le Danemark [2].

Anschaire, Gislemar et Witmar s'embarquèrent avec les ambassadeurs suédois et une caravane de marchands bien armés [3]. Cette précaution était indispensable à une époque où des nuées de pirates suédois, norwégiens et danois, désignés sous le nom générique de Normands, infestaient toutes les mers et tous les fleuves.

Le biographe de S. Anschaire ne nous renseigne nullement sur son itinéraire, ni sur l'endroit où il fut dévalisé par des forbans. S'embarqua-t-il sur la Moselle, comme le suppose Lecointe, ou sur la Meuse, comme le pense Dom Grenier? Est-ce avant d'arriver à l'Océan et à mi-chemin qu'il fut attaqué par les pirates, comme le disent beaucoup d'historiens? Nous

[1] Voir les articles spéciaux que nous consacrerons à S. Witmar et à S. Gislemar.

[2] Saxo le grammairien (*Historia danica*), auteur souvent peu exact, a prétendu qu'Harald était retourné plus tard au paganisme ; mais M Kruse et Mgr de Ram ont fort bien fait remarquer qu'il est invraisemblable que Louis le Débonnaire eût laissé un domaine à peu près féodal de son empire sous l'autorité d'un apostat.

[3] Il paraît, dit Mgr de Ram, que les envoyés du roi Birn étaient aussi des commerçants que leurs liaisons avec les chrétiens avaient gagnés à l'Évangile, et qui, par la nature de leur profession, avaient intérêt à fonder des communications pacifiques entre leur patrie et le monde chrétien.

aimons mieux adopter l'opinion des écrivains allemands modernes qui ont dû s'inspirer d'anciennes traditions. Anschaire se serait embarqué sur la Meuse et aurait d'abord été installer son compagnon Gislemar dans le Jutland, et de là il aurait fait voile vers la Suède. Après avoir triomphé d'une première attaque des écumeurs de mer, nos voyageurs éprouvèrent une défaite complète dans une seconde rencontre. Ils furent obligés de gagner à pied le rivage d'une île de la Baltique, en abandonnant aux pillards leur vaisseau et presque tout ce qu'il contenait. Anschaire déplora surtout la perte des présents que Louis le Débonnaire lui avait confiés pour le roi de Suède et les quarante volumes qu'il avait emportés avec lui.

Loin de se laisser décourager par un si fâcheux contre-temps, les deux courageux apôtres entreprirent de faire à pied la longue route qui leur restait, et de traverser en barque les bras de mer qu'ils rencontreraient[1]. Ils arrivèrent ainsi, pendant l'automne de 829 au port de Birca [2] qui, selon les uns, serait l'île actuelle de Biörkö [3], et, selon d'autres, l'ancienne Sigtuna, située sur les bords du lac Mélar [4], non loin du lieu où est aujourd'hui Stockholm.

[1] *Interjacentia maria transeuntes.* Ceux qui supposent que les missionnaires abordèrent sur les côtes de Suède sont obligés d'entendre par là de grands lacs. Nous croyons qu'il s'agit des bras de mer qui séparent la Fionie, le Séeland et la Gothie.

[2] *Aliàs* : Biorc, Bjorc, Biorque.

[3] ADAM DE BRÊME et M. PERTZ.

[4] LUNDBLAD, *de Birca et Sigtuna una eademque civitate*. Lond., 1802.

Le roi Birn qui résidait dans ce port de commerce fit aux deux apôtres un favorable accueil ; et, après avoir pris l'avis de son conseil, leur permit de prêcher l'Évangile. Cette mission leur était facilitée par la renommée des Francs qui remplissait tout le Septentrion, et aussi par la présence d'un bon nombre de captifs chrétiens qui avaient déjà propagé leurs croyances. Les conversions se multiplièrent bientôt; une des plus importantes fut celle de Hergeir ou Herigare, qui était *jarl*, c'est-à-dire gouverneur de Birca. C'est lui qui fit construire sur ses terres la première église qui s'éleva sur le sol de la Suède.

Vers le milieu de l'an 830 [1], Anschaire prit congé du roi qui lui remit une lettre pour son souverain [2]; il revenait en France pour rendre compte de sa mission à Louis le Débonnaire et rechercher avec lui les moyens de perfectionner l'œuvre qu'il avait ébauchée. On crut que la voie la plus expéditive, pour arriver à la conversion des barbares du Nord, serait la création immédiate à Hambourg (*Hammaburg*) d'un siége archiépiscopal, centre futur d'opération pour les missions du Nord. C'était, au reste, la réalisation d'un projet conçu par Charlemagne, lorsqu'il eut livré la province transalbine-saxonne ou Nordalbingie à ses alliés les Slaves-Abotrites, pour remplacer les aborigènes saxons qu'il avait transplantés ailleurs.

[1] Mgr de Ram dit en 831 ; Lecointe, en 829 ; et Mabillon, au commencement de 830 : ce qui ne nous semble pas conforme au texte de Rembert : *Peracto itaque apud eos altero dimidio anno.* Il s'agit là des six premiers mois d'une année commençant à Pâques, qui s'ajoutent aux six derniers mois de l'an 829.

[2] Elle était probablement écrite en caractères runiques.

Mgr de Ram [1] dit à ce sujet : « Ce fut alors que Charlemagne résolut de faire de Hambourg (château qu'il avait fondé) la métropole de la Nordalbingie, de la Vandalie et de la Scandinavie. Dans ce dessein, il fit agrandir et embellir l'église de Sainte-Marie et la fit desservir par le prêtre Héridag, auquel il assigna pour résidence, en cas d'invasion des Normands, le monastère de Renaix : *Cellam Rodnach in Gallia.* Amalaire, archevêque de Trèves, bénit l'église. Pendant que l'empereur s'occupait de réaliser ses généreux projets, la mort le surprit le 28 janvier 814, et l'exécution de cette grande œuvre fut réservée à son fils Louis. Ce dernier érigea la ville de Hambourg en évêché, du consentement ecclésiastique *(una cum consensu ecclesiastico)* : ce sont les propres expressions du Capitulaire concernant l'établissement de l'archevêché de Hambourg. L'empereur ne pouvait s'exprimer d'une manière plus claire et plus positive, pour montrer que, dans ce cas, il n'agissait point de son autorité privée et en vertu d'un droit qui ne peut être exercé que par l'Église. Marchetti [2] prouve que le texte d'Adam de Brême relatif à l'érection de la métropole de Hambourg a été altéré par Fleury. »

Personne ne pouvait occuper plus utilement qu'Anschaire le nouveau siége ; familiarisé avec les mœurs et les idiômes des peuples du Nord, il était doué d'ailleurs d'une grande énergie de caractère, d'une profonde pénétration et d'une piété éprouvée. Son biographe ne nous dit point si c'est à l'ancienne

[1] *Hagiogr. nat.*, I.
[2] *Critique de l'Hist. eccl. de Fleury*, II, 31.

ou à la nouvelle Corbie [1] qu'il passa les mois qui s'écoulèrent entre son retour et son départ pour Hambourg. Peut-être resta-t-il à la cour de l'empereur. Il fut sacré vers l'âge de trente ans, en mai ou en juin 831 [2], à Ingelheim, selon les uns, à Aix-la-Chapelle, selon les autres. Le consécrateur fut Drogon, évêque de Metz, assisté de Villeric, évêque de Brême, et de Hellingaud, évêque de Verden; la présence de ces deux derniers prélats prouve assez qu'ils renonçaient à leur juridiction sur les parties de leur vaste diocèse, qui allaient constituer celui de Hambourg. Parmi les dignitaires qui assistaient à cette solennité, on cite trois archevêques : Otgar de Mayence, Hetti ou Hetton de Trèves [3] et Ebbon de Reims [4].

Avant de prendre possession de son siége, Anschaire voulut faire confirmer cette fondation par l'autorité apostolique ; il se rendit donc à Rome avec trois délégués de l'empereur : Bernold, évêque de

[1] Le Bréviaire de Mgr de la Motte s'exprime ainsi : *Auctus duorum regnorum fide* (ce qui est très-exagéré) *in Corbeiam novam rediit.* Le Propre actuel a supprimé *novam.* Le seul retour certain d'Anschaire à notre Corbie est celui qui s'accomplit entre la mission du Danemark et celle de Suède.

[2] Fleury et D. Grenier disent en 830; Mabillon, en 832; Adam de Brême, en 833. Nous suivons l'opinion des historiens modernes de Hambourg.

[3] On avait prétendu qu'Hetti n'était pas encore sacré à cette époque. Henschenius a prouvé (t. I Febr. p. 391) qu'il fut ordonné non pas en 832, mais en 826.

[4] « Il est remarquable, dit D. Calmet (*Histoire de Lorraine,* I, 618), que l'on ait donné cette commission à Drogon, de Metz, plutôt qu'à aucun des trois archevêques qui assistent à cette cérémonie; mais on doit se souvenir que Drogon était frère de l'empereur et portait le titre d'archevêque. »

Strasbourg, Rotade ou Ratold, évêque de Soissons, et le comte Gérold, comte de la marche de Pannonie. Le pape Grégoire IV ne se borna point à confirmer l'érection de la métropole de Hambourg et le choix du premier titulaire ; il nomma Anschaire son légat auprès des peuples du Nord, tout en maintenant le même titre à Ebbon, archevêque de Reims [1], qui, dix ans auparavant, avait reçu la même mission du pape Pascal Ier. Le souverain Pontife, partageant les espérances de Louis le Débonnaire sur l'avenir de l'église de Hambourg, accorda à perpétuité à ses archevêques le droit de porter le pallium, et décréta que les successeurs d'Anschaire seraient sacrés au palais de l'empereur, jusqu'à ce que le nouveau siége métropolitain eût des suffragants.

La bulle de Grégoire IV, en énumérant les peuples du Nord qu'il soumettait à la juridiction de son légat Anschaire, cite le Groënland et l'Islande [2]. Divers critiques [3] ont supposé que ce passage était une addition postérieure faite au texte primitif, par cette seule raison que l'Islande et surtout le Groënland d'Amérique ne devaient pas être connus à cette époque. Ils se sont évidemment trompés, car nous retrouvons la mention de ces deux contrées dans un

[1] Ebbon céda à Anschaire, du consentement de l'empereur, le monastère de Wedel, situé au-dessous de Hambourg, sur la frontière du Danemark. C'était l'usage d'annexer les biens d'un monastère à chaque nouvel évêché qu'on fondait chez les barbares.

[2] In omnibus circum quoque gentibus Danorum, Nortwehorum, Farriæ (Fionie), Gronlandan, Haelsingalandan (Halland), Islandon, Scridevindum (Finlande), necnon omnium septentrionalium et orientalium nationum, quocumque modo nominatorum.

[3] HENSCHENIUS, MABILLON, etc.

diplôme de Louis le Débonnaire, daté de 834 [1]; dans le prologue de la vie de S. Rembert, écrite par un Anonyme du IX[e] siècle [2]; dans une charte de Jean X, datée de 915; dans un diplôme de Victor II (1055) [3]; et dans Adam de Brême [4] qui écrivait au XI[e] siècle. Il est impossible d'admettre que des interpolations se soient glissées dans des textes si divers et l'on ne voit pas d'ailleurs quel mobile aurait pu motiver ces altérations [5].

En ce qui concerne l'Islande, l'érudition moderne a reculé la date de sa découverte qu'on ne faisait jadis remonter qu'à l'an 861. Un manuscrit de Dicuil, publié par M. Walckenaer, prouve que cette *terre de glace* (*Ice land*) a été visitée dès l'an 795 par les Irlandais [6].

Il est donc certain que l'Islande et le Groënland étaient connus du temps de S. Anschaire, et il n'est pas impossible qu'il y ait envoyé des missionnaires.

[1] In gentibus Danorum, Suecorum, Norweorum, Farriæ, Gronlandon, Islandon, Scredevindon, et omnium septentrionalium. (Apud Lecointe, viii, 319.)

[2] Unde predicatio verbi Dei finitimis fieret populis Sueonum, Norveorum, Farriæ, Gronlandan, Islandan, Scridwndan, Slavorum....

[3] Pertz, *Monument. germanic.*, ii. 775.

[4] *Hist. episc Hamburg.*

[5] La bulle de Grégoire IV a été également mise en suspicion par Jaffé (*Regesta Pontificum Romanorum*, p. 328), à cause d'une longue exhortation pastorale qu'on retrouve dans d'autres documents. Mais ce passage interpolé ne figure point dans le texte publié par Staphorst (*Hamburgischer Kirchen geschichte*, i, 31), et reproduit par Mgr de Ram.

[6] Letronne, *Recherches géographiques sur le livre :* De Mensura orbis terræ, *par Dicuil.*

S'il ne l'a point fait, ce fut du moins très-probablement l'œuvre de ses successeurs [1] : ce qui expliquerait les vagues traditions chrétiennes qu'on a constatées en Amérique, au moment de sa découverte [2].

L'empereur confirma par un diplôme l'érection de la métropole de Hambourg. Cet acte est daté de la 21e année de l'empire de Louis, ce qui correspond à l'an 834 [3]. Cette même année, l'empereur fit don au nouveau siége épiscopal du couvent de Thurolt, plus tard Thouroutte, dans le diocèse actuel de Bruges [4]. C'était tout à la fois un lieu de refuge, en cas d'irruption des barbares, un noviciat pour former des missionnaires, et une source de revenus pour rendre moins précaire la position de ceux qui allaient se fixer aux dernières limites du monde civilisé.

Un écrivain de talent, qui n'est pas toujours exempt de préjugés contre l'Église, M. Frantin, a ainsi apprécié le concours éclairé que prêta Louis le Débonnaire à S. Anschaire dans son œuvre civilisa-

[1] Il est certain que le prêtre Saxon Frédéric prêchait en Islande vers 981 (ALZOG, *Hist. de l'Église*), et que le Groënland fut évangélisé par un évêque, quatre cents ans avant Christophe Colomb (DOLLINGER, *Hist. de l'Église*, II).

[2] ROHRBACHER, XI, 485.

[3] D. RIVET (*Hist. litt. de la France*, V, 279) pense que c'est en 832 et qu'il faut lire non pas la 21e année du règne de Louis, mais la 19e, parce qu'Ebbon, archevêque de Reims, honorablement traité dans ce diplôme, était tombé en disgrâce en 834, ce qui amena son exil l'année suivante.

[4] L'acte de donation se trouve dans les *Concilia Germaniæ* de HARTZHEIM, II, 161 ;— MALBRANCQ (*de Morinis*, II, 227) nous dit qu'Anschaire alla visiter Thouroutte avec l'empereur, en 834.

trice[1] : « Par cette sage conduite, Louis étendait sa réputation et son nom chez les nations étrangères, et y faisait pénétrer en même temps la doctrine pure du Christianisme. Où les armes de son père s'étaient arrêtées, Louis dirigeait des missionnaires chargés de faire au loin des conquêtes pacifiques, qui devaient tourner à la gloire de la religion comme à l'affermissement de son empire. C'est seulement ainsi qu'on pouvait comprimer la pétulance des nations scandinaves qui menaçaient de loin ses provinces. L'empire des Francs avait atteint ses limites. Contre de nouveaux ennemis, il n'avait d'autre sauvegarde que l'extension paisible de ses mœurs, de son culte et de ses lois qu'il avait imposés à la Germanie. Louis était jusque-là le véritable héritier de Charlemagne. A l'exemple de son père, il faisait concourir l'autorité du Siége apostolique et la force de l'empire; il posait dans le lointain une base immortelle à la prospérité de sa nation, si un vent orageux qui allait bientôt souffler du nord, n'eût renversé l'œuvre de sa sagesse. »

De si vastes régions à convertir dépassaient les forces d'un seul apôtre. Anschaire obtint bientôt un coadjuteur spécialement chargé de la mission de la Suède : ce fut l'évêque Gauzbert, propre parent d'Ebbon, qui, d'après un usage dont on trouve d'autres exemples chez les nations réputées barbares, changea de nom à son ordination et prit celui de Simon.

L'archevêque des Nordalbingiens put alors réser-

[1] *Louis le Pieux et son siècle*, I, 387.

ver tous ses soins à la direction de son diocèse et à la conversion des Danois. Il construisit une cathédrale sous le vocable de S. Pierre, forma une riche bibliothèque, créa un monastère qu'il peupla de religieux de Corbie et développa le bien être matériel de ses diocésains. Il achetait des enfants danois et slaves, en délivrait d'autres de la captivité, les consacrait au service de Dieu, et en envoyait un certain nombre à Turholt, pour les former à la vie monastique et à la prédication de l'Évangile.

Un désastreux événement vint compromettre, en 845 [1], le fruit de quinze années de travaux. Les Normands, ayant à leur tête le roi Roric ou Érick, descendirent l'Elbe et vinrent surprendre Hambourg, en l'absence du comte Bernaire, gouverneur de la ville. Le prélat et les habitants essayèrent un instant de résister aux flots des barbares, en espérant quelque renfort : quand tout espoir fut perdu, Anschaire, après avoir pris dans la cathédrale les reliques de S. Sixte et de S. Sinice [2], se hâta de fuir, n'ayant pas même de manteau [3]. Ceux qui ne purent le suivre furent tués ou emmenés en esclavage. Durant un jour et deux nuits de pillage, l'incendie dévora l'église, le monastère, la biblio-

[1] C'est la date donnée par les *Annales de Fulde* et par celles de Metz, dont le témoignage est préférable à l'opinion d'Adam de Brême et de Krantz, qui placent cet événement en 850.

[2] Anschaire avait apporté à Hambourg et partagé, entre ses diverses églises, les reliques de quatre saints évêques de Reims, Sixte, Sinice, Maternien et Remi, que lui avait données l'archevêque Ebbon.— ADAM DE BRÊME, *Hist. episc. Hamb.*

[3] *Sine cappa sua evasit*, dit son biographe. La *Biographie universelle* exagère en disant qu'il s'enfuit à Brême *presque nu*.

thèque et une grande partie de la ville. Anschaire, qui voyait disparaître en un jour le fruit de tant de labeurs, loin de se laisser abattre par la tristesse et le découragement, se plaisait à répéter avec le saint homme Job : *Dieu m'avait tout donné, il m'a tout enlevé, que son saint nom soit béni !*

L'évêque Gauzbert subit, de son côté, de terribles épreuves. Une peuplade suédoise se souleva contre lui, envahit sa maison, immola sous ses yeux son neveu Nithard [1], et chassa le pontife avec ses prêtres du pays qu'ils avaient arrosé de leurs sueurs.

La Suède devait rester sept ans sans ministre de l'Évangile. Le gouverneur de Birca, Hergeir, fit de généreux efforts pour empêcher la destruction complète de la foi. Sur sa demande, Anschaire lui envoya un saint anachorète nommé Ardgaire, qui put lui administrer les derniers sacrements et rendre le même service à une vertueuse dame nommée Frideburge, qui, pressée de sacrifier aux idoles, avait courageusement refusé [2]. Ardgaire retourna ensuite dans sa solitude.

Après le pillage de Hambourg, Anschaire avait cherché un refuge d'où il pût continuer à adminis-

[1] Comme la date de son martyre est inconnue, on célébrait sa fête en Allemagne le jour même de celle de S. Anschaire, c'est-à-dire le 3 février.

[2] Le biographe de S. Anschaire donne à ce sujet un détail fort curieux, que nous ne connaissions pas quand nous avons publié notre brochure sur *la Réserve du Précieux-Sang* (1859). Il nous apprend que Frideburge, voyant partir sans espoir de retour le prêtre qui lui administrait la communion, garda du vin consacré et avertit sa fille de le lui administrer en viatique, quand elle approcherait de sa dernière heure.

trer son diocèse. Mal accueilli par son voisin Leuderich, successeur de Willeric sur le siége de Brême, mais qui n'avait point hérité de son désintéressement, il trouva un asile chez une pieuse dame nommée Ikia et obtint de sa générosité la terre de Ramelslohe ou Ramsola, située à trois milles au sud de Hambourg, où il s'empressa de bâtir un monastère dédié à S. Sixte et à S. Sinice [1].

C'est de là que le saint archevêque s'efforçait de réparer les ruines causées par l'invasion des Normands, quand un nouveau désastre vint paralyser ses efforts. Dans le partage que firent entre eux les fils de Louis le Débonnaire (843), la plus grande partie de la Flandre échut à Charles le Chauve, qui donna le couvent de Thurolt à un de ses partisans, Reginaire ou Rainier Ier, comte de Hainaut. C'était à peu près l'unique source des revenus des missionnaires, que l'indigence vint bientôt accabler. Beaucoup de moines de Corbie se virent alors contraints de retourner en Picardie. S. Anschaire voulut lutter jusqu'au bout contre les obstacles. Il resta à son poste avec un petit nombre de collaborateurs, dont le plus aimé était Rembert, qu'il avait fait élever au monastère de Thurolt, et qui devait un jour être tout à la fois son biographe et son successeur.

Louis le Germanique, troisième fils de Louis le Débonnaire, fut touché du misérable sort de cette colonie chrétienne, appelée à exercer une si grande influence sur les régions du Nord. Il résolut d'unir

[1] ALZOG (*Hist. de l'Égl.*) dit à tort qu'il se réfugia dans le monastère de Thurolt, en Flandre.

à l'archevêché de Hambourg le siége de Brême, que la mort de Leuderich avait laissé vacant. Dans un concile, tenu à Mayence en 847, on approuva ce projet, attendu que le diocèse de Hambourg, pourvu seulement de quatre églises baptismales, était resserré dans des limites trop étroites, et que, désolé plusieurs fois par les invasions des Normands, il ne pouvait subvenir aux besoins de ses prêtres. Pour ôter tout prétexte de plainte à Valdegaire, évêque de Verden, on lui restitua la partie de son diocèse qui en avait été distraite en 831. Anschaire devint ainsi, en 849, évêque de Brême, et résida dans cette ville.

Plus tard, on trouva singulier que le siége de Hambourg, pour lequel il avait été ordonné, et dont l'érection avait été confirmée par le Pape, eût fait retour à l'évêque de Verden, par cette seule raison qu'il était situé au-delà de l'Elbe. Un échange de territoire eut lieu alors entre les deux évêques voisins, et Anschaire étendit de nouveau sa juridiction sur Hambourg.

Lorsque Gonthier fut élevé sur le siége de Cologne, Anschaire le pria de confirmer l'érection de Brême en métropole, son union avec celle de Hambourg et sa nouvelle délimitation. Le refus de Gonthier fit soulever cette question au concile de Worms, tenu en 857, en présence des deux rois Louis le Germanique et Lothaire. Quand l'archevêque de Nordalbingie eut exposé les faits, il se vit soutenu par les deux monarques et tous les prélats, en sorte que l'archevêque de Cologne fut obligé de consentir, sauf approbation du Saint-Siége, à une mesure qui lui

avait paru léser les droits de son église, puisqu'elle allait être dépossédée de sa juridiction sur le diocèse de Brême. Dans l'impossibilité de se rendre à Rome, Anschaire y députa son disciple Norfrid pour accompagner l'évêque Salomon, ambassadeur de Louis le Germanique. S. Nicolas I[er] accueillit favorablement la demande qui lui était faite. Dans un décret daté de l'an 858, après avoir rappelé que son prédécesseur Grégoire IV avait établi Anschaire premier archevêque des Nordalbingiens et fixé son siége à Hambourg, il le confirme dans ce poste, en le déclarant son légat pour annoncer l'Évangile aux Suédois, aux Danois, aux Slaves et aux nations voisines. Il approuve le roi Louis d'avoir uni le siége de Brême à celui de Hambourg et ordonne qu'ils n'en fassent plus désormais qu'un seul, sans que l'archevêque de Cologne puisse y mettre opposition [1].

« Les Suédois et les Danois, dit à ce sujet l'abbé Rorhbacher, feraient bien de se souvenir que c'est par les envoyés du Siége apostolique qu'ils ont reçu la lumière de l'Évangile et que, sans eux, ils seraient encore assis dans les ténèbres de la barbarie. »

En prenant possession de son siége de Brême, Anschaire s'était lié avec Horich le Vieux, qui régnait seul alors sur le Danemark, et qu'on a parfois confondu à tort avec Roric, frère du roi Harald. Ce prince, qui n'entreprenait rien sans consulter Anschaire, lui permit de fonder une église et une maison de missionnaires à Haddeby (aujourd'hui Schleswig) et dans diverses villes du Holstein, déclarant qu'il

[1] HARTZHEIM, *Concilia germanica*, II, 161 et 170.

ne s'opposait point à ce que ses sujets embrassassent librement le Christianisme, qu'il considérait lui-même d'un œil favorable [1].

Ceux qui avaient été baptisés autrefois purent alors afficher sans crainte leurs croyances. Des païens se convertissaient en grand nombre : beaucoup d'entre eux, après avoir reçu le signe de la croix, restaient dans les rangs des catéchumènes ; ils assistaient aux offices, mais ils différaient la réception du baptême à la fin de leur vie, pour être certains d'arriver sans aucune souillure aux portes de l'éternité. D'autres, affligés de diverses maladies, après avoir éprouvé combien était vaine l'invocation des idoles, recouraient au baptême ; et, en même temps qu'ils recevaient la grâce, ils obtenaient la guérison de leurs maux.

Anschaire ne pouvant oublier le triste sort de la Suède, voulut essayer encore une fois d'y implanter le Christianisme, et après s'être assuré l'appui du roi Horich, il proposa à l'évêque Gauzbert de reprendre avec lui cette œuvre interrompue. Celui-ci insista sur tous les périls d'une pareille entreprise, s'excusa de ne point oser affronter une seconde fois les fureurs des barbares, que sa présence pourrait irriter de nouveau : « Il vaut mieux, ajouta-t-il, que vous y retourniez vous-même, parce que vous avez été bien reçu une première fois. Je vous confierai mon neveu Érembert qui pourra rester dans ce pays, si vous voyez qu'il y ait lieu de continuer la mis-

[1] Cette sympathie n'alla point jusqu'à la conversion. Bucclin se trompe donc doublement en disant qu'Anschaire baptisa les deux rois Beron (Birn) et Herric (Horich).

sion. » Les deux prélats, étant tombés d'accord, allèrent exposer leurs projets à Louis le Germanique qui encouragea cette entreprise, comme jadis l'avait fait son père.

La résolution prise par S. Anschaire avait été inspirée par une vision où lui apparut son ancien maître, S. Adélard. L'abbé de Corbie, en empruntant les paroles des Psaumes et de Jérémie, lui fit comprendre que Dieu l'avait prédestiné à semer la foi au milieu des rochers et des glaces du Nord, et qu'il devait de nouveau retourner aux extrémités des régions boréales.

Horich fit accompagner S. Anschaire d'un de ses officiers et lui remit une lettre de recommandation pour Olaüs ou Olaf, qui avait succédé à son père, le roi Birn. Il lui mandait qu'il avait favorablement accueilli le missionnaire envoyé par le roi des Francs, qu'il n'avait eu qu'à se louer de son exquise bonté; et qu'il espérait que toute liberté lui serait donnée, pour annoncer en Suède les vérités qu'il avait prêchées en Danemark. Après vingt jours de navigation, Anschaire, accompagné de son fidèle ami Rembert, arriva en l'an 853 à Birca où se tenait alors un *ting* ou assemblée nationale. Un imposteur, qui prétendait avoir assisté aux conseils des dieux, tenait ce langage, en leur nom, au roi et au peuple : — « Depuis longtemps nous vous sommes propices et nous avons répandu sur vous l'abondance et la prospérité ; cependant voici que vous négligez les sacrifices, et, ce qui nous est le plus odieux, vous avez accueilli le culte d'un Dieu étranger ! Si vous voulez rentrer en grâce auprès de nous, n'écoutez plus un enseigne-

ment contraire au nôtre. Voulez-vous absolument augmenter le nombre de vos dieux, nous accueillerons volontiers dans nos rangs immortels votre ancien roi Éric. »

Ce n'était point assurément un moment favorable pour le dessein que se proposait Anschaire : aussi ses amis le pressaient-ils de prendre la fuite. Le courageux apôtre qui désirait le martyre, bien loin de le redouter, ne fut point de cet avis ; il invita le roi à dîner et lui exposa le but de son voyage. Celui-ci, charmé de ses présents et de sa bonne grâce, lui fit un excellent accueil ; il dit que les chrétiens avaient été chassés par une émeute populaire où n'avait point trempé la volonté du roi, son prédécesseur ; qu'il ne pouvait toutefois prendre sur lui d'accorder l'autorisation sollicitée ; que cela dépendait de la volonté du peuple qu'il consulterait dans une assemblée générale ; et que l'arrêt des dieux serait exprimé par le sort [1].

En attendant le *ting*, le saint évêque s'adonnait au jeûne et à l'oraison, fort inquiet d'un résultat qui dépendait de l'aveugle caprice du hasard. Il fut complétement rassuré par une inspiration qu'il eut en célébrant les saints mystères, et qu'il fit connaître au prêtre qui l'assistait. Son attente ne fut pas trompée : le sort consulté déclara que la volonté des dieux était que toute liberté fût donnée aux apôtres de la religion chrétienne. Le roi fit connaître

[1] Tacite parle de cet usage, *de Moribus Germanorum*, § 10. — Jules César (*de Bello gall.*, l. I) mentionne aussi cette coutume : « Ut matresfamilias eorum sortibus et vaticinationibus declararent utrum prælium committi ex usu esset, necne. »

cet arrêt dans un *ting* tenu à Birca : une partie de l'auditoire murmurait de cette décision, quand un vieillard prit la parole en ces termes : « Écoutez, peuple et roi ! plusieurs d'entre nous savent que le Dieu des chrétiens protége ceux qui mettent en lui leur confiance. N'en est-il pas beaucoup qui l'ont éprouvé au milieu des tempêtes et dans d'autres périls ? Pourquoi donc rejeter ce que nous savons nous être utile ? N'en est-il point parmi vous qui se rendaient autrefois à Dorstad [1] pour s'instruire de la religion nouvelle : c'est aujourd'hui un voyage que rendent presque impossible les excursions des pirates. Pourquoi d'ailleurs irions-nous chercher bien loin ce que nous avons maintenant sous la main ? Accueillons donc favorablement les serviteurs de ce Dieu qui se montre secourable aux siens et dont la puissance est bien plus grande que celle de nos divinités, devenues indifférentes à notre égard. » — Ce discours, où l'interêt personnel était habilement mis en jeu, rallia tous les suffrages ; toutefois, le roi dit que son consentement n'aurait son plein effet que lorsque l'autre partie de ses États (probablement le Gothland) aurait donné son adhésion : c'est ce qui eut lieu, et dès lors le Christianisme put légalement étendre ses conquêtes. Anschaire confia la direction de cette mission à Érembert qui érigea une église à Birca, sur un terrain que lui donna le roi.

Anschaire, plein de confiance dans l'avenir, put alors retourner dans sa ville épiscopale. Pendant sa navigation, il eut un songe où il fut rendu témoin

[1] Aujourd'hui Deurstède, près d'Utrecht.

des douleurs qu'endura Notre-Seigneur dans sa passion, et d'où il conclut que les serviteurs de Dieu devaient supporter patiemment les maux de la persécution, pour augmenter la gloire de leur divin Maître.

Devant nous borner à ce qui concerne directement Anschaire, nous ne croyons pas devoir nous étendre sur les succès que remporta son disciple Érembert. Nous nous bornerons donc à dire qu'Olaf reçut bientôt le baptême, qu'il remporta une grande victoire en Courlande, dont on attribua l'heureuse issue au Dieu des chrétiens, et qu'il fut massacré dans une sanglante bataille que lui livrèrent les pirates.

Son fils, qui portait le même nom, lui succéda en 854 et se montra d'abord hostile à la religion chrétienne : mais plus tard il appela Anschaire auprès de lui, lui permit de bâtir une église dans la ville de Ripen [1], et l'autorisa même à faire réunir les fidèles au son des cloches, ce qui jusque là n'avait pas été toléré.

De sa résidence à Brême, S. Anschaire s'occupait toujours de la mission du nord. Il envoya du Danemark plusieurs prêtres, dont l'un nommé Rimbert, danois de nation, recueillit d'abondants fruits de son zèle. Le saint archevêque rendait compte à Ebbon de Reims, de ses succès et de ses espérances. — « Je suis certain, lui écrivait-il, que Dieu fera fructifier nos efforts et que son nom finira par être

[1] *Ripa Cimbrica.* Cette église fut confiée au prêtre Rimbert, qu'il ne faut pas confondre avec S. Rembert, le futur archevêque de Hambourg.

adoré jusqu'aux extrémités du nord ». C'était pour obtenir la réalisation de ces vœux qu'il offrait à Dieu ses ardentes prières et ses œuvres de pénitence. Le but qu'il se proposait ne fut atteint pourtant que bien longtemps plus tard : car le Christianisme ne triompha complétement en Suède et en Danemark, qu'au milieu du XII[e] siècle, et ce ne fut qu'en 1161 qu'une église chrétienne s'éleva sur les ruines du fameux temple d'Upsal.

Les vertus qu'Anschaire avait pratiquées dans l'ancienne et la nouvelle Corbie brillèrent encore d'un plus vif éclat quand il fut revêtu de la dignité épiscopale. C'était surtout S. Martin qu'il prenait pour modèle dans sa conduite. Revêtu jour et nuit d'un cilice, il se retirait souvent dans une cellule solitaire [1] pour vaquer à la contemplation, quand les devoirs de la prédication, le soin des pauvres et les intérêts de sa mission lui laissaient quelques jours de liberté.

Un peu de pain et d'eau, qu'il prenait au poids et à la mesure, suffisait à sa nourriture ordinaire, surtout quand il vivait dans sa retraite. Ayant conçu quelque vanité de cette rude abstinence, il se reprocha amèrement sa faiblesse et finit par dompter ces suggestions de l'amour-propre. Un songe l'aida à en triompher ; il se crut transporté dans les Cieux, et, les comparant avec les tristes réalités de la terre, il comprit désormais que tout ce que nous possédons de bon ne provient pas de nous-mêmes, mais de Celui de qui procède tout don parfait.

[1] Adam de Brême désigne cet oratoire isolé, consacré à S. Sixte, sous le nom de *Idzehoe in terra holsalia*, l. I, c. XXXI.

En vieillissant, le saint évêque fut obligé d'atténuer un peu ses mortifications ; mais il y suppléait en redoublant d'aumônes et de prières, et en rachetant des captifs, auxquels il donnait la liberté, ou qu'il faisait instruire pour le service de Dieu.

Pour alimenter sa piété, Anschaire écrivit de grands cahiers en caractères tironiens [1], où il exprimait ses pensées sur les grandeurs de Dieu, le bonheur du ciel et la crainte des châtiments éternels. Pour composer cet ouvrage, il avait emprunté des livres à la bibliothèque de la nouvelle Corbie.

S. Anschaire dicta aussi à son disciple S. Rembert un recueil de prières qu'il désigne sous le nom de *Pigmenta*, « voulant faire entendre par là que c'était un *fard* mystique qui donnait aux Psaumes une nouvelle beauté [2] ». C'étaient des oraisons dont le fond était emprunté à l'Écriture sainte et aux Pères de l'Église, s'adaptant à chaque psaume. On doit les ranger dans la catégorie de ces prières, attribuées à Bède et à Alcuin, qui devaient remplacer le *Gloria Patri* de chaque psaume [3]. L'unique but que s'était proposé l'auteur était d'entretenir sa componction et d'alimenter la source de larmes dont sa vieillesse était favorisée. Il récitait souvent ses compositions, tantôt en exaltant la félicité des Saints, tantôt en déplorant ses fautes et celles des pécheurs.

[1] Codices magni propria manu *per notas* conscripsit. — Dom Grenier (*loc. cit.*) se demande si ce ne sont pas des livres de chant. Nous croyons qu'il s'agit ici des signes d'abréviation, dont Tiron, affranchi de Cicéron, fut l'inventeur.

[2] D. Rivet, *Hist. litt.*, v, 282.

[3] Les *Anscharii pigmenta* ont été publiés à Hambourg, en 1846, par M. Lappenberg.

Le seul ouvrage qui nous soit resté complet d'Anschaire [1] est une *Vie de saint Willehald*, premier évêque de Brême, mort vers 790. Le style en est remarquable pour l'époque : les meilleurs critiques en ont loué la simplicité et l'esprit judicieux [2].

De toutes les lettres qu'Anschaire écrivit à des évêques, à des princes chrétiens, aux rois de Suède et de Danemark, il ne nous reste qu'une épître qu'il adressa à Louis le Germanique et à divers évêques [3], en leur envoyant son recueil des priviléges accordés par le Saint-Siége aux missions du Nord. Il y fait preuve d'une grande modestie, en attribuant à Ebbon tout le mérite des conversions opérées dans les régions septentrionales. Car, en réalité, les deux voyages d'Ebbon en Danemark avaient été plus politiques qu'apostoliques, et leur résultat n'avait guère profité à la propagation de l'Évangile.

Ces occupations littéraires ne détournaient point le saint évêque du travail manuel que recommande la règle de S. Benoît. Il faisait des filets, pour donner l'exemple aux missionnaires qui, d'après ses recom-

[1] Le baron HENECKEN (*Idée générale d'une collection complète d'estampes*, Leipsick, 1771, in-8°, p. 292) attribue à S. Anschaire non-seulement le texte d'un manuscrit du IX° siècle intitulé : *Historiæ Veteris et Novi Testamenti*, mais aussi les peintures dont il est enluminé. Nous empruntons cette indication à une note de M. Dusevel, dans son édition du *Trésor de Corbie*.

[2] Cette biographie a été publiée par Cœsarius (*Triapostolatus Septentrionis*) ; par Mabillon (*Act. SS. Ben.*, IV, 401) ; par Fabricius (*Hist. Hamb*, II) ; et par Migne (*Patrol. lat.*, CXVIII, 1014). — D. Cocquelin se trompe quand il prétend qu'Anschaire écrivit les *Gesta predecessorum suorum*.

[3] Cette lettre se trouve dans la *Patrologie* de Migne, CXVIII, 1031.

mandations, devaient, comme S. Paul, gagner leur vie par leurs travaux et ne point donner prise au soupçon d'intérêt personnel en acceptant des legs.

Soit qu'il se livrât à ces occupations, soit qu'il s'habillât, ou qu'il se préparât à célébrer les saints Mystères, en assistant à trois ou quatre messes, il entretenait sa piété en chantant des psaumes ou des litanies. C'était se conformer aux statuts de son ancien maître Adélard qui exige que les cuisiniers eux-mêmes, en préparant les repas, sanctifient leur besogne par la récitation des psaumes.

Ses aumônes étaient extrêmement abondantes et se déversaient de tous côtés. Les dîmes qu'il percevait étaient consacrées à secourir les indigents et les étrangers, dans un hôpital fondé par lui à Brême, et qui devait devenir par la suite une église collégiale placée sous son vocable. Presque tous ses revenus passaient entre les mains des veuves, des orphelins, des anachorètes [1]. Son aumônière s'ouvrait toujours à la demande des solliciteurs qu'il rencontrait. Pendant le Carême, il recevait tous les jours et servait à sa table quatre pauvres, deux hommes et deux femmes; il lavait lui-même les pieds aux premiers et faisait rendre les mêmes soins aux deux femmes par une respectable matrone. Dans le cours de ses tournées pastorales, il ne prenait le repas de ses hôtes que lorsqu'il avait fait asseoir à une table spéciale un certain nombre d'indigents, auxquels il avait

[1] Il paraît qu'il y avait dans ces contrées des femmes qui se livraient à la vie anachorétique : *Anachoretas, sive viros, sive feminas... adjuvare studebat.* N° 61.

offert les ablutions des mains, selon l'usage bénédictin.

Sa plus grande joie était de racheter des esclaves [1]. Rembert raconte toute la joie que manifesta devant lui une pauvre veuve à qui le Saint avait ramené son fils, que des pirates suédois avaient longtemps gardé captif.

Sa confiance en Dieu fut souvent récompensée par des visions et la connaissance de l'avenir. C'est ainsi qu'il apprit que Reginaire, comte de Hainaut, qui employait à son service les enfants normands et slaves qu'on devait préparer à la vie monastique dans l'abbaye de Thurolt, serait un jour puni de ce détournement: ce qui se vérifia bientôt, puisque cet intrus tomba dans la disgrâce de Charles le Chauve, et perdit la concession faite antérieurement aux dépens d'Anschaire.

Le biographe contemporain de l'archevêque de Hambourg nous signale une autre circonstance où l'avenir lui révéla ses secrets. Trois ans avant sa promotion à l'évêché de Brême, il s'était senti transporté en songe dans un lieu fort agréable; là, il vit le Prince des apôtres auquel les habitants d'une ville voisine demandaient un pasteur. S. Pierre

[1] Parmi les saints antérieurs à Anschaire qui rachetaient des captifs, on peut citer S. Augustin, S. Grégoire le Grand, S. Césaire d'Arles, S. Exupère de Toulouse, S. Hilaire, S. Remi, S. Domnin, S. Aredius, S. Martin de Tours, S. Eptade, S. Paulin de Nole, S. Denis d'Alexandrie, S. Éloi. — Beaucoup d'épitaphes chrétiennes de la Gaule portent cette mention : *Il racheta des captifs.* Voyez dans la *Revue archéologique*, 1864, t. x, une note de M. Le Blant sur le rachat des captifs au temps des invasions barbares.

leur proposa Anschaire; et en même temps le sol trembla, et l'Esprit-Saint descendit du haut des Cieux. Comme les mêmes postulants continuaient à réclamer un évêque, S. Pierre indigné s'écria : « — Ne vous ai-je pas dit que ce serait Anschaire, et n'avez-vous pas vu l'Esprit-Saint illuminer son front? Cessez donc toute opposition à cet arrêt. » — Anschaire sut dès lors qu'il était destiné à gouverner l'église de Brême et que diverses personnes s'efforceraient d'entraver sur ce point les vues de la Providence.

Plein de sollicitude pour son troupeau, il réalisait le portrait du bon Pasteur tracé par S. Grégoire. Ses éloquents discours, heureusement mélangés de douceur et de sévérité, épouvantaient les pécheurs, réchauffaient les tièdes et répandaient la consolation dans l'âme des affligés.

Ni l'amour qu'il avait pour la retraite, ni la considération de ses commodités personnelles ne lui firent jamais négliger d'entreprendre ce qui pouvait contribuer au bien-être spirituel et même temporel de ses diocésains. Quand on le consultait sur quelque affaire importante, il était loin de se prévaloir de sa perspicacité naturelle; il demandait du temps pour réfléchir et ne se prononçait jamais qu'après avoir interrogé Dieu dans la prière.

Un dimanche, qu'il prêchait dans un bourg de la Frise, il s'éleva principalement contre le travail servile des jours de fête. Plusieurs de ses auditeurs n'en voulurent pas moins, ce jour-là même, profiter du beau temps pour ramasser leur foin dans les prés et en faire des meules : mais, vers le soir, elles

furent consumées par le feu du ciel, qui respecta celles qui avaient été amassées les jours précédents. Les habitants des villages voisins, en apercevant la fumée, s'imaginaient que c'était l'indice d'une invasion d'ennemis; mais, après information, ils surent que c'était la juste punition du mépris qu'on avait fait de la parole d'Anschaire.

Parmi les Nordalbingiens, il en était qui, quoique chrétiens, ne se faisaient point scrupule de s'emparer des esclaves qui se retiraient dans leur pays ; ils les employaient à leur service personnel ou les revendaient aux païens. Les personnes les plus notables de la nation se rendaient coupables de cet odieux trafic qu'Anschaire ne savait comment empêcher; encouragé par une vision, il résolut d'affronter tous les dangers d'une telle entreprise ; il réussit si bien, en joignant la menace aux exhortations, que non-seulement la liberté fut rendue à tous les prisonniers, mais qu'il fut convenu que celui qui serait désormais soupçonné d'un tel crime devrait se purger de cette accusation, non point par un simple serment, mais en se soumettant à ce qu'on appelait *le Jugement de Dieu*. Ceux qui furent témoins de cette conversion se plaisaient à dire qu'ils n'avaient jamais rencontré un homme aussi excellent que l'archevêque de Hambourg.

Anschaire ne portait pas un pareil jugement sur lui-même : car, lorsqu'on lui parlait des miracles qu'il avait opérés par ses prières et l'onction de l'huile bénite, il s'écriait que, s'il avait quelque crédit auprès de Dieu, il ne lui demanderait qu'un seul miracle, celui de devenir homme de bien.

Anschaire était âgé de soixante-quatre ans, et il en avait passé trente-quatre dans les fonctions épiscopales, quand sa santé déjà ébranlée fut tout à fait compromise par une dyssenterie qui lui dura quatre mois. Il regrettait alors de n'avoir pas cueilli la palme du martyre que lui avaient fait espérer quelques visions, et il s'imaginait que ses péchés l'avaient rendu indigne de verser son sang pour Jésus-Christ. Mais, comme le remarque son biographe S. Rembert, n'y a-t-il pas plusieurs espèces de martyres, et n'en est-ce pas un bien méritoire qu'une vie consacrée aux rudes missions du Nord, éprouvée par le froid, la faim, la persécution des barbares, et abrégée encore par des mortifications volontaires ? C'est ce qu'il comprit enfin dans une dernière extase, où Dieu lui assura que ses péchés lui étaient remis et qu'il entrerait bientôt en possession des récompenses éternelles qui lui avaient été promises.

Sentant approcher sa fin, le vénérable évêque fit transcrire plusieurs exemplaires des priviléges que le Saint-Siége avait accordés à son église; il les fit expédier à Louis le Germanique et aux évêques de son royaume, voulant par là confier l'avenir à leur protection.

Notre Saint aurait désiré mourir le jour de la Purification. Le 1er février 865, il ordonna de préparer le repas plus copieux qu'on devait offrir le lendemain au clergé et aux pauvres, et de confectionner trois grands cierges de cire ; il les fit mettre, l'un devant l'autel de la Vierge, l'autre à celui de Saint-Pierre, le troisième à celui de Saint-Jean-Baptiste, voulant par

là recommander l'heure de sa mort à l'intercession de ces trois protecteurs.

Bien qu'exténué à un tel point qu'il n'avait plus, pour ainsi dire, que les os et la peau, il n'en continuait pas moins de chanter les louanges de Dieu. Le jour de la Purification, tous les prêtres qui se trouvaient présents célébrèrent les saints mystères à son intention. Il ne voulut rien prendre avant que la grand'messe fût terminée : il avait même trouvé assez de force pour s'occuper de l'instruction qu'on devait adresser aux fidèles de sa cathédrale. Le saint vieillard passa le reste du jour et la nuit tout entière à exhorter ses prêtres, tantôt en particulier, tantôt en commun, afin qu'ils redoublassent de zèle pour les missions du Nord.

Comme on lui récitait les prières des agonisants, il y fit ajouter le *Te Deum* et le symbole de S. Athanase. Le lendemain matin, après avoir reçu la sainte communion, il leva les mains au ciel, supplia Dieu de pardonner à tous ceux qui l'avaient offensé, et s'excita à la résignation, en s'écriant avec le saint homme Job (XI, 20) : *Puisque nous avons reçu tant de biens de la main de Dieu, pourquoi n'accepterions-nous pas aussi les maux qu'il nous envoye.* Quand ses forces l'eurent abandonné, il pria son disciple Rembert d'achever pour lui les versets des psaumes qu'il avait commencés : c'est ainsi que, les yeux fixés vers le ciel, il rendit son âme à Dieu le 3 février [1] de l'an 865 [2].

[1] Et non pas le 4, comme l'indiquent quelques anciens calendriers.

[2] En 864, selon l'ancienne manière de compter. Les *Petits Bollandistes* et quelques autres ouvrages font mourir Anschaire en

Le corps du Pontife fut embaumé et inhumé dans la cathédrale de Saint-Pierre de Brême, devant l'autel de la Très-sainte Vierge. Ses obsèques s'accomplirent au milieu d'un deuil universel; les prêtres, les orphelins, les veuves, les indigents surtout, répandirent des larmes abondantes, parce qu'ils comprenaient l'immense perte qu'ils venaient de faire. Le jour même de l'enterrement, Rembert, qui n'était alors que diacre, fut élu d'une voix unanime pour gouverner les diocèses unis de Hambourg et de Brême. On avait peu de jours auparavant consulté Anschaire sur le choix de son successeur, et il avait répondu : Rembert est plus digne d'être archevêque que moi d'être sous-diacre.

Les écrivains protestants n'ont pu s'empêcher de rendre hommage à l'Apôtre du nord. M. Schütz, dans son *Histoire de Hambourg*, s'exprime ainsi : « L'homme qui était prévenant sans vanité, charitable et officieux sans la moindre ostentation, ferme et inébranlable dans les périls et dans l'adversité ; qui renonçait avec joie à tous les avantages de la vie, lorsque la propagation de la foi chrétienne, cette grande et continuelle aspiration de son âme, l'exigeait ; cet homme, dis-je, mérite d'autant plus l'estime de la postérité qu'il recherchait moins, durant sa vie, les louanges du monde, et qu'il relevait par une modestie extrême l'éclat de toutes ses vertus. »

862. Le texte d'Adam de Brême, qui vivait deux siècles après lui, ne peut laisser aucun doute : *Obiit anno* 865, *indict.* 13 La même date est donnée dans les Annales de la nouvelle Corbie, apud PERTZ, *Mon. germ.*, v, 3.

RELIQUES.

Plusieurs églises d'Allemagne, de Suède et de Danemarck obtinrent de Brême quelques reliques de S. Anschaire.

Adalbert, archevêque de Hambourg et de Brême, envoya à Foulques, abbé de Corbie, en 1048[1], un bras de S. Anschaire, et renouvela, à cette occasion, l'ancienne fraternité qui unissait les moines de Corbie au clergé de Hambourg. Cette précieuse relique fut reçue à Corbie le 1er mars : le jour de Pâques de l'an 1198, on la mit dans un bras d'argent. Elle a été sauvée à la Révolution et se trouve, depuis 1805, à l'église de Fouilloy.

L'abbaye de Corwey en Saxe obtint au XIIe siècle quelques petites reliques de S. Anschaire que lui procura un chanoine de Brême, avec le consentement de son évêque (MABILLON, *Act. SS.* VI, 120).

En 1603, un autel portatif, dont s'était servi Anschaire dans ses voyages, fut transporté de Saxe à Mayence (SERRARIUS, *de Rer. Mogunt.* l. 3, not. 23).

Nicolas Staphorst, dans son *Histoire de Hambourg*, parle d'un *Missale Anscharianum* qui avait été à l'usage du Saint et qu'il avait peut-être copié de sa main.

La prétendue Réforme a dispersé les reliques de l'Apôtre du Nord. Elles ont été précieusement recueillies depuis un petit nombre d'années; on en conserve dans les églises catholiques de Brême, de Hambourg et de Copenhague. Grâce à la bienveillante intervention de Mgr Tirmache, évêque d'Adras, Sa Majesté Napoléon III a fait don, en 1864, à l'église de Fouilloy, d'une châsse destinée à contenir le bras de S. Anschaire. Depuis lors, un fragment en a été donné à la paroisse de Corbie.

[1] Et non pas en 1043, comme le dit l'*Hist. litt. de la France*, VII, 428. — Voyez *Gallia christ.*, X, 1273; MABILLON, *Act. SS.*, VI, 120, et le *Proprium Corbeiense*.

CULTE ET LITURGIE

Anschaire fut mis au nombre des saints, peu de temps après sa mort, par S. Rembert, son successeur sur le siége de Brême. Cette canonisation fut bientôt confirmée pour toute l'Église par le pape S. Nicolas Ier.

Dès l'an 882, S. Rembert dédia à son prédécesseur l'église de Brême, qu'il y avait fait construire pour un chapitre de chanoines réguliers. Adolphe Cypreus (*Hist. Slevicensis*, c. VI) affirme que les luthériens ne purent jamais réussir à profaner ce sanctuaire par des entreprises mercantiles, et qu'ils se décidèrent enfin à en faire un hospice d'orphelins.

Jusqu'à la Réforme, Anschaire resta le patron le plus populaire, non-seulement de Brême et de Hambourg, mais de toute l'Allemagne septentrionale. Son culte était répandu dans divers diocèses de la Suède, de la Norwége, du Danemarck, du Schlewig-Hosltein, de la France, de la Belgique (Bruges). Le souvenir de S. Anschaire ne s'est jamais éteint dans les régions septentrionales. Mgr Melchers, évêque d'Osnabruck, vicaire apostolique des missions du Nord, a entrepris de populariser son culte. Du 3 au 11 février 1865, il a célébré solennellement dans l'église catholique de Hambourg le millième anniversaire de la mort de S. Anschaire : à cette occasion, il a prescrit aux prélats des missions du Nord la récitation d'un office de S. Anschaire, tiré en grande partie de l'ancien bréviaire scandinave, et qui, l'année précédente, avait été approuvé par le Saint-Siége.

Une église catholique de Hambourg, une autre de Copenhague sont consacrées à S. Anschaire, qui est également patron de diverses églises de Suède, mais non point de la ville de Corbie, comme le suppose à tort le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des Saints*.

A Hambourg, une rue, une porte et une chaussée portent le nom de S. Anschaire. Une église de Brême s'appelle

Ansgarius Kirche ; un village voisin, *Wildenschaaren* (*villa Anscharii*) ; un autre *Anscharrendorf* (De Ram., *Hagiog. nat.*).

On célèbre solennellement la fête de S. Anschaire à Fouilloy, le lieu de sa naissance.

Son nom figure sur une monnaie de Corbie, avec cette orthographe : S. ANSCHEIR (de Longperrier, *Liste des Saints*, etc.).

Il est inscrit dans les anciennes litanies de Corbie, et dans presque tous les Martyrologes, depuis le IX[e] siècle. Celui de Rome lui donne le simple titre d'évêque de Brême.

Fête semi-double dans les bréviaires de la Motte et Mioland. Fête double dans les anciens bréviaires de Corbie et dans notre Propre diocésain.

De nombreuses hymnes ont été composées en l'honneur de S. Anschaire. Elles ont été recueillies dans l'ouvrage d'Arrhenius, intitulé : *S. Anscharii vita gemina*.

ICONOGRAPHIE.

M. Guénebault, dans ses deux *Dictionnaires iconographiques* a mentionné :

1° Une image de S. Anschaire, dans le *Calendarium benedict.* de Raubeck, t. I, au 3 février.

2° Une autre du même Saint tenant une croix à double croisillon, gravée dans *General Legende der Heiligen*, par Rosweid.

3° Le dessin de son tombeau à Brême, œuvre du XVI[e] siècle, avec sa statue, dans Lambecius, *Origines rerum Hamburgicarum*, p. 344.

Mgr Melchers, évêque d'Osnabruck, nous écrit qu'on ne sait pas même aujourd'hui où se trouvait l'autel de Marie,

dans l'église protestantisée de Saint-Pierre, autel qu'on détruisit en même temps que le tombeau de S. Anschaire. Sa Grandeur ajoute qu'il existe des statues de l'Apôtre du Nord dans les églises catholiques de Hambourg et de Copenhague, et qu'en 1865, le sénat de Brême fit ériger sur la place de cette ville une remarquable statue de son saint archevêque. — Il y en a une toute moderne à Saint-Pierre de Corbie. S. Anschaire figure aussi dans les nouvelles verrières de l'église paroissiale de Villers-Bretonneux.

BIBLIOGRAPHIE.

La vie d'Anschaire a été écrite au IXe siècle par S. Rembert, qui fut son disciple, le compagnon assidu de ses voyages et son successeur sur les siéges réunis de Hambourg et de Brême.

L'*Histoire littéraire de la France* (t. v) loue avec raison l'esprit judicieux, la bonne foi, l'exactitude, l'onction et le style de cette œuvre, que son auteur dédia aux moines de notre Corbie, et non pas à ceux de Corwey, comme le suppose Adam de Brême. Rembert, comme beaucoup d'écrivains de cette époque, nous semble avoir multiplié les songes et les visions, pour expliquer les pieuses inspirations que l'Apôtre du Nord a pu puiser uniquement dans son zèle et dans sa foi.

M. le professeur Darthman a publié cette vie dans les *Monumenta germanica* (II, 683) de M. Pertz, avec de nombreuses variantes tirées de manuscrits conservés en Allemagne. Cette édition est supérieure à celles qu'avaient données d'abord Henschenius d'après un Ms. que lui procura Jean Cauchie, curé de Saint-Germain d'Amiens ; et ensuite Mabillon (*Act. SS. Ben.* VI, 75) dont le texte est reproduit dans la *Patrologie* de Migne (CXVIII, 961).

Les Bollandistes et Mabillon ont également publié la traduction de cette vie en vers hexamètres, composée vers l'an 1050 par Gualdo, moine de Corbie. Il dédia cette mé-

diocre traduction à Adalbert, archevêque de Brême, pour le remercier du don qu'il avait fait à son monastère d'une relique insigne de S. Anschaire.

On ne sera peut-être point fâché de voir ici l'éloge qu'il fait de l'abbaye de Corbie, dans la longue préface qui est son œuvre personnelle.

Quam speciosa fuit tua, mater sancta, juventus
Cujus adhuc vernat jam canis sparsa senectus !
Qualis eras, cum regis opes Adalhardus et aulas
Respuit, atque tuas albo cum vellere caulas
Ingrediens, primo gradu surrexit ab uno !
Hic tibi Ratbertum genuit, sapientia cujus
Guttura ditavit dociles ingressa recessus,
Contra catholicos ne sibilet impius anguis.
Verus in altare Christi de corpore sanguis
Stillat, et occisi pro mundo carnibus agni
Vescimur in terra, per quod revocamur ad astra;
Fitque per hoc epulum Domini mens nostra sepulcrum.
Hanc Scriptura fidem tenuit, quam condidit idem
Matris Corbeiæ rector Paschasius ipse,
Tertius a primo decimus, sed quartus ab ipso
Qui dedit Ausoniis leges et fœdus in arvis,
Regni præsidium, lux mundi, gloria regum,
Et pater et custos Adalhardus nobilis heros.
Hic tuus, Anschari, bonitate magister in omni
Extitit, hoc dulces hausisti fonte liquores,
Queis inrorasti Sclavos, Danosque rigasti.

La *Vie de S. Rembert*, œuvre des moines de Corwey, dont M. Pertz a publié la meilleure édition (*Mon. german.*, II, 764) contient diverses particularités relatives à S. Anschaire.

Adam de Brême, ainsi nommé parce qu'il fut chanoine de cette métropole, nous a laissé sur l'Apôtre du Nord, dans son *Histoire des Évêques de Hambourg* [1], un certain

[1] *Gesta Hammaburgensis eccles. pontif.* apud PERTZ, *Monum. germ.*, IX, 267.

nombre de détails qu'on ne trouve point ailleurs. Il avait parcouru ces mêmes contrées que notre Saint avait évangélisées deux siècles auparavant, et a pu ainsi se procurer de précieux renseignements. Nous nous sommes servi de l'édition de 1595, imprimée à Leyde.

Hugues Ménard dans son *Martyrologium benedictinum* (p. 875) a donné un abrégé de l'œuvre de S. Rembert. On s'aperçoit facilement que le manuscrit de Corbie qu'il analyse était défectueux ou qu'il a été souvent mal lu.

Outre ces documents et les ouvrages ci-dessus cités de ARRHENIUS, CYPREUS, EYRIÈS, FRANTIN, GEYER, HAMCONIUS, HARTZHEIM, LAMBECIUS, MABILLON, MALBRANCQ, OZANAM, Mgr DE RAM, Dom RIVET, SCHUTZ, STAPHORST, etc., nous avons consulté :

MANUSCRITS : — Bréviaires de Corbie, nos 115, 117, 118 et 143. — DE CAULAINCOURT, *Hist. Corbeiens.* — Dom GRENIER, XCIV, 129, 157; CXII, 31. — Renseignements de Mgr MELCHERS, évêque d'Osnabruck, et de M. DOUILLET, doyen de Corbie.

IMPRIMÉS : — *Annales Fuldenses,* apud PERTZ, *Mon. germ.* I, 337. — LINDENBRUCH, *Hist. archiep. Bremensium*, p. 4. — PH. CÆSARIUS, *Triapostolatus septentrionalis : de Vita et gestis SS. Wilehaldi, Anscharii et Remberti*, Cologne, 1642. — FR. PAULLINI, *Theatrum virorum illustrium Corbeiæ saxonicæ*, Iéna, 1686. — LANGEBECK, *Scriptores rer. Danicarum,* I, 496, 621. — CRISTIAN KRUSE, *S. Ansgar*. Altonæ, 1823.—*Ansgarius, ou Commencement du Christianisme en Norwége*, traduit du suédois en allemand par M. DE MEYERHOFF, Berlin, 1837.— KRAFT, *Narratio de Anschario*, Hambourg, 1840. — Les *Histoires ecclésiastiques* de BARONIUS, LECOINTE, LONGUEVAL, FLEURY, ROHRBACHER, ALZOG, DOLLINGER. — Les Recueils hagiographiques de MOLANUS, de BLÉMUR, GAZET, BAILLET, BUTLER, PÉTIN, GUÉRIN, etc.

S[te] AURÉE

SUPÉRIEURE DE RELIGIEUSES, A AMIENS.

5 Octobre. — † VIII[e] Siècle.

Ste Ulphe, dont nous raconterons plus tard la vie, venait de perdre S. Domice, qui lui avait servi si longtemps de guide spirituel dans la solitude qu'elle s'était choisie à Boves. Son isolement, qui lui inspirait de justes alarmes, ne devait durer qu'un jour. Le lendemain de l'inhumation de Domice dans son ermitage, Ste Ulphe, selon son habitude, se rendit aux matines de la cathédrale, qu'on chantait vers les minuit. Elle rencontra à ses abords une jeune fille, nommée Aurée [1], qui avait reconnu la sainte solitaire à l'éclat qui resplendissait de sa figure, au milieu

[1] Pierre de Saint-Quentin (*Ste Ulphe et S. Domice*) dérive son nom de « *filia aurea*, fille qui vaut de l'or », ce que nous traduirions plus volontiers par *fille blonde comme l'or.* Il ne faut point la confondre avec Aurée, religieuse de Port et compagne de Ste Austreberte, ni avec Ste Aure, abbesse à Paris, morte le 4 octobre 666, et dont on célébrait la fête le 5 octobre. On trouve encore dans les Martyrologes : Ste Aure, d'Ostie, martyrisée au III[e] siècle (24 août) ; Ste Aure, autre vierge martyrisée à Cordoue au IX[e] siècle (19 juillet), etc.

des ténèbres de la nuit. La jeune amiénoise [1] se jeta aux pieds de Ste Ulphe, lui exprima son aversion pour le monde, son goût pour la solitude et la supplia de l'accepter pour compagne et pour fille. Une telle proposition ne pouvait qu'être agréée avec joie. Aurée partagea donc la vie érémitique de la solitaire de Boves, et, chaque nuit, elle l'accompagnait aux matines de la cathédrale.

Cet exemple devait porter des fruits. Plusieurs jeunes filles d'Amiens voulurent consacrer à Dieu leur virginité et attirer ainsi sur elles les grâces fortifiantes qui sont le partage d'une vie de communauté. Ste Ulphe accueillit favorablement leur demande; mais, craignant avec raison les dangers qui pouvaient entourer ces jeunes filles dans une solitude aussi complète que l'était alors son ermitage, elle obtint des autorités d'Amiens la fondation d'un couvent dans un verger situé près du Castillon : c'est à cet établissement que la rue des Vergeaux doit son nom [2].

Ste Ulphe, après avoir installé la communauté naissante dans ce couvent, en confia la direction à

[1] Elle serait née à La Neuville, d'après une tradition que mentionne Pierre BERNARD, dans ses *Pèlerinages manuscrits.*

[2] Cette tradition paraît suspecte à M. Goze : « L'histoire, dit-il (*Rues d'Amiens*, III, 99), ne fixe le lieu de la retraite de Ste Ulphe que dans les environs de Boves ». Nous ne partageons point cet avis. Le texte latin de la vie de Ste Ulphe, contenu dans le Ms. 103 de la Bibliothèque d'Amiens, date du XIII[e] siècle, comme nous le prouverons plus tard : or, voici ce qu'on y lit : « *Qui certe locus iis nostris diebus nuncupatur* VICUS DE VERGIAUS, *id est* VIRGINAUS, *sic dictus quasi vicus ab illa congregatione vel coadunatione, seu cohabitatione virginum virginalis.* » Il est assurément peu de rues qui puissent fournir un acte de naissance aussi ancien et aussi authentique.

Aurée et retourna dans la solitude qui lui était si chère ; mais elle visitait souvent ses filles et, chaque jour, elle en emmenait quelques-unes avec elle pour les diriger dans la carrière de la perfection.

Un soir où Aurée, après les complies, se livrait au sommeil, elle vit en songe S. Domice qui lui annonça que l'âme de sa mère spirituelle venait d'entrer en possession du bonheur céleste. Aurée réveilla aussitôt ses compagnes et courut avec elles à l'ermitage de Ste Ulphe, où elle trouva la solitaire endormie du sommeil de la mort. Elle présida à son inhumation, qui eut lieu vers l'an 789, et retourna à Amiens continuer l'œuvre à laquelle elle s'était dévouée.

On ne sait rien de plus sur la vie de Ste Aurée. Nous avons puisé ces renseignements dans une vie latine de Ste Ulphe, copiée en 1542, mais dont la rédaction remonte à la fin du XIIIe siècle, puisque l'auteur anonyme, en parlant de la fondation récente du Paraclet (1218), invoque le témoignage de Robert II, abbé du Gard, qui mourut en l'an 1300 [1].

Le chef de Ste Aurée était vénéré à l'abbaye cistercienne du Paraclet, fondée à Boves en 1218 sur la sépulture de Ste Ulphe et transférée à Amiens en 1630. On y célébrait la fête de Ste Aurée, le 5 octobre, non point qu'on crût qu'elle fût décédée ce jour-là, mais parce que l'église de Paris fêtait à cette date Ste Aurée, abbesse du monastère de Saint-Martial. C'était un usage assez général, quand on ignorait la date réelle de la mort d'un saint, de l'inscrire, dans

[1] Ce manuscrit est conservé à la Bibl. d'Amiens sous le n° 103.

le calendrier, au jour où se trouvait marqué un bienheureux du même nom [1].

Le musée Napoléon d'Amiens possède une pierre sépulcrale trouvée en mai 1857 dans la plaine qui s'étend entre Saint-Acheul et le chemin de Cagny; on verra par le dessin que nous en donnons ici



que le nom de FLOREDA est séparé de sa qualification SANTIMONIALIS par un monogramme du Christ, entouré de deux cercles concentriques, où se trouve un

[1] C'est probablement pour cette raison que nous trouvons trois S. Amé, le 13 sept.; deux S. Didier, le 23 mai; deux S. Dorothée, le 5 juin; trois Ste Euphrasie, le 13 mars; deux S. Eusèbe, le 14 août; deux S. Raymond, le 9 mai; deux S. Ricule, le 30 mars; deux S. Victor, le 20 juillet, etc.

zigzag, ornement qu'on remarque dans les antiquités franques et qui est fréquemment employé dans la sculpture romane. C'est la courte épitaphe d'une religieuse qui s'appelait Floreda. Le mot *sanctimonialis*, dans le sens de *religieuse* est d'une haute antiquité chrétienne : on le trouve employé par S. Augustin. La suppression du C indique qu'à l'époque où remonte cette inscription on prononçait en France *santus* pour *sanctus*, selon l'usage italien. Nous serions disposé à croire que cette pierre sépulcrale est celle d'une des religieuses placées sous la direction de Ste Aurée. Il est naturel de penser que Ste Ulphe aura pu choisir, pour lieu de sépulture de la communauté qu'elle avait fondée, le cimetière qui avoisinait l'église où elle se rendait chaque nuit. Ce n'est là toutefois qu'une hypothèse, et il ne serait pas impossible que cette inscription remontât à une plus haute antiquité, bien que l'histoire reste muette sur l'existence d'une communauté de religieuses à Amiens, avant Ste Ulphe et Ste Aurée.

Ste AUSTREBERTE

PRIEURE DE PORT, ABBESSE DE PAVILLY.

10 Février. — † 704.

Des deux biographes presque contemporains qui nous ont laissé la vie de Ste Austreberte [1], l'un se tait sur le lieu de sa naissance, l'autre la fait originaire de Térouanne [2]. Presque tous les hagiographes ont adopté cette assertion, émanée d'un manuscrit de Compiègne, publié par D. Mabillon, et qui ne nous inspire pas une entière confiance.

[1] *Austreberta, Austrebertha, Austroberta, Austrabertha, Austredeberta, Austroverta, Eustreberga, Eustreberta.* — *Austreberthe, Austroberthe, Eustreverte.* — P. Bertius traduit le sens de ce nom germanique par *barbarorum dignissima.* Simon Martin, dans sa *Vie parfaicte de Ste Austreberte,* demande successivement des étymologies à l'hébreu et au latin, et découvre que ce nom signifie tout à la fois : *Froment caché, Fille de la protection, Fille du secret, Fille du Midi, Fille du Saint-Esprit.*

[2] Tervacensi Galliarum oppido orta fuit.

L'ancienne prose de Ste Austreberte laisse dans le vague le lieu de son origine :

AB OCCASU DUCENS ORTUM
FULSIT OLIM APUD PORTUM
STELLA SPLENDISSIMA.

M. Harbaville [1], se basant sans doute sur une tradition locale, dit qu'elle naquit à Maresquel, près d'Hesdin.

Les Bollandistes, Ghesquière, Malbrancq, Simon Martin, M. Le Glay, la font naître à Marconne, près d'Hesdin. Ce sentiment est d'autant plus plausible, qu'il est certain que c'était-là la résidence seigneuriale des parents d'Austreberte. Mais ce domaine était bien autrement vaste que le village d'Artois qui porte aujourd'hui ce nom. La propriété de Badefrid [2], père de Ste Austreberte, était traversée par la Canche et s'étendait entre le Marconne actuel et les localités situées au sud de cette rivière, lesquelles prirent plus tard les noms de Vieil-Hesdin et de Sainte-Austreberte.

Le château de Badefrid n'était pas situé à l'emplacement actuel de Marconne. En effet, nous verrons plus tard que lorsque la jeune Austreberte s'enfuit de la maison paternelle pour aller à Térouanne, elle fut obligée de traverser la Canche, ce qui prouve qu'elle habitait en deçà.

Le père d'Austreberte était comte d'Hesdin et

[1] *Mémorial du Pas-de-Calais*, II, 96.
[2] *Batefride*, *Badefroy*, *Baufroy*, *Befroy*, *Valdefroy*.

remplissait à la cour de Dagobert Ier les fonctions de comte palatin. Sa mère Framechilde ou Frameuse, issue des rois germains, a été honorée d'un culte public; plus tard, nous raconterons le peu qu'on sait de sa vie [1].

Framechilde était depuis longtemps stérile, quand un ange lui apparut et lui révéla qu'elle deviendrait mère d'une fille, qui devait s'appeler Austreberte et serait un jour l'honneur de son sexe et l'une des gloires de l'Église [2].

La prédiction du messager céleste s'accomplit vers l'an 630 [3]. Une vieille tradition raconte qu'en faisant son entrée dans la vie, Austreberte exhala autour d'elle un parfum délicieux, et qu'une blanche colombe, après avoir longtemps erré dans les airs, alla se percher sur le berceau de l'enfant nouveau née [4]. La pieuse mère voulut nourrir elle-même sa fille, malgré l'usage contraire qui prévalait alors parmi les personnes de son rang. Elle fut récompensée de ses soins par la tendresse reconnaissante de l'enfant et aussi par les concerts mystérieux qui venaient la charmer de leur suave mélodie [5].

Les premières années d'Austreberte s'écoulèrent

[1] Voir l'article FRAMECHILDE dans le tome II de notre *Hagiographie*.

[2] Dans un grand nombre de Vies de Saints nous voyons leur naissance ou leur grandeur future annoncée par des anges ou par des visions : il en est ainsi de S. Bonet de Clermont, Ste Colette, Ste Columba, S. Enguerran, S. Livin, S. Théodore le Sicéote, S. Wilfrid, etc.

[3] D'autres disent vers 633.

[4] SAMSON LE CHARTREUX, dans son poème de Ste Austreberte.

[5] *Ibid.*

innocentes et paisibles sous la garde de ses pieux parents, qui voyaient se développer en elle le mépris du monde et la ferveur de la piété.

Dès l'âge de dix ans, elle soupirait après le moment où, renonçant à toutes les affections de la terre, elle pourrait se consacrer entièrement à Dieu dans la solitude de la paix monastique. Un événement merveilleux vint justifier ses résolutions et produire dans son cœur une impression qui ne devait jamais s'effacer.

Un jour qu'elle s'amusait, comme le font les enfants de son âge, à contempler ses traits dans l'eau limpide d'une fontaine, elle aperçut sa tête recouverte du voile de la virginité. Une légende populaire ajoute même qu'elle vit un ange qui lui apportait ce symbole des vœux monastiques [1]. Plus tard, Austreberte qui ne voulait appartenir qu'au céleste Époux, gémit de voir les projets de mariage que ses parents faisaient pour elle et supplia le Seigneur de réaliser la vision de ses jeunes années.

Badefrid et son épouse, animés d'autres intentions, fiancèrent leur fille à un gendre de leur choix et fixèrent même le jour des noces. Pour échapper au sort qui la menaçait, Austreberte, âgée alors d'environ vingt-cinq ans [2], s'enfuit furtivement du foyer paternel, emmenant avec elle son jeune frère [3], au-

[1] MALBRANCQ, *de Morinis*, I.

[2] Ceux qui lui donnent quinze ans à cette époque se trouvent dans l'impossibilité de faire concorder la date de sa naissance (630), celle de sa mort (704) à soixante-treize ans, et l'indication de ses quarante-huit années de profession.

[3] Adalscaire, c'était son nom, succéda à son père en qualité de comte d'Hesdin, épousa Ste Anéglie et fonda l'abbaye d'Auchy-les-Moines.

quel elle se borna à dire qu'ils allaient se rendre dans une ville voisine. Arrivés sur les bords de la Canche, qui séparait le Boulonnais du comté de Montreuil, ils virent le pont couvert par les eaux débordées. C'est alors qu'elle avoua à son frère qu'elle allait trouver Omer, son évêque, à Térouanne, pour solliciter le voile monastique. Divers voyageurs, voyant l'impossibilité de passer sur le pont et même de se hasarder dans une barque, allaient rebrousser chemin, quand Austreberte, inspirée par l'Esprit-Saint, les rappelle, fait un signe de croix, et traverse le pont submergé, où l'eau s'était pour ainsi dire consolidée. Les autres voyageurs suivirent la route miraculeuse qui leur était frayée et traversèrent la rivière à pied sec [1].

Austreberte, ayant rencontré S. Omer à Wavrans [2],

[1] De semblables légendes d'un fleuve, d'un lac ou d'un bras de mer traversé à pied sec se retrouvent dans les Vies de S. Wolfgang, évêque de Ratisbonne; S. Birin, évêque de Dorchester; S. Odilon, abbé de Cluny; S. Maur, disciple de S. Benoît; S. Bernardin de Sienne; S. Pierre d'Alcantara; S. Jean de Capistran; S. Raymond de Pennafort; S. François de Paul; S. Yves de Bretagne; Ste Marie l'Égyptienne; S. Patrice; S. Dominique; Ste Christine; Ste Françoise Romaine; Ste Colette; S. Patrocle; S. Blaise; S. Quirin; SS. Crépin et Crépinien, S. Germain d'Écosse; S. Arbogaste; S. Ferréol; Ste Aldegonde, etc.

[2] Nous consignons ici une tradition locale. Pour admettre sa vraisemblance, il faudrait supposer qu'Austreberte, n'ayant pas rencontré Omer à Térouanne, se serait dirigée vers Boulogne en passant par Wavrans, aujourd'hui dans le canton de Lumbres. — D'un autre côté, M. Ch. Henneguier nous écrit : « S. Omer était évêque, non pas seulement de Térouanne, mais aussi de Boulogne. Il m'a toujours paru que Ste Austreberte devait avoir été trouver son évêque dans cette dernière ville. Pour aller à Térouanne, elle n'aurait eu à traverser la Canche que fort près de sa source, et par

se jeta à ses pieds, lui exposa ses craintes et ses vœux ; et, après avoir reçu le voile de ses mains [1], se réjouit d'être désormais délivrée de l'hymen qu'elle redoutait.

Le saint évêque, voulant calmer les inquiétudes de Badefrid et de Framechilde, leur reconduisit Austreberte. « Le langage de la foi était puissant sur ces âmes énergiques et barbares, lorsqu'ils embrassaient généreusement le Christianisme ; et, malgré les frémissements intérieurs d'une nature encore peu habituée aux sacrifices qu'inspire l'Évangile, il était rare qu'ils ne cédassent point à l'ascendant presque irrésistible des serviteurs de Dieu qui leur parlaient au nom du ciel [2]. » Aussi Austreberte fut-elle accueillie avec les plus vifs transports d'affection : son père, sa mère, ses frères lui prodiguèrent leurs baisers de bienvenue, et ceux-là mêmes qui auparavant raillaient sa vocation l'entourèrent désormais d'un affectueux respect. Elle profita de ces favorables dispositions pour solliciter l'autorisation d'embrasser la vie monastique. Bien loin de s'y opposer, ses parents se déterminèrent à la conduire eux-mêmes au monastère de Port en Ponthieu, vers l'an 655.

D'après certaines chroniques, Austreberte, avant d'aller à Port, résida dans un monastère que ses parents auraient fondé à Marconne. « Sainte Fra-

conséquent en un endroit peu dangereux, tandis que vis-à-vis la chaussée Brunehaut, qui conduisait à Boulogne, la rivière devait être alors très-large et très-profonde. »

[1] A Sithiu (Saint-Omer), d'après une tradition locale.

[2] Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*, II, 279.

mechilde, dit Dom Martin Rhételois [1], voyant la ferveur et dévotion avec laquelle sa sainte fille s'estoit vouée et consacrée au service de Dieu, persuada à son mari Baudefroy, qui estoit un prince très-religieux, de lui donner pour sa dot, avant sa mort, le chasteau et les terres de Marconne, afin de bastir un monastère, ce qu'il fit, y ajoutant encore les autres possessions, villages et seigneuries de Maralila (*Marenla*), Maranch (*Marant*), Humbercq (*Humbert*), Boubercq (*Boubers-lès-Hesmond*), Sendeneuf (*Saint-Deneux*), Aix-en-Issart et Galametz, avec une église bien magnifique, qu'elle fit construire sous le nom de la Reyne des Anges. »

D'après une autre version, ce ne serait que vers 683 ou 685, après la mort de sa mère Framechilde, qu'Austreberte aurait converti le château paternel en monastère, et qu'elle y aurait appelé des religieuses, de Port ou de Pavilly, pour faire une garde d'honneur au tombeau de ses parents [2].

Le choix que Ste Austreberte fit de l'abbaye de Port [3] peut s'expliquer par la dévotion qu'elle aurait portée à S. Honoré dont le tombeau se trouvait dans cette localité, ou par la parenté qui, suivant une tradition, l'unissait à Burgoflède, abbesse de ce monastère.

[1] Additions aux *Chroniques générales de l'ordre de S. Benoît*, par YEPEZ, II, 563.

[2] Le *Gallia christiana* (x, 1319) nous semble adopter une version invraisemblable, en disant que Ste Austreberte, après la mort de ses parents, fit aller à Port les religieuses de Marconne.

[3] Nerlande, dans sa Dissertation manuscrite sur S. Honoré, a consacré son second chapitre à émettre des doutes sur l'existence

Austreberte fit bientôt admirer ses vertus et surtout celle qui est la base de toutes, l'humilité [1]. Quand les sœurs paraissaient confuses des services que toujours elle voulait leur rendre, elle leur disait avec candeur : — Ne dois-je point vous vénérer ? N'êtes-vous pas bien plus avancées que moi dans la carrière de la perfection où je suis à peine entrée ? N'y a-t-il pas longtemps que vous portez le joug du Seigneur, tandis que je suis encore toute remplie de l'esprit du siècle ? Esclave du monde, rivée à la chaîne du péché, ne suis-je pas indigne de vivre au milieu des saintes épouses de Jésus-Christ ? Aussi je ne pourrai jamais assez m'humilier devant vous, pour témoigner la vénération que je vous porte.

Élue prieure par la communauté, avec le consentement de l'abbesse, Austreberte se vit contrainte

d'un monastère de filles à Port-le-Grand. Dans ses neuf pages de divagations historiques, nous avons vainement cherché un argument quelconque qui ait assez de corps pour qu'on puisse le réfuter. L'auteur se borne à dire que les ruines qu'on montrait alors à Port ne prouvent pas que ce soient celles d'une abbaye, et qu'il s'agit peut-être ici, non pas de Port-en-Ponthieu, mais de Porte-Châtel au pays de Caux. — Des manuscrits fautifs, ayant mis *Porcus* pour *Portus*, ont dérouté quelques hagiographes.

[1] Les hagiographes des deux derniers siècles sont assez disposés, quand il s'agit des Saintes, à rehausser leur vertu par l'éloge de leur beauté corporelle, alors même que les anciennes légendes ne nous ont rien dit à ce sujet. C'est ainsi que le P. Simon Martin s'étend longuement sur la physionomie de Ste Austreberte. « Son front était blanc et poli comme l'ivoire...., ses sourcils ressemblaient à deux filets d'ébène...., ses joues étaient comme deux éclats d'une pomme de grenade...., son nez un peu aquilin.... Son cou blanc comme de l'albâtre, était une vraie tour de David.... » C'est uniquement dans son imagination que ce bon religieux a puisé ces détails.

d'accepter cette dignité qui n'altéra en rien les humbles sentiments qu'elle avait d'elle-même. Ce fut pour elle une occasion de grandir en vertus, d'exercer sa patience, de fortifier les faibles, de modérer les âmes trop ardentes, et d'inspirer à toutes ses compagnes l'amour de l'étude, de la régularité et de la mortification.

Le trait suivant va montrer jusqu'où elle poussait l'esprit d'obéissance. Il était d'usage à Port que chaque religieuse à son tour fît cuire le pain. Austreberte remplissait un jour cet emploi avec une jeune élève du monastère, qui divulgua depuis ce que nous allons raconter. Le four était chauffé, les pains étaient préparés pour être livrés à la cuisson, il fallait enlever les cendres et les charbons avec un petit balai de crin attaché au bout d'une hampe : mais cet instrument indispensable venait d'être brûlé. — Hélas ! s'écrie Austreberte, les pains seront perdus, le mal est irréparable ; qu'allons-nous faire ? — Mais, prenant une résolution subite, elle ferme la porte, fait un signe de croix, entre dans le four brûlant, le nettoye avec les longues manches de sa robe, puis en sort sans qu'un cheveu de sa tête, sans qu'une frange de son vêtement aient été atteints par le feu. Elle dit alors à la jeune pensionnaire d'ouvrir la porte, lui recommandant instamment de ne parler à personne de cet incident. Austreberte, bientôt agitée par un scrupule, se demanda si, en agissant ainsi, elle n'avait point péché contre l'humilité, et alla consulter son directeur à ce sujet. Ce prêtre, aussi prudent que perspicace, se garda bien de l'éclairer sur la grâce dont Dieu l'avait favorisée, et

se borna à lui défendre de recommencer une pareille épreuve, qui pourrait l'induire dans des sentiments de présomption. Austreberte avait passé quatorze ans [1] dans l'abbaye de Port, quand la Providence l'appela à diriger celle de Pavilly.

La Vie publiée par Dom Mabillon, d'après un manuscrit de Compiègne, nous dit qu'Austreberte avait quitté Port, non pas pour aller directement à Pavilly, mais dans un autre monastère qui n'est point désigné par son nom. C'est là que se serait passée une scène de révolte qui, selon l'autre biographie beaucoup plus digne de foi, aurait eu lieu à Pavilly. Malbrancq [2], suivi sur ce point par Carpentier [3] et par Dom Martin Rhételois [4], a prétendu que ce monastère innommé était celui d'Honnecourt-en-Escaut, où Austreberte aurait résidé pendant une ou plusieurs années. Cette abbaye aurait été fondée par Amalbert-Kettelbutre, riche seigneur du Cambrésis, en faveur de sa fille Aurée. Les religieuses, pour se débarrasser d'une supérieure trop sévère, auraient accusé Austreberte de maltraiter Aurée et de dissiper les biens de la communauté ; et Amalbert, un moment séduit par ces calomnies, aurait été sur le point de transpercer de son glaive l'innocente Austreberte. Il est impossible d'admettre la véracité de ce récit, pour les raisons suivantes : 1° cette révolte a eu lieu à Pa-

[1] Et non pas dix ans, comme le marque le *Propre* du diocèse, en reproduisant la légende de nos anciens bréviaires amiénois. — Notons une autre erreur commise par Yepez (II, 563) qui fait succéder Austreberte à Burgoflède en qualité d'abbesse.

[2] *De Morinis*, I, 419.

[3] *Histoire de Cambray*.

[4] Addition à la traduction d'Yepez, II, 563.

villy, comme le témoigne expressément la biographie la plus complète de Ste Austreberte; 2° l'abbaye d'Honnecourt a été fondée, non point par Amalbert, mais par Amalfrid; 3° la première abbesse ne s'appelait point Aurée, mais Auriana; 4° cette fondation ne remonte qu'à l'an 680, époque où Ste Austreberte était depuis longtemps abbesse de Pavilly [1].

Reprenons le cours de notre récit. S. Philibert avait fondé l'abbaye de Jumiéges en 654 [2]. Vers l'an 668 [3], il obtint d'un riche seigneur nommé Amalbert le don d'une terre appelée Pavilly [4], située à dix milles de Jumiéges, pour y établir un monastère de filles; S. Philibert dirigeait cette communauté naissante où Aurée, fille d'Amalbert, s'était consacrée au Seigneur [5]; voulant mettre à la tête de cette maison une abbesse éminente en vertus, il songea à Austreberte, dont il avait eu occasion d'apprécier les qualités, et envoya deux de ses moines à Port pour négocier cette affaire. Bien qu'Austreberte désirât depuis longtemps se mettre sous la

[1] L'auteur de la première Vie de Ste Austreberte place à tort cette fondation sous le règne de Dagobert Ier, qui régna de 628 à 638.

[2] BALDERICUS, *Chron.*, l. I, c. XXVI.— *Vita S. Lietphardi*, ap. Boll., 4 febr. — MABILLON, *sæc. III ben.*. I, 27.

[3] TOUSSAINT DUPLESSIS, *Descript. de la haute Normandie*, II, 26. — C'est donc à tort que Malbrancq fait arriver Austreberte à Pavilly vers 663.

[4] Arrondissement de Rouen.

[5] On la qualifie parfois de sainte, bien qu'elle n'ait jamais été honorée d'un culte public. Il ne faut pas la confondre avec Ste Aure, abbesse de Saint-Martial de Paris, ni avec Ste Aurée, à qui nous avons consacré le précédent article.

conduite d'un directeur aussi éclairé que l'était Philibert, elle résista à toutes les supplications qu'on lui faisait. Philibert, loin de renoncer à ses desseins, vint lui-même à Port : les religieuses de ce monastère, menacées de perdre leur supérieure, s'écrièrent : — Vénérable père, pourquoi nous surprendre ainsi aujourd'hui ? Pourquoi nous ravir notre flambeau et nous laisser dans les ténèbres? — S. Philibert leur répondit « qu'elles ne resteraient point dans les ténèbres, puisqu'elles-mêmes jetaient un vif éclat; qu'elles ne devaient point priver les autres de la lumière qui les avait guidées jusqu'alors, mais, au contraire, la communiquer dans un esprit de charité ».

Les pieuses filles de Port se rendirent à ces considérations ainsi que Ste Austreberte qui, accompagnée de deux religieuses, qu'on a désignées sous le nom de Dilothée et de Philothée [1], partit pour le couvent de Pavilly, où elle fut bénie et installée par S. Ouen, archevêque de Rouen [2].

Austreberte s'attacha à faire respecter toute la sévérité de la règle bénédictine à laquelle elle se soumettait elle-même avec la plus scrupuleuse fidélité. Quelques-unes des sœurs qui n'étaient pas encore

[1] C'est Simon Martin qui, dans sa *Vie de Ste Austreberte*, a imaginé ces deux noms : « Nous n'avons pu reconnaître, dit-il, les noms de ces deux religieuses jusqu'à présent; c'est pourquoi je les appellerai à bon droit Dilothée et Philothée, c'est-à-dire *la crainte* et *l'amour de Dieu*, qui ont toujours accompagné Ste Austreberte ». Philothée succéda à Austreberte, et ensuite Dilothée. Elles n'ont jamais été qualifiées de saintes.

[2] Et non point par S. Ansbert, comme le disent mal à propos Pierre de Natalibus et Canisius. Les Martyrologes de Galenisius et de Wion ont commis une autre erreur en faisant de S. Ansbert, archevêque de Rouen, le frère de Ste Austreberte.

pénétrées de l'esprit de sacrifice, firent entendre des murmures et prouvèrent par leur conduite que l'esprit indépendant de la race franque vivait toujours en elles. Le démon versa tellement dans leur esprit le poison de la haine, qu'elles auraient assassiné leur abbesse, si Dieu n'avait protégé sa servante [1]. Elles eurent alors recours à la calomnie et réussirent à ruiner la réputation d'Austreberte dans l'esprit d'Amalbert. Ce puissant leude, aussi crédule que féroce, fait comparaître devant lui l'accusée, l'accable d'invectives, et, saisissant son glaive, se précipite sur elle. Celle-ci, ôtant le voile qui lui couvrait la tête, le croise sur sa poitrine [2], tend les bras, baisse la tête, et, d'un front calme et serein, attend le coup fatal.

L'agresseur, étonné de ce courage qu'il n'a pas toujours rencontré sur les champs de bataille, rentre en lui-même et remet son glaive dans le fourreau. Nous pouvons présumer par la suite de cette histoire qu'Amalbert rendit à Austreberte la vénération qu'elle n'avait point cessé de mériter, et que le sentiment du devoir rentra dans l'âme des religieuses révoltées, que l'Anonyme du VIIIe siècle compare à des coursiers indomptés qui n'ont pas encore subi le contact des rênes. « Que n'eût point fait Austre-

[1] D'après une légende qu'accueille Simon Martin, on aurait tenté de l'empoisonner ; mais Austreberte put manger sans danger les aliments qu'on lui avait préparés, après les avoir assainis par un signe de croix : elle se contenta de dire aux coupables : « Qu'avez-vous fait, mes filles ? Je ne suis pas digne de souffrir le martyre ».

[2] C'est à tort que Dominique de Jésus (*Monarchie saincte*, I, 161) dit qu'elle se banda les yeux. Voici le texte : « Subtilissimum illud velamen quo in capite utebatur, colla circumcidans strictius, manum tetendit, etc.

berte, s'écrie ce biographe, que n'eût point fait cette courageuse héroïne dans les combats de la foi, puisqu'elle avait si peu de crainte de la mort ! Elle aurait affronté hardiment les tyrans, leurs tribunaux et la mort même dont ils l'auraient menacée. Aussi doit-on dire que ce n'est pas elle qui a failli à la gloire du martyre, mais que c'est l'occasion du martyre qui a manqué à son courage. »

Le monastère de Pavilly prit bientôt un grand accroissement : vingt-cinq religieuses composaient la communauté, et pas une d'entre elles ne pensa jamais à quitter ce pieux asile. Philibert se vit obligé d'agrandir les bâtiments et de construire successivement trois sanctuaires qu'il dédia à Notre-Dame, à S. Pierre et à S. Martin.

Austreberte se faisait admirer de toutes ses sœurs par la tendresse de sa charité, la pureté de son esprit, la simplicité de son cœur, la pauvreté de ses vêtements et la persévérance de ses mortifications. Pendant tout le Carême, elle ne faisait que trois repas par semaine. A l'exemple du Sauveur, elle portait sa croix et réduisait son corps en servitude. Cette abnégation d'elle-même, loin de la rendre triste, lui inspirait une joie toute céleste qui rayonnait autour d'elle. On enviait son bonheur : aussi, de toutes parts, des mères accouraient lui offrir leurs filles ; et des femmes, du consentement de leur mari, venaient se ranger sous sa maternelle autorité, tandis que des époux, renonçant aux joies de l'hymen, abandonnaient leur femme pour aller se renfermer dans des cloîtres.

Austreberte avait coutume d'exercer par elle-

même une surveillance continue. Une nuit qu'elle parcourait le dortoir pour inspecter chaque lit, elle fut entendue par la prieure qui, la prenant pour une sœur, lui reprocha de troubler le sommeil de la communanté et lui enjoignit, comme pénitence, d'aller prier près de la croix du cloître [1].

Sainte Austreberte, évitant de se faire reconnaître, saisit cette occasion d'obéir et de s'humilier; elle resta debout et immobile au pied de la croix, jusqu'au lever des sœurs, en chantant des psaumes. Quand, après le signal du réveil, la prieure eut reconnu son erreur, elle se jeta aux pieds de son abbesse qui s'empressa de la relever et de lui témoigner sa bonté habituelle.

Dieu récompensa tant de vertus par le don des miracles. Par un simple attouchement, Austreberte guérit une sœur que défigurait une fluxion.

Un autre fait bien plus merveilleux nous est raconté par un de ses biographes contemporains. Au commencement du Carême, vers le milieu de la nuit, une des sœurs fut réveillée par une voix qui lui disait : — Lève-toi et va vite avertir l'abbesse de convoquer à matines toute la communauté. La sœur, se laissant gagner par le sommeil, ne tint point compte de cet avertissement; et ce ne fut qu'au troi-

[1] Le texte porte simplement : *Vade ad crucem.* Yepez a cru qu'il s'agissait là de tenir les bras en croix, pénitence usitée dans quelques monastères de Belgique. Il est bien plus probable qu'il fut enjoint à Ste Austreberte d'aller prier au pied de la croix qui s'élevait au milieu du préau claustral. C'est là, en effet, que s'accomplissaient ordinairement les pénitences imposées pour des infractions à la règle.

sième appel, plus pressant et plus sévère, qu'elle courut accomplir cet ordre auprès de Ste Austreberte qui, suivant sa coutume, veillait dans l'église. L'abbesse s'empressa de sonner la cloche, et bientôt toutes les religieuses arrivèrent dans le chœur, à l'exception de deux jeunes filles. A peine avait-on commencé le premier psaume des matines qu'on entendit s'écrouler le dortoir avec un bruit formidable. Toutes les religieuses voulurent courir sur le théâtre du sinistre ; mais l'abbesse les retint, en leur ordonnant d'achever l'office, et se chargea d'aller seule mesurer l'étendue de l'accident. D'abord très-inquiète sur le sort des deux enfants qui étaient restées dans le dortoir, elle fut heureuse de les trouver saines et sauves, l'une sous une table, l'autre dans l'embrasure d'une fenêtre qui, par une circonstance inexplicable, avait échappé à la ruine universelle. Une religieuse, parente de ces jeunes filles, avait transgressé l'ordre de Ste Austreberte, en sortant de l'église ; un pan de muraille s'écroula sur elle et l'écrasa sous ses débris. A ce bruit, mêlé aux cris de l'infortunée, toutes les sœurs accoururent et s'empressèrent de porter à l'infirmerie ce corps horriblement mutilé. Austreberte arriva bientôt, oignit d'huile bénite les membres de la malade et la rendit à la santé. Ce dortoir, qui s'était écroulé au commencement du Carême, était relevé de ses ruines avant le dimanche de Pâques.

Austreberte était arrivée à l'âge de 73 ans [1] et

[1] Lecointe et Baillet disent à soixante-et-onze ans ; Simon Martin, à soixante-douze ; le Propre d'Amiens, à soixante-quatorze.

dans la quarante-huitième année de sa profession. Saisie d'un léger mouvement de fièvre, elle rassembla ses sœurs et leur annonça que, d'après la révélation que lui avait faite un ange, elle n'avait plus que sept jours à vivre. Le bruit de cette triste nouvelle attira bientôt à Pavilly des prêtres, des clercs, des abbés, des moines et de nombreux fidèles. L'abbesse, après avoir reçu, le dimanche matin, la sainte Eucharistie, adressa ses derniers conseils à la communauté : — « Mes chères filles, dit-elle, si vous m'aimez d'une sincère affection, n'oubliez jamais mes recommandations et n'abandonnez point le chemin que vous suivez. Je vous confie aux mains du Sauveur ; il sera votre pasteur et votre perpétuel gardien. » — Les religieuses éplorées s'arrachaient les cheveux et déchiraient leurs vêtements : — « O mère chérie, s'écriaient-elles, pourquoi nous abandonner si tôt ? Voici qu'aujourd'hui vous allez entrer dans la céleste patrie, et vous nous laissez sans consolations dans cette vallée de larmes ! Ah plutôt que de vivre privées de vos lumières, obtenez-nous de vous suivre dans la tombe. »

Austreberte, émue de ces supplications, fit alors cette prière : — « Dieu immortel, Roi des anges et des hommes, daigne prendre sous ta garde ces filles que tu m'avais confiées ; j'ai hâte d'arriver au terme de mes désirs et de reposer éternellement dans ton sein, mais exauce le dernier vœu que je fais sur la terre : que quiconque gardera mon souvenir ici-bas, y puise un gage de paix et de salut ! »

Bientôt après, elle entonnait la psalmodie des litanies des Saints, en s'écriant : — « N'apercevez-vous

pas la procession triomphante qui vient au-devant de moi ? Les voilà, ces Saints et ces Saintes, dont vous invoquez les noms! »

Austreberte s'éteignit, le dimanche 10 février de l'an 704, en invoquant jusqu'à son dernier soupir les noms de la Bienheureuse Vierge Marie, de S. Pierre, des Apôtres et des autres Saints [1].

Elle fut ensevelie dans un tombeau de marbre, en l'église Saint-Pierre de Pavilly, où son invocation fit opérer un nombre considérable de miracles.

MIRACLES POSTHUMES.

Deux auteurs anonymes, dont l'un était presque contemporain de Ste Austreberte, nous ont laissé de longues énumérations des miracles accomplis à Pavilly et à Montreuil par les reliques de la Sainte. Nous laisserons de côté un certain nombre de guérisons dont le récit uniforme serait par-trop monotone, ne rapportant ici que les faits qui ont une physionomie spéciale, ou qui concernent l'histoire de notre diocèse dont Montreuil-sur-Mer faisait autrefois partie. Ce choix sera fait principalement dans *la Vie* de Simon Martin où nous trouverons diverses additions aux deux légendaires dont nous venons de parler, et dont le style naïf n'est pas dépourvu d'un certain charme.

Voici d'abord quelques événements qui se sont passés au monastère de Pavilly :

« Une religieuse de Pavilly estoit percluse de la moitié

[1] Austreberte étant morte un dimanche 10 février, la date de son décès ne peut se rapporter qu'à l'année 704, que l'on comptait 703 dans l'ancienne chronologie pascale, ou bien à l'an 698, qui ne concorde pas avec les autres indications. Il faut donc rejeter cette dernière date, ainsi que celles de 668, 680, 684 et 690, qui ont été avancées par divers hagiographes.

de son corps, depuis la ceinture jusqu'en bas, sans qu'il lui fut possible de se mouvoir qu'avec une douleur extrême : la religieuse qui l'assistoit entendit une voix au milieu de la nuit qui lui commanda par trois fois de porter la malade au sépulchre de la Sainte. Elle ne fut pas plustôt en l'église, qu'elle s'endormit auprès du tombeau ; et cette bonne religieuse qui veilloit aperceut un pigeon plus blanc que la neige qui voltigeoit autour du sépulchre de Ste Austreberte et de la malade, qui se trouva guarie parfaitement à son réveil : de quoy les deux religieuses rendirent grâces immortelles à N.-S. J.-C.

« Il y avoit une fille à Pavilly qui estoit pauvre véritablement des biens de la terre, mais très-riche de ceux du ciel; elle avoit consacré sa virginité à Nostre-Seigneur, dès ses premières années, et s'estoit donnée pour servir à la Sainte; elle passoit les journées et quelquefois les nuicts entières auprès de son tombeau. De plus elle avoit cette dévotion de balayer soigneusement l'église : et quand il estoit le temps des fleurs et des herbes aromatiques, elle en jonchoit soigneusement la terre à l'endroit du sépulchre qu'elle couvroit pareillement de ces fleurs : continuant ainsi ce bon office jusqu'à la fin de sa vie, que Ste Austreberte lui apparut dans une beauté ravissante, accompagnée d'une splendeur admirable : l'asseurant de la part de Dieu qu'au jour du samedi prochain, elle passeroit des travaux pénibles de cette vie laborieuse au repos asseuré de la vie éternelle, où son époux lui préparoit une couche magnifique, qui estoit jonchée de fleurs immortelles; de quoy la fille demeura fort consolée pour ces nouvelles agréables qu'elle croit bientôt aller en la maison de Dieu. Ce que l'effect prouva véritable : car le samedy suivant qu'elle eust receu dévotement le très-sainct corps de N.-S. pour viatique asseuré au chemin de la vie éternelle, elle rendit son esprit paisible à Celuy qui l'avoit créée pour sa plus grande gloire et qui aggrée les humbles services que nous rendons à ses saincts quoy qu'ils semblent de petite conséquence.

« Une bourgeoise de Rouen, percluse d'une jambe qui lui causoit une douleur insuportable, se fit conduire à Pavilly,

où elle receut une guérison si parfaicte qu'elle retourna à pieds en son logis, rendant grâce à Nostre-Seigneur et magnifiant partout les mérites de Ste Austreberte. Mais il advint pour son malheur qu'elle parla un jour à une mauvaise femme qui lui enseigna une certaine herbe qui guarissoit les maladies des jambes, et de plus empeschoit efficacement qu'il n'y en survînt de nouvelles : ce que la bourgeoise creut trop légèrement, appliquant ceste herbe maudite à sa jambe qui de saine qu'elle estoit devint plus malade que jamais. Elle reconnut sa faute trop griefve et se fit porter de rechef en la mesme église, où la saincte lui fist acheter sa seconde santé par huict jours de jeusnes, d'ausmônes et de prières continues : afin d'apprendre aux hommes l'estat qu'ils doivent faire des grâces favorables qu'ils reçoivent des saincts et de n'en pas abuser comme fit cette femme. »

Voici maintenant deux miracles qui s'accomplirent à Montreuil dans le cours du Moyen Age :

« L'an 1055, Dieu consola la révérende abbesse Edelburge d'un miracle signalé fait en la personne d'une pauvre femme qui estoit très-vertueuse, laquelle ne se soustenoit en façon quelconque, à cause d'un retrécissement de nerfs en ses cuisses ; ses enfants la traînoient dans une charette pour mendier l'aumosne des gens de bien. Elle demeura trois ans en ceste misère, jusques au samedi d'après Pasques de ladicte année 1055 qu'elle se fit conduire en l'église de Saincte-Austreberte, où elle se traînoit contre terre, selon son possible, jusques auprès de l'autel où estoient les sacrées reliques. La révérende abbesse, assistée des religieuses, la soustenoyent pour lui faire offrir sa chandelle et soulager sa dévotion qui mérita une santé si parfaite qu'elle chemina désormais facilement sur ses pieds sans l'aide de personne. »

« L'an 1271, le cinquième jour de mars, un maître maçon nommé Aichart, travailloit au monastère de Saincte-Austreberte dans une fosse profonde de douze toises. La terre s'ébranla et accabla ce pauvre homme, pour le moins de la hauteur de trois toises. Chacun le croyoit mort, comme en

effet il n'y avoit point d'apparence qu'il put vivre en cet estat l'espace de vingt-quatre heures, comme il y demeura. Le couvent estoit fort désolé pour un accident si funeste. Les religieuses se mirent en prière pour l'âme de ce pauvre homme, tandis qu'on déblayeroit la terre pour découvrir son corps : lequel s'écria qu'on alla doucement, crainte de le blécer, parce que saincte Austreberte le préservoit sous ces décombres. Ceste voix sousterenne n'estonna pas moins les assistans qu'elle réjouyt les religieuses qui conduisirent cet homme vif, qu'elles croyoient mort, dans l'église, chantant des hymnes en actions de grâce à Nostre-Seigneur qui magnifioit les mérites de sa fidelle espouse saincte Austreberte. »

Voici quelques autres miracles dont Simon Martin dit avoir été témoin oculaire à Montreuil : « La dévotion de Ste Austreberte s'estend insensiblement hors l'enceinte de ses murailles jusques aux païs les plus éloignés: car on a veu depuis peu de mois un pauvre homme lui présenter une image de cire, pour actions de grâces de ce qu'il avoit esté guary miraculeusement d'une langueur extrême, qui l'empeschoit de gagner sa vie et celle de ses enfans, après qu'il eut fait vœu de faire un voyage vers ses vénérables reliques qui reposent à Montreuil, d'où il estoit fort éloigné. Au mois de juin de cette présente année 1634, une femme est veneue rendre ses actions de grâce à la saincte qui l'avoit guarie d'une fiebvre qui la tourmentoit depuis cinq années.

« Le feu s'estant pris à un quartier de la ville avec une apparence d'embrasement général, à cause du vent qui poussoit les flammes sur toutes les maisons, il fut esteint à la seule présence des reliques de la Saincte, que les principaux de la ville estoient aller quérir en la compagnie des révérends pères Carmes et Capucins, qui en portèrent les asseurances en l'abbaye. Ce qui a tellement augmenté la dévotion vers ceste grande Saincte, qu'en la visite dernière de Mgr d'Amiens, il s'est trouvé jusques au nombre de vingt filles qui ont quitté leur nom de baptesme pour prendre celuy d'Austreberte en la confirmation.

« Le toucher de ces sainctes reliques n'est pas nécessaire

pour faire des miracles ; leur présence suffit, comme il a paru depuis peu, l'an 1628, le 12e de juillet, que quatre manœuvres tiroient des pierres dans une carrière qui estoit dans l'enclos de l'abbaye de Ste Austreberte à Montreuil, en laquelle il falloit descendre par une embouchure, faite en forme d'un puits fort profond. Il arriva qu'une veisne de sable s'ouvrit dans la terre, qui coula avec une telle abondance dans ce puits, que les quatre manœuvres demeurèrent investis dans le fond de leur carrière, sans espérance d'en sortir, parce que cette veisne, autrement pot de sable, couloit incessamment sans qu'il fut possible de l'arrester, quoy qu'on y apportat toutes les diligences, l'espace de deux jours entiers, jusqu'à ce que les inventions humaines ayant recogneu leur faiblesse et impuissance, on eust recours à la puissance infinie du Père des miséricordes, par les mérites de Ste Austreberte ; de laquelle ses religieuses apportèrent les reliques processionnellement jusques à l'embouchure de ceste pierrière ; cas admirable, ce pot de sable cessa de couler à la présence de ces sainctes reliques qui encouragèrent un ouvrier de boucher cette ouverture, au péril éminent de sa vie ; ce qu'il fit toutefois facilement, après qu'on l'eust aspergé de l'eau en laquelle on avoit trempé quelqu'une des reliques ; et ces quatre hommes furent retiréz plus morts que vifs, à la requeste d'un seul qui estoit fort dispos et allègre, parce qu'il avoit invoqué fervemment le nom de Ste Austreberte du fond de sa caverne, comme un autre Jonas invoqua le nom de Dieu dans le ventre de la baleine. Tous néanmoins recouvrèrent une parfaite santé, après l'action de grâce à Nostre-Seigneur qui se rendoit admirable en Ste Austreberte. Cette merveille fut recogneue pour miracle, non-seulement par les religieuses, mais par un grand nombre de personnes de la ville, qui estoient présentes à ce spectacle et qui le témoignent encore à présent . . . .

« Un homme de la ville d'Abbeville, estant à l'extrémité, ainsi que l'assistance le jugeoit, entra dans une frénésie si furieuse qu'on ne le pouvoit réduire à recevoir le dernier sacrement, à cause des irrévérences que font les personnes

en ces accessoires ; on le ceignit de la saincte ceinture que j'avois apportée en ladite ville, l'an 1633, pour quelqu'autre sujet; (*ce*) qui le rendit aussi paisible qu'un agneau pour recevoir dévotement la saincte onction qui l'allégea de sa maladie corporelle et le rétablit en sa première santé . . .

« Passant, au mois de janvier 1633, par la prairie de Nampont, qui estoit submergée par le débordement de la rivière d'Authie, ce qui est assez ordinaire en ces quartiers, la haquenée qui me portoit fit un faux pas, à cause d'une fosse qu'elle rencontra dans l'eau, où elle tomba, et me précipita de l'autre part, avec péril éminent d'être noyé, comme en effet le religieux qui m'assistoit en eust la pensée, me voyant comme enseveli dans ceste rivière ; de laquelle toutefois Dieu me préserva par sa miséricorde, et, comme je crois, par les mérites de Ste Austreberte, parce que je faisois ce voyage en sa faveur » . . . .

L'attestation suivante est empruntée à l'acte original que possède M. Ch. Henneguier :

« Nous soubsignés, religieux Minimes, tesmoignons qu'estans allés visiter Mme de Savense de Riencourt, le feu s'estant prins à quelques bastiments qui estoient proches de son chasteau, la dicte dame ayant invoqué les faveurs de Ste Austreberte, elle nous pria de nous transporter jusques au lieu ou estoit le feu pour y jeter quelque relique qu'elle avoit de la dicte Saincte. En mesme temps que nous l'eusmes mise dedans, un costé de la couverture se tourna en ce mesme instant et se jetta d'un austre costé sans qu'il y eust un seul brin de paille noircie du feu ou de la flamme. Fait ce 14 mars 1635. Ce fut le 23 de janvier. — Frère Pierre LA FERTÉ, Frère Nicolas IDÉE. »

Giry écrivait en 1683 : « Il semble que Dieu ait laissé une propriété secrète à tout ce qui a été au service de cette vertueuse vierge pour résister à la violence du feu : car comme le feu eut pris il y a quelque temps à un quartier de la ville de Montreuil-sur-Mer, où les manches (de Ste Austreberte) sont encore conservées avec respect, dans un monastère de religieuses qui est une abbaye sous le nom de cette Sainte, il n'y eut point de remède plus puissant

pour y résister que de présenter aux flammes ce reliquaire : et elles s'arrêtèrent aussitôt comme lui rendant de l'obéissance et du respect ; ce qui étoit arrivé plusieurs autres fois en la même ville. »

M. Ch. Henneguier possède, parmi ses manuscrits, *le Journal des Religieuses de l'Abbaye royale de Sainte-Austreberte de Montreuil*, s'étendant de 1733 à 1776. Nous y puisons les extraits suivants :

« En l'année 1765, le 20 d'août, un homme de Montreuil, nommé Vigreux, avoit une petite fille, âgée de quatre ou cinq ans, que sa mère apporta dans l'église de notre sainte Mère. Elle ne pouvoit pas aller seule, et s'en retourna chez elle toute seule, sans que sa mère l'aidât à marcher.

« 1771. Elle fit éclater son pouvoir par plusieurs miracles. En voici un dont plusieurs religieuses ont été témoins : Une femme de Neuville, proche de Montreuil, apporta, le 25 d'aoust, sa petite fille, âgée de six semaines, à l'église de Sainte-Austreberte. Elle avoit le cou retourné. On lui fit baiser le chef de notre Ste Mère : deux heures après, son cou était aussi droit qu'un autre.

« Le 23 de septembre 1772, un homme de Neuville descendit dans la carrière du plant. On ne l'avoit pas descendu de deux brasses que la corde cassa. Il tomba de la hauteur de 25 à 26 brasses : on le croyoit mort; il n'a été qu'un peu étourdi. L'on y descendit un homme pour le remonter; il ne voulut pas et continua à travailler toute la journée. »

RELIQUES.

Sous l'épiscopat de S. Hugues, archevêque de Rouen, vers l'an 725, le 19 octobre [1], on procéda à la levée du corps de Ste Austreberte.

[1] Cette élévation est marquée le 10 ou le 20 octobre dans quelques Martyrologes.

Il existe plusieurs versions relativement à l'époque où ces précieuses reliques vinrent enrichir l'église de Montreuil-sur-Mer.

D'après une première tradition, les religieuses de Pavilly, en quittant leur monastère (846) pour se dérober aux fureurs des Normands, emportèrent à Marconne les reliques de leur fondatrice. Pour plus de sûreté, elles les envoyèrent bientôt à l'abbaye de Saint-Bertin ; on les cacha ensuite dans la crypte de la cathédrale de Saint-Omer, et c'est de là que la majeure partie du corps aurait été transférée à Montreuil, vers l'an 1050 (D. MARTIN RÉTHELOIS, *op. cit.*, II, 566).

D'après une autre tradition, les reliques de Ste Austreberthe seraient restées à Pavilly jusqu'au commencement du XIe siècle. Un marchand de Montreuil, nommé Wallo, les rapporta à sa ville natale. C'était un don que Richard de Normandie faisait à l'abbesse Edelburge, fille du comte de Ponthieu (SIMON MARTIN).

Le *Gallia christiana* nous dit qu'Helgaud, comte de Boulogne, offrit un asile dans sa ville fortifiée de Montreuil aux reliques d'Austreberte qui restaient trop exposées à Marconne. Deux siècles plus tard, en 1032, on érigea à Montreuil le monastère qui, en raison de ces reliques, prit le nom de Sainte-Austreberte, et dont Edelburge de Ponthieu fut la seconde abbesse [1].

Vers l'an 1080, Guy, comte de Ponthieu, sa femme Adda, Eustache, comte de Boulogne, et divers autres seigneurs de Picardie, allèrent vénérer à Montreuil les reliques d'Austreberte qui étaient encore renfermées dans une peau de cerf.

L'abbesse Imberge, vers l'an 1220, fit une lettre-circulaire pour solliciter des aumônes destinées à l'acquisition d'une châsse d'argent. Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, accorda des indulgences à ceux qui prendraient part à cette bonne œuvre (*Gallia christ.*, x, 1320).

[1] Le *Gallia christiana* l'indique comme la première ; mais tous les anciens documents de l'abbaye de Montreuil s'accordent à attribuer cette fondation à une pieuse fille nommée Austreberte.

En 1294, Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, autorise l'abbesse Marguerite de Brunesberg à ouvrir la châsse de Ste Austreberte, pour en extraire divers ossements destinés à être renfermés dans des reliquaires spéciaux, et spécialement le chef qui fut mis dans un reliquaire de cuivre doré, en forme de ciboire, avec un couvercle d'argent.

Lefebvre de Caumartin, évêque d'Amiens, autorisa en 1361 la translation dans une nouvelle châsse d'argent, et se fit représenter par Simon Martin qui, ayant trouvé à Montreuil une vie de Ste Austreberte, différente en divers points de celle qu'avait publiée Surius, se détermina à écrire sa *Vie parfaicte de Ste Austreberthe.*

Outre cette châsse, renfermant la moitié du corps de Ste Austreberte, on conservait à l'abbaye de Montreuil les manchettes dont la Sainte avait balayé le four de Port, sa ceinture que s'appliquaient les femmes enceintes pour obtenir d'heureuses couches, son gobelet, son voile et un anneau qu'on croyait être celui que S. Omer aurait donné à la fille de Ste Framechilde (SIMON MARTIN).

Un ossement fut offert en 1734 aux religieuses de la Madeleine du Traisnel. Cette relique, restituée en 1805, par Mme Jeanne de l'Espine, ancienne religieuse de ce monastère, se trouve aujourd'hui dans la châsse qui contient le chef de la Sainte.

En 1765, sur la prière de M. de la Motte, l'abbesse de Montreuil donna une vertèbre de Ste Austreberte à Robert Leroux d'Erneval d'Acquigny, seigneur châtelain de Pavilly, qui prétendait descendre, par les femmes, du comte Amalbert. (*Journal Ms. de l'Abbaye.*)

La châsse de 1631 a été brisée, par les ordres et en présence du conventionnel André Dumont, le 29 vendémiaire an II. Quelques ossements en avaient été retirés et sont aujourd'hui conservés à l'église paroissiale de Montreuil, ainsi que son voile, ses manchettes et une partie de son chef. Ces reliques furent reconnues et authentiquées en 1803 et en 1805 par Mgr de La Tour d'Auvergne, évêque d'Arras. Elles sont contenues dans trois châsses d'argent. La crosse, conservée dans le trésor de Montreuil, sous le

nom de Ste Austreberte, paraît être du XIe siècle, et a probablement appartenu à Austreberte, première abbesse de Montreuil, qui resta toujours en grande vénération dans ce couvent.

Une partie du chef de Ste Austreberte était jadis conservée dans l'église du Christ à Cantorbéry. Baillet suppose que les Normands l'y avaient portée du temps de Guillaume le Conquérant.

Il y avait jadis des reliques de Ste Austreberte aux Chartreux d'Abbeville, à l'église de la Sainte-Trinité de Rouen, à l'abbaye de Saint-Bertin, à celle de Saint-Paul de Beauvais et surtout à la cathédrale de Saint-Omer.

Mentionnons une vertèbre que possède l'église paroissiale de Saint-Wandrille (l'abbé COCHET, *Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, I, 52), et la relique qui se trouve à la chapelle de l'évêché d'Arras.

CULTE ET LITURGIE.

Au XIIIe siècle, deux religieuses de Montreuil, Mehaut d'Argies et Jeanne des Tuilleries firent composer des proses et des hymnes pour être chantées aux jours de fête de Ste Austreberte (SIMON MARTIN, p. 517).

Un gentilhomme anglais, par dévotion pour la Sainte, donna la dîme de ses biens au monastère de la Sainte-Trinité de Rouen où l'on conservait des reliques de l'abbesse de Pavilly.

A Saint-Austreberte, village situé près de Pavilly, existe un pèlerinage où l'on va honorer des reliques de Ste Austreberte (DE SIVRY, *Dict. des pèlerinages*, I, 250).

Une autre localité du canton d'Hesdin porte le même nom.

Outre ces deux paroisses, celles de Marant et de Saint-Deneux, dans le Pas-de-Calais, de Cantiers et de Pavilly, dans la Seine-Inférieure, sont sous le patronage de Ste Austreberte.

Une chapelle qui lui est dédiée dans l'église d'Esclavelles (canton de Neufchâtel) est le but d'un pèlerinage très-fréquenté (DECORDE, *Essai hist. sur le canton de Neufchâtel*, p. 94).

On raconte qu'en 1191, Ste Austreberte apparut par trois fois à un habitant de Rouen, nommé Guillaume, et lui révéla que la fontaine qui coulait près de Pavilly avait la vertu de guérir beaucoup de maladies. Depuis lors, elle fut très-fréquentée et devint célèbre par les miracles qui s'y opérèrent (SIMON MARTIN, p. 480).

« Dans l'église de Saint-Omer, dit Dominique de Jésus (*Monarchie saincte*, I, 167), à la gauche du chœur, il y a une fontaine qu'on dit que S. Omer obtint miraculeusement en faveur de Ste Austreberte, du temps qu'elle demeura avec luy, pour prendre de ses mains le voile bény. »

Près d'Aumale, dans le bois de la Quintane, il y avait une chapelle sous l'invocation de Ste Austreberte, avec un corps de logis pour un ermite. C'était une fondation des ducs d'Aumale (SEMICHON, *Hist. d'Aumale*, t. II, p. 102).

Simon Martin parle de deux églises, dont il ne précise point l'emplacement, qui furent érigées à Ste Austreberte, l'une en Angleterre, l'autre dans le Maine.

Montreuil, outre son église abbatiale, avait dédié à Ste Austreberte une église paroissiale qui fut détruite à la fin du XVIe siècle.

Le nom de la Sainte picarde est inscrit dans le Martyrologe romain.

On célébrait sa fête dans les diocèses de Rouen, de Saint-Omer, de Boulogne, d'Amiens, mais pas dans celui de Térouanne. La fête simple de nos anciens bréviaires s'est amoindrie en une simple *mémoire*, avec leçon propre. Ste Austreberte figure dans les Propres actuels de Rouen et d'Arras.

Dans les bréviaires de Rouen de 1585 et 1587, nous trouvons cette oraison qui fut supprimée plus tard : *Deus, qui invisibili rore cœlesti, ad beatæ matris Austrebertæ virginis obedientiam, ardentem clibanum extinxisti, præsta, quæsumus, ut ejus meritis gloriosis, vitiorum incendia non dominentur in nobis.*

Nous terminons ce chapitre en reproduisant les anciennes litanies de Ste Austreberte :

Sancta mater Austreberta, ora pro nobis.
Arx pudicitiæ,
Arca testamenti,
Arbor florida virginitatis,
Aurum amoris et devotionis,
Aula sancti Spiritus,
Ardor cœlestium desideriorum,
Basis nostræ religionis,
Brachium nostræ militiæ,
Baculus nostræ infirmitatis,
Christi fidelis sponsa,
Castitatis thesaurus,
Ebur angelici candoris,
Exemplar humilitatis,
Ecclesiæ lilium purissimum,
Hortus religiosæ paupertatis,
Nutrix pudici pectoris,
Nectar devotionis,
Nuntia obedientiæ,
Ornamentum paupertatis,
Odor paradisi,
Oliva fructifera Ecclesiæ,
Paradisus angelorum,
Planta cœlestis Paradisi,
Rosa veteris æternitatis,
Ramus arbor vitæ,
Rupes fortitudinis,
Sol novæ pietatis,
Trophæum divinæ gratiæ,
Thus redolens charitatem,
Trames nostræ felicitatis,
Tuba nostræ vocationis,
Unica Sponsi animarum, ora pro nobis.

ICONOGRAPHIE ET MONUMENTS.

Ste Austreberte est ordinairement figurée en costume de religieuse, et couronnée par deux anges. Adossée aux murs

d'un château fortifié, elle tient une croix de la main droite et met l'autre sur son cœur. A sa droite, une colonne; à sa gauche, une crosse et une couronne sur un coussin. On la représente aussi près d'un four enflammé (*Calend. benedict.*, I, 10 février); mais on on a tort de lui faire parfois porter des charbons ardents dans son giron, ce qui n'est nullement conforme à la légende que nous avons racontée.

Il y avait jadis dans l'église de Port un tableau figurant Ste Austreberte au milieu d'un four embrasé, avec cette inscription :

Je trouve asseurement les ardeurs de ce four
Moins vives que le feu de mon divin amour.

Une peinture de l'église paroissiale de Montreuil-sur-Mer nous montre la consécration de la Sainte.

Dans la *Vie parfaicte de saincte Austreberthe* par Simon Martin, on trouve cinq gravures représentant 1° Ste Austreberte tenant une grande croix, une discipline et une couronne d'épines, entre Ste Julienne et la B. Marguerite d'Arbouse; 2° le miracle du voile qui lui apparaît dans une fontaine; 3° la traversée de la Canche à pied sec; 4° le miracle de la fournaise de Port; 5° Ste Austreberte à l'agonie, voyant la procession des Saints qui viennent chercher son âme.

M. l'abbé Cochet (*Églises de l'arrond. d'Yvetot*, II, 195) dit en parlant de Gerponville : « Nous y avons remarqué une statue de Ste Austreberte, en costume d'abbesse, aux pieds de laquelle le *loup vert* mange un âne chargé de linge ». Le P. Cahier va nous expliquer cette attribution. Après avoir vu dans l'âne (*Caractéristiques des Saints*, p. 32) un symbole d'humilité, il ajoute plus loin (p. 532) : « Cette légende populaire aura été greffée là-dessus, sans qu'on en trouve trace dans les biographies anciennes de la Sainte ou de S. Philibert, qui l'avait nommée abbesse. On prétend que le monastère de Pavilly s'était chargé de blanchir le linge de la sacristie de Jumiéges et qu'un âne servait à Austreberte pour transporter le paquet. La bête était si

raisonnable et si bien faite à son office, qu'elle s'en allait toute seule opérer la livraison. Mais, à travers la forêt de Jumièges, un loup se jeta sur le docile animal. Ste Austreberte, qui survenait là, réduisit le mangeur à remplacer sa proie. Cela fut exécuté tant que voulut l'abbesse, qui ne se contenta pas d'un seul voyage. Aussi une chapelle commémorative, remplacée plus tard par la *Croix-à-l'Ane*, fut élevée dans ces bois dès le VIIIe siècle, dit-on ; et diverses sculptures, plus ou moins exactement interprétées, passent pour en être la reproduction. »

M. Ch. Henneguier nous écrit que cette tradition donna lieu à une fête populaire qui, de Pavilly et de Marconne, fut transplantée à Montreuil. C'était la fête du *Vert*. Un homme vêtu d'une peau de loup, peinte en vert, portant une charge de linge, montait des bords de la Canche jusqu'à l'abbaye, suivi d'un nombreux cortége. C'est là l'origine du nom de la rue du *Vert-Montant*.

Le riche album, encore inédit, de MM. Duthoit contient le dessin des trois châsses de Montreuil.

Le monastère de Pavilly, détruit par les Normands, fut relevé de ses ruines au XIe siècle, mais consacré à un prieuré de bénédictins, sous le nom de Sainte-Austreberte. Il fut uni en 1653 au prieuré conventuel de Saint-Sauve, établissement qui disparut lui-même en 1740 (*Gallia christ.*, *Rothom. diœc.* — TOUSSAINT DUPLESSIS, *loc. cit.*, I, 105).

Quant à l'abbaye de Montreuil, on sait qu'elle a été en partie détruite pendant la Révolution, et que ce qui en restait a été métamorphosé en collége.

Le sceau de ce monastère représentait la sainte Patronne, tenant un livre d'une main, une crosse perlée de l'autre, avec la légende : *Sta Austreberta*. Elle est debout ; une mante, qui couvre sa tête, retombe sur ses épaules et descend jusqu'aux pieds. (*Société de Sphragistique*, I, 60).

BIBLIOGRAPHIE.

Duchesne, Surius et, plus tard, J. Bollandus ont publié

une Vie de Ste Austreberte écrite par un Anonyme presque contemporain, qu'on suppose avoir été moine à l'abbaye de Saint-Sauve de Montreuil. Baillet l'a jugée assez exacte : nous ajouterons toutefois qu'elle contient quelques erreurs de chronologie. Mabillon a édité, en même temps que cette Vie, une autre biographie plus courte, reproduisant souvent les mêmes termes et contenant en plus un très-petit nombre d'événements.

Cette vie, empruntée à un manuscrit de Compiègne, serait plus ancienne que la première, au jugement de Mabillon, de Cave et de Bulteau. Ils se fondent sur ce qu'elle est plus courte et que l'autre paraît n'en être que la paraphrase. Nous croyons, tout au contraire, avec D. Rivet (*Hist. litt.*, IV, 68) et avec Ghesquière (V, 422), que c'est la vie publiée par Bollandus qui est originale, et que l'autre, écrite peut-être par un moine de Jumiéges, n'en est que l'abrégé défiguré par quelques additions. L'auteur de la première, en effet, cite le témoignage d'une personne qui, contemporaine de Ste Austreberte, vivait encore à cette époque. De plus, cette Vie est dédiée à l'abbesse Julia qu'on croit être Ste Julienne, seconde abbesse de Pavilly.

Bollandus a publié en outre un récit des miracles de Ste Austreberte dont Mabillon et Ghesquière nous ont donné des fragments. Les trois premiers chapitres, s'occupant d'événements qui ont suivi de près la mort de Ste Austreberte, peuvent avoir pour auteur le plus ancien rédacteur de sa Vie ou un prêtre de Pavilly. Le reste est évidemment d'une composition plus récente, puisqu'il s'agit de faits qui ont suivi l'invasion des Normands.

Au commencement du XIe siècle, Enguerran, abbé de Saint-Riquier, a composé en vers une Vie de Ste Austreberte qui ne nous est point parvenue. (HARIULFE, *Chron. Centul.*, l. III, c. III).

Vers l'an 1311, un prêtre de Montreuil, nommé Wistasc Waucot, composa une traduction française des actes de Ste Austreberte, sur la demande que lui en fit Jeanne d'Argies, abbesse de Montreuil. On ignore ce qu'est de-

venu ce manuscrit souvent cité par Simon Martin. Il parle aussi de Nicolas Samson et de Remy Hazou, deux Chartreux qui ont fait l'éloge de Ste Austreberte en vers français ; nous en avons vainement cherché les manuscrits dans les dépôts publics.

On conserve à la Bibliothèque de Rouen un office de Ste Austreberte, manuscrit du XIVe siècle.

M. Ch. Henneguier, de Montreuil, possède dans sa riche bibliothèque, un manuscrit in-folio intitulé :

La Vie de saincte Austreberthe, vierge du pays Morin, diocèse de Térouanne, religieuse de l'abbaye nommée Le Port, près la rivière de Somme en Picardie, prieure dudit monastère ; abbesse de Honnecourt, diocèse de Cambray, abbesse ensuite de Pavilly, diocèse de Rouen, titulaire de l'abbaye royale de la ville de Montreuil, diocèse d'Amiens. Laditte vie distribuée en neuf jours, pour s'en entretenir depuis le jour de sa feste jusques et y compris le dernier jour de son octave. Chaque jour fournira une partie de sa vie, plus trois réflexions, et une élévation à Dieu ou prière sur la partie de sa vie qui aura été exposée, pour en demander le saint usage.

La dédicace, à Mgr de la Motte d'Orléans, est signée.... *prêtre, curé du diocèse de Boulogne*. Le manuscrit est autographe.

M. Henneguier croit que l'auteur n'est autre que Dieuzet, curé de Belle et Houllefort, qui passe pour avoir remanié le Propre du diocèse de Boulogne, vers le milieu du siècle dernier.

Simon Martin, religieux minime d'Abbeville, a publié en 1635 : *La Vie parfaicte et immaculée de saincte Austreberthe, princesse du sang de la première race des rois de France et première abbesse du monastère de Pavilly ;* Paris, Sébastien Huré, in-12. Cet ouvrage est suivi de plusieurs chapitres historiques sur les monastères de Pavilly et de Montreuil. Nous lui avons emprunté le récit textuel de plusieurs miracles accomplis au XVIIe siècle.

Outre ces documents et les ouvrages de l'abbé Cochet, l'abbé Decorde, Dominique de Jésus, Toussaint Duplessis, l'abbé Destombes, Ch. Lecointe, D. Martin

RHÉTELOIS, D. RIVET, SEMICHON, etc., cités dans le cours de cette biographie, nous avons consulté :

Les anciens bréviaires des diocèses de Rouen, Saint-Omer, Boulogne, Arras, Amiens. — BUCELIN, *Menolog. benedict.* 10 feb. — DU MONSTIER, *Neustria sancta*, 10 feb. — BARONIUS, *Annal.* ad ann. 695, c. 8. — MALBRANCQ, I, 342, 387, 419, 554. — MABILLON, *Annal.* I, 469. — MEYER, *Annal. flandr.*, l. I, ad ann. 668. — BULTEAU, *Hist. de l'ordre de S. Benoît*, I, 502. — TRIGAN, *Hist. eccl. de Normandie*, I. — DU TERTRE, *Vie de sainte Austreberte*, Paris, 1658, in-8. — LONGUEVAL, *Hist. de l'Église gallicane*, III, 72. — CH. BARTHÉLEMY, *Annales hagiologiques*, VIII, 180. — VAN DRIVAL, *Legendaire de Morinie*, p. 49. — L'abbé FROMENTIN, *Hesdin, étude historique*, p. 13. — Les Recueils hagiographiques de BAILLET, BLONDEL, CÉRISIERS, DUMESNIL, GAZET, GODESCARD, GIRY, l'abbé GUÉRIN, JUSTE et CAILLEAU, l'abbé PÉTIN, RIBADENEIRA, etc. — Nous devons de nombreux renseignements et la communication de divers anciens manuscrits à la complaisance de M. Ch. Henneguier, avocat à Montreuil-sur-Mer.

S. BERCHOND

ÉVÊQUE D'AMIENS.

1er Avril. — † VIIe Siècle.

S. Berchond [1] succéda, vers l'an 611, à S. Salve, selon les uns [2], à S. Déodat, selon les autres [3]. On ne sait rien de sa naissance, ni de sa famille ; l'histoire de son épiscopat se borne aux relations qu'il entretint avec S. Valery. La vénération qu'il portait à ce pieux cénobite, et peut-être aussi son amour pour la solitude, l'entraînaient souvent dans la forêt de Leuconaus ; il avait coutume d'y passer tout le Carême, partageant les exercices religieux et les macérations de l'ancien moine de Luxeuil. Il ne fit que

[1] Il est peu de saints dont le nom présente plus de variantes : *Berchundus*, *Bercundus*, *Berhundus*, *Berhandus*, *Berhardus*, *Bernardus*, *Bernadus*. — *Berchund*, *Berchonde*, *Bercund*, *Bercond*, *Berhund*, *Berhun*, *Berund*, *Berhond*, *Béron*, *Berhard*, *Bernard*. — Baillet, qui pouvait choisir entre toutes ces formes, s'est imaginé d'en inventer une nouvelle, en donnant le nom de *Bochart* à notre évêque, dans sa *Vie de S. Valery*, n° 4.

[2] Du Cange, De Court, de La Morlière, etc.

[3] Daire, de Sachy, Mioland, etc.

suivre l'inspiration d'une tendre amitié, en favorisant la donation, que Clotaire II fit à Valery, de la terre de Leuconaus, et en prêtant plus tard son concours à S. Blimont pour relever de ses ruines l'oratoire primitif et en faire un monastère régulier.

Le Vimeu, qu'il évangélisa, restait obstinément attaché à certaines coutumes païennes, et spécialement au culte des arbres, soit que cette pratique ait persévéré depuis l'époque druidique, soit qu'elle ait été remise en honneur par les Francs. Un de ces arbres sacrés s'élevait près de l'ermitage de S. Valery et attirait les hommages superstitieux des visiteurs. Berchond, pour sanctifier ce but de pèlerinage, suspendit à cet arbre des reliques qu'il avait coutume de porter sur lui, et il put ainsi, sans brusquer des habitudes invétérées, leur donner une consécration chrétienne. C'est au pied de cet arbre, devenu plus tard un monument de piété, que S. Valery fut enterré, en l'an 622, d'après le désir qu'il en avait exprimé. Trois ans après, alors que les religieux de Leuconaus furent dispersés par l'appréhension des guerres qui étendaient leurs ravages sur ces contrées, Berchond voulut transporter à sa cathédrale les restes vénérés de S. Valery. Il se rendit auprès de son tombeau, le fit ouvrir, et ordonna à ses aides d'en exhumer le corps. Leurs efforts réunis restèrent infructueux. « J'ai lieu de craindre, s'écria Berchond, que cette tentative soit sans résultat : supplions le Seigneur de nous venir en aide ». Après avoir prié avec ferveur, il essaya à trois reprises différentes de soulever les dépouilles mortelles de S. Valery ; mais il comprit qu'aucune force humaine

ne pourrait lutter contre leur miraculeuse immobilité. L'ermite de Leuconaus, dit le pieux chroniqueur de sa vie [1], ne voulait pas abandonner, même après sa mort, les lieux qu'il avait tant chéris [2]. C'était à S. Blimont qu'il était réservé d'opérer une translation moins lointaine, en faisant du corps de S. Valery la pierre angulaire sur laquelle reposerait la sainteté et la gloire du monastère qu'il devait construire.

D'après quelques anciens manuscrits, Berchond aurait assisté au concile tenu à Reims, en 625 ou 630, sous l'archevêque Sonnatius. Mais son nom ne se trouve point dans les actes qui ont été recueillis par Flodoard [3], par Labbe et par Mgr Gousset [4].

La mort de S. Berchond est fixée à l'an 627 par l'auteur anonyme de la Vie de S. Valery ; à l'an 640, par le bréviaire de M. de la Motte ; à l'an 644, par De Court [5].

L'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de Saint-Acheul* [6] conjecture que le tombeau de Berchond est l'un des cinq qui ont été découverts en 1697, dans l'ancienne catacombe de Faustinien. La charte de Roricon (XI[e] siècle), relative à l'établissement des cha-

[1] *Vita S. Walarici*, auctore anon., ap. MABILLON, *Act. SS. Ord. S. Bened*, III, 89, n° 39 ; et SURIUS, 1 apr.

[2] Ce miracle d'un cercueil qui s'alourdit se reproduit souvent dans les légendes, surtout au VII[e] siècle. Voir nos biographies de S. Fursy, S. Fuscien, S. Honoré, etc.

[3] *Hist. eccles. Rem.*, lib. III, c. v.

[4] *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, I, 37.

[5] *Mém. chronol. manusc.*, t. I, l. II, c. X.

[6] Publiés dans les *Documents inédits* de M. DE BEAUVILLÉ, I, 363.

noines réguliers dans l'église de Saint-Acheul, parle, en effet, des cendres sacrées qui y ont été longtemps cachées, et semble indiquer par là que les premiers évêques, honorés du titre de saints, qui l'avaient précédé sur le siége d'Amiens, avaient été inhumés à Saint-Acheul. Cette église, il est vrai, n'était plus cathédrale du temps de S. Berchond; mais une partie du clergé y résidait encore, et il n'est pas improbable qu'on ait continué alors d'y enterrer les évêques.

CULTE ET LITURGIE.

La qualification de Saint est donnée à Berchond par l'auteur de la Vie de saint Valery, écrivain qui vivait au XIe siècle ; par les litanies du diocèse que nous trouvons dans nos manuscrits liturgiques des XIe et XIIe siècles ; par plusieurs anciens catalogues des évêques d'Amiens; par Démocharès, Ghinius, Gazet; et par tous nos historiens locaux. Son nom, inscrit en tête du 31 mars dans le Martyrologe d'Amiens, manuscrit de l'an 1738, a été effacé plus tard.

L'église d'Amiens ne célèbre plus sa fête, qui figurait sous le rite double majeur, avec une leçon spéciale, dans le Bréviaire de Mgr Mioland.— Une *Mémoire* lui est consacrée au 1er avril dans le Bréviaire de M. de La Motte et dans le Propre de Saint-Florent de Roye.

ICONOGRAPHIE.

On suppose que S. Berchond est l'un des six évêques qui sont sculptés au portail Saint-Firmin de la cathédrale d'Amiens. — On voit son portrait imaginaire à la chapelle de l'évêché.

BIBLIOGRAPHIE.

MANUSCRITS : DU CANGE, *Les Évêques d'Amiens*, Ms. 9476 de la Bibl. imp., f° 21.—DE COURT, *Mémoires chronologiques*, t. I, l. 2, ch. X.

IMPRIMÉS : MABILLON, *Annal. benedict.*, I, 295 et 318. — LECOINTE, *Hist. eccles. Franc.*, III, ad ann. 614, 623, 627. — *Proprium SS. Monasterii S. Valarici*, I, april. lect. VI. — DAIRE, *Hist. d'Amiens*, II, 10. — D. GRENIER, *Introd. à l'hist. de Picardie*, p. 303. — LA MORLIÈRE, *Hist. d'Amiens*, p. 194. — *Gallia Christ.*, X, 1155. — DE SACHY, *Hist. des évêques d'Amiens*, p. 54. — Et les ouvrages cités dans les notes de cet article.

S. BERNAIRE

MOINE DE CORBIE.

† 830.

Bernaire [1], frère de S. Adélard, fut comme lui élevé à la cour de son oncle Pepin. Fort jeune encore, il entra à l'abbaye de Corbie, alors qu'Adélard et Wala brillaient à la cour de Charlemagne. Au commencement du règne de Louis le Débonnaire, Bernaire fut enveloppé dans l'injuste disgrâce de ses deux frères, et exilé, d'abord à Lérins, ensuite à Fleury [2]. Après sept années de proscription, il retourna au monastère de Corbie où il mourut vers

[1] *Bernarius, Berarius, Bernardus, Bernharius, Bernerius.* — *Bernhaire, Bernard, Bernart, Barnie.*

[2] Paschase Radbert dit qu'il fut exilé à Lérins. L'auteur anonyme de la *Vie de Louis le Débonnaire* dit que ce fut au monastère de S. Benoît de Fleury. Nous croyons pouvoir concilier ces deux textes, en supposant que Bernaire a été transféré de Lérins à Fleury. (Cf. *Annal. bened.*, ad ann. 814, n° 22) — On sait que l'île de Lérins fait aujourd'hui partie du diocèse de Fréjus ; et Saint-Benoît-sur-Loire (l'antique Fleury), du diocèse d'Orléans.

l'an 830. Il est inscrit au nombre des saints dans la Chronique de D. Cocquelin ; dans le *Ménologe bénédictin*, et dans le *Martyrologe gallican*, qui, d'après le témoignage erroné de Vincent Barral, font mourir S. Bernaire à l'abbaye de Lérins.

Aucun culte ne fut jamais rendu à S. Bernaire. Si quelques Martyrologes modernes l'ont placé au 2 janvier, c'est uniquement, sans doute, pour ne point le séparer de son frère S. Adélard.

BIBLIOGRAPHIE.

MANUSCRITS : Collection de D. GRENIER, XXX, f° 191. — CAULAINCOURT, *Monasterii S. Petri de Corbeia fundatio*, Ms. 524 de la Bibl. d'Amiens.

IMPRIMÉS : PASCHASE RADBERT, *Vita S. Adalhardi* (apud MABILLON, V, 522). — L'ASTROLOGUE, *Vita Ludovici pii* (DOM BOUQUET, VI, 277). — *Chroniques de Saint-Denys, Gestes de Louis le Débonnaire*, ch. XII. — VINCENT BARRAL, *Chronologia Sanctorum sacræ insulæ Lerinensis*. Lugd. 1613, in-4°. — MABILLON, *Annal. bened.*, lib. XXVIII, n° 32 ; lib. XXIX, n° 18.

S. BERNARD D'ABBEVILLE

FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION DE TIRON.

14 Avril. — † 1117.

Bernard [1] naquit, non pas à Abbeville, comme le disent les historiens du Ponthieu [2], mais dans les environs d'Abbeville [3], vers l'an 1046 [4]. Ses parents étaient renommés pour leur piété et leur hospitalité. Les maisons de Montcavrel, de Rambures, de Monchy, de Saint-Blimont et de Bovinet se glorifiaient d'être alliées à l'antique et noble famille de notre S. Bernard [5].

M. T. Morgand, dans sa *Notice sur l'histoire litté-*

[1] ***Bernardus, Bernardus Tyronis, Bernardus de Pontivo, — Bernard de Tiron.*** Deux autres personnages portent ce même nom de ***Bernard d'Abbeville :*** un évêque d'Amiens qui, en 1269, contribua à l'achèvement de notre cathédrale, et un religieux capucin qui, en 1703, traduisit en français *la Triple Exposition* de Bernardin de Picquigny.

[2] Le P. Ignace, Devérité, F.-C. Louandre, etc.

[3] In territorio Abbatis villæ, dit Geoffroy le Gros, son biographe contemporain.

[4] Et non pas en 1070, comme le dit le P Ignace.

[5] Louandre, *Biographie d'Abbeville*, art. Bernard.

raire d'Abbeville [1], dit que « Bernard se distingua dans la fameuse école de Centule ». Ce n'est là qu'une supposition assez probable : le biographe contemporain qui va être notre principal guide, Geoffroy le Gros, se borne à nous dire qu'il étudia avec succès la grammaire et la dialectique, et que son assiduité le préserva de la frivolité qui entraînait alors dans de folles dissipations tant de jeunes gens de sa condition. Il professait un goût si précoce pour la vie religieuse, qu'au sortir de l'enfance, il revêtit l'habit ecclésiastique. Le contraste de ce vêtement avec son âge lui attirait les plaisanteries de ses camarades, et lui valut le surnom dérisoire de *Petit Moine*.

Le pieux enfant, se souciant fort peu de ces moqueries, s'efforçait de rendre ses goûts et ses mœurs conformes au costume qu'il avait adopté. Entièrement adonné à l'étude et à l'accomplissement de ses devoirs religieux, il avait acquis, dès l'âge de vingt ans, une connaissance approfondie des saintes Lettres.

Pressé du désir de réaliser les vœux qu'il formait depuis longtemps, il quitta sa patrie, qu'il ne devait jamais revoir, et partit pour le Poitou, avec trois compagnons de son âge, animés des mêmes sentiments. Ils rencontrèrent sur leur route le roi Philippe I[er]; Bernard en tira un favorable augure et s'écria : — Puisque nous trouvons un roi de la terre, sans le chercher, nous devons présager que nous saurons trouver le Roi du ciel, qui est l'objet de toutes nos

[1] *Mém. de la Société d'Émulat. d'Abbeville*, 1838, p. 503.

aspirations. — Arrivés à Poitiers (1066), ils s'informèrent des maisons monastiques de l'Aquitaine où florissait le mieux la régularité religieuse. On leur indiqua, à deux lieues de là, le monastère de Saint-Cyprien, bâti par Pepin, roi d'Aquitaine, et que dirigeait alors Raynaud II, dont la réputation était si grande qu'il était devenu l'un des oracles des conciles provinciaux. Ancien disciple de S. Robert, abbé de la Chaise-Dieu, il ne restait pas inférieur à son maître. Parmi les religieux de ce monastère, on remarquait Hildebert, qui devint archevêque de Bourges; Gervais, qui devait gouverner l'abbaye de Saint-Savin; Garnier, qui avait été seigneur de Montmorillon, et bien d'autres chez qui la noblesse des vertus faisait pâlir l'illustration de la naissance.

Bernard, après avoir pris l'habit et reçu la tonsure monastique, marcha rapidement dans la voie de la perfection. Se croyant inférieur à tous, il n'était personne à qui il ne se crût obligé d'obéir; plein d'affection pour ses frères, il compatissait à leurs peines et ressentait toutes leurs joies. Jamais un murmure ne venait effleurer ses lèvres; jamais un soupçon n'éveillait sa défiance; la bienveillance et la douceur respiraient dans ses traits et animaient son langage.

Une partie de ses nuits était consacrée à l'étude de l'Écriture sainte. Il arriva qu'une fois le sommeil l'emporta sur sa volonté : Bernard, en s'endormant, laissa échapper la chandelle qu'il tenait à la main. Le flambeau tomba sur les pages sacrées de la Bible, mais, en se consumant tout entier, n'en brûla aucun feuillet [1].

[1] On trouve le même trait dans les Vies de S. Mayeul, de Ste Colette, etc.

Pendant les dix années que Bernard passa au monastère de Saint-Cyprien, il édifia la communauté par la rigueur de ses abstinences et l'éclat de ses vertus, dépassant même, dans le chemin des progrès spirituels, ceux qui avaient été ses guides. Aussi, s'il n'était point le supérieur de nom et de fait, il l'était moralement par l'autorité de ses exemples.

Vers l'an 1076, on voulut faire revivre la discipline monastique à l'abbaye de Saint-Savin [1] où la règle s'était singulièrement relâchée. Gervais, moine de Saint-Cyprien, fut désigné pour opérer cette réforme : mais il résistait aux ordres de son évêque et de son abbé, en disant qu'il ne se sentait point la force nécessaire pour accomplir seul une pareille œuvre et porter remède tout à la fois à la défection morale et au désordre temporel. Il ne consentit enfin à devenir abbé de Saint-Savin, qu'autant que Bernard, en qualité de prieur, se chargerait de la réforme spirituelle.

On accéda à son désir, mais l'union ne régna pas longtemps entre les deux religieux. Gervais, trop préoccupé du désir d'enrichir sa communauté, voulut acquérir une église voisine ; Bernard reconnut là une espèce de simonie, et s'opposa à cette transaction. Gervais, voyant échouer ses projets, résigna ses fonctions, et se retira tout courroucé dans un logis qu'il fit construire des deniers de Saint-Savin, près du monastère de Saint-Cyprien.

Bernard, abandonné à lui-même, fut donc obligé,

[1] Départ. de la Vienne, arr. de Montmorillon. On sait que l'église de Saint-Savin est célèbre par ses fresques romanes : une partie d'entre elles a pu être exécutée sous le priorat de Bernard. (V. Mérimée, *les Peintures de Saint-Savin*).

dès lors, de pourvoir aux soins temporels de la communauté, tout en continuant de veiller à ses progrès spirituels. Mais, bien loin de reconnaître cette infatigable activité, quelques mauvais religieux y trouvaient un prétexte d'insultes; l'un d'eux passa même des iujures aux voies de fait. Dieu se chargea de venger son serviteur, qui ne voyait là qu'une occasion de s'humilier et de pardonner. Le coupable fut frappé de mort subite, et ceux qui auraient été tentés d'imiter son insubordination rentrèrent alors en eux-mêmes, en courbant désormais un front docile sous le joug de la règle.

Gervais fut du nombre des abbés qui se rendirent à l'appel du pape Urbain II et prirent part à la croisade de 1096. Monté sur un âne, et accompagné de nombreux croisés, il se dirigeait vers la ville de Jérusalem, quand un lion se précipita sur lui et le dévora en face de ses compagnons terrifiés. Ce même jour, Bernard eut révélation de ce fatal événement; il en fit part à ses religieux et ordonna de célébrer l'office solennel des obsèques. Ce ne fut qu'après le retour des croisés dans leur patrie, que les religieux de Saint-Savin apprirent que Gervais avait péri le jour même où ils avaient assisté à ses obsèques, et que, par conséquent, leur saint abbé n'avait pu connaître cette horrible mort que par une vision miraculeuse.

S. Bernard fut favorisé d'autres révélations, connues plus tard par le récit qu'il en avait fait à un ami iutime. Un soir, qu'il prolongeait ses prières dans l'oratoire, après les complies, il se trouva transporté dans une salle capitulaire remplie de moines

blancs, dont il reçut la benédiction. Le plus vénérable d'entre eux, s'adressant à Bernard, lui dit: — « Nous avons été jadis religieux dans ce monastère, et nous aimons à hanter ces lieux qui furent témoins de nos épreuves victorieuses. Nous te félicitons d'avoir ranimé l'antique piété de ce saint asile. Nous venons aujourd'hui pour t'enjoindre d'annoncer à tes frères que dix-neuf d'entre eux vont prochainement comparaître devant Dieu. » — Dès le lendemain, Bernard fit part à ses moines de cette vision et les engagea à purifier leur conscience, pour se préparer à un départ suprême. L'un d'eux ayant traité ces prédictions de songes illusoires, le prieur de Saint-Savin lui répondit qu'il serait le premier que frapperait la mort; et il désigna ensuite par leurs noms tous ceux qui allaient descendre dans la tombe, en indiquant le jour et l'heure de leur agonie. Tout arriva comme il l'avait prédit, et l'on reconnut alors qu'il était vraiment doué du don de prophétie.

Dans ce même oratoire de Saint-Savin, la Vierge apparut une nuit à S. Bernard, l'encouragea à supporter les tribulations qui l'éprouvaient, et lui annonça qu'il était prédestiné au bonheur des cieux.

Bernard, qui était arrivé à l'âge de 50 ans, ayant appris que ses confrères voulaient le choisir pour abbé, prit la fuite, dans l'intention de s'adonner à la vie anachorétique, désir qu'il nourrissait depuis longtemps. Vers l'an 1096, il alla donc trouver un ermite nommé Pierre des Étoiles, qui demeurait non loin du monastère, celui-là même qui devait un jour fonder l'abbaye de Fontgombaud. Pierre approuva son projet, et, pour le soustraire aux recherches qu'on

ne manquerait point de faire, consentit à le conduire dans une solitude inaccessible de la forêt de Craon [1]. C'est dans cette nouvelle Thébaïde, s'étendant sur les confins de la Bretagne et du Maine, que vivaient alors, dans des cellules isolées, Robert d'Arbrissel, Vital de Mortain et Raoul de la Fustaye, qui devaient un jour illustrer leur nom par la fondation de diverses congrégations religieuses. Pierre des Étoiles obtint du B. Vital qu'il voulût bien s'adjoindre un nouveau compagnon de solitude et lui confia Bernard, sous le nom emprunté de Guillaume, parce que ce dernier voulait entourer sa naissance et sa retraite du plus grand mystère. Vital, après avoir convoqué tous les anachorètes de ce désert, leur fit agréer l'admission du nouveau solitaire; chacun voulait lui offrir sa cellule : mais il fut décidé que Guillaume (nous venons de dire que c'était le nom d'emprunt de S. Bernard) parcourrait la forêt, visiterait toutes les cellules et choisirait celle qui lui conviendrait le mieux. Il s'enfonça donc dans le désert où, tout à l'extrémité, il rencontra la demeure d'un frère nommé Pierre. C'était une étroite cabane, construite avec dés écorces d'arbre, dans un oratoire ruiné de S. Médard, et qui n'était entourée d'aucun terrain cultivé. Ce désolant aspect séduisit l'esprit mortifié de Bernard, qui déclara avoir trouvé ce qui lui convenait.

Pierre fut ravi de voir sa pauvre cabane préférée aux demeures plus confortables des autres anachorètes. Il félicita Bernard de son choix et lui

[1] Chef-lieu de canton du dép. de la Mayenne.

promit de le rendre habile dans l'art de tourner le bois. Pour fêter son hôte, il invita tous ses confrères à prendre un repas chez lui : comme d'habitude, il n'avait point de provisions, mais il savait pourtant où en trouver; s'étant muni de paniers, il parcourut les environs, cueillit des noisettes et des fruits sauvages, dépouilla les troncs d'arbres de leurs rayons de miel, et revint tout joyeux offrir à ses hôtes ce copieux repas improvisé, auquel il ajouta une purée de feuilles d'arbre.

Bernard, sous la direction de Pierre, devint habile dans l'art de façonner le bois et de tresser les écorces; il apprêtait l'unique repas du soir et faisait cuire des herbes sauvages, qu'aux jours de fête il assaisonnait de quelque condiment. Il rendait à Pierre toute espèce de services, en disant comme le divin Maître : — Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour servir (*Matth.* xx, 28).

Pendant les trois années que Bernard consacra ainsi au travail des mains et à la contemplation, les moines de Saint Savin le faisaient chercher par toute la France. Ils découvrirent enfin sa retraite; munis d'un ordre de l'évêque de Poitiers et de l'abbé de Saint-Cyprien, ils se disposaient à aller prendre Bernard pour le mettre à la tête de leur communauté. Un religieux, plus empressé que les autres, nommé Hugues, devança ses confrères et annonça à l'ermite le sort qu'on lui destinait. Bernard, se voyant découvert, résolut de fuir dans une île, espérant que l'océan, mieux que la terre ferme, serait un fidèle gardien de sa solitude.

L'un des anachorètes voulut lui donner dix-huit

pièces d'argent qu'il tenait en réserve. L'homme de Dieu les refusa : — « Qu'ai-je à craindre de la pauvreté? s'écria-t-il. Le Seigneur n'a-t-il point promis de procurer le nécessaire à celui qui cherche avant tout son royaume? » — Il fit donner cette somme à un pauvre campagnard qui se trouvait là, et, riche de sa confiance en Dieu, il se dirigea vers la mer de la Manche. Arrivé sur les bords de l'Océan, il monta dans une barque et se fit conduire à l'île de Chaussey [1], entre Jersey et Saint-Mâlo.

C'est sur ce rocher isolé qu'il vécut, de 1099 à 1100, plongé dans une perpétuelle contemplation des choses divines. Sans compagnons, sans feu, sans pain, sans commerce avec les hommes, il vivait de quelques racines sauvages. Un seul événement important vint troubler le calme habituel de son isolement volontaire.

Un navire de pirates armoricains avait capturé deux vaisseaux de marchandises près des côtes d'Angleterre, après un sanglant combat. Il se dirigeait vers un port de Bretagne, avec ses prises et ses captifs, quand il fut poussé par des vents contraires vers l'île de Chaussey. Bernard fut ému d'une profonde pitié, en voyant ces pauvres marchands enchaînés et souillés de leur propre sang. Il les exhorta à la patience et au pardon des injures, tandis qu'il adjura les pirates de rentrer en eux-mêmes et de renoncer à leurs odieux projets. Les forbans ne firent

[1] Baillet lui donne à tort le nom de *presqu'île*. C'est sans doute le nom de cette île, *Causeus*, qui a donné lieu à l'erreur d'Orderic Vital qui fait de notre S. Bernard un abbé de Quinçay.

que rire de ses conseils et profitèrent bientôt d'un changement de vent pour remettre à la voile.

S. Bernard passa toute la nuit en oraison et supplia Dieu, la Vierge et les Saints, de toucher le cœur des barbares et de rendre à leur famille les infortunés prisonniers. Ces vœux allaient être bientôt exaucés. La discorde avait surgi entre les pirates au sujet de la distribution des prises, et leurs armes fratricides s'étaient teintes de leur propre sang. Cependant, le navire touchait au port et allait bientôt jeter l'ancre, quand une affreuse et soudaine tempête le chasse loin des côtes. Le déchaînement des vagues semble lutter de furie avec les éclats du tonnerre ; la mer, entr'ouvrant ses abîmes, va dévorer le vaisseau, devenu le jouet des vents. Les voiles se déchirent, les cordages se rompent, les mâts se brisent ; rames et gouvernail sont emportés par les flots ; l'eau fait irruption dans la carène. Les forbans, en face de la mort, retrouvent leur conscience, dénouent les liens de leurs captifs et promettent de leur restituer tout ce qui leur appartient. Pour apaiser la colère vengeresse des cieux, ils font vœu d'expier leurs crimes par un pèlerinage, ceux-ci à Jérusalem, ceux-là à Rome, d'autres à Saint-Jacques de Compostelle. A défaut de prêtre, ils se confessent les uns aux autres, et font serment de devenir les dociles pénitents de l'ermite qu'ils avaient insulté à Chaussey, si jamais ils peuvent, sains et saufs, aborder dans son île. Dieu se laissa toucher par leur repentir et surtout par les prières de Bernard. Cinq navires sur neuf vinrent échouer sur les plages de Chaussey ; les pirates se jetèrent aux genoux du

saint solitaire et ratifièrent les promesses qu'ils avaient faites au milieu des dangers. Avec les débris des vaisseaux naufragés, ils bâtirent une commode demeure à l'ermite qui, jusque là, s'était contenté de l'humide abri des cavernes. Quelques jours après, ils reprenaient la mer et allaient rendre à la liberté les marchands qu'ils avaient capturés.

Pendant ce temps là, les moines de Saint-Savin, lassés de l'inutilité de leurs recherches, avaient fini par se choisir un abbé. Aussitôt que Pierre des Étoiles eut connaissance de cette élection qui devait calmer les craintes de Bernard, il se rendit dans la fôret de Craon où il apprit du B. Vital la nouvelle résidence qu'avait choisie l'ermite. Il ne crut pas devoir cacher plus longtemps le nom et l'histoire de son ami, dont la renommée remplissait l'Aquitaine. Les anachorètes lui fournirent un guide nommé Chrétien. Tous deux parvinrent bientôt à Chaussey; après avoir raconté à Bernard l'élection de l'abbé de Saint-Savin, laquelle devait mettre un terme à ses appréhensions, ils lui exposèrent le désir qu'avaient de son retour les anachorètes de l'Anjou. Bernard accéda à leur prière, retourna avec eux dans la fôret de Craon et s'y bâtit une cellule, à l'endroit nommé Font-Gohiard [1]. Ce lieu devint un pieux rendez-vous, non-seulement pour les anachorètes du désert, mais pour tous les habitants des environs, avides de s'édifier par la contemplation de si héroïques vertus. L'homme de Dieu, oublieux des vanités de la terre,

[1] Hugues Ménard a confondu à tort cette localité avec Fontgombault. Quelques géographes pensent que Font-Gohiard était situé dans la forêt de Saint-Mars (Maine).

avait, en les méprisant, conquis la renommée ; en les fuyant, il avait obtenu la gloire.

Raynaud, abbé de Saint-Cyprien, déplorait depuis longtemps l'absence de Bernard, et souhaitait ardemment lui transmettre sa crosse, qu'il sentait s'échapper de sa main débile. Ayant recours à la ruse pour ramener au bercail un si regretté transfuge, il alla trouver Bernard dans sa retraite, lui dit que l'intérêt de son monastère l'avait amené dans ces parages, et qu'il n'avait point voulu passer si près de lui sans venir lui renouveler sa fraternelle affection. Affectant de craindre les dangers de la forêt, il le pria de le conduire jusqu'à la lisière; là, le vénérable vieillard dit à son guide : — « J'ai trompé ta confiance, je ne craignais pas d'autres voleurs que ces bons anachorètes qui t'ont dérobé à notre tendresse ; je te remène parmi tes premiers frères ». — Bernard céda à ces instances, en songeant qu'il pourrait plus tard revenir dans sa solitude chérie. Son arrivée à Saint-Cyprien remplit de joie tous les cœurs ; on lui coupa sa barbe longue et inculte, on le dépouilla de son grossier vêtement de peau, pour lui faire reprendre la coule bénédictine ; et, quelques jours après, il était nommé prieur du monastère.

Quatre mois plus tard, Raynaud, courbé sous le fardeau des ans, sentit la vie l'abandonner ; avant de mourir, il désigna Bernard au choix de la communauté pour lui succéder : — « Je prends Dieu à témoin, s'écria-t-il, que je ne connais personne de plus saint ». — Ses vœux furent exaucés ; peu de temps après, Bernard, malgré ses répugnances, était

consacré abbé par Pierre II, évêque de Poitiers, qui avait adhéré aux projets de Raynaud.

S. Bernard ne démentit point les espérances qu'on avait conçues de son élévation forcée à la dignité abbatiale. La pureté de sa doctrine égalait l'austérité de ses mœurs ; l'autorité de ses exemples était encore plus persuasive que celle de sa parole ; c'était par son humilité, plus que par son rang, qu'il était le premier entre tous. Chaque jour, il recevait à sa table une centaine de prêtres et servait de ses mains les pauvres qui venaient lui demander l'hospitalité. Chaste dans ses pensées, réservé dans ses paroles, actif dans ses démarches, dévoué pour tous, mortifié dans ses goûts, affable dans ses rapports, compatissant pour le malheur, inaltérable dans sa patience, avide de l'étude qui fortifie l'esprit, et amoureux de la contemplation qui ravit l'âme dans les sphères de l'éternité, il offrait en lui la réunion de toutes les vertus.

Ce fut en l'an 1100, la première année de son abbatiat, qu'il assista au concile de Poitiers que présidaient les cardinaux Jean et Benoît, légats du Saint-Siége, et où fut frappé d'anathème le roi Philippe Ier qui, par son divorce et par ses relations adultères avec Bertrade, scandalisait la nation. Guillaume, duc d'Aquitaine, sentant qu'il méritait le même sort, entra en fureur à ce sujet et menaça de mort les cent quarante pères du concile. « Le duc, voyant que ses représentations étaient inutiles et que les légats irrités voulaient renouveler l'excommunication contre le roi, sort en courroux de l'assemblée suivi de quelques prélats et de plusieurs seigneurs. Les évêques

qui étaient restés commencent à prononcer l'excommunication. Alors la multitude s'emporte ; elle lance, du haut des galeries du temple, des pierres contre les cardinaux. Un ecclésiastique est immolé par la rage populaire ; les membres du concile fuient épouvantés. Au milieu de cette terreur générale, Bernard de Tiron, Robert d'Arbrissel et les deux légats demeurent seuls intrépides, ôtent leur mîtres pour montrer combien peu ils craignent les pierres qui volent sur leurs têtes, triomphent par leur courage de la colère du peuple, et la fatale sentence est prononcée... Le duc d'Aquitaine avait intérêt à ne pas souffrir les censures, car lui même avait répudié sa femme. Un des pères du concile, que l'on croit être Bernard d'Abbeville ou Robert d'Arbrissel, résolu de l'excommunier, prononçait déjà la formule. Guillaume, tirant son épée : « Tu vas mourir de ma main, lui crie-t-il, si tu ne me donnes l'absolution ». Le prélat feignit d'avoir peur, demanda un instant de loisir et acheva les paroles fatales : — « Frappez maintenant, ajouta-t-il, je suis prêt ». — Le duc lui répondit froidement : — « Je ne t'aime pas assez pour t'envoyer en paradis [1] ».

Tandis que S. Bernard gouvernait l'abbaye avec autant de zèle que de sagesse, les moines de Cluny affichèrent la prétention de ranger Saint-Cyprien sous leur juridiction ; ils allèrent trouver à Rome le pape Pascal II, et en obtinrent un bref qui déposait Bernard de sa prélature, à moins qu'il ne consentît à se soumettre à la suprématie de Cluny. Bernard

[1] LOUANDRE, *Biogr. d'Abbeville*, p. 52.

n'hésita point un instant : il aima mieux renoncer à sa crosse que de la rendre tributaire, et alla rejoindre dans la forêt de Craon Robert d'Arbrissel et Vital de Mortain. Il parcourait avec eux les villes et les campagnes du Maine, annonçant la parole de Dieu, attaquant de front l'immoralité et semant dans tous les cœurs des germes de vertu et de dévouement.

A cette époque, des prêtres de la Normandie contractaient publiquement mariage, léguaient leurs bénéfices à leurs enfants ou bien les leur donnaient en dot. Avant la célébration de leur hymen, ils juraient, devant les parents de leur future épouse, de ne jamais l'abandonner, ce qui montre bien qu'ils savaient agir contre la discipline générale de l'Église [1]. Bernard réussit à dissoudre quelques unes de ces coupables unions ; mais il excita contre lui une telle animadversion que sa vie fut plus d'une fois en danger.

Un jour, qu'il prêchait à Coutances, un archidiacre qui avait femme et enfants, accompagné de nombreux clercs, chercha à lui faire un mauvais parti et lui demanda comment il se faisait qu'un moine qui devait être mort au monde vînt ainsi le troubler par ses prédications. Bernard répondit par un commentaire allégorique de l'Écriture sainte, en rappelant que Samson avait exterminé ses ennemis avec une mâchoire d'âne. — « Samson, leur dit-il, dont le nom signifie *Soleil*, nous figure le Christ, soleil de justice; ses ennemis, ce sont tous ceux qui violent ses lois ; l'âne mort, c'est le fidèle observateur de ses

[1] ORDERIC VITAL, l. v et XII.

commandements ; les mâchoires de l'âne, ce sont les prédicateurs de la foi. C'est précisément parce qu'ils sont morts aux vanités du monde qu'ils peuvent mieux combattre et qu'ils sont l'instrument de conversion dont s'arme le bras du Seigneur ». — L'archidiacre, interdit par ce discours, sentit se calmer sa colère et protégea même le Saint contre l'animosité de ses confrères.

Les moines de Saint-Cyprien avaient lutté pendant quatre ans contre les prétentions persévérantes de l'ordre de Cluny. Munis d'une lettre de l'évêque de Poitiers, ils allèrent trouver Bernard dans son ermitage, et le supplièrent de se rendre à Rome pour plaider auprès du Pape leur cause et la sienne. Le Saint y consentit; vêtu de son costume d'ermite et monté sur un âne, il partit à Rome avec quelques-uns de ses compagnons du désert. Le pape Pascal II, qui le connaissait de réputation, grâce aux rapports que lui avaient faits les cardinaux Jean et Benoît, ses légats au concile de Poitiers, le reçut avec bienveillance, l'entretint tout un jour et lui rendit la dignité abbatiale dont il avait cru devoir le déposséder en faveur de Cluny.

Les moines de Saint-Cyprien, qui étaient restés quatre ans sans abbé, s'étaient beaucoup relâchés de la règle ; quelques-uns d'entre eux ne purent supporter le joug dont ils s'étaient déshabitués, et cherchèrent les moyens de se débarrasser d'un censeur importun, oubliant le service qu'il venait de rendre à la communauté. Pour lasser sa patience et lui faire reprendre le chemin si connu du désert, ils firent soustraire le froment et le vin qui étaient néces-

saires pour l'alimentation des religieux et des pauvres; mais ces provisions furent recouvrées, et un chanoine assura l'avenir matériel de l'abbaye pour toute une année. La mort vengeresse dont la Providence punit les coupables n'effraya point les séditieux ; ils firent alliance avec les moines de Cluny dont ils avaient jusqu'alors repoussé les empiétements, et favorisèrent leurs projets d'annexion.

Bernard se vit obligé de faire un second voyage à Rome pour défendre l'indépendance de son monastère. Trouvant Pascal II changé de sentiments et hostile à sa cause, il ne craignit point de protester contre son jugement et d'en appeler au tribunal de Dieu. Le souverain Pontife, irrité d'une telle audace, le chassa de sa présence. Ses conseillers le calmèrent bientôt en vantant les vertus de Bernard; les cardinaux Jean et Benoît rappelèrent la courageuse énergie dont il avait fait preuve au concile de Poitiers. Pascal consentit alors à recevoir de nouveau l'abbé de Saint-Cyprien et à écouter ses doléances. S. Bernard exposa alors que son abbaye existait avant que Cluny fût fondé et qu'elle ne pouvait point se ranger sous la loi d'une institution plus jeune.

« Nous trouvons, disait-il, dans les sacrés Canons, les noms d'archevêque, d'archiprêtre, d'archidiacre; mais on ne trouve nulle part la qualification d'archi-abbé. Tout au contraire, S. Benoît dont je professe la règle, ainsi que celui qui m'attaque, a prescrit que chaque abbé serait indépendant dans l'administration de son monastère; il n'a point parlé d'archi-abbé, et n'a certes point prévu que l'orgueil pourrait un jour inventer un tel titre. » Les moines

de Cluny, qui prirent à leur tour la parole, ne purent entamer les solides arguments de leur adversaire. Aussi le Pape, revenant sur ses appréciations passées, proclama l'indépendance du monastère de Saint-Cyprien. Il essaya même de retenir à Rome S. Bernard, en lui offrant la dignité de cardinal-prêtre : mais l'humble religieux, bien loin d'accepter cet honneur, ne voulut pas même reprendre la dignité d'abbé qu'on lui restituait, et sollicita la permission de retourner dans sa solitude. Pascal y consentit, en l'autorisant à baptiser, à confesser, à prêcher, partout où le conduirait son zèle apostolique. Pendant son séjour à Rome, il lui avait témoigné sa bonté extrême, en l'invitant tous les jours à sa table.

Bernard retourna à Saint-Cyprien, et, quelques jours après, partit avec un petit nombre de disciples pour l'île de Chaussey : mais il ne put y faire un long séjour. Des pirates y abordèrent, s'emparèrent des vases sacrés, des vêtements liturgiques que contenait l'oratoire, et les profanèrent dans leurs orgies sacriléges. Ils reçurent bientôt le châtiment de leurs déprédations ; eux et leur capitaine Héobald furent ensevelis dans les flots, sans pouvoir recevoir d'une main sacerdotale l'absolution de leurs crimes.

Tout en consacrant une partie du jour à la contemplation, Bernard réservait quelques heures pour venir en aide aux travaux manuels de ses disciples : l'un d'eux était un peu lent à la besogne, mais d'un caractère bienveillant et trouvant toujours bien ce que faisait l'abbé de Saint-Cyprien pour le soulager. L'autre, au contraire, très-actif, impatient, n'était jamais satisfait du concours qu'on lui prêtait. Aussi

Bernard collaborait plus souvent avec le premier : c'était une occasion de plainte et de jalousie pour le religieux chagrin. Bernard lui disait alors : — « Vous trouvez mauvais tout ce que je fais, je conclus que je vous gêne ; n'est-il point naturel que j'aille prêter mon concours à votre confrère qui en paraît satisfait ? » — Le religieux finit par comprendre sa faute et réprima les aspérités de son caractère.

Bernard, craignant le retour des invasions de pirates, se retira dans une solitude du diocèse d'Avranches, non loin de Fougères [1], avec un petit nombre de disciples qui virent bientôt grossir leur phalange [2]. Afin de pourvoir à l'alimentation, il fallait consacrer toute la journée au travail ; et la récitation des psaumes prenait une partie de la nuit. Aussi Bernard en supprima-t-il la récitation.

Raoul, comte de Fougères, craignant que le voisinage de ces moines agriculteurs ne nuisît à ses chasses forestières, leur donna la forêt de Savigny [3], distante de six milles, dont le sol, arrosé par des cours d'eau, était beaucoup plus fertile. Les anachorètes y bâtirent des cabanes et pendant plusieurs années se livrèrent aux travaux agricoles. Non loin de là, habitait le B. Vital, dont nous avons déjà parlé et qui devait bientôt métamorphoser sa cellule en monastère.

[1] Chef-lieu d'arrond. de l'Ile-et-Vilaine. L'endroit où séjourna Bernard s'appelait *Quercus docta*.

[2] La *Biographie du dép. de la Somme* confond l'île de Chaussey avec la forêt de Craon, en disant que « les pirates chassèrent Bernard de son hermitage du Maine ».

[3] Département de la Manche.

Ce fut pour lui laisser la place libre et imiter son exemple, que Bernard se mit à la recherche d'une autre solitude où ses disciples pussent se grouper et vivre en commun avec lui. Un ange apparut à l'un des religieux pendant son sommeil, et l'engagea à s'adresser à Rotrou, comte de Mortagne [1]. Celui-ci leur donna, en effet, le territoire d'Arcisses, situé près de Nogent-le-Rotrou, favorable à la culture de la vigne et à l'élève du bétail. Mais le comte se rétracta bientôt, sur les observations que lui fit sa mère Béatrix, au sujet des dangers de discorde que pourrait faire naître le voisinage de ces nouveaux religieux avec les Clunistes de Nogent. Il offrit en échange la terre de Brunelles [2], dans la forêt de Tiron, dont le sol ingrat exigeait les plus rudes travaux. Bernard accepta ce désavantageux échange, et s'empressa d'appeler à lui ceux de ses disciples qui étaient restés en Bretagne et en Normandie.

En se rendant de Nogent à Mortagne-sur-Huine [3], il fut rencontré avec ses deux compagnons par un chevalier nommé Payen du Teil, qui leur offrit de les accompagner jusqu'à Mortagne, où il leur offrirait un gîte dans sa demeure. Les trois voyageurs s'empressèrent d'accepter. Pendant la nuit qu'ils passèrent sous ce toit hospitalier, l'écuyer de Payen se sauva avec un cheval de selle qu'il déroba à son maître et se dirigea vers Bellesme, ville du Perche,

[1] Il ne prit le titre de comte du Perche que lorsqu'il fut entré en possession de Bellesme.

[2] A 5 kilom. de Nogent-le-Rotrou.

[3] Ancienne capitale du Perche, aujourd'hui sous-préfecture de l'Orne.

qui était alors en guerre avec Mortagne. Bernard, qui comprit toute la douleur que tâchait en vain de dissimuler son hôte, eut recours à la prière. Dieu alors obscurcit la vue du voleur fugitif qui, après de nombreux détours, revint dans la maison de son maître, croyant faire son entrée à Bellesme. Ses yeux se dessillèrent alors, et il comprit que c'étaient les prières de Bernard qui avaient amené sa restitution forcée.

La Chronique de Saint-Aubin d'Angers fixe la date de la fondation de Tiron, qui devait donner son nom à cette importante réforme bénédictine, à l'an 1107. Mais le monastère qu'il construisit ne devint habitable qu'en 1109. C'est alors qu'il fut bénit par Yves de Chartres qui y célébra la messe le jour de Pâques, dans une chapelle construite en bois, et procéda ensuite à la bénédiction du cimetière des moines.

L'année suivante [1], une affreuse disette désola ces contrées et mit en péril la vie des religieux de Tiron. Guillaume, comte de Nevers, qui ne les connaissait pourtant que de réputation, leur envoya un pesant vase d'or. La vente de ce présent mit les religieux en mesure d'acheter des provisions, de soulager la détresse des pauvres et de continuer les constructions de l'abbaye.

Les peaux de brebis dont ces religieux étaient revêtus leur donnaient un singulier aspect. Les naïfs habitants des campagnes voisines les prenaient pour des Sarrasins, arrivés par des cavernes souterraines afin de ravager les bourgs et les cités; ils envoyè-

[1] En 1111, selon Matthieu Pâris.

rent des espions pour surveiller leurs allures. Grand fut leur étonnement en voyant des hommes inoffensifs, bâtissant non pas des camps et des tours, mais de modestes cellules; ne se disposant point à la guerre, mais chantant des psaumes. La foule alors accourut sans crainte pour considérer de près ces hommes étranges. S. Bernard profita de cette affluence pour prêcher le mépris du monde, les joies du sacrifice et les mystères de l'éternité. Beaucoup de ses auditeurs furent touchés par son éloquente parole et embrassèrent la vie monastique.

Le biographe de Bernard, Geoffroy le Gros, nous raconte que le berger de la communauté laissa égarer un de ses veaux dans la forêt. Deux jours après, un loup ramenait l'animal, en remplissant à son égard les fonctions d'un zélé bouvier; il le conduisit jusqu'aux pieds de Bernard, sans paraître intimidé par la présence des moines, et retourna paisiblement dans la forêt, après avoir rempli sa charitable mission.[1].

La renommée de Bernard attirait auprès de lui une grande multitude de disciples : c'étaient des religieux de divers monastères qui venaient sous la direction de ce nouvel Antoine embrasser une vie plus parfaite ; c'étaient des gentilshommes qui, pour pratiquer avec lui une austère pauvreté, renonçaient à leurs domaines ; c'étaient des jeunes gens que lui confiaient leurs parents, pour être consacrés au service de Dieu. Tiron devint ainsi une pépinière de

[1] Il est question de loups apprivoisés ou domptés dans les Légendes de S. Hervé, S Malo, S. Renan, S. Théogonnec, etc.

le satisfaction à tourmenter les mal-
grossir son trésor par leur rançon.
ut le monde, tout le monde le faisait
ité par les remords de sa conscience, il
tous ceux qui l'entouraient et passait
ses nuits dans les angoisses de l'effroi. »
étroitement enchaîné dans les cachots de
, subissant tous les raffinements de sa
et s'attendant à une mort prochaine, fit
les prières de Bernard pour le salut de son
homme de Dieu, saisi d'un esprit prophé-
nnonça que l'adversité allait bientôt changer
ime et que Robert envierait le sort de Rotrou.
rement de fortune ne tarda point à s'accom-
obert, prisonnier de Henri Ier, duc de Nor-
termina ses jours dans une prison d'Angle-
ndis que Rotrou fut investi du comté de Bel-
il devait léguer à ses héritiers.
attribuant sa délivrance aux prières de
i témoigna toute la vivacité de sa recon-
lui rendit le domaine d'Arcisses, où de-
s'élever un prieuré; il y ajouta la do-
ngs, de forêts, de vignes, de moulins,
don de vases d'or et d'argent pour
église. Sa mère Béatrix vint fixer
du mon... et y fit ériger une



...ient ...ient
...uvre
...fallut
...x et m...
...s réd...

rendrait volontairement, à lui accorder la première place à sa droite.

Adèle, comtesse de Blois, avait offert à Bernard un plus vaste et plus riche emplacement : mais le Saint avait refusé, parce que, à un patronage laïque, il préférait celui de la vénérable basilique de Chartres. Le Chapitre, reconnaissant de ce choix, aida à la construction du nouveau monastère, bâti sous l'invocation du Saint-Sauveur et de la Trinité, et l'entoura de sa protection. « Ce fut, dit Orderic Vital [1], le rendez-vous d'une multitude de fidèles. Chacun exerçait le métier qu'il connaissait ; il y avait des charpentiers, des ferronniers, des sculpteurs, des orfévres, des peintres, des maçons, des vignerons, des laboureurs, des artisans de tout genre. Le produit des travaux était mis en commun pour les besoins de tous. C'est ainsi qu'aux lieux mêmes où auparavant se cachaient des bandes de voleurs pour détrousser les passants, Dieu éleva une citadelle de vertus et de sanctification. »

Rotrou, comte du Perche, l'ami le plus intime de Bernard, gémissait dans les cachots de Robert de Bellesme, duquel Orderic Vital [2] nous a laissé un si sombre portrait : « Ceux qu'il jetait dans ses prisons, nous dit-il, souffraient des tourments inouïs de la part de ce tyran plus cruel que Néron, Dèce et Dioclétien. Le cruel tirait gloire du plaisir qu'il éprouvait à torturer ses prisonniers et se réjouissait des reproches qu'on lui adressait sur sa barbarie. Il

[1] *Hist. eccl. Norm*, lib. VIII.
[2] *Ibid.*

trouvait plus de satisfaction à tourmenter les malheureux qu'à grossir son trésor par leur rançon. Terrible à tout le monde, tout le monde le faisait trembler; agité par les remords de sa conscience, il se défiait de tous ceux qui l'entouraient et passait ses jours et ses nuits dans les angoisses de l'effroi. »

Rotrou, étroitement enchaîné dans les cachots de ce tyran, subissant tous les raffinements de sa cruauté, et s'attendant à une mort prochaine, fit solliciter les prières de Bernard pour le salut de son âme. L'homme de Dieu, saisi d'un esprit prophétique, annonça que l'adversité allait bientôt changer de victime et que Robert envierait le sort de Rotrou. Ce revirement de fortune ne tarda point à s'accomplir : Robert, prisonnier de Henri Ier, duc de Normandie, termina ses jours dans une prison d'Angleterre, tandis que Rotrou fut investi du comté de Bellesme, qu'il devait léguer à ses héritiers.

Rotrou, attribuant sa délivrance aux prières de Bernard, lui témoigna toute la vivacité de sa reconnaissance et lui rendit le domaine d'Arcisses, où devait bientôt s'élever un prieuré; il y ajouta la donation d'étangs, de forêts, de vignes, de moulins, de dîmes, et le don de vases d'or et d'argent pour l'ornement de l'église. Sa mère Béatrix vint fixer sa résidence près du monastère et y fit ériger une vaste basilique.

Malgré tous ces bienfaits, les religieux vivaient dans une grande pauvreté. Le nécessaire leur manquait souvent. Il fallut parfois partager une livre de pain entre deux et même entre quatre religieux. La nécessité, en les réduisant à ne se nourrir que

d'herbes et de racines, venait encore imposer un surcroît aux exigences de la règle qui leur interdisait le vin et leur prescrivait les plus grandes austérités. On n'accourait pas moins se ranger en foule sous la conduite de Bernard.

Il n'y a point de vertu qu'il n'ait pratiqué dans degré héroïque. L'hospitalité était à ses yeux un devoir essentiel de la vie monastique : riches, pauvres, impotents, enfants, femmes, malades, lépreux, il admettait à son monastère tous ceux qui s'y présentaient. A défaut de pain, on prenait celui qui était déjà servi sur la table des moines; pour ferrer les chevaux des étrangers, on déferrait ceux de l'abbaye; pour vêtir les mendiants, on se dépouillait des habits les plus nécessaires.

Saint Bernard poussait si loin l'esprit de mortification qu'on ne le vit jamais s'asseoir près d'un foyer; lorsqu'il était malade, il refusait le soulagement des remèdes, le secours des bains et des saignées. Quand, par la négligence du réfectorier, on n'avait point servi à sa table la ration d'eau accoutumée, il s'abstenait de la réclamer et se réjouissait intérieurement de cette occasion d'abstinence. Il ne permettait point qu'en raison de sa dignité, on lui servît des mets plus recherchés, ne se distinguant jamais des autres que par une plus grande mortification.

Doué du don des larmes, ce n'était point seulement sur ses fautes qu'il pleurait, mais sur celles dont il recevait l'aveu au tribunal de la pénitence. Soupirant après les jours de l'éternité, il ne voyait qu'un sujet de tristesse dans les dissipations de ce monde. C'était surtout lorsqu'il célébrait les saints mystères,

lorsqu'il assistait aux obsèques de l'un de ses moines, ou qu'il voyait partir l'un d'entre eux pour de lointaines contrées, qu'il donnait cours à l'abondance de ses pleurs et à la vivacité de son émotion.

Telle était sa prudence, que toutes ses pensées, toutes ses actions étaient réglées par la raison et par la foi. Le bien était l'unique but de toutes ses entreprises ; le ciel, le seul terme de ses aspirations.

Sa force d'âme s'élevait au dessus de toutes les adversités ; il ne craignait qu'une seule chose au monde, la souillure de l'âme. La mort ne lui apparaissait que comme une heureuse délivrance et il l'attendait avec joie, confiant dans l'avenir, inébranlable dans son espoir, patient dans ses peines, constant dans sa mâle sécurité. Dans le cours de ses maladies, il ne cherchait point d'allégement à ses souffrances. Un jour qu'il s'était rompu une côte, il ne voulut point recourir aux remèdes, afin de souffrir davantage pour l'amour de Dieu.

Nous grouperons ici quelques anecdotes qui nous montreront traduites en actions les vertus de notre saint Abbé.

Étant un jour entré dans la cuisine, il aperçut une petite portion qui bouillait au feu : ayant appris que c'était un mets spécial qu'on lui préparait, il s'empressa de le mettre dans la marmite commune et adressa de sévères reproches au cuisinier.

Une autre fois, étant entré au réfectoire pour sonner la cloche du repas, il remarqua qu'on avait mis à son couvert un pain plus blanc que celui des autres. Il s'empressa aussitôt de le porter à la place que devait occuper un vieillard de la communauté.

Dans un voyage qu'il faisait avec quelques-uns de ses frères, Bernard rencontra sur la route une femme, dont la mise était fort mondaine. S'étant aperçu que ses compagnons avaient considéré la voyageuse avec trop peu de retenue : — « Cette femme qui vient de passer, leur dit-il, serait fort belle, si elle n'était pas borgne ! » — Les moines se récrièrent en affirmant qu'elle jouissait bel et bien de ses deux yeux. — « Cela se peut, répartit l'abbé ; je vous avoue que je ne me suis point longuement appliqué à regarder si cette femme n'avait qu'un œil ou si elle en avait deux ». Les moines comprirent à demi-mot et se repentirent de leur indiscrète curiosité.

Un autre fois, Bernard leur donna une leçon de charité. Un serviteur de l'abbaye, ne se trouvant point suffisamment nourri, dérobait des aliments supplémentaires. Les frères s'en aperçurent et mirent les provisions sous clé : le serviteur sut faire jouer les serrures, et alors plainte fut portée à l'abbé. Celui-ci, loin de leur donner raison, leur reprocha leur parcimonie, et leur dit qu'ils étaient tous coupables des vols qu'ils avaient occasionnés par leur lésinerie. — Dès lors, le domestique affamé eut toute liberté de prendre les aliments que bon lui semblerait.

Geoffroy le Gros consacre plusieurs chapitres à énumérer ceux des miracles de Bernard, où le démon joue un rôle important et parfois très-singulier. Si nous suivions l'auteur dans le récit de tous ces événements détaillés, nous serions obligé de donner à cette biographie de trop grandes proportions ; aussi nous bornerons-nous à rapporter ici, d'une manière abré-

gée, les plus intéressants de ces faits miraculeux.

Un moine, couché dans son cercueil, et près duquel Bernard récitait les prières des morts, se leva tout à coup de sa couche funèbre, enveloppé de son blanc linceul et pria l'abbé d'annoncer à ses frères qu'il jouissait déjà du bonheur suprême.

Robert des Moteis, voisin de l'abbaye de Tiron, était un chevalier fort pauvre. Bernard alla le visiter, et, par sa seule présence, fit affluer dans le modeste castel une inépuisable richesse.

En passant à Saint-Lubin de Chassant [1], il guérit, avec un signe de croix, un enfant aveugle-né que sa mère recommandait à l'intercession du Saint. C'est aussi en faisant le signe de la Rédemption qu'il délivra des obsessions du malin esprit deux religieux de sa communauté.

Au temps de la fenaison, un jeune novice fut à peu près écrasé par un chariot que traînaient dix bœufs. On transporta le blessé à l'infirmerie, en ne songeant qu'à la certitude de sa mort prochaine. Mais Bernard, en lui imposant les mains, répara soudain les effets et les traces de l'accident.

Un moine de Tiron, engagé dans les ordres, avait commis diverses soustractions, dans l'espoir de retourner à la vie mondaine. L'abbé, qui était doué de la vision prophétique, lui montra qu'il connaissait les tentations qui l'éprouvaient et tâcha de le retenir dans les liens de la pénitence. Mais le mauvais religieux ne tint pas compte de ses sollicitations, et, réalisant bientôt ses coupables projets, il s'enfuit

[1] Eure-et-Loir.

loin de l'asile où il ne pouvait donner cours au débordement de ses passions.

Un religieux vint, un jour, confier à son abbé les tentations dont il était obsédé. Bernard lui montra que ces épreuves étaient destinées à épurer son âme ; mais, en même temps, il lui annonça la fin de ces agitations qui auraient pu dépasser la mesure de ses résistances.

Quand le nombre des religieux de Tiron se fut élevé à 500, l'abbé en envoya 200 dans diverses contrées fonder des prieurés, où ils s'établissaient au nombre de douze. C'est ainsi que l'abbaye de Tiron, eut environ soixante-sept maisons de sa dépendance et trente églises paroissiales.

Baillet et quelques autres historiens disent que le B. Vital de Mortain fut tellement frappé de l'excellence du nouvel institut qu'il lui soumit les 50 établissements qui dépendaient de l'abbaye de Savigny, dont il était le fondateur. Mais ils ont commis une méprise en confondant ici S. Bernard de Tiron, avec S. Bernard, abbé de Clairvaux. C'est, en effet, à l'ordre de Cîteaux que la congrégation de Savigny fut unie en 1148, trente ans après la mort du B. Vital [1].

La réputation de Bernard, franchissant les limites de la France, avait pénétré chez les Alains [2] et les

[1] HÉLYOT, *Hist. des Ordres monast.*, éd. Migne, III, 677.

[2] Dans le texte de Geoffroy le Gros, il est dit que la renommée de Bernard pénétra non-seulement dans les parties voisines des Gaules, *verum etiam Burgundionum, Alanorum, Aquitanarumque*. Le premier éditeur de cet ouvrage, Souchet, chanoine de Chartres, dans l'édition qu'il publia en 1649, a longuement discuté sur ce passage sans l'éclaircir. Les Bollandistes ont cru qu'il fallait substi-

Bourguignons; en Aquitaine, en Normandie, en Allemagne, en Angleterre, en Écosse; de toutes parts, on sollicitait des fondations de cette congrégation naissante, qui donnait un nouveau lustre à la règle de S. Benoît. Ce fut dans ce but que Henri I[er], roi d'Angleterre et de Normandie, lui envoya Thibaut, comte de Blois, et Rotrou, comte de Perche, en s'excusant de ne pouvoir aller lui-même le visiter, à cause du danger qu'il courrait en sortant de ses États. Ce prince fit don à l'abbaye d'une rente perpétuelle de quinze marcs d'argent, sans compter une cinquantaine de marcs qu'il leur envoya chaque année jusqu'à sa mort. De plus, il fit construire à ses frais un magnifique dortoir. Bernard, pour témoigner sa reconnaissance au roi d'Angleterre, alla lui rendre visite dans ses États de Normandie.

Le roi de France Louis le Gros, qui dut la guérison d'une maladie aux prières de S. Bernard, donna à l'abbaye de Tiron le territoire de Centray [1]. Thibaut, comte de Blois, lui fit construire deux prieurés. D'autres princes, qui vinrent s'édifier auprès de Bernard, lui offrirent de nombreux présents et bâtirent des monastères qu'ils soumirent à celui de Tiron. Tels furent Guillaume, duc d'Aquitaine; Foulques, comte d'Anjou, qui devint plus tard roi de Jérusalem; Gui le Jeune, comte de Rochefort; Guichard de Beaujeu; Geoffroy, vicomte de Châteaudun; Robert,

tuer *Alamannorum* à *Alanorum*, parce que les Alains avaient quitté l'Europe au V[e] siècle. D. Clément, dans le t. XII[e] de l'*Hist. litt. de la France,* maintient la première leçon, en faisant remarquer qu'après l'émigration de ce peuple, il en resta une colonie dans le midi des Gaules et qu'elle a pu s'y maintenir jusqu'au XII[e] siècle.

[1] Canton de Chartres.

comte de Glocester; Guillaume, comte de Nevers; Henri, comte de Warwick, etc.

Un gentilhomme nommé Robert conduisit treize religieux de Tiron en Angleterre et leur fit bâtir l'abbaye de Notre-Dame de Cameis, dans le diocèse de Saint-David.

David, duc de Northumberland, qui devint roi d'Écosse, appela aussi douze religieux de Tiron et leur fit construire l'abbaye de Kaburk, dans le diocèse de Saint-André. Plus tard, il voulut visiter le saint fondateur qu'il avait en si grande estime, mais il n'arriva avec sa nombreuse suite à Tiron qu'après la mort de Bernard [1]; il ne crut pas pouvoir rendre un meilleur hommage à sa mémoire, que d'emmener avec lui douze religieux pour les associer à ceux qui édifiaient déjà l'Écosse par l'exemple de leurs vertus.

Bernard était mûr pour le ciel. Une grave maladie vint lui offrir une nouvelle occasion d'exercer sa patience. Tout souffrant qu'il était, il se fit transporter dans la salle capitulaire pour léguer à ses religieux ses suprêmes conseils et les exhorter à garder inviolablement la règle; il leur demanda pardon des torts qu'il aurait pu avoir envers eux et leur promit de les protéger du haut des cieux.

Malgré son affaiblissement, il ne voulut jamais se départir des es rigoureuses abstinences, ni changer de nourriture, ni recourir aux remèdes qui auraient peut-être pu prolonger son existence.

[1] La *Biographie du dép. de la Somme*, qui abonde en erreurs de tous genres, attribue ce voyage au comte d'Anjou.

Le cinquième jour de sa maladie, il put encore faire transporter son lit au chapitre, consoler ses religieux éplorés, les exhorter à une inaltérable union et édifier leur piété en recevant devant eux les derniers sacrements.

L'avant-veille de sa mort, Bernard apparut à une pieuse femme de Nogent-le-Rotrou, nommée Marie, alors qu'elle allumait un cierge devant les reliques conservées dans la tour du château de Nogent; il l'engagea à venir, dès le lendemain, le visiter avec sa fille qui se destinait à la vie du cloître, parce que plus tard, ajouta-t-il, il ne serait plus temps. Le lendemain Marie arrivait à Tiron avec sa fille dont Bernard reçut les vœux. Quelques jours après, la jeune vierge allait rejoindre au ciel celui qui l'avait consacrée au Seigneur.

Les religieux, en veillant la nuit près de leur abbé, aperçurent avec ravissement une foule de moines enveloppés de l'auréole des Saints, qui entouraient le lit d'agonie. C'étaient les anciens religieux de Tiron, qui étaient morts tous en état de grâce, à l'exception d'un seul; celui-là avait osé recevoir la prêtrise sans passer par les ordres inférieurs, et les anges des ténèbres avaient emporté son âme dans les abîmes infernaux : c'est ce que révéla, le lendemain, S. Bernard à ses disciples, en leur adressant ses derniers adieux.

Après onze jours de souffrances, Bernard, âgé de soixante-dix ans, mourut le 14 avril [1] de l'an 1117,

[1] Nous suivons ici l'opinion du *Gallia christiana.* Il serait mort le 23 février, selon Pagi, le 25 avril d'après la *Chronique de Maillezais*, dont l'*Histoire littéraire de la France* approuve l'indication.

sept semaines après son ami le B. Robert d'Arbrissel [1].

On transporta le corps du défunt dans l'église, où il resta exposé trois jours. Ses funérailles ressemblèrent plus à une fête triomphale qu'à une cérémonie de deuil. Pour rendre les derniers devoirs au saint Abbé, les grands quittèrent leur château; les cultivateurs, leurs champs; les marchands, leur négoce; les moines, leur église; les anachorètes eux-mêmes renoncèrent pour un jour au calme de leur solitude.

Sa mort fut révélée le même jour à un de ses religieux qui habitaient l'Angleterre, et à d'autres qui s'étaient établis sur les bords du Rhône.

Bernard avait composé des statuts pour la congrégation qu'il fonda, mais ils ne nous sont pas parvenus. Dom Clemencet, dans l'*Histoire littéraire de la France* [2], parle d'un manuscrit conservé au collége de la Sainte-Trinité de Dublin sous ce titre visiblement fautif: *Épistolæ Yvonis Carnutensis, Hildeberti Tyroni et Bernardi*. Il suppose qu'il contient les lettres qu'ont pu échanger entre eux Yves de Chartres, Hildebert, évêque du Mans, et Bernard, abbé de Tiron.

La congrégation de Tiron, qui fut une seconde réforme de l'ordre de S. Benoît, comme celles qui

[1] Nous suivons ici l'avis d'Henschenius; il serait mort en 1116, d'après un ancien calendrier de Tiron, dont la date est adoptée par Souchet; en 1112, d'après le P. Ignace, qui se trompe évidemment. Dom Clémencet place sa mort à l'an 1118, parce que la fondation de l'abbaye de Joug-Dieu, à Beaujeu (Rhône), n'aurait eu lieu que cette année-là, et que ce fut Bernard qui, sur la demande de Richard, y envoya de ses religieux.

[2] T. x, p. 215.

s'accomplirent à Cluny, à Cîteaux, à la Grande-Sauve, fit de rapides progrès après la mort de son fondateur. Outre la maison mère de Tiron, elle comptait dix abbayes en France et en Angleterre, ainsi qu'un grand nombre de prieurés et de cures, répartis dans les diocèses de Chartres, du Mans, de Paris, de Rouen, d'Avranches, de Nantes, de Soissons, etc. Les religieux étaient vulgairement désignés sous le nom de *moines gris*, à cause de la couleur de leur vêtement; ils prirent plus tard l'habit noir des bénédictins. Au XVII[e] siècle, la congrégation cessa d'exister; Tiron et la plupart des autres maisons s'agrégèrent alors à la congrégation de Saint-Maur. Quelques-unes aussi passèrent à d'autres ordres, ou furent supprimées [1].

RELIQUES.

Bernard était encore vivant, que l'on vénérait déjà comme des reliques tout ce qui lui avait appartenu. Les religieux de Beaujeu conservaient dans une pyxide des poils de sa barbe, qu'on trempait dans l'eau, pour les appliquer sur les membres des malades. Geoffroy le Gros nous raconte qu'ils exhalèrent un délicieux parfum au moment de la mort du Saint. (Boll. 14 april., p. 251.)

CULTE.

Le biographe de Bernard, qui écrivait après l'an 1137 [2],

[1] Hélyot, *Hist. des Ordres monast.*, article *Tiron*.

[2] Il fait mention du roi Louis le Jeune comme régnant seul, ce qui n'arriva qu'en 1137. Baillet a donc eu tort, dans sa *Table critique* du 14 avril, d'assigner l'année 1131 à la composition de cette biographie.

laisse entendre dans son prologue qu'on célébrait dès lors sa fête anniversaire. Ce culte, localisé à Tiron, a sans doute disparu en même temps que la congrégation de ce nom, c'est-à-dire au XVII[e] siècle.

Bernard d'Abbeville est qualifié de *saint* par son biographe, Geoffroy le Gros, de *bienheureux* par Pagi et Henschenius; il est inscrit dans les anciens calendriers de Tiron, dans les Martyrologes de Bucelin, Hugues Ménard, Du Saussay, Chastelain, etc.

ICONOGRAPHIE.

On représente S. Bernard d'Abbeville dans un ermitage, occupé au métier de tourneur. (Voir page 278.)

BIBLIOGRAPHIE.

Geoffroy le Gros, moine de l'abbaye de Tiron, l'un des derniers disciples de Bernard, écrivit la Vie de son abbé, de 1137 à 1148, et la dédia à Geoffroy, évêque de Chartres. « Cette vie, dit Baillet, est assez estimée, tant pour l'exactitude que pour l'élégance, qui n'était pas médiocre pour son temps. » Dom Clémencet, dans le tome XII[e] de l'*Histoire littéraire de la France* (p. 163), la considère comme « une des plus avérées du XII[e] siècle », tout en lui reprochant de faire intervenir trop souvent le démon dans des circonstances qu'on peut expliquer naturellement.

J.-B. Souchet, chanoine de Chartres, publia le manuscrit de Geoffroy avec des annotations, en 1649, sous ce titre : *Beati Bernardi fundatoris et primi abbatis S. Trinitatis de Tironio vita, auctore coetaneo Gaufrido Grosso*. Paris, in-4°.

Henschenius a réédité cette Vie, en la distribuant en quatorze chapitres, au 14 avril des *Acta sanctorum*, et en y joignant un commentaire historique.

Outre ces documents, nous avons consulté :

MANUSCRITS : *Recueil de* Dom FONTENEAU, LXXX, *Hist. de l'abbaye de Saint-Savin*. — Dom GRENIER, paquet 15, art. IV, p. 93.

IMPRIMÉS : *Monasticon anglicanum*, p. 704. — MABILLON, *Annal.*, V, 494, 508, 552, 588, 619, 680. — *Gallia christiana*, VIII, 1257. — *Chronicon Malleacense* apud LABBE, *Biblioth. nova manuscript.*, II, 217, 733. — GILLES BRY, *Hist. du Perche*, 168. — LE P. IGNACE, *Hist. eccl. d'Abbeville*, 43, 496. — THOMASSIN, *Recherches sur Nogent-le-Rotrou*, 147. — LECANU, *Hist. des évêques de Coutances*, 134. — LONGUEVAL, *Hist. de l'Égl. gallic.* VIII, 338. — FLEURY, *Hist. eccl.*, éd. 1720, XIV, 18. — Les Recueils hagiologiques de BAILLET, GODESCARD, GUÉRIN, PÉTIN, etc. — Et les ouvrages de D. CLÉMENCET, HÉLYOT, LOUANDRE, H. MÉNARD, MORGAND et ORDERIC VITAL, cités dans le cours de cette biographie.

S. BLIMONT

DEUXIÈME ABBÉ DE SAINT-VALERY.

3 Janvier. — † 650.

Gogus, plus connu sous le nom de Blithmond ou Blimont [1], naquit, vers la fin du VI[e] siècle, d'une famille illustre du Dauphiné, dont le château était situé sur les bords de l'Isère [2]. Dès sa jeunesse, il fut affligé d'une contraction de nerfs qui paralysa une partie de ses membres. Tous les remèdes étaient restés impuissants. Dieu, qui avait des vues de miséricorde sur ce jeune homme, ne permit point qu'il fût guéri par dés moyens humains ; son retour à la santé devait être miraculeux et lui ouvrir le chemin de la perfection monastique. Ses parents avaient entendu parler de la sainteté et des prodiges de Valery, qui venait de

[1] *Gogus, Gogo, Blithmundus, Blimundus, Blidemundus, Blimondus.* — *Blithmond, Blimond, Blidemond, Blidmond.* — L'orthographe actuelle du village de Saint-Blimont nous détermine à remplacer par un *t* le *d* final du nom de notre Saint.

[2] Mabillon, le P. Longueval, M. Louandre, M. Fl. Lefils, etc., se sont trompés en traduisant *Isara* par *l'Oise.*

fonder un monastère à Leuconaus [1], près de l'embouchure de la Somme. Ils vinrent dans le Vimeu, vers l'an 614, et conduisirent leur enfant au saint abbé. Celui-ci se mit en oraison, et imposa les mains au jeune paralytique qui recouvra sur le champ l'usage de ses membres.

D'après une tradition, qui est trop savante pour avoir jamais été populaire, ce serait à partir de ce jour que Gogus aurait quitté son nom de famille, pour prendre le surnom de Blithmundus, qui viendrait de *βλαίσος mundus — l'impotent guéri.* — Quoiqu'il en soit de cette étymologie hybride, dont nous sommes loin de nous porter garant, il est du moins certain que ce fut à l'occasion de cette guérison, que Blimond voulut perpétuer sa reconnaissance envers Dieu, en se consacrant tout à lui. Il pensa que S. Valery ne devait pas exercer une influence moins salutaire sur la santé de l'âme que sur celle du corps, et il obtint la faveur de devenir son disciple. Ses parents se résignèrent à la volonté de Dieu, et, d'après une antique tradition, fixèrent leur résidence à Gouy, près de Saigneville. Ils établirent, dans une plaine voisine, cinq maisons de culture qui donnèrent bientôt naissance à un village appelé plus tard du nom de Saint-Blimont.

Quand S. Valery mourut (622), les moines de Leuconaus crurent ne pas pouvoir lui choisir un meilleur successeur que celui qui avait partagé les fatigues de ses missions dans le Vimeu. Blimont céda aux vœux unanimes de ses frères, et fit revivre

[1] Aujourd'hui Saint-Valery-sur-Somme.

en sa personne les vertus et le zèle de S. Valery. Mais, dès l'année suivante (623), des pirates scandinaves vinrent désoler nos contrées maritimes ; les moines de Leuconaus furent contraints de se dérober aux dangers qui les menaçaient, et d'aller demander à d'autres abbayes moins exposées une hospitalité temporaire. Blimont se retira au monastère de Bobbio, dans le Milanais ; il se détermina sans doute à ce choix en présumant un favorable accueil de la part de l'abbé Attale, qui avait été disciple de S. Colomban, en même temps que S. Valery, à l'abbaye de Luxeuil. Il était certain, d'ailleurs, de rencontrer là des compatriotes : car les Burgundes affluaient dans cette communauté, aussi bien que des moines irlandais, francs, italiens et lombards. Blimont ne fut point trompé dans ses prévisions : rien ne fut épargné pour lui faire oublier la douleur de l'exil. Quelques années après, Blimont, apprenant que le Vimeu était enfin délivré des ravages des pirates, manifesta le désir de retourner en Picardie. S. Attale, dominé par une affection peut-être trop naturelle, s'efforçait de retarder ce pénible départ ; mais un jour que le saint vieillard se dirigeait vers l'église, appuyé sur le bras de Blimont, il vit apparaître S. Valery, tout rayonnant de gloire, et se trouva tellement soulagé de ses infirmités, qu'il se croyait transporté dans les airs vers le lieu où il se rendait. La reconnaissance qu'il éprouva pour S. Valery ne lui permit pas de s'opposer plus longtemps aux projets de Blimont ; mais Dieu ne lui ôta point la consolation qu'il ambitionnait tant de se sentir fermer les yeux par le saint abbé de Leuconaus. Quel-

ques jours après, Attale voyant sa fin approcher, se fit transporter hors de sa cellule pour vénérer la croix qui en sanctifiait l'entrée. Là, en présence de Blimont qui ne le quittait jamais, il vit le ciel s'entr'ouvrir pour lui laisser apercevoir la place qu'il devait y occuper dès le lendemain. S. Attale mourut le 10 mars de l'an 627 [1]. Blimont, après lui avoir rendu les honneurs de la sépulture, partit aussitôt pour le Vimeu; il n'y trouva plus qu'un monastère en ruines; ce ne fut qu'avec peine qu'il put reconnaître, tout couvert de ronces et de chardons, le tombeau de S. Valery. C'est près de là qu'il bâtit une modeste cellule, où il vécut près d'un an dans la plus complète solitude. Mais la renommée de ses miracles, de ses austérités et de ses vertus lui attira bientôt de nombreux disciples, et la plupart des anciens moines de Leuconaus revinrent se mettre sous la direction de leur ancien abbé.

S. Blimont obtint du roi Clotaire II, vers l'an 628, la permission de bâtir un vaste monastère et d'ériger une église sous le vocable de Saint-Valery. Ces constructions étaient distantes de deux kilomètres du village de Saint-Blimont, sur la route actuelle de Lanchères. Les vieillards du pays se rappellent encore cet emplacement nommé la *Plaine d'argent*, situé près d'un bois qu'on a défriché vers 1852. Ces constructions furent détruites au X[e] siècle par les ravages des Normands; Hugues Capet fit rebâtir cette abbaye à l'endroit où sont creusés les

[1] Une circonstance curieuse à noter, c'est qu'Attale, prévoyant sa mort, recommanda expressément qu'on reliât les livres de la bibliothèque conventuelle : *libros ligaminibus firmat.*

circonvallations de ce qu'on appelle aujourd'hui, à Saint-Valery, *la Ville*.

Dagobert Ier, en l'an 636, accorda à Blimont le domaine de Routiauville [1] (*villa Ratherii*).

Blimont, aidé de ses disciples, se reposait des travaux agricoles [2] en parcourant les contrées voisines, où le paganisme régnait encore. Sa parole puissante éclairait les esprits aveuglés, touchait les cœurs endurcis, et réduisait en poudre les idoles des faux dieux [3].

Il était d'une extrême mortification, ne buvant que de l'eau et ne mangeant qu'après le coucher du soleil ; il ne consacrait que cinq heures au sommeil, et reposait sur des branchages qu'il étendait dans sa cellule. Sa confiance en Dieu était immense ;

[1] Annexe de Quend, dans le canton de Rue.

[2] De la forêt mise en culture par S. Blimont, il ne reste plus aujourd'hui que les bois du Chêne, de Saint-Blimont, de Lanchères et de Pendé. (E. PRAROND, *Canton de Saint-Valery*, p. 303.)

[3] *Destructis idolis et ritibus gentilium*, disent les *Actes de S. Valery*, n° 41. « Mais ces idoles, quelles étaient-elles ? se demande M. Louandre (*Hist. d'Abbeville*, I, 31). Étaient-ce les dieux du polythéisme romain ou ceux du fétichisme gaulois ? Tout porte à croire que le peuple des campagnes était resté fidèle au culte national de la Gaule, quels qu'aient été les efforts de la conquête romaine pour en effacer les traces » Il est à remarquer que les légendes des Saints qui ont vécu en Gaule, du IVe au VIIe siècle, nous donnent peu de lumières sur la nature des anciens cultes qui avaient survécu à l'introduction du Christianisme. Les termes employés par les écrivains ecclésiastiques sont assez vagues pour qu'on puisse les appliquer soit aux superstitions celtiques, soit au polythéisme romain, deux cultes qui d'ailleurs, dans bien des endroits, avaient opéré une espèce de fusion. Mais quand il s'agit d'un culte exercé dans les forêts, de fontaines sacrées, d'arbres vénérés, on peut en induire qu'il s'agit là du culte primitif de nos ancêtres.

quand on lui reprochait de trop donner aux pauvres, il disait que plus on se dépouille en leur faveur, plus on a droit de compter sur la générosité de la Providence.

S. Blimont mourut le 3 janvier de l'an 650, après avoir eu la consolation de voir s'achever la construction de son monastère et de son église. Il fut inhumé, dit-on, dans la chapelle où reposait le corps de S. Valery, laquelle fut remplacée plus tard par le sanctuaire qu'on voit aujourd'hui non loin du clos de l'ancienne abbaye.

RELIQUES.

Le corps de S. Blimont était conservé presque en son entier au monastère de Saint-Valery dans une châsse de cyprès. Ces reliques furent vérifiées, en 1651, par Mathieu Souault, visiteur de la congrégation de Saint-Maur. Le 21 juin 1791, elles furent solennellement transférées au village de Saint-Blimont, où elles sont actuellement conservées, avec une authentique datée du 19 août 1795 et un acte de la recognition faite en 1856 par Mgr Boudinet. L'église paroissiale de Saint-Valery, ainsi que Notre-Dame d'Amiens, possède quelques ossements de S. Blimont [1].

[1] « Item une fiertre garnie de huict pilliers de chambranles et crettes, les garnitures dorées, en laquelle est escript : MENTON S. BLIMUNDI, pesant xiij marcs » (*Inventaire des reliques de la cathédrale d'Amiens*, daté de 1535, publié par M. Garnier, dans le tome x des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, page 355). Ce reliquaire ne figure plus dans l'inventaire de 1667.

CULTE ET LITURGIE.

Le nom de notre Saint est mentionné dans les Martyrologes de Bucelin, de Hugues Ménard, de Du Saussay, de Chastelain, et dans celui d'Amiens (1738). Il est patron principal du village de Saint-Blimont et troisième titulaire de l'église paroissiale de Saint-Valery. L'abbaye de Saint-Valery célébrait sous le rite double, au 3 janvier, la *déposition* de S. Blimont, et, au 31 août, l'*élévation* de son corps. Le monastère de Corbie lui consacrait une seule fête, à la date du 28 février. Les bréviaires de M. de la Motte et de Mgr Mioland contiennent l'office simple de S. Blimont, au 26 novembre. Il n'en est fait aucune *mémoire* dans le Propre actuel de notre diocèse. A Saint-Valery et à Saint-Blimont, la fête patronale se célèbre le dimanche qui suit le 31 août.

Voici l'hymne des matines qu'on trouve dans le Propre de l'abbaye de Saint-Valery (1721) :

Non rumor anceps sic volat; audias,
Blithmunde ; nutrit Gallia quid novum,
Huc tende fidens ; membra sanat
Languida, non peritura virtus.

Proh ! quantus hic qui non sibi sed Deo
Vivit ! malignis imperat hostibus,
Morbos propellit voce, fractum
Prompta manus reparat vigorem.

Hoc sub magistro non dubitas piam
Intrare tyro militiam, duci
Firmum levamen jam futurus,
Illico strenuus æmulator.

In te superstes tota patris fides
Candoris idem spiritus emicat :
Hæc sancta nolens linquis antra
Cum patre, sponte simul sepultus.

Dulcissimos, ut fas, repetis specus,
Stupes ut horrent omnia vepribus,
Horres vicissim, mox labore
Continuo, decus omne fulget.

Crescit per orbem splendida nominis
Virtus, in urbem crescit eremus, hic
Augusta surgunt templa, turris
Ardua, regis opus perenne.

Sit summa Patri, summaque Filio,
Sit summa sancto gloria Flamini,
Magistra quem trinum docendo
Vera fides veneratur unum. Amen.

ICONOGRAPHIE.

L'église de Saint-Blimont possède une statue de son saint patron, avec armoiries sur le socle ; on le représente avec sa mître, bien que ce privilége n'ait été accordé aux abbés de Saint-Valery qu'en 1216. M. Macqueron, d'Abbeville, dans sa riche collection des vues du Ponthieu, possède un dessin de cette statue de Saint-Blimont.

M. Delplanque, curé de Villers-Bretonneux, qui a eu la bonne pensée de faire figurer dans les verrières de son église les principaux Saints de notre diocèse, exécutés par M. Bazin, a donné place dans cette intéressante galerie au second fondateur de l'abbaye de Leuconaus.

GÉNÉALOGIE.

La famille de Saint-Blimond, s'il faut en croire les généalogistes, tirerait son origine d'un frère puîné du second abbé de Leuconaus. Depuis le VII[e] siècle, dit-on, elle a possédé sans interruption la terre de Saint-Blimont qui, en 1682, fut érigée en marquisat. Les seigneurs de Saint-Blimond se sont montrés de généreux bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Valery, du prieuré de Cayeux et de la collégiale de Noyelle, dont ils réparèrent les ruines, après

l'incendie causé par les Anglais, en 1346. Parmi les membres les plus connus de cette famille, nous citerons : 1° Guillaume de Saint-Blimond, chevalier du Temple, dont il est question dans l'histoire manuscrite de Saint-Riquier, par Pierre le Prestre ; 2° Olivier de Saint-Blimond, qui combattit vaillamment à la rencontre de Mons en Vimeu ; il fut fait chevalier par Jean Dunois et devint lieutenant à l'arrière-ban de la noblesse du Vimeu ; 3° Jehan de Saint-Blimond, que François Ier envoya en Danemark, pour combattre les Suédois ; 4° Oudard de Saint-Blimond, commandeur de Beauvoir en Ponthieu, qui fut tué au siége de Boulogne, en 1582 ; 5° André de Saint-Blimond, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, qui fut un des signataires de la Ligue à Péronne et prit part au siége d'Amiens, en 1597.

Les seigneurs de Saint-Blimond possédaient la baronnie d'Ordre, dans le Boulonnais, et vingt-quatre terres dans le Ponthieu. Ils firent alliance avec les maisons de Louvencourt, Auxi, de Fiennes, Halluin, Rambures, Gouffier, Carvoisin, Saveuse, Sempy, etc. Leurs armes étaient *d'or au sautoir engrelé de sable*, ayant pour supports et cimier des lions et la couronne de marquis. Marie-Louise-Agnès de Saint-Blimond, princesse de Berghes, dernière descendante de cette famille, décédée le 24 janvier 1852, est inhumée dans l'église de Saint-Blimont, près des reliques du Saint dont le nom s'est éteint en sa personne.

BIBLIOGRAPHIE.

Bollandus a inséré au 3 janvier une très-courte vie de S. Blimont par un moine anonyme ; M. Ch. Barthélemy en a publié la traduction dans ses *Annales hagiologiques*, VIII. On trouve quelques autres renseignements sur S. Blimont dans les Actes de S. Valery, rédigés par le moine Raimbert (MABILLON, *Act. SS. sæc.*, II, 76), et dans ceux de S. Attale, abbé de Bobbio, écrits par le moine Jonas (*Ibid.*, p. 126).

M. Arthur Demarsy possède une vie manuscrite de S. Blimont, qu'il a eu l'obligeance de nous prêter. C'est une amplification toute moderne et plus que médiocre des passages des Actes de S. Valery qui concernent son disciple.

Outre ces documents nous avons consulté :

MANUSCRITS : Dom Grenier, *Mémoires pour l'histoire de Saint-Valery*, paquet 4, article 4 ; paquet 24, art. 27. — Communications de M. Lesueur, curé de Saint-Blimont ; de M. Poulain, curé d'Arrêt, et de M. le docteur Goze.

IMPRIMÉS : H. MÉNARD, *Observat.*, lib. I, 3, jan. — *Gallia Christ. nov.*, X, 1235. — MABILLON, *Annal. bened.*, I, 295, 318, 335. — YEPEZ, *Hist. de l'Ordre de Saint-Benoît*, édit. in-4°, II, 80. — BULTEAU, *Hist. de l'Ordre de Saint-Benoît*, I, 425. — ADR. BLONDIN, *Versus panegyrici in laudem et gloriam SS. Æternitatis candidatorum Walarici, Blithmundi*, etc., Rothomagi, 1554, in-4°. — *Proprium Sanct. mon. S. Valarici*, 1721. — La mère de BLÉMUR, *Année bénédict.*, I, 41. — *Généalogie de la maison de Mailly*. — Recueils hagiographiques de GIRY, GODESCARD, l'abbé GUÉRIN, l'abbé PÉTIN, etc.

S. CAÏDOC & S. FRICOR

PRÊTRES IRLANDAIS.

30 Mai — † VII[e] Siècle.

Ce furent deux prêtres irlandais, Caïdoc[1] et Fricor[2], surnommé Adrien, qui convertirent S. Riquier. Nous devons donc considérer comme un des fruits de leur apostolat l'érection de la célèbre abbaye qui devait jeter tant d'illustration sur la Pi-

[1] *Caidocus, Caydocus, Caidochus, Caydochus, Cadocus, Chaidocus, Chaydocus, Caïdanus, Caidanus.—Caidoc, Caidok, Caydoc, Caydoch, Cadoc, Chaidoc, Chaydoc, Chaïdocque.* — Il est nommé *Sadoch* dans le *Martyrologe anglican*, et *Cardoc*, dans le *Calendrier de Corbie* (826) publié dans le tome x du *Spicilége*. — Il ne faut point confondre cet apôtre du Ponthieu avec S. Cadoc, abbé de Llan-Carvan, dans le pays de Galles (24 janv.); S. Cado, honoré dans le diocèse de Rennes; S. Caidoc, évêque de Donaghedy, en Irlande; S. Caidoc, évêque de Colmkill, en Irlande, et d'autres saints du même nom qu'a mentionnés M. Rice Rees, dans son *Essay on the Welsh Saints*.

[2] *Fricorius, Fricorus, Fricoræus, Frecorius, Frecorus, Frichorius, Frichorus, Frechorius, Frechorus.* — *Frecor, Fréchor, Frichor, Frikor.* — Dans quelques manuscrits, on trouve son nom dénaturé en *Fucorium, Territorium* et *Franco*. — Après son arrivée dans le Ponthieu, il prit le nom d'Adrien : *Hadrianus, Adrian*.

cardie et sur l'Église de France. S. Fursy, S. Mauguile, S. Ultan, dont nous raconterons plus tard la vie, appartenaient également à cette puissante race hibernienne, dont M. Ozanam a si bien caractérisé la mission providentielle : « Le peuple monastique des temps barbares, nous dit-il [1], le peuple missionnaire et destiné à porter la lumière de la foi et de la science dans les ténèbres croissantes de l'Occident, c'est le peuple irlandais, dont on connaît mieux les malheurs que les services, et dont on n'a pas assez étudié l'étonnante vocation.... Cette île vierge, où jamais un proconsul n'avait mis le pied, qui n'avait connu ni les exactions de Rome, ni ses orgies, était aussi le seul lieu du monde dont l'Évangile eût pris possession pour ainsi dire sans résistance et sans effusion de sang. La première ardeur de la foi qui partout ailleurs conduisait les chrétiens au martyre, poussait les néophytes irlandais au monastère. L'Occident n'avait rien vu de comparable à ces grandes fondations, à ces villes cénobitiques de Bangor, de Clonfert, de Clonart, dont chacune rassembla plus de trois mille hommes..... Toutefois, le recueillement des moines d'Irlande était troublé par la passion des pèlerinages et de la prédication. Ces hommes, qui avaient cherché la paix dans la solitude, ne l'y trouvaient pas ; ils se sentaient pressés d'en sortir, de répandre ce feu de la science sacrée qui les brûlait, d'évangéliser les infidèles et les chrétiens dégénérés. Dans leurs songes, dans leurs extases, les anges les appelaient pour leur montrer des peuples assis à

[1] *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. IV.

l'ombre de la mort; ils voyaient la mer s'ouvrir devant eux, ou se changer sous leurs pas en une prairie émaillée de fleurs. Ils franchirent le détroit et se répandirent sur les rochers des Hébrides, sur les hautes terres de l'Écosse et dans le Northumberland : ils passèrent en Neustrie et en Flandre, traversèrent le continent et pénétrèrent jusqu'au fond de l'Espagne et de l'Italie.... En même temps que la règle de S. Colomban prenait possession de nouvelles colonies, son nom repassait la mer avec tout l'éclat de la sainteté, agitait les monastères d'Irlande et y multipliait les vocations. Le nombre des Irlandais sur le continent devint tel qu'en plusieurs lieux on éleva des hospices destinés aux pèlerins de leur nation. On ne recevait pas impunément des hôtes si éloquents et d'un si grand exemple : les nobles se dépossédaient pour les retenir, pour leur bâtir des cellules, quelquefois pour y aller vivre sous leurs lois. C'est ainsi que les prêtres Caïdoc et Fricor ayant converti un seigneur nommé Riquier, il embrassa la pénitence avec tant de ferveur qu'il donna la liberté à ses esclaves, prit les ordres et devint le fondateur de la fameuse abbaye de Centule. »

Il nous paraît difficile de préciser exactement l'époque où les deux saints irlandais vinrent évangéliser le Ponthieu et peut-être la Morinie. Hariulfe, auteur de la *Chronique de Saint-Riquier*, se trompe évidemment en nous disant que ce fut sous le règne de Sigebert (561-575) : car il faudrait laisser un laps de temps trop considérable entre la conversion de S. Riquier et la fondation de son abbaye, en 622. La tradition range S. Caïdoc et S. Fricor au

nombre des douze disciples qui accompagnaient S. Colomban, à son arrivée dans les Gaules, vers l'an 585. Ce serait donc de 585 à 590 que les deux Saints irlandais auraient pénétré dans nos contrées.

S. Caïdoc et S. Fricor reçurent un mauvais accueil à Centule, ville ainsi nommée, dit-on, parce qu'elle aurait été entourée de cent tours par Ragnacaire, roi de Cambrai [1]. Ils furent accablés d'injures par les habitants qui redoutaient leur apostolat [2]. On allait même les chasser ignominieusement de la cité, quand un jeune et riche propriétaire du pays, nommé Riquier, vint à leur secours. Ayant apprécié leur mérite et leur dévouement, il ne craignit point de contrarier les sentiments de la foule ameutée, d'offrir aux deux missionnaires une courageuse hospitalité, et de les faire asseoir à sa table.

Les deux prêtres irlandais ne pouvaient pas mieux témoigner leur reconnaissance à leur hôte qu'en l'entretenant souvent des vérités éternelles. Leurs discours et leurs exemples firent une profonde impression sur S. Riquier; il se confessa de tous les péchés de son enfance et de sa jeunesse et, quand il fut suffisamment préparé, il reçut de ses hôtes l'habit monastique et s'associa à leurs prédications.

Fricor avait quitté son nom pour prendre celui

[1] *Centula*. A cette étymologie trop ambitieuse, on en substitue une autre très-conjecturale aussi : *Centum cellulæ*, à cause des nombreuses cellules du monastère.

[2] Ex ipsis populus tremens audire salutem,
Non recipit digne, digno nec tractat honore.
(INGELRAMNUS, *S. Richarii vita metrica*).

d'Adrien [1]. Malbrancq croit qu'il agit ainsi pour complaire aux habitants du Ponthieu [2]; il n'est pas besoin de recourir à cette hypothèse pour expliquer cette mutation, très-fréquente chez les nations réputées barbares, et dont nous avons déjà eu occasion de constater d'autres exemples [3].

Il est probable que S. Caïdoc et S. Fricor menèrent tour à tour la vie d'anachorètes et de missionnaires, comme bien d'autres Irlandais de cette époque; qu'ils ne furent pas sans influence sur la détermination que prit S. Riquier de construire un monastère; qu'ils y entrèrent des premiers et qu'ils y finirent leurs jours. Il est du moins certain qu'ils furent inhumés dans cette même église où devait reposer plus tard le corps de S. Riquier.

Le *Martyrologe anglican* fixe la mort de S. Caïdoc au 1er avril de l'an 640. Or, ces dates nous paraissent de pure invention.

RELIQUES.

Vers la fin du VIIIe siècle, S. Angilbert, abbé de Centule, restaura les tombeaux de S. Caïdoc et de S. Fricor et y fit inscrire les épitaphes suivantes qu'il avait composées.

[1] Cette dualité de noms a induit en erreur quelques martyrologes qui ont fait deux personnages distincts d'Adrien et de Fricor.

[2] Cognomento Pontiviensibus absono relicto, Adrianus vocabatur. (*De Morinis*, I, 258.

[3] Biographies du B. Alcuin, p. 63, et de S. Blimont, p. 309.

ÉPITAPHE DE CAÏDOC.

Mole sub hac tegitur Chaidocus, jure sacerdos,
Scotia [1] quem genuit, Gallica terra tegit.
Hic Domini Christi gaudens præcepta secutus,
Contempsit patrias, mente beatus, opes.
Hinc sibi concrevit centeni copia fructus;
Et metit ætherei præmia larga soli.
Huic Angilbertus, fretus pietate magistri
Et tumulo carmen condidit et tumulum.

—

ÉPITAPHE DE FRICOR.

Corpore terrenos qui cernitur esse sepultus,
Gaudia pro meritis cælica lætus habet.
Iste fuit Fricorus [2] Chaidoco consociatus :
Quem sibi concessum Centula gaudet ovans.
Hic virtute valens despexit prospera mundi,
Et modo viventi gloria magna patet;
Quique Deo placuit, cæterum regna petivit;
Nunc Angilberti carmine fulget. Amen.

Ce dernier vers nous montre bien que les poètes, alors même qu'ils sont saints, ne se dépouillent pas entièrement de toute vanité littéraire.

Au XI[e] siècle, S. Gervin, abbé de Saint-Riquier, procéda à l'*élévation* des deux Saints, mit leur corps dans une

[1] Au Moyen Age, l'Irlande était souvent confondue avec l'Écosse.

[2] On lit FRANCO dans divers manuscrits, notamment dans celui de Jean de la Chapelle (*Chronic. abbrev.*) qui, au reste, multiplie les fautes dans ces deux épitaphes que nous a transmises la *Chronique d'Hariulfe*, l. II, c. XI.

châsse d'argent ornée de pierres précieuses, et leur dédia une chapelle. Il déposa en même temps une relique de S. Caïdoc au principal autel de la crypte qu'il venait de construire (HARIULFE, *Chron. Cent.*, lib. II, c. XVIII.)

Au XVII[e] siècle, il y avait à l'abbaye de Saint-Michel du Tréport une châsse contenant la majeure partie des reliques des SS. Mauguile, Caïdoc et Adrien. Dom Cotron, dans sa continuation de la *Chronique de Centule* (lib. XI, c. II), suppose qu'elles y avaient été transportées sous Charles le Chauve, par suite de la crainte des Normands, et que tout n'aurait pas été restitué à Saint-Riquier. S'il en était ainsi, Hariulfe se serait trompé en confondant une simple translation avec l'élévation qu'il place au XI[e] siècle; en outre, il faudrait reconnaître que Saint-Michel avait hérité ces reliques d'une autre église du Tréport, puisque son abbaye bénédictine ne fut fondée qu'en l'an 1056, par Robert, comte d'Eu. Il est plus naturel de croire que, postérieurement à cette époque, au moment de l'élévation des corps, il y a eu partage des reliques entre les deux abbayes, pour un motif que nous ignorons aujourd'hui.

Du temps de D. Cotron, qui mourut en 1679, les ossements de S. Caïdoc et de S. Fricor étaient réunis dans une même châsse avec ceux de S. Mauguile. On les vénère encore aujourd'hui à l'église paroissiale de Saint-Riquier, calcinés, comme ceux de S. Angilbert, par une cause inconnue.

CULTE ET LITURGIE.

Hariulfe, qui écrivait au XI[e] siècle, nous parle du culte qu'on rendait aux deux Saints irlandais, dans l'abbaye de Saint-Riquier (lib. III, c. XXIX.)

On célébrait leur fête le 30 mai, en même temps que celle de S. Mauguile qui tombe à cette date [1]. Mais on

[1] A la date du 30 mai, on lit dans un antique calendrier de Corbie, publié par Dom MARTÈNE (*de Ant. monast. rit.*, l. IV, c. V, n. 25) : *Cœnobio Centulæ SS. CC. Caidoci, Adriani et Maldelgisli.*

reconnaissait que l'époque de la mort des SS. Caïdoc et Fricor était inconnue ou du moins fort douteuse.

On les trouve inscrits au 1[er] avril dans le *Martyrologe anglican* de Wilson, dans ceux d'Écosse et d'Irlande, dans le Catalogue de Ferrari, dans celui des Saints d'Hibernie qu'a publié M. Fitz-Simon : mais cette indication paraît puisée dans le *Menologium scoticum* de Dempster, historien écossais qui avait coutume d'assigner des dates arbitraires aux saints aëmères.

Colgan place Caïdoc au 24 janvier, et Fricor au 31 mars. Le Ménologe de Bucelin les rejette au 7 décembre. Du Saussay et Chastelain, avec plus de raison, sans doute, les rangent parmi les saints aëmères.

Le culte de ces deux Saints, localisé uniquement à l'abbaye de Saint-Riquier, a disparu en même temps qu'elle. Il n'est plus rappelé aujourd'hui que par une verrière moderne du petit séminaire.

BIBLIOGRAPHIE.

Le peu que nous savons sur la vie de ces deux Saints nous a été transmis par Alcuin, dans sa Vie de S. Riquier (Bolland, 26 april) ; par Enguerran, abbé de Centule, qui écrivit au XI[e] siècle une histoire en vers du même Saint (*Act. SS. Bened.*, ii) ; par Hariulfe, qui, un peu plus tard, composa la *Chronique de Centule* (*Spicileg.*, iv); par Jean de la Chapelle, qui, vers la fin du XV[e] siècle, rédigea les Annales de l'abbaye qu'a éditées M. Prarond ; et enfin par D. Cotron (lib. XI, c. ii et ix), continuateur d'Hariulfe, dont le Ms., conservé à la Bibliothèque impériale (fonds Saint-Germain, n° 232), a été copié par M. l'abbé Hénocque et mis par lui à notre disposition.

Hugues Ménard (*Append. ad Martyrol. Bened.*, p. 136), et Malbrancq (*de Morinis,* lib. II, c. lv) ont reproduit ces indications. Colgan, dans ses *Acta SS. Scotiæ* (i, 161 et 797), et G. Henschenius, dans son commentaire historique (*Act. sanct.*, vii, maii, 262), n'y ont rien ajouté de nouveau.

LE B. CHARLES LE BON

COMTE D'AMIENS ET DE FLANDRE.

2 Mars. — † 1127.

Charles [1], qui fut surnommé *le Bon* après sa mort, naquit en Danemark, vers l'an 1083. Il eut pour père Knut ou Canut IV [2], roi de Danemark, que l'Église a placé au nombre des saints [3], et pour mère Adèle ou Alize de Flandre, fille de Robert le Frison et tante maternelle de Louis le Gros.

Charles, ayant perdu son père à l'âge de cinq ans, fut conduit à Bruges par sa mère [4], à la cour de son

[1] *Carolus, Karolus, Carolus Bonus, Carolus Flandriæ, Carolus Daciæ, Carolus de Anchora. — Karl, Karle, Karlon, Charles de Dacie, Charles de Danemark, Charles de Flandre, Charles d'Ancre.* — On lui a donné aussi les surnoms de *Justicier, Père des pauvres, Défenseur de l'Église.*

[2] Et non pas de Canut III, comme le dit par erreur M. H. MARTIN, *Hist. de France,* t. III.

[3] Sa fête se célèbre au 10 juillet. Il ne faut pas le confondre avec un autre Canut, également roi de Danemark et martyr, dont la fête tombe le 7 janvier.

[4] Sa mère épousa bientôt en secondes noces Roger, duc de la Pouille.

aïeul, Robert le Frison. C'est là qu'il devait être élevé et conquérir le grade de chevalier.

Sur cette époque de sa vie, il existe une légende, fabuleuse dans les détails, mais probablement véridique dans le fond, que M. l'abbé Carton [1] nous raconte en ces termes : « Pendant que S. Canut se trouvait au temple de Saint-Alban, où il reçut le martyre, il distribua à ses amis, en forme de souvenir, tous les objets qu'il avait sous la main. Il donna à Ivend Trundsen son épée, et lui ordonna de ne jamais s'en séparer que pour un motif grave. Ivend s'en ceignit à l'instant, et s'imagina que cette arme était pour lui le gage d'une protection surnaturelle : il échappa, en effet, de la sanglante attaque pendant laquelle Canut fut martyrisé. Plus tard, Ivend fut envoyé en Flandre pour négocier la mise en liberté d'Olave, frère de Canut, élu nouvellement roi. Ivend et son frère restèrent à Bruges, comme ôtages d'Olave, qui avait promis de payer une forte rançon, lors de sa rentrée en Danemark, mais qui faussa sa parole donnée sous serment. On dit que la nuit de Pâques, le saint roi Canut leur apparut et brisa leurs chaînes. Adèle avait déjà obtenu par ses prières qu'ils reçussent des adoucissements à la rigueur de leur emprisonnement. Charles, encore tout enfant, les visita un jour, tandis qu'ils étaient au lit, vit la fameuse épée qu'Ivend avait mis sous son chevet et s'en ceignit. Alors Ivend lui dit : « Que penses-tu, Charles, de cette fameuse épée? » L'enfant, comme si l'épée eût conservé des émana-

[1] *Biographie de Charles le Bon*, broch. in 8°, p. 7.

tions de son saint père, s'écria, dans une espèce de ravissement : « Mon Dieu ! » Ivend crut voir dans la profonde émotion causée par cette relique, le motif grave qui lui permettait de disposer du don de Canut et le donna à Charles, en disant : « Il est juste que tu la reçoives, c'est l'épée de ton père ». Charles courut aussitôt auprès de son aïeul, lui montra le magnifique cadeau qu'il venait de recevoir et pria qu'on accordât la liberté aux détenus. La reine Adèle ayant joint ses instances, les envoyés obtinrent, en effet, leur mise en liberté sous des conditions favorables. »

Charles fit ses premières armes sous l'égide de son oncle, Robert de Jérusalem, qu'il accompagna en Terre sainte.

Après avoir pris part, dit-on, aux siéges de Nicée (1097), d'Antioche (1098) et de Jérusalem (1099) [1], il revint en Flandre, couvert de nobles cicatrices. On ignore pour quel motif il fit un voyage en Allemagne en 1101.

Bauduin-à-la-Hache, qui succéda à Robert de Jérusalem, en 1111, comme comte de Flandre, n'ayant point d'enfant, porta ses vues sur son cousin germain Charles, pour l'instituer un jour l'héritier de son comté. Il lui donna, en 1115, la terre et le château d'Ancre [2], qu'il avait ravis à Hugues de Camp d'Avesnes, comte de Saint-Pol, pour le punir de sa

[1] D'après les conjectures de quelques chroniqueurs, il n'aurait été en Terre sainte que de 1106 à 1110.

[2] On sait qu'en 1620 le nom d'Ancre fut changé en celui d'Albert par Albert de Luynes, qui obtint ce marquisat de la libéralité de Louis XIII.

rébellion. Aussi, Charles le Bon est-il parfois désigné sous le nom de Charles d'Ancre [1].

Bauduin-à-la-Hache, pour reconnaître encore mieux les services que lui rendait Charles, lui procura l'alliance de Marguerite, fille de Renaut, comte de Clermont, qui lui apporta en dot le comté d'Amiens.

Thomas de Marle, comte d'Amiens, ne mourut qu'en 1130; mais à la suite des troubles qui résultèrent de l'érection de la commune, il fut dépossédé non-seulement du comté d'Amiens, mais aussi de ses châteaux de Coucy et de Nogent. Bien qu'il eût conclu plus tard un traité de paix avec Louis le Gros, il ne rentra jamais en possession du comté d'Amiens, que le roi remit entre les mains d'Adèle, comtesse de Valois et de Crépy, vers l'an 1068. Adèle épousa plus tard Renaut, comte de Clermont en Beauvoisis, qui prit le titre de comte d'Amiens; elle en eut une fille nommée Marie ou Marguerite par les uns, et Ivanhilde ou Suanilde par les autres. C'est elle qui, en épousant Charles, vers 1117, lui apporta le titre de comte d'Amiens [2]; il devint ainsi le beau-frère de Raoul de Péronne dont le domaine était très-vaste, puisqu'il possédait Péronne, Saint-Quentin, Athies, Bray, Breteuil, Ham, Noyon, Montdidier, Roye, Beauvais, ainsi que quelques portions du Ponthieu et du Vexin [3].

[1] A. de Budt, auteur d'une chronique de Flandre, dit que Charles eut aussi à cette époque le château de Péronne; ce qui est une erreur.

[2] Du Cange, *Hist. des Comtes d'Amiens*, p. 281.

[3] Colliette, *Mém. sur le Vermandois*, l. x.

Charles a laissé peu de souvenirs en qualité de comte d'Amiens. Ils ne consistent que dans l'apposition de son nom à plusieurs de nos chartes [1].

Bauduin VII, blessé au siége de la ville d'Eu, pendant la fin d'août 1118, languit pendant dix mois à son château de Roulers, fit reconnaître Charles comme son successeur, le recommanda à la fidélité de ses barons, et mourut le 17 juin 1119. C'est pendant cette longue maladie que Charles signait ses chartes : *Consanguineus et successor Balduini comitis* [2].

La Flandre salua avec bonheur l'avénement d'un prince dont la succession était légitime dans la ligne féminine, et dont le courage s'était déjà illustré dans les diverses entreprises de Robert de Jérusalem et de Bauduin-à-la-Hache. La mère du roi défunt, Clémence de Bourgogne, ne partageait point ces sentiments d'allégresse, car elle ambitionnait la succession laissée par son fils pour Guillaume de Loo, châtelain d'Ypres, époux d'une de ses nièces et bâtard de Philippe, second fils de Robert le Frison. C'est pour réaliser cette espérance et se créer un puissant appui, qu'elle se remaria en troisièmes noces avec Godefroy le Barbu, duc de la Basse-Lorraine. Elle put alors attirer dans son parti Bauduin III, comte de Hainaut, Hugues de Camp d'Avesnes, comte de Saint-Pol, Eustache, comte de Boulogne, Gautier d'Hesdin, Thomas de Marle, ancien comte d'Amiens et de Coucy, Eustache de Térouanne, les sires d'Aire et d'Avesnes. Cette ligue révoltée ravagea Audenarde

[1] *Cartulaires de Lihons et de Corbie* cités par DU CANGE, *op. cit.*, p. 282, 283.

[2] DE WHEE, *Sceaux des comtes de Flandre*, page 9.

et les environs de Bruges. Mais Charles se hâta de convoquer à Saint-Omer la chevalerie flamande et repoussa bientôt cette coalition [1]. Ferry de Locres [2] raconte en ces termes le siége qu'il fit de Saint-Pol en Ternois : « Charles, comte de Flandre, entendant toutes ces practiques, leva un grand ost, le feit marcher devers Saint-Paul, blocqua la ville et chasteau, avec telle force que nul espoir de secours poeult entrer au conseil du pouvre Camp d'Avaine. On lasche les furies de bataille, on frappe, on tue, on renverse. Le chasteau est gaigné, aussi est la ville; on y voit un montgibel de flammes et un déluge de sang ; les murailles sont culbutées de haut en bas; les fossés sont raclés et mis à l'esgal des autres terres ; bref, ce qui estoit de chasteau et de ville, le tout est effacé. Quel fut le courage de Camp d'Avaine au rencontre de cette fortune? Il vint trouver le prince vainqueur, le pria de paix et l'advoua pour son seigneur ». Charles envahit ensuite Dixmude, Aire, Bergues, Saint-Venant et autres châtellenies qui composaient le douaire de Clémence, et il la contraignit, elle et ses adhérents, à solliciter la paix qu'il s'empressa de leur accorder. Il réduisit à l'impuissance les comtes de Hainaut et de Coucy, et chassa le comte d'Hesdin de sa patrie [3].

Lorsque l'empereur Henri V, épousant la querelle du roi d'Angleterre, envahit la Champagne, en 1123,

[1] EDWARD LE GLAY, *Hist. des Comtes de Flandre*, t. I, ch. VII.
[2] *Hist. chronographique des comtes, pays et ville de Saint-Paul-en-Ternois*, p. 14.
[3] Plus tard, il prit pitié de lui et lui constitua une rente viagère.

avec une formidable armée d'Allemands, de Saxons et de Bavarois, Charles le Bon, en qualité de comte d'Amiens, remplit avec zèle ses devoirs de vasselage, et accourut au secours du roi, suivi de dix mille soldats. Les troupes du Ponthieu, d'Amiens et de Beauvais, flanquaient l'aile gauche de l'armée, tandis que l'aile droite était fortifiée par les troupes de Vermandois. L'empereur effrayé de ce prodigieux armement où la Picardie, la Champagne et l'Ile de France avaient fourni plus de deux cent mille hommes, n'osa point engager la bataille et repassa promptement la Moselle et le Rhin, « lâcheté qui finit la guerre avant qu'elle fût commencée [1] ».

Délivré des guerres qui avaient attristé le commencement de son règne, Charles se consacra tout entier à faire fleurir dans ses États la paix et la justice. Après avoir déclaré la *trève de Dieu* [2], il proscrivit l'usage qu'avaient ses sujets d'être constamment armés, ce qui devait favoriser les rixes, dans un pays où les mœurs avaient conservé plus longtemps qu'ailleurs la férocité des temps barbares [3]. Par ses

[1] VELLY, *Hist. de France*, III, 63.

[2] On sait que, d'après les lois de cette suspension d'armes (*landsvrede*) que l'Église essaya d'imposer aux seigneurs féodaux, aucune guerre ne pouvait avoir lieu depuis l'Avent jusqu'à l'Épiphanie et depuis la Quinquagésime jusqu'à la Pentecôte, les jours de mai, les principaux jours de fête, ni enfin, chaque semaine, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin. (SEMICHON, *la Trève de Dieu.*)

[3] De temps immémorial, les Flamands, comme d'autres peuples du Nord, se présentaient devant les tribunaux, l'épée au côté : c'était pour eux l'emblème de la liberté dont ils étaient si fortement épris.

soins, les arcs, les flèches, les épées, les haches furent renfermés dans des dépôts situés hors des villes.

C'était par ses exemples, encore plus que par ses ordonnances, qu'il s'efforçait de civiliser les peuples qu'il gouvernait. Simple et modeste dans ses allures, il détestait la flatterie. Ses austérités égalaient celles des religieux. Ennemi du faste, il réduisait ses dépenses, pour diminuer les impôts du peuple et abaisser les redevances de ses fermiers. Plein de sollicitude pour les besoins des pauvres, il allait jusqu'à se dépouiller de ses habits pour les en revêtir. Il restait pieds nus, par dévotion, quand il accomplissait ses actes quotidiens de charité, et baisait les mains de chaque pauvre qu'il secourait.

Une Chronique de Flandre [1] nous rapporte un trait de bonté qui rappelle un épisode de la vie de Fénelon. Un jour que Charles assistait aux vêpres à Saint-Pierre de Gand, une pauvre femme vint lui exposer son chagrin de s'être vu ravir une vache par un soldat. Le comte la pria d'attendre à la porte pour qu'il lui rendît justice après les vêpres : la pauvre femme lui ayant fait observer qu'il serait alors entretenu de plus graves affaires et qu'il oublierait son humble supplique, le comte lui donna son manteau en gage de sa promesse. Quand Charles sortit de l'église, ses officiers voulurent l'entretenir aussitôt de diverses affaires importantes, mais il déclara qu'il ne répondrait à personne tant qu'une vache qui avait été volée à une pauvre femme ne lui aurait

[1] Apud Smet, *Recueil des chroniques de Flandre*, I, 71 ; II, 50.

pas été rendue. L'animal fut enfin retrouvé et chacun bénit la bonté du prince.

Charles se montrait toujours plein de respect et de prévenance pour les prêtres séculiers et pour les religieux, dont il sollicitait et recueillait les avis avec la plus sincère humilité; il les remerciait, quand ils lui signalaient des défauts à corriger, et les récompensait par une protection toute spéciale. Il voulait que les affaires des religieux fussent expédiées avant toutes les autres, pour qu'ils ne perdissent point leur temps dans les audiences et qu'ils ne fussent absents de leur monastère que le moins longtemps possible. Iperius raconte, à ce sujet, l'anecdote suivante : Jean, abbé de Saint-Bertin, s'étant présenté à la cour de Bruges, le jour de l'Épiphanie, pour se plaindre d'un chevalier qui voulait s'emparer d'une terre appartenant à son abbaye depuis soixante ans, le comte lui dit : Seigneur abbé, qui chante aujourd'hui la grand'messe dans votre monastère ? — Comte, il y a cent moines parmi lesquels on pourra choisir un officiant. — Mais vous devriez un tel jour partager avec vos moines les offices et les repas, et leur procurer les réjouissances légitimes pour lesquelles mes ancêtres vous ont assigné des revenus. — C'est la nécessité qui m'a contraint à délaisser mes frères, pour venir vous avertir qu'un de vos seigneurs nous opprime. — Il aurait suffi de m'en prévenir par un message : car votre devoir est de prier Dieu, comme le mien est de vous protéger. — Alors il fit venir le délinquant et lui dit : « Si jamais j'entends encore des plaintes sur ton compte, je te ferai jeter dans une chaudière

d'eau bouillante. » Le chevalier se tint pour averti, et l'abbé rassuré s'empressa de retourner à son monastère.

En toutes circonstances, la conduite de Charles était dictée par un profond amour de la justice et par une prédilection spéciale pour les faibles et les opprimés ; quand on lui faisait un reproche de ses sympathies, il répondait : « C'est que je sais combien les pauvres ont de besoins et les riches d'orgueil. »

Nous complèterons ce tableau du caractère et des vertus du comte de Flandre, en laissant la parole à la naïve Chronique d'Oudegherst [1] : on y trouvera quelques indications qui ne se rencontrent point dans les autres biographes de Charles le Bon : « Il avoit trois religieux, docteurs en théologie, lesquels, journellement après le souper, lui proposoient et expliquoient un chapitre ou deux du Bible, en quoi il prendoit un singulier plaisir. Il fit desfence à chacun, sous peine de perdre un membre, de jurer par le nom de Dieu, ni par chose qui touchoit à Dieu et à ses saints, et quand aucun de sa maison estoit trouvé en cette faute, il le faisoit, outre ce, jeûner 40 jours au pain et à l'eau.... Il ordonna que tous ceux qui sont condamnez au dernier supplice fussent confessez et que, un jour devant l'exécution, on leur administra le Sainct Sacrement, ce que paravant on n'estoit accoustumé d'observer. Il estoit merveilleusement sévère et rigoureux contre les sorchières, enchanteurs, nécromanciens et autres qui s'aidoient de semblables et indeus arts... Il avoit ordinairement,

[1] *Annales de Flandre*, c. LXIV.

au dîner, en sa salle, treize pauvres, lesquels il faisoit servir du même que ses chevaliers et seigneurs. Il ordonna que personne ne logeast garsons ou vagabonds, sur peine de restaurer les dommages et intérêts qu'ils auraient faict à autruy ; que personne, de quelque qualité ou condition qu'il fût, s'advanchât d'emmener ou de faire emmener les enfans sans le consentement de père, mère, tuteurs ou autres parents... Il étoit merveilleusement bon justicier, de sorte qu'il contraignit ceux qui avoient accoustumé d'oppresser les pauvres gens, d'eux en désister, contre lesquels il usoit d'une telle rigueur que les pauvres gens vivoient en bonne paix et tranquillité [1]. »

Cette tranquillité devait être troublée par une terrible famine qui, en 1125, désola principalement la Flandre et la Picardie. Dès l'année précédente, les populations superstitieuses s'attendaient à un grave événement, parce que, le 11 du mois d'août, une éclipse partielle de soleil avait obscurci les cieux. L'hiver qui suivit fut si rigoureux et si long que les semailles ne levèrent point. Alors éclata une de ces désastreuses famines qui décimaient les populations du Moyen Age.

Les uns mouraient faute d'aliments ; les autres se jetaient avidement sur les denrées que le hasard leur procurait et se causaient des indigestions mortelles. Le pain manquait complétement : aussi les habitants de Bruges, de Gand, des bords de la Lys et de l'Escaut étaient réduits à ne manger que de la viande, même pendant le carême. Les villageois es-

[1] Allusion aux Juifs qu'il chassa de ses États à cause des usures dont ils se rendaient coupables.

péraient en vain obtenir du pain dans les villes et les châteaux ; ils ne trouvaient que la mort au terme de leurs pérégrinations. Ceux qui survivaient étaient tellement amaigris qu'on les aurait pris pour des squelettes ambulants.

Ce désastre public donna occasion au bienheureux Charles de déployer toute l'activité de sa sollicitude et de sa charité. Chaque jour, il nourrissait cent pauvres à Bruges, et ordre était donné pour qu'il en fût de même dans chacun de ses châteaux. On raconte qu'étant à Ypres, il distribua en une seule fois 7,800 pains de deux livres. Chaque jour aussi, il habillait complétement cinq pauvres, leur donnant à chacun une chemise, une tunique, des fourrures, une cape, des bottes, des bottines et des souliers. Après cette généreuse distribution, il allait entendre la messe à l'église, y chantait des psaumes, et terminait ses dévotions en distribuant des deniers aux mendiants.

Il consacrait le reste de sa journée à faire des règlements qui pussent adoucir les maux présents et en prévenir le retour. Il réprimanda des habitants de Gand qui avaient laissé des affamés mourir devant leur porte ; il interdit la fabrication de la bière, pour ne pas épuiser le peu de grains qu'on avait récoltés[1] ; il prescrivit aux boulangers de pétrir des pains d'avoine et fixa à six écus le prix du quartaut de vin.

[1] C'est bien à tort que M. H. Martin (*Hist. de France,* III, 378) a blâmé Charles d' « avoir changé les houblonières en terres à blé, comme si les gens qui mouraient de faim eussent pu attendre la récolte » ; l'auteur avait sans doute oublié que les famines du Moyen Age se prolongeaient parfois deux années de suite, et qu'il était fort prudent de songer à l'avenir.

Par ses ordres, tous les chiens furent tués [1] et les terres furent ensemencées dans la proportion de deux tiers en blé et d'un tiers en fèves ou en pois, légumes qui poussent vite et dont la prompte récolte pouvait abréger le temps de la famine. Certaines familles riches, entre autres celle de Bertulphe [2], ajoutent certains chroniqueurs flamands, accaparaient les blés et les vendaient à un prix exorbitant [3] : Charles aurait alors chargé son aumônier Tancmar de contraindre tous les propriétaires à vendre leur blé à un prix raisonnable. C'eût été là une des causes qui amenèrent le drame sanglant dont nous raconterons bientôt les horreurs.

Grâce à ces sages dispositions, les accaparements cessèrent, le numéraire circula, et la disette fit moins sentir ses ravages, en attendant qu'elle disparût avec la prochaine récolte.

Henri V, empereur des Romains, venait de mourir sans héritier (1125). Les électeurs portèrent leurs vues sur le prince qui, dans ces temps de disette et d'anarchie, avait montré pour son peuple ce dévouement sans bornes qui est la plus populaire

[1] Cette circonstance n'est mentionnée que par quelques chroniqueurs ; il en est d'autres, peu judicieux d'ailleurs dans l'ensemble de leurs récits, qui joignent les veaux aux chiens, ce qui aurait été une mauvaise mesure.

[2] Bertholf, Berthoulphe, Bertoul, Berthout, Bertaud

[3] Cet accaparement de blé est mentionné par d'autres annalistes des Flandres comme la cause principale du meurtre de Charles le Bon, et ce sentiment a été suivi par nos historiens modernes Sismondi, Anquetil, Ségur, Lavallée, H. Martin Cette anecdote est contestable, car nous n'en trouvons pas trace dans les auteurs contemporains.

vertu des rois. Le chancelier de l'évêque de Cologne et le comte Godefroy de Namur furent chargés d'aller sonder les intentions de Charles, qui prit aussitôt conseil des barons de Flandre; quelques-uns, ceux là mêmes qui depuis longtemps avaient juré sa perte, l'engageaient à accepter le sceptre impérial, pour se débarrasser d'un prince dont les vertus leur étaient à charge; les autres, et c'était le bien plus grand nombre, le suppliaient de ne point abandonner l'œuvre qu'il avait commencée et de ne point ravir un véritable père à la Flandre. Le bienheureux Charles le Bon suivit leur conseil et refusa le titre glorieux de roi des Romains.

Peu de temps après [1], il reçut de la part des princes croisés de Jérusalem une lettre qui lui offrait le trône de la Cité sainte, parce que Bauduin, roi de Jérusalem, avait été fait prisonnier par les Turcs. Charles déclina également cet honneur, en déclarant qu'il voulait se consacrer tout entier au bonheur de la Flandre.

Il mit à profit les années de paix et d'abondance pour remplir des greniers de réserve et prévenir le retour des disettes. Il voulut aussi raffermir le régime féodal qui était loin d'être aussi solidement assis qu'en France; car les bourgeois se proclamaient les égaux des nobles et beaucoup de serfs s'étaient affranchis eux-mêmes.

Au nombre de ces derniers, figuraient les membres d'une famille à laquelle divers chroniqueurs flamands ont donné à tort le nom de Van der Straten,

[1] Ou en 1123, selon quelques chroniqueurs.

au lieu de celui d'Érembald [1]. Deux frères avaient depuis longtemps oublié le servage de leurs ancêtres : l'un, Bertulphe, avait usurpé la prévôté du Chapitre de Saint-Donatien de Bruges, à laquelle était attachée la dignité de chancelier héréditaire de Flandre [2]; l'autre, Désiré Haket, était châtelain de Bruges et avait un fils, nommé Burchard [3], qui se distinguait par sa turbulence et son ambition.

Le chef de la famille Érembald, Bertulphe, était animé d'un orgueil intolérable, et affectait d'ignorer les noms des gens qu'il croyait au-dessous de lui. Il dominait tellement le Chapitre qu'aucun des chanoines n'osait se plaindre de ses méfaits. Il avait fait embrasser à ses neveux la carrière des armes et les excitait à prendre part à toutes ces querelles de voisinage qui étaient si communes dans la Flandre du XII[e] siècle.

Le prévôt de Bruges qui, par ses richesses et son influence, tenait le premier rang, après le duc de Flandre, avait marié ses nièces à des nobles, espérant ainsi faire sortir un jour sa famille de sa condition servile. L'un d'entre eux, Robert, ayant appelé en duel judiciaire un autre chevalier, celui-ci lui rappela que, selon le droit rétabli par Charles,

[1] Ces chroniqueurs flamands, imités par Velly, Mezeray, Daniel, Boulainvilliers, Th. Lavallée, ont donné à tort le nom de Van der Straten à la famille qui assassina Charles. Galbert, Gautier, Suger et tous les contemporains l'appellent Érembald. — Voyez la brochure de M. le comte Van der Straten, intitulée : *Charles le Bon. ses vrais meurtriers.*

[2] La prévôté était la première dignité capitulaire ; le décanat n'était que la seconde.

[3] *Burchardus, Burkhard, Bordsiart, Burdziard, Burcard, Bruchard, Bossart, Boussaert, Bouchart.*

tout homme libre qui épousait une serve partageait, un an après son mariage, la même condition que sa femme, et que, par conséquent, il ne pouvait pas, lui chevalier, accepter un combat singulier qui n'aurait pas lieu entre pairs. Le prévôt fut très-mortifié de voir ainsi révélée au public cette condition de servilité qui était ignorée de la plupart[1], et il niait les droits de propriété du comte : « Ce Charles de Danemark, s'écriait-il, ne serait jamais parvenu à la dignité de comte, si je ne l'avais voulu, et maintenant il oublie le bien que je lui ai fait ; il s'informe auprès des anciens si je suis serf et veut me réduire en esclavage avec toute ma famille : mais il n'importe, nous serons toujours libres et il n'est personne au monde qui puisse nous faire serfs ».

Le conflit fut déféré au jugement du comte de Flandre. Le prévôt comparut devant lui, à Cassel, accompagné de son gendre Robert et de 500 chevaliers qui paraissaient avoir plus de confiance dans leur épée que dans la justice de leur cause. Le B. Charles, par prudence, remit l'affaire à plus tard et demanda que, selon la loi, douze témoins affirmassent par serment que la nièce de Bertulphe n'était point d'origine serve. Le chapitre de la noblesse fut convoqué plus tard à Saint-Omer, et, en l'absence des témoignages vainement réclamés[2], il fut statué que

[1] M. l'abbé Carton, dans sa *Notice sur Érembald*, a eu pour but de prouver que Bertulphe n'était point serf, comme l'ont dit ses contemporains. Dans un autre opuscule (*le Prevôt Bertulf*), il a essayé de disculper le prévôt de Saint-Donat. Nous ne pouvons point partager son avis.

[2] D'après quelques historiens, douze témoins auraient produit cette attestation.

Robert de Kaeskerke était dans son tort et que la famille des Érembald ne se composait que d'*hommes de corps* qui appartenaient au domaine du comte. Robert, qui avait été lui-même induit en erreur, parce que, comme beaucoup d'autres, il pensait que la famille de Bertulphe avait été émancipée, devint un des ennemis les plus acharnés du prévôt.

Un autre incident vint encore envenimer l'animosité du prévôt contre Charles. Les membres de la famille de Bertulphe ne pouvaient pardonner à Tancmar, chapelain du comte, et chef de la famille Van der Straten, d'avoir fait vendre leurs grains accaparés pendant la disette [1]. Ils tâchaient de s'en venger par des violences. Aussi profitèrent-ils d'un voyage que Charles faisait en France, pour ravager le domaine de Bourbourg où Tancmar s'était fortifié. Quand Charles fut de retour à Ypres, les villageois vinrent se plaindre de ce que des pillards les avaient rançonnés. Le comte de Flandre, après avoir pris l'avis de ses conseillers, fit incendier la maison de Burchard, qui avait été le principal fauteur des désordres.

Le prévôt, qui affectait d'être resté étranger à cette affaire, envoya Gui de Steenvoorde et d'autres négociateurs auprès du comte, sous prétexte d'obtenir la grâce de ses neveux. Charles se montra indulgent, promit de donner une autre maison à Burchard, mais lui interdit de relever les ruines de celle qui avait été incendiée, parce que sa proximité de celle de Tancmar pouvait amener de nouveaux conflits. Charles congédia les envoyés en leur faisant boire le vin du départ.

[1] Voir la note 3 de la page 338.

Gui de Steenvoorde alla trouver immédiatement la famille Érembald qui était réunie, avec ses principaux partisans, au logis de Bertulphe. Fidèle à la leçon qui lui avait été faite à l'avance par le prévôt, il raconta que le comte était furieux et qu'il ne fallait espérer aucune grâce de lui.

Alors les conjurés joignirent les mains en signe d'alliance. Seul, un neveu du prévôt, nommé Robert, s'opposa au pacte de trahison qu'on voulait ourdir, et on ne put acheter son silence qu'en lui persuadant qu'il ne s'était agi là que d'une plaisanterie.

A ces diverses causes personnelles de haine contre Charles, la *Légende des Flaments* [1] ajoute encore le motif suivant que nous n'avons vu exprimé nulle part ailleurs: « Et ce firent lesdictz conspirateurs, selon que tesmoigne François Irenicus au iij livre de son *Histoire d'Allemagne*, en vindication que ledict conte Charles avoit soustenu le party des François à l'encontre des Allemans et que nullement il n'avoit peu être suadé à délaisser l'enseigne et parti du roi Loys de France, et accepter, et ensuyvre celuy du dict empereur Henry qui mieux faisoit à cueur et plaisir aux Flamens ». Mais les divers motifs qu'on a allégués pour expliquer cette conspiration nous paraissent dénués de probabilité. Plusieurs historiens modernes [2], qui n'avaient pas suffisamment consulté les sources, ont eu tort de voir dans la révolution de

[1] Paris, 1558, in-12, p. 26.

[2] « Les bourgeois de la ville de Bruges, dit M. de Ségur (*Hist. de France*, IV, 224), voulaient jouir de la liberté communale que Louis le Gros commençait à protéger. Charles le Bon s'opposait à leur affranchissement ; ils l'égorgèrent. »

Bruges un mouvement analogue aux agitations communales du nord de la France. Tout nous paraît avoir été l'œuvre de l'orgueil blessé d'un seul homme, éminemment puissant, du prévôt Bertulphe Érembald.

Le soir venu, les conjurés se réunirent dans la maison d'un chevalier nommé Walter, et passèrent la nuit à combiner l'exécution de leur attentat qu'ils fixèrent au lendemain matin, 2 mars 1127 [1].

Le palais du comte était contigu à l'église Saint-Donatien [2] et communiquait par un couloir voûté à une des galeries supérieures [3] : là se trouvait une chapelle où le comte venait entendre la messe chaque matin. Ce jour-là, Charles s'était levé de très-bonne heure, et ayant distribué aux pauvres ses aumônes habituelles, s'était rendu à la chapelle, accompagné de son sénéchal, de son chambellan et de quelques autres personnages de sa cour. Il avait passé une nuit bien agitée. On l'avait souvent averti des dangers qui le menaçaient, mais il avait toujours répondu : « Nous sommes sans cesse environnés de périls ; pour être rassurés, il suffit que nous ayons le bonheur d'appartenir à Dieu. Si d'ailleurs c'est

[1] En 1124, selon M. Pétin ; en 1126, selon M. Le Glay ; en 1123, selon d'autres. Nous choisissons la date de 1127 donnée par Feller, Michaud, Baillet, Rohrbacher et M. Guizot.

[2] Vulgairement *Saint-Donat*. Le *Martyrologium gallicanum* l'appelle à tort *sancti Domitiani*.

[3] *In solarium*. M. Guizot, dans une note de ses *Mémoires relatifs à l'histoire de France,* croit que c'était une tribune. Nous pensons qu'il s'agit d'une de ces grandes galeries qui, dans les églises romanes, s'étendent au-dessus des nefs basses, comme à Saint-Remi de Reims.

sa volonté que nous perdions la vie, pourrions-nous la perdre pour une meilleure cause que pour celle de la justice et de la vérité? » Burchard, averti par ses affidés, accourut dans la galerie avec ses complices qui cachaient leurs épées sous leurs manteaux. Ils virent Charles agenouillé sur un prie-Dieu, lisant à haute voix les psaumes de la pénitence et distribuant des deniers aux pauvres. Les conjurés se partagèrent en deux bandes pour garder les deux issues et ne laisser personne s'échapper. Burchard, s'avançant lentement vers le comte, lui piqua légèrement le cou avec la pointe de son épée; en ce moment, une pauvresse s'écriait tout effarée : Sire comte, gardez-vous! Le prince avait relevé la tête; Burchard lui brisa le crâne avec son épée et la cervelle jaillit sur les dalles. Les autres assassins l'achevèrent et lui coupèrent le bras droit. Les meurtriers immolèrent à leur vengeance, dans l'église, dans la ville de Bruges et dans le château, tous ceux qu'ils considéraient comme les adversaires du prévôt et les amis du comte. La famille de Tancmar n'échappa point à cette horrible boucherie.

« Chose étonnante, dit le chroniqueur Galbert, le comte ayant été tué le mercredi matin, le bruit de cette mort abominable frappa l'oreille des citoyens de la ville de Londres, le vendredi suivant, vers la première heure du jour; et, vers le soir, cette nouvelle alla jeter la consternation dans la ville de Laon qui, située en France, est à une distance très-considérable de Bruges. C'est ce que nous avons appris par nos écoliers qui étudiaient alors à Laon et par nos négociants qui le même jour trafiquaient à Londres. Per-

sonne, ni à cheval, ni sur mer, n'aurait pu traverser si promptement l'intervalle des temps et des lieux dont nous venons de parler. »

Cependant le corps de Charles gisait depuis longtemps dans le chœur de l'église Saint-Donatien et personne n'osait lui rendre les devoirs de la sépulture. Le prévôt feignit de permettre qu'on procédât à ses obsèques, mais il fit secrètement prier l'abbé de Saint-Pierre de Gand de faire enlever le corps et de l'inhumer dans cette ville. Sur ces entrefaites, il envoya demander à Simon, évêque de Noyon, de venir réconcilier l'église, souillée par un meurtre dont il se proclamait innocent. Mais le porteur, jeté à bas de son cheval, ne put parvenir jusqu'à Noyon. Quelques jours après, l'évêque de cette cité apprit le meurtre de son beau-frère Charles le Bon, et prononça l'anathème contre tous ceux qui l'avaient accompli ou favorisé.

L'abbé de Saint-Pierre de Gand, pour accomplir le désir du prévôt, voulut enlever dans un cercueil le corps de Charles; mais les pauvres, les chanoines et de nombreux citoyens s'y opposèrent; ils allèrent trouver Bertulphe, à qui un vieillard dit : « Seigneur prévôt, si vous eussiez voulu agir avec justice, vous n'auriez pas donné, sans le consentement et le conseil des frères, les dépouilles mortelles d'un si grand prince, qui seront un véritable trésor pour notre église. Ce prince a été élevé parmi nous, il y a passé la plus grande partie de sa vie; c'est au milieu de nous qu'il a péri pour la justice. Si on nous l'enlève, nous avons à craindre la destruction de la ville et de cette église; s'il nous reste, il nous protégera

contre les châtiments que peut attirer la trahison dont il fut victime. » Ces supplications ne firent qu'irriter le prévôt : on courut aux armes et la ville allait être ensanglantée de nouveau, quand tous les partis furent apaisés par la guérison d'un enfant paralytique qui avait invoqué l'intercession du B. Charles. On s'empressa alors de venir vénérer les restes mortels du Bienheureux ; on était heureux de tremper des linges dans son sang, de prendre quelques fragments de ses vêtements ou de ses cheveux, dont l'attouchement opéra diverses guérisons.

Le prévôt ne put faire autrement que de laisser accomplir les funérailles ; le service eut lieu le vendredi 4 mars dans l'église de Saint-Pierre-hors-les-Murs [1] ; le corps mutilé de Charles fut mis dans un cercueil et déposé dans un caveau de l'église Saint-Donatien.

La punition des meurtriers de Charles ne se fit point attendre. Nous ne pourrions point, sans sortir de notre sujet, reproduire ici les récits émouvants que font à ce sujet les chroniqueurs du temps ; mais nous ne pouvons pas nous dispenser de raconter, en peu de mots, la fin misérable des ennemis du comte, puisqu'elle a été considérée par tout son siècle comme un éclatant témoignage rendu par la Providence à la mémoire du B. Charles.

Le prévôt avait accueilli favorablement la compé-

[1] Cette église était située à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'estaminet *Het Keersken*. La cérémonie ne pouvait point s'accomplir à l'église Saint-Donatien, interdite au culte depuis qu'elle avait été polluée par un homicide.

tition de Guillaume d'Ypres, duquel il espérait l'impunité; il lui gagna des partisans, mais les sujets fidèles de Charles le Bon, sous la conduite du chevalier Gervais qui avait été camérier du comte, tramèrent une conspiration contre le prévôt et ses partisans, et assiégèrent son château. Ils furent bientôt secondés par divers seigneurs de Flandre et par la comtesse de Hollande qui convoitait pour son fils la succession du trône vacant. Le prévôt et son frère le châtelain Haket, comprenant le sort qui leur était réservé, demandèrent à faire preuve juridique de leur innocence personnelle, et réclamèrent la vie sauve pour leurs neveux qu'ils consentaient à voir bannis à perpétuité. On méprisa ces propositions et le siége continua plus ardent que jamais. Le prévôt fut obligé de se réfugier dans l'église Saint-Donatien, d'où il parvint à s'enfuir dans les marais voisins.

Pendant les horreurs de ce siége, les Gantois essayèrent de s'emparer par ruse du corps de Charles le Bon ; mais ils échouèrent dans leur entreprise. Les seigneurs de Flandre, influencés par les conseils de Louis le Gros, choisirent pour leur souverain Guillaume Cliton, fils du duc de Normandie. Le 5 avril, le roi de France et le nouveau comte de Flandre arrivèrent à Bruges; le 11, le prévôt Bertulphe fut livré par Guillaume d'Ypres qui espérait par là se laver de tout soupçon de complicité; le meurtrier, condamné au gibet, périt à Ypres au milieu des plus cruelles tortures.

Les complices du prévôt, qui soutenaient le siége dans la grande tour de Saint-Donatien, ne se rendirent que le 19 avril. Tous ceux qui avaient trempé

dans la conspiration avaient déjà subi ou subirent alors un châtiment proportionné à leur degré de culpabilité. Gui de Steenvoorde fut pendu à Ypres; Eustache de Steenvoorde fut brûlé vif dans les flammes d'une maison où il avait cherché asile; Wilfrid Knop, frère du prévôt, fut précipité du haut d'une tour avec 28 de ses complices; Isaac fut étranglé sur le marché de Bruges; Robert eut la tête tranchée à Cassel; Burchard subit la torture de la roue, en se repentant de son crime.

Les chroniqueurs ajoutent que ceux qui échappèrent aux supplices furent bannis de la Flandre et eurent une triste fin. « Lesquels, dit Pierre d'Oudegherst [1], furent longtemps vagabonds et sans assurée demeure, pour autant que, au moyen de l'énormité du susdict cas, personne ne les vouloit recevoir; mais enfin ils se retirèrent en Ybernie, où le roy d'Angleterre leur accorda demeure en une petite ysle nommée Ghernia, où ils multiplièrent par succession de temps, en sy grand nombre, qu'en l'an 1287, ils osèrent faire la guerre au roy d'Angleterre Édouard, mais néanmoins ils furent tous deffaits et déchassés du dict lieu et ceux qui échappèrent devinrent pyrates de mer. Quy doibt servir de préadvertissement à tous roys, princes ou républiques, de ne recevoir ni caresser aucuns traîtres, ni mesme ceux qui seulement sont, par leurs faultes précédentes, tombés en réputacion de telles gens. »

Comme correctif à cette légende, nous dirons avec M. le comte de Van der Straten que « il ne faut pas

[1] *Chroniques de Flandre*, p. 123.

croire que cette race ait été vouée, dès le principe, à l'exécration et à la damnation éternelle, comme le disent les *Annales vernaculæ*, la *Proclamation*, Meyerus, Marchantius, et les autres. Il y eut sous le comte Thierry une amnistie générale, un oubli perpétuel du passé, et l'on retrouve les noms d'Érembald et de Straten, au bas des mêmes chartes et des mêmes actes. »

Marguerite de Clermont ne sut point porter noblement le veuvage d'un prince, dont le martyre faisait rejaillir sur elle un reflet de gloire et de poésie. Elle se remaria bientôt avec Hugues IV de Camp d'Avesnes, comte de Saint-Pol, et enfin, en troisièmes noces, avec Bauduin d'Ancre, dont elle eut une fille, depuis mère de Gauthier, seigneur d'Heilly [1].

RELIQUES.

Quand l'église Saint-Donatien de Bruges, où les assassins de Charles s'étaient réfugiés comme dans une forteresse, eut été prise d'assaut par Louis le Gros, on s'empressa de rendre aux reliques du B. Charles les honneurs qui leur avaient manqué jusque-là. Le 20 avril, on fit la levée du corps, qui n'était nullement décomposé, quoiqu'il fût là depuis sept semaines. Selon l'usage du pays, on le cousit dans une peau de cerf et on l'exposa sur une estrade au milieu du chœur. Le 21, on le transféra à l'église Saint-Christophe, où la messe des funérailles fut chantée en présence du roi Louis le Gros, des barons flamands et du peuple.

L'église Saint-Donatien fut réconciliée et purifiée quelques jours après par Simon, évêque de Noyon ; le 25, on y rapporta le corps du B. Charles [2].

[1] Du Cange, *Hist. des Comtes d'Amiens*, 285.

[2] Cette église a été entièrement démolie en 1799.

Philippe de Rodoan IV, évêque de Bruges, fit la levée du corps en 1606 et le déposa dans une châsse qui fut placée sur l'autel de Notre-Dame. Ces reliques furent transférées d'abord dans une chapelle consacrée au B. Charles (19 janvier 1782), puis dans le trésor du Chapitre de la cathédrale de Bruges. On les conserve aujourd'hui dans une chapelle de cette église, où on lit, près de la châsse, cette inscription: *Ossa sanctissimi principis Caroli Boni, S. Canuti regis Daniæ filii, Flandriæ comitis XIII, nefandæ S. Donatiani Basilicæ vastationi feliciter substracta, Brugensium pietate erga optimum principem post annos 700 ab ejus morte non imminuta, nec imminuenda unquam, hic denuo recondita.* 1827.

On prétend que l'inspection des ossements explique l'exagération des chroniqueurs flamands qui prétendaient que le B. Charles avait une taille de neuf pieds.

CULTE ET LITURGIE.

Diverses complaintes furent composées, soit en flamand, soit en latin, peu de temps après la mort de Charles. « Hélas, hélas, s'écrie l'une d'elles [1], tant que notre seigneur gouverna la Flandre, les chemins étaient sûrs, nul n'osait troubler le pays; et maintenant voilà que nous sommes en proie aux brigands, qu'on nous pille de toutes parts. Le berger est mort, les brebis sont dispersées. Il n'y a plus de justice ; la paix est ensevelie dans le tombeau du prince. On a tranché la tête, et les membres ne sont plus d'accord entre eux. Pleure, pleure, ô Flandre, comme une fille pleure son père, te voilà sans consolation ! O malheureuse Flandre, frappe ta poitrine, déchire ton visage avec tes ongles ! Misérables meurtriers, dites quelle furie vous a inspirés ? Comme Judas vous avez livré votre maître. Aussi

[1] BALDERIC, *Chronique*. Appendice ajouté par l'éditeur M. Le Glay, p. 382.

le supplice de Judas vous attend. Encore votre trahison est-elle pire que la sienne : car il n'a fait qu'accomplir les prophéties et concourir à l'œuvre du salut des hommes; mais vous, votre crime a fait le malheur de tous. Allez, et que, dans les enfers, on délivre Tantale, Ixion, et qu'on vous inflige leurs châtiments.... »

Voici une autre lamentation rimée qui a été publiée par les Bollandistes :

Karole, gemma comitum,
Dux inclyte, flos militum,
Te dolemus immeritum
Pertulisse interitum.
Cujus prudens modestia
Et solers vigilantia
Sollicite pro patria
Tuta servabat omnia.
Te exhorrebant impii,
Amabant pacis filii;
Bonis locus refugii
Malis eras supplicii.
Te luget dulcis Gallia,
Pro te gemit Burgundia,
Et proxima Britannia,
Insuper nostra patria
Quæ lacrymarum flumine
Exuberans sine fine
Flet vacua regimine
Privata et munimine.
O quam bona constantia,
Quam constans patientia !
Moritur pro justicia
Per quam constabat patria.
Cum esset in ecclesia
Intentus in psalmodia,
Orans Deum mente pia,
Emersit cohors impia.
Mox exeruntur gladii,
Jugulant patrem filii,
Perimuntur innoxii
Una quatuor socii.
Junguntur amore pio,
Mortis dantur exitio.
Eorum internetio
Fit Flandriæ confusio.
Hic cum duobus filiis
Pater truncatur gladiis,
Qui eruti ab impiis
Cœli fruuntur gaudiis.
Mox istorum cognatio
Compatiens exitio,
Luget, gemit corde pio,
Ut exigit conditio.
Cesset amodo luere,
Studeat preces fundere,
Constat animas quærere
Juvari precum munere.
Pia Dei clementia,
Cæsos pro tua gratia
Transfer ad cœli gaudia
Ut tecum sint in gloria. Amen.

Le Chapitre de Bruges en 1610 décida que, chaque année, le 2 mars, une messe solennelle de la Sainte-Trinité serait célébrée à la cathédrale, en l'honneur du B. Charles le Bon. Ce jour-là, on affichait à la porte de Saint-Donatien

l'anathème fulminé, disait-on, par l'évêque de Noyon contre les meurtriers du comte : mais c'est un document apocryphe, rédigé au XVI[e] siècle d'après les *Annales Vernaculæ*. Molanus ajoute que les fiévreux, pour obtenir leur guérison, buvaient dans le crâne du Bienheureux. On ne lui rend plus aujourd'hui de culte public.

Plusieurs Martyrologes qualifient Charles le Bon de saint et de martyr. Il est inscrit au 2 mars comme Bienheureux dans les Martyrologes de Molanus, Galesini, Canisius, Willotius, Greven, Du Saussay, etc., et dans les anciens *Calendriers spirituels* du diocèse d'Amiens.

ICONOGRAPHIE.

On représente ordinairement Charles le Bon massacré par ses sujets rebelles. A la cathédrale de Bruges, une ancienne peinture sur bois le représente en pied. Depuis longtemps on n'y voit plus sa statue.

Il figure au 2 mars dans les gravures de Sébastien Leclerc ; dans le tome IV, f° 24, de la Collection des saints du Cabinet des estampes (Bibl. imp.) ; et dans l'*Iconographia sancta* donnée par M. Guénebault à la Bibl. Mazarine (n° 4778).

Son image a été gravée par Balthasar dans les *Généalogies des forestiers et comtes de Flandres* (page 79). Il porte le sceptre et le manteau royal brodé d'hermine. Un chien, qui est à ses côtés, symbolise sa vigilance et sa fidélité.

Un manuscrit de la Bibl. imp., les *Anciennes chroniques de Flandres* (n° 8,380) contient une miniature représentant l'assassinat de Charles le Bon.

Sur ses sceaux, il est figuré à cheval, vêtu d'une cotte de mailles, tenant de la main gauche un bouclier et de la droite une épée, avec cette légende : *Karolus, comes Flandriæ et filius regis Daciæ*. C'est le titre qu'il prenait ordinairement dans ses chartes (OLIVIER DE WREE, *Sceaux des comtes de Flandre*, pl. 6).

Charles le Bon portait *d'or à un lion de sable langué et armé de gueules* (*ib.*).

On conserve au musée diocésain de Bruges un carreau du pavement de la galerie où ce prince fut assassiné et sur lequel, assure-t-on, son sang aurait jailli.

BIBLIOGRAPHIE.

Trois auteurs contemporains ont écrit la Vie de Charles le Bon et se sont longuement étendus sur les événements qui ont suivi sa mort.

Gauthier, archidiacre de Térouanne, qui avait eu des relations intimes avec le comte de Flandre, rédigea son histoire, sur l'ordre de son évêque. Il était absent de Bruges depuis trois jours quand le meurtre fut consommé ; mais il recueillit les renseignements des témoins oculaires. Cette biographie exacte et sincère a été publiée par Sirmond et par Henschenius.

Galbert, syndic de Bruges, composa un récit plus étendu, environ trois ans après le meurtre, dont il avait été le témoin, c'est-à-dire vers l'an 1130.

Des fragments en avaient été édités par Duchesne et les Bénédictins, lorsqu'Henschenius donna le texte complet. M. Guizot en a publié la traduction dans le tome VIII de la collection des *Mém. relat. à l'hist. de France.*

« Galbert, nous dit-il, était à coup sûr un bourgeois considérable, d'une imagination vive et vraie, bien instruit des affaires de sa ville, de tout le comté, et qui mérite autant de confiance que son récit inspire d'intérêt. Aucun document de cette époque n'est aussi animé, aussi poétique, quoique dégagé de toute fiction ; aucun ne nous transporte aussi complétement au milieu de ces vieux temps, sur la place publique d'une grande commune, dans l'intérieur des maisons et au sein des mœurs de ces bourgeois déjà libres, de ces chevaliers encore si féroces. »

D'autres Actes du martyre du B. Charles, où abondent les erreurs historiques, ont été ajoutés par un Anonyme à la

Vie de S. Canut, roi de Danemark, composée par le moine Ælnoth, et publiée en 1631 par J. Meursius.

Suger, dans sa *Vie de Louis le Gros*, a aussi raconté la mort de Charles le Bon (D. Bouquet, xii, 10).

Une ancienne chronique de Flandre du XIII[e] siècle, publiée par M. de Smet dans son *Recueil des chroniques de Flandre*, suit pas à pas le récit de Gauthier en ce qui concerne le B. Charles.

Les *Annales Vernaculæ* composées par Lernutius (1531) ont dénaturé beaucoup de faits par des adjonctions fabuleuses, qu'ont reproduites divers historiens postérieurs, tels que Olivier de Wree, Paul-Émile, Jacques Meyer, Jacques Marchand, Ant. Sanderus, etc. Plusieurs circonstances paraissent extraites des mystères populaires qu'on jouait à Bruges au XV[e] siècle. Aussi avons-nous mis beaucoup de réserve dans les emprunts que nous avons faits aux chroniques de Flandre, et avons-nous eu soin d'en citer la source.

J. Meyer, dans ses *Annales de Flandre*, p. 46, a publié trois épitaphes de Charles. Les Bollandistes y ont ajouté trois lamentations sur sa mort, qui datent de l'époque de cet événement.

M. Edward le Glay, dans son *Histoire des comtes de Flandre* (t. i), a consacré un chapitre à Charles le Bon.

M. le comte de Van der Straten Ponthoz a publié en 1854 une brochure intitulée : *Charles le Bon, causes de sa mort, ses vrais meurtriers*. Il y prouve que c'est à tort qu'on a donné le nom de Van der Straten aux meurtriers de Charles le Bon qui s'appelaient Érembald, comme le prouvent tous les documents contemporains. Le chef de la famille Van der Straten était Tancmar ; ainsi on a confondu le nom d'une des victimes de ce drame avec celui des bourreaux.

MM. Delepierre et Perneels, avocats, ont publié en 1831 une *Histoire du règne de Charles le Bon* qui abonde en fausses interprétations, parce qu'ils ont voulu voir dans le drame de Bruges une révolte de l'aristocratie féodale contre un protecteur des libertés du peuple. M. Capefigue (*le Drame de Charles le Bon*) s'est placé à un point de vue tout

différent et aussi faux, en présentant la révolte de Bruges comme une sédition de métiers. Son récit d'ailleurs est rempli de faits controuvés.

Nous avons indiqué dans les notes précédentes le titre des trois brochures que M. l'abbé Carton a consacrées au règne du B. Charles le Bon.

Outre ces nombreux documents, et les ouvrages de BALDERIC, A. DE BUDT, COLLIETTE, DU CANGE, FERRY DE LOCRES, IPERIUS, H. MARTIN, MOLANUS, OUDEGHERST, ROHRBACHER, OL. DE WREE, cités dans le cours de cette biographie, nous avons consulté :

ORDERIC VITAL, liv. XII. — J. MEYER, *Annal. Flandriæ*, lib. IV. — J. MARCHAND, *Flandriæ libris* IV *comment. descripta*.— ANT. SANDERUS, *Flandria illustrata*. — PANTOPPIDANUS, *Gesta Danorum extra Daniam*, II, 398. — DE SMET, *Recueil des chroniques de Flandre*, I, 66, 71, 76, 281, 577; II, 20, 50, 54, 70, 696, 699.— *Les Généalogies et chroniques des comtes de Flandre*, publiées par M. PERTZ dans le tome XI des *Monum. germanica*. — BEAUCOURT, *Tableau fidèle des troubles et des révolutions arrivées en Flandre*, I. — KERWIN DE LETTENHOVE, *Hist de Flandre*, I, l. V. — DE SAINT-GÉNOIS, *Notes sur Charles le Bon*,, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, IX, 253. — Les *Vies des Saints* de GIRY, BAILLET, GODESCARD, GUÉRIN, PÉTIN, etc. — Nous devons quelques bienveillantes communications à M. l'abbé Volf, secrétaire de l'évêché de Bruges.

Ste COLETTE

RÉFORMATRICE DES TROIS ORDRES DE S. FRANÇOIS.

6 Mars. — † 1447.

Ste Colette[1] naquit à Corbie, le 13 janvier 1381, et mourut à Gand, le 6 mars 1447. Elle a donc traversé tout entière l'époque la plus désastreuse de l'Église, et sa vie se détache, pure et lumineuse, de ce fond nébuleux qui en fait ressortir l'incomparable éclat. La mission providentielle de Ste Colette appa-

[1] *Colète, Collete, Collette* — *Coleta, Coletta, Colleta, Colletta, Nicoleta.* — Jean Blanconc, le traducteur de Marc de Venise, l'appelle fautivement *sœur Collecte.*—*Colette,* abréviation de *Nicolette*, est la féminisation de *Nicolas.* Les parents de notre Sainte lui donnèrent ce nom parce qu'ils avaient un culte spécial envers l'évêque de Myre, et qu'ils attribuaient à son intercession la naissance de leur enfant. — Le P. Cahier (*Caractéristiques des Saints*, p. 808), l'ayant trouvée désignée sous le nom de *Ste Boylette*, fait avec raison la réflexion suivante : « L'Église ne tient compte que du nom individuel et n'admet pas d'autre désignation des saints pour l'*oraison* ; mais la coutume populaire déroge parfois à cette loi de la liturgie, n'employant çà et là pour unique nom que celui dont il n'est fait nulle mention dans l'office ». Ajoutons toutefois, en ce qui concerne Ste Colette, que son nom de baptême est aujourd'hui d'un usage universel.

raît bien visiblement à quiconque se rappelle l'état religieux de l'Europe à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe.

Si nous consultons les auteurs contemporains, dont nos historiens modernes ont trop souvent le tort d'affadir l'énergie, nous verrons que l'Église présentait alors un spectacle bien douloureux. Le grand schisme d'Occident continuait à propager ses ravages. Comme nous l'avons dit ailleurs [1], le concile de Pise, tout en voulant rétablir l'unité, n'avait réussi qu'à créer une troisième obédience. Ainsi donc, trois papes se partageaient la carte du monde catholique, et, combattants d'un nouveau genre, se disputaient violemment la souveraineté des âmes à grands renforts d'excommunications. Ces trois pontifes rivaux, pour conserver ou pour augmenter leurs adhérents, prodiguaient les priviléges, exploitaient les choses saintes, fermaient les yeux sur les abus et ne se montraient rigoureux que pour l'obédience de leurs compétiteurs. Par des injures réciproques, ils ébranlaient le respect qui aurait dû faire leur force ; et si, par impossible, Dieu l'avait pu permettre, ils auraient rendu à jamais impuissantes les armes spirituelles de l'Église.

De si funestes discordes, où les troubles politiques avaient leur large part, devaient nécessairement détruire la discipline et corrompre les mœurs dans tous les degrés de la hiérarchie catholique. Les cardinaux se faisaient courtiers de priviléges ; des évêques, cumulant les bénéfices, étaient tout à la

[1] *Compte-rendu des Conférences du diocèse d'Amiens*, année 1865, page 7.

fois prélats, abbés, prieurs, chanoines réguliers et séculiers; certains pasteurs nomades ne connaissaient que de nom leur église et n'avaient jamais visité leur troupeau; des prêtres vendaient leur adhésion au plus offrant des trois papes, quand ils ne la vendaient pas à tous les trois en même temps. Les prédicateurs, au lieu d'annoncer la parole de Dieu, prêchaient, les uns pour les Armagnacs, les autres pour les Bourguignons, ceux-ci pour Grégoire XII, ceux-là pour Benoît XIII. Les vices des clercs étaient imités et bientôt surpassés par les simples fidèles, et le désordre était si grand, que S. Vincent Ferrier, épouvanté de ces dissolutions, crut y voir un signe avant-coureur de la fin des temps [1].

Tandis que l'Espagne et l'Italie s'enfonçaient dans la corruption, l'Allemagne restait livrée sans défense aux prédications incendiaires de Jean Huss et de Jérôme de Prague; et la France, au milieu de rivalités sans frein, de haines sans répression, devenait la proie sanglante de factions de bouchers, en attendant qu'elle tombât sous la griffe du Léopard britannique. Époque lamentable dont Mathieu Rœder, dans un de ses sermons, résumait si bien les fléaux, en disant: *Ecclesia turbatur, simonia dominatur, virtus cessat, populus errat, dæmon regnat !*

Si l'Église n'était qu'une institution humaine, elle aurait assurément sombré dans cette tourmente; mais Dieu, qui lui a prédit les crises et les épreuves, a placé en même temps l'immortalité de son œuvre sous l'égide de sa puissance. Pour sauver un siècle en

[1] Dans son *Traité de la fin du monde.*

péril, il lui suffira de se choisir quelques apôtres héroïques [1], et de conserver le feu sacré de la vertu dans un petit nombre d'âmes privilégiées. Colette fut de ce nombre. Aux corruptions de son siècle, à ses convoitises, à ses ambitions, à son amour du lucre, à ses profanations, à ses révoltes, elle opposera sa chasteté, son mépris des richesses, son humilité, ses renoncements volontaires, les extases de sa ferveur. Mais il ne lui suffira pas d'élever vers le ciel une supplication solitaire. L'ordre de saint François d'Assise était tombé dans le relâchement ; elle le rappellera à la rigoureuse observance de la règle primitive. Ce seront alors des milliers de voix qui jetteront leurs prières au ciel et feront violence à la miséricorde divine. Aussi, le jour même où mourut Ste Colette, l'élection de Nicolas V mettait un terme au grand schisme d'Occident. L'Église militante renaissait à une nouvelle vie, tandis que Ste Colette naissait à la gloire des cieux, après avoir accompli sa divine mission.

Une existence si influente et si pleine d'œuvres a bien de quoi tenter une plume catholique; nous n'entreprendrons cependant point cette tâche : un sentiment de délicatesse littéraire nous en empêche. M. l'abbé Douillet, curé-doyen de Corbie, prépare depuis longtemps une Histoire de Ste Colette, et nous ne voudrions pas, même dans une biographie succincte, déflorer la primeur d'intérêt qu'offrira l'œuvre de notre excellent confrère et ami. D'un autre côté, nous ne devions pas retrancher de notre galerie diocésaine

[1] Ste Catherine de Sienne, S. Bernardin, S. Jean de Capistran, S. Vincent Ferrier, etc.

une de ses plus intéressantes figures. Pour tout concilier, nous avons pris le parti de publier une œuvre inédite de l'an 1448, la *Vie de Ste Colette*, rédigée par son dernier confesseur, Pierre de Vaux, frère mineur réformé. C'est un document d'autant plus important qu'il a servi de base, soit dans sa langue originale, soit dans la traduction latine qu'en a faite Étienne Juliac [1], à tous ceux qui ont écrit la Vie de Ste Colette [2], ou qui lui ont consacré une place plus ou moins grande dans les recueils hagiographiques [3] ou dans d'autres ouvrages généraux [4].

[1] Cette traduction a été insérée au 6 mars, dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes.

[2] *Brevis legenda Bte virginis sororis Colete reformatricis ordinis sancte Clare, impressa Parrhisiis e regione collegii Italorum, per Thomam Kees Wesalten* (ouvrage in-12, composé en 1510, par Josse CLITHOU). — *La Vie de Ste Colète, tirée et traduicte de Laurent Surius*, par D. Michel NOTEL, religieux de Femy, Mons, 1594, in-18. — *Histoire chronologique de la B. mère Colette*, par le P. S. capucin, Paris, 1619, in-12, et 1628, in-8° (le P. Claude SYLVÈRE, capucin d'Abbeville, s'appelait BOUTARD de son nom de famille). — *Histoire abrégée de la B. Colette Boellet, réformatrice de l'ordre de Ste Claire...*, ouvrage posthume de M. ***, revu, corrigé et mis au jour par M. l'abbé de MONTIS, Paris, 1771, in-12. — *Vie de Ste Colette*, faite sur les manuscrits de l'abbé de Saint-Laurent, Lyon, 1835, in-18. — *Vie de Ste Colette de Corbie*, par M. l'abbé NOAILLES, Paris, 1857, in-18. — *Vie de Ste Colette*, par le R. P. SELLIER, Amiens, 1853, 2 vol. in-12. — *Vie de Ste Colette*, par M. l'abbé JUMEL, curé de Bourdon, Paris, 1868, in-12. — *Petit abrégé de la Vie de Ste Colette*, composé par J. Clithou, traduit par M. DOUILLET, curé-doyen de Corbie ; etc.

[3] SANDERUS, *Hagiolog. Flandriæ*. — BARBAZA, *Vies des Saints du tiers ordre de S. François*. — FÉROT, *Vies des Saints des trois ordres de S. François*. — *Vies des Saints de Franche-Comté*, par les professeurs du collége de Saint-François-Xavier de Besançon. — *Les petits Bollandistes*. — Les *Vies des Saints* de BAILLET, BLONDEL, CROIZET, GIRY, RIBADENEIRA, etc., etc.

[4] WADING, *Annales Minorum*, t. IV et V. — GONZAGA, *Hist.*

Nous avions à choisir entre deux manuscrits : l'un, qui appartient aux Clarisses d'Amiens, est une copie, munie d'authentiques, faite en 1491 par Jean Brondin ; l'autre, postérieur au moins d'un siècle, est une copie, provenant du monastère de Gand et appartenant à M. Douillet. Nous avons préféré cette dernière version, non-seulement parce que son style un peu modernisé sera plus compréhensible pour un certain nombre de nos lecteurs, mais aussi parce qu'il contient d'assez nombreuses additions empruntées aux récits de la sœur Perrine, dont l'œuvre originale est aujourd'hui perdue [1]. Cette religieuse, qui vécut trente ans avec Colette, était la nièce du P. Henri de la Balme, dont il sera souvent question.

La copiste de Gand a eu de fréquentes distractions, et nous avons été obligé de restituer souvent son texte à l'aide du manuscrit du XV[e] siècle. Son orthographe est tellement variable et défectueuse, que nous avons dû la remplacer par l'orthographe moderne, ce qui en rendra d'ailleurs la lecture plus facile. Nous traduirons entre parenthèses les expressions les plus vieillies et nous éclaircirons ou complèterons quelques passages par de courtes notes historiques, dont la

seraphicæ religion. t II. — FODÉRÉ, *Narration hist. des convens de l'ordre S. Francois et monastères Sainte-Claire.* — *La troisième partie des Chroniques des Frères Mineurs*, composée par le révérendissime MARC DE LISBONNA, évesque Portuense et nouvellement traduicte en françois par le R. P. F. Jean BLANCONE, livre III. — HÉLYOT, *Hist. des ordres religieux*, VII, p. 98. — L. F. GUÉRIN, l'*Auréole de Ste Claire.* — Le tome 34[e] des manuscrits de D. GRENIER est composé tout entier de documents pour l'histoire de Ste Colette ; il y en a aussi d'épars dans les tomes 31 et 32.

[1] La traduction latine en a été publiée par les Bollandistes.

substance sera souvent empruntée à l'estimable ouvrage du P. Sellier [1] et aux communications qu'a bien voulu nous faire M. l'abbé Douillet.

Nous ne retrancherons du texte du P. de Vaux que ses exordes de chapitres et quelques autres considérations générales, qui ne sont pas essentielles au récit.

Qu'on ne s'attende pas à trouver dans l'œuvre du P. de Vaux l'appréciation du rôle que joua Ste Colette dans les affaires politiques et religieuses de son siècle : il reste à peu près muet sur ce point, et il ne nous renseigne guères non plus sur ses dix-sept fondations de couvents et sur les réformes qu'elle introduisit dans les monastères des Frères Mineurs. Ce qu'il a voulu raconter avant tout, ce sont les vertus de sa pénitente, ce sont ses miracles plus nombreux que ceux de la plupart des saints du Moyen Age ; ce qu'il a mis le plus en relief, c'est le côté surnaturel de cette vie, dont le mysticisme peut être comparé à ce que nous offrent de plus extraordinaire les annales hagiologiques de l'Espagne et de l'Italie.

I.

Comment Dieu donna à son ancelle connaissance de lui dès son âge d'innocence ou enfance, et des grâces qu'il donna à son père et à sa mère.

« Une des grandes grâces que Dieu fait à créature humaine est de lui avoir donné connaissance spécialement de

[1] *Vie de Ste Colette.*

lui. Monseigneur S. Augustin, en parlant seul à Dieu, humblement requérait icelle grâce en disant : —« Sire, veuillez moi donner grâce de vous connaître. » Laquelle grâce voulut Dieu, par sa souveraine bonté, donner à sa glorieuse ancelle [1], en l'état de son enfance. Elle n'avait pas plus de quatre ans [2], qui n'est pas âge auquel naturellement ou communément les enfans aient connaissance spécialement de Dieu, quand elle commença avoir connaissance grande de lui, (*ce*) qui fut mieux grâce divine et supernaturelle que humaine ou naturelle.

« Et comme nous lisons du glorieux S. Jean-Baptiste qui, après plusieurs connaissances qu'il eut de Dieu en son enfance, fuyait le monde et le despitait (*le méprisait*), et s'en alla au désert et en solitude, pareillement, quant à ce, la glorieuse ancelle de Notre-Seigneur, quand Dieu par sa grâce lui eut donné connaissance de lui en son enfance, commença à fuir les jeunesses et enfances mignottes (*flatteuses*) et dissolues, et à despiter (*mépriser*) le monde et les vanités ou plaisances mondaines ; et, si elle n'alla point au désert personnellement (car elle était fille, par quoi à elle ne compétait point y aller), néanmoins fut-elle solitaire et personnellement au propre hôtel de son père et de sa mère, auquel secrètement et solitairement elle se tenait en un petit lieu sequestré et séparé des autres, et qui était disposé comme un petit oratoire où elle s'occupait à penser à Dieu, à l'aimer et redouter, à le servir humblement et le prier dévotement. Duquel lieu peu souvent se partait, et, quand faire lui convenait (*lui arrivait*), le faisait bien envie (*à regret*), et était honteuse et étrange entre les mondains.

« Et cette condition vertueuse d'être honteuse, que Dieu lui avait donnée, ne fut (*dura*) pas seulement le temps de son

[1] C'est presque toujours par cette qualification d'*ancelle de Notre-Seigneur*, et non point par son nom que Pierre de Vaux désigne Ste Colette.

[2] Ste Colette naquit à Corbie le 13 janvier 1381, ou 1380 — si on fait commencer l'année à Pâques.

enfance, mais par tout le temps de sa vie, en telle sorte que toutes les fois qu'elle issait (*sortait*) hors de clausure (*clôture*) pour les choses nécessaires de la religion ou hors de ces petits oratoires, en présence de quelconque personne que ce fût, tant lui fut privée ou familière, elle était honteuse et vergogneuse (*timide*). Ni oncques, selon son estimation, elle ne dit ni fit chose en public où elle profitât tant comme elle faisait devant Dieu en secret et en solitude. Aucunes fois les jeunes filles la venaient visiter et faisaient grande diligence de la mener aux jeux et esbastemens du monde; mais oncques ne s'y voulut consentir; et aucunes fois, quand elle sentait en son esprit qu'elles la viendraient quérir, elle s'absentait ou muschait (*se cachait*) en quelque lieu secret, comme dessous un lit ou autre part jusques à tant qu'elles étaient départies.

« Elle était petite de corps et jeune d'âge, mais elle était grande et fervente en désir de Dieu parfaitement aimer et de le servir, craindre et redouter, et que de tous il fût connu, craint et aimé. Elle était jeune, mais elle avait conditions anciennes en bonnes mœurs, en honnête conversation et en mortification. Ses sens n'étaient pas ouverts, ni abandonnés par dehors à chose qui puisse blesser sa conscience. Sa conversation se démontrait mieux célestielle que terrienne (*terrestre*), et angélique que humaine. Tant était bien composée et ordonnée, que en tout son maintien on ne pouvait apercevoir légèreté ni vanité; et toutes ses pensées, ses dicts et faits étaient en pureté et loyauté de conscience faits, et non pour autre intention que pour plaire à Dieu et pour autrui édifier. Il semblait proprement aux personnes qui aimaient et redoutaient Dieu que ce fût un nouveau trésor de grâces et vertus que Dieu, pour certaines causes qu'ils ignoraient, eût nouvellement transmis au monde. Selon l'estimation de certaines dévotes personnes, ainsi que le glorieux saint Jean-Baptiste prévint le premier avénement de Notre-Seigneur pour l'annoncer et prêcher pénitence, pareillement l'ancelle de Notre-Seigneur fut de Dieu envoyée devant le second avénement, pour les créatures exhorter et admonester à disposer les cœurs, pour plus

sûrement comparoir à l'étroit jugement de Dieu, qui est le second avénement; et si, comme nous savons, le glorieux saint Jean-Baptiste, en son jeune âge, faisait pénitence et abstinence au désert, ainsi, selon sa petite capacité et son petit lieu solitaire, elle macérait et mortifiait son jeune et petit corpselet, en le nourrissant sobrement et étroitement, et en le couchant durement et âprement sur asselles de bois (*échalas*), et le couvrant de nattes, et en portant près de sa tendre chair cordes rudes et pleines de nœuds.

« Et avec ce que Dieu lui avait donné d'abondance de grâces et de vertus au pardedans, il lui plut de lui donner des grâces au pardehors, comme de beauté corporelle, de graciosité et amiableté. Elle était de face et de corps une très-belle fille et plaisante, nonobstant que, par tout le temps de sa vie, elle s'est réputée une très-laide créature et au pardehors et au pardedans. Elle était de couleur blanche et vermeille. Et la couleur blanche pouvait bien signifier la pureté et netteté de conscience; et la couleur vermeille, le parfait amour qu'elle avait à Dieu dont son cœur était tout enflammé. Cette beauté corporelle par longtemps ignorantement elle eut, car nullement ne la cuidait avoir. Il lui fut une fois manifesté à certes (*évidemment*) et en fut moult triste et dolente; et retourna à Dieu pour avoir remède convenable et lui pria humblement qu'il lui voulut ôter cette beauté, et incontinent la couleur vermeille lui fut ôtée entièrement, par telle manière qu'elle demeura d'une seule couleur par la face et les mains et par tout le corps; et ainsi a été tout le temps de sa vie.

« Elle était aussi tant gracieuse que chacun la désirait à voir et ouïr, et tant amiable qu'elle était aux bons et aux mauvais agréable. Plusieurs notables personnes eurent une grande admiration de voir la grâce de Dieu et la vie vertueuse qui était si grande en si jeune et petite fille. Et par spécial son père et sa mère [1] qui étaient personnes hon-

[1] **Marguerite Moyon, nouvelle Sarah, était sexagénaire quand elle devint mère de Ste Colette. Elle était mariée en secondes noces à Robert Boellet, charpentier de Corbie.**

nêtes et de belle et bonne vie, gardant les commandemens de Dieu, selon leur possibilité, et exercitant ès œuvres piteuses (*de pitié*) et miséricordieuses, quand ils virent et aperçurent leur seul enfant, que plus n'en avaient, commencer et continuer une vie de si grande excellence et perfection, avec admiration ils eurent joie et consolation, et ne furent pas ingrats ni déconnaissans de cette spéciale grâce que Dieu leur avait faite de leur avoir donné un si noble trésor; mais très-humblement le reconnurent en lui en rendant grâce plusieurs fois, et prirent en la sainte vie de l'enfant et en toutes ses paroles et bonnes œuvres très-grand plaisir, et avaient ferme espérance que par son moyen et mérite ils pourraient acquérir la grâce de Dieu.

« Et de fait, par les beaux enseignemens qu'elle leur montra et les belles exhortations que très-souvent elle leur faisait, ils se disposèrent de mieux faire que oncques; ils se gardèrent diligemment d'offenser Dieu, en conservant leur âme et conscience purement et nettement, en continuant et persévérant toujours de vertu en vertu. Et ne furent pas défraudés de leur bonne espérance; car Dieu leur montra signe d'amour et fit à tous deux plusieurs grâces spéciales : entre lesquelles, au père qui était douce personne, paisible et amiable, il lui donna la grâce de pacifier ceux qui étaient en division et discorde, laquelle grâce il mit diligemment à exécution. Car tantôt qu'il venait à sa connaissance qu'il y avait entre aucunes personnes discorde et noise ou division, en quelque lieu qu'ils fussent, toutes œuvres laissées incontinent, il y allait et ne cessait de travailler jusques à tant qu'il les avait mis en bonne paix. Et avec ce, il lui donna grâce d'avoir pitié et compassion des pauvres membres de Jésus-Christ et d'aider et conforter les pauvres femmes dissolues ou qui s'étaient forfaites; pour lesquelles, quand par les admonitions de la petite ancelle de Notre-Seigneur elles étaient retraitées (*retirées*) et converties avec les pauvres membres de Jésus-Christ, il avait disposé et abandonné l'une de ses maisons, pour les recevoir et conforter, et pour les pourvoir de leurs nécessités.

« Plusieurs grâces spéciales aussi, par son moyen, voulut

Dieu faire à la mère (*de Colette*), laquelle était femme de dévotion, aimant et redoutant Dieu, vivant âprement et sobrement, et s'exerçant en plusieurs pénitences ; et ne faillait (*manquait*) point que toutes les semaines elle ne fût confessée au moins une fois et qu'elle ne reçût le très-précieux corps de Notre-Seigneur. Et tous deux ensemble doucement souffraient et permettaient que la petite ancelle fit tout ce que Dieu mettait en sa volonté de faire. Pour laquelle chose plusieurs personnes déconnaissantes de la volonté de Dieu, par l'instinction (*l'instigation*) de l'ennemi d'enfer, en parlant sinistrement (*gauchement*) disaient que, vu la jeunesse et petitesse de l'enfant, ce n'était pas chose à eux souffrir à faire. Auxquels le père constamment répondit par plusieurs fois : « Je suis certain que notre fille ne fera que bien [1] ».

« L'enfant considérant les paroles désolables qu'on disait à son père pour l'occasion de sa petitesse, en fut dolente ; et, une fois, comme elle était allée par dévotion en pèlerinage, en l'église de quelque saint [2], en faisant son oraison devant Notre-Seigneur, il lui souvint des paroles dites à son père. Adonc elle commença à dire humblement et dévotement : « Hélas, sire, vous plaît-il que je demeure ainsi petite! » Et incontinent l'oraison terminée, elle trouva qu'elle était creuhe (*accrue*) et qu'elle était plus grande au retourner qu'elle n'avait été au venir [3]. Et assez tôt après,

[1] Robert Boellet, influencé auparavant par les observations de ses voisins et craignant pour la santé de sa fille, lui avait défendu de se rendre aux offices nocturnes de l'abbaye. Cette prescription fut éludée, et plus tard Colette put suivre ses inclinations, avec le consentement de son père, qui lui construisit un petit oratoire dans sa maison.

[2] D'après une tradition, ce serait l'église d'Albert, célèbre par son pèlerinage de Notre-Dame de Brebières.

[3] Colette avait alors quatorze ans. Cet accroissement subit a donné lieu au dicton que répètent les petites filles de Picardie :

Sainte Colette,
Tire-moi les jambettes,
Rends-moi sage et parfaite.

quand elle aperçut véritablement que Dieu l'avait agrandie, elle fut animée et prit courage de plus hardiment mettre à exécution la grâce et connaissance que Dieu lui avait donnée; en tant que plusieurs bonnes filles et notables femmes, par son consentement, la commencèrent à visiter et fréquenter. Avec lesquelles elle conférait non pas de fables ni de truffes [1], mais d'enseignements bons et salutaires : c'est à savoir du parfait amour de Dieu, de la très-profonde humilité de notre Sauveur Jésus, de sa très angoisseuse mort et passion, de le servir diligemment et dévotement, de garder loyalement ses dignes commandements, de se garder de l'offenser mortellement, de fuir la joie mondaine, de haïr les délices charnelles, d'abominer les délectations corporelles; desquels plusieurs y profitèrent grandement, comme aucunes qui n'étaient pas loyées (*liées*) ni obligées délaissèrent tout ce qu'elles possédaient, et se donnèrent à Dieu en l'état de religion; et les autres gardèrent et observèrent loyalement et salutairement l'état où elles étaient obligées [2].

II.

De sa profonde humilité.

« ...... Nonobstant qu'elle ait toujours eu, dès l'état d'innocence, une merveilleuse pureté et netteté de conscience, néanmoins, par tout le temps de sa vie, elle a eu grand

[1] Le mot *truffes* signifie tout à la fois *contes en l'air* et *parures de femmes, toilette.* Les deux sens conviennent également bien à ce récit. Étienne Juliac traduit par *stultiloquiis.*

[2] Ces conférences spirituelles faites par une jeune fille de dix-sept ans ne parurent point convenables à divers membres du clergé. Ils en référèrent à l'évêque d'Amiens, Jean de Boissy, qui manda Colette auprès de lui. Tout en comprenant la pureté de ses intentions et de ses doctrines, il fit suspendre ces prédications intimes par mesure de prudence et dans l'intérêt de la paix.

méprisement de sa personne, en soi réputant vile et orde (*souillée*) et abominable devant Dieu, affirmant qu'elle était pire que tous les mauvais pécheurs du monde. Et quand on lui récitait les grandes offenses d'"aucuns pécheurs qui par ce temps étaient par eux perpétrées, elle répondait que leurs défauts étaient nuls au regard des siens, et que l'enfer n'était pas assez grand pour la suffisamment punir. Pour laquelle occasion, oncques ne se réputa vraie religieuse, ni digne d'être en religion ; mais, pour l'amour de Notre-Seigneur qui par sa grande humilité se fit notre servant en ce présent exil, désirait ferventement d'être serviteresse d'aucunes bonnes et dévotes religieuses. Et de fait, pour ce désir accomplir, étant encore en habit du siècle, elle s'en alla humblement présenter en certain monastère de dames de religion, lequel elle estimait être, devant Dieu, selon son saint désir [1]. Mais Notre-Seigneur qui l'avait préordonnée à un état de plus grande perfection, incontinent montra que ce n'était point son plaisir que audit monastère elle fît résidence; et la fit issir moult hâtivement, sans y plus retourner. Et non pourtant encore cet humble désir d'être servante ne fut point en son esprit éteint ni amoindri ; mais crut et augmenta si grandement que, nonobstant qu'elle avait été du glorieux père S. François requise et demandée à Dieu et octroyée et concédée, pour réformer ces trois ordres et pour être mère et principale d'icelle réformation, comme il sera déclaré cy-après plus complétement, néanmoins elle jugea en son cœur que pour l'insuffisance et indignité qu'elle réputait en elle, nullement ne s'y consentirait. Et proposa qu'elle serait prête d'aller jusques en la présence du saint Père le Pape, pour lui humblement requérir qu'il voulût entendre à la réformation de ces ordres; et afin aussi qu'elle pût demander audit saint Père d'être

[1] Chez les Clarisses de Pont-Sainte-Maxence (Oise). Colette avait alors perdu ses parents. Elle avait pour tuteur Raoul de Roye, abbé de Corbie. Sa vocation pour la vie religieuse avait été encouragée par son directeur, le P. Jean de Bassand, prieur des Célestins d'Amiens, qui, à cette époque, avait quitté notre cité.

serviteresse des religieuses réformées de l'ordre de madame sainte Claire, qui est le second ordre de saint François. Et pour ce faire plus convenablement, de la licence du Père saint, elle put avoir une petite chambrette près du monastère réformé, pour faire diligemment aux dites religieuses, les services convenables et appartenants. Et finalement, quant à ce, la volonté de Dieu fut accomplie; car devant lui elle fut de nom et de fait dame, mère et abbesse, de toute la dite réformation, et pour telle fut-elle par le Saint Père instituée et ordonnée, sans qu'elle en eût connaissance. Et néanmoins elle ne fut pas défraudée de la première impression de son saint et humble désir. Car, par tout le temps de sa vie, elle s'est réputée, dite, nommée, et par œuvre manifestée serviteresse et ancelle, fille et sujette dudit ordre, comme il appert en plusieurs et diverses manières ci-après exprimées.

« Et premièrement, en toutes lettres qu'elle écrivait, elle s'intitulait et nommait indigne serviteresse et inutile orateresse (*priante*). Nous avons ès saintes ordonnances qu'elle fit, pour les sœurs plus sûrement garder leur sainte règle, comment elle se nomme sœur Colette, petite et humble ancelle, et indigne serviteresse de Notre-Seigneur, pauvre et inutile religieuse de l'ordre de madame sainte Claire.

« Oncques jour de sa vie ne voulut souffrir qu'on dît ou écrivît chose qui fût à son honneur ou louange. Au commencement de la réformation des ordres dessusdits, les frères et les sœurs l'appelaient par nom de mère, comme ils le pouvaient faire; et mêmement, en certaine oraison qu'ils avaient appropriée à prier pour elle, ainsi la nommaient; mais nullement elle ne le pouvait souffrir, et se fit nommer et appeler humblement et simplement par nom de sœur.

« Elle avait entre les autres un révérend père et notable, dès le commencement de la dite réformatipn, homme de moult religieuse et sainte vie, nommé frère Henri de La Balme, qui eut une grande connaissance des spéciales grâces que Dieu lui avait données, lequel afin qu'elles ne fussent mises en oubli et qu'elles fussent en mémoire per-

pétuelle, (*si*) secrètement que nul ne le savait fors que Dieu et lui, il composa un livre desdites grâces spéciales, auquel moult de merveilleuses choses et non autrefois ouïes étaient contenues. Elle le sut et appela le père révérend [1] et lui dit assez âprement et déclara tout ce qu'il avait écrit à sa louange et recommandation audit livre, et le reprit de ce qu'il avait écrit, disant qu'elle était une grande pécheresse et toute défectueuse, digne de tout reproche et confusion. Lui fit apporter le dit livre, et incontinent elle le jeta au feu et le brûla, afin que la mémoire en fût perdue. Moult de grandes connaissances Dieu lui présentait à donner; mais elle refusait pleinement, en disant : « Sire, je ne veux (*rien*) fors que vous connaître simplement et mes défauts et péchés ; et s'il vous plaît me faire quelque grâce, que vous me donniez pardon et rémission d'iceux. »

« Le révérend père général qui est chef de tout l'ordre [2], une fois à la requête d'elle, fit aucunes bonnes et belles ordonnances pour toute la religion, ès quelles, afin que au temps à venir elles fussent mieux gardées et tenues, il y écrivit quelque petite chose qui était à la recommandation d'elle. Mais, nonobstant qu'elles soient encore moult nécessaires pour le bien de ladite religion, oncques n'y prit plaisir, ni jamais de par elle ne les voulait ouïr ; et quand, pour l'occasion des autres sœurs, il les convenait lire en sa présence, quand on venait au pas (*passage*) de ce

[1] Henri de La Balme ou de La Baulme, gentilhomme savoisien, avait fait profession chez les Cordeliers de Chambéry, qui suivaient l'étroite observance. Il fut directeur spirituel de Ste Colette pendant trente-quatre ans, de 1405 à 1439, époque où il mourut à Besançon. Il était originaire de La Balme, canton de Poncin (Ain), localité qui faisait partie du pays Génevois et où sa famille très-considérée possédait plusieurs châteaux. Le manuscrit des Clarisses d'Amiens fait un très-grand éloge du P. H. de La Balme, et lui attribue divers miracles : « Homme de grande perfection, aymant Dieu et le doutant dès son enfance, ignorant et non challant des choses transitoires et corporelles, mais sage et prudent ès choses spirituelles, piteux et misericors par devers les pauvres pécheurs ».

[2] Guillaume de Casal, mort en 1442.

petit écrit qui était seulement de l'appeler ou nommer mère des autres, elle était grandement désolée et affligée.

« Comme nous lisons de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, par sa douceur et humilité, était privé et familier aux pauvres pécheurs et souvent les aidait et confortait, pareillement, nonobstant qu'elle haït les péchés et qu'elle eût grande déplaisance des offenses commises contre Dieu, néanmoins oncques n'eut horreur ni abomination des personnes pécheresses, de quelquonque état qu'ils fussent, ou de religion ou autres. Et récitait piteusement comment notre glorieux Seigneur Jésus-Christ était descendu des cieux pour les pécheurs, et qu'elle se tenait de leur partie et que telle elle était ; et souvent les comblait moult humblement et charitablement. Et pour cette cause, plusieurs pauvres pécheurs confidentement venaient par devers elle et lui découvraient leurs grands et énormes péchés, qu'ils n'avaient oncques osé dire à bouche (*oreille?*) de prêtre ; et très-humblement les écoutait, et si bénignement les admonestait et exhortait qu'elle les faisait venir à la connaissance de Dieu et de l'offense commise contre lui, et ne cessait de labourer (*travailler*) jusques à tant que les pauvres âmes étaient hors des liens des ennemis d'enfer et mises en la grâce de Dieu.

« Quand il plut au Saint-Père le Pape qu'elle exerçât l'office d'abbesse, comme il l'avait instituée moult diligemment et saintement, elle le fit à l'honneur de Dieu, du salut des âmes et au profit de la religion ; et encore que primitivement elle n'avait point de couvent, et, quand elle en eut, n'y avait-il point de clôture, et moult d'autres occasions qu'elles trouvèrent au commencement de submerger en la transgression, néanmoins, par la bonté de Dieu et par son bon régime, tout se comporta si bien et si sûrement que oncques n'y eut désordonnance ni confusion. Et toutefois disait-elle et a toujours dit depuis que oncques bien n'y avait fait, et qu'elle avait tout gâté et détruit le bien de la religion. Ès lieux où elle devait présider, comme en chapitre, au réfectoire et autre part, elle y avait une si grande crainte qu'il semblait qu'elle eût visiblement devant ses

yeux son juge souverain, par quoi elle ne se réputait pas digne d'être en la présence de son Seigneur, ni non plus ès lieux d'honneur et révérence. Mais en quelque lieu qu'elle fût, ou en communauté avec les autres ou en particulier, toujours elle voulait avoir les plus bas lieux et les plus humbles. Et quand elle était toute seule, comme communément, elle était agenouillée ou assise à bas sur la terre, et peu souvent, si elle n'était contrainte de ce faire, elle se chéait (*s'asseyait*) en haut. Quand aucune fois on lui faisait prendre sa petite et pauvre réfection, si elle était seulette, le plus de fois elle la prenait, assise sur la terre, en pleurant et gémissant si abondamment et piteusement que elle et la viande étaient tout arrosées de larmes.

« Quelquefois pour la débilité et infirmité qui lui survenait, elle prenait aide de quelque sœur pour dire le divin office ou ses autres oraisons. Pour l'indignité qu'elle réputait en elle, plus volontiers les novices que les professes elle prenait. Et jamais ne se réputait digne de commencer l'office et de dire les oraisons, mais par humilité elle disait les versets et les leçons à matines ; et la religieuse qui l'aidait, fût-ce la plus simple novice du couvent, elle lui faisait commencer et terminer l'office comme à la principale.

« Par sa grande humilité, avant qu'elle fût religieuse, aux pauvres ladres et meseaux (*lépreux*) elle faisait moult volontiers aido et confort, et était diligente de leur bien faire et de leur porter et donner de ses propres mains l'aumône. Et quand avec son père et sa mère était assise à table et que elle les oyait sonner, elle se levait pour leur porter à manger, et du plus beau et du meilleur qu'elle pouvait avoir elle leur administrait. Et souventes fois, quand elle les pouvait trouver secrètement (*les ladres*), humblement les servait, et sans point d'horreur buvait et mangeait avec eux et aucunes fois doucement et charitablement les baignait et lavait leurs pieds, et leurs plaies très-humainement elle nettoyait et mondifiait.

III.

De l'obédience et comme elle fut appelée en l'état évangelique.

« .... Le vénérable père frère Jean Pinet [1], voyant les œuvres merveilleuses de Dieu en elle, et que ce n'était point sa volonté qu'elle fût en nulle des religions où elle avait été pour le servir [2], par inspiration divine, lui conseilla qu'elle se mît en une reclusion. Au conseil duquel elle consentit moult volontiers, car son esprit y était fort enclin. Et par plusieurs fois en requit Monseigneur l'abbé de Corbie [3]; mais nullement ne s'y voulait accorder et lui résistait très-fort. Et quand elle vit ceci, elle se advisa de lui prier de faire un grand et solennel dîner et proposa d'y aller, et ainsi le fit, pensant que, pour la révérence de la compagnie, il ne l'éconduirait point. Elle se mit à genoux moult humblement devant lui et toute la compagnie, lui requérant très-affectueusement qu'il lui voulût accorder, pour l'amour de Dieu et de son père, lequel il avait tant et si chèrement aimé, et qui la lui avait recommandée, et auquel il avait promis de faire comme à sa propre enfant, et pour l'honneur aussi de la vénérable compagnie, une requête qu'elle lui voulait faire. Et plusieurs fois lui pria; mais nullement ne lui voulait accorder, car il savait bien quelle serait sa pétition et requête. Pourquoi il fut repris et fort

[1] Le P. Jean Pinet était gardien des Cordeliers d'Hesdin et custode de Picardie. WADING (*Annal. min.*, IV, 251) en fait ainsi l'éloge : « Vir bonus et præclare eruditus, regulæ monasticæ strenuus cultor, qualis tunc aut nulli aut rari erant illis in locis ».

[2] Chez les Clarisses Urbanistes de Pont-Sainte-Maxence, chez les Béguines de Corbie, et enfin dans une maison de Bénédictines (probablement celles qui desservaient l'hospice de Corbie).

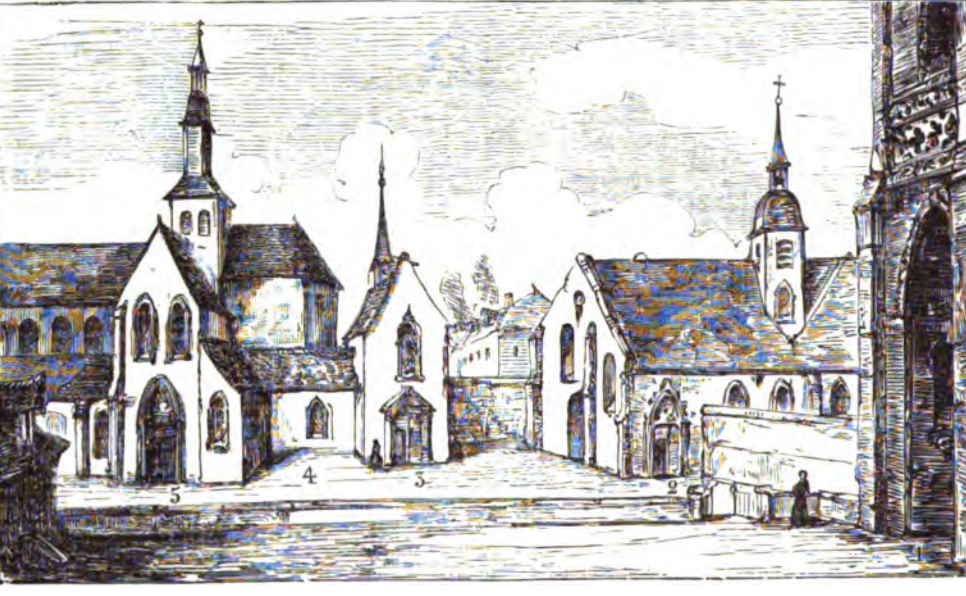
[3] Raoul de Roye, qui avait été précédemment abbé de Saint-Lucien de Beauvais.

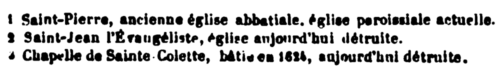
blâmé de toute la compagnie, disant que ce lui était grande rudesse de lui refuser ce qu'elle lui voulait demander, et qu'ils croyaient qu'elle ne lui demanderait chose qui ne fût raisonnable. Adonc il lui octroya et promit qu'il accorderait sa requête, et lui dit qu'elle demanderait ce qu'elle voudrait. Et adonc elle commença à dire en grande humilité et révérence : Monseigneur, je vous prie que, pour l'amour de Dieu et de sa benoîte passion et en la révérence de toute la Cour céleste et aussi pour l'amour de mon feu père, il vous plaise m'octroyer que je sois recluse ; à cette fin que je puisse servir Notre-Seigneur toute ma vie, selon que toujours l'ai désiré ; et serai tenue et obligée, et aussi le veux faire, de prier Dieu pour vous tant que je vivrai. Adonc lui octroya l'abbé et promit d'accomplir son bon et saint désir, combien que ce fût contre sa volonté [1].

« Toutefois en brief temps il lui fit faire une petite reclusion la plus consolable qu'il pût, où elle pouvait ouïr tout le divin office de l'église de Saint-Pierre de Corbie [2] et aussi toutes les saintes messes, et voir et recevoir le précieux corps de Notre-Seigneur. Quand cette reclusion fut parfaite, le vénérable père frère Jean Pinet fit un beau sermon du contempnement (*mépris*) du monde. Et adonc elle prit le tiers-ordre de Monseigneur Saint-François, en vouant obédience,

[1] Tout ce qui concerne l'opposition de l'abbé de Corbie est une addition faite au manuscrit primitif des Clarisses d'Amiens.

[2] C'est là une faute de copiste. La reclusion, vulgairement nommée *recluserie* ou *renclusage*, était adossée à l'église Saint-Étienne. Le P. Sellier (*Vie de Ste Colette*, I, 60) a publié un plan très-défectueux des emplacements qu'occupaient les trois églises de Corbie et la reclusion de Ste Colette. Cet ermitage n'était pas situé au nord-est, mais au sud-est, entre les cimetières de Saint-Jean et de Saint-Étienne La tradition locale ne laisse aucun doute à ce sujet, et se trouve confirmée par une peinture, antérieure à 1756, qui forme imposte dans l'ancien presbytère de Saint-Étienne. M. l'abbé Douillet en a fait graver une réduction que nous reproduisons page 377. On remarquera que l'église Saint-Étienne avait un transsept qu'on ne retrouve plus dans l'édifice rendu récemment au culte : les deux croisillons ont été démolis en 1756.





1 Saint-Pierre, ancienne église abbatiale, église paroissiale actuelle.
2 Saint-Jean l'Évangéliste, église aujourd'hui détruite.
3 Chapelle de Sainte-Colette, bâtie en 1624, aujourd'hui détruite.
4 Reclusion de sainte Colette, rebâtie en 1624, aujourd'hui détruite.
5 Saint-Étienne, autrefois Notre-Dame, aujourd'hui chapelle de Sainte-Colette.

LES ÉGLISES DE CORBIE AVANT L'AN 1756.

pauvreté et chasteté et clôture perpétuelle. Lesquels vœux moult solennellement elle voua et promit. Adonc Monseigneur l'abbé et son vénérable couvent, avec le bon frère Jean Pinet et un grand nombre de notables gens (*la mirent*) solennellement et dévotement en sa reclusion, en l'âge de dix-huit ans [1]. Laquelle y étant enfermée fut moult diligente et soigneuse d'accomplir les trois conseils évangéliques, lesquels elle avait voués, en donnant son tendre corps à dure et austère vie, en continuelle pénitence, couchant sur dures asselles (*échalas*) ; sous son chef, une pièce de bois. Et autour de son corps avait ceint un très-rude cercle de fer qui l'étreignait si fort qu'il entrait en sa digne chair, et si avant qu'elle croissait par dessus. Elle avait encore deux grosses chaînes de fer, lesquelles elle croisait par devant sa poitrine, qui moult blessaient son innocente chair ; sans (*compter*) les autres pénitences, comme jeûnes, veilles et oraisons qu'elle faisait continuellement, qui était vie plus angélique que humaine [2].

« Son père confesseur frère Jean Pinet lui faisait moult de confort et lui donnait de beaux enseignements, lesquels elle eut en spéciale mémoire, tout le temps de sa vie. Au quel religieux, Dieu par sa grâce voulut manifester par quelque spéciale vision les grièves peines et excessives douleurs que son ancelle aurait à souffrir pour l'amour de lui et le salut des âmes, en lui démontrant une belle jeune vierge moult plaisante, laquelle fort péniblement et douloureusement s'occupait à labourer et cultiver une vigne, en extirpant les choses superflues et indécentes

[1] La sœur Perrine se trompe : Colette avait vingt deux ans.

[2] C'est ce que l'on appelait l'*habit de pénitence*. M. l'abbé Fromentin, dans son intéressante *Histoire d'Hesdin*, p. 209, s'est trompé en croyant que c'est dans cette ville que Colette prit l'habit du tiers-ordre, et en concluant qu'Hesdin fut le berceau de la réforme des Clarisses. C'est là une gloire qui ne peut pas être ravie à Corbie. Si les Pauvres-Clarisses de Gand portaient encore, en 1789, le surnom de *religieuses de Vieil-Hesdin*, c'est que le monastère flamand avait été primitivement peuplé par des sujets venus du monastère d'Hesdin, l'un des derniers que fonda Ste Colette.

(*nuisibles*) et réparant les choses convenables et appartenantes. Laquelle vigne, comme il lui fut manifesté, signifiait l'état de sainte religion, pour lequel réparer elle s'est efficacement et vertueusement tout le temps de sa vie exercée et occupée, comme ses œuvres le montrent et certifient. Comme ledit religieux allait de ville en ville, prêchant et annonçant la parole de Dieu, la maladie de la mort le prit (1405), laquelle la petite ancelle préconnut. Et quand il fut un petit peu mieux disposé qu'il n'avait été, il alla vers elle à sa reclusion : car il désirait fort de mourir auprès d'elle. Mais elle connut en son esprit qu'il n'était point sûr pour lui de mourir hors de son couvent ; et pour cette raison elle fit qu'il eût une charrette, et le fit coucher dessus le plus humainement que faire se pouvait. Et en moult grande tristesse et douleur de cœur le fit mener en son couvent où il demeurait, à savoir au couvent des Frères de Saint-François situé en la ville de Hesdin. Et là trépassa de cette même maladie moult saintement . . . . . .

« A la propre heure qu'il trépassa, la petite ancelle de Notre-Seigneur en eut claire connaissance et dit à aucunes dévotes femmes qui demeuraient auprès de sa reclusion : « Hélas ! mon père, frère Jean Pinet, est à cette heure trépassé : car je vois son âme moult glorieusement en paradis ». Et tous lès ans après son trépas, une fois du moins, par la grâce de Dieu, en quelque lieu qu'elle fût, il la visitait et se manifestait moult beau et glorieux, dont elle était après moult joyeuse en Notre-Seigneur et grandement consolée ; car il la conseillait et confortait en ses affaires qu'elle avait pour la religion.

« Et à la reclusion où il l'avait mise, elle demeura l'espace de quatre ans (1402-1406), auquel espace moult vertueusement elle profita et fructifia, en nourrissant son corps de très-pauvre viande (*nourriture*). Et de si grande austérité et pénitence elle était, qu'il semblait que toutes concupiscences vicieuses et inclinations mauvaises fussent en elle mortifiées et éteintes : car le corps et tous les sens étaient prêts et appareillés, sans nulle rebellion, d'obéir à l'esprit, et l'esprit à Dieu, non pas seulement ès commandements

qui lui étaient manifestés et démontrés par dehors, mais aussi aux connaissances et inspirations que Dieu lui mettait en son cœur et en sa pensée. Elle était prompte à les faire et accomplir ; et certaines heures après ces oraisons et méditations, volontiers elle s'occupait vers les pauvres défaillants qui avaient indigence de conseil et aide, et travaillait efficacement par exhortations et admonitions salutaires à les mettre hors de péché et lacs (*filets*) des ennemis d'enfer, et les faire venir à la connaissance de Dieu et à le parfaitement aimer. Et leur montrait qu'il n'est chose, tant soit-elle digne ou précieuse au monde, qui doive être comparée à son très-parfait amour, et que le monde et toutes ses appartenances sont choses transitoires et de petite durée et ne sont que vanité et affliction d'esprit. Dans toutes ses admonitions, elle préférait que les commandements de Dieu et de sa sainte Église fussent par humble obédience diligemment gardés ; la garde desquels lui fut, dès son jeune âge, si fermement imprimée en son cœur, que tout le temps de sa vie, en paroles et en œuvres, elle les eut en spéciale souvenance ; et aussi les commandements de son prélat et de ses souverains, devant qu'elle fût en religion. Et aussi après qu'elle fut religieuse, devant toutes autres occupations, elle proposait qu'ils fussent gardés étroitement, et qu'on obéît à eux en toutes choses licites, comme aux lieutenants de Dieu.....

IV.

Comment elle garda et fit garder les Commandements de Dieu et honorer les fêtes.

« Devant toutes sciences, elle voulait que celles qui venaient nouvellement en religion fussent apprises et endoctrinées ès commandements de Dieu, pour tant qu'ils sont de très-grande obligation et nécessaires pour le salut des âmes, et afin que, sans nulle transgression, ils fussent

loyalement gardés. Entre lesquels elle fut moult désirant que les fêtes et solennités fussent bien et dévotement gardées, non pas tant seulement par ses religieuses, mais aussi par tous les vrais catholiques. Quant à ses couvents, oncques de son temps pour la vie et sustentation de ses frères et des sœurs, elle ne voulut consentir que viandes fussent achetées en jours de fête. Et nonobstant qu'il lui plût bien que l'aumône pour l'amour de Dieu fût demandée ès jours de fête, néanmoins oncques ne voulut souffrir que quelconque aumône ou bienfaits demandés ou libéralement donnés fussent amenés ou apportés en chars ou sur chevaux ou ânes, ni à elle ni à ses sœurs. Et combien que, selon les droits, il soit licite ès fêtes qui ne sont pas de grande solennité d'amener en chars ou sur chevaux pierres ou bois pour les pauvres églises des hôpitaux ou pauvres mendiants, néanmoins oncques ne voulut souffrir ni permettre pour quelconque édifice ou nécessité que ce fût, que tels aménagements ou portages se fissent en nuls de ses couvents. Et une fois il advint, par inadvertance et ignorance de ceux qui avaient le régime du couvent, que, pour la réparation du dit couvent, on fit pour Dieu un tel aménagement; dont elle conçut une si grande tristesse et douleur que plusieurs redoutaient que le couvent ne dût être détruit, pour le grand désir qu'elle avait que les fêtes fussent bien gardées. Et eût-elle bien voulu que le samedi, on eût préparé la viande pour le dimanche, et pareillement les veilles pour les solennités. Et tous ceux qui avaient la grâce de prêcher ou proférer la parole de Dieu, fussent-ils séculiers ou religieux, très-humblement leur requérait et priait de vouloir prêcher au peuple les commandements de Dieu, et montrer les grandes offenses qu'ils commettaient contre lui et ses commandements.

« En plusieurs cités et bonnes villes situées en diverses régions, on avait accoutumé de tenir les foires ou marchés au jour du dimanche et même ès solennités de la glorieuse Vierge Marie ou des Apôtres : ce dont elle portait grande douleur en son cœur. Elle travailla si efficacement, tant par notables prédications qu'elle fit faire que par humbles

requêtes et supplications qu'elle fit en propre personne aux seigneurs et recteurs desdites villes et cités, que les dites foires furent transmises en autres jours fériaux dans la semaine. Et par devers grands marchands riches et puissants, fit-elle tant pareillement qu'ils envoyèrent leurs serviteurs ou facteurs (*représentants*) à grandes foires qu'on tenait en diverses régions; et cela, par salutaires exhortations que les dimanches et fêtes ils s'arrêtaient en leurs chemins entrepris, s'il en survenait aucunes, et les honoraient et célébraient, eux et leurs bêtes et toute leur famille.

« Elle même, en sa propre personne, quand elle menait ses sœurs aux couvents nouvellement construits ou qu'elle allait visiter ceux qui de piècha (*autrefois*) avaient été édifiés, en quelque pays que ce fût, ou romans ou allemands [1], quelconque saison que ce fût, ou hiver ou été, quelque temps qu'il fît, ou paix ou guerre, si en la voie lui survenait ou dimanche ou fête, fût la ville petite ou grande, elle s'y arrêtait et demeurait, pour plus dévotement honorer et célébrer la fête. Et le plus de fois avait en sa présence trois ou quatre messes qu'elle faisait chanter solennellement; et plusieurs fois elle et toute sa compagnie recevaient N.-S. ès dites messes. Une fois entre les autres, comme elle revenait de visiter aucuns de ses plus lointains couvents, elle arriva un samedi en une petite villette, où il n'y avait point plus de douze maisons, en laquelle lui convint de demeurer deux jours, le premier pour l'occasion du dimanche, le second pour l'occasion d'une fête gardable (*chômée*) qui venait le lundi ensuivant. Tout le pays était plein de gens d'armes, et tous les jours étaient en ladite villette; mais par l'espace de ces deux jours qu'elle se tint, oncques, par la grâce de Dieu, n'y entra un seul homme d'iceux, nonobstant qu'on les vît par ces deux jours aller et circuler alentour de la ville.

« Aucuns notables marchands avaient proposé que tout

[1] En 1443, Ste Colette fonda un monastère à Heidelberg, avec l'aide du comte palatin. Isabeau de Bavière, sœur du comte, fut la première abbesse de cette maison, qui eut peu de durée.

ce qu'ils pourraient gagner en leurs marchandises, ès jours de fêtes et solennités, ils lui donneraient entièrement pour l'amour de Dieu. Mais oncques ne voulut consentir d'en recevoir le vaillant d'un seul denier, disant que ce ne serait point juste acquis.

« Au pays de Bourgogne [1], en la cité de Besançon, était un notable marchand nommé Hannequin Lallemant, lequel aimait moult la petite ancelle de N.-S. ; auquel elle fit tant par dévotes prières et exhortations que ès jours de fêtes il ne cheminait point pour sa marchandise. Et une fois, comme il allait à une franche fête, lui quatorzième d'autres marchands, il leur survint un jour de dimanche, comme ils furent à demi chemin ; lequel jour, après qu'ils eurent ouï la messe, se voulurent partir, disant que s'ils ne partaient point tout serait vendu, et ne trouveraient que le refus. Mais le dessusdit marchand résistait moult fort, disant qu'il avait espérance en Dieu qui l'aiderait mieux s'il gardait ses fêtes, que s'il les trépassait (*transgressait*). Et nonobstant, huit de ses compagnons partirent le même jour et furent rencontrés et pris par des brigands, et tous pillés et mis en prison et étroitement examinés pour savoir s'il n'y avait plus de leurs compagnons à passer ; lesquels par contrainte dirent oui et qu'il en passerait encore le lendemain. Et quand ce vint le lundi au matin, après la messe ouïe, ledit marchand avec les cinq compagnons étant demeurés avec lui, partirent pour faire leur chemin ; mais tantôt ils furent rencontrés par les brigands qui étaient en aguet sur eux pour les prendre, lesquels à leur arrivée parlèrent moult rudement, disant : — A la mort! à la mort ! vous êtes pris ! — Le dessusdit marchand s'arrêta et fit passer ses compagnons et son chariot, auquel étaient bien de 14 à 15 mille (*livres*) en or et en argent ; et s'en alla, après que oncques nuls des brigands ne se pouvaient mouvoir ni leurs chevaux, pour éperons ou chose

[1] Le récit du miracle qu'on va lire ne se trouve point dans le manuscrit des Clarisses d'Amiens : c'est une addition de la sœur Perrine de La Balme.

qu'ils pussent faire, jusques à temps que lesdits marchands fussent eux et tous leurs biens à salveté (*sauvés*).

V.

Comment Dieu lui montra une épouvantable vision, et du consentement que, par contrainte de Dieu, elle donna pour réformer l'Ordre de Madame sainte Claire.

« Une merveilleuse et épouvantable vision lui fut de Dieu démontrée et présentée, en laquelle elle vit et connut généralement tous les états de l'Église et du bras séculier, des principaux jusques aux moindres, et le gouvernement d'iceux. Puis après lui furent démontrés les défauts et offenses qui contre Dieu et à sa grande déplaisance étaient commis auxdits états, tant par les principaux comme les moindres : et conséquemment les horribles peines et griefs tourments dont un chacun selon sa deserte (*son mérite*) serait puni. Desquelles horribles peines elle eut une si grande frayeur et peur qu'il lui était avis par l'espace de huit jours qu'elle devait choir et trébucher dedans iceux. Et ladite vision terminée, elle, tout effrayée, trouva subitement un barreau de fer qui était au milieu de sa fenêtre, lequel elle prit et empoigna en sa main si fermement, pour se retenir qu'elle ne cheist (*tombât*) ès dits tourments, qu'à grande peine le put-elle après laisser. Et fut ladite vision si fermement imprimée en son cœur, et les états et les défauts qu'elle connut ainsi perpétrés et faits contre la volonté de Dieu, et aussi les punitions, que tout le temps de sa vie elle en eut souvenance. Et pour l'occasion desdits défauts, plusieurs fois, de jour et de nuit, très-humblement et très-ferventement elle faisait oraisons spéciales, et priait Dieu pour la correction des pécheurs et pour les défaillants. Lesquelles dévotes prières et oraisons, Dieu, par sa grâce et piteuse miséricorde, voulut ouïr et exaucer. Et lui fut démontré que cette correction se ferait ès

ordres réformés que S. François avait institués. Pour laquelle réformation mettre à exécution, comme nous avons (*savons?*) que la glorieuse Vierge mère de N.-S. J.-C. son cher enfant, qui pour les grands péchés qui régnaient au monde, spécialement les péchés d'orgueil, avarice et luxure, voulait jeter trois lances pour (*les*) confondre et détruire, elle présenta Mgrs S. François et S. Dominique comme deux bons champions, pour vertueusement batailler et prêcher contre iceux vices. Et pour la correction des défauts, pareillement notre glorieux père S. François, en la présence de la glorieuse Vierge Marie et des benoîts anges de paradis, présenta à N.-S. J.-C. son ancelle, et là lui requit et demanda humblement pour faire ladite réformation en ses ordres, et conséquemment pour faire la correction des pauvres défaillants, qu'elle avait vus en tous états, en ladite vision, et qu'elle fût la première et principale pour ce faire. Laquelle présentation fut à Notre-Seigneur plaisante et agréable, et condescendit bénignement à la requête et pétition de Mgr S. François et lui octroya. De laquelle concession, quant au regard de la réformation qui se devait faire, ladite ancelle de Notre-Seigneur conçut une grande liesse. Mais quant à ce que Notre-Seigneur et sa glorieuse Vierge mère et Mgr S. François voulaient qu'elle fût la première et principale pour ce faire, pour l'insuffisance qu'elle réputait être en elle, en reçut une grande tristesse. Oncques son cœur n'y put pleinement consentir, nonobstant que plusieurs fois il lui fut dit et manifesté en ses oraisons qu'il convenait qu'ainsi se fît, et que c'était la volonté de Dieu. Une fois s'excusait pour son ignorance, car elle se disait une simple fille qui rien ne savait; une autre fois, pour le vœu qu'elle avait fait de ne jamais issir de sa reclusion; et plusieurs fois douta que ce ne fût déception de l'Ennemi. Pour lesquelles difficultés elle se fit très-humblement recommander à toutes dévotes personnes dont elle pouvait avoir connaissance; et aux gens de science qui aimaient et redoutaient Dieu, elle voulut avoir leur conseil et avis. Lesquelles toutes uniformément, par la grâce de Dieu, dirent et jugèrent qu'elle le devait faire.

Et à cette fin qu'elle fût assurée et qu'elle n'eût point de doute que ce ne fût la volonté de Dieu que ladite réformation et correction se fît par elle, Dieu, par sa grâce, lui voulut montrer par signes évidents, en cette manière.

« Le premier fut qu'elle fut muette, comme Zacharie, le père de S. Jean-Baptiste, et par l'espace de trois jours demeura sans parler. Après elle fut aveugle et par trois jours ne voyait goutte. Et tantôt qu'elle consentait (*aux vues de Dieu*), elle parlait et voyait.

« Et puis en sa petite reclusion qui était une très-petite place, et même en son aittre (*foyer*) auprès du feu, Dieu par sa grâce fit venir un arbre moult plaisant et merveilleusement beau, duquel la racine et le trone étaient moult blancs et les feuilles vivement vertes et bien composées; les fleurs étaient jaunes, comme dorées; et dessus chacune branche de cet arbre était un oiselet moult mélodieusement chantant, lequel signifiait les fruits qu'elle devait faire en sainte Église. Dudit arbre procédait un odeur moult suave et délectable; et dessous cet arbre était une grande multitude d'autres petits arbres. Les petits arbres étaient moult plaisants et beaux, mais non pas tant comme le principal. Incontinent qu'elle vit ces beaux arbres si plaisants et gracieux, elle se douta que ce fût illusion diabolique pour la décevoir, pour tant que l'ennemi d'enfer lui faisait moult d'empêchements. Et tantôt l'arbre principal et tous les autres elle arracha et les jeta hors de sa reclusion. Mais assez tôt après, par la volonté de Dieu, d'autres arbres tout comme les premiers y revinrent, et, outre plus, se transportèrent lesdits arbres d'un lieu à un autre, et spécialement le principal parmi les autres se transporta. Lesquelles choses considérant, elle fut en grand souci. Pour quoi elle se recommandait à diverses personnes, tant du siècle que de religion, en leur demandant conseil et avis sur les choses dessus dites. Entre lesquelles il y eut un simple prêtre qui tournait la chose à moquerie et, par incitation de l'Ennemi, disait qu'elle rêvait; et incontinent cette parole dite, il perdit le sens. Et pareillement un autre homme qui devint aveugle et mourut

malheureusement [1]. Les autres notables personnes auxquelles elle parlait lui conseillaient de faire la volonté de Dieu ; et elle leur affirma, disant : — « Je crois que ce n'est pas non plus la volonté de Dieu qu'il y ait ici un arbre. » — Et, en ce disant, elle frappa de sa main sur la pierre de marbre qui était devant elle à sa fenêtre, et incontinent il y crût un arbre semblable au premier, lequel par deux fois elle arracha ; et la tierce fois il crût si haut qu'elle ne le put arracher. Adonc par ces signes lui fut démontré et donné connaissance et assurance que c'était la volonté de Dieu. Et lui fut déclaré que l'arbre principal signifiait sa personne, et les autres petits signifiaient ceux et celles qui par son moyen viendraient à la réformation et correction devant dites [2]. La transportation des arbres d'un lieu à un autre par plusieurs fois signifiait qu'elle devait aller et édifier en plusieurs régions. Adonc elle commença

[1] Ces deux châtiments miraculeux, qui peuvent inspirer quelque doute, ne sont point mentionnés dans le MS des Clarisses d'Amiens.

[2] Colette fit par elle-même dix-sept fondations : 1408, Besançon ; 1412, Auxonne (Côte-d'Or) ; 1415, Poligny (Jura) ; 1423, Seurre (Côte d'Or) et Moulins ; 1424, Aigueperse (Puy de-Dôme) et Decize (Nièvre) ; 1425, Vevay (canton de Vaud) ; 1427, Orbe (canton de Vaud) ; 1432, Le Puy ; 1433, Castres (Tarn) et Lezignan (Hérault) ; 1441, Hesdin (Pas-de-Calais) ; 1442, Gand ; 1443, Heidelberg ; 1444, Amiens ; 1447, Pont-à-Mousson (Meurthe). On doit ajouter à ces dix-sept fondations la réforme que Ste Colette introduisit dans le couvent des Clarisses Urbanistes de Béziers et dans un grand nombre de couvents de Frères Mineurs. Wading (*Annal. Min.*, v, 26) nous dit que beaucoup de religieux et de religieuses qui appartenaient aux ordres des Bénédictins, des Cisterciens, des Chartreux, des Célestins, des Chanoines réguliers, se sentirent animés du désir d'une plus grande perfection, et, du consentement de leurs supérieurs, entrèrent dans les monastères réformés ou fondés par Ste Colette. Olivier de la Marche (*Chroniques*) nous apprend que, soit par elle-même, soit par les religieuses qu'elle envoya en diverses contrées, elle réforma « trois cent quatre-vingts maisons religieuses de femmes encloses et enfermées ».

à se recueillir et considérer en elle-même la merveilleuse et épouvantable vision qui lui avait été démontrée, et comment elle avait été à N.-S. par Mgr S. François présentée et concédée, et le conseil de bonnes et sages personnes, et comment elle avait été aveugle et muette, et avait recouvré sa vue et sa parole, et le signe de l'arbre qu'elle avait arraché et qui était revenu. Elle commença à craindre et à redouter qu'elle n'offensât Notre-Seigneur, si elle ne consentait à faire sa sainte volonté. Et ainsi s'étant humblement à Notre-Seigneur recommandée en ses saintes prières et dévotes oraisons, elle détermina que elle y entendrait selon la grâce que Dieu donnerait, (*étant*) réservé en son cœur qu'elle ne serait point volontiers la principale. Et incontinent qu'elle eut consenti à faire la volonté de Dieu, il lui donna claire connaissance de toutes les choses qui lui étaient nécessaires pour ces affaires. Desquelles elle composa un petit rollet (*registre*) et les écrivit en brief, par telle manière qu'il n'y avait pour toute une matière qu'un petit mémorial.

« Puis en brief temps Notre-Seigneur administra toute sorte de gens qui lui étaient convenables pour elle aider et conseiller; entre lesquels il la pourvut, pour le régime et le gouvernement de sa conscience, d'un vénérable père religieux de l'ordre de Mgr S. François, nommé frère Henri de La Balme, homme de grande perfection.... Devant qu'il eut connaissance de la petite ancelle de Notre-Seigneur pleinement, il lui prit une grande dévotion d'aller visiter les saints lieux d'outre-mer et d'aller à Rome; et, pour ce faire, avec la licence obtenue de son gardien [1], il partit de son couvent; et, en allant, il visita et parla à une dévote femme et de grande sainteté renommée [2], (*qui*) lui dit et prophétisa qu'il ne parachèverait point son voyage entrepris : car Notre-Seigneur en brief temps lui donnerait une fille spirituelle qui serait de si grande sainteté et renommée que

[1] On sait que la qualification de *Père gardien* est donnée aux supérieurs des couvents d'hommes de l'ordre de Saint-François.

[2] Marion Amante, recluse d'Avignon.

tout le monde s'en émerveillerait. Lequel bon père, en ce oyant, eut grande joie. Néanmoins il (*se*) proposa de parfaire son voyage; mais par révélation divine fut contraint de retourner. Et incontinent lui retourné, il ouït parler qu'il y avait à Corbie une recluse de grande perfection et sainteté, laquelle, par inspiration divine, il alla visiter. Et eurent ensemble plusieurs consolations spirituelles. Et depuis, il la visitait souvent, et tantôt qu'il approchait du lieu, elle en avait connaissance. Et peu de temps après, par la volonté de Dieu, il l'avait en gouvernement. . . . . . . »

VI.

Comment elle alla à Notre Saint-Père le Pape, et comment il la fit Religieuse et Professe et Abbesse.

« Quand Dieu l'eut ainsi pourvue de ce vénérable père, et pour mettre à exécution ladite réformation [1], elle proposa d'aller personnellement, et ledit bon père avec elle, en la présence de notre Saint-Père le Pape [2]. Et, pour ce faire

[1] Par l'entremise du P. de la Balme, Antoine de Chalant, légat du Saint-Siége, qui résidait à Paris, avait délégué l'évêque d'Amiens, Jean de Boissy, pour examiner la requête de Ste Colette relativement à la dispense dont elle avait besoin pour son vœu de clôture. Cette autorisation lui fut accordée en date du 1er août 1406, à la condition qu'elle entrerait dans un couvent de Franciscaines ou de Bénédictines. Cette alternative laissée au choix de Colette, dit le P. Sellier (I, 100), paraît un ménagement à l'égard de l'abbé Raoul de Roye, qui devait naturellement préférer l'ordre de Saint-Benoît.

[2] La France reconnaissait alors l'obédience de Benoît XIII, qui résidait à Avignon, mais qui se trouvait à Nice au moment du voyage de Ste Colette. Notre Sainte abjura son parti après le concile de Pise (1409), alors qu'il devint plus évident que c'était un anti-Pape. « Au jugement des hommes les plus sages, dit Josse Clithou, les particuliers devaient soumission au Pontife dans l'obédience duquel ils se trouvaient, jusqu'à ce qu'un concile général eût prononcé. »

plus honorablement et sûrement, Notre-Seigneur donna aucune connaissance d'elle et de sa sainte vie et de son saint désir à une noble dame chevaleresse et baronneresse qui pour ce temps-là était veuve du seigneur Brissay et était fille du seigneur de Thouart de la Roche [1]. Laquelle dame, purement pour l'amour de Dieu, et par sa grande humilité et douceur, vint par devers elle en sa reclusion à Corbie, et vit le signe que Dieu lui donna des arbres qui croissaient en sa reclusion, comme dessus est dit. Et plusieurs saintes colocutions (*entretiens*) ils eurent ensemble touchant le parfait amour de Dieu et le salut de son âme, dont ladite dame fut grandement édifiée et consolée, et davantage animée à l'aider de toute sa puissance, pour que le bon propos et saint désir que Dieu lui avait donnés pût sortir son effet. Et pour ce faire, se prit à labourer (*agir*) ladite dame si efficacement avec les autres que Dieu lui avait administrés, que, en peu de temps, tant par dispensation papale, comme par autres remèdes convenables, nonobstant quelconques empêchemens que l'Ennemi lui faisait et procurait, elle issit hors de sa reclusion (3 *août* 1406). Et quand la bonne dame aperçut comment Dieu les avait aidés à la mettre hors,....... adonc charitablement elle se présenta personnellement et les siens et tous ses biens, pour la mener jusques en la présence du Saint-Père. Laquelle présentation humble et charitable, l'ancelle de Notre-Seigneur connaissant qu'elle procédait de la volonté de Dieu, humblement l'accepta et consentit. Dont ladite noble dame conçut en son cœur une moult grande liesse. Et lui fut bien avis, comme vérité était, que Dieu, en ce, lui avait fait une grâce spéciale. Et, par la bonté souveraine de Dieu, confortablement et sûrement la mena jusques à la présence dudit Saint-Père, et la ramena, en lui faisant (*à elle*) et à tous les autres moult de charités. Et en ce voyage Dieu les con-

[1] Isabeau de Thouart, baronne de Brissay, possédait de nombreux domaines en Suisse et en Franche-Comté, du chef de son mari. Elle en employait une partie à subvenir aux besoins de l'ordre de Saint-François.

serva, et furent tous moult grandement consolés d'être en la compagnie de la petite ancelle de Notre-Seigneur, laquelle leur servait d'exemplaire de toute sainteté, et souvent leur donnait belle et bonne doctrine pour les enflammer à Dieu parfaitement aimer et servir et à fuir le péché, et ses saints commandements garder.

« Elle était de si beau maintien et de si honnnête conversation entre eux qu'elle leur semblait être un angèle qui fût descendu des cieux. Quelquefois, par pitié et compassion, pour tant qu'elle était jeune et tendre, ils la mettaient sur la bête; et comme jamais elle n'était oiseuse, mais toujours s'occupant à penser ou à parler de Dieu, incontinent qu'elle était sur la bête, elle mettait si vivement son cœur en Notre-Seigneur qu'elle était toute ravie et transformée en lui, ni elle ne savait quoi on disait ni ce que l'on faisait auprès d'elle. Et néanmoins, elle se tenait si ferme sans vaciller d'un côté ni d'autre, qu'il semblait qu'elle fût tenue par les anges.

« Aucune fois, quand elle allait à pieds et qu'elle était en difficile chemin plein de pierres, il semblait qu'elle volât ou qu'elle fût élevée en l'air ; et ainsi en peu d'espace elle faisait si grand chemin que nul, tant fût fort ou bon chemineur, ne la pouvait suivre. Plusieurs journées devant qu'elle parvînt à la présence du Saint-Père [1], elle fit précéder devant une discrète et notable femme [2], pour manifester au dit Saint-Père son intention. Laquelle fut si horriblement persécutée des ennemis d'enfer qui étaient fort déplaisants de cette entreprise que l'ancelle de Notre-Seigneur par la volonté de Dieu faisait, que elle devint folle et hors de sens. Et afin qu'elle ne pût parvenir jusques au Saint-Père,

[1] La pieuse caravane suivit, dit-on, l'itinéraire suivant : Paris (visite au légat), Dijon, Bourges, Bresse (visite au duc de Savoie), Rumilly (séjour chez la comtesse Blanche de Savoie). Elle arriva à Nice en septembre 1406.

[2] Blanche de Savoie, comtesse de Genève, amie intime de la baronne de Brissay, avait chargé une de ses dames d'honneur d'accompagner Colette : c'est d'elle qu'il est ici question.

et qu'elle n'eût point d'audience, et qu'il n'ajoutât foi à ses paroles, et que par ainsi sa sainte entreprise fût empêchée et confusiblement répudiée, ils la faisaient avoir contenance désordonnée et maintien déshonnête : tellement que les hommes de bien avaient honte de l'approcher; car elle se dépouillait. Et ainsi affligée et persécutée des ennemis d'enfer, à grande difficulté et amertume de cœur, elle parvint jusqu'en la cité de Nice, là où était le Saint-Père. Auquel assez tôt vinrent les nouvelles qu'il était venu en la cité une femme qui avait perdu le sens, laquelle moult ferventement requérait de venir en la présence du Saint-Pére, pour lui déclarer certaines choses qui lui étaient commises. Il plut à Dieu de mettre au cœur dudit Saint-Père de la faire venir en sa présence et de lui donner audience. Et pour ce faire, il la fit revêtir et mettre à point honnêtement, comme il appartient, et ordonna qu'elle fût amenée devant lui. Et incontinent qu'elle fut en sa présence, elle eut aussi bon sens que oncques elle avait eu, et il n'apparaissait point qu'elle l'avait oncques perdu. Et commença moult prudemment et discrètement la cause pourquoi elle était venue, et pourquoi l'ancelle de Notre-Seigneur venait après. Et tout ce qu'elle lui dit de cette matière, il l'écouta bénignement. De laquelle, après l'avoir examinée, il eut en son cœur une grande consolation : car il connut bien que c'était œuvre divine, par cette subite mutation qu'il vit en cette femme hors de sens, qui tantôt qu'elle commençait à lui raconter le fait de la petite ancelle, fut en bonne santé, et ainsi l'Ennemi fut défraudé de sa perverse intention : car ce qu'il avait fait pour venir à répudiation et confusion, tourna à approbation, commandation et exaltation.

« Après que le Saint-Père eut été suffisamment informé par vive voix et par signe évident du fait pour lequel l'ancelle de Notre-Seigneur venait à lui, il ne tarda point longuement qu'elle et toute sa compagnie arrivèrent en la cité. Et leur venue à lui signifiée, il disposa lieu et temps convenables pour la faire venir en sa présence et lui donner audience. La petite ancelle de Notre-Seigneur recourut au

sacrifice de sainte oraison, comme elle avait accoutumé en toutes ses affaires ; et elle recommanda à Dieu elle et son fait. Puis s'en alla en bonne simplicité, confiance et humilité, les yeux inclinés en bas et le cœur en haut élevé à Dieu, et le vénérable Père [1] et noble Dame [2] et plusieurs autres notables personnes avec elle.

« Quand elle parvint jusques à la présence du Saint-Père, ainsi comme il levait les yeux pour la regarder et bénignement la saluer, une chose de grande admiration advint : car devant ladite ancelle de Notre-Seigneur, du haut de son siége où il était assis, il chéia (*tomba*) à terre, dont elle eut en son cœur grande frayeur. Et aussi comme il chéait, Dieu lui donna claire connaissance d'elle et de ce qu'elle demandait, dont il fut grandement consolé. Et incontinent qu'il fut relevé, de son propre motif il s'avança et prit une petite boursette qui pendait à la courroie où elle avait mis le petit rollet. Et lui-même le déploya et en lisant un chacun mémorial, par la grâce de Dieu, il eut claire connaissance de toute la matière et de tout ce qui lui était nécessaire pour toute la religion. Puis après, par licence du Saint-Père, moult gracieusement elle commença à parler et à lui découvrir son cœur et révéler la cause pour quoi elle était venue, qui déjà lui avait été dite ; et entre les autres choses, en très-profonde humilité elle lui demanda deux choses : la première qu'il plût à Sa Sainteté de lui accorder de prendre la vie et état évangélique, c'est-à-dire qu'elle pût entrer au second ordre que Mgr S. François institua, qui est dit l'*Ordre des pauvres Dames*, duquel Madame Ste Claire fut la première . . . .

« La seconde chose qu'elle demanda fut la réparation et réformation des ordres que Mgr S. François institua. Lesquelles demandes, nonobstant qu'elles fussent justes et raisonnables, selon le jugement du Saint-Père, néanmoins pour la diversité des opinions, ne s'y voulut pas tantôt incliner : car une partie des plus grands la voyaient jeune et

[1] Henri de la Balme.

[2] La baronne de Brissay.

tendre fille, et l'état qu'elle demandait leur semblait austère et difficile et de moult grande perfection. C'est pourquoi, selon leur avis, nullement le Saint-Père ne devait pas si légèrement condescendre [1]. Pour cette cause, ne s'y consentit pas si tôt appertement (*ouvertement*), combien que en son cœur la matière lui était agréable, et s'y tenait véritablement que c'était œuvre de Dieu : car il lui avait été ainsi démontré au secret de son cœur, et publiquement se détermina de la faire. Et en cette prolongation, pour toujours mieux connaître son saint désir, il lui fit plusieurs interrogations et demandes, auxquelles humblement et prudemment elle répondit, dont il fut moult content et bien édifié.

« En cet espace de temps qu'elle attendait la résolution du Saint-Père, il survint en la cité une grande et épouvantable pestilence, en tant que aucuns des contredisans principaux furent si grièvement infectés, que hâtivement ils trépassèrent. Dont aucuns de bonne conscience estimaient que Dieu le permît ainsi pour l'empêchement qu'ils donnaient à son ancelle. Assez briévement après, le Saint-Père, considérant les œuvres de Dieu merveilleuses qui toujours se démontraient, détermina qu'il ne la ferait plus attendre, et très-libéralement et volontairement lui octroya les deux demandes qu'elle lui avait faites. Et pourtant qu'il connaissait certainement que c'était œuvre de Dieu son Seigneur souverain, dont il était Vicaire en terre, en propre personne la voulut recevoir en l'état évangélique. Et la convoqua en sa présence et tous ceux de sa compagnie et plusieurs autres personnes tant d'Église comme du siècle. Et devant eux il fit un solennel sermon à la commandation (*l'éloge*) de la vie évangélique et apostolique qu'elle voulait prendre. Lequel sermon terminé, il la reçut et fit religieuse de l'ordre de Madame Ste Claire. Et sans point de moyen (*intervalle*), après la fit professe du dit ordre, lui mit le voile

[1] On comptait parmi les opposants le général de l'ordre de Saint-François et plusieurs des cardinaux faisant partie de la commission d'examen qu'avait nommée Benoît XIII.

sur son chef, lui ceignit la corde et lui donna à garder la règle de ladite sainte dame, Madame Ste Claire. Et puis la bénit et la fit mère et abbesse de toutes les religieuses qui devaient venir en la religion et réformation dudit ordre. Et toutes ces choses fit-il moult dévotement et révérencieusement et si ferventement qu'il semblait être un angèle du paradis : tant (*si bien*) que seigneurs du siècle, et même le Révérend Père général de l'ordre de Saint-François qui était présent, témoignaient que oncques n'avaient vu le Saint-Père faire aucun cas si solennellement. Et quand l'office fut fait et tout terminé, il parla à elle moult affectueusement, en l'exhortant qu'elle soit sage et bien avisée, vraie et parfaite religieuse, gardant loyalement ce qu'elle avait promis et voué, et continuant et persévérant toujours de bien en mieux. Et s'offrit à elle moult charitablement à l'aider et conforter et de lui donner toutes choses pour toutes ses affaires convenables et nécessaires, et lui requit qu'elle se voulût transporter en son pays et qu'il la ferait recevoir doucement et confortablement. Puis la recommanda à son père confesseur qui était venu avec elle [1], et lui dit que jamais ne la laisserait. Et la bénit, et baisa son épaule, disant :— Cette épaule est bien benoîte qui portera la besace pour quérir le pain qu'elle mangera. — Puis après, il retourna sa face devers eux, tout en disant à haute voix : — Plût ores à Dieu que je fusse digne de quérir et pourchasser le pain pour (*faire*) vivre cette fille ! — Et à la bonne dame qui l'avait amenée, il pria que doucement et sûrement elle la voulût ramener. Et la bénédiction reçue, paisiblement ils retournèrent.

« Après ne tarda pas longuement qu'elle aperçût qu'on lui faisait plus grand honneur qu'on n'avait accoutumé, et

[1] Le P. H. de la Balme fut nommé supérieur général des ordres de Saint-François qui embrasseraient la réforme sous l'autorité de sœur Colette, abbesse générale; celle-ci devait commencer ses fondations dans les trois diocèses de Paris, de Noyon et d'Amiens. On verra que son insuccès dans ces contrées la conduisit en Bourgogne.

qu'on l'appelait par nom de mère. Elle en voulait savoir la cause; et finalement on lui dit comment Notre Saint-Père l'avait bénite et faite mère abbesse, dont elle fut merveilleusement dolente : car oncques son cœur ne s'y put consentir, pour chose qu'on lui sût dire. Et seulement elle pensait être simple religieuse, sans avoir office d'abbesse; et le plaisir de Dieu était ainsi qu'elle n'eût point de connaissance qu'elle le fût, tant qu'elle le serait. Quand elle fut informée pour vrai que le Saint-Père l'avait faite abbesse, elle fit toute diligence d'envoyer lettres par devers lui pour humblement requérir et supplier qu'il la voulût absoudre de son office et qu'elle ne fût point abbesse; et il répondit que ce qu'il avait fait était fait et ainsi demeurerait. »

VII.

Comment elle commença la réformation de l'Ordre de Madame sainte Claire, et des persécutions qu'on lui fit.

« Quand elle fut retournée de la présence du Saint-Père et qu'il l'eut, par la volonté de Dieu, elle ignorante, instituée et ordonnée mère et abbesse de la dite réformation, elle fut très-diligente de la mettre à exécution. Mais l'Ennemi d'enfer, adversaire de tout bien, quand il aperçut le grand fruit qu'elle prétendait faire pour le salut des âmes, tant par elle que par ses membres, lui procura terribles persécutions, comme il avait fait souvent. Tellement que toutes manières (*sortes*) de gens, et de tous états, et encore proprement de ceux qui l'avaient connue et aimée, lui étaient contraires; desquels aucuns disaient que c'était une sorcière et enchanteresse et invocateresse des ennemis d'enfer; et autres plusieurs vitupérables et exécrables paroles disaient-elles [1].

[1] Une tradition fausse en tous points raconte que Colette ayant été insultée par les habitants de Fouilloy, ce village est puni de son impertinence, en ce sens qu'il n'a jamais depuis fourni aucun prêtre à l'Église. M. l'abbé Douillet a découvert la naissance, dans cette localité, d'un nommé Barbier, qui fut doyen du chapitre do Fouilloy.

Tellement que nul ne l'osait loger et recevoir en son hôtel. Et tant la persécutèrent qu'elle fut contrainte de s'absenter et laisser sa nation [1], et se retirer en pays étranger, auquel une très-noble et piteuse dame, nommée Madame Blanche, qui était comtesse de Genève, bénignement et charitablement la reçut. Et moult grandement fut confortée de sa venue. Par ses mérites, elle eut grande connaissance de Dieu et allégement de sa conscience, et y profita tellement que oncques depuis elle ni tous les siens ne la voulurent délaisser, et abandonna pour elle et sa compagnie la moitié du château de Baulme [2] où elle demeurait. Auquel elle commença premier (*ement*) à exercer son office et garder et faire garder la règle de Madame Ste Claire. Elle y fut jusques à temps que le Saint-Père lui bailla par bulle le couvent de Sainte-Claire de Besançon (26 janv. 1408) [3].

« La petite ancelle de Notre-Seigneur commença à vertueusement continuer l'observance de la règle de Madame Ste Claire, laquelle elle avait commencée au château dessus dit. Et pour ce faire, pour tant qu'elle n'avait encore qu'un petit (*nombre*) de religieuses, par inspiration divine,

[1] Ses projets de fondation échouèrent d'abord à Corbie devant l'hostilité de la population et d'une partie du clergé ; ensuite à Noyon, où elle ne rencontra que de l'indifférence. Après cinq ou six mois d'essais infructueux, Colette s'adjoignit deux pieuses compagnes de Corbie, Marie Sénéchal et Jacquette Le Grand, et se rendit à La Balme, où elle séjourna quelque temps chez le seigneur du lieu, Allard, frère d'Henri de La Balme, et enfin installa un noviciat dans un vieux château que lui céda Blanche de Savoie, comtesse de Genève.

[2] C'est La Balme, canton de Poncin (Ain), et non pas Baume dans le Jura, ou Baume-les-Dames dans le Doubs, comme l'ont conjecturé quelques biographes.

[3] Le couvent des Urbanistes de Besançon ne comptait plus que deux religieuses, mais avait de bons revenus. Colette les refusa et n'accepta que les bâtiments qui avaient besoin de réparation : aussi ne put-elle entrer que le 14 mars 1410 en possession de la propriété que lui avait fait adjuger la protection de Blanche de Savoie et de l'archevêque de Besançon.

assez tôt plusieurs notables et dévotes femmes vinrent par devers elle pour humblement demander la sainte religion [1]. Les quelles examinées, celles qui furent trouvées idoines (*propres à l'état religieux*) furent reçues. Et en peu de temps, par la volonté de Dieu, il en vint tant pour être religieuses, que nonobstant qu'elle avait été faite abbesse sans couvent et sans sœurs, néanmoins pour l'abondance et multitude des personnes qui vinrent pour entrer en religion, il convint assez tôt multiplier les couvents, tant pour les frères que pour les sœurs. . . . .

« Une fois comme avec son père confesseur elle conférait des choses convenables à la dite réformation, il (*Dieu*) lui envoya une moult et plaisante corde qui était faite et composée artificiellement et blanche comme neige ; laquelle subitement et visiblement, en la présence du dit confesseur, descendit des cieux entre les bras de la dite ancelle. Et moult humblement la reçut et déploya sans rien dire vocalement, ni faire signe ou semblant. La descente du ciel pouvait bien signifier le plaisir que Dieu prenait à icelle réformation, laquelle par avant il avait ordonnée et commise à faire à la dite ancelle ; et la corde, l'état de la dite réformation ; la blancheur d'icelle corde, la pureté et netteté de corps et de conscience qui est et doit être en ceux et celles qui, par la grâce de Dieu, sont appelés à la dite réformation. De laquelle elle a dit souvent à ses religieuses, pour les inciter toujours à fervent désir de garder ce qu'elles avaient promis et voué à Dieu : — « Mes sœurs, mes sœurs, je vous dis que cette religion n'est pas la religion de sœur Colette, ni de frère Henri de La Balme, mais la religion de Notre-Seigneur ; car je vous certifie qu'il est venu en propre

[1] C'est en 1410, alors que Ste Colette venait de prendre possession de ce couvent, que S. Vincent Ferrier, qui prêchait une mission à Besançon, eut plusieurs conférences avec la sainte Abbesse. Ils s'entretinrent du schisme qui désolait l'Église. C'est dans une seconde entrevue, qu'ils eurent à Poligny, en 1417, que fut rédigée une lettre collective adressée, à ce sujet, aux Pères du concile de Constance.

personne pour la réformer; et est notre état moult haut et plaisant à Dieu, et moult sûr pour sauver nos âmes, si nous tenons et persévérons en la vocation qu'il nous a mise. Et je vous dis pour certain que ceux (*là*) seront bienheureux et bénis qui l'entretiendront. » — Il est à savoir que ceux et celles qui en la congrégation et réformation personnellement sont venus et entrés, de quelconque état qu'ils aient été, quand Dieu les a appelés de ce présent monde, et qu'ils sont trépassés, en quelconque région que ce fût, tant fût loin ou près, elle en a eu certaine connaissance, et même se sont venus à elle présenter. Aux quels à plusieurs d'iceux elle a fait grand subside et aide à leurs âmes. Et outre plus, quand au commencement, pour la multitude de celles qui venaient en la religion, comme dit est, il convint qu'elle multipliât ses couvents [1], aucune fois quand voulait édifier un nouveau, on voyait deux beaux coulons (*pigeons*) qui circuaient toute la place, en démontrant la grandeur que devait être (*avoir*) le couvent. Et elle a dit plusieurs fois que c'étaient deux angèles en forme de coulons, (*venus*) pour lesquels faire édifier.

« Quelquefois elle n'avait point d'argent pour satisfaire aux ouvriers et n'y pouvait pourvoir par voie humaine. Adonc Notre-Seigneur ne lui défaillait point et lui envoyait toute la pécune en fin or qui lui était nécessaire pour ce faire. Et souvent la somme était de cinq cents écus, et étaient écus merveilleusement beaux, bons et entiers ; des quels elle besognait mieux et plus profitablement de cent d'iceux qu'elle n'eût fait de deux cents d'autres. Et aussi longuement qu'ils étaient à part séparés des autres,

[1] On désignait ses religieuses sous le nom de *Pauvres-Dames de Sainte-Claire*, pour les distinguer des Urbanistes, dont la règle avait été mitigée par Urbain IV Aujourd'hui encore, en Belgique, ces dernières sont appelées *Riches-Claires* par opposition aux *Pauvres-Claires*. Les filles de Ste Colette furent aussi appelées *Colettines*, même après que Léon X, en 1517, ait eu réuni les diverses réformes de la branche féminine de Saint-François sous le nom général d'Observantines.

ils conservaient leur beauté et bonté; mais tantôt qu'ils étaient mêlés avec d'autres, par inadvertance ou autrement, ils devenaient tels que les autres. »

VIII.

Comment elle aima sainte pauvreté.

« ..... Cette haute et sainte pauvreté l'ancelle de Notre-Seigneur aima, et, tout le temps de sa vie, depuis que Dieu lui en eut donné la connaissance, étroitement la garda. Pour l'amour de laquelle, son père et sa mère elle délaissa, et tout ce qu'elle avait aux pauvres distribua. Oncques, depuis qu'elle fut appelée aux conseils évangéliques jusques à la mort, elle n'avait, pour quelque temps, tant fît froid, pour couvrir son pauvre corps, fors qu'un pauvre habit rapiécé et une simple cottelette (*tunique*), sans nulle fourrure ou doublure, et un manteau tout single (*unique*). Lequel habit jamais ne portait neuf entièrement; si le corps de l'habit était neuf, les manches étaient vieilles; et si les manches étaient neuves, le corps était vieux. Et le plus de fois, l'habit qu'elle portait avait été par autrui longuement porté premier (*d'abord*).

« Une fois pour l'excessive froidure qu'il faisait, par pitié et compassion, les sœurs, sans lui dire, prirent sa cottelette (car bien souvent encore ne portait-elle que le seul habit) et doublèrent les manches. Et tantôt qu'elle l'eut vêtue, elle s'en aperçut; mais oncques depuis elle ne la put ni voulut porter ni endurer, jusqu'à ce qu'elle fût dédoublée. Ni jamais, pour quelque temps d'hiver qu'il fît, ni au dedans pour nécessité ou infirmité qu'elle eût, ni au dehors quand elle allait visiter ses sœurs, elle ne porta chausses, ni chaussons, ni souliers. Et une chose merveilleuse était, car oncques ne se chauffa, ni approcha le feu, ni ne le pouvait sentir ni voir, excepté la chandelle. Ses couvrechef étaient humbles et simples et les plus pauvres; et là où il y avait

plus de pièces étaient ceux qu'elle aimait le mieux et qu'elle portait plus volontiers. Un peu de feurre (*paille*), couvert d'un seul pauvre couvertoir, et un sac rempli du même feurre étaient sa couche pour reposer, combien que nulle fois n'y reposait oncques (*que*) pour quelconque nécessité ou griève infirmité que Dieu lui envoyât. De lit de plume ni oreiller elle n'usa, ni (*pas même*) en la dernière maladie où elle rendit l'âme à Dieu. Pour plus doucement subvenir à la peine qu'elle souffrait, on lui voulut mettre un petit oreiller de plume dessous son chef; mais, en ayant les yeux fermés, elle le sentait en son esprit, et fit signe de le mettre arrière.

« Ses oratoires où elle se tenait communément par jour et là où elle oyait messe et recevait le saint sacrement, elle les voulait avoir petits, bas et pauvres, et, s'ils étaient autrement faits, jamais n'y était consolée. En plusieurs des couvents, ils étaient si étroits et si bas, qu'elle ne s'y pouvait lever ni dresser, et semblaient être huches ou logettes pour coucher les annettes (*canards*) que autrement. Et toutefois adonc était-elle logée selon le contentement de sa conscience. Grands édifices et l'abondance d'iceux merveilleusement lui déplaisaient. Oncques on ne put édifier et faire couvent, tant fût-il pauvre, qu'il ne fût selon son jugement trop beau et solennel. Et disait que pour l'amour de la très-grande pauvreté de Notre-Seigneur, qui oncques n'eut en terre maison, elles devaient être contentes d'édifices à elles nécessaires, sans superfluité, et pauvres, sans curiosité. Elle demeurait plus volontiers ès pauvres et petits couvents que ès grands et plantureux et y était mieux consolée. Et pareillement, elle aimait mieux faire sa résidence ès petites et pauvres villes qu'elle ne faisait ès grandes et riches. Quand elle allait dehors pour visiter aucuns de ses couvents et qu'on la logeait en grande et haute chambre, elle y était si épouvantée qu'elle n'y osait lever les yeux en haut. Quand elle venait aux couvents nouvellement édifiés et qu'elle y trouvait aucune chose faite contre pauvreté, elle ne le pouvait souffrir ni (*sup*)-porter.

« Notre-Seigneur lui avait donné, dès son enfance, une noble vertu qui est d'être piteuse et libérale. Quand, en son âge d'enfance, elle allait à l'école, ce qu'on lui donnait, comme on fait aux petits enfants pour eux déjeûner, elle le distribuait et donnait aux autres pauvres enfants. Et aucunes fois, si elle pouvait trouver aucune chose comestible en sa maison, comme pain, œufs, fromage et beurre, ou autre chose, elle le muchait et donnait piteusement à ceux qu'elle savait être en nécessité. Depuis qu'elle eut distribué tous ses biens aux pauvres, et toute sa substance qui lui pouvait compéter de père et de mère, qui était moyennement bonne, oncques depuis pour sa personne nulle chose du monde pour son usage elle ne voulut avoir, excepté ce qui lui était nécessaire pour couvrir son pauvre corps et pour le divin office. Lesquelles choses, si elle savait frères ou sœurs qui eussent nécessité de tant petit (*soit peu*) qu'elle avait, très-charitablement elle leur baillait, fût-ce cotte, habit, manteau ou bréviaire. Souvent les propres manches de son habit ou de sa cotte elle décousait, et les donnait à ceux et celles qui semblaient avoir nécessité ; et ainsi demeurait sans manches. Et aucunes fois en faisait recoudre qui étaient d'autre drap que n'était la cotte ou l'habit. Elle était moult diligente d'être présente quand on taillait manteaux, cottes ou habits, tant des frères comme des sœurs ; et le faisait, tant pour charité qu'elle désirait qu'ils fussent bien pourvus de leurs nécessités, comme pour que sainte pauvreté n'y fût pas blessée par trop grande largeur ou longueur. Et toutes les petites piécettes qu'on faisait au tailler, elle les recueillait pour les employer quand il serait nécessité. Desquelles en son habit en avait près de cent, quand elle trépassa.

« Entre toutes les choses du monde où elle prenait plus grand plaisir, c'était ès livres qui sont députés au service de Dieu. Aucunes fois elle les a fait quérir en diverses régions, comme en Allemagne et autre part, afin que Dieu en fût mieux servi et qu'il n'y eût nul défaut en son office par faute de livres. Mais incontinent qu'on en apportait pour sa personne ou qu'on lui en envoyait, comme ont fait

aucunes fois plusieurs seigneurs et autres notables personnes, très-libéralement elle les donnait. Et souvent l'a ainsi fait, tellement que plusieurs fois elle demeurait sans bréviaire, et (*il*) convenait qu'elle en empruntât un pour dire son office. Et encore, quand elle rendit son âme à Dieu, elle n'en avait point ; car, longtemps devant, elle l'avait donné.

« Plusieurs notables personnes de divers états, considérant les grandes affaires qu'elle avait pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes, pour ses couvents édifier, les aucuns lui présentaient quelquefois or ou argent, nonobstant que peu souvent et en petite quantité ; les autres fois, pierres précieuses, joyaux, drap ou couvre-chef ; les autres, selon leur petite puissance ou faculté, autres choses. Mais de tous ces biens qui lui furent oncques présentés, fussent(-*ils*) grands ou petits, à sa personne, elle n'en eut de mieux la valeur d'une seule épingle. Elle eût mieux aimé mourir que de l'employer à autre usage qu'en l'honneur et œuvre de Dieu, quand pour cette cause iceux biens étaient donnés. Et tout ce qui lui était donné pour sa personne et ses nécessités, elle le posait tout à vendition, pour mettre tout ce qu'elle pouvait avoir à l'avancement de l'édifice de Notre-Seigneur. Car rien elle ne voulait avoir. Et oncques personne ne fut tant convoiteuse d'avoir richesses, comme elle désirait d'être vraie pauvre. Et aucunes fois, quand elle avait tout exposé et que rien ne lui restait, adonc Notre-Seigneur avait pitié et compassion d'elle et lui envoyait la somme de pécune qui lui était nécessaire, laquelle comme (*il*) est dit, était communément de cinq cents écus d'or. Et trouvait la dite somme auprès d'elle, quand elle revenait de ses oraisons. Et icelle somme moult diligemment et étroitement gardait et avait grand soin que loyalement et justement elle fût employée. Et, comme des autres pécunes devant dites, oncques ne lui en fut de mieux qu'une épingle : car aussi elle n'y avait rien, ni rien ne s'y réputait avoir, ni puissance, ni domination ; mais tant seulement, comme commise par Notre-Seigneur, elle en avait la sollicitude et la peine de le garder et distribuer là où il appar-

tenait. Ni oncques ne se défia de la bonté de Notre-Seigneur qui devait la pourvoir elle et ses sœurs de leurs nécessités, si loyalement gardaient tout ce qu'elles lui avaient promis et voué. Et on l'a vu par expérience plusieurs fois, et, entre les autres lieux, au pays de Languedoc, auquel il y avait un grand nombre de gens d'armes, lesquels faisaient tant de mal que nul n'osait issir (*sortir*) des bonnes villes, pour doubte (*crainte*) qu'on avait d'iceux. Par quoi les religieux qui étaient administrateurs des pauvres sœurs, en aucuns couvents, ne pouvaient aller dehors pour demander l'aumône pour l'amour de Dieu, pour leur sustentation. Nonobstant qu'elles fussent petitement pourvues de leurs nécessités, néanmoins elles avaient toujours espérance, selon la doctrine de la petite ancelle de Notre-Seigneur, que Dieu ne leur défaudrait (*manquerait*) point en leurs nécessités. Laquelle doctrine Notre-Seigneur vérifia : car il vint un homme tout (*de*) blanc vêtu, et ne savait-on qui il était ni d'où il venait, lequel apportait au couvent un grand sac tout plein de beau pain blanc qui était très-bon et savoureux, et qui durait tant que Notre-Seigneur y eût pourvu par un autre moyen. Et se partit le dit homme qu'on ne sût (*ce*) qu'il devint.

« En un autre temps, ladite ancelle de Notre-Seigneur était en un de ses couvents au pays de Nivernais [1], auquel pour lors il y avait grande cherté de blé. Et y avait avec elle tant de sœurs qu'il y en avait assez pour trois couvents. Et pour le grand nombre qu'elles étaient audit couvent, tant par dehors que par dedans, elles eurent grande nécessité de biens pour vivre. Pour quoi, il leur convint, après qu'elles eurent tout besogné leur farine, qu'elles fissent du pain de gruau [2] ou tercheur (*son*), pour la sustentation de leur corps. Duquel elles furent toutes grandement réfocillées (*ranimées*), et y trouvèrent aussi grande saveur qu'elles

[1] Le monastère de Decize (Nièvre), fondé en 1429 par Élisabeth, veuve de Philippe, comte de Nevers.

[2] On appelle aujourd'hui pain de gruau celui qui est fait avec la fleur de la farine ; mais jadis *gruau* signifiait *orge*.

avaient oncques trouvée en pain de pur froment. Et outre plus, aucunes des religieuses recueillaient les grains de blé qui étaient autrefois tombés dessous l'arche (*coffre à grains*) et les eslitures (*épluchures*) des potages, et les mettaient tous ensemble avec un petit (*peu*) d'eau et de sel pour les cuire ; et leur suffisait pour potage et pour pitance. Et y trouvaient si grand goût qu'il leur semblait que oncques n'en trouveraient aussi grand en quelque viande, tant fût substancieuse. Et plusieurs religieuses, qui avaient été au (*dans le*) monde nourries délicieusement, affirmaient que oncques jour de leur vie, elles n'avaient trouvé viandes aussi savoureuses, comme le dit potage.

« Une fois la dépensière d'un couvent, nommée sœur Jeanne Rebardelle, pour aucuns qui avaient nécessité, était allée tirer du vin ; et ainsi qu'elle le tirait, la petite ancelle de Notre-Seigneur hâtivement l'appela et sonna la clocquette. La dite dépensière, estimant qu'elle avait quelque nécessité, si promptement courut à elle quelle oublia à mettre la broche au tonneau et l'apporta en sa main avec elle. Par quoi tout le vin fut répandu et épars sur la terre. Assez tôt après qu'elle eut parlé à la dite ancelle, elle trouva la broche du tonneau en sa main, et vitement s'en retourna au cellier, et trouva le vaisseau du vin, que plus n'y en avait au couvent, tout vide, et le vin tout épanché ; dont elle fut moult triste et désolée. Et, en grande amertume de cœur, par devers la petite ancelle de Notre-Seigneur s'en retourna humblement, reconnaissant sa coulpe devant elle. Laquelle, quand elle vit la déplaisance de cœur qu'elle avait, comme mère piteuse la reconforta et lui dit qu'elle irait sûrement tirer du vin. Adonc elle répondit qu'il n'y avait rien demeuré. Encore une fois lui dit : — Va, au nom de Jésus confidentement. — Et elle (*le*) fit, et quand elle parvint au vaisseau, elle le trouva si plein qu'il fuyait par dessus. Et était le vin si bon que tous ceux qui en goûtaient disaient que oncques n' (*en*) avaient bu de meilleur.

« Une fois comme elle était au couvent de Hesdin [1], elle

[1] Fondé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et érigé d'après une bulle d'Eugène IV, datée du 25 juin 1437.

avait disposé de faire tailler un nouvel habit pour un pauvre religieux qui en avait nécessité. Et pour ce faire, elle appela un frère lai, nommé frère Andrieu, qui était couturier, et lui donna le drap, lequel elle pensa être suffisant pour le dit habit. Et quand il eut avisé et bien mesuré le dit drap, il trouva qu'il n'y en avait point assez d'une grande aune. Et se retourna par devers l'ancelle de Notre-Seigneur et lui montra que nullement ne pouvait avoir assez pour un habit. Adonc joyeusement elle lui dit : — Va, et prie Notre-Seigneur et reviens vers moi, et tu tireras d'un côté, et moi de l'autre, pour voir si nous le pourrons rallonger. — Quand il revint, comme elle lui avait dit, elle le fit tailler en sa présence. Par la grâce de Dieu et de ses mérites, il (*s'*)y en trouvait si largement qu'il lui en demeura bien une bonne aune de remanant (*reste*). Et fut l'habit si grand et si large qu'il le convenait défaire, pour tant qu'il était trop long et trop large, (*ce*) qui est contre pauvreté. »

IX.

De Chasteté et de Virginité.

«..... De cette noble et plaisante vertu de chasteté furént noblement parés et adornés le cœur et le corps de la petite ancelle de Notre-Seigneur. Laquelle, tout le temps de sa vie, voulut haïr et fuir tous vices et péchés. Et spécialement, elle avait grande horreur des péchés charnels, contre lesquels elle garda si nettement et saintement les sens de son corps qui sont les portes du cœur, et les ferma si étroitement, que oncques depuis qu'elle eut connaissance de Dieu, par consentement ne parvint jusqu'à elle ni délit ni plaisir charnel. Mais, dès son enfance, tout son cœur fut si ferventement mis en la vraie amour de chasteté et à garder loyalement le précieux trésor de virginité, que oncques on n'aperçut au par dehors qu'elle eût au dedans une orde

(*mauvaise*) et vilaine pensée. Ni oncques ne fut ouï que de sa bouche issît une légère ou déshonnête parole. Et non pas de merveille, car tout ce qui abondait en son cœur n'était que pureté et netteté : aussi tout ce qui procédait de sa bouche était paroles de toute honnêteté et sainteté, de céleste conversation et de salutaire édification. Par laquelle pureté, qu'elle a toujours mentalement et corporellement maintenue et conservée, elle s'est consacrée saint et digne temple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et fait habitation plaisante au benoît Saint-Esprit. La pureté qu'elle avait au dedans se montrait clairement par dehors : car, s'il était licite de le dire, après la glorieuse Vierge Marie, c'était une entre les (*plus*) pures créatures, quant au corps, qui oncques fût au monde, du sexe féminin. Et, tout le temps de sa vie, fut si claire et si belle qu'elle semblait véritablement toute virginale, comme réellement elle (*l'*) était. Et semblait avoir la chair d'un petit enfant. Et de fait, nonobstant qu'elle eût une grande prudence au regard des choses qui concernaient l'honneur de Dieu et le salut des âmes, néanmoins, au regard de plusieurs choses, elle avait condition des petits enfants et des innocents. Ces enfants petits et innocents, avec les grâces qu'ils ont, (*parce*) qu'ils sont purs et nets de conscience et sans péchés, et qu'ils se voient volontiers l'un l'autre et sont familiers ensemble, ils ont cette condition qu'ils sont sans craintise, et non pas seulement par devers les grandes créatures raisonnables, mais aussi par devers les petites bestelettes. Pareillement, la petite ancelle de Notre-Seigneur, pour la conformité et similitude qu'elle avait aux petits enfants en pureté de corps et de conscience, très-volontiers elle les voyait et se rendait familière à iceux, en parlant à eux doucement. Et, comme les enfants, elle était merveilleusement craintive en toutes ses affaires, et avait tant la crainte de Dieu devant ses yeux qu'elle ne voulut oncques entreprendre à faire quelque œuvre, fût-ce spirituelle ou temporelle, que premièrement elle ne prît conseil avec les autres et aucunes fois avec les moindres et plus petits. Quand la chose était faisable devant Dieu, et souvent quand l'œuvre lui était dé-

montrée, par la grâce de Dieu, qu'elle avait à faire, néanmoins pour toute sûreté qu'il n'y eût point de déception, elle demandait le conseil et avis des autres. Et non pas seulement elle craignait les grandes créatures, mais aussi les petites qui ne sont pas nettes. Elle en avait horreur pour la pureté qui était en elle. Mais celles qui sont chastes et nettes, comme petits agnelets ou tourterelles et autres semblables en pureté, elle les aimait et voyait volontiers. Une fois, lui fut apportée une moult belle et petite alouette; laquelle pour sa pureté et sa dénomination, selon l'estimation d'aucuns, est appelée alouette, pour la louange qu'en chantant elle fait à Dieu[1], et aussi pour tant qu'elle (*ne*) vit point de pourvoyance (*provisions*), selon la pauvreté évangélique. Elle prit si grand plaisir en elle et la voyait si volontiers que, quand elle prenait sa réfection, la petite alouette la venait prendre avec elle, et buvait et mangeait auprès, comme si elle eût été avec les autres oiseaux de son espèce. Et bien souvent sont venus plusieurs beaux et nets oiseaux près de son oratoire, et approchaient si près de sa personne qu'elle les pouvait prendre chantant mélodieusement. Et prenaient plus sûrement et familièrement leur petite réfection qu'ils n'eussent fait aux champs ou aux bois avec les autres oiseaux de leur espèce; et cela, pour la convenance qu'elle avait avec eux en pureté.

« Une fois[2] lui fut apporté par dévotion un beau petit agnelet, lequel, tant pour sa netteté, comme pour la signification du doux Agnel sans tache de péché, elle l'accepta et reçut. Duquel plusieurs fois son esprit fut consolé et conforté, d'autant que toutes les fois que le dit agnelet était présent à l'élévation du très-précieux corps de Notre-Seigneur, il mettait de lui-même, sans aucune industrie (*étrangère*), les deux genoux des jambes de devant à terre et adorait son benoît Créateur

[1] *Alouette*, en latin *alauda*, ne vient pas de *laudare*, comme le suppose notre auteur. C'est un mot gaulois, comme l'ont remarqué Pline, l. XI, c. XXXVII, et Suétone, *Vie de Jules César*, c. XXIV.

[2] Au couvent d'Hesdin.

« Pareillement, Notre-Seigneur la voulut consoler d'une autre petite bête qu'il lui envoya, blanche comme la neige et moult belle, et non autrefois vue telle ni semblable. Laquelle n'était point résidant avec elle, comme ledit agnelet ; mais aucunes fois se démontrait à elle, au matin, et était moult plaisante. Et plusieurs des religieuses furent moult confortées de la voir et firent plusieurs fois diligence de la toucher et prendre ; mais oncques n'y pouvaient parvenir. Et pour ce faire, plusieurs couraient après, mais devant qu'elles la pussent atteindre, elle s'absentait et évanouissait. Une fois entre les autres, la petite ancelle de Notre-Seigneur (*se*) prit à aller avec les autres religieuses pour prendre ladite bestelette ; mais ce faisant, elle avec la petite bête s'évanouit. Et ne savaient les religieuses (*ce*) qu'ils devinrent, car elles perdirent la vue de l'un et de l'autre. Il ne faut pas douter que cette bête était une chose divine, envoyée de Dieu, en telle blancheur et beauté, signifiant la pureté qui était en elle, laquelle netteté spirituelle Dieu, par sa grâce, voulait manifester par celle de dehors.

« Et combien que les ordures et punaises étranges lui fussent grandement griefvables, néanmoins pour l'amour de Celui qui n'eut point d'horreur (*pour*) les punaises de nos péchés, doucement et benignement elle les (*sup*)portait. Deux grâces spéciales avec les autres étaient en elle, moult recommandant sa pureté et netteté ; desquelles la première était que non pas seulement oncques mauvaise odeur, en quelconque état qu'elle fût, ou en maladie ou en santé, ne vint ni ne fut sentie d'elle issir ; mais, outre plus, communément de sa personne et de la place où elle se tenait venait une grande douceur très-odoriférante et souef flairant (*d'agréable parfum*), réconfortant tous ceux à qui elle venait. Une fois, elle lavait ses mains, et lui donnait à laver une des religieuses, nommée sœur Marthe de Baillon, cuidant (*croyant*) la petite ancelle qu'elle jetât hors l'eau de la lavure, secrètement elle la réserva et la mit en un petit vaisseau dans lequel, par la grâce de Dieu, pour manifester sa pureté et netteté, elle (*la*) conserva l'espace de sept ans

aussi claire et nette comme eau de fontaine, sans quelque mauvaise odeur ou saveur. De laquelle eau, par grande dévotion, ladite religieuse plusieurs fois en but, et (*cela*) fut moult médicinable contre aucunes infirmités spirituelles et corporelles. Pareillement, il y eut une religieuse novice si gravement malade de l'estomac qu'elle (*re*)doutait de ne pouvoir vouer la sainte religion. Une fois, elle donnait à laver (*ses mains*) à la petite ancelle de Notre-Seigneur, et la lavure elle réserva et la but secrètement. Et incontinent, elle fut aussi parfaitement guérie, comme si oncques elle n'eût été malade [1].

« La seconde grâce spéciale, recommandant sa pureté, est que, nonobstant qu'elle fût fréquentée de toutes sortes de gens, des grands et des petits, des bons et des mauvais, et qu'elle fût de face belle et vénérable et ses yeux plaisants et délectables à voir ; mais aussi, comme elle (*ne*) convoita oncques indécemment, oncques d'eux aussi elle ne fut convoitée vicieusement. Et qui plus est, plusieurs qui, devant qu'ils l'avaient visitée, étaient enflammés du feu de charnelle concupiscence, après furent refroidis par la vision de sa netteté et benoîte présence.

« Sa très-grande pureté et le singulier amour qu'elle avait à la vertu de chasteté et virginité, elle démontra clairement, en ce que les temps et les états ès quels les dites vertus furent et ont été maintenues et gardées, elle les avait en spécial honneur et révérence. Et pareillement, les personnes qui les dites vertus voulurent vouer, maintenir et observer, elle les aimait et honorait. Et pour cette cause, du temps et des anciens pères (*patriarches*) du Vieux Testament, auxquels les dites vertus ne furent pas commandées, ni par les pères observées, jamais elle ne voulait ouïr parler. Mais du Nouveau Testament, auquel les dites vertus furent du Prince de virginité hautement appréciées et louées, et de lui et de sa glorieuse Vierge mère et de plusieurs autres, ses vrais amis, d'icelui Testament, parfaite-

[1] C'est sans doute là l'origine de cette confiance qu'on met dans l'eau où l'on a fait tremper une relique de Ste Colette.

ment maintenu et gardé, elle eut très-grand amour et singulière dévotion. Et pourtant que le glorieux ami de Dieu, Mgr S. Jean l'Évangéliste fut spécialement doué et adorné de la vertu angélique de virginité, elle voulut l'élire entre tous les glorieux saints du paradis, pour être devant Dieu son avocat et spécial intercesseur, et pour être conservateur du noble trésor caché au frêle et débile vaisseau de son précieux corps. Pour lequel plus loyalement garder, en son jeune âge et premier commencement, elle proposa que sa demeurance serait toujours avec vierges. Pour éviter toujours langage des affaires de mariage, auquel sont aucunes fois moult d'impuretés, où elle prenait grand déplaisir de les ouïr, et, pour accomplir le dit propos, elle fit tant devers le Saint-Père le Pape, qui bien connaissait son saint désir, qu'elle obtint une bulle de lui, contenant que nulles femmes, de quelconque état qu'elles fussent, ne seraient reçues en la religion de Madame Ste Claire qu'elle réparait ou réformait, si elle n'était vierge ou pucelle. La dite bulle fut mise à exécution, en tant que, par long espace de temps, nulle n'y était reçue qui autrefois avait été mariée, ou si elle s'était mauvaisement (*com*)portée. Et, nonobstant que Dieu, qui le présent voit et le futur clairement sait et connaît, après en ordonna autrement, (*et qu'*) aucunes nobles femmes qui avaient été mariées furent après reçues en la dite religion, oncques (*avec*) elles elle ne fut aussi privée ni si familière comme elle était (*avec*) les autres, qui vierges ou pucelles étaient entrées en la dite religion. Ni oncques à la réception des dites femmes qui avaient été mariées, ne s'inclina si promptement ni si joyeusement, comme elle faisait à la réception de celles qui étaient en état de virginité.

« Et pour cette merveilleuse pureté dont son âme et son corps furent si noblement parés et ornés, et la grande diligence qu'elle fit de la loyalement garder, et conserver le précieux trésor de virginité, N.-S., qui moult se délecte et prend plaisir en ladite vertu, lui voulut démontrer signe d'amour singulier, et faire une grâce non autrefois ouïe. Car, comme à sa loyale épouse et vraie amie, conjointe et unie inséparablement à lui, tant par le lien de parfait

amour, comme pour le vœu et promesse de chasteté à lui par elle fait et promis plusieurs fois volontairement, il lui plut, par le très-glorieux apôtre et évangéliste Mgr S. Jean, de lui aimé spécialement, et d'elle chéri et honoré singulièrement pour la prérogative de virginité, à elle transmettre et envoyer (*à Hesdin*) un anneau moult précieux et beau, de fin or, et si fin que oncques ne fut forgé de semblable; lequel il lui présenta bénignement et le mit en son doigt, de par le Roi souverain et Prince de virginité. Et, en profonde humilité et grande crainte, elle le reçut et le garda moult précieusement; et le tenait en grande revérence et honneur. Et pour le plus honnêtement et dignement garder, elle le voulut faire enchâsser en or ou en argent : mais orfévre quiconque ne put ni ne sut tant faire que au dit anneau se pût joindre ou approprier aucune chose pour sa dignité. Plusieurs de ses frères et pères confesseurs et autres personnes virent le dit anneau et le manièrent, dont ils furent moult consolés. Et quand les frères, pour l'honneur de Dieu ou pour ses affaires, elle envoyait en lointaines régions, pour éviter les dangereux et périlleux passages, à aucuns elle le baillait secrètement; et aussi confidemment le portaient sur eux [1]. Et après, certifièrent que oncques ne trouvèrent empêchement quelconque, tant comme ils portèrent le dit anneau, et qu'ils firent tout leur voyage sûrement et sauvement, tant à l'aller comme au revenir.

« Et pour l'excellent amour qu'elle avait à pureté de cœur et de corps, avec ce qu'elle avait plus grande affection et dévotion au Nouveau Testament que au Vieil, pour la recommandation de vertu de chasteté faite au dit Testament, aussi avait-elle plus grand honneur et révérence aux saints et saintes d'icelui, lesquels avaient la dite vertu gardée. Au commencement de la réformation qu'elle faisait, en ses grandes et difficiles affaires, souventes fois elle re-

[1] Pierre Helbecourt, frère mineur du couvent d'Hesdin, déclara avoir vu cet anneau au monastère de Péronne. Ce bijou, confié aux bénédictins de Gand, disparut dans le pillage de leur abbaye par les Gueux, en 1577.

tournait au refuge des saints et saintes du paradis, et spécialement à ceux et celles qui avaient gardé virginité. Et ainsi elle ne demandait point aide et secours à Mme Ste Anne. Une fois, comme elle était en ses ferventes oraisons devant N.-S., la glorieuse dame Madame Ste Anne s'apparut à elle, moult glorieuse, menant avec elle toute sa noble progéniture, c'est à savoir ses trois filles et leurs glorieux enfants, desquelles la première était la très-excellente et sacrée Vierge Marie, reine des cieux et de la terre, dame des Anges et de toutes les créatures, tenant par la main son trésor et très-glorieux enfant, le petit Jésus, notre piteux Rédempteur et glorieux Sauveur. La seconde était Marie Jacobé, tenant par la main ses quatre glorieux enfants, dont le premier était S. Jacques le Mineur, et S. Simon, S. Jude et Joseph le Juste. La tierce fille était Marie Salomé, menant et tenant par les mains ses deux glorieux enfants, à savoir S. Jacques le Majeur et S. Jean l'Évangéliste. En cette glorieuse apparition, Madame Ste Anne lui manifesta comment, nonobstant qu'elle eût été mariée par plusieurs fois [1], néanmoins toute l'Église militante et triomphante, de sa noble progéniture était grandement honorée et adornée. De laquelle apparition la petite ancelle de N.-S. fut en son esprit grandement consolée et conçut une singulière dévotion à elle ; et la requit et pria très-doucement qu'il lui plût, par sa grâce, être son intercesseresse et avocate envers sa très-noble et sainte lignée et par devers tous les saints et saintes du Paradis ; pour qu'ils eussent pitié, compassion d'elle et de toute sa pauvre et petite famille, et afin que salutairement elle puisse mettre en exécution la charge de la réformation, laquelle de par N.-S. lui avait été donnée. Et pour une petite reconnaissance de cette grâce que la dite sainte Dame lui avait faite de soi et

[1] Pierre de Vaux se trompe ici, comme il a déjà fait dans l'énumération des enfants de Ste Anne. L'épouse de S. Joachim ne fut mariée qu'une fois et n'eut point d'autre enfant que la Très-sainte Vierge. L'opinion contraire avait autrefois des partisans.

sa noble lignée démontrer à elle, en aucuns de ses couvents, par grande dévotion, elle fit, en l'honneur et révérence de Madame Ste Anne, fonder une église et consacrer [1]; et par espécial, au premier couvent qui lui fut donné du Saint-Père le Pape, qui est à Besançon, elle y fit édifier une belle chapelle au nom et révérence de la dite glorieuse Dame, où sont sépulturés aucuns de ses spéciaux amis et amies en Notre-Seigneur. »

X.

Du sacrifice de sainte Oraison et comment icelles oraisons furent à Dieu acceptables et aux créatures utiles et profitables.

« . . . . La principale occupation de la petite ancelle de Notre-Seigneur, tout le temps de sa vie, fut de Dieu louer, honorer et prier. En quelque lieu ou place qu'elle fût, dedans ou dehors, en séant (*assise*) ou allant, son cœur et sa pensée étaient élevés en Notre-Seigneur, en le priant mentalement ou vocablement, ou en faisant quelque œuvre à lui appartenant. L'une des grâces qu'elle avait plus profondément imprimée en son cœur, c'était un fervent et ardent désir que Dieu fût diligemment et dévotement servi, et que le divin office fût fait en humilité et pureté de cœur et en grande révérence et crainte. Duquel elle ne voulait point que nulle des religieuses fût exemptée, si ce n'est pour cause moult nécessaire, sous peine de punition. Et pour le plus dévotement faire, elle voulait que les dites religieuses vinssent en l'église devant le commencement du dit office, pour disposer leur conscience, pour mieux faire service agréable à Dieu, Et, nonobstant qu'elle fût moult

[1] Ste Colette fit dédier à Ste Anne l'église du couvent de Lesignan, près de Narbonne, lequel fut fondé en 1433 par le comte d'Armagnac. (GONZAG., *de Orig. seraph. religionis*, part. III).

faible et débile et grandement grévée des peines qu'il plaisait à Dieu qu'elle souffrît, pour l'occasion desquelles licitement elle se pouvait absenter, néanmoins tout son plaisir et désir était d'y être continuellement de jour et de nuit. Et ainsi elle l'eût fait et mis, en effet, si Notre-Seigneur ne l'eût contrainte (*d'*)autrement faire. Et quand il plaisait à Dieu de lui soustraire un peu de temps les dites peines qu'elle souffrait, elle y allait tant promptement et joyeusement qu'il semblait que oncques elle n'eût senti ni mal ni douleur. Plusieurs fois, quand se préparait pour y aller, et spécialement devant matines, au siége où elle se tenait, de plusieurs religieuses fut vu un moult beau et plaisant agnelet qui l'attendait. Et adonc quand elle y était, le cœur, le corps et toute sa puissance, sans rien épargner, elle exposait et abandonnait, pour lui faire service plaisant et agréable; et de si grand courage, que par-dessus toutes les autres sa belle voix était ouïe. Plusieurs fois de plusieurs personnes, au commencement de sa réformation, elle existant (*étant*) à l'office divin, sa voix, par la grâce de Dieu, fut, par l'espace d'une grosse lieue, ouïe. Et pourtant, elle était en grande perplexité pour savoir comment et par quelles manières les religieuses diraient le divin service, pour tant que la forme de vie (*la règle*) dit que les sœurs disent le divin office en haut sans chanter (*c'est-à-dire en psalmodiant*). Elle appela son père confesseur, nommé frère Henri de La Balme, pour conférer avec lui de cette matière; et, après plusieurs saintes paroles qu'ils eurent ensemble, ils retournèrent au sacrifice de sainte oraison et prièrent Dieu que, par sa grâce, il leur voulût enseigner comment ils diraient le dit office à son honneur et à l'édification du peuple; et, tandis qu'ils faisaient leur oraison, subitement au milieu d'eux fut ouïe une très-plaisante et mélodieuse voix, laquelle semblait mieux être angélique qu'humaine, et prétendait (*montrait*) la simple et dévote manière qu'elles devaient avoir et tenir en faisant le divin office. Laquelle voix moult joyeusement ils ouïrent, et la manière soigneusement ils entendirent, et ordonnèrent que à toujours le dit office fût ainsi fait et dit.

« Une fois, en un de ses couvents où elle était, survint une grande pestilence, de laquelle plusieurs religieuses mouraient, et aucunes (*furent*) malades, desquelles elle en fut une. Oncques, pour telle maladie qu'elle eût, ne voulut s'absenter de l'office de Notre-Seigneur ; ni, pour le petit nombre des religieuses qui restaient préservées de la dite pestilence, elle ne voulut délaisser ni diminuer le dit office. Mais elle, avec deux ou trois autres débilitées, faisait et disait tout l'office canonial, aussi dévotement et solennellement qu'on fit oncques en nul de ses couvents ; et semblait véritablement que les anges fussent descendus des cieux pour leur faire aide et confort, tant mélodieusement le faisaient. Et plusieurs qui les ouïrent en furent grandement consolés et y conçurent une grande dévotion.

« Une chose de grande admiration était que oncques au divin office elle ne fut ennuyée ni travaillée (*peinée*). Et plus était le service long et prolixe, et plus lui plaisait. Et aucunes fois, si elle était désolée pour quelque juste cause devant l'office, incontinent qu'elle entrait audit office, elle était toute réconfortée et pacifiée. Et souvent en telle dévotion, attention et ferveur d'esprit, elle psalmodiait et proférait le dit office, qu'il semblait véritablement qu'elle voyait la présence du Roi souverain. Et adonc sa précieuse face se démontrait si claire et si resplendissante, que rien de sa douce face on ne pouvait apercevoir. Et quand, pour les excessives peines qu'elle portait, elle ne pouvait le dit office fréquenter, en soupirant piteusement, elle disait :— Hélas ! celles (*là*) sont bien heureuses qui peuvent être au divin office ! — en regrettant plus son absence du dit office que ses graves peines et douleurs.

« Une fois, en visitant aucun de ses couvents, elle trouva une religieuse qui, pour infirmité, s'était absentée du divin office par l'espace de huit ans ; car, pour cause de la dite infirmité, rien elle ne pouvait dire avec les autres, dont elle était moult afflicte et désolée. La petite ancelle de Notre-Seigneur doucement l'appela et lui demanda pourquoi elle s'absentait du divin office. L'infirme lui répondit qu'elle ne pouvait y aller pour cause de sa maladie. Adonc elle lui

dit : — Allez sûrement au nom de Notre-Seigneur, en cette présente nuit, à matines, et faites diligemment, selon la grâce que Dieu vous donnera. — Quand elle fut à matines, elle trouva sa voix (*ré*)habilitée et mieux composée que oncques n'avait été. Et dit adonc et toujours depuis aussi notablement que les autres, avec les heures canoniales et obligatoires, toujours sans faillir, l'office des patenôtres, que doivent dire les sœurs laïques, et les heures de la Croix, et les doubles vigiles, deux fois au moins les unes à neuf leçons et les autres à trois. Les signacles des patenôtres (*le rosaire*) elle avait très-cher, et jour et nuit les portait avec elle. Desquelles elle disait sans nombre plusieurs fois. Quand elle était, par les griéves peines et douleurs qu'elle avait portées, si travaillée qu'elle ne savait où elle était, incontinent qu'elle tombait au signacle des patenôtres dessus dit, elle revenait à elle et connaissait où elle était, et toutes ses oraisons vocales et volontaires. La principale, et là où elle avait singulière dévotion, c'était le psautier, les sept psaumes et les litanies. Et depuis son jeune âge jusques à son ancienneté, pour quelque occupation qui lui survînt, elle ne faillait (*pas*) de les dire. Et quand elle parvenait à la fin du psautier, elle se mettait à genoux, et en grande humilité et révérence l'offrait et présentait à Notre-Seigneur, en le suppliant de l'avoir pour agréable. Entre toutes les oraisons ès quelles l'Ennemi lui faisait le plus d'empêchements, c'était communément quand elle le disait par nuit; il lui venait (*alors*) souffler sa chandelle ou son crasset (*lampe*). Une fois entre les autres, quand plusieurs fois il lui eut éteint et que toujours elle rallumait pour pardire le psautier, le pervers Ennemi, qui ne tendait qu'à la perturber et afin qu'elle ne pût parfaire l'oraison encommencée, il prit le crasset plein d'huile, le renversa et épandit sur son livre ; dont elle fut moult dolente, tant pour l'oraison qui demeurait imparfaite, comme pour la perdition du livre que tant chèrement elle aimait. (*Le*) lendemain, sci piteusement complaignant à son père confesseur de sa désolation du livre qu'elle estimait être gâté et perdu, elle (*le*) lui bailla ; et il le trouva aussi beau et net, par la grâce de

Dieu, qu'il avait oncques été, (ce) dont elle fut réconfortée. Une autre fois, après qu'elle s'était occupée à dire moult dévotement le dit psautier, deux moult terribles et cruels ennemis, pour lui donner frayeur et empêchement, afin qu'elle ne pût présenter son oraison à Dieu, comme elle avait accoutumé, s'apparurent à elle, l'un d'un côté et l'autre de l'autre. Mais, soi signée et munie du signe de la croix, en toute sûreté et confiance, humblement et dévotement elle offrait son oraison. Et tantôt les ennemis s'évanouirent tout confus.

« En toutes ses affaires et adversités, tout son refuge était au sacrifice de sainte oraison. Et spécialement, quand elle préconnaissait qu'une tribulation ou affliction devait advenir, elle disait ou faisait dire par ses religieuses les litanies, car elle y avait grande dévotion et fiance. Au temps que, par le royaume de France, les guerres[1] étaient si cruelles et mortelles, que peu de gens osaient issir hors des forteresses et bonnes villes, nonobstant qu'elle était peureuse, comme il appartient à dames de religion, néanmoins en icelui temps elle entreprit pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes de faire plusieurs voyages en diverses et lointaines régions. Et pour les faire sûrement et sauvement, son sauf-conduit était d'avoir tous les jours, avant partir, (*entendu*) la sainte messe des trois Rois[2]. Et quand elle était partie, elle commençait à dire dévotement les sept psaumes et les litanies; et, par la grâce de Dieu et pour les mérites de tous les saints nommés en ladite litanie, tous les périls qui étaient aucunes fois si grands que (*ils suffisaient*) pour perdre la vie, elle évadait. Desquels périls, aucuns sont ci-après déclarés et manifestés en brief.

« Une fois, comme elle avec plusieurs de ses religieuses était dans une étrangère région[3], dont elles ignoraient la langue, comme elles passaient un dangereux chemin en un bois situé, elles furent rencontrées de gens d'armes bien

[1] Allusion à l'invasion des Anglais en 1415.
[2] La messe votive de l'Épiphanie.
[3] A Heidelberg.

montés et armés, leurs arbalètes toutes tendues, lesquels s'étaient mis en embûche, en intention de les dérober et détrousser. Car, hors qu'elles étaient pauvres et vivant de mendicité, néanmoins pour la prolixité (*longueur*) et âpreté du chemin et aussi pour la faiblesse féminine, il les convenait mener en char qui sont (*de*) grande apparence et démontrance. Sur elles donc soudainement et furieusement vinrent ; et prêts de mal faire, commencèrent à parler rudement et épouvantablement. La petite ancelle de Notre-Seigneur qui dévotement avait dit la sainte litanie et qui, par la grâce du Saint-Esprit, comme les glorieux apôtres, entendait toutes les langues, doucement et bénignement leur répondit. Et tantôt qu'ils ouïrent le son de sa douce voix, leur cruelle et mauvaise volonté fut transmue (*changée*) en amour et charité. Car non pas seulement ils l'assurèrent que nul mal ils leur feraient, mais s'offrirent charitablement de les conduire et mener sûrement en tel lieu qu'elles voudraient aller. De quoi humblement les remercia. Et ainsi sans nul mal faire se départirent.

« Une autre fois, comme elle menait ses religieuses en un couvent nouvellement édifié, en passant par un étrange pays, elle fit dire la sainte litanie ; car elle préconnut aucuns inconvénients qui, en bref, leur devaient advenir. Quelqu'un d'icelui pays, noble de sang, mais non de courage, par la suggestion de l'Ennemi qui en ses saintes œuvres lui était fort contraire, la faisait par aucuns de ses serviteurs longuement poursuivre. Et finalement la fit arrêter, jusqu'à ce que le dit noble, accompagné de telles gens de courage comme il était, fût venu au lieu où était la petite ancelle de Notre-Seigneur, et toute sa compagnie. Lequel aussitôt montra au dehors ce qu'il avait au pardedans, en proférant paroles charnelles et déshonnêtes. Auxquelles quand elle lui eut humblement et honnêtement répondu, comme si leurs chevaux eussent eu les pieds fichés à terre, oncques ne se voulurent remouvoir (*bouger*) pour approcher le char ; mais pour retourner furent légers et aptes.

« Ainsi quelle revenaït de colloquer ses religieuses en un couvent nouvellement édifié, cuidant aller (*suivre*)

sûr chemin et échapper les périls des gens d'armes, elle tomba entre les mains de tous les pires, lesquels étaient en grand nombre, et si près d'elle qu'ils pouvaient voir le chariot où elle était. Et ils avaient conspiré et déterminé de la détrousser et butiner. Et de fait, aucuns des plus mauvais se partirent de la compagnie des autres, pour ce faire, et tiraient légèrement par devers elle. Incontinent qu'elle sentit en son esprit leur mauvaiseté, elle se recommanda à Dieu et commença les saintes litanies ; et aussitôt, en si grande frayeur, comme si on les eût enchassés, se retournèrent avec les autres, sans plus revenir.

« Encore une autre fois, comme pour certaine cause elle allait visiter l'un de ses couvents et lui convenait passer par les fins et extrémités des pays divisés, où grand nombre et force de gens d'armes étaient logés, elle préconnut en son esprit qu'elle et ses gens auraient en bref grand destourbier. Et se recommanda à Dieu et fit la sainte litanie. Et assez tôt après elle fut rencontrée de très-terribles et perverses gens qui horriblement et épouvantablement parlèrent à elle et à ses frères et familiers. Les uns les voulaient tuer, les autres couper leurs oreilles ; et les autres, de fait, prirent leurs chevaux. La petite ancelle de Notre-Seigneur, soi confiant en la miséricorde de Dieu et ès mérites des benoîts saints, comme piteuse et charitable, aimait mieux mourir que ses frères et familiers n'eussent eu à souffrir. Elle fit départir et en aller ses frères et familiers, et demeura avec ses religieuses, prête et appareillée de mourir seule pour eux tous. Adonc Notre-Seigneur la réconforta et lui donna si grande vigueur et hardiesse en son cœur que rien ne (*re*)doutait, et si fervente éloquence, que nul mal ils ne firent à elle ni à ses religieuses. Et finalement, ils vinrent à merci et restituèrent les chevaux et toutes autres choses qu'ils avaient prises. Mais Notre-Seigneur, qui ne laisse point impunis ceux qui persécutent ses amis, prit telle vengeance d'eux que, devant huit jours après, ils furent pour autre chose pris par justice et pendus au gibet. Et devant tous ceux qui y étaient confessèrent que, de tous les maux qu'ils avaient faits, n'avaient pas si grande

déplaisance que du destourbier et désolation qu'ils avaient donnés à la petite ancelle de Notre-Seigneur. Et, de fait, disaient que c'était la cause pourquoi Dieu voulait qu'ils fussent de mort punis.

« Au temps de la dite guerre de France, elle fut en quelque bonné ville où elle avait un couvent, laquelle était moult grandement travaillée de gens d'armes, et en aventure d'être prise et gâtée, si Dieu, par les mérites de la petite ancelle, ne l'eût conservée. Plusieurs fois iceux gens d'armes, à grande force et puissance, vinrent secrètement pour prendre cauteleusement la dite ville; mais incontinent, fût-(*ce*) par jour ou par nuit, qu'elle sentait en son esprit leur approchement, elle commençait ou faisait commencer la litanie. Et tantôt qu'elle avait commencé, comme s'ils eussent vu une plus grande multitude de gens qu'ils n'étaient, pour (*à*) eux faire résistance, hâtivement ils s'en retournaient. Et ainsi la dite ville et plusieurs autres furent par ses mérites préservées de perdition. Et encore en est en la dite ville la fame (*tradition*) et renommée connue que la conservation d'icelle et sa prospérité viennent par ses mérites.

« Tantôt qu'elle cessait de prier Dieu vocalement, elle recommençait mentalement à prier. Et ainsi une grande partie du temps elle employait en sainte oraison. Tout son plaisir était d'y être, et disait que sans icelle nul ne peut profiter en religion. Et pour ce, souvent elle exhortait ses sœurs à s'occuper au sacrifice de sainte oraison. Et quand elle était en ses oraisons mentales, toutes les cures et occupations infructueuses, quant à ce, mises hors de sa pensée, toutes ses forces sensuelles et corporelles et vertus naturelles et puissances spirituelles elle recolligeait et exposait, pour plus parfaitement penser à Dieu et pour le prier plus parfaitement. Et adonc son esprit était si ardemment et adhérément à lui conjoint et uni, qu'elle était toute ravie et élevée, et ne voyait chose foraine (*du dehors*). Et aucunes fois par l'espace de six heures, aucunes fois de dix ou douze, elle demeurait en tel état, ni elle ne savait ce qu'on disait. Et quand elle revenait à elle, pensait que n'y

eût été qu'un petit espace, quand elle y avait été l'espace d'un jour entier. Et souvent, une grande partie de la nuit, s'occupait en oraisons et méditations. Elle était de si petite dormition que aucunes fois elle ne dormait point une heure en huit jours. Et aussi quand elle avait dit son psautier vocalement, toute son occupation était de prier Dieu mentalement. Pareillement, quand elle était dehors, une partie du temps occupait en oraisons mentales, et, par les champs, quand elle allait de couvent à autre, sans cesser elle priait Dieu. Et quand elle venait au logis là où toutes les autres étaient lassées et travaillées et se reposaient, elle, sans prendre quelque repos, toute la nuit en pleurs et gémissements elle priait Dieu. Lesquelles oraisons, comment et combien elles étaient ardentes et pénétrant les cieux, il a plu à Dieu, par sa grâce, de le démontrer à aucunes de ses religieuses par signes évidents. Car il leur semblait (*voir*) et réellement elles voyaient un brandon de feu ardent sortant de sa bouche, moult clair reluisant, lequel montait si haut qu'il parvenait jusqu'à pénétrer le ciel : signifiant que ses oraisons parvenaient jusqu'en la présence de Dieu. Une fois, comme elle dormait, on vit une belle rose vermeille sur sa bouche ; et aucunes fois on a vu les anges en l'air qui environnaient le lieu où elle était, lesquels par-dessus tenaient un moult riche drap étendu. Aucunes fois, quand elle était en ses ferventes oraisons, il semblait que son oratoire fût tout ardent et embrasé de feu ; et quand on venait pour l'éteindre subitement, il n'y apparaissait (*plus*) rien. Une fois son voile fut trouvé arse (*brûlé*), et n'y avait-il point de feu. Une de ses religieuses entra une fois par inadvertance au dit oratoire, tandis qu'elle était en ses dévotes oraisons devant N.-S., et subitement elle la vit tant belle et resplendissante quelle chut à terre comme tout éperdue ; et tant que, à cette nécessité, la petite ancelle de N.-S. vint à elle, la reprit et rédargua et, en la fin, de saintes paroles la réconforta. Une autre fois, comme une de ses religieuses allait vers elle, elle la trouva dessous un arbre, et dessus cet arbre ouït une voix moult mélodieuse chantant, et la voix de la petite ancelle élevée et tant claire, que la dite

sœur demeura toute pâmée ; et fut en ce point jusque (*à ce que*) la dite ancelle l'aperçût et lui fît signe qu'elle s'en retournât. Une de ses religieuses, nommée sœur Colette de Haplincourt, la vit une fois, elle étant en ses ferventes oraisons, un clair soleil issant de sa digne bouche et tant resplendissant qu'il enluminait tout son oratoire. Et aucunes fois, avec le cœur et l'esprit qui étaient élevés en Dieu spirituellement, elle a été vue de plusieurs religieuses élevée corporellement et si haut qu'elles en perdaient entièrement la vue. Pour certaine cause, elle fut contrainte de Dieu de révéler que, plusieurs fois, en ses oraisons elle a été si haut élevée qu'il lui semblait que de ses mains elle eût pu toucher le ciel, si elle eût étendu les bras [1].

« L'une des principales requêtes et prières qu'elle faisait à Dieu en ses oraisons était pour la conversion des pauvres pécheurs. Entre plusieurs révélations que, par sa grâce, Dieu voulut manifester à vénérable et excellent docteur de l'Ordre, et, de fait, Frère Prêcheur, maître Vincent, qui est maintenant dit saint Vincent (*Ferrier*), fut la connaissance de la petite ancelle, laquelle il vit dans son esprit, humblement agenouillée devant la Majesté divine, moult dévotement et ferventement la priant pour les péchés de son pauvre peuple. A laquelle Notre-Seigneur répondit : — Fille, que veux-tu que je leur fasse : tous les jours je suis d'iceux injurié et vitupéré ; ils me détranchent (*déchirent*) pièce à pièce, sans cesser, plus menu qu'on ne fait la chair à la boucherie, en moi blasphémant, reniant et trépassant tous mes commandements. — Et, pour cette vision que Dieu par sa grâce voulut révéler au dit docteur de son ancelle, il se transporta du royaume d'Aragon et vint en Gaule, c'est-à-dire en France, pour la visiter personnellement. Et eurent ensemble moult de saintes paroles et profitables conlocutions. Et reçurent par la bonté de Dieu plusieurs spirituelles consolations [2].

[1] On raconte la même chose de S. Joseph de Cupertino, de S. François Xavier, et de plusieurs autres saints.

[2] Voir la note de la page 398.

« Une autre fois, très-dévotement elle priait Dieu et la glorieuse Vierge Marie qu'elle fût intercesseresse par devers son cher Enfant, qu'il lui plût avoir pitié de son pauvre peuple. En laquelle oraison il lui fut présenté un beau plat tout plein de petites piécettes de chair comme d'un innocent. Et lui fut répondu : — Comment requerrai-je mon Enfant pour ceux qui tous les jours le dépiècent par les horribles péchés et offenses qu'ils font contre lui, plus menu que n'est la chair en ce plat détranchée [1].—Pour quoi elle porta en son cœur longtemps après une grande douleur.

« Entre tous les suffrages et commémorations que par dévotion elle disait, c'était singulièrement de l'Annonciation du benoît Fils de Dieu au précieux ventre de la glorieuse Vierge Marie, et de la douloureuse mort et passion d'icelui, et de tous les saints et saintes du Paradis. Sans point défaillir, tous les jours après l'office divin, elle disait et faisait dire par tous ses couvents pour la commémoration de la passion de Notre-Seigneur : *Christus passus est pro nobis*, et l'oraison *Respice ;* et pour celle de l'Annonciation : *Gabriel angelus* et l'oraison *Gratiam tuam ;* et pour tous les saints, l'antienne *Angeli*, *archangeli*, et l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus*. Et outre la commémoration de tous les saints, long espace de temps, tous les jours, après le divin office obligatoire, elle disait les heures canoniales de la solennité de tous les saints. Et quand elle était au couvent de Besançon, souvent après complies elle faisait chanter par les frères de la chapelle de Sainte-Anne l'antienne *Angeli*, *archangeli*. La cause pour quoi elle disait plutôt l'office de tous les saints que nul autre et qu'elle faisait chanter la dite antienne en la chapelle de Madame Ste Anne, c'était pour ce qu'elle s'était très-humblement recommandée à la dite sainte Dame en l'apparition qu'elle lui fit de sa propre personne et sainte progénie. En un de ses ravissements, par la grâce de Dieu, il lui fut manifesté la

[1] C'est le sujet d'un tableau dont nous parlerons plus tard, qui se trouvait à l'église Saint-Gilles d'Abbeville, vivante image du schisme qui démembrait alors l'Église de Jésus-Christ.

cure, sollicitude et diligence, que la glorieuse Dame Ste Anne avait de toutes ses affaires. Et lui fut montrée la dite Dame glorieusement et joyeusement en habit reluisant et resplendissant, portant un vaisseau d'or moult beau et riche, mais en forme d'un panier, (*avec le*)quel elle mendiait et pourchassait aux glorieux saints et saintes du Paradis leurs suffrages et prières à Dieu, afin qu'il fût propice à sa petite ancelle, et que la sainte entreprise qu'il lui avait donnée pût sortir son effet. (*Voici*) comment ces saintes oraisons furent à plusieurs utiles et profitables. En un de ses couvents fut une femme assez bien composée et morigénée au par-dehors, servante et familière du dit couvent, laquelle chut en grande et grave maladie et si grande qu'elle fut jugée de tous pour morte ; et qui plus est et pire, comme elle (*le*) reconnut après, elle était plus infirme spirituellement que corporellement : car en sa conscience elle avait aucunes plaies cruelles et secrètes de péchés énormes qui oncques n'avaient été sanés ni guéris par le sacrement de pénitence. Desquels la petite ancelle de Notre-Seigneur eut claire connaissance et fut moult dolente. Elle retourna au sacrifice de sainte oraison et ne cessa de prier ferventement Notre-Seigneur jusques à tant que la vie du corps et de l'âme de la misérable chétive malade lui fût octroyée et concédée. Après lesquelles prières, assez tôt par les mérites de la dite ancelle, elle fut en bonne santé corporelle. Et incontinent moult diligemment, par contrition et sacramentelle confession et autres remèdes convenables, elle labourait pour recouvrer la santé spirituelle. Pour laquelle diligence qu'elle fit, Notre-Seigneur la regarda piteusement et miséricordieusement, et lui fit telle grâce que, après, elle fut de très-bonne et sainte vie et de très-pure et nette conscience, aimant et (*re*)doutant Dieu, haïssant le péché et fuyant les occasions. Pour quoi elle détermina ses derniers jours heureusement.

« En la ville d'Aigueperse[1], un homme et une femme, de

[1] Le couvent d'Aigueperse fut fondé, en 1423, par le duc de Bourbon, qui se rendait souvent près de là, dans son château de Montpensier.

très-abominable et exécrable vie, furent pris par justice, et par sentence définitive condamnés à mourir. Et pour ce faire, furent menés au gibet ; mais nonobstant qu'on disait qu'ils avaient mérité la mort, néanmoins, en ce(*la*) grand' pitié était; car, outre la perdition de la vie corporelle, ils étaient en danger de perdre la vie éternelle; car nulle connaissance de Dieu ni de leurs défauts ils n'avaient, ni par exhortation ou admonition qu'on leur sût faire. Ils n'en voulaient ouïr parler et disaient paroles détestables et diaboliques de despération, dignes de perdurable punition. Entre ceux qui étaient allés voir la justice, était un dévot ermite qui par dévotion était venu visiter la petite ancelle de Notre-Seigneur. Lequel, quand il vit qu'ils étaient en état de perdition, se mit à genoux devant ceux de la justice et humblement leur requit et pria qu'ils voulussent différer la mort de ces deux misérables, jusques à tant qu'il serait revenu de les recommander à la petite ancelle de Notre-Seigneur. La requête octroyée et la recommandation à elle faite, tantôt leva son cœur et ses mains à Dieu, et dévotement en pleurs et larmes commença à dire le psaume *Miserere mei, Deus*. Avant qu'il fût fini, ils eurent une grande connaissance de Dieu, et de leurs grands et énormes péchés ils conçurent aussi une grande douleur et déplaisance. Et reçurent la mort, qu'ils connaissaient avoir bien desservie (*méritée*), en bonne patience ; dont ceux qui étaient présents furent bien édifiés et eurent grande espérance de leur salut.

« Il fut une dame de religion de bonne vie et de moult honnête conversation, laquelle avait grand désir de confesser quelque énorme péché qu'elle avait commis, étant encore du monde ; et nullement ne le savait faire, car toutes fois qu'elle venait devant le prêtre pour le confesser, l'Ennemi lui mettait en son cœur une si grande honte et vergogne qu'elle retournait toujours ainsi comme elle était allée, sans se confesser. Et fut en cettuy état l'espace de six ans, dont elle en était moult désolée. Finalement, se fit recommander ès oraisons de la petite ancelle de Notre-Seigneur. Laquelle recommandation faite, elle alla au sacrement de pénitence et de confession ; et lors, sans aucune

difficulté, entièrement elle confessa tous ses péchés, dont sa conscience fut moult allégée et son esprit consolé.

« Au commencement de la réformation de la petite ancelle de Notre-Seigneur, elle étant encore à La Balme, au pays des Genevois, en la ville il y avait un notable hôtel dont les gens étaient piteux et miséricordieux et moult charitables. Et les avait la dite ancelle moult recommandés en ses oraisons ; et non pas sans cause, car eux-mêmes et tous leurs biens libéralement étaient abandonnés à elle et à toutes ses religieuses. Pour ce, les ennemis d'enfer furent moult envieux et courroucés contre les gens dudit hôtel et firent toute diligence de leur procurer subitement grands dommages et diverses persécutions. Mais, par les ferventes prières et oraisons de la petite ancelle, ils furent toujours préservés de tous inconvénients, et par ses mérites, contre ces pervers ennemis qui ne cessaient de procurer leur destruction, les anges de paradis descendaient aucunes fois visiblement pour les conserver et (*leur*) donner aide et confort, comme il fut démontré à ladite ancelle de Notre-Seigneur et à aucunes religieuses. Laquelle ancelle vit premièrement, vers l'heure de minuit, une grande clarté et lumière à l'entour dudit hôtel, et en icelle clarté vit une grande multitude d'anges qui l'environnaient et conservaient contre tous les empêchemens de l'Ennemi. Puis, vit une échelle d'or assise sur ledit hôtel et touchant jusqu'aux cieux, et les anges montant et descendant qui présentaient à Dieu les oraisons de la petite ancelle et les aumônes et bienfaits que ceux du dit hôtel faisaient à elle et à ses religieuses. Adonc elle appela une de ses religieuses et lui montra la vision ; mais nullement ne la put voir jusques à tant que la petite ancelle de Notre-Seigneur eût fait son oraison à Dieu, afin que la dite religieuse la pût voir. Après la dite oraison, clairement elle la vit ; et chose merveilleuse était et inénarrable de voir comment les saintes prières et oraisons de la petite ancelle de Notre-Seigneur et les biens que par charité on lui faisait, étaient plaisants et agréables à Dieu.

« En un de ses couvents situés en la ville de Poligny,

les religieuses eurent au commencement grande indigence d'eau, car il la convenait aller quérir dehors, pour tant que point n'y en avait dedans. Et ne pouvait-on trouver lieu, ni place au dit couvent pour faire puits ni fontaine, nonobstant qu'il y eût plusieurs maîtres ouvriers pour ce faire. Finalement, le vendredi devant la mi-carême, auquel l'Église romaine met l'évangile qui fait mention du puits où Notre-Seigneur demanda à boire à la Samaritaine, et après que la dite ancelle de Notre-Seigneur eut fait ses dévotes prières devant Notre-Seigneur, en lui recommandant piteusement son puits, elle fit caver (*creuser*) et frapper en quelque certain lieu. Et tantôt l'eau jaillit si abondamment et vint aussi bonne et aussi belle qu'il y en ait dans tout le pays [1].

« En une ville, au pays d'Albigeois, était une jeune femme mariée, de belle et honnête vie, laquelle de loyal mariage avait un pétit enfant. Cette femme, par la permission divine, chut en une si grande maladie qu'elle en perdit le sens, par telle manière qu'elle ne connaissait Dieu, ni créature quelconque, ni son propre enfant. Et avec ce, elle était si désordonnée qu'elle se dépouillait publiquement toute nue devant tous, sans point de vergogne. Et son langage était si détestable que, à toutes paroles qu'on lui disait, toujours répondait par les ennemis d'enfer, et non autrement. Un prêtre, homme de bien et d'honneur, lequel avait de la petite ancelle de Notre-Seigneur et de sa sainte vie et glorieux mérites grande connaissance, par pitié et compassion visita la pauvre malade ; puis, longtemps après, aux saintes prières et dévotes oraisons de la dite ancelle, elle étant en lointaines régions, humblement il la recommanda. Après qu'il fut retourné de sa présence, il visita la dite malade pour la seconde fois, et un des couvre-chef de la dite ancelle sur son chef il toucha. Et assez tôt après raisonnablement elle parla, et, devant toute autre chose, le sacrement de pénitence et confession demanda, et bientôt

[1] On voit encore aujourd'hui ce puits, au couvent de Poligny, alimenté par trois sources qui ne tarissent jamais.

après elle fut guérie et en aussi bonne santé comme si oncques n'eût été malade.

« Un notable marchand, duquel en ce présent écrit plusieurs fois est fait mention [1], par un mauvais temps si périlleux que tous les passages étaient pleins d'eau et de neige, pour quelque grande affaire se disposa pour aller hors du pays. Et afin qu'il pût mieux profiter et plus sûrement évader tous inconvénients spirituels et corporels, humblement s'en vint recommander ès saintes prières et dévotes oraisons de la petite ancelle de Notre-Seigneur. Après quoi fait, assez tôt se départit et se mit en chemin, lequel était si plein de neige que point de terre on ne voyait. Et chevaucha longtemps et si longuement qu'il ne savait où il était; et parvint jusqu'à certain passage que, s'il eût passé outre, tant fût peu, il ne pouvait évader le péril de la mort; car il fût chu en un abîme plein d'eau et de neige. En cette extrême nécessité, il lui souvint de la petite ancelle de Notre-Seigneur et dans son cœur se recommandait à elle et en ses saintes prières et oraisons. Incontinent après, il vit la dite ancelle gardant le passage périlleux, laquelle lui fit signe de la main que nullement ne passât outre et qu'il retournât, comme il fit hâtivement. Par quoi il connut clairement que, par ses mérites, il échappait le péril de la mort.

« Un autre homme de grande fame (*réputation*) et renommée, et de la connaissance de la petite ancelle de Notre-Seigneur, avait une belle fille de loyal mariage, que moult chèrement il aimait, laquelle il (*se*)proposa de mettre au service de Notre-Seigneur et en l'état de religion. Et pour ce faire, la présenta et donna à la dite ancelle, laquelle moult liement (*joyeusement*) elle reçut en religion : car elle lui semblait moult bien disposée pour être bonne religieuse. Ne

[1] Jean Courault, riche marchand de Poligny, fut converti par Ste Colette et contribua grandement à l'érection du couvent de cette ville. Son fils aîné, Philippe, devint abbé de Saint-Pierre de Gand et fut l'un des témoins qui déposèrent dans l'information qu'on fit à Gand, en 1471, pour la béatification de Ste Colette.

tarda pas longtemps longuement après, quand le père eut perdu la vue de sa fille que tant il aimait, il fut déplaisant de ce qu'il avait fait et la requit et redemanda assez rigoureusement. Dont la dite ancelle fut moult dolente et triste ; mais la lui rendit, puis se retourna au sacrifice de sainte oraison par devers Notre-Seigneur, pour gémir et pleurer la perte d'icelle fille. Chose merveilleuse ! le père fut tellement endurci que, à cette fin que sa fille ne fût jamais plus en religion et qu'elle en perdît la souvenance, il la mit sur un cheval pour la mener hors du pays; mais avant qu'il fût au milieu du chemin où il la voulait mener, le cheval chut trois fois, et, à la dernière fois, le cheval devint tout sec comme un bâton, ni oncques (*de*)puis bien ni profit ne fit. Quand le père aperçut les œuvres de Dieu par les mérites de la petite ancelle, hâtivement s'en retourna vers elle, en lui demandant humblement pardon et en la suppliant très-chèrement qu'elle voulût recevoir sa fille en la sainte religion : à quoi volontairement (*volontiers*) et bénignement se consentit.

« Une très-noble et très-puissante dame, comtesse de Valentinois [1], avait moult grand désir et dévotion d'entrer en la sainte religion. Et pour ce faire, elle s'éprouva longuement devant que (*d'*)y entrer, en vivant durement et âprement, pour savoir si la dite religion elle pourrait garder et sûrement vouer. Puis après, plusieurs fois personnellement fit très-humble requête et prière à la petite ancelle de Notre-Seigneur, qu'elle se voulût consentir à son désir et lui octroyer la dite religion. L'ancelle voyant le fervent désir et grande dévotion et persévérance de la dite dame, elle inclina à sa requête et pétition, et lui assigna jour propre pour la recevoir. Quand l'Ennemi d'enfer, adversaire de tout bien, aperçut que le jour de la réception approchait, il lui procura grand empêchement : c'est à savoir

[1] Guillemette de Gruyère, fille d'Amédée, duc de Savoie, était veuve de Louis de Poitiers, comte de Valentinois, mort en 1420. (LACERNEUX, *Vie de Ste Colette*, manuscrit conservé au couvent de Poligny).

que tous ses chevaux subitement furent si malades qu'il semblait qu'ils ne pussent lever les pieds de terre. Lequel empêchement (*fut*) signifié à la dite comtesse, dont elle fut moult désolée, et ne savait que faire pour y remédier, sinon que mentalement et dévotement elle recommandât son fait aux prières et oraisons de la dite ancelle de Notre-Seigneur. Et incontinent après qu'elle voulut partir, on trouva tous les chevaux en aussi bon point que oncques avaient été. Par quoi joyeusement et confortablement elle entreprit son saint voyage et parvint jusqu'en présence de la petite ancelle (*à Vevay*), laquelle la reçut en la sainte religion, en grande humilité et dévotion.

« En la cité de Besançon, était une notable femme mariée, nommée Marguerite, laquelle avait plusieurs maladies qui l'avaient là tenue par l'espace de trois ans. Et pour la bonne fame et renommée de la sainteté qu'avait la petite ancelle de Notre-Seigneur, les parents et amis de la petite malade, avec un solennel maître en théologie de l'ordre des Frères Mineurs, au cinquième jour après l'entrée de ladite ancelle en icelle cité, menèrent icelle Marguerite aussi malade qu'elle était, pour la recommander dévotement en ses saintes prières. Desquelles maladies la première était que ladite femme, incontinent après qu'elle avait pris sa réfection, de quelconque chose que ce fût, elle remettait hors par la bouche. Le second mal était que, par quatre ou cinq fois le jour, elle chéait sur son dos à la renverse, si elle était droite, et ainsi restait l'espace d'une demi-heure, et se démenait et déjetait horriblement et épouvantablement. La tierce maladie était que, de quatre jours en quatre jours, à deux heures devant midi, une manière de crampe ou de goutte la prenait par tout le corps, et principalement aux nerfs des bras. Laquelle maladie la tenait par l'espace de trois à quatre heures. En cette maladie, une forte femme l'embrassait sur une couche parmi le corps. Et était ceinte et liée par le milieu d'une bonne et forte terchoire (*serpillière*), laquelle tenaient fermement deux fortes femmes, chacune d'elles par l'un des bouts de la dite terchoire. Et devant la dite malade, étaient quatre femmes

dont deux tenaient un de ses bras tout nus, et les deux autres l'autre. Et par plusieurs reposées, les dites femmes tenaient la dite Marguerite de toute leur puissance. Et encore étaient plusieurs fois si lassées qu'il convenait souvent appeler des hommes pour les secourir et aider à tirer. Quand la dite malade fut venue devant l'ancelle de Notre Seigneur, le maître en théologie lui commença à dire et déclarer les maladies de la dite Marguerite dont elle fut moult ébahie, et se douta que aucune de ces maladies de la dite Marguerite ne la prît en sa présence. Par quoi elle la fit entrer par devers elle, avec sa mère et ses deux sœurs et son frère qui là étaient. Incontinent qu'elle fut entrée, la maladie dont elle chéait sur le dos la commença à prendre : dont ladite ancelle eut moult grand' pitié. Et à elle et aux autres qui étaient là présents, elle dit moult de belles et hautes paroles de Notre-Seigneur. En la fin desquelles, elle dit à la malade qu'elle eût bonne foi en Notre-Seigneur, et qu'elle avait espérance que, par sa benigne grâce, elle serait guérie. Puis, se partit de la chambre et entra en son oratoire. Et son oraison terminée, elle retourna à sa chambre, la face triste et éplorée, et demanda à la malade comment il lui était. Laquelle répondit qu'elle sentait la maladie qui la reprenait; et elle lui dit qu'elle n'avait pas bonne foi en Dieu, et qu'elle avait espérance que, si elle avait bonne foi, elle serait guérie. Et ainsi se départit et se retira en son oratoire comme devant. Puis, retourna la troisième fois vers la dite malade, la face plus triste et éplorée que par avant, et la trouva qu'elle se détordait et tourmentait comme elle avait accoutumé. Lors la petite ancelle de Notre-Seigneur lui dit moult vivement : — Ma mie, par faute de foi, votre maladie continue toujours ; je vous prie que vous ayez bonne foi en Notre-Seigneur et j'ai ferme espérance que vous serez guérie. — La dite femme lui répondit qu'elle l'aurait, et pria humblement Notre-Seigneur que, en la foi de sa petite ancelle, il lui plût l'aider et secourir. Puis, la tierce fois, entra dans son oratoire et fut en oraison moins d'espace que devant. Et hâtivement retourna par devers la dite malade, la face moult

joyeuse et clair reluisant, et lui dit : — Ma mie, par le moyen de votre foi, il a plu à Dieu de vous donner santé et guérison. — Et elle lui répondit : — Madame, Notre-Seigneur m'a donné santé par sa grâce et infinie bonté, non pour bien ni pour foi qui soit en moi, mais pour les prières, mérites et oraisons, que vous avez faits pour moi.— Adonc, la petite ancelle lui répliqua : — Gardez-vous bien de dire ainsi, car vous êtes guérie par la bonne fiance que vous avez eue en Notre-Seigneur. — La petite ancelle, apercevant que la malade lui voulait attribuer que par ses mérites elle avait été guérie, lui demanda si au pays n'y avait point d'église en l'honneur de S. Leu : à quoi on répondit que oui, c'est à savoir à six lieues près de la cité. Lors, la dite ancelle lui ordonna que, en dedans quinze jours, elle y fît un voyage bien dévotement. A quoi faire humblement se consentit et se prépara pour l'accomplir, dedans huit jours. En la fin desquels, pour faire le dit voyage plus dévotement, elle se voulut recommander à la dite ancelle, laquelle interrogea comment et par quelle manière elle ferait le dit voyage. A quoi elle répondit qu'elle serait bien et notablement accompagnée et montée d'une bonne hacquenée. Lors, la petite ancelle lui ordonna qu'elle prendrait un char : car, dès qu'elle entrerait sur le rivage de Mgr S. Leu, toutes ses maladies la reprendraient. Pour ce, il était besoin qu'avec elle, en son chariot, elle eût plusieurs fortes femmes pour la sûrement tenir, quand ses maladies la reprendraient. Et davantage elle lui dit qu'il convenait que le chariot entrât, sans point arrêter, dedans le cimetière du dit S. Leu, portant qu'alors toutes ses maladies lui cesseraient, ni jamais plus ne lui reprendraient. Et ainsi qu'elle avait dit et ordonné, il fut fait. Et fut la dite Marguerite parfaitement sanée et guérie, et oncques depuis ne fut malade. Et véquit depuis, l'espace de dix ans. Ce miracle fut incontinent su et publié par la cité et par tout le pays (*à l'*) entour. Pour quoi venaient vers elle plusieurs malades de diverses maladies, tant de la cité que du pays (*à l'*) entour. Entre lesquels, plusieurs démoniaques et hors de sens vinrent, lesquels par les mérites, prières et orai-

sons de la dite ancelle de Notre-Seigneur, s'en retournèrent tous sanés et guéris parfaitement [1].

« Quand eut commencé le couvent d'Auxonne [2], la petite ancelle partit du couvent de Besançon, et la mit-on sur la bête; et tantôt qu'elle fut hors de la ville, elle fut ravie, et était sa face moult claire et élevée au ciel. Auprès d'elle, était son vénérable père confesseur, frère Henri de la Balme, lequel cheminait pareillement les mains et les yeux élevés aux cieux. Ceux et celles de sa compagnie voyant ces deux personnes ainsi ravies en Notre-Seigneur, il n'est pas à douter qu'ils ne fussent grandement consolés. Même les bonnes gens qui étaient aux champs, par grande admiration, révérence et dévotion, venaient vers elle, et soi prosternant et agenouillant sur la terre, en grande foi et dévotion, touchaient ses vêtements et son digne corps, sans qu'elle en sût rien. Et fut en tel état, tant qu'elle vint auprès de Dôle. Quand fut à Dôle, elle se logea en une petite maison, devant le couvent des Frères de Saint-François, lesquels, quand ils surent qu'elle était venue, furent moult consolés et vinrent au-devant d'elle en procession, en grande révérence et dévotion. (*En*) chantant et louant Notre-Seigneur, la reçurent et menèrent à l'église. Ils furent moult désireux d'ouïr ses saintes et dévotes paroles. Mais incontinent qu'elle fut entrée en l'église, elle fut ravie en Notre-Seigneur. Dont les Frères furent moult désolés, d'autant qu'ils ne pouvaient parler à elle qu'il ne fût long espace. Après, quand elle revint de son ravissement, il semblait qu'elle fût tout embrasée en l'amour de Dieu. Les vénérables Pères la prièrent qu'elle voulût aller en leur chapitre; et en moult grande humilité, elle y alla avec toute la communauté, et le révérend père Henri de la Balme et ses religieuses. Lesquels, tandis qu'ils furent audit chapitre, se mirent tous par ordre, tenant silence. La petite

[1] Le reste du chapitre est une addition empruntée à la sœur Perrine.

[2] Le couvent d'Auxonne (Côte d'Or) fut fondé en 1412, par Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne.

ancelle s'assit moult humblement au milieu, sur un petit siége et commença à parler si ferventement de l'amour de Dieu et de leur saint état et vocation, leur démontrant ce qu'ils étaient tenus de garder et qu'ils avaient promis à Notre-Seigneur, et spécialement parlant et recommandant la sainte pauvreté évangélique et la perfection d'icelle, tellement qu'elle embrasait le cœur des écoutants. Et elle même par sa grande ferveur fut ravie. Dont les bons Pères furent grandement consolés en leur conscience ; et se prirent à louer Notre-Seigneur, lui rendant grâces de ce qu'ils avaient reçu un si digne et si noble trésor. Quand la dite ancelle eut dit ce que Notre-Seigneur lui avait inspiré pour leur salut, elle les remercia moult humblement de tous les subsides et conforts qu'ils avaient faits à elle et à ses religieuses, les priant de vouloir toujours, elle et toute sa congrégation, avoir pour recommandées spirituellement et temporellement, comme toujours ils avaient eu. Et finalement, en grande humilité, prit congé d'eux et s'en retourna en son petit logis.

« En sa compagnie, entre les autres, était une vénérable religieuse, nommée sœur Agnès de Vaulx [1], fille d'un chevalier de Picardie, sieur de Vaulx, auprès de Hesdin, laquelle était de moult grande dévotion et contemplation, et fort désirant tenir entre ses bras la petite ancelle de Notre-Seigneur, quand elle était ravie. Elle se mit, le matin, quand elle partit, sur le chariot, au plus près de ladite ancelle qu'elle put, et la tint ravie entre ses bras, depuis Dôle [2] jusqu'auprès d'Auxonne, dont elle fut moult consolée. Quand la petite ancelle et ceux de sa compagnie entrèrent dans la

[1] Elle fut la première supérieure du couvent d'Auxonne. Vaulx est situé dans le canton d'Auxi-le-Château (Pas-de-Calais).

[2] C'est par le couvent des Cordeliers de Dôle que Colette commença la réforme des Frères Mineurs, en 1412. On leur donna dès lors le surnom de *Colétans* ou *Colétins*. Leur congrégation, en vertu d'une bulle de Léon X, en 1517, prit, ainsi que toutes les autres réformes franciscaines, le nom de Frères Mineurs observants ou *observantins*.

ville d'Auxonne et vinrent au lieu là où on édifiait le couvent, plusieurs notables et dévotes personnes virent les Ennemis (*démons*), en terribles et épouvantables figures, qui se départaient du lieu, horriblement criant et hurlant, et se jetaient en la rivière de la Saône, comme foudre, pour le dépit qu'ils avaient que la petite ancelle et ses religieuses étaient là arrivées.

« Une autre fois, elle étant au couvent de Besançon, elle fut ravie l'espace de quinze jours, dont tous les jours fériés ; et ses sœurs étaient en mésaise, craignant qu'elle ne dût plus revenir à elle. Pour quoi le vénérable père frère Henri de la Balme lui commanda, en vertu de l'obédience, que notre Saint-Père le Pape lui avait recommandée, que, incontinent, en laissant son ravissement, elle revînt à elle. Chose merveilleuse fut, car celle qui semblait et était de fait insensible, incontinent, au commandement de son père, elle se retourna et délaissa son ravissement. En quoi fut démontrée la vertu et dignité de sainte obédience.

« Quand, aucunes fois, elle allait visiter ses couvents, plusieurs nobles personnes désiraient, elle non sachant, qu'elles la pussent voir et mener sur leurs chevaux : comme de fait elle y a été plusieurs fois mise derrière eux ; mais ils disaient et affirmaient qu'ils ne la sentaient non plus que si elle n'y eût point été. Elle était tellement et si fort élevée et ravie en Dieu et ès choses célestes, que des choses qu'on fît ou dît autour d'elle rien ne savait.

« Quand elle venait au logis et que chacun était retraité, cuidant que chacun dormait, elle se prosternait à terre en grande ferveur d'esprit, et disait : — Mon Dieu, qui es-tu et qui suis-je, pauvre créature ? — Lesquelles paroles souvent elle répétait la plus grande partie de la nuit et tant qu'elle était toute transmuée et ravie en Dieu. Une fois, comme elle était au couvent de Hesdin, le jour de la sainte Trinité, tout lequel elle fut ravie, et en son ravissement elle connut une grande tribulation qui devait venir en la sainte Église et spécialement sur la religion. Pour quoi, quand elle retourna dudit ravissement, elle pleurait tant et si abondamment, et faisait si piteuses complaintes

et lamentations que toutes les sœurs étaient moult désolées du grand deuil qu'elle menait. Et ne la pouvait-on réconforter pour chose qu'on sût faire. Et demeura ainsi gémissant et priant Dieu jusques au jour du Saint-Sacrement, auquel de rechef elle fut ravie l'espace de six ou sept heures. Et, en cettuy ravissement, elle reçut consolation de Dieu sur les choses dessus dites. Et est à croire que Notre-Seigneur regarda piteusement son Église en pitié, par les mérites et intercessions de la petite ancelle. »

XI.

De la parfaite amour et dévotion qu'elle avait à la Passion de Notre-Seigneur, et des miracles qui pour ses mérites ont été faits par le Signe de la Croix.

« Comme dit Mgr S. Bernard, il n'est chose qui soit plus convenable pour saner la conscience des plaies de péché, et pour le cœur des ordes (*mauvaises*) pensées purifier, que souvent méditer et penser à la Passion de Notre-Seigneur et à ses douloureuses plaies. L'amour et la dévotion que la petite ancelle de Notre-Seigneur avait à la Passion commença dès son jeune âge ; et le premier sentiment et impression qu'elle en eut, sa mère qui était dévote femme et aimant Dieu, (*les*) lui donna. Laquelle, tous les jours, dévote oraison de la dite Passion, en pleurant et gémissant, faisait, en complaignant piteusement les injures, tourments et bastures (*coups*), que Notre-Seigneur avait soufferts pour nous. Et, en si grande douleur de cœur, la dite oraison proférait que la dite ancelle entendait toutes les piteuses paroles qu'elle disait. Et les imprima tellement dans son cœur que, tout le temps de sa vie, elle en a eu mémoire et souvenance. Tous les jours, à l'heure de midi, en laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ fut crucifié pour la rédemption du monde, elle avait sentiment angoisseux de la très-amère mort et passion de Notre-Seigneur, pour

lequel dévotement et secrètement porter, à icelle heure volontiers se séparait de toutes les autres personnes. Et adonc, quand elle était en son privé, tout son cœur et sa pensée elle employait à méditer les opprobres, injures, bastures, et la très-horrible et confusible mort que tout doucement et patiemment il avait endurée pour l'amour de nous. Et souventes fois, après cette dévote méditation, elle était aliénée de l'usage de tous ses sens, sans rien sentir des choses extérieures, et était toute ravie et transformée en Dieu par un ardent embrasement d'amour.

« Les vendredis, depuis les six heures après matines qu'elle avait ouï la sainte messe, sans boire ni manger, elle s'occupait à penser et considérer le mystère de la Passion ; et si vivement tenait en sa pensée la recordation de la douloureuse souffrance que tout son cœur et son corps en étaient douloureusement navrés : tellement que plusieurs fois en ses mains, pieds et côtés, elle sentait une si grande douleur et ardeur qu'il semblait qu'elle avait été percée des clous et de la lance. Une grâce spéciale et de grande excellence lui fit Notre-Seigneur en son jeune âge. Une fois, qu'après avoir profondément et fervèntement pensé et médité à la mort et passion de Notre-Seigneur, il s'apparut à elle et se montra en la forme et manière comme il avait été crucifié ; et lui manifesta comment il n'avait membre sur lui qui n'eût injustement souffert et porté quelque peine singulière pour l'amour de nous : dont elle eut en son cœur une grande tristesse et douleur. Et avec ce, elle fut enflammée d'une si très-ardente amour et dévotion à la dite Passion que souvent après, quand elle se recordait de la dite vision et des cruelles peines qu'elle avait vues sur le précieux corps de Notre-Seigneur, elle demeurait comme transie et insensible.

« Qui pourrait suffisamment réciter ou dire l'abondance des larmes, les piteux pleurs et gémissements angoisseux qu'elle avait durant toute la sainte Semaine, quand elle recordait l'amère mort et passion de Notre-Seigneur ? Une grâce bien spéciale et digne de recommandation lui était faite en cette Semaine, parce que toutes les douleurs

et tourments que Notre-Seigneur souffrit et porta en son très-précieux corps, tout le temps qu'on lisait passion et sainte messe, elles étaient sensiblement renouvelées et imprimées en son cœur et en son corps, de telle manière que oncques femme qui travaille d'enfant ne souffrit les angoisses qu'elle sentait et (*sup*)portait. Et comme une femme qui travaille à cette heure, elle criait et lamentait si douloureusement, qu'il n'était cœur tant soit dur qui ne fût mu de pitié et compassion. Long espace de temps, elle fut si embrasée et si ardente en la dite mort et passion de Jésus-Christ que, incontinent, par quelconque manière que ce fût, ou par lire, ou par réciter, ou par quelque autre manière que lui revint en mémoire la dite Passion, tout son entendement était de toutes autres occupations tellement évacué, que, aucunes fois, l'espace de six heures et aucunes fois de plus, elle n'entendait à autre chose, ni pensait..

« Une fois, comme elle était au couvent de Hesdin, au jour du jeudi saint, à vêpres, elle dit à la secrétaire du couvent, nommée sœur Perrine de la Balme, qu'on l'appelât pour aller à matines et qu'on ne les dît point sans elle. Et tantôt qu'elle eut ce dit, elle s'enferma en son oratoire et fut ravie. Quand vint l'heure de minuit, on fit les deux signes (*appels*) pour les deux premiers coups de matines. Et ne la pouvait-on avoir, pour chose qu'on sût faire. Néanmoins, on n'osait faire le signe pour le dernier. Mais, quand elle fut retournée à elle, elle se partit hâtivement de son dit oratoire, pour aller à matines, et allait si vitement qu'il semblait qu'elle fût élevée et qu'elle ne touchât comme rien à terre. Et en allant, elle regrettait fort S. Pierre qui avait renié Notre-Seigneur et laissé en si grande peine. Et ce faisait souvent en disant matines si ferventement qu'il semblait qu'elle fondait tout en larmes. Incontinent les matines dites, elle retourna en son oratoire, et tantôt qu'elle y fut, elle fut ravie jusqu'au lendemain ; et depuis l'heure qu'elle revint de son ravissement premier, on sentait en son oratoire une si grande odeur que oncques les sœurs n'en sentirent de semblable. Et dura cette

odeur continuellement l'espace de trois jours, et bien un jet de pierre loin de l'oratoire elle fut sentie.

« Une fois, elle étant au couvent de Besançon, en la sainte Semaine, elle employa si vivement son cœur à méditer les excessives peines et douleurs que, pour l'amour de nous, en la dite Semaine, Notre-Seigneur avait souffertes, que l'espace de trois jours et trois nuits elle fut ravie. Ni oncques en le dit espace ne revint à elle, et ne parla, ni but, ni mangea.

« Une autre fois, le jour d'un vendredi, depuis l'heure de matines jusques à tant que les sœurs venaient du chapitre, elle se mit à penser et méditer à la griève peine que souffrit Notre-Seigneur en sa douloureuse Passion. En laquelle méditation elle souffrit tant de si grands tourments que les sœurs qui venaient du chapitre et la rencontraient la regardaient par grande admiration. Car il semblait que sa précieuse face eût été battue de bâtons, et n'y avait demeuré que le cuir et les os qui étaient comme tout froissés, et le nez tors et ployé. Et en parlant à elles, petit à petit elle revenait, et son nez se redressait, et tout ainsi que la pâte se lève petit à petit. Et incontinent qu'elle eut parlé à elles et qu'elle se douta qu'elles eussent vu quelque signe en elle, hâtivement elle s'en retourna en son oratoire, et aussitôt elle fut ravie jusqu'au soir. Une fois, le dimanche de Pâques flories [1], comme elle était en grande dévotion et humilité à la procession avec les autres, laquelle représente la venue de Notre-Seigneur en Jérusalem pour souffrir mort et passion, ainsi comme elle portait la sainte ralme (*rameau*) avec les autres religieuses, comme il est de coutume, elle mit son cœur si vivement et si profondément à penser et méditer en la dite venue, qu'il lui était avis que de fait et réellement elle fût si prochaine de Notre-Seigneur, qu'elle touchait à lui et à l'ânesse sur laquelle Notre-Seigneur était monté. Laquelle, quand elle

[1] Dans certains diocèses, le dimanche des Rameaux s'appelle encore *Pâques fleuries*, en souvenir de la verdure et des fleurs dont on jonchait les rues que devait parcourir *la procession des palmes*,

vit la verdure de la sainte ralme que la dite ancelle portait entre ses mains, elle la prit de sa bouche ; et de fait fut évanouie, comme si elle l'eût mangée, ni oncques depuis ne fut vue.

« Les saints Lieux d'outre-mer, qui, de la présence de Notre-Seigneur, ont été sacrés et bénis, elle les avait en grande dévotion et révérence; spécialement le lieu et la cité où il souffrit mort et passion. Et nonobstant qu'elle fût tendre et débile, et que les périls qui sont à passer soient grands et difficiles, néanmoins elle était moult désirant d'entreprendre le dit voyage, et de les dévotement visiter, pour offrir et sacrifier à Dieu sa vie et pour mourir pour l'amour de lui. Et de fait, elle eût mis son désir à exécution, s'il eût plu à Dieu qu'elle eût trouvé conseil condescendant à ce faire et licence.

« Pour la fervente amour qu'elle avait à la très-amère Passion de Notre-Seigneur, entre toutes les reliques qu'honore notre mère sainte Église, elle avait en singulier honneur et révérence la vraie Croix où fut crucifié notre piteux Sauveur. Et moult affectueusement en désirait avoir quelque petite portion. Elle ne fut pas défraudée de son saint désir; car il lui fut envoyé du ciel une petite croisette [1]

[1] La sœur Perrine dit que cette croix lui fut envoyée par l'entremise de S. Jean l'Évangéliste. Le P. Sellier (II, 339) donne la description suivante de cette croix, aujourd'hui conservée au couvent de Poligny : « Elle est en or très-fin et légèrement échancrée aux quatre bouts. La hampe a de hauteur 0,035 m., le croisillon a 0,008 m. D'un côté, il y a un crucifix, dont les bras sont presque horizontalement étendus, et les pieds, joints auprès l'un de l'autre, sont attachés chacun par un clou. Au-dessus de la tête du Christ, se trouve le titre ordinaire de la croix. De l'autre côté, il y a cinq pierres précieuses, dont quatre bleues à l'extrémité de chaque croisillon, et la cinquième rouge, au centre même, à la réunion des croisillons. Entre chacune de ces pierres, c'est-à-dire aux quatre angles intérieurs, il y a une perle fine. Les pierres sont saillantes et enchâssées dans un creuset en or. Les perles sont simplement attachées par un petit clou d'or. La croix s'ouvre au-dessous des pieds du Christ et renferme un morceau de la vraie Croix qu'on ne voit pas. »

de fin or, en laquelle était enchâssée une petite portion de la sainte Croix, laquelle elle garda moult dévotement. Et plusieurs la voyaient et la maniaient, et affirmaient que la dite croisette n'avait oncques été faite ni forgée de mains humaines.

« Et ainsi qu'elle avait singulière amour et dévotion à la dite vraie Croix, pareillement aussi avait-elle singulier honneur au signe de la croix. Par lequel signe, Dieu, pour ses mérites, a voulu faire et manifester plusieurs miracles. Au commencement de la réformation de Madame Ste Claire, lui furent présentés des petits enfants qui étaient détenus de plusieurs maladies ; et par manière subtile qu'elle n'apercevait point, on lui faisait faire le signe de la croix et tantôt ils étaient sanés et guéris.

« En un de ses couvents était une religieuse fort malade, et avait si grande douleur au chef qu'il semblait qu'elle en dût mourir. Et elle s'en alla à la petite ancelle de Notre-Seigneur, et lui manifesta la peine qu'elle sentait, en la priant qu'il lui plût faire le signe de la croix sur elle et mettre la main sur son chef. De laquelle maladie que portait la pauvre fille, elle eut grand pitié et compassion, et lui fit le signe de la croix sur son chef. Et incontinent, cette grande douleur qu'elle avait se départit, et fut sanée et guérie.

« Un de ses religieux, nommé frère Thiébaud, avait grand mal au flanc et l'avait souffert et porté par l'espace de quinze ans, en si grande angoisse et douleur qu'il ne se pouvait dresser ni retourner. La petite ancelle de Notre-Seigneur eut grande compassion de lui ; et, en l'envoyant en lointain pays pour les affaires de la religion, elle le signa du signe de la croix et lui dit : — Va hâtivement, car tu seras guéri entièrement. — Et oncques depuis ne sentit mal ni douleur.

« Une fois, comme elle revenait de faire aucunes choses nécessaires pour la religion, elle et sa compagnie vinrent à une grande et profonde rivière et ne trouvèrent pas de nef ni personne pour les faire passer. La petite ancelle de Notre-Seigneur, soi confiant en la bonté de Dieu, fit le

signe de la croix et le fit aussi faire à son père confesseur; après quoi fait, sûrement passèrent la dite rivière, les uns à pied, les autres à cheval. Ne fut pas longuement après, plusieurs gens à cheval vinrent au même passage de la dite rivière pour passer. Voyant les autres devant eux être sûrement passés, dirent avec dérision : — Si ces bigards [1] et hypocrites ont bien passé, pourquoi n'y passerions-nous aussi? — Et aussi présomptueusement se boutèrent en la rivière, en laquelle ils demeurèrent tous et furent noyés.

« Une autre fois, comme la dite ancelle allait d'un couvent à autre, le chariot sur lequel elle était chut et renversa en une profonde fosse pleine d'eau. Une de ses sœurs qui était avec elle avait une grande pièce de licorne [2] que la petite ancelle aimait chèrement, laquelle tomba en l'eau: dont la dite religieuse fut grandement désolée. Elle se recommanda tout bas en son cœur ès oraisons de la dite ancelle, et se signa du signe de la croix, et soi confiant en elle, entra dedans cette fosse pleine d'eau, sans quelqu'aide humaine, excepté un petit ranselet (*rameau*), qui n'était pas plus gros qu'une petite branche de vigne. Elle alla quérir et apporta icelle licorne qui était nageant au milieu de l'eau, sans soi mouiller, excepté un petit (*peu*) la plante du pied.

« En un monastère de dames de religion, était une religieuse de belle et honnête conversation, laquelle chut en une horrible et épouvantable maladie qui lui tint tout l'espace

[1] Les Bégards ou frères du libre esprit sont des hérétiques que le concile général de Vienne condamna en 1313. Comme ils se prétendaient moines, on désigna parfois sous le nom injurieux de Bégards ou Bigards les religieux en géneral. (BOLLAND. 6 mars, p. 563., note c.).

[2] Les objets que le Moyen Age réputait être faits en corne de licorne étaient fabriqués avec la corne du rhinocéros ou du daim. L'existence de la licorne, rejetée par la science moderne, est cependant attestée par quelques voyageurs de notre époque. V. *la Revue de l'Art chrétien*, t. I. p. 235.

de cinq ans : en telle sorte que tous les quinze jours, une fois au moins, elle chéait moult douloureusement, écumait par la bouche abondamment et déshonnêtement, comme ferait un porc sauvage, quand il est échauffé. Et après ce, elle demeurait tout enragée et hors de sens et comme démoniaque. Et nonobstant qu'elle fût étroitement liée et tenue de plusieurs fortes personnes, néanmoins, malgré qu'ils en eussent, elle se levait et saillait (*sautait*) jusqu'au plancher; et de sa bouche saillait une chaleur comme d'une fournaise ardente, et un si grand vent comme s'il fût de foudre et orage. Et lui durait long espace, dont toutes les religieuses du monastère étaient moult travaillées, et n'y savaient conseil ni remède convenables trouver. Enfin la recommandèrent ès prières de la petite ancelle de Notre-Seigneur, laquelle, par pitié et compassion, lui envoya un de ses pères confesseurs, lequel soi confiant en la bonté de Dieu et ès mérites de la dite ancelle, dévotement la signa du signe de la croix. Et tantôt elle fut parfaitement sanée et guérie, ni oncques depuis nul signe ni apparence de la dite maladie ne furent vus en elle.

« Une de ses religieuses, nommée sœur Jeanne de Sirie, avait une moult grande douleur en une de ses mains et ne savait que faire pour remède avoir. Elle pensa qu'elle irait par devers la petite ancelle de Notre-Seigneur pour la prier qu'elle fît le signe de la croix sur sa dite main malade. Et ainsi, comme elle (*la*) lui présenta pour ce faire, la petite ancelle, voyant qu'elle lui présentait pour la signer du signe de la croix, pour quelque grâce qu'elle réputait être en elle plus qu'en autre, elle en fut triste et dolente. Et, comme par dédain, bouta arrière ladite main malade. Une chose merveilleuse fut, car par son attouchement qui fut fait par dédain, elle fut entièrement sanée et guérie.

« Une autre de ses religieuses était en l'infirmerie grièvement malade, laquelle y avait été l'espace de trois jours qu'elle n'avait comme rien mangé. La petite ancelle de Notre-Seigneur piteusement demanda comment elle se portait, et on lui répondit qu'elle était fort malade, et qu'on estimait qu'elle devait bientôt mourir. Lors, ladite ancelle

prit un petit morcelet de quignarde [1] et le signa du signe de la croix, et lui envoya et manda quelle le mangeât, comme elle fit. Après quoi, incontinent, elle fut parfaitement guérie et se partit (*le*) lendemain, saine, de l'infirmerie.

« Elle était une fois en un de ses couvents situé en un pays où il y avait, pour cette année-là qu'elle y demeurait, défaillance de blé et de vin. Et audit couvent, pour saines et malades, n'avait que bien petit (*peu*) de vin, lequel encore était si infecté et si empuanti qu'il faisait grand mal au cœur à ceux qui le sentaient. Elle en fit apporter vers elle une petite portion, sur quoi dévotement elle fit le signe de la croix ; et incontinent, toute l'infection et puantise fut ôtée, non pas seulement du vin qui lui fut apporté, mais aussi du vaisseau principal : en telle manière que toutes fois qu'on apportait de cettuy vin pour la réfection, devant la bénédiction de la table il était si puant, mais après la bénédiction faite et le signe de la croix, la dite infection était évacuée, et avec ce, le vin était bon et savoureux.

« On lui donna une fois par dévotion une belle table (*tte*) d'ivoire [2], laquelle chèrement elle aimait pour les belles images de la Passion de Notre-Seigneur qui y étaient. Par envie de l'Ennemi, elle fut rompue, dont elle fut moult dolente. Et fit ses complaintes au père confesseur, lequel la réconforta en disant qu'il la ferait refaire. Et la prit et se mit en la voie pour la porter au maître (*ivoirier*), pour la réparer. Et comme il était en chemin, il voulut regarder la rompure; et en l'ouvrant, en la confidence de l'ancelle de Notre-Seigneur, il la signa du signe de la croix, et la trouva aussi entière, sans nulle fraction ni rompure, comme elle avait oncques été, dont elle fut moult consolée. »

[1] Etienne Juliac traduit par *quodam globo grossi panis*. — En patois picard, *quignon* signifie un gros morceau de pain, et *cugnot*, une espèce de gâteau. Voir notre *Glossaire du patois picard*, au mot *Cogno*.

[2] Ce que nous appelons aujourd'hui *dyptique*.

XII.

De la grande dévotion et révérence qu'elle avait au saint Sacrement de l'Autel et de la réception du précieux Corps de Notre-Seigneur.

« ...... La sainte messe, en quelque lieu honnête qu'elle fût, en grande dévotion et révérence, elle faisait tous les jours devant elle célébrer. Et pour plus la dévotement ouïr, souventes fois sa conscience par confession précédente elle préparait. Lesquelles messes, quand elle était dehors pour cause raisonnable, publiquement avec les autres elle oyait; mais, quand elle était dedans les couvents, elle les oyait secrètement et ne voulait que nul y fût présent, excepté celui qui célébrait pour lui administrer, afin qu'aucunes (*des*) grâces singulières que Dieu, par sa grande bonté, lui faisait ès dites messes, ne fussent manifestées. Et nonobstant que toutes celles qu'on célébrait en sa présence, elle les oyait en grande dévotion et révérence, encore plus sans comparaison celles qu'elle oyait, quand elle était en son privé et secret, et avec plus grand embrasement et fervente amour. És quelles messes, quand on parvenait à l'élévation du précieux corps de Notre-Seigneur, en une profonde humilité et grande cremeur (*crainte*), elle adorait en soi déprimant, vilifiant et annihilant; en pleurant si abondamment et piteusement qu'il semblait qu'elle devait fondre tout en larmes; en criant et gémissant si hautement et angoisseusement que ceux qui la voyaient dedans et dehors en avaient grande compassion et admiration. Et de sa hautesse, puissance, grandeur et excellence, elle avait si merveilleuse connaissance et sentiment, que souvent ceux qui étaient présents estimaient véritablement que Notre-Seigneur se manifestait et démontrait à elle par grâce spéciale, en aucune forme qui était, ainsi qu'il lui plaisait, ou glorieuse, ou piteuse et douloureuse, à elle seulement visible. Après laquelle ado-

ration, son cœur demeurait si enflammé en la très-parfaite amour de Dieu, et son esprit si élevé, qu'il semblait qu'elle fût toute transfigurée en lui et par-dessus nature ravie ; et cessaient tous ses sens naturels de l'usage de leur office.

« Une chose moult merveilleuse était, que souvent à l'élévation du précieux corps de Notre-Seigneur, elle avait claire connaissance de celui qui célébrait : c'est à savoir s'il était en bon état ou mauvais. Et à cette fin qu'on ne pût nullement apercevoir aucune grâce en elle, pour le bien de la conscience du célébrant, et afin qu'il se pourvût de remèdes salutaires au défaut qu'il avait, par bonne prudence et secrète manière, elle lui en donnait connaissance et occasion de soi corriger et amender, sans que ni lui ni autre ne pût savoir comment elle en avait eu connaissance. . . . .

« Comme elle était en un de ses couvents, situé au pays auquel le plus communément on célébrait de (*avec du*) vin blanc que vermeil, il advint une fois que celui qui administrait estimait que de l'eau ce fût vin, et, de fait, au lieu de vin, administra eau à celui qui devait célébrer la sainte messe en sa présence. Quand vint à l'adoration du précieux corps de Notre-Seigneur, elle l'adora en telle humilité et révérence et en larmes, comme dit est par devant. Mais, à l'élévation du sang, elle sentit en son esprit que ce n'était point le précieux sang de Notre-Seigneur, et ne lui fit point d'adoration comme elle avait accoutumé. Plusieurs personnes de religion et du siècle ont souvent désiré et de fait ont labouré d'être en l'oratoire où on célébrait messe devant elle, pour voir comment humblement elle adorait le précieux corps de Notre-Seigneur, et pour ouïr les gémissements piteux qu'elle faisait en sa glorieuse présence. Mais elle ne s'y voulait nullement consentir, s'ils n'étaient grandement spirituels et familiers d'elle. Pour quoi, les aucuns voyant qu'ils n'y pouvaient entrer ni aller, ils se cachaient en quelque lieu secret, près de l'oratoire, pour ouïr secrètement les pleurs et amères complaintes que devant Notre-Seigneur elle faisait. Mais rien on ne lui pouvait céler : car ce que créature ne lui disait, le Créateur lui révélait. Elle

avait aussi claire connaissance d'eux en leur absence, comme s'ils eussent été en sa présence. Et en était désolée et s'en plaignait piteusement à ses frères, pour ce quelle ne pouvait au confort de son esprit adorer Notre-Seigneur, quand elle sentait gens être mussés (*cachés*) pour la curieusement ouïr.

« On lui demanda aucunes fois comment, à l'adoration du précieux corps de Notre-Seigneur, elle pleurait si abondamment et gémissait si hautement. Doucement elle répondit que aucunes fois elle ne pouvait autrement faire, et tout le monde fût-il présent, quand elle sentait la grandeur et puissance du Roi au regard duquel tout le monde n'est rien. Toutes fois qu'elle oyait la sainte messe en public, ou dehors, ou dedans, nonobstant qu'elle eût tel sentiment et connaissance, comme elle avait quand elle était en son privé, néanmoins, par le plaisir de Dieu, qui en ce disposait avec elle, elle ne démontrait point si patentement (*ouvertement*) en public comme en secret, de la réception du très-précieux corps de Notre-Seigneur. C'est une chose de si grande admiration et dévotion que ceux qui proprement lui ont administré, à grande difficulté (*ne*) le sauraient suffisamment réciter. Nonobstant qu'elle était pure et nette, pleine de grâces et de vertus, néanmoins, en la présence de Notre-Seigneur, quand elle le voulait recevoir, elle clamait hautement, en soi indiciblement déprimant et (*se*) réputant toute souillée, orde et abominable, et indigne de vivre et converser entre les pécheurs, pour les offenses qu'elle se disait avoir commises contre la Majesté et bonté divine : dont elle avait si grande tristesse et douleur, qu'il semblait que le cœur lui devait fendre, en pleurant (*si*) amèrement qu'il semblait de ses deux beaux yeux que ce fussent deux petites fontaines vives et courantes des larmes qu'elle pleurait, non pas descendant goutte à goutte, mais courants comme petits ruisseaux. De l'abondance desquels elle était tout arrosée, et comme toute baignée, et gémissait si douloureusement comme une femme qui travaille et ne peut enfanter, et comme une personne qui est jugée à mort. Pour quoi ceux qui l'administraient et oyaient avaient grand

ébahissement et épouvante. Et incontinent qu'elle avait humblement reçu (*Notre-Seigneur*), elle était toute ravie et transfigurée en lui. Et en cet état, sans rien mouvoir, comme si elle fût transie, elle demeurait aucunes fois l'espace de douze heures, aucunes fois dix, autrefois onze. Et quand elle revenait à elle, aucunes fois elle avait la face tout angélique, toute belle et si claire, que c'était un plaisir et confort de la voir. . . . .

« Quand Notre-Seigneur voulait qu'elle fît quelque grande besogne ou aucuns faits solennels ou quelque autre chose digne de commandation, pour tant qu'elle ne voulait nullement s'incliner à faire chose par quoi on pût estimer qu'elle eût en elle quelques biens ou grâces de Dieu, il lui faisait consentir par le Saint-Sacrement de l'Autel. Et tellement qu'elle ne pouvait user les espèces du Saint-Sacrement qui demeuraient en sa bouche, jusqu'à ce qu'elle donnât son consentement. Aucunes fois elle a été contrainte, après la réception du précieux corps de Notre-Seigneur, duquel les espèces ne pouvait user, comme dit est, de retourner à son père confesseur pour savoir ce qu'elle en devait faire. Par le conseil duquel, elle se consentit de faire la volonté de Dieu ; et, tantôt le conseil donné, les dites espèces étaient usées (*consommées*).

« Une fois, en une grande solennité, elle avait moult grande dévotion de recevoir le précieux corps de Notre-Seigneur. Pour laquelle dévotion accomplir, elle dit à son père confesseur que, en la messe, il voulût consacrer une hostie pour elle, laquelle chose il n'entendit point pleinement. Bien lui était advis que aucunement lui en avait parlé, mais il n'en était point certain, et n'osait aller vers elle pour savoir comment il en était, craignant de lui faire empêchement en ses oraisons. Et ainsi, il ne consacra pas d'hostie pour elle. Quand vint l'heure, après la messe, qu'elle avait accoutumé de soi communier, il ouït et entendit les pleurs et gémissements qu'elle avait accoutumé de faire à la réception du précieux corps de Notre-Seigneur, et pensa qu'il y avait (*là*) quelque grand mystère. Il lui demanda d'où venait ce qu'il avait ouï, laquelle humblement répon-

dit que Notre-Seigneur lui-même s'était donné à elle et lui avait administré son précieux corps.... Et advint cette chose étant au couvent de Hesdin. »

XIII.

De l'austérité et âpreté de sa vie, et comment elle était humaine aux autres.

« .... Tous les jours, elle jeûnait sans manger chair, pour (*quelque*) infirmité ou débilité qu'elle eût. Quand elle était à l'école, en son jeune âge, (*re*)doutant que ses parents ne la contraignent d'en manger au dîner, elle ne revenait point de l'école à midi, jusques à l'heure des vêpres. Qui voudrait bien considérer la sobriété et petitesse de son manger, trouverait qu'elle vivait mieux (*plutôt*) divinement qu'humainement. Qui est celui qui pourrait naturellement jeûner l'espace de quarante jours et autant de nuits, sans manger et sans boire, comme elle a fait, par la grâce de Dieu, (*pendant*) plusieurs quarantaines? Elle a aucunes fois jeûné, nonobstant sa très-grande faiblesse, en mangeant seulement pain et eau. Et quand, par conseil, pour refociller (*ranimer*) sa pauvre nature, elle goûtait un peu de vin, elle l'arrosait si abondamment d'eau, que l'on pouvait mieux dire que le vin était mué en eau que l'eau en vin. Aucunes fois, quand il plaisait à Dieu qu'elle portât une grande et griève peine, comme bien souvent elle faisait, tant qu'elle était en icelle peine, il n'était ni vin, ni pain, ni viande qu'elle pût assavourer. Et quand on lui faisait prendre quelque chose pour soutenir nature, elle en prenait si peu, que c'est comme chose incrédible. Et quand aucunes fois elle mangeait, c'était tant gracieusement et sobrement, que c'était grand plaisir et dévotion à la voir et regarder. Et semblait véritablement que les enfants d'Israël ne trouvèrent oncques aussi grande saveur, en mangeant la manne du ciel, que elle trouvait en un peu de pain. Et

adonc gracieusement elle contemnait et déprisait manger chair et les grands poissons, et disait que ce n'était pas nette viande (*nourriture*) comme le pain. Quant (*à ce qui*) est de chair, comme dit est, jamais n'en goûta [1], ni les grands et gros poissons oncques n'aima ; mais les plus petits de la rivière, pour tant qu'ils représentent simplesse et innocence, elle voyait volontiers. Aucunes fois, on lui en présenta pour la consoler; mais si on lui en faisait manger, elle le faisait envie (*à regret*).

« Une fois (*à Poligny*), depuis le jour de Pâques Flories (*dimanche des Rameaux*) jusques au Jeudi-Saint, elle ne mangea ni prit quelconque viande (*nourriture*), et depuis ce jour jusqu'à la solennité de Pâques, en laquelle N.-S. par sa grâce lui envoya un petit (*peu*) de viande auprès d'elle, de laquelle elle fut réfectionnée tellement qu'elle ne mangea (*plus*) qu'il ne fût trois jours après ladite solennité.

« Nonobstant qu'elle fût à sa propre personne ainsi âpre et austère, toutefois, à l'égard des autres, elle était très-large et très-humaine. Et était son vouloir que les religieuses et les frères religieux qui sont leurs administrateurs fussent selon la sainte pauvreté pourvus et réfectionnés, sans surabondance ni superfluité. Ni oncques ne se douta, ni défia de la bonté de Dieu, qu'il ne les dût pourvoir de leurs nécessités, si loyalement ils gardaient ce qu'ils lui ont voué et promis.

« En plusieurs bonnes villes, où ses couvents sont situés, pour l'amour de Dieu et révérence de sa personne, quand elle y était présente, les bonnes et charitables personnes lui envoyaient de leurs biens, comme pain, vin, et autres viandes, mais jamais ne voulut y toucher ni en goûter. Mais tantôt les faisait distribuer aux malades et autres nécessiteux, ou à toutes les sœurs de la communauté. Et aucunes fois, quand pour l'occasion des grièves maladies et

[1] On pourrait voir là une contradiction avec d'autres passages, si on ne se rappelait qu'ailleurs le mot *viande* est pris ordinairement dans le sens général de *nourriture*.

infirmités qu'elle portait, on la contraignait de prendre quelque petite substance, laquelle, pour sa petitesse et pour la paucité, ne se pouvait étendre jusqu'aux autres sœurs en la communauté, en grande tristesse et douleur de cœur et en pleurant, envie (*à regret*) et contre sa volonté et dolentement elle la prenait. Les biens qui lui étaient aucunes fois apportés pour l'amour de Dieu, par le moyen de quelque bonne personne, fût-ce vin ou viande, tant libéralement et largement elle les distribuait aux religieuses, qu il semblait qu'ils croissaient entre ses mains. Et ne cessait point tant qu'une chacune en eût reçu à suffisance. Quand aucuns des frères qui ont l'administration d'elles, par dévotion la venaient visiter, ou qu'ils revenaient de l'aumône (*la quête*), ou (*que*) quelconque autre personne lui semblait qu'elle eût indigence ou nécessité, tant doucement et charitablement leur présentait à boire, en emplissant le vassel tant plein qu'il pouvait contenir, et tellement que souvent aucuns de ses beaux et virginals doigts touchaient jusques à la liqueur. Pour la révérence duquel attouchement ils étaient plus que du vin rassasiés. Plusieurs fois, quand elle apercevait une personne indigente ou en nécessité et n'avait rien pour lui donner, quelle personne que ce fût, elle avait une tristesse en soi par compassion, et désirait moult qu'elle la pût secourir en sa nécessité. Et Notre-Seigneur adonc la regardait piteusement; car souvent excitait le cœur de quelqu'un, pour lui accomplir son bon et piteux désir et apporter ce qui lui était convenable.

« Comme, une fois, elle était en un de ses couvents, situé en pays famineux, auquel le blé et autres choses comestibles étaient en grande paucité et cherté, pour quoi le pauvre peuple était moult affligé et avait moult grande nécessité, dont elle eut en son cœur grande pitié et compassion, on ne sut d'où il vint, fors par la grâce de Dieu, (*qu'*) elle fut pourvue d'un sac tout plein de beau froment. Et le fit secrètement administrer aux pauvres et dura longuement.

« Des biens que Notre-Seigneur lui avait aucunes fois envoyés et transmis, quand elle en avait distribué aux in-

digents, jamais pour sa personne ne toucha au résidu, ainsi (*mais*) la conservait diligemment pour les autres pauvres et disetteux. Et souvent on aperçut évidemment que par long temps il ne diminuait point. Souvent en donnait, et toujours y en trouvait. Une fois, pour l'amour de Dieu, on lui apporta des œufs, en un pays auquel y en avait peu. Elle les reçut liement (*avec plaisir*) et les mit en une petite arche. Et tous ceux qui des œufs demandaient, tant pour sains que malades, libéralement elle leur en donnait, et point ne décroissaient. Et elle l'aperçut clairement, mais oncques n'en ouvrit la bouche. Pareillement, le vin qu'on lui apportait aucunes fois pour l'amour de Dieu, longuement pour le distribuer elle le gardait, sans diminuer et sans perdre rien de sa bonté ou saveur. Une fois, à deux frères qu'elle envoyait dehors pour les affaires de religion, par moult mauvais temps, elle leur donna une petite bouteillette de vin pour les refociller, par le désolable chemin qu'il faisait. Duquel ils usèrent, quand il en fut temps, et le trouvèrent souverainement bon et confortatif, suffisant pour eux faire tout le chemin sans diminuer. Et jaçoit que (*quoique*), aux pays abondants en vignes, le vin, pour l'amour de Dieu, lui fût abondamment présenté, et là où il n'y avait nulles (*vignes*), assez compétament (*suffisamment*), néanmoins, où était l'abondance, bien petit elle en prenait, arrosé d'eau; et au pays où il était cher, rien, si ce n'était par contrainte de maladie, n'en voulait goûter. Tout son refrigement (*rafraîchissement*) était à boire eau; et tout ainsi, comme les buveurs de vin connaissent le meilleur au goût, pareillement elle connaissait les bonnes eaux, desquelles souvent elle n'osait boire tout son saoul et selon sa nécessité. Et pourtant que, en anciens pays, les eaux sont plus grosses et pesantes que en autre, aucunes fois, afin qu'elles soient plus saines, les faisait bouillir pour mettre en une fiole de verre [1].

« Le diable, qui était moult troublé de l'âpre et entière

[1] L'auteur commet ici une erreur de physique; on sait que l'eau, après avoir bouilli, devient moins saine et plus lourde.

vie qu'elle menait, et envieux du grand fruit qu'elle faisait, une fois s'aperçut qu'elle avait grande nécessité de boire ; et l'eau bouillait sur le feu pour mettre en la fiole de verre, qu'il frappa impétueusement d'un gros bâton et la rompit en plus de cent pièces. Quand elle vit la fiole rompue et l'eau épandue, doucement le (*sup*) porta et recueillit les pièces de la dite fiole, et tantôt elle fut aussi belle et aussi entière qu'elle avait oncques été. Et par deux fois, l'ennemi la rompit, et par deux fois, elle fut réparée en telle beauté et bonté comme elle était par devant [1].

« Une autre fois, l'une de ses religieuses allait quérir de l'eau pour elle, portant avec elle un livre appartenant à l'usage de la dite ancelle, lequel par inadvertance chut tout ouvert dedans l'eau ; par quoi il fut tout souillé et gâté, sans espérance que jamais dût rien valoir. Dont la dite religieuse fut grandement triste et dolente, et avec ce, elle avait grand peur de la désolation qu'elle imaginait que aurait la petite ancelle, quand verrait son livre ainsi gâté et perdu. Finalement, en grande crainte, elle lui présenta le dit livre gâté, laquelle, quand elle vit la dite religieuse aussi peureuse et craintive, en eut pitié et compassion, et lui dit : — « Ma fille, ne crains point, car ce livre n'est pas perdu ». — Et le prit en ses mains, tout gâté, et tantôt qu'elle l'avait un peu tenu, il fut trouvé aussi beau et net qu'il avait oncques été, excepté une petite tache qui en un côté du dit livre demeura, pour avoir spéciale mémoire du miracle.

« Une autre fois, comme elle avait indigence et nécessité d'eau, l'un des frères lui en apporta en petit potet de terre, qui était plus haut que la fenêtre par laquelle on lui donnait ; et ne le pouvait (*in*)cliner ni d'un côté ni d'autre, pour l'étroitesse de la fenêtre. Subitement, par la grâce de Dieu, il fut si proprement accourci pour y entrer et si justement, que on n'eût pas mis un fétu entre la hautesse de la dite fenêtre et du vassel (*vase*). »

[1] S. Grégoire (lib. I *Dialog.*, c. VII) attribue le même miracle à l'évêque S. Donat.

XIV.

Des griéves peines et tourments qu'elle (sup)porta.

«..... Tout le temps de sa vie, elle a eu peines continuelles. Quand l'une lui cessait, l'autre recommençait ; et, qui plus est, très-souvent elle en avait deux ensemble, sans les autres diverses peines que Dieu lui envoyait souvent. Elle avait comme continuellement une maladie, qui semblait mieux lui être donnée pour exercice et accroissement de vertus que humainement, et (*c'*) était une enflure qui jamais ne cessait de monter et descendre. Et, nonobstant qu'elle lui fût moult pénible et grévable, toutefois moult bénignement et patientement elle la souffrait et portait. Cette maladie n'était point du nombre des autres, pour tant que sans cesse elle l'avait. Mais avec cette (*infirmité*), aucunes fois au corps seulement elle portait peines et douleurs ; aucunes fois seulement en l'âme ; et aucunes fois, tout ensemble et au corps et en l'âme, elle avait et portait très-angoisseuses peines. Icelles peines, qui aucunes fois venaient naturellement et humaines, très-doucement et patientement elle portait. Mais celles qui divinement lui venaient, c'est-à-dire celles que Dieu lui envoyait en la manière qu'il lui plaisait, il convenait qu'elle les portât et souffrît : car il n'était pas en elle d'autrement faire. Avec cette peine et infirmité, jamais n'était sans autre particulière qu'elle avait et portait si amèrement et longuement, que aucunes fois elle n'avait pas en huit jours l'espace d'une heure de répit.

« Une chose piteuse était, que, aux lieux et aux jours où les créatures prennent leur repos et confort, en iceux jours, et lieux, elle souffrait grande peine et travail. Quant aux lieux, en la couche où toutes manières (*sortes*) de gens prennent leur repos, et sains et malades, oncques repos elle n'y prit : car, incontinent qu'elle s'y mettait, nouvelles peines la reprenaient, qui lui duraient toute la nuit jusques

au jour, aucunes fois jusqu'à midi. Et ces peines n'étaient point par deux ou trois nuits en la semaine, mais toutes les nuits, sans nulle excepter; pareillement ès jours du dimanche et des fêtes et solennités..... En iceux jours, elle portait plus grandes et douloureuses peines, sans comparaison, qu'elle ne faisait aux jours fériaux. Et d'autant que la fête et solennité était plus grande, d'autant la peine était plus angoisseuse. Lesquelles peines commençaient, pour le dimanche, le samedi aux vêpres, et duraient jusques après complies du dimanche, et aucunes fois jusques à matines. Et les peines des fêtes commençaient pareillement aux vêpres de la vigile, et (*se*) terminaient après complies de la fête. Et celles des solennités commençaient dès la vigile à midi, et étaient plus âpres et plus douloureuses que les autres et duraient jusques à tant que les solennités étaient passées.....

« Lesquelles peines, quand actuellement elle les souffrait, s'il venait aucune personne parler à elle, qui fût de tel état ou condition que bonnement on ne lui osait dénier (*refuser*) sa présence, quand elle se déterminait de parler aux dites personnes, subitement elles cessaient et prenaient fin, en telle manière que, les paroles durant, elle ne sentait ni mal ni peine. Mais une chose piteuse était, car incontinent qu'elles étaient parties de sa présence, par autant de temps qu'elle avait été sans peine, par autant de temps et d'espace icelle peine croissait et redoublait. Par lequel accroissement, la douleur qu'elle souffrait était tant griève, que aucunes fois elle jetait sang par la bouche.... Et est à savoir que les dites peines subitement commençaient et subitement cessaient : par quoi on pouvait clairement voir qu'elles ne venaient point naturellement ni humainement, mais divinement. Et aussi, vu la faiblesse de sa personne et la gravité de la peine et maladie qu'elle souffrait, si elle eût été naturelle, quand c'eût été la plus forte personne qu'on saurait trouver, en fût-elle morte ou grièvement malade, ou longuement langui (*ssante*) après la peine. Mais Notre-Seigneur, en lui envoyant et donnant la peine par sa grâce, lui donnait force et puissance de la porter. Et

quand icelles peines cessaient, entièrement elles cessaient et terminaient (*si complétement*), que quelconque signe ni apparence ne demeurait après, non plus que si oncques elle n'eût senti les dites peines. Et disait aucunes fois : — « Je ne sais si j'ai eu mal ou peine », — nonobstant que, aucunes fois, la peine durant, elle était toute courbée et crochue par force de mal, et la langue percée tout outre; et son chef semblait être un pot bouillant sur le feu. Mais après, elle était aussi droite qu'elle fut oncques, et la langue entière et le chef bien attempré (*disposé*), et conséquemment tous les autres membres. Une chose merveilleuse était que, quand elle avait chaud, la chaleur était si grande que toutes les eaux ou les plus froides choses du monde qu'on pouvait trouver ne l'eussent pu refroidir. Et quand elle avait froid, la froidure était si excessive que toutes les chaleurs du monde ne l'eussent pu réchauffer.

« Tous les cruels martyrs et griefs tourments que plusieurs des glorieux saints de paradis ont corporellement portés et endurés, elle les a, de fait et sensiblement, l'un après l'autre portés et soufferts, et encore plus douloureusement et angoisseusement. Quant à la longue durée des martyres, elle l'a portée plus longuement qu'ils n'ont fait : car le temps qu'ils souffraient leur martyre communément ne durait que vingt ou trente ou soixante jours; mais elle l'a souffert plus de cinquante ans. Et pourtant à aucuns de ses pauvres confesseurs qui connaissaient les peines et tourments qu'elle souffrait, elle disait familièrement : — « Aux glorieux martyrs, qui sont en paradis, Dieu a fait grâce bien grande et bon marché : car ils ont été tantôt rôtis ou bouillis, ou on leur a hâtivement tranché la tête. » — Une chose merveilleuse était, car il n'était semaine qu'elle ne souffrît un ou deux martyres ; desquels les aucuns étaient qu'elle était réellement rôtie comme S. Laurent ; et nonobstant que le feu n'y fût pas naturellement, néanmoins il y était quant à son effet et opération réellement ; car, par la puissance de Dieu, l'effet et opération du feu peut être sans le feu, comme le feu peut être sans son effet et opération. Et ce martyre ou tourment lui durait l'espace d'une nuit tout entière.

« Aucunes fois elle était tourmentée comme S. Vincent; aucunes fois elle était crucifiée, aucunes fois écorchée, aucunes fois broyée, aucunes fois bouillie; aucunes fois, il lui semblait qu'on lui fendait le cœur par le milieu et qu'on l'emplît de sel, et puis, ainsi salé, qu'on le renclouît (*refermât*). Aucunes fois, il lui semblait qu'elle eût un tison de feu dedans son ventre qui tout l'ardait (*brûlait*), et aucunes fois qu'elle eût un charbon de feu tout ardent dedans les yeux, qui toujours ses yeux embrasait et consumait. Aucunes fois, on la tréperchait parmi le corps et tous les membres : ce lui semblait des fers aigus et ardents comme feu. Et ainsi des autres tourments dont les glorieux Saints et Saintes ont été martyrisés, elle était réellement et sensiblement tourmentée; et encore plus angoisseusement que plusieurs martyrs, car elle souffrait sans douceur ni quelconque résignation, laquelle était donnée aucunes fois aux glorieux martyrs par grâce et pour consolation. Excepté que quelques fois, après les grands tourments qu'elle avait ainsi soufferts et endurés, quand, pour l'occasion de la nuit, elle était demeurée seule, et que celles qui étaient accoutumées de la fréquenter et visiter s'étaient retirées, adonc les benoîts anges du Paradis la visitaient et administraient, et la couchaient et couvraient, et lui faisaient tous autres humbles et charitables services, comme pouvaient faire humainement à l'ancelle et épouse de Notre-Seigneur. Et outre les tourments et martyres qu'elle souffrit tout le temps de sa vie, il n'y avait membre sur elle qui ne fût, à son jour et à son tour, d'autres peines tourmenté.

« Ses yeux qui étaient plaisants à voir souffraient une peine qu'elle réputait être venue naturellement, et pour laquelle elle pourvut de remèdes convenables par voie humaine, qui étaient tant âpres et forts que c'était assez pour perdre les yeux d'un cheval ou d'un âne, qui eût mis dedans ses yeux les choses qu'elle mettait ès siens. La cause pour quoi elle y pourvut de remèdes, c'était pour tant qu'elle aimait mieux perdre tous les autres membres que les yeux, par lesquels elle voyait le précieux corps de Notre-Seigneur au Saint-Sacrement de l'Autel, et aussi voyait aux

livres de la sainte Écriture pour servir Dieu vocalement. Et jaçoit que (*quoique*) elle fit toute diligence d'y pourvoir, néanmoins il plut à Dieu qu'ils fussent tourmentés, comme les autres membres, et y porta une peine qui lui dura jusques à la fin. Et était telle que, toutes fois qu'elle disait ses oraisons ou qu'elle regardait d'un côté ou d'autre, il lui semblait qu'il y pendît deux petites molettes ou deux étoiles qui se tournaient ainsi qu'elle se tournait, et lui faisaient grande peine et travail.

« Quand la petite ancelle de Notre-Seigneur retourna de la présence du Saint-Père, elle fut moult grièvement malade sur le chemin, et il semblait qu'elle dût rendre l'esprit. Et de fait, sa langue était si retraite, par force de maladie, en son col, qu'il semblait qu'elle n'en eût point. Elle perdit la parole, et à grand'peine pouvait-elle respirer. Par quoi tous ceux de sa compagnie étaient moult désolés. Et ainsi (*alors*) que son père confesseur et la noble dame [1] étaient auprès du lit qu'elle (*où elle*) gisait, conférant piteusement par ensemble de la dite maladie, vint une moult belle dame, en semblance et forme d'une très-noble Vierge, laquelle devant tous s'approcha du lit de la malade et doucement la salua. Après, elle demanda deux œufs frais et mit les moyeufs (*jaunes*) en une de ses mains. De l'autre main, elle lui ouvrit la bouche, et tantôt subitement lui retira la langue et lui mit les deux moyeufs en la bouche, puis lui reclouit (*la referma*). Ce fait, elle l'embrassa et accola et baisa devant tous ceux qui étaient présents, et tantôt après s'évanouit; et fut la petite ancelle guérie. Son père confesseur plusieurs fois certifia que c'était la glorieuse Vierge Marie qui ainsi bénignement l'avait visitée et guérie [2].

« Une autre fois après, comme elle était au couvent de Besançon, elle tomba grièvement malade: cuidait-on qu'elle devait mourir. Mais, en icelle maladie, elle fut ravie en es-

[1] Le P. H. de la Balme et la baronne de Brissay. Cette dame n'accompagna point Colette jusqu'à Corbie.

[2] Le reste du chapitre ne se trouve point dans le manuscrit du XVe siècle.

prit et vit Notre-Seigneur en un trône; et devant lui étaient la benoîte Madeleine et Madame Ste Claire, requérant que de cette maladie elle trépassât et qu'elle fût en leur sainte et glorieuse compagnie. Mais Mgr S. François, étant à genoux devant Dieu, requérait le contraire, en disant: — Hélas! Sire, me l'avez vous donnée pour sitôt tollir; je vous prie que me la laissiez encore, car elle est moult nécessaire au monde, pour la réformation de mes ordres. — Auquel Notre-Seigneur octroya bénignement sa requête, et incontinent elle fut guérie. Et au retour de son ravissement disait, en soi piteusement complaignant: — Hélas! ce bon homme S. François ne veut pas que je meure encore, ni que je m'en aille avec Notre-Seigneur. J'en suis bien mal contente. — Et souvent quand elle révélait ces choses et autres, c'était quand elle revenait de ses ravissements, après lesquels elle était si remplie de choses divines, qu'elle ne savait quelles choses elle disait. Mais quand elle était du tout (*entièrement*) revenue à elle et qu'elle apercevait ce qu'elle avait dit, elle se déprisait et humiliait si profondément que c'était chose merveilleuse à voir. »

XV.

Du don de prophétie et de la grande connaissance que Notre-Seigneur lui donna.

« Les secrets divins et les hauts mystères, Notre-Seigneur (*les*) cache aux sages de ce monde et les manifeste et révèle aux petits et humbles. Sa petite ancelle fut humble et ignorante, au regard des faits mondains, mais elle fut sage et prudente quant aux biens souverains. Elle avait petite science acquise, mais de science infuse elle était plantureusement remplie, c'est (*-à-dire*) de la grâce du benoît Saint-Esprit, par laquelle elle connaissait clairement les choses qui étaient passées, qu'elle n'avait oncques vues, ni sues, et les choses secrètes qui étaient présentes, et celles qui étaient à advenir.

« Il fut un religieux de l'ordre de Mgr S. François, docteur en théologie et solennel clerc maître de (*l'Université de*) Paris, nommé maître Pierre Psalmon, qui, dès le commencement de la réformation de l'ordre de Madame Ste Claire qu'elle faisait, avait grande dévotion à elle. Advint qu'il fut malade mortellement. Ainsi (*alors*) qu'elle avait disposé d'aller visiter aucuns de ses couvents et qu'elle devait passer assez près du couvent où il était malade, elle connut en son esprit sa mortelle infirmité, et la mort première et la mort seconde. Et pour lui faire secours et aide, elle entra dans le dit couvent et le visita. Et en tel état le trouva qu'il se mourait, et jà n'avait plus de vie parmi les jambes. Et, comme depuis il a connu, il s'en allait à perdition doucement. Elle l'appela par son nom, et lui faisant le signe de la croix qu'elle avait en singulière dévotion et révérence, elle lui dit : — « Prenez bon cœur et ayez espérance en la bonté de Notre-Seigneur. » — Et assez tôt se départit. Le malade l'entendit et la (*re*)connut, et fut si grandement conforté que, par la grâce de Dieu et par ses mérites, assez tôt après il se leva sain et guéri de la première maladie. Et, pour avoir guérison de la seconde, il se vint rendre à elle [1] et humblement se présenta à demeurer en son service tout le temps de sa vie, laquelle il tenait par son moyen. Elle consentit à sa demeurance, non pas en intention de recevoir service de lui, mais pour lui trouver guérison de son âme. Et pour ce mieux faire, doucement elle l'exhortait de faire confession pure et entière, et que loyalement il purifiât son âme et sa conscience, sans rien retenir ni céler. Et pour ce faire, lui assigna confortable confesseur auquel, — si ce fut par honte ou par oubliance, Dieu le sait! — il ne dit pas tous ses péchés. Et se retourna vers elle, en disant qu'il était bien confessé entièrement. A quoi elle répondit que non, et lui récita secrètement plusieurs grands péchés par lui commis au temps passé, (*ce*) dont il eut grande admiration et connut qu'il était

[1] A Orbe, dans le pays de Vaux, dont le couvent fut fondé, en 1427, par Jeanne de Montbéliard, femme de Louis de Châlons, prince d'Orange.

ainsi vrai, et cuidait que nul ne le sût que Dieu. Et retourna, pour les confesser, puis revint à elle disant qu'il avait tout dit et confessé. Et elle lui répondit que non, et de rechef lui récita plusieurs autres grands péchés qu'il avait commis. Et par trois fois, elle le renvoya au sacrement de confession et de pénitence jusqu'à ce que salutairement il fût purifié. Pour quoi, publiquement il (*re*)connaissait qu'il tenait sa vie tant du corps que de l'âme par son moyen. Et s'il avait eu amour et dévotion par avant à elle, encore en avait-il plus grandes après.

« Une fois, en présence d'elle, deux nobles princes, par humilité, amour et charité, la vinrent visiter. Auxquels, après plusieurs bons enseignements qu'elle leur donna par son père confesseur, aucunes bonnes et notables (*choses*) elle leur fit lire. Mais l'un d'iceux ne se donnait point à écouter et entendre les bonnes et dévotes paroles qu'on lisait ; ainsi varia son cœur et (*l'*)appliqua en aucunes déshonnêtes pensées de charnalité. Nonobstant qu'il n'en montrait quelconque signe ni semblant, néanmoins il commença à plonger toute son imagination à la délectation de sa dite déshonnête et folle pensée. La petite ancelle de Notre-Seigneur, ce connaissant, tourna sa vénérable face vers le dit prince, en jetant un grand cri et une merveilleuse voix sur lui, sans proférer autre parole. Lequel cri entra tellement au cœur du dit prince, qu'il lui semblait véritablement que la dite ancelle de Notre-Seigneur voyait et connaissait aussi clairement tout ce qu'il avait en son cœur, comme proprement lui-même, et toutes ses ordes pensées, lesquelles par les mérites de la glorieuse ancelle, il bouta hors de son cœur. Et mit son entendement à entendre diligemment les saintes paroles qu'on lisait.

« Une autre fois, un notable prélat de la sainte Église, moult recommandé de grâce et de prudence, évêque de la cité de Castres, en Albigeois, descendit en la dite cité de Castres et voulut, par son humilité, visiter la petite ancelle de Notre-Seigneur, laquelle pour lors était en icelle cité [1].

[1] Le couvent de Castres (Tarn) fut fondé, en 1433, par le comte et la comtesse d'Armagnac.

Lesquels, conférant ensemble de plusieurs matières touchant l'honneur de Dieu et le salut des âmes, elle lui toucha vivement de deux choses qu'elle préconnut de lui. L'une, comment il n'était point content de son office et bénéfice, et qu'il anhélait (*soupirait*) et tendait à plus grand et plus haut. Et lui dit qu'il fût bien sur ses gardes, que pour les dignités transitoires il ne perdît la dignité pardurable. L'autre fut de la vitesse et brièveté de ses jours, et qu'il gardât sa conscience prête pour quand il plairait à Dieu de l'appeler. De la première chose il eut grande admiration comment elle le sût, car secrètement il sollicitait pour être cardinal. Mais ce que les hommes ne lui disaient, le Saint-Esprit lui manifestait. Assez tôt après partit pour la cour de Rome, pour parvenir où il prétendait, et en brief temps il termina ses jours, comme elle lui avait prédit [1].

« Une autre fois, un très-noble et très-puissant prince, comte de la Marche [2], envoyait par un sien chapelain, nommé sire Jehan Molines, visiter la petite ancelle de Notre-Seigneur, à laquelle le dit prince eut singulière amour et dévotion. Auquel chapelain, avant qu'il se partît de sa présence, elle préconnut et de fait lui manifesta aucuns mortels inconvénients, lesquels, en retournant, lui devaient advenir. Et pour cette cause le fit confesser, disant que si le corps était en péril de perdition, l'âme fût disposée à salvation. Deux ou trois jours après qu'il fut parti de sa présence, à (*une*) lieue et demie près de la cité d'Auxonne, il fut rencontré de gens d'armes cruels et terribles, qui lui percèrent le côté senestre d'une lance, et le navrèrent si cruellement au chef de coups d'épée, que les barbiers et chirurgiens de la dite cité d'Auxonne n'y osaient mettre les mains, si jugèrent-ils être impossible de le guérir. Adonc, à cette extrême nécessité, il retourna à la dite ancelle de Notre-Sei-

[1] Raymond Majorosius, évêque de Castres, mourut, en effet, à Rome, en 1427, un an après avoir été nommé cardinal par Martin V.

[2] Bernard d'Armagnac, comte de la Marche et de Castres, fondateur du couvent de Castres.

gneur et se recommanda à ses prières et oraisons ; puis, dit constamment aux barbiers que sûrement ils y missent la main. Et avant qu'il fût quinze jours, par les mérites de la dite ancelle de Notre-Seigneur, il fut entièrement sané et guéri.

« En la cité de Besançon, était un notable homme, nommé Jean de Coulongne, bourgeois et citoyen de la dite cité, et marchand, homme d'honneur et bien famé, de grande charité et recommandation. Lui, cuidant (*croyant*) être en aussi bonne santé que oncques avait été, elle eut claire connaissance que sa vie ne serait point longue et que la fin de ses jours était prochaine. Elle l'appela doucement, et, entre les autres choses salutaires qu'elle lui dit, ce fut de la sûreté de conscience et de la certaineté de l'heure de la mort. Et en la fin elle le persuada à préparer sa conscience et à faire de ses biens la dernière ordonnance. A laquelle chose faire, promptement il consentit et la mit à exécution sans point tarder. Il (*de*)vint malade, de laquelle maladie, comme il avait (*été*) prédit, il termina ses derniers jours.

« Pareillement, ès parties de Bourgogne, était un noble et puissant seigneur, en science grave et de grande justice recommandé, lequel, avec plusieurs de son appartenance, à la dite ancelle de Notre-Seigneur eut grande connaissance et singulier amour et fiance. Et, en ses affaires, pour l'amour de Dieu, lui fit plusieurs subsides et grand confort. Cettui seigneur estimait être en bonne santé et convalescence. Elle, étant en étrange région, eut claire connaissance qu'il devait en bref mourir, et, outre plus, elle connut aucuns empêchements que devant Dieu il avait en sa conscience. Pour lesquels ôter, elle lui envoya quelque religieux pour les lui manifester par quelque secrète crédence (*confidence*). Auquel humblement ajouta foi, et auxdits empêchements pourvut. Après quoi il consomma ses jours.

« Une autre fois, une notable bourgeoise de la cité de Châlon (*s.-Saône*), qui était de sa connaissance et moult familière d'elle, la vint par dévotion visiter au couvent de Poligny. De laquelle elle connut son prochain définement, et la fit, pour la sûreté de sa conscience, réconcilier audit couvent

de Poligny. Et incontinent qu'elle fut retournée, elle fut malade mortellement et termina ses jours.

« Aussi claire connaissance avait-elle des choses faites en son absence, comme en sa présence, quand pour quelque bien elle désirait savoir la chose. Un de ses frères, pour ses besoins, était une fois allé à Rome, et fit aucune chose (*si*) secrètement que nul n'en pouvait rien savoir que Dieu et lui, et cuidait bien faire. Mais, tantôt qu'il fut retourné, elle lui dit :— Pourquoi avez-vous fait telle chose ? — (*Ce*) dont le frère fut tout honteux, et aperçut bien qu'on ne pouvait lui rien céler.

« Du régime de tous ses couvents, quand lui était avis qu'il était de bonne congruité qu'elle en eût aucune connaissance, aussi bien le savait-elle et connaissait des plus lointains ; et de tous ceux dont elle était absente, comme de ceux auxquels elle était présente. Et les défauts qu'on y faisait, elle manifestait secrètement ou publiquement aux visiteurs, pour y pourvoir de remèdes convenables. Plusieurs fois elle disait à ses religieuses familièrement : — Je vous dis, mes sœurs, que Notre-Seigneur m'a fait cette grâce de m'avoir donné aussi grande connaissance de la religion de Mgr S. François, en l'âge de huit ans, comme à trente ou à soixante ans.—Une chose de grande admiration était, que oncques inconvénient n'advint à la religion qu'elle ne le préconnût devant qu'il advînt. Mais quel il serait, point ne connaissait, ni en quel couvent. Et aussitôt qu'elle avait telle connaissance, elle en portait en son cœur une grande tristesse et douleur. Plusieurs gens, et de grands et de petits états, sont souvent venus par devers elle, les uns par dévotion, les autres pour avoir quelque spirituelle consolation, ou pour avoir conseil ou aucune bonne exhortation. Mais de la plus grande partie de ceux qui y venaient pour profiter, avant qu'ils entrassent en l'oratoire, elle connaissait quels ils étaient et quoi ils demandaient, et lui était administrée la réponse qu'elle devait dire ou faire.

« Ses pères confesseurs et frères, pour la grande connaissance qu'ils savaient par Dieu lui être donnée, en quel-

quonque lieu qu'ils étaient, tant fût loin, ils avaient aussi grande crainte d'elle, comme s'ils eussent été en sa présence. Et s'ils faisaient quelque chose qu'il y eût à reprendre, tantôt qu'ils étaient en sa présence, bénignement (*le*) leur remontrait. Plusieurs fois, quand ses religieuses avaient en leur cœur aucune secrète désolation, doucement les appelait vers elle et leur parlait de la matière en les consolant.... Une fois, au couvent où elle était, y avait une pauvre nourrice, laquelle était fort tentée de soi en aller de la religion, et n'osait à nul sa tentation déclarer; mais la petite ancelle de Notre-Seigneur en eut tantôt connaissance et la fit venir par devers elle, et lui manifesta sa dite tentation, tant qu'elle reconnut sa coulpe (*faute*) devant Dieu et devant elle. Et conçut une grande dévotion et détermina de faire profession. Une autre fois, au couvent où elle était, y avait une religieuse, laquelle était désolée du fait de sa conscience. La petite ancelle de Notre-Seigneur le connut en son esprit. Elle la fit appeler, et parla à elle tout doucement et profitablement, en lui démontrant bien au vif le péril de sa tentation, en l'admonestant d'être ferme et constante contre la dite tentation. . . . . .

« Une jeune fille, qui avait familiarité à elle, avait aucuns péchés secrets en sa conscience; elle le connut, et labourait (*travaillait*) vers elle à ce qu'elle se confessât; mais connut en son esprit qu'elle n'en faisait rien. Une fois qu'elle se vint confesser au confesseur du couvent où elle était, elle lui manda, par aucun frère, qu'elle se confessât bien, et commanda de dire si haut que le confesseur la pût ouïr. Et par ainsi, elle s'en confessa. Et maintes fois, de plusieurs elle connut les dangers en quoi (*où*) ils étaient par défaut de confession. Et jamais ne cessait de labourer pour telles gens, jusqu'à ce qu'ils fussent en sûreté de conscience.

« Elle était une fois avec les autres religieuses au divin office, et était au bout des chaires (*stalles*), et une autre religieuse à l'autre bout du chœur, laquelle, au service divin, était fort occupée en vaines pensées et bien étranges. La petite ancelle de Notre-Seigneur le connut, et lui manda, par une autre religieuse, qu'elle cessât jusqu'après

l'office. Laquelle adonc se corrigea et fit toute diligence de bouter hors telles pensées. Une autre fois, en un de ses couvents, comme elle était en l'office divin, une religieuse qui était auprès d'elle et lui tenait son livre eut quelques vaines pensées, lesquelles la petite ancelle connut et lui fit signe plusieurs fois pour la faire cesser ; mais la dite religieuse ne l'entendait pas. Adonc elle la bouta arrière assez rudement et lui ôta le livre, par quoi elle s'advisa qu'elle savait et connaissait sa pensée. Et adonc mit son cœur à penser à Dieu. Et la dite ancelle, ce connaissant divinement, se retourna doucement vers elle, et bénignement et en souriant lui rendit le livre...... (*Nous passons le miracle suivant parce qu'il est complétement analogue au précédent*).

« Aucunes fois, plusieurs maîtres en théologie et autres sages mondains lui ont fait et demandé plusieurs questions bien difficiles et subtiles matières, auxquelles, nonobstant que bien envie (*à regret*) pour son humilité, elle répondait néanmoins. Quand elle sentait en son esprit que ce n'était pas par curiosité qu'on la demandait (*interrogeait*), elle leur répondait et déclarait si profondément et clairement, qu'ils en avaient grande admiration et en étaient moult bien édifiés, oyant les hauts mystères et secrets divins que le benoît St-Esprit lui révélait. Une fois, tant (*pendant*) que les grandes guerres et divisions étaient en France, les deux partis firent grande assemblée de gens d'armes et osèrent déterminer d'avoir bataille et étaient jà sur le champ pour ce faire. La petite ancelle de Notre-Seigneur connut certainement que, s'ils bataillaient, il y aurait, d'une partie et d'autre, merveilleuse occision et grande effusion de sang, et, outre plus, qui moult piteuse chose était, qu'il y aurait grand nombre d'âmes damnées pardurablement. Dont elle conçut en son cœur une grande tristesse et douleur, et recommanda le fait à Dieu, en grande abondance de larmes, et fit diligence d'envoyer lettres et exhortations aux principaux des partis (*pour*) qu'ils ne bataillassent point. Et envoya un religieux pour déclarer l'inconvénient et grande perdition des âmes et des corps, s'ils bataillaient. Par laquelle exhortation et déclaration, leur entreprise ne

fut pas mise à exécution. Et par ainsi, les âmes et les corps par son moyen furent préservés de perdition.

« Une autre fois, elle préconnut qu'il devait advenir un grand et périlleux feu en une bonne ville, et fut à Auxonne où elle avait un couvent de religieuses, auxquelles elle signifia qu'elles fussent bien sur leurs gardes et qu'elles gardassent bien le feu [1]. Tantôt après, il y fut si grand et dommageable que ce fut épouvantable chose. Et (*le feu*) fut si près du couvent que les religieuses (*re*)doutèrent toutes d'être arses et brûlées. Toutefois, par les mérites de la petite ancelle de Notre-Seigneur, elles furent préservées.

« Un grand et puissant seigneur avait grand amour et dévotion à l'ancelle de Notre-Seigneur, et désirait fort de lui voir édifier un couvent en sa terre et seigneurie. Et de fait, il envoya un homme d'église par devers elle pour lui manifester sa dévotion et pour avoir son consentement de construire le dit couvent, à laquelle chose, pour l'honneur de Dieu et la révérence du notable seigneur, elle consentit. Mais, avant que la journée fût passée, elle préconnut en ses oraisons un très-grand inconvénient qui devait venir en la dite seigneurie et proprement en la dite ville, là où on devait le dit couvent édifier. Pour quoi hâtivement elle envoya prier et requérir le dit seigneur qu'il se voulût départir de construire le dit couvent. Et bientôt après, tout le pays fut plein de gens d'armes, et, entre les autres maux qu'ils firent, la propre ville, où le couvent devait être édifié, ils détruisirent entièrement.

« Au commencement de la construction du couvent de Poligny [2], il y eut une novice moult malade et de mal de mort. Pour quoi la petite ancelle de Notre-Seigneur dit à une des sœurs qu'elle prît bien garde qu'elle ne mourût sans elle, et qu'elle la vînt quérir avant son trépas : car elle y voulait être. Il advint que la dite sœur qui la gardait, par grand travail ou négligence s'endormit ; et, en temps

[1] Qu'elles se garantissent bien de l'incendie.

[2] Fondé, en 1414, par Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne.

qu'elle dormait, la malade trépassa. Duquel trépas la petite ancelle fut moult désolée, de ce qu'elle n'avait point été présente comme elle désirait. Et en reprit et rédargua la dite sœur, laquelle elle avait commise pour lui signifier son trépas. Elle connut adonc et prédit son définement, en lui disant : — Pour ce que tu n'as pas bien pris garde à la parole que je t'avais dite, je te certifie que tu mourras toute seule et qu'il n'y aura personne à ton trépas. Un bien petit de temps après, advint que la dite sœur chut en grande infirmité, de laquelle elle perdit la parole, bien l'espace de six heures, et cuidait-on qu'elle ne devait jamais plus parler, et n'avait point reçu les saints sacrements. La petite ancelle de Notre-Seigneur la vint visiter moult charitablement, comme elle avait accoutumé. Laquelle, quand elle la vit en tel état, en eut grande pitié et compassion, et retourna au sacrifice de sainte oraison, priant Dieu pour qu'il lui plût restituer la parole, pour recevoir les saints sacrements. Incontinent son oraison terminée, elle parla et fut confessée, et en grande dévotion elle reçut tous les sacrements. Mais, nonobstant, la prophétie fut vérifiée : car elle trépassa toute seule, et n'y eut quelconque religieuse auprès d'elle, à l'heure de son trépas ; dont toutes furent moult épouvantées, car elles virent la chose advenir ainsi qu'elle avait été prédite.

« Comme la dite ancelle était une fois au couvent de Vevay [1], elle eut certaine connaissance de la fin des jours d'une notable et dévote damoiselle, nommée Jeanne de Vannot, demeurant à Poligny, laquelle cuidait être en bonne santé. La dite ancelle lui manda qu'elle l'eût volontiers vue, et que jamais plus en ce monde ne la verrait, ni parlerait à elle. Et ainsi advint, car peu après elle trépassa.

[1] Ville du pays de Vaud, située sur les bords du lac de Genève. Le couvent fut fondé, en 1425, par Amédée, duc de Savoie, qui devait accepter la tiare des mains du concile de Bâle et devenir anti-pape sous le nom de Félix V. Colette l'avait en vain conjuré de ne pas créer un nouveau schisme. Ses filles d'Orbe et de Vevay, bien que se trouvant dans l'obédience de Félix, ne reconnurent point son autorité spirituelle.

« Il fut un homme honnête et religieux et prêtre, du nombre de ceux qui sont députés pour le subside de sainte pauvreté des couvents de la petite ancelle de Notre-Seigneur, lequel pour les affaires de la religion était allé en lointaine région ; et lui convint faire son chemin par aucun pays où la pestilence régnait, de laquelle il fut tantôt infecté si grandement qu'il fut surpris de mort avant qu'il pût recevoir le Saint-Sacrement de l'Autel. La dite ancelle, étant très-lointaine, eut claire connaissance de son trépas et ne lui défaillit pas à cette extrême nécessité. Car, avant qu'il terminât ses jours, elle appela son père confesseur, et prépara et disposa sa conscience, pour le (*à la place du*) dit religieux, afin que, à cette heure périlleuse, il fût muni, contre les ennemis d'enfer, des sacrements que pour lui elle reçut : laquelle réception put grandement être profitable au trépassant.

« Un autre religieux qui moult charitablement et profitablement, au commencement quand il entra en religion, était occupé au service des couvents de la petite ancelle, par tentation était parti sans licence, et s'en alla en lointain pays faire sa résidence avec autres religieux, où petitement il profitait. Advint qu'il chut en une griève et mortelle maladie, de laquelle la petite ancelle, qui était moult loin de lui, eut claire connaissance. Adonc tantôt elle retourna au sacrifice de sainte oraison et pria Notre-Seigneur qu'il lui plût, par sa bonté et miséricorde, avoir pitié et compassion de sa pauvre âme. Incontinent, comme il fut su et connu depuis par ceux qui étaient présents, le dit religieux conçut une grande contrition et déplaisance de ses péchés, et spécialement de ce que, par tentation diabolique, il était parti du service des dits couvents. Et après son trépas, il se vint représenter à l'ancelle de Notre-Seigneur, comme faisaient ceux et celles qui étaient de sa famille. Par quoi on croyait piteusement que, par les mérites de ladite ancelle, il était en voie de salvation.

« La petite ancelle, par le don de prophétie, connaissait les pensées et le secret des cœurs, non-seulement des personnes qui lui étaient présentes, mais aussi de celles qui

étaient absentes. Et aucunes fois, quand elles devaient finir leurs jours, à plusieurs personnes et du siècle et de la religion, étant en lointaine région, selon le sentiment qu'elle avait de leurs affaires, elle leur procurait et faisait confort, aide et consolation en leur désolation et adversité. Et la fin de leurs jours elle prédit à plusieurs : entre les autres, à une moult noble et puissante dame qui faisait toute diligence de hautement et richement marier sa nièce, par laquelle diligence il semblait qu'elle (*n'*)était aucunement diligente du salut de son âme. Elle-même lui dit en propre personne : — « Madame, vous prenez grande peine pour puissamment marier une nièce, mais pensez et bien advisez, car jour de votre vie vous ne la verrez mariée ». Et de fait ainsi advint. Car, devant que sa dite nièce fût épousée, elle trépassa. Comment aussi ils terminaient leurs jours, ou en la grâce de Dieu, ou en son indignation, plusieurs fois elle le sut et connut. Entre lesquelles, elle était une fois au trépas d'une personne religieuse, laquelle très-angoisseusement et douloureusement se mourait ; mais elle lui dit : — « Va-t-en à N.-S. et n'aie point de peur ». — Et tantôt l'âme se partit du corps. Et quand elle fut départie, elle dit : — « Elle aura moult à souffrir, mais finalement elle ne sera point privée de la félicité éternelle ».

« Une jeune fille, qui était de belle représentation et de douces manières et bien disposée à être bonne fille (ce semblait à ceux qui la voyaient), vint à la petite ancelle de N.-S. pour être reçue en la sainte religion, et fit sa requête et supplication humblement et dévotement. A laquelle la dite ancelle nullement, pour certain inconvénient qu'elle connaissait en elle, ne s'y voulait consentir. Son père confesseur et plusieurs autres, la voyant de si belle présentation, prièrent pour elle. Auxquels elle répondit : — « Vous me contraignez par vos prières que je la reçoive, mais je vous dis que jamais (*elle*) ne sera professe en la religion ». Le premier an de sa probation terminé, elle ne sut point l'office divin : pour quoi elle ne fut point professe. La seconde année après, elle eut tant de tentation de s'en aller qu'elle devint toute folle et disait que nullement ne pourrait garder la

règle. Et ainsi, comme la petite ancelle de N.-S. avait prédit, elle ne fit point profession; mais il convint (*de*) la mettre dehors.

« Une fois, une novice se tenait en la sainte messe près de la petite ancelle, et en disant ses oraisons. L'Ennemi lui mit en sa pensée que la dite ancelle imaginait qu'elle serait bonne fille et dévote. Tantôt après la messe, elle appela la maîtresse de la dite novice et lui dit : — « Je cuidais que cette novice fût bonne fille et dévote, mais elle n'a dévotion quelconque ». — Dont la novice fut toute honteuse, considérant qu'elle savait sa folle pensée.

« Une fois, comme elle faisait une moult belle exhortation à ses religieuses, entre lesquelles il y eut une qui mit sa pensée en autre chose qu'elle ne disait, la petite ancelle en eut la connaissance, et (*le*) lui dit en la présence de toutes les autres, par quoi elle se corrigea.

« Une sœur, nommée Oudette, avait une fois grand désir de demander une image à la petite ancelle de J.-C., et vint jusqu'en sa présence pour ce faire. Mais, quand elle fut devant elle, ne lui osait demander, de honte. Mais ladite ancelle de N.-S. la regarda et connut tantôt ce qu'elle avait en son cœur, et se prit à sourire et lui dit : — « Va-t-en, va-t-en ». — Laquelle, incontinent qu'elle fut partie, lui envoya une belle image, et lui manda qu'elle l'envoyât à sa mère, comme elle avait pensé de faire. Une autre fois, la même religieuse avait une grande désolation en son cœur, laquelle longuement avait portée, car elle cuidait qu'elle n'était pas en la grâce de Dieu et qu'elle devait être damnée. Et comme une fois, pour cette cause, elle était en grande tristesse, elle s'advisa et pensa qu'elle irait par devers la petite ancelle de N.-S., laquelle, si elle lui montrait signe d'amour, ce serait signe qu'elle serait en la grâce de Dieu et qu'elle pourrait être sauvée. Ainsi comme à cette matière elle pensait, la dite ancelle l'appela et doucement et amiablement parla à elle, et lui dit qu'elle l'aimait autant que religieuse qui fût en sa sainte religion, et en sa présence la recommanda à la mère abbesse du couvent, comme elle-même, disant qu'elle était sa très-aimée fille, dont la

dite religieuse fut consolée et confortée. Et aperçut bien qu'elle avait claire connaissance des secrets des cœurs et des choses foraines (*extérieures*).

« Une religieuse d'un de ses couvents avait ouï dire qu'elle connaissait les cœurs et les pensées; mais nullement ne le pouvait croire. Advint une fois, comme elle parlait à cette sœur, assez tôt après lui manifesta clairement qu'elle connaissait sa pensée, en lui parlant d'aucunes matières qu'elle avait fort imprimées en son cœur. Une autre fois advint qu'elle, étant en un autre couvent, notifia à cette même religieuse aucuns secrets de sa conscience, lesquels nulle créature ne savait que Dieu et elle. Dont elle (*cette religieuse*) eut grande admiration et aperçut certainement qu'on ne lui pouvait rien céler.

« En aucuns des pays et terres d'un grand et puissant seigneur, furent nouvelles rapportées à plusieurs des principaux d'icelui pays, tant de l'Église comme des nobles, que leur dit seigneur avait été rencontré de ses ennemis, et, outre plus, qu'ils l'avaient pris prisonnier. Dont moult grande tristesse et douleur fut par tout le pays. Advint que aucuns des principaux seigneurs passaient par une ville où était la petite ancelle présente, en un de ses couvents; et lui vinrent signifier ces douloureuses nouvelles, en lui priant qu'elle eût eux et leur seigneur et tout le pays pour recommandés en ses saintes oraisons. Quand elle les vit ainsi tristes et déconfortés, elle leur dit : — « Messeigneurs, ne veuillez point croire ces nouvelles; car il n'est pas ainsi qu'on vous l'a donné à entendre ».—Ils lui répondirent qu'ils le savaient bien et qu'ils étaient informés par gens notables et dignes de foi, qui les avaient vus tous prisonniers. Adonc elle leur assura et leur dit : — « Je vous certifie que votre seigneur est en tel lieu de ses terres où il fait bonne chère, sans mal et sans danger; et devant six jours vous aurez nouvelles certaines de lui ». Et ainsi fut-il, comme elle avait dit: dont ils furent grandement esjouis et réconfortés [1].

[1] La fin de ce chapitre se compose d'additions de la sœur Perrine.

« Au commencement de la réformation qu'elle faisait, Notre Saint-Père le Pape lui donna le couvent des Frères de S. François, situé en la cité de Dôle, pour réformer, et y mettre frères ou sœurs à sa volonté. Pour quoi, considérant que, en la province de Bourgogne et ès autres alentour, n'étaient nuls réformés ; considérant aussi que plusieurs notables pères de la communauté venaient vers elle humblement, requérant qu'elle les voulût aider à sauver ; voyant aussi qu'il y avait bien nécessité d'avoir bons frères pour l'entretennement de ses religieux, tant pour le spirituel que pour le temporel, elle y mit son père confesseur, frère Henri de la Balme, pour gardien, pour les introduire et enseigner de leur état. Lequel (*couvent*) en peu de temps tellement profita, qu'il eut une très-belle conduite grandement renommée et de moult grande perfection et sainteté, et qui faisait moult de subsides et confort à elle et à ses couvents. Un petit de temps après, vinrent autres Frères de S. François, lesquels n'étaient point pour le subside des sœurs, et voulurent avoir le couvent dessus dit, et firent tant vers le seigneur du parlement de Dôle et de toute la ville, que les bons pères ne savaient plus comment se défendre[1]. Adonc humblement se retournèrent à Dieu, soi recommandant aux prières et oraisons de la petite ancelle, laquelle ne leur faillit point. Car, comme continuellement elle et plusieurs de ses religieuses disaient psautiers et autres suffrages pour cette cause, pendant ce temps un des seigneurs, nommé Mgr Le Pardessus, voyant qu'il ne pouvait accorder les dits frères, jura que le lendemain il demanderait les voix des seigneurs, et que ceux qui auraient la plus grande partie pour soi auraient le dit couvent. Laquelle chose oyant, un notable homme de la cité de Besançon, nommé maître Étienne de Grandval, un des seigneurs du dit parlement, fut moult désolé, voyant que ces frères nouvellement venus parlaient aux seigneurs pour avoir le dit couvent, et ainsi se douta qu'il ne fût ôté aux frères de

[1] Le Cordelier Jean Foucault était l'âme de cette opposition intéressée.

la dite ancelle et donné aux autres : pour laquelle, ils se partit moult désolé, et se mit en chemin pour dénoncer la chose à la dite ancelle. Mais incontinent qu'il fut au champ, il la vit en l'air, miraculeusement venant encontre lui et lui faisant signe de ses mains, criant à haute voix : — « Maître Étienne, retournez, retournez hâtivement, et vous gagnerez la cause ». — Laquelle chose ouïe, comme plusieurs fois il témoigna, hâtivement il retourna. Quand ce vint qu'on demanda les voix, elles étaient toutes égales jusqu'à ce que le dit maître Étienne eût dit sa voix, laquelle fut de la partie de la dite ancelle et de ses frères : par quoi le couvent leur fut donné et octroyé. Laquelle chose faite, plusieurs, tant des nobles comme du commun, ne leur faisaient point d'aumône, pour la faveur qu'ils faisaient aux autres. Et par ainsi, les pauvres frères qui étaient demeurés avaient gran de nécessité. Desquels, entre les autres, la mère abbesse d'Auxonne, nommée sœur Agnès de Vaulx, et toutes ses sœurs eurent grande pitié et compassion. Voyant les frères qui leur faisaient tant de bien-être en telle et si grande nécessité, elles ne savaient comment les secourir : car ils étaient pour lors plus de cinquante religieux, et n'avaient les dites sœurs qu'un petit de blé en une arche, lequel, avec les aumônes qu'on leur faisait, leur était bien nécessaire. Néanmoins, soi confiant en la bonté de Dieu et ès mérites de sa petite ancelle, elles firent faire du pain et leur en envoyèrent la charge d'un âne, et ainsi continuèrent pendant l'espace d'un an. Par quoi les deux couvents furent nourris de pain du dit blé, duquel il n'y en avait qu'environ cinq ou six septiers, et si (*cependant*) n'en remit-on point toute l'année. Toutefois, on y en trouva autant à la fin de l'an, comme il y en avait au commencement, et si ne put-on apercevoir qu'on y eût oncques ôté grains ; lesquelles choses voyant, les dites religieuses furent moult consolées en Notre-Seigneur. »

XVI.

Comment les ennemis (démons) la persécutèrent.

«.... Ils la persécutèrent en son jeune âge et au moyen et en la fin, et en l'état séculier et en l'état de religion, et en tous lieux et régions où pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes elle allait. En son jeune âge, quand elle mit son cœur et toute son affection à Dieu parfaitement aimer et le servir et le louer, toutes les nuits, l'espace de plusieurs années, quand elle commençait ses oraisons, un mauvais esprit venait assez près d'elle, qui faisait une merveilleuse et piteuse complainte, afin de la perturber ou empêcher en ses oraisons. Mais, si elle était jeune d'âge, elle était ancienne de foi: car elle avait en Dieu si grande fiance, que rien elle ne (*re*)doutait. Et rien elle ne lui disait (*au démon*), ni signe ni semblant ne lui faisait. Et ainsi par déplaisance se départit. Elle étant à Corbie en sa reclusion, une fois il descendit par la cheminée et rompit le mur du dit renclusage, aussi grand que pour y entrer une personne. Adonc elle, voyant la perversité de l'Ennemi, tantôt elle retourna à Notre-Seigneur, en piteuses larmes soi complaignant. Tandis qu'elle faisait son oraison devant Dieu, le dit Ennemi, en forme d'un homme, s'apparut à l'abbé de Corbie qui l'avait mise en la dite reclusion, et lui dit :— Monseigneur, vous tenez (*croyez*) cette recluse si bonne et dévote, mais je certifie que c'est une mauvaise femme ; et qu'il soit ainsi comme je vous dis, vous le pouvez expérimenter s'il vous plaît. Vous entrerez vers elle, et là tantôt vous trouverez la paroi de sa reclusion rompue, par où les hommes entrent vers elle. Quand le dit abbé qui point ne se douta de la fallace (*ruse*) de l'Ennemi, l'ouït ainsi parler, tantôt il le crut et fut moult troublé et vint hâtivement à sa fenêtre, et lui demanda bien furieusement la clé, disant qu'il voulait entrer vers elle. Dont elle fut moult triste et épouvantée, pensant

qu'il trouverait sa paroi rompue. Et prit hâtivement une grande image de la Vierge Marie, empreinte en toile, laquelle (*par trop*) de hâte qu'elle avait, elle la mit les pieds dessus (*c'est-à-dire l'envers*) contre la rompure. Quand le dit abbé fut entré dedans, il alla et circuit tout autour de la paroi dont il avait été averti, et diligemment regarda et trouva qu'elle était sans rompure ou fraction quelconque ; et ne s'aperçut oncques de l'image, bien qu'il mît sa main dessus, et ce, par la volonté de Dieu. Et quand elle ôta la dite image, elle trouva sa paroi miraculeusement refaite [1].

« Plusieurs fois, en son moyen âge et en état de religion, ils l'ont assaillie et battue de gros bâtons, tant longuement et si cruellement que ses pauvres et tendres membres étaient tout rompus et froissés. Et les taches toutes noires des coups qu'ils lui avaient donnés se démontraient bien longtemps après. Une fois, ils la battirent tant longuement et si cruellement qu'elle eut les jambes plus grosses qu'elle n'était parmi le corps.

« Une autre fois, comme elle était de nuit en son oratoire et qu'elle voulait faire ses oraisons, grand nombre d'ennemis la vinrent assaillir et la battirent piteusement et moult douloureusement, et puis la boutèrent en une fenêtre moult étroitement qu'elle ne se pouvait remouvoir ni parler. Et y demeura jusques au lendemain à six heures au matin, qu'une de ses religieuses la trouva en cettuy état. Et ne la put ôter et mettre hors de la dite fenêtre, pour ce que si étroitement y était boutée. Adonc elle appela un frère lai (*convers*), nommé Pierre Regnaut, lequel au monde avait été charpentier, pour la tirer hors. Lequel nullement ne le put faire, jusqu'à ce qu'il eût coupé un des montants de la dite fenêtre.

« Une autre fois, elle avait grande dévotion de dire certaines oraisons devant Notre-Seigneur, et les ennemis la vinrent attaquer pour lui faire empêchement. Et étaient iceux en forme de renards et la commencèrent à battre :

[1] On ne trouve point ce récit miraculeux dans le manuscrit des Clarisses d'Amiens.

mais Notre-Seigneur lui donna courage et hardiesse de soi revenger et force pour les vaincre, tellement qu'ils s'en allèrent confus; et demeura la petite ancelle de Notre-Seigneur victorieuse. Laquelle ses religieuses trouvèrent bien lassée et travaillée du conflit qu'elle avait eu avec ses ennemis. Et pour tant qu'ils savaient bien que ses oraisons étaient à Dieu moult plaisantes et agréables, et à plusieurs personnes utiles et profitables, il semblait que tous les diables d'enfer eussent tenu conseil ensemble pour trouver diverses malices et subtiles cautèles (*ruses*), pour lui faire empêchement en ses saintes oraisons et entreprises. Et s'efforçaient de l'épouvanter et donner frayeur. Mais oncques, par la grâce de Dieu, ne le surent faire. Une fois, elle parlait à une de ses religieuses qui merveilleusement (*re*)doutait l'Ennemi, et lui demanda si elle aurait grand peur si elle le voyait. La religieuse répondit que oui, et qu'elle mourrait de peur. Adonc elle la réconforta, en lui disant qu'il n'a non plus de puissance sur les créatures que Dieu ne lui en donne. En tous lieux et places, et de jour et de nuit, seule et accompagnée, elle était courageuse contre eux, que peu ou rien ne (*re*)doutait. Et pourtant, en diverses espèces (*apparences*) et figures se démontraient à elle; aucunes fois en formes et figures d'hommes tout rouges, autres fois en forme d'une statue merveilleuse, si hideuse et si grande, qu'il semblait qu'elle touchât le ciel, et étaient ses jambes par dessus tout le couvent. Une fois, il s'apparut à elle en espèce et figure d'un dragon terrible et abominable, tantôt après qu'il se fut démontré par dessus les murs du couvent. Entre toutes les bêtes que plus envie (*à regret*) elle voyait, étaient bêtes venimeuses et serpentines; et, pour cette cause, l'Ennemi d'enfer, qui bien le savait, souvent se démontrait à elle en telles figures. Au commencement de la réformation, comme elle était au couvent de Besançon, plusieurs fois quand elle voulait prier Dieu, ou quand elle avait fait son oraison, il semblait que le lieu où elle était, fût tout plein de très-laids et hideux crapauds. Elle connaissait aussitôt la malice de l'Ennemi d'enfer et retournait à Notre-Seigneur, et tantôt tout s'évanouissait.

« Une chose moult désolable et abominable était, que, par plusieurs fois, iceux ennemis ont apporté en son oratoire, auprès d'elle, les corps qui pendaient au gibet. Et tantôt elle leur commandait, en la vertu de Dieu, qu'ils les reportassent. Ce qu'ils faisaient à leur grande confusion. Plusieurs autres hideuses et détestables bêtes l'ont tant longuement persécutée, que nous ne trouvons, ni par ouï-dire, ni par écriture, que oncques personne, tant fût de grande perfection ou sainteté, ni même les glorieux saints et élus de Dieu, aient souffert ou porté tant ni telles persécutions, comme a fait la petite ancelle de Notre-Seigneur : par quoi appert l'excellence et sainteté de sa vie et la hautesse de sa perfection, entre tous les amis de Dieu. . . . . . .

« L'espace de sept ans, devant son trépas, quand elle voulait prier Dieu ou vocalement ou mentalement, incontinent il venait une grande multitude d'ennemis devant elle, comme si ce fussent mouches en l'air quand il fait doux temps. Et autant d'ennemis, autant de diverses figures, comme loups, léopards, lions, et autres sortes de bêtes ordes et abominables, comme crapauds, couleuvres, serpents, et aussi autres espèces de bêtes, grandes et petites, et des figures de créatures raisonnables, comme hommes et femmes, qui se démontraient depuis les épaules en avant. De ces bêtes, les unes étaient plus cruelles que les autres et plus ordes. Et y en avait de petites qui se montraient moult belles, et des faces d'hommes et de femmes aussi fort belles, et les cheveux grands et beaux. Et toutes ces diverses figures se représentaient à elle tout ensemble, par telle manière qu'elle ne pouvait si petit (*peu*) lever les yeux qu'elle ne les vît ; et tantôt qu'elle les avait vues tant soit peu, elle avait une si grande détresse et douleur au cœur, que plus grande elle n'eût pu souffrir ni porter. Et était tellement afflicte et désolée, que nullement ne pouvait revenir à elle ni être pacifiée, qu'il ne fût bien l'espace de dix ou douze heures. Et une chose merveilleuse était : car la vision d'icelles figures, quand il plaisait à Dieu que d'aucuns elles fussent vues, à nul ne donnait douleur ni tristesse, fors que à elle tant seulement. Et si (*pourtant*)

n'étaient point vues de tous ceux et celles qui étaient présents quand elle les voyait, mais, comme dessus est dit, de ceux qu'il plaisait à Dieu seulement. Lesquels confessaient que s'ils les eussent vues en l'absence de la petite ancelle, ils eussent eu si grande peur et épouvante, qu'ils eussent été tout comme hors de sens. Plusieurs de ses religieuses les virent plusieurs fois. Pour certaine cause qui est en la connaissance de Dieu et d'elle, il lui plut que quelqu'un de ses pères confesseurs vît les dites horribles bêtes; lesquelles voyant, oncques n'eut frayeur ni douleur, et ce, par la confidence et sûreté qu'il avait en elle et en sa présence. A la première fois, il vit un petit lion tout noir, et premièrement le vit tout coi; et puis, le vit aller. A la seconde fois, il vit un serpent laid, hideux et épouvantable, qui était entre lui et elle. Et une autre fois, il le vit en autre forme qui était comme une clarté d'une chandelle ensoufrée. Et est à savoir que cette multitude d'ennemis qui se démontraient en ces terribles figures, devant dites premièrement, s'apparaissaient ès parois de l'oratoire ou chambrette, où ils se tenaient sans point descendre. Après, ils descendirent des parois et vinrent aval (*en bas de*) l'oratoire, sans l'approcher. Puis après, allèrent par tout l'oratoire et haut et bas, et tant que les parois et l'air en furent tout remplis. Et s'approchèrent d'elle, et vinrent sur son habit, sur son livre, sur ses mains, et sur toutes les parties de son corps, tellement qu'ils parvinrent jusqu'à ses yeux, qui étaient les membres qu'elle aimait le plus, à cause que de la vue elle était singulièrement réconfortée en ses oraisons vocales et en la vision du très-précieux corps de Notre-Seigneur. Et blessèrent iceux moult grièvement, tellement qu'elle les cuida (*crut*) perdus et qu'elle le sentit longuement après.

« Plusieurs autres persécutions ils lui ont faites, qui seraient longue chose à raconter..... En ses derniers jours, sont venus plusieurs fois auprès de son oratoire en grande multitude et lui faisaient une épouvantable noise et si grand tumulte, qu'il semblait qu'ils devaient tout foudroyer et abattre ; et ce, pour lui faire désolation et empêchement. Et

frappaient tout autour de l'oratoire, tellement qu'il y avait peu de religieuses qui osassent demeurer avec elle, pour lui tenir compagnie. Et celles qui demeuraient en confidence de la petite ancelle de Notre-Seigneur, quelquefois issaient de l'oratoire pour voir (*ce*) que c'était. Et tantôt ils s'en allaient; et (*on*) n'y trouvait rien que les bâtons, lesquels ils laissaient à terre.

« Une fois, elle étant au couvent de Hesdin, en son oratoire, comme elle se seyait sur une selle, l'Ennemi lui tira la dite selle tant et si rudement qu'il rompit les deux pieds de la dite selle, et la jeta à l'autre lez, et fit choir la dite ancelle tellement qu'elle en fut moult grevée. Et ainsi, comme elle était encore à terre, vint vers elle une sœur qui la trouva moult travaillée; à laquelle, quand elle la vit, elle tendit les deux mains, pour s'aider à relever et se prit à sourire, en disant : — « Ha ! que cuides (*penses*)-tu ? il m'en fait souvent de telles ! »

« Une religieuse, l'espace de quatre ans, fut moult désolablement afflicte et tourmentée devant matines : car, incontinent qu'elle commençait à prendre son repos pour soi relever à matines, on l'éveillait, et ne pouvait savoir véritablement qui c'était, fors qu'elle doutait bien que ce fût l'Ennemi : car souvent elle sentait une main qui la voulait étrangler. La dite religieuse se retourna au sacrifice de sainte oraison, et requit et pria Notre-Seigneur que par les mérites de sa mort et passion, et par l'intercession de sa petite ancelle, sœur Colette, il lui plût de sa grâce lui montrer ce qui ainsi la tourmentait; et, si c'était l'Ennemi, qu'il lui voulût montrer en telle figure qu'elle ne perdît point les sens. La nuit en suivant, l'Ennemi s'apparut à elle devant son lit, en espèce d'un chien, tout embrasé de feu, la gueule ouverte et jetant feu : dont la dite religieuse eut moult grand peur. Et incontinent, se signa du signe de la croix, et lui dit courageusement : — « Va-t-en, orde bête ! je te conjure, par les mérites de ma glorieuse mère, sœur Colette, que tu ne me viennes plus tourmenter ». — Lequel tantôt se départit, et oncques depuis tourment ni affliction ne lui fit.

« Une religieuse et secrétaire (*sacristaine*) du couvent auquel pour lors elle demeurait, allait une fois à l'église pour sonner matines. Elle ouït une telle multitude d'ennemis, criant et hurlant si hideusement et épouvantablement, que à peu (*il s'en fallut de peu*) qu'elle ne perdît le sens. Tantôt elle se signa du signe de la croix et invoqua le saint Nom de Jésus, lui requérant que, par les mérites et intercessions de sa glorieuse ancelle, sœur Colette, il lui voulût aider. Et, incontinent après son invocation et requête faite, toutes ces hideuses voix cessèrent, et s'évanouirent les dits ennemis. »

XVII.

Comment les grâces spéciales des amis de Dieu furent renouvelées en elle [1].

« Une fois, d'aventure, elle vint en un de ses couvents, situé en une ville [2] moult travaillée de gens d'armes, et qui moult diligemment se gardait. Tantôt qu'elle fut arrivée, pour tant qu'elle venait de l'autre parti (*c'est-à-dire du côté des ennemis*), on disait qu'elle leur était favorable. Et, de fait, tantôt après, par la procuration de l'Ennemi, il y eut apparence d'un très-grand inconvénient par telle manière qui s'ensuit. La secrétaine du couvent, qui devait sonner matines, à minuit, se réveilla entre neuf et dix heures, et lui était avis qu'il était heure de minuit. Par quoi, elle alla sonner matines, comme on a accoutumé de faire. Le guet qui gardait la ville, et qui était grand et fort pour les périls,

[1] Nous passons les comparaisons que l'auteur établit entre Ste Colette et diverses catégories de saints, sous le rapport de l'amour de la solitude, de l'abstinence, etc. Ce ne sont que des allusions à des faits déjà connus ou à des vertus suffisamment indiquées dans les chapitres précédents.

[2] A Décize (Nièvre).

quand il ouït la cloche des religieuses sonner, et que ce n'était pas encore heure de minuit, mais tant seulement entre neuf et dix, il jugea et pensa que c'était trahison, et qu'on avait sonné pour donner signe aux autres pour venir prendre la ville. Par quoi ils furent excessivement troublés et courroucés, et délibérés de leur faire un très-grand mal, comme les occire et détruire. Et de fait, furent assemblés et se partirent pour venir au dit couvent. Mais en approchant la porte du couvent, Dieu, par sa grâce et prières de sa petite ancelle, y pourvut de remèdes convenables : car il abrégea la nuit et le temps [1], et conforma l'heure et l'horloge, selon l'intention de celle qui cuidait avoir sonné à l'heure de minuit, en manifestant si patentement cette abréviation, que l'horloge, qui n'avait pas bon son, quand elle devait sonner onze heures, elle sonna adonc si haut et clair une heure, que tous ceux de la ville la pouvaient bien ouïr. Et de fait, tous ceux qui venaient au dit couvent, l'ouïrent et comptèrent, dont les plus sages et les mieux avisés, quand ils eurent compté une heure, se rédarguèrent eux-mêmes. Et les autres se dirent : — Nous sommes mauvaises gens, qui pensons mal sur ces bonnes et dévotes religieuses, qui font toute diligence de Dieu servir et de nous mieux garder par leurs saintes prières que nous ne faisons par nos veilles et armes. — Et par ainsi, ils retournèrent tristes et dolents du mal que injustement ils avaient proposé de faire. Et est à savoir que l'abréviation de la nuit et du temps ne fut pas seulement, quant aux heures sonnées par l'horloge, mais aussi, quant au temps du soleil et de la lune : car le jour se montra assez tôt, comme s'il eût été heure de minuit, quand on sonna ; (*ce*) dont les religieuses eurent grande admiration.

« Elle avait connaissance des choses passées, présentes et à venir. Maintes fois elle a été désolée de la grande connaissance que Dieu lui donnait, et spécialement du fait

[1] « Si cela est, dit l'abbé de Montis (*Vie de Ste Colette*, p. 141), on trouve ici un miracle qui tient de celui dont il est parlé dans le livre des Juges. Josué arrêta le cours du soleil, Colette l'avança. »

d'autrui. Étant en Languedoc [1] et en Basse-Terre, elle sentit et connut l'heure du trépas de N. S.-Père le pape Martin [2], et manifesta la division de notre mère sainte Église, et la fin du concile de Bâle et l'élection du pape Félix, plus de trois ans devant [3]; dont elle porta une grande douleur au cœur.

« Une fois, elle étant à table, pour prendre sa réfection corporelle, avec plusieurs de ses religieuses, elle fut si surprise d'aucune recordation spirituelle, qu'elle fut contrainte de soi lever de la table et s'en aller. Et en allant hâtivement en son oratoire, pour soi recueillir et méditer sur la dite recordation, elle dit à une de ses religieuses qui lui tenait compagnie : — Que diriez-vous, si vous aviez vu neuf abbesses séantes à la table? — En quoi appert (*il est manifeste*) qu'elle connut que neuf des religieuses, séantes à la table avec elle, seraient, au temps à venir, abbesses en aucuns de ses couvents. Laquelle chose fut vérifiée et accomplie, comme elle avait prédit.

« Comme il est dessus dit, pour la pureté et netteté de corps et de conscience qui en elle était, et pour aucune conformité qu'elle avait à l'état d'innocence, elle voyait fort volontiers les petits enfants, pour (*ce*) qu'ils représentent le dit état. Une fois, (*par*) de notables et nobles personnes, lui fut présenté un moult bel et plaisant enfant, lequel moult joyeusement (*elle*) regarda. Et, en le voyant, elle eut sentiment et connaissance de sa fin et perdition. Et pourtant elle dit : — « Je prie à Dieu humblement que ce petit enfant, s'il doit faire chose au temps à venir, par quoi il doit perdre la vision de Dieu, en brief temps puisse mourir ». — L'enfant, en aussi bonne santé qu'il fut apporté, fut reporté; et tantôt qu'il fut à l'hôtel, le mal de la mort le prit et trépassa. De quoi ses parents furent moult déconfortés, et avaient grande

[1] Colette établit trois couvents en Languedoc : Castres, Lesignan et Béziers. Elle séjourna dans ces contrées de 1431 à 1434.

[2] Martin V mourut le 21 février 1431.

[3] Ç'aurait été huit ans auparavant, puisque Félix V fut élu en 1439.

admiration de ce que la mort ainsi soudainement l'avait surpris. Pour laquelle cause vinrent au couvent des religieuses, pour savoir si elles en savaient aucune chose : auxquels il fut manifesté les paroles que la petite ancelle de N.-S. avait dites de leur enfant, pour lesquelles ils furent réconfortés, et conformèrent leur défectueuse volonté à celle de Dieu.

« Une très-noble et puissante dame, fondatrice d'aucuns de ses couvents, était veuve et avait des petits enfants. Par quoi son pays et toutes ses terres et seigneuries furent grandement dissipés et détruits des gens d'armes, qui point ne (*re*)doutaient iceux petits enfants. La dite dame fut requise d'être hautement mariée, auquel mariage elle donnait son consentement, tant pour la garde de son pays, qu'en espérance qu'elle aurait lignée. Et pour plus sûrement faire, elle voulut avoir le conseil de la petite ancelle de N.-S., laquelle lui dit : — « Madame, faites ce qu'il vous plaira ; mais du seigneur votre mari vous n'aurez jamais lignée ». Et de fait, assez tôt après, la dite dame trépassa, sans avoir lignée, comme elle lui avait prédit.

« Une fois, l'une de ses religieuses, bien familière d'elle, étant en grande douleur et pensement comment elle se confesserait, elle l'appela et lui dit moult doucement : — Ma fille, il te faut confesser, et ne (*re*)doute point, car N.-S. est tout-puissant, piteux et miséricors. Va sûrement, et diras en telle manière. — La pauvre fille fut toute vergogneuse, quand elle vit clairement qu'elle (*Colette*) connaissait sa pensée et son péché.

« Comment la perfection des apôtres fut en elle renouvelée, il appert....... Une fois, en grande ferveur d'esprit, elle parlait à plusieurs de ses sœurs de la parfaite vie de N. S. J.-C., et de la profonde humilité et grande pauvreté que lui et sa glorieuse Mère et ses apôtres voulurent avoir ici-bas en terre, en les exhortant et endoctrinant qu'en la dite pauvreté et humilité les voulussent ensuivre. Subitement, par la volonté de Dieu, les douze apôtres s'apparurent et vinrent en sa présence, et s'asseyaient sur la terre auprès d'elle, et se démontraient à elle et à plusieurs de ses

religieuses, en forme de douze personnes de moult grand honneur et révérence, ès quelles personnes reluisaient simplesse, humilité et pauvreté. Et tous étaient uniformément vêtus de blanc, laquelle blancheur pouvait bien signifier la sainte perfection de la vie apostolique. Et, pour démontrer la société et conformité qu'elle avait à (*avec*) eux et leur sainte vie, ils se tinrent en sa présence jusqu'en la fin de l'exhortation qu'elle donnait à ses religieuses. Après laquelle exhortation furent vus les dits apôtres de plusieurs de ses religieuses, en l'air montant au ciel. Et elle-même fut vue hautement et longuement avec eux élevée en l'air, tellement, que des apôtres et d'elle perdirent la vue.

« Les apôtres, au nom de N.-S., boutaient et chassaient les ennemis hors des créatures. Pareillement plusieurs enragés et hors de sens et démoniaques, au saint Nom de N.-S., elle a sanés et guéris. En un monastère de dames de religion, (*il y*) eut une religieuse enragée et hors de sens et moult tourmentée des ennemis d'enfer, et passionnée du grand mal duquel on choit (*l'épilepsie*). Et si merveilleusement et par tant de manières, cette maladie la tenait, que les religieuses de son monastère en étaient grandement épouvantées et travaillées, tant de nuit que de jour, car il fallait qu'elles fussent aucunes fois à six ou sept pour la tenir, et aucunes fois toutes les religieuses; ou autrement elle eut fait grand dommage à elle et aux autres. Et une chose merveilleuse était; car il fut une année, quand cette forcenerie la tenait, c'était toujours quand on disait la sainte messe et l'office divin: dont les religieuses furent moult grevées. Car, où elle avait été coye (*tranquille*) et paisible depuis midi jusqu'à complies, tantôt qu'on sonnait le premier coup de matines, elle se dérivait de telle manière qu'il convenait que plusieurs religieuses demeurassent (*hors*) du divin office pour la tenir et garder. Pareillement, depuis le premier coup de primes jusques après la messe; et ainsi par toutes les heures canoniales. Et, outre ce qu'elle était liée, si (*néanmoins*) la fallait-il tenir. Elle était, aucune fois, sur une couche toute coye, l'espace de deux ou trois jours, aussi raide par tous ses membres comme un bâton tout

sec, tellement qu'on lui eût plutôt rompu les membres que ployer; la bouche si épouvantablement ouverte que on y eût bien mis un pain de tourte; les yeux grands et hideusement ouverts. Et était ainsi sans parler et sans nul entendement, sans boire ni manger, et sans faire quelconque signe, fors piteusement soi complaindre. Une autre fois, la dite forcenerie la tenait et en telle manière qu'à peine, ni liée ni autrement, on ne la pouvait tenir. Et mangeait et buvait, tant qu'elle pouvait trouver des œufs tout entiers, des grosses pièces de bois, des pierres, des noyaux de cerises et de prunes, à plein poing. Elle ployait le fer, comme eût fait une autre (*d'*)une verte branchette. Et criait si haut, qu'il semblait que sa voix ne fût pas humaine. Et ni pour eau bénite, ni pour signe de la croix, ni pour oraison qu'on dît sur elle, elle ne se taisait. Aucune fois, en autre manière le dit mal la tenait; car, avec ce qu'elle était sans connaissance comme une bête, elle rendait sang si abondamment par les yeux, par les joues, et par les oreilles, et pardessus la tête, et ainsi par toutes les parties de son corps, que c'était une chose désolable à voir. Il plut à Dieu que les religieuses, qui étaient si afflictes que plus n'en pouvaient, se recordèrent de la petite ancelle de N.-S. qui était en lointaine région, et lui signifièrent par lettres la terrible maladie en laquelle était la dite pauvre religieuse, et le grand empêchement qu'elle faisait nuit et jour à tout le couvent. Et lui prièrent qu'il lui plût, par sa douceur et bénignité, avoir pitié et compassion d'elle, et de l'avoir en ses dévotes prières et oraisons piteusement pour recommandée. Chose merveilleuse fut: car, dès que les lettres furent envoyées, cette terrible maladie commençait fort à diminuer; et, quand elle les eut reçues, plus fort, et conséquemment de mieux en mieux, tellement que par ses saintes prières et oraisons, finalement, elle fut entièrement sanée et guérie.

« Comme elle était une fois au couvent de Sainte-Claire de Vevay, situé au pays de Savoie, une jeune femme hors de sens et démoniaque, par ses parents et amis lui fut présentée et moult piteusement recommandée. Laquelle se-

crètement, sans lui signifier, toute la nuit forment (*fermement*) liée, la laisserent en son oratoire : dont elle fut moult désolée, quand elle s'aperçut que point ne l'avaient remenée. Mais, nonobstant la désolation qu'elle eut qu'ils l'avaient là laissée, néanmoins de la pauvre malade elle eut grande pitié et compassion. Et retourna au sacrifice de sainte oraison, et pria N.-S. moult affectueusement et ferventement pour elle. Merveille fut : la dite malade s'endormit si longuement et si doucement, que, toute la nuit, point ne s'éveilla. En tant que ses parents et amis, quand ils la vinrent visiter au matin, ils la trouvèrent encore dormant. Auxquels la petite ancelle dit piteusement : — « Je vous prie au nom de Dieu que vous emmeniez votre fille ». —Quand ils l'eurent éveillée pour ce faire, ils la trouvèrent toute saine et guérie, et aussi sagement et gracieusement parlant que si jamais n'eût été malade, et d'aussi beau maintien et belle contenance que oncques avait été ; dont ils eurent merveilleusement grande liesse et consolation. Et moult chèrement et humblement rendirent grâces à la petite ancelle de N.-S. du grand bénéfice que Dieu avait fait à leur fille par ses prières : laquelle constamment répondit que ce n'était point par elle ni par son moyen. Mais la jeune femme qui fut guérie affirma devant tous qu'elle était guérie et délivrée par les mérites et oraisons de la dite ancelle de N.-S., et qu'elle l'avait vue combattre en ses oraisons contre les ennemis d'enfer, desquels elle en fit issir cinq de son corps, qui l'avaient ainsi tenue et tourmentée.

« Les apôtres toutes langues parlaient et entendaient. Pareillement, tous langages du monde, et latin, et allemand, et autres [1], par la grâce de Dieu, elle entendait.

« Entièrement aux apôtres fut cette grâce donnée, que s'ils buvaient chose venimeuse ou mortifère, elle ne leur faisait nul mal. De fait, la petite ancelle de N.-S. fut empoisonnée par deux fois, et, au nom de Dieu, elle le (*sup*)porta

[1] D'autres historiens se bornent à dire qu'elle comprenait le latin, l'allemand, l'espagnol et l'italien.

sans nul mal avoir. Et avait connaissance de ceux qui l'avaient fait, mais bénignement leur pardonna.

«.... Elle avait une merveilleuse charité à son prochain. Elle était tant ardente au regard du bien spirituel et corporel d'une chacune personne, que jamais ne pouvait avoir repos ni tranquillité en son esprit, si elle ne secourait ou aidait à l'indigence et nécessité d'autrui. Selon sa vocation et possibilité, volontiers se fut oubliée; et, de fait, aucunes fois l'a fait pour secourir à la nécessité d'autrui. Une notable personne, par mauvaise fortune, était chue en grand danger et nécessité, et ne pouvait bonnement avec ses créditeurs convenir, ni soi acquitter. Elle fit tant, par sa fervente charité, que, par le bien d'autrui qu'elle avait en commande, elle (*la notable personne*) fut du péril et danger délivrée.

« Et si elle était charitable, quant à ceux qui étaient en vie, encore, quant aux trépassés, était-elle sans comparaison plus piteuse et plus charitable. Une chose merveilleuse était, comment elle désirait de les aider pour alléger leurs peines; desquelles elle avait si grande compassion, que souvent elle disait que volontiers elle eût porté les peines que souffraient les âmes du purgatoire. Et pour cette cause, avec les spéciales oraisons que tous les jours elle disait pour leur délivrance, il (*lui*) plaisait moult que tous les jours de l'an, excepté les trois jours de la sainte Semaine, les religieuses, par tous les couvents, disent en communauté, l'office des trépassés. Il fut un religieux, de grande dignité et noble extraction, mais de large conscience et petite dévotion, lequel, par-dessus toute créature du monde, avait, en la petite ancelle de Notre-Seigneur et en ses singulières oraisons, grande fiance, et de son salut espérance. Et ne fut pas défraudé : car, elle étant en lointaine région, elle eut certaine connaissance de son trépas et des horribles peines et tourments qu'il devait souffrir. Outre plus, lui fut manifesté que, nonobstant qu'il serait grièvement puni, néanmoins, finalement, il ne perdrait point la joie pardurable. Pour lesquelles peines alléger, long espace de temps elle ne cessa de ferventement prier Dieu

pour son âme, jusques à tant qu'elle eût claire connaissance qu'il était du tout expédié et pardurablement glorifié.

« L'abbé de Corbie, trépassé [1], lequel avait fait tant de bien et de confort à ladite ancelle, elle eut claire connaissance qu'il avait fini ses jours en grâce et qu'il était en voie de salut : car, en quelque lieu qu'elle fût, l'espace de sept ans, sans point faillir, il venait vers elle, pour avoir aide de ses saintes oraisons. Mais il venait en si horrible et épouvantable noise et tumulte et cliquement, comme des chaînes de fer, que c'était une chose terrible à ouïr. Et tantôt qu'il venait, elle se prenait très-fort à trembler, et devenait comme toute changée, de la peur qu'elle avait d'ouïr si terrible tempête. Et disait à ceux qu'elle voyait : — Voici cet abbé! — Elle pria Dieu si ardemment et si constamment que, en brief, il fut de ses peines délivré [2].

« Un marchand, qui moult aimait la dite ancelle, trépassa de ce siècle, lequel, après son trépas, s'apparut à elle, quérant et demandant aide et secours, par le moyen de ses saintes prières et oraisons. Mais, quand il venait vers elle, c'était à si grande noise que merveille (*était*). Et était si chargé de tourments, qu'il semblait qu'il y eût un grand nombre de gens d'armes, cliquetant leurs armures les unes contre les autres, pour le grand bruit qu'ils faisaient. Elle ne lui faillit point en cette nécessité. Car, tant par elle comme par ses sœurs, elle fit dire bien trois cents psautiers, sans (*compter*) plusieurs messes et vigiles qu'elle fit dire, tant qu'il fut délivré de ses tourments.

« Quand il advenait qu'en ses couvents où elle était, aucun de ses religieux ou religieuses allât de vie à trépas, si elle était religieuse, elle allait par devers elle en l'infirmerie ; et s'il était religieux, elle le faisait apporter à la treillette de l'église, devant elle, pour être à son trépas. Et adonc, à cette dernière heure et extrême nécessité, de tout son pou-

[1] Raoul de Roye mourut en 1418.

[2] Ce miracle et le suivant ne sont point mentionnés dans le Ms. du XVe siècle, qui appartient aux Clarisses d'Amiens.

voir et de tout ce que Dieu avait mis en elle par grâce, elle l'employait et exposait à leur faire aide et confort, en appelant et invoquant bénignement le nom de Dieu et sa miséricorde, et en exhortant le malade à être constant et ferme en la foi catholique, et en le fortifiant contre tous empêchements et présentations mauvaises que l'Ennemi lui pouvait faire, et aucunes fois en leur commandant ou faisant commander qu'ils se départissent. Par lequel aide et par ses œuvres charitables, le pauvre nécessiteux trépassant pouvait acquérir grâce par devers Notre-Seigneur et évader les tourments pardurables.

« La pureté et netteté des vierges fut aussi en elle spécialement renouvelée..... Oncques elle ne dit ni ne put ouïr des paroles quelconques sonnant légèreté ou déshonnêteté, sans qu'elle fût afflicte et désolée. Une fois entre les autres, il fut un homme charnel et dissolu, soi démontrant par dehors tel qu'il était par dedans, lequel la pure et nette ancelle de Notre-Seigneur, qui était encore séculière, trouva en un monastère où dévotement elle priait Dieu. Par suggestion de l'Ennemi d'enfer, il s'en alla vers elle et lui dit paroles vilaines et déshonnêtes. Auquel dolentement elle répondit que Dieu lui voulût pardonner et donner connaissance. La chose ne fut pas longue que Dieu ne lui montrât qu'il avait mal fait d'offenser celle qui était élue pour être son épouse et amie. Car, comme il pensait issir hors du monastère par la grande porte qui était ouverte, oncques ne put passer outre, non plus que si l'ouverture eût été murée; dont subitement il eut grande crainte et peur. Et plusieurs fois il recula et s'efforça de passer outre la dite porte, mais nullement il ne pouvait. Il ne savait (*ce*) qu'il devait faire, et s'il perdait le sens pour la grande frayeur qu'il avait pour cette chose non accoutumée qui lui était advenue. Finalement, il lui vint en souvenance que, par aventure, c'était pour les ordes et déshonnêtes paroles qu'il avait dites à la pure ancelle de Notre-Seigneur. Vers laquelle hâtivement il retourna et lui pria humblement merci. Auquel doucement elle répondit que Notre-Seigneur, par sa miséricorde, lui voulait pardonner. Et tantôt, sans difficulté, issit hors de la porte.

« La dite pureté était si merveilleusement grande en elle, que plusieurs qui la fréquentaient se sentaient enclins à légèreté et impureté, mais par sa présence se trouvaient de la dite inclination préservés, fermes et constants à toute chasteté et netteté garder. Desquels y en avaient aucuns de religion qui familièrement lui manifestèrent et révélèrent aucunes périlleuses tentations qu'ils avaient, et humblement lui recommandèrent leurs âmes. Merveille fut : car, incontinent à son regard, la tentation, et même la puissance de la mettre à exécution, leur fut si extrêmement ôtée, que, s'ils eussent voulu, ils n'eussent pu, et furent faits, quant à ce, impuissants.

« En France, fut un très-noble et très-puissant prince, lequel, avant qu'il eût ouï la dite ancelle, (*était*) mondain, pompeux, charnel et délicieux (*voluptueux*). Par le moyen d'elle, la mondanité fut transmue en religiosité, les pompes en humilité, la charnalité en spiritualité, et les délices en âpretés. Lequel, après la réception du précieux corps de Notre-Seigneur, a plusieurs fois affirmé, en présence de plusieurs notables personnes, que oncques depuis qu'il avait vu la dite ancelle en la face, n'avait eu tentation charnelle.

« Pareillement, en icelui royaume, était une noble et puissante dame de moult belle et bonne vie, de grande fame et renommée et de moult grande honnêteté, et de miséricorde et piété recommandée, laquelle avait plusieurs nobles enfants et fils et filles. Desquels fils l'un était aucune fois résidant à l'hôtel, lequel par tentation diabolique s'accointa d'une jeune fille, et mit en elle si (*tel*) désordonnement en son cœur, que, après plusieurs péchés commis en paroles, et en regards, et en attouchements illicites et déshonnêtes, ils eurent consentement plénier et volonté déterminée d'accomplir le péché, s'ils eussent trouvé lieu, temps et opportunité de ce faire. Et ainsi, comme ils persévéraient en ce damnable propos, il revint un religieux que la dite dame avait envoyé par devers la petite ancelle, à laquelle elle avait singulier amour et dévotion. Et, de par elle, lui apporta une ceinture, c'est-à-dire une corde qu'elle avait accou-

tumé de porter sur son habit ; elle la lui présenta, en la présence de celui qui était ainsi charnellement tenté. Chose de grande admiration était ! car, incontinent qu'il vit la dite corde, fut entièrement changée sa mauvaise volonté. Et tellement qu'il était contraint de fuir et de laisser le lieu et la place où la dite fille était. Et quand il lui était force d'être où elle était, comme en la compagnie de sa noble dame de mère, il en avait horreur, et grande peine lui était. Et tellement y pourvut Notre-Seigneur, par les mérites de sa petite ancelle, que, en petit de temps, la dite fille, tout entière de son corps (*c'est-à-dire vierge*), fut notablement mariée. Et ainsi tous deux, qui charnellement étaient tentés, furent délivrés de damnable perdition, et le noble hôtel fut préservé de confusion. »

XVIII.

De la vertu de patience.

« . . . . . Oncques ne montra signe de perturbation ou impatience. Aucunes fois pour les très-grandes angoisses et douleurs qu'elle portait par dedans ou par dehors, comme assez on apercevait, piteusement on la complaignait, en lui disant : — « Hélas ! que vous souffrez grand peine ! » — Doucement elle répondait : — « Je me plains volontiers de peu de chose ». — Et tous ceux et celles de quelconque état qu'ils étaient ou ont été, qui l'ont persécutée ou fait dommage ou procuré tribulations, elle leur a voulu faire du bien. Et de fait, les a voulu honorer, exaucer et (*re*)commander. Et aucunes fois s'est présentée charitablement à eux pour voir toutes leurs nécessités.

« Quand les créatures la persécutaient..... elle leur faisait très-charitablement tous les biens qu'elle leur pouvait faire corporellement et spirituellement..... Elle était plus dolente de l'offense de Dieu ou du dommage qu'ils avaient en leur conscience qu'elle n'était de toutes les persécutions

qu'on lui pouvait faire. Finalement, par ses mérites, ils revenaient à connaissance et étaient moult grandement désolés des afflictions qu'ils lui avaient données. Entre les autres, il y en eut un bien familier d'elle qui, par la procuration de l'Ennemi, par aucuns temps, si désolablement la persécuta, que toute la vraie et parfaite amour qu'il avait en elle, il la tourna à si merveilleuse haine qu'il ne la pouvait ouïr parler, ni approcher du lieu où elle était. Aucunes fois, quand il revenait de dehors la ville et approchait le couvent où elle était, par la tentation de l'Ennemi d'enfer il concevait une si grande tristesse que plusieurs fois s'en est retourné dehors, sans parvenir jusques à sa digne présence. Et fut tellement par la tentation aveuglé, qu'il disait que la grâce du Saint-Esprit n'était plus en elle et que le bien que Dieu avait disposé à faire par elle et par son moyen, il le ferait par une autre, laquelle il réputait de grand mérite devant Dieu : laquelle toutefois était une ignorante personne et de sens et d'entendement. Et outre plus, il la (*Colette*) fit traiter rudement et bien mal gracieusement, en la faisant discipliner inhumainement plusieurs fois jusqu'au sang. Et cette persécution nonobstant qu'elle lui fût griève, principalement pour le regard qu'elle avait à ceux qui la faisaient, néanmoins très-doucement la souffrit et (*sup*)porta, sans un seul mot sonner par impatience. Elle avait plus grande douleur et tristesse des plaies qu'ils faisaient à leurs âmes que de la peine et douleur qu'ils faisaient à son corps. Et comme N.-S. pria pour ses persécuteurs et pour aucuns d'iceux fut exaucé, ainsi pareillement, tant humblement et affectueusement comme elle put, elle pria pour eux, tant qu'elle fut exaucée. Et connurent clairement la tentation diabolique, l'exécration et aveuglement où il les avait mis, à la perdition pardurable qu'ils avaient encourus. Et eurent tout le temps de leur vie grande contrition et déplaisance.

« De plusieurs étrangers elle fut persécutée entre lesquels d'un grand, famé et renommé, dont les œuvres n'étaient point correspondantes au (*re*)nom, qui en secret et en public lui fit moult persécutions. Et lui fit faire cruel empêchement et lui dit de vive voix et tout à certes (*sérieuse-*

ment) qu'elle et tout son fait entièrement il détruirait. Auquel humblement elle répondit qu'elle avait espérance en la bonté de Dieu, qu'il conserverait ce qui pour lui avait été fait.

« D'aucuns clercs fut-elle aussi persécutée, entre lesquels il y en eut deux gradués, demeurant en une cité en laquelle eut moult d'adversaires. Desquels lesdits deux furent les principaux de la persécution, et composèrent plusieurs articles contre elle faussement et mauvaisement, et contre tout son fait, contenant qu'elle était hérétique, sentant mal de la foi, favorable ès opinions des Pragois [1], et plusieurs autres abominables et détestables articles, lesquels ils publièrent devant tous, pour lui faire empêchement, et à ses saintes entreprises. Mais de tout ce qu'ils pouvaient dire ou faire, oncques une seule complainte ni quérimonie (*reproche*) elle ne fit. Ains doucement et pacifiquement le porta et souffrit. Et si les élus de Dieu se taisent en leurs persécutions, on ne doit pas moins (*re*)douter le rigoureux jugement de Dieu. L'un de ces clercs dessus dits, voyant qu'il ne pouvait parvenir à sa perverse entreprise, se partit de la cité et alla faire sa résidence autre part, et assez tôt après il termina ses jours. L'autre demeura douloureusement malade, en laquelle maladie plusieurs fois réclamait piteusement l'ancelle de N.-S., comme s'il eût voulu dire, selon le jugement d'aucuns qui le visitèrent, que injustement l'avait persécutée et (*que*) justement il était puni. Et en cette douloureuse maladie il termina ses jours.

« Aucuns riches mondains, ignorant sa sainte vie et pauvreté évangélique, l'ont aucune fois diffamée et persécutée de paroles injurieuses, disant que c'était une riche femme, pleine d'or et d'argent, prêtant à usure, et maintenant (*le*) change (*à*) trois ou quatre, comme à Paris, à Bruges et à Gand. Et faussement le disaient; car elle aimait tant sainte pauvreté qu'elle eût mieux aimée être écorchée toute vive que de consentir seulement à la pensée de le faire.

« Plusieurs nobles seigneurs, à l'instance et requête

[1] Des partisans de Jérôme de Prague.

d'aucuns mal conditionnés, lui donnèrent grande vexation et griève tribulation, pour l'occasion d'aucune habitation qu'ils voulaient mettre en autre usage qu'elle ne devait être. Et, pour ce faire, firent plusieurs autres assemblées contre la petite ancelle de N.-S. En la fin, N.-S. pourvut à son honneur en telle manière que les principaux, en très-brief temps, allèrent de vie à trépas..... »

XIX.

De la consommation de ses jours et de son trépas.

« En l'âge de soixante-six ans, l'ancelle de N.-S., nonobstant qu'elle fût moult faible et débile, tant par la nécessité corporelle et ancienneté, comme pour les griêves peines et tourments que, par le plaisir de Dieu, elle portait, néanmoins elle était toute prête de recommencer à bien faire, comme si elle eût été bien puissante et comme si elle n'eût oncques bien fait. Oncques ne fut trouvée recrande (*fatiguée*) de bien faire, ni si travaillée de porter peine qu'elle ne fût prête de remployer toute sa puissance à toutes choses touchant l'honneur de Dieu et le salut des âmes. Et plusieurs fois, quand elle se devait partir d'aucuns de ses couvents pour aller autre part, pour augmenter et accroître l'honneur de Dieu, elle était tant débile et si faible qu'elle ne se pouvait soutenir et semblait qu'on ne la pourrait mener une lieue loin sans rendre l'esprit. Mais elle entreprenait courageusement la peine et le labeur pour l'amour de Dieu, disant qu'elle était prête de mourir là où il plairait à Dieu, aux champs ou en la ville. Et quand ceux et celles de sa compagnie étaient aucunes fois si travaillés que plus n'en pouvaient, elle était de cœur si vive et fervente pour veiller et travailler et pour N.-S. prier, qu'il semblait que oncques n'avait été lassée ni travaillée. Et ainsi tout le temps de sa vie, en la vigne de N.-S. qui est l'Église militante, en laquelle est située la plante fructueuse de sainte

religion, elle a vertueusement et persévéramment labouré, jusques en la fin de son trépas, lequel trépas plusieurs fois elle a prédit. Et premièrement, dit qu'elle ne vivrait pas plus de deux ans; et ainsi fut-il. Puis après, plus particulièrement, elle dit que sa vie ne serait pas longue. Et, par l'espace de trois semaines devant son trépas, elle dit déterminément qu'elle s'en allait à Dieu. Et convoqua ses sœurs et les exhorta et admonesta moult doucement et affectueusement qu'elles fussent vraies et parfaites religieuses, aimant Dieu souverainement et gardant leurs règles et déclarations d'icelle loyalement, en lui rendant entièrement tout ce qu'elles lui avaient voué et promis. Et plusieurs autres monitions saintes et salutaires elle leur fit. Et après, leur prédit la manière de son définement, en leur disant : — « Ne vous attendez pas que je vous dise aucune chose à mon trépas, car rien je ne vous dirai, ni parlerai à vous ». — Et à son père confesseur, entre plusieurs choses qu'elle lui dit, ce fut une chose que bien il savait et qu'autre fois lui avait manifestée ; et (*ce*) fut de la réformation de l'ordre de Mgr S. François que N.-S. la contraignit de faire. Et furent ses paroles en cette forme dites : — « Mon père, ce que j'ai fait, je l'ai fait de par N.-S., et nonobstant que je sois une grande pécheresse et toute défectueuse, si je l'avais encore à faire, je ne sais comment je la ferais, hors par la manière que je l'ai faite ».— Le vingt-sixième jour de février, par un jour de dimanche [1], elle fut confessée au matin et reçut en la sainte messe le précieux corps de N.-S. Et la nuit ensuivant, elle fut visitée de N.-S. moult spécialement. Après laquelle visitation elle fut comme en l'état d'innocence, et n'avait cure ni sollicitude des choses du monde, fors que de Dieu prier et orer (*supplier*) vocalement et mentalement. Et avec ce, elle avait une grande faiblesse, non accoutumée d'avoir. Pour quoi son père confesseur douta qu'elle s'en devait tantôt aller à N.-S. Et pour ce doute, il lui administra la

[1] Colette était alors à Gand, où elle arriva le 6 décembre 1646. Ce couvent, appelé *la Petite Bethléem*, fut peuplé en 1442 et eut pour première abbesse Odette, fille du duc de Bourgogne.

sainte huile et extrême onction. Et après, il lut les saintes passions de N.-S. en sa présence. En la fin desquelles, il aperçut par quelque signe que ce n'était pas encore l'heure qu'elle devait trépasser. Pour quoi il se partit, et (*le*) lendemain qui fut le jour du lundi au matin, à l'heure de six heures, le dit confesseur, comme il était accoutumé, s'en alla en son oratoire, pour célébrer la sainte messe devant elle. Et la trouva prête et disposée pour l'ouïr, pareillement comme elle avait accoutumé de faire, quand elle était en bonne santé. Dont il était en grande admiration comment elle était ainsi restaurée (*si*) brièvement, que bonnement ce ne se pouvait faire sans grâce spéciale de Dieu. La dite messe il célébra, et elle l'ouït moult dévotement. Et le très-précieux corps de N.-S., en grande révérence et abondance de larmes, elle adora. Et conséquemment, tous les jours de la semaine, en semblable dévotion et révérence, elle ouït la messe, jusqu'à celle du samedi qui fut la dernière qu'elle ouït. Et étaient les quatre-temps et le quatrième jour du mois de mars. Laquelle messe, en grande dévotion et révérence, et plus grande abondance de larmes elle ouït qu'elle n'avait fait des autres. Et est à savoir qu'après que N.-S. l'avait ainsi visitée spécialement, elle eut quatre choses. La première, elle porta une grande, griève et étrange peine, non accoutumée d'avoir, laquelle, comme elle dit à son père confesseur, N.-S. lui avait donnée; et lui dura jusqu'au dernier soupir. Secondement, tout son temps elle voulait occuper au sacrifice de sainte oraison, et pour lors à nulle autre chose ne voulait entendre. Tiercement, tous les jours, sans point faillir, elle ouït la sainte messe. Quartement, nonobstant qu'elle n'yssait (*sortait*) point hors de son oratoire, de tout ce qui se faisait au couvent elle avait aussi parfaite connaissance, comme si elle eût été présente à le faire. Son père confesseur et son compagnon, pour tant qu'ils ne voulaient point qu'elle rendît son âme à Dieu qu'ils ne fussent présents, comme il appartenait bien, s'avancèrent et entrèrent avant qu'il fût temps, afin qu'il n'y eût faute qu'ils n'y fussent présents. Et ne vinrent pas tantôt en sa présence; mais incontinent elle en eut claire connaissance

et dit pleinement qu'ils étaient dedans. Le vendredi, à vêpres, elle parla doucement et confortablement aux frères. Et le samedi, après la messe, très-humblement elle prit congé d'eux. Et assez tôt après son oraison faite, à huit heures, elle s'en alla vers sa couche, et se signa du signe de la croix, lequel tant chèrement elle avait aimé, et dit : — Voici la dernière couchée. — Et elle-même se mit dessus la couche, tout ainsi vêtue comme elle avait accoutumé, et le voile noir sur son chef, lequel notre Saint-Père le Pape lui bailla et affubla, quand il la fit professe et abbesse. Et ainsi comme elle avait prédit, ainsi fit-elle ; car incontinent elle ferma la bouche et les yeux, et oncques depuis ne furent ouverts. Et néanmoins, elle savait tout ce qu'on faisait autour d'elle, comme si clairement elle l'eût vu. Pour lui faire quelque confort, les sœurs lui apportèrent un oreiller de plume ; mais tantôt elle l'aperçut et le connut, et le bouta arrière d'elle. Quarante-huit heures fut-elle sur ladite couche, en la peine que Dieu spécialement lui avait donnée, sans parler, sans regarder et sans faire quelconques gestes, ni manières, ni signes en la face, ni en quelconque autre membre, fors que toute honnêteté et sainteté, et sans muer couleur. Le lundi en suivant qui fut le sixième jour de mars, l'an de Notre-Seigneur 1447 [1], à 8 heures devant midi, en la présence de toutes les religieuses du couvent de Gand, de son père confesseur et son compagnon, très-humblement elle termina ses jours. Et se partit sa belle âme de son précieux corps, et se rendit à Dieu, son benoît Créateur. Et fut reçue, comme piteusement nous croyons, sans point douter, en la vie pardurable. Elle demeura en la couleur en laquelle elle trépassa, l'espace de douze heures après son trépas. Puis, soudainement, tout son corps fut transmué en une merveilleuse beauté. Il était blanc comme neige, et les veines qui se démontraient parmi le blanc étaient comme fin azur. Et tous ses membres étaient si blancs et nets, si ductibles et traitables, si odoriférants et souef (*suavement*) flairants, qu'ils semblaient bien être

[1] En 1446, si l'on fait commencer l'année au jour de Pâques.

membres représentant l'état d'innocence et de toute pureté et netteté. Plus de trente personnes la vinrent visiter, une partie par dévotion, et l'autre par admiration. Le troisième jour après son trépas, son beau et virginal corps, tel comme il était, sans rien muer de sa beauté, simplement et dévotement fut enseveli, comme elle avait ordonné longtemps devant son trèpas. Plusieurs fois elle avait dit comment Notre-Seigneur voulut, pour l'amour de nous, mourir pauvrement et simplement en l'air, sans point de couverture : pareillement elle voulait être pauvrement et simplement ensevelie en l'air et auprès du cloître, sans luisier (*cercueil*) et sans bière, mais seulement rendue à sa mère la terre, sans autre chose [1].

« En aucuns de ses couvents qu'elle aimait spécialement pour la sainte pauvreté qui y était et reluisait, à l'heure de son trépas, fut ouïe de plusieurs religieuses une grande multitude d'angèles qui moult doucement chantaient de merveilleuses mélodies non jamais pareilles ouïes. Entre lesquelles une voix angélique fut ouïe, disant que vénérable religieuse sœur Colette était allée à Dieu. En un autre de ses couvents, était une dévote religieuse qui tout le temps de sa vie avait (*eu*) singulier amour et dévotion à elle. Au temps de son trépas, la dite religieuse, étant en région bien lointaine, devant minuit, disant le nombre de cent ***Pater noster***, par trois fois moult glorieusement elle s'apparut à elle, et visiblement lui démontra toute sa personne moult belle et merveilleusement clair reluisant. Mais la face elle ne pouvait voir, pour une excessive clarté qui était comme un soleil resplendissant endroit (*autour de*) son chef. Et fut cette vision faite en telle manière que ladite religieuse était au dortoir auprès d'une fenêtre, laquelle elle pouvait ouvrir quand il lui plaisait, et par icelle fenêtre elle vit la

[1] « Le monastère qui a vu mourir Ste Colette, dit M. l'abbé Douillet (*Petit Abrégé*, etc., p. 23), et le cimetière où elle a si longtemps reposé sont devenus une propriété profane. La ville de Gand, si chrétienne, si dévouée à Ste Colette, ne rendra-t-elle pas à la religion ces lieux bénis ? »

petite ancelle de Notre-Seigneur, qui était en la place où autrefois avait été son oratoire, en laquelle par trois fois se manifesta à ladite religieuse, en la clarté et lumière devant dites, tandis qu'elle disait le nombre de cent *Pater noster*.

« Pareillement, en un autre couvent moult distant de celui où elle trépassa, était une religieuse moult désirant de la voir ; car oncques ne l'avait vue, et lui semblait que si elle l'avait vue, il lui en serait de mieux tout le temps de sa vie. Et afin que son désir pût être accompli, en toutes ses oraisons elle faisait requête spéciale à la glorieuse Vierge Marie qu'elle lui voulût mettre en son cœur de venir visiter le couvent où elle demeurait. Entre les autres oraisons qu'elle en fit, elle dit en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie six mille *Ave Maria*. Et par la bonté de Dieu et l'intercession de sa douce Mère, elle ne fut pas défraudée de son saint désir. Car, en la nuit après qu'elle trépassa, elle ouït après matines par trois fois frapper en l'oratoire de sa glorieuse Mère, tellement qu'elle fut tout éveillée. Puis après, elle ouït ouvrir l'huis dudit oratoire et le reclore. Et tantôt après, elle vit venir une moult plaisante et vénérable religieuse de belle stature et de si grande beauté qu'elle ne savait ni pouvait (*le*) réciter. Car merveilleusement elle était claire et luisante, et sa face tant resplendissante quelle semblait être clarté de cristal contre le soleil. Laquelle vénérable religieuse, en allant par le dortoir, trois fois s'arrêta. Et auprès (*d'*) elle était un beau petit enfant, clair et resplendissant en la face, lequel disait et répliquait : — C'est sœur Colette ! c'est sœur Colette ! — Quand la dite religieuse tout éveillée eut ouï cette voix et vu celle que tant désirait voir, elle eut une moult grande joie et consolation en son cœur, et cuida crier aux autres religieuses et leur dire : Regardez ! regardez ! Mais elle ne put ouvrir la bouche. Et adonc elle pensa que ladite vénérable religieuse faisait sa visitation par le couvent, comme autrefois. Elle, étant novice, avait ouï dire que, nonobstant qu'elle ne les visitait point corporellement, si (*néanmoins*) les visitait-elle spirituellement; et pour cette cause elle pensa qu'elle faisait la dite visitation. Et quand elle fut jusqu'à la porte du

dortoir, elle s'évanouit. (*Le*) lendemain, la dite religieuse à qui cette vision fut faite, vers l'heure de tierce qui était proprement l'heure en laquelle la glorieuse ancelle de Notre-Seigneur rendit l'âme à Dieu, entra en l'église toute seule pour faire son oraison devant Notre-Seigneur. Et incontinent qu'elle fut à genoux, elle ouït une grande multitude de voix moult hautes, et élevées et claires, qui semblaient mieux être voix des angèles qu'humaines. Et étaient tant douces et plaisantes et parfaitement délectables à ouïr qu'il lui semblait qu'on ne pouvait au monde ouïr plus mélodieuse voix. Et, en levant la face en haut, et jetant les yeux vers le ciel, elle vit la face belle et claire et resplendissante de la vénérable religieuse qu'elle avait vue après matines. Laquelle, comme il lui était avis, moult glorieusement était au milieu de ceux qui si mélodieusement chantaient. Et nonobstant que pour lors elle ne la connût point, néanmoins elle crut après pieusement que c'était l'âme glorieuse de la vénérable religieuse sœur Colette, que les benoîts angèles portaient joyeusement en paradis.

« Encore en un autre de ses couvents, était une dévote religieuse, laquelle, au temps que la dite ancelle de Notre-Seigneur trépassa, elle étant en oraison, vit une moult vénérable, plaisante et bien ordonnée procession en laquelle, avec la personne de Jésus-Christ et de sa glorieuse Vierge Mère, était une grande multitude d'angèles, et les patriarches, prophètes, apôtres, confesseurs, vierges, et grande abondance de Frères Mineurs et de religieuses de sainte Claire, qui tous moult composément étaient ordonnés, et richement et précieusement parés et aornés. Et tous ensemble chantaient une chanson tant joyeusement et mélodieusement, que oncques telle douceur ni semblable mélodie, ce lui semblait, ne furent ouïes. Et, au droit milieu de ladite procession, était l'âme de la petite ancelle de Notre-Seigneur excellemment claire et belle, et plus reluisante et resplendissante que n'est le soleil. Laquelle, en une merveilleuse joie et liesse, et en un indicible honneur et révérence, ils menaient en paradis. Assez tôt après icelle vénérable procession, ensuivait une autre de grande humilité

et dévotion, qui était d'une grande multitude de gens, hommes et femmes de tous états. Et ils semblaient avoir été détenus et prisonniers, et tous avaient les mains jointes et leurs chefs inclinés en bas humblement. Entre lesquels, la religieuse vit sa propre mère, laquelle était moult lie (*contente*) et joyeuse. Et lui demanda comment il lui était, et elle lui répondit que très-bien. Et lui récita que la première procession était l'âme glorieuse de la petite ancelle de Notre-Seigneur, laquelle ainsi joyeusement et honorablement on menait en paradis ; et la seconde procession était des âmes du purgatoire, qui avaient été délivrées de leurs peines par les mérites et intercession de la dite ancelle de Notre-Seigneur, dont elle était une, qui, toutes, s'en allaient, après elle, au royaume de paradis.

« Une autre moult dévote personne de grande pénitence et austérité, et de grande perfection, en son ravissement, vit, par une grande multitude d'angèles, moult joyeusement et mélodieusement, sa glorieuse âme portée en paradis, auquel nous veuille tous mener, par les mérites de la petite ancelle sœur Colette, le benoît Fils de Dieu, qui, avec le Père et le Saint-Esprit, en une parfaite Trinité, est un seul Dieu tout-puissant sans fin et sans commencement. *Amen, Jésus.* »

Des miracles de sœur Colette, ancelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'elle a faits en sa pleine vie.

« A l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie, mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ci-après seront récités aucuns miracles que Dieu a voulu faire pour la petite ancelle, en son vivant . . . . »

De ceux qui furent ressuscités.

« . . . . . En la cité de Besançon, était une fille qui fut morte-née, laquelle, en espérance que Dieu lui ferait

grâce, fut portée toute morte à l'église, aux fonts de baptême. Mais, telle qu'elle y fut portée, telle en fut-elle rapportée, sans vie et sans baptême. Adonc, moult piteusement elle fut recommandée à la petite ancelle de Notre-Seigneur, et trouva-t-on manière d'avoir un de ses couvrechef, dans lequel l'enfant morte fut enveloppée et ainsi portée la seconde fois à l'église. En laquelle, en la sainte prière de la dite ancelle, elle reçut vie, et fut ressuscitée et régénérée aux saints fonts de baptême. Et pour l'honneur et révérence de sa personne, son nom lui fut imposé, et fut appelée Colette. Puis après, quand elle eut âge convenable, en grande humilité et dévotion, elle lui fut représentée pour la recevoir en religion, en laquelle, par la grâce de Dieu et les mérites de sa glorieuse Mère, elle y a honorablement et vertueusement persévéré. Et elle se nomme sœur Colette Prucette [1].

« La seconde personne qui fut ressuscitée par ses prières était aussi de Besançon, et était un fils nommé Jean Boisat, qui est encore, pour le présent, vivant, et est un notable homme bourgeois de la dite cité, lequel (*re*)connaît et confesse, et pareillement ceux de son appartenance et connaissance, que, par les mérites et saintes prières de la petite ancelle de Notre-Seigneur, il a été ressuscité. Et est une chose en la dite ville moult connue, et entre les frères et sœurs des couvents de la dite ancelle, toute notoire et commune. Mais, la manière comment ce fut, je ne l'ai pas écrit, pour la cause que je ne le sais pas bien.

« La tierce personne, qui fut par ses prières ressuscitée, fut un enfant mort devant qu'il pût avoir le baptême, de la mort duquel elle eut moult grande pitié et compassion. Et fit tant que l'enfant qui était en terre profane fut déterré et apporté en sa présence. Et, par ses saintes prières et oraisons, il fut ressuscité et fut baptisé, et véquit après le baptême bien l'espace de demi-an; et le voulut nourrir une

[1] Ce miracle, arrivé en 1410, est mentionné dans le procès de béatification. Colette Prucette a été religieuse au couvent de Pont-à-Mousson, fondé en 1447 par René d'Anjou, duc de Lorraine.

dame chevaleresse, par dévotion et charité, pour l'occasion qu'il avait été ressuscité.

« La quarte personne fut un frère Mineur nommé frère François Claret[1], qui, par l'espace de trente ans ou plus, a demeuré avec la petite ancelle de Notre-Seigneur, en lui faisant humainement et charitablement moult confort (*secours*) et subsides, et à tous ses couvents moult de confortables et profitables services. Lequel, dans une ville nommée Lons-le-Saulnier, comme il plut à Dieu, chut en une longue et griève maladie, tellement qu'il fut tenu pour mort. Et pour avoir été mort, est-il toujours réputé. Après laquelle mort, selon le jugement de sa conscience, il lui semblait qu'il fût mené devant le jugement de Dieu, pour avoir grâce et miséricorde. Puis, fut envoyé devers la glorieuse Vierge Marie; après, devant les Apôtres; et puis, devant les Martyrs; après, devant les Confesseurs; après, devant les Vierges. Et tous uniformément le jugèrent à être rendu et redonné à sœur Colette, par l'intercession et supplication de laquelle, l'âme fut remise au corps et fut ressuscitée. Assez tôt après, il fut tout sané et guéri. Et, de ces quatre personnes ressuscitées, en sont encore trois vivantes qui testifient véritablement avoir été, par la petite ancelle de Notre-Seigneur, ressuscitées. »

De ceux qui furent de péril de mort délivrés.

« Plusieurs, par ses saints mérites et oraisons, ont évadé les périls de mort corporelle, entre lesquels le père révérend frère Henri de la Balme, étant au couvent de Castres, situé au pays d'Albigeois, fut moult grandement et mortellement malade. Et de la fin de ses jours, elle étant en

[1] Colette avait choisi le P. Claret pour premier custode des frères Mineurs de Dôle, dont le couvent fut le chef-lieu de la Réforme. Le P. Claret, ainsi que le P. De Vaux, assista à la mort de Ste Colette.

Basse terre (*Bas Languedoc*), au couvent de Lésignan, elle eut claire connaissance. Dont elle fut moult dolente et afflicte. Et, après qu'elle eut fait moult grande diligence de lui pourvoir de toutes choses, selon sa possibilité, qui lui pouvaient être profitables et convenables pour sa santé, nonobstant qu'il fît un moult mauvais temps et dangereux, elle se fit transporter légèrement et hâtivement par devers lui, pour le secourir à cette extrême nécessité. Et le trouva en disposition de brièvement mourir. Et tantôt retourna au souverain Médecin par ses dévotes prières, et si efficacement elle s'y employa, que, dès la première journée, il commença à mieux avoir santé qu'il n'avait eu par devant, et encore mieux la seconde, et ainsi, conséquemment, de mieux en mieux, tellement qu'elle le ramena avec elle. Et fut, par les mérites de ses saintes prières et oraisons, délivré du péril de mort.

« Pareillement, un autre religieux, député pour son service, par une grande pestilence en laquelle plusieurs séculiers et réguliers allèrent de vie à trépas, fut si grièvement et si grandement infecté de la dite pestilence, que nulle espérance on n'avait que nullement pût échapper ou évader la mort. Et outre plus, deux notables docteurs en médecine, desquels l'un était doyen de la Faculté de médecine de Montpellier, en allant visiter un grand et puissant prince grièvement malade en icelle région, par dévotion et charité firent leur trépas par devers (c'est-à-dire *allèrent visiter*) la petite ancelle de Notre-Seigneur ; et, à la requête d'elle, visitèrent le religieux malade et infecté. Lesquels deux, (*ayant*) vu et examiné ce qu'il appartient à voir et examiner en telle infirmité, en la présence d'elle, le jugèrent, sans point de remède, devoir en brief mourir, et assignèrent le jour que, naturellement, ne pouvait passer sans mourir. A quoi bénignement elle répondit que Dieu est par-dessus nature. — Vrai est, dirent-ils, mais si Dieu n'y œuvre spécialement, il n'est (*pas*) possible chose, par nature, qu'il puisse vivre le jour dit. — Une chose merveilleuse fut : car le religieux malade et jugé à mort par eux revint, par la grâce de Dieu et les prières de la petite an-

celle, tantôt en bonne prospérité. Et l'un d'iceux docteurs fut après bientôt malade, et si grièvement, qu'il en mourut. Et l'autre, qui était le doyen, fut, par l'espace de longtemps, moult douloureusement malade, lequel eut après, pour l'expérience de ce qu'il vit, grande dévotion à la petite ancelle de Notre-Seigneur.

« Une moult notable bourgeoise avait une très-belle fille que moult chèrement elle aimait, laquelle chut en griève maladie. Tous ceux et celles qui la visitaient jugeaient qu'il n'était pas possible qu'elle pût de cette maladie évader la mort. Dont la mère était excessivement dolente, et la vint en grande tristesse et amertume de cœur recommander à la petite ancelle de N.-S., laquelle moult grandement, par ses saintes exhortations, la consola et conforta. Puis, lui dit liement (*joyeusement*) : — Va sûrement, car tu trouveras ta fille en meilleure disposition que tu l'as laissée, et saine, et guérie. Et, comme elle lui avait dit, la trouva sanée, dont elle en fut moult grandement réconfortée.

« Une religieuse d'autre religion, désirant de corriger sa vie et amender, par licence de ses souverains se transporta en l'ordre de sainte Claire, et pria de faire sa résidence au couvent où la petite ancelle demeurait. Un petit de temps après qu'elle fut venue, une si griève maladie lui prit qu'on n'attendait que sa mort. Et de fait, fut faite fosse pour l'enterrer. Voyant la dite ancelle l'intention pour quoi son état elle avait transmué, et le petit espace qu'elle avait eu pour l'accomplir, elle retourna au sacrifice de sainte oraison, et requit et pria N.-S., qu'il lui plût de sa grâce donner répit et dilation (*délai*) à la dite religieuse malade, jusques à tant qu'elle eût fait pénitence de ses péchés. A laquelle requête et prière N.-S. miséricordieusement condescendit. Et fut tantôt icelle religieuse guérie, et véquit après plus de trente ans. »

De ceux qui des périls des eaux furent délivrés.

« Cette noble et puissante dame, comtesse de Genève, qui tant charitablement la reçut, en sa persécution, une

fois passant par un passage d'eau, que nécessairement il fallait passer, lequel était moult difficile et dangereux à passer, par faute de bonne conduite, prit le passage ou plus haut ou plus bas qu'elle ne devait, tellement qu'elle se dévoya si grandement que le cheval qui la portait se bouta en une si profonde fosse et si périlleuse eau, qu'on perdit d'elle et de son cheval entièrement la vue. La petite ancelle de Notre-Seigneur, toute piteuse et charitable, qui, en telle nécessité, ni en quelconque autre, ne lui eût pu faillir, éleva son ardent cœur par fervente oraison, en la recommandant à Dieu. Et tantôt, par sa sainte grâce, elle parvint sauvement à (*la*) rive, sans avoir nul mal.

« Une autre fois, comme elle allait visiter aucuns de ses couvents, les eaux étaient fort grandes, et, par spécial, la rivière du Doubs, qui passe par Besançon et par Dôle. Par inadvertance, un homme d'honneur, qui menait une des religieuses sur son cheval, entra en un très-périlleux passage où l'eau était si grande et profonde qu'ils furent comme tout plongés dedans. Et la force de l'eau les menait avant, et les réputait-on comme tous perdus et noyés. La petite ancelle de N.-S. clamait et criait à Dieu aide si hautement et si douloureusement qu'elle fut de lui ouïe et exaucée. Et les amena l'eau jusques à la rive. Et ainsi par ses mérites et dévotes prières furent délivrés du péril d'être noyés.

« Encore une autre fois, le docteur en théologie dont il est fait mention au chapitre du *Don de prophétie* (*Pierre Psalmon*), entra dedans une très-grande eau et périlleuse, et se bouta si avant, que lui et son cheval churent en une grande fosse et abîme sans fond et arrière de rive, où il ne savait plus trouver de remède pour évader le péril de la mort. La petite ancelle de Notre-Seigneur lui vint en mémoire, et en son cœur humblement la pria que devant Dieu lui voulût aider en icelle nécessité de mort où il était. Et tantôt, par la grâce de Dieu, lui et son cheval parvinrent à rive sauvement.

« Un notable homme du pays de Bourgogne eut connaissance de la petite ancelle de Notre-Seigneur. En pas-

sant une rivière sur son cheval, il chut d'épouvantement lui et son cheval en profonde fosse tellement qu'il cuidait être noyé. Il se recommanda à Dieu et aux mérites de sa petite ancelle. Et tantôt il se trouva dehors, dont il eut encore plus grande amour et dévotion à elle qu'il n'avait eu.

« Comme ladite ancelle de Notre-Seigneur était au couvent de Ste-Claire de Vevay, un notable ouvrier en maçonnerie, nommé Jacquemont, qui avait la charge des ouvriers du dit couvent, était une fois sur la rivière du lac (*de Genève*), avec plusieurs autres qui amenaient aucunes matières convenables pour les édifices du dit couvent. Lequel lac fut si subitement et tempestueusement commû et troublé qu'ils furent en grand péril d'être noyés. Lequel péril ladite ancelle tantôt sentit et connut en son esprit. Et hâtivement elle appela son père confesseur et lui pria humblement que sans délai il se transportât à l'entre-deux et qu'il (*le*) signât dévotement du signe de la croix. Et incontinent qu'il l'eut fait, doucement et sûrement arrivèrent au port, et joyeusement les amena jusques à la présence de la petite ancelle de Notre-Seigneur.

« Une autre fois, comme ladite ancelle menait ses religieuses en aucun de ses couvents, par inadvertance du charton (*conducteur*), le car (*voiture*) où elles étaient chut en l'eau en périlleux trou ou pertuis. Desquelles religieuses l'une cuida être perdue et noyée, si ce n'eût été (*que*), par les mérites de la dite ancelle, laquelle religieuse soudainement se trouva sur la rive de l'eau, en toute sûreté, sans point de connaissance. Comment elle y alla ou comment elle y fut mise, oncques ne le sut dire, quand on lui demanda. »

D'aucuns qui furent de chartre (cachot) délivrés, et d'autres qui furent en prison confortés.

« Entre les autres qui furent de chartres et de prisons délivrés, il y en eut un, notable religieux de l'ordre des

Frères Mineurs [1], homme de grande perfection, et moult désirant d'augmenter la vraie foi catholique, pour laquelle il eût volontiers offert sa vie et sacrifié son corps à Dieu, s'il eût trouvé convenable opportunité. Et pour son désir effectuer, il alla entre les Sarrasins, et il fut pris d'iceux et lié cruellement et mis en chartre obscure et épouvantable. En laquelle il fut consolablement visité de la petite ancelle de Notre-Seigneur, comme lui-même il témoignait après sa délivrance. Et lui manifesta qu'il serait en brief délivré et qu'il serait de Dieu réservé à faire autre œuvre que celle qu'il désirait faire, et ainsi fut-il.

« Assez près d'un couvent de la petite ancelle de Notre-Seigneur, était une horrible et cruelle prison habitée et fréquentée des ennemis d'enfer. Lesquels aux pauvres prisonniers faisaient moult désolation, spécialement depuis le jour défaillant (*tombant*) jusqu'à l'heure que la cloche du dit couvent de Poligny sonnait pour Matines, ils leur faisaient moult d'afflictions. Mais incontinent que les religieuses sonnaient pour faire l'office de Notre-Seigneur à Matines, ils s'enfuyaient et plus ne les tourmentaient. Pour quoi les personnes d'étranges nations et autres demandèrent quelle était cette cloche qui tant leur faisait de confort et de réfrigère. Et on leur répondit que c'était la cloche du couvent des religieuses de la petite ancelle de Notre-Seigneur, dont ils louèrent Dieu et dirent que c'était une cloche de bénédiction. »

Des femmes enceintes qui furent de péril de mort délivrées.

« En la cité de Besançon, (*il y*) eut une notable femme qui moult angoisseusement et douloureusement travaillait

[1] Le P. Sylvère (liv. III, chap. VI) nous dit qu'il était l'oncle de Pierre d'Arsy, visiteur des couvents franciscains réformés, duquel il sera question plus loin, page 518.

d'enfant ; et n'avait-on nulle espérance qu'elle pût vive enfanter. Et si elle enfantait, vu l'excessive douleur et peine que à l'enfanter souffrirait, l'un et l'autre, c'est-à-dire la mère y perdrait la vie, et l'enfant en serait privé. La désolée et tourmentée mère travaillante fut recommandée à la petite ancelle de Notre-Seigneur, laquelle si ferventement s'employa à prier Dieu que, la vie sauve, la mère enfanta, et l'enfant eut vie et fut baptisé et régénéré aux saints fonts de baptême.

« En une bonne ville de Bourgogne, il y eut une notable bourgeoise qui conçut plusieurs enfants, lesquels, pour aucune infirmité, ne les pouvait porter jusques au terme constitué. Par quoi, en grande déplaisance et tristesse, les enfantait morts-nés. Il plut à Dieu qu'elle vînt à la connaissance de la petite ancelle de Notre-Seigneur. Et vint à elle et lui manifesta son fait et (*se*) recommanda à ses saintes prières et oraisons, par lesquelles obtint grâce de Notre-Seigneur. Depuis, tous les enfans qu'elle enfanta eurent vie et furent tous régénérés aux saints fonts de baptême. Par quoi elle conçut une grande amour et dévotion à la dite ancelle. Et souvent par dévotion la venait visiter, et à l'un de ses enfants imposa le nom de Mgr François.

« Au pays d'Aigueperse, était une jeune femme moult douloureusement travaillant d'enfant, et nullement ne pouvait enfanter ; et espérait-on plus la mort que la vie à la mère et à l'enfant. La dite femme travaillante avait un frère chapelain, honnête et dévote personne, lequel en grande fiance la recommanda à Notre-Seigneur et à sa glorieuse Vierge Marie, en eux requérant et suppliant humblement que, par les mérites de son épouse sœur Colette, il leur plût délivrer sa sœur. Et incontinent, sauvement elle fut délivrée et enfanta.

« Comme elle était une fois au couvent de Poligny, la femme de Jean Maillard et commença, à (*avec*) moult grande douleur, travailler d'enfant, et nullement ne pouvait enfanter et (*re*)doutait-on grandement qu'elle et son fruit ne perdissent la vie. Pour quoi elle envoya une de ses filles, par grande dévotion, par devant la petite ancelle de Notre-Seigneur,

pour soi recommander à elle. Laquelle recommandation faite, elle dit à la dite fille : — Va-t-en joyeusement, car tu trouveras ta mère qui a enfanté un beau fils. — Et ainsi le trouva, et véquit longuement. Par quoi la dite mère conçut une merveilleuse amour à la petite ancelle et à la religion.

« En la dite ville de Poligny, était un notable bourgeois et marchand, nommé Jean Courault qui avait une dévote et sage femme nommée Étiennette, laquelle était grosse d'enfant et près d'enfanter. Pour laquelle chose, le dit Jean se transporta au couvent de Ste-Claire où était la petite ancelle, pour lui humblement requérir et supplier qu'il lui plût de prier Dieu pour la délivrance de sa dite femme. Et comme il faisait sa requête, on lui vint hâtivement dénoncer qu'elle travaillait et qu'un si grand inconvénient lui était advenu en travaillant, que l'enfant était par telle manière tourné en son ventre que nullement on ne le pouvait avoir vif, si ce n'était par fendre la mère : dont le dit bourgeois eut une merveilleuse tristesse et doulqur. Et s'en retourna hâtivement à son hôtel, et trouva sa femme en telle disposition comme on lui avait signifié. Et jà étaient les barbiers appelés pour la fendre. Laquelle chose il fit différer, et tandis il retourna vers la dite ancelle et piteusement lui dit et manifesta le péril mortel où était sa pauvre femme travaillante. Laquelle ancelle doucement et bénignement le réconforta et le fit retourner par devers la travaillante afflicte et désolée, et lui dit qu'il lui envoyât une de ses parentes. Et cependant qu'ils allaient et venaient, la dite ancelle se mit en oraison devant Dieu, priant pour la dite travaillante. Assez tôt après, elle appela la dite parente et lui dit : — « Allez-vous en à l'hôtel, car Notre-Seigneur a fait grâce à la femme Jean Courault ; elle est accouchée d'un beau fils ». — Lequel fut baptisé et véquit après plus de cinq ans.

« Une notable bourgeoise de Brioude, femme de Jean Faudon, avait coutume (*d'*) enfanter ses enfants à moult excessive douleur. Dont elle avait en son cœur une grande tristesse et frayeur. Advint dernièrement qu'elle travaillait d'enfant à moult grand peine. Elle se recommanda hum-

blement à la glorieuse Vierge Marie et à la petite ancelle de Notre-Seigneur. Et incontinent, elle enfanta deux enfants : c'est à savoir un fils et une fille. Le fils avait vie, mais la fille n'en avait point : dont la dite femme et son mari furent moult affligés et désolés. Laquelle fille mortenée dolentement et dévotement la recommandèrent aux mérites de la dite ancelle. Et assez tôt après, elle se démontra avoir vie. Dont leur tristesse et douleur fut transmuée en grande joie et liesse. Et fut baptisée et aux saints fonts de baptême régénérée, et le nom de la dite ancelle, c'est à savoir *Colette*, lui fut imposé ; et est encore vivante.

« Une femme de bien et d'honneur, demeurant en la ville de Callades (*Carlat en Auvergne*), nommée Causat, avait travaillé d'enfant par l'espace de cinq ou six jours moult douloureusement et angoisseusement, et ne pouvait enfanter. Et finalement elle fut par les matrones et sages femmes abandonnée, et jugèrent que vive elle n'enfanterait point. Quelque noble prince, à qui la connaissance en vint, mû de pitié et de compassion, par aucun homme d'église charitablement la fit visiter. Et avec lui aucunes saintes reliques porta, entre lesquelles y en avait de la petite ancelle de Notre-Seigneur, à laquelle elle fut moult dévotement recommandée et vouée. Et assez tôt après que la dite travaillante eut touché aux dites reliques, elle enfanta deux enfants tout vifs, lesquels furent baptisés et régénérés aux saints fonts de baptême. »

Des yeux qui furent sanés et guéris.

« Comme il est dit devant, le membre qu'elle avait plus cher et qu'elle aimait le mieux, c'étaient les yeux, pour ce qu'elle en voyait le très-précieux corps de Notre-Seigneur et les saintes Écritures. Esquels elle fut moult douloureusement blessée et grevée, par telle manière que, à un vêpre (*soir*), l'un de ses yeux se montrait entièrement perdu ;

et ne semblait pas chose possible que jamais en pût voir. Dont plusieurs des sœurs et frères qui la virent furent grandement désolés. Et chose merveilleuse fut que, (*le*) lendemain au plus matin, le dit œil qui, devant à vêpre, était blessé, fut aussi bel et aussi net et entier comme il avait oncques été. Dont ceux qui par avant avaient eu tristesse furent grandement consolés.

« Un noble enfant s'était par légèreté bouté une broche de fer bien aiguë dedans l'œil; et était entré bien profond, tellement que la face était toute pleine de sang. Et un chacun qui le voyait estimait que jamais ne pourrait voir. Le petit enfant fut apporté à la petite ancelle de Notre-Seigneur; et quand elle le vit présent, devant lui elle fit le signe de la croix, et tantôt il fut sané et guéri.

« Une de ses religieuses, bien familière à la dite ancelle, par trois fois se blessa moult grièvement et douloureusement en l'œil, tant qu'elle cuidait, sans point de remède, avoir perdu l'œil. Et toutes les trois fois que la dite ancelle piteusement la regarda, elle fut soudainement et entièrement sanée et guérie. »

Des enragés sanés et guéris, et démoniaques délivrés.

« Cette noble femme dont elle se fit précéder à la Cour de Rome, pour dénoncer au Saint-Père le Pape la venue et le fait de la petite ancelle de Notre-Seigneur [1], comme dit est, les Ennemis la persécutèrent si horriblement qu'elle fut enragée et hors de sens. Au retourner, elle rencontra la dite ancelle de Notre-Seigneur, laquelle fut moult dolente, quand elle la vit en tel état. Et la recommanda piteusement à Dieu, et tantôt elle fut sanée et guérie.

« Pareillement, une femme des principaux de Besançon était tout enragée et hors de sens, de laquelle la petite

[1] La dame d'honneur de Blanche de Savoie, comtesse de Genève, dont il a été question page 391.

ancelle de Notre-Seigneur avait moult grande compassion et pitié. Et plusieurs fois l'avait devant Dieu moult affectueusement recommandée. Et finalement, par ses mérites et prières, elle fut entièrement sanée et guérie.

« En la ville de Poligny, fut une bourgeoise qui chut en une grande maladie de chef, dont elle fut tellement tourmentée qu'elle en devint toute folle et comme enragée. Ce voyant, son mari la fit amener par devers la petite ancelle de Notre-Seigneur; et, dès qu'elle fut en sa présence, elle la commença à reprendre et blâmer, disant que, par défaut de soi confesser, elle avait encouru cette maladie. Pour laquelle chose, elle fit venir son père confesseur, frère Henri de la Balme, et la fit humblement confesser. Et tandis qu'elle se confessait, elle était en oraison devant Dieu pour elle. Et incontinent qu'elle fut confessée, elle fut aussi parfaitement sanée et guérie, comme si elle n'eût oncques été malade.

« Une dévote religieuse, par la permission divine, chut en une moult griève maladie, par laquelle elle perdit le sens, et enragée fut. Et la convint garder et lier étroitement, dont les religieuses du couvent où elle demeurait furent moult désolées. Et le signifièrent à la petite ancelle de Notre-Seigneur. Et la recommandèrent moult humblement et affectueusement. La nuit ensuivant qu'elle lui fut recommandée, elle s'apparut à la dite religieuse, et lui présenta une petite pomme moult belle, et lui fit manger; et la trouva merveilleusement bonne et savoureuse. Et incontinent qu'elle l'eut goûtée, elle fut parfaitement guérie. (*Le*) lendemain, quand ses gardes la vinrent visiter, la trouvèrent en bon sens et en bonne santé, et à elle demanda si notre mère sœur Colette était venue au couvent. Elle lui répondit que non et qu'elle était à Besançon. Adonc elle leur raconta comment elle l'avait visitée, et une belle pomme lui avait présentée, de laquelle tantôt qu'elle en eut goûté, elle se trouva entièrement sanée et guérie.

« Une autre jeune femme, étant au pays de Savoie, enragée et démoniaque, que à grand'peine la pouvait-on tenir ès forts liens qu'elle ne rompît tout, par les mérites

et saintes prières de la petite ancelle de Notre-Seigneur, fut entièrement sanée et délivrée.

« En un monastère de dames de religion, fut une religieuse qui merveilleusement était travaillée et tourmentée des Ennemis d'enfer, et au pardedans et au pardehors. Au dedans, ils lui donnèrent tentation, disant qu'elle était digne de tout honneur et révérence, et d'avoir devant toutes les autres audience, tellement qu'elle se disait être souveraine de la religion. Comme la souveraine et principale, voulait être de toutes honorée, crainte et (*re*)doutée. Et outre cette folle imagination qu'elle avait au pardedans, aucunes fois l'Ennemi venait à elle imperceptiblement et parlait à elle au pardehors, et lui donnait à entendre qu'elle était ainsi comme elle imaginait, et qu'une chacune lui devait obédience et révérence. Et furent ouïs moult de fois de plusieurs religieuses dont elles avaient grand épouvantement. Et finalement, quand elle s'aperçut qu'on ne lui faisait mie l'honneur ni l'obédience qu'elle demandait, elle conçut une si excessive douleur et déplaisance que, en brief temps, elle fut tout enragée et hors de sens. Par quoi, il la convint mettre ès fers et liens forts et comme infragibles. Mais, nonobstant, à grand peine la pouvait-on tenir. Il semblait qu'elle devait tout rompre et tout emporter. Après, elle nommait et appelait les Ennemis d'enfer par leurs noms, aucune fois très-déshonnêtement, et irraisonnablement elle parlait. Aucunes fois, si profondément de la sainte Trinité elle parlait qu'elle semblait être un docteur en théologie. Aucunes fois, semblait qu'elle sût toutes les langues. Toutes les religieuses en étaient (*si*) moult désolées et travaillées qu'elles étaient comme demi-mortes. Finalement, il leur souvint de la petite ancelle de Notre-Seigneur et lui écrivirent le piteux état de la dite religieuse, et la recommandèrent moult charitablement en ses saintes prières et oraisons, comme le cas bien requérait. Et tantôt, la pauvre patiente fut si entièrement délivrée qu'elle disait avec les autres l'office divin, comme si elle n'eût oncques été malade. »

Des diverses maladies qui furent sanées et guéries.

« Un homme était ès parties de Bourgogne, notable personne et de bonne extraction, lequel était moult grandement malade et grièvement passionné de cette épouvantable maladie de quoi on chiet (*le mal caduc*), et l'avait bien portée l'espace de dix ans. Et nul remède convenable ne pouvait-on trouver. Dont tous ceux de sa parenté et lignage étaient moult dolents et désolés. Il fut moult affectueusement recommandé à la petite ancelle de Notre-Seigneur, laquelle ferventement, en ses saintes prières et oraisons devant Dieu, l'eut pour recommandé. Et comme disaient ceux de sa dite parenté, oncques depuis ne fut malade, mais entièrement fut sané et guéri.

« Ainsi, comme une fois la petite ancelle de Notre-Seigneur menait ses religieuses en aucun de ses couvents nouvellement édifiés, plusieurs religieuses d'autre religion par grande dévotion lui vinrent à l'encontre. Lesquelles moult consolablement elle reçut, et bénignement les salua. Et outre plus, très-doucement les baisa. Entre lesquelles religieuses, il y en avait une bien noble; mais elle était méselle (*lépreuse*), et de cette maladie avait la face grandement gâtée. Et, pour cette cause, n'osait-on approcher d'elle pour la baiser avec les autres. L'ancelle l'aperçut, et incontinent se tira par devers elle, et très-doucement et humblement la baisa en la bouche. Par lequel humble attouchement du baiser, elle fut après entièrement sanée et guérie de la dite méselirie.

« Un religieux, nommé frère Eustache, étant encore prêtre séculier, allait à Besançon par devers l'ancelle de Notre-Seigneur pour l'occasion du couvent de Sainte-Claire de Moulins [1]; une si grande maladie lui prit en l'une de ses jambes que (*il*) la cuida perdre. Et de fait, le médecin lui

[1] Le couvent de Moulins fut fondé, en 1421, par la duchesse de Bourbon, et peuplé en 1423.

dit que c'était maladie incurable, dont il fut grandement désolé. Adonc il parvint à la dite ancelle, et piteusement lui manifesta la dite maladie qui lui était ainsi survenue. Dont elle eut grande pitié et compassion et le recommanda dévotement à Notre-Seigneur. Et tantôt fut guéri et s'en retourna légèrement et joyeusement.

« Une autre de ses religieuses était moult grièvement malade de maladie qui est de goutte, migraine, qu'elle avait au chef. Et ne pouvait reposer, ni rien dire en l'office divin, et était comme en continuelle peine et douleur, de jour et de nuit. Une fois, la dite religieuse, afflicte et angoisseuse pour le grand mal qu'elle portait et souffrait, vint à la petite ancelle de Notre-Seigneur et piteusement lui manifesta sa peine et douleur, en soi complaignant à elle pourquoi elle ne lui baillait point d'allégement. Quand elle aperçut, par les paroles de la dite religieuse, qu'elle estimait qu'elle pouvait lui donner guérison, comme toute dolente elle lui dit par manière de répréhension : —« Va-t-en, va-t-en, Notre-Seigneur te fera grâce ».— Ces paroles (*ayant été*) proférées de sa belle bouche, et non en intention de la guérir, oncques (*de*)puis mal n'y eut ni sentit.

« Il fut un frère, nommé frère Pierre Goulier, de l'ordre de Mgr S. François, demeurant au couvent de Sainte-Claire de Besançon, qui fut mortellement malade, et si grièvement qu'il ne cuidait point vivre jusqu'au lendemain matin. Car il avait une grosse bosse ou apostume à la gorge, qui l'étranglait. Et aussi, comme il plut à Dieu, frère Pierre d'Arsy, qui était visiteur des sœurs, vint au dit couvent, qui trouva le pauvre malade en disposition de mourir en brief temps. Dont il fut bien piteux et désolé, et ne savait comment lui pourrait aider et subvenir. Et il se recorda d'aventure qu'il avait avec lui des précieux cheveux de la dite ancelle de Notre-Seigneur. Il les prit, avec la règle de Mgr S. François qu'il portait volontiers sur lui, et incontinent cette grosse bosse et apostume qui l'étranglait se creva, et la vomit, et tantôt fut sané et guéri.

« Une des religieuses, nommée sœur Marie, fut moult grièvement et douloureusement malade, et était en l'infir-

merie en grande angoisse et douleur. La petite ancelle de Notre-Seigneur en eut connaissance, et en eut grande pitié et compassion, et quand les religieuses furent retraites, elle l'alla secrètement visiter et consoler. Et lui dit qu'elle eût bonne espérance en Dieu, et qu'elle ne voulait mie qu'elle mourût encore. Et aussi secrètement qu'elle était venue, elle s'en retourna, et tantôt la dite religieuse fut guérie entièrement, et partit de l'infirmerie, et s'en alla à la communauté avec les autres.

« Deux autres de ses religieuses furent mortellement malades. L'une s'appelait sœur Eudeline, et l'autre sœur Jacquette. Et ne savait-on nul remède convenable y trouver, pour soutenir leur santé. Rien ne pouvaient prendre par la bouche, et étaient si faibles qu'elles ne se pouvaient soutenir. La petite ancelle de Notre-Seigneur survint, et comme les nourrices apeestent (*apatellent*) les petits enfants, elle prit un peu de mie de pain et le mit dans sa sainte bouche et le mâcha, et puis le prit et le mit très-humblement en les bouches des deux malades. Et incontinent qu'elles l'eurent avalé, elles revinrent en bonne prospérité, et furent entièrement sanées et guéries.

« Une religieuse avait une maladie en la joue et ne pouvait manger ni prendre sa substance pour son corps, et nul remède n'y pouvait trouver. La petite ancelle de Notre-Seigneur vint une fois visiter le couvent où était la dite religieuse malade. Laquelle secrètement prit le vasselet de la dite ancelle où elle buvait et le mit sur la joue malade. Et tantôt elle fut sanée et guérie, ni oncques depuis mal n'y sentit.

« Une de ses religieuses était moult passionnée du mal de chef, en spécial de la goutte, migraine, tellement que de grande peine et douleur elle était comme toute forcenée ; et ne pouvait-on trouver aide et confort. Elle prit secrètement un des plouroirs (*mouchoirs*) de la petite ancelle de Notre-Seigneur, qui était tout plein de larmes, et le mit sur son chef et soudainement elle fut sanée et guérie.

« Une autre de ses religieuses fut si grandement et grièvement malade que tout ce qu'elle prenait, pour soutenir

son pauvre corps, elle rejetait hors par la bouche avec sang, qu'il semblait que tous les autres conduits fussent serrés et clos. Une fois la petite ancelle l'aperçut, la vit et, comme piteuse elle était, en eut grande compassion et lui dit : — « Hélas ! qu'est-ce que tu fais ? je ne veux plus que tu le fasses ». — Et de cette heure fut si entièrement guérie que oncques depuis elle ne le fit.

« Un notable homme, bailli de la ville d'Aigueperse, avait eu fièvre quarte par l'espace d'un an tout entier. Comme la petite ancelle de Notre-Seigneur devait venir en la dite ville pour y fonder un couvent, le dit bailli, tant par honneur comme par dévotion, lui alla au devant. Et incontinent qu'il lui eut fait révérence et salué, il se sentit et trouva délivré de sa maladie.

« Une fois, par l'excessive maladie qu'elle avait longuement et douloureusement portée, elle fut contrainte de faire sur elle quelque lavement, duquel l'eau fut secrètement conservée. Et plusieurs personnes, infectées de diverses maladies, de la dite eau burent et parfaitement furent guéries.

« Une très-noble et puissante dame, dont il est fait mention par devant, avait une très-griève et douloureuse maladie ès côté, et ne savait où pouvait trouver remède convenable, jusques à tant qu'elle s'avisât qu'elle avait une des cordes que ceignait sur son habit la petite ancelle de Notre-Seigneur. Laquelle elle ceignit et porta toutes les fois que la dite maladie lui venait. Mais tantôt qu'elle l'avait ceinte, la douleur de la maladie lui cessait. Et tellement la continua de porter, jusques à tant que la dite corde fût toute rompue. Et oncques depuis, en nul de ses côtés, elle n'eut mal ni douleur.

« Comme une fois la dite ancelle de Notre-Seigneur menait ses religieuses en aucun de ses couvents nouvellement édifiés, l'une des dites religieuses, nommée sœur Françoise, chut dessous le char moult périlleusement ; et estimaient toutes les autres qu'elle serait navrée *(blessée)* mortellement. Mais, incontinent, la dite ancelle son cœur piteusement éleva à Dieu, en lui recommandant la dite

sœur, et elle fut trouvée toute saine, sans nul mal avoir.

« Une autre fois, comme la dite ancelle était au couvent de Vevay, l'une de ses religieuses avait une périlleuse et douloureuse maladie, qui si souvent et tant angoisseusement la tenait qu'elle cuidait mourir. Une fois, la dite ancelle pour aucune nécessité sonna la clochette. Auquel son, la dite religieuse fit tant de diligence que, nonobstant que à grand'peine et griève douleur, elle parvint jusqu'à elle. Quand la petite ancelle l'aperçut ainsi piteusement, elle eut grande compassion d'elle et la réconforta en lui disant : — « Prends bon courage en Notre-Seigneur; aie bonne fiance en lui et il te guérira, et ne seras plus de cette maladie malade ». — La dite parole proférée, oncques depuis ne sentit la dite maladie.

« Une de ses religieuses, bien familière d'elle, par male fortune chut en une païelle (*poële*) pleine de charbons tout ardents, dont elle fut grandement et grièvement arse en l'une de ses mains et un pied. Quand elle vint en la présence d'elle et qu'elle aperçut qu'elle était blessée et navrée, en jetant piteusement ses yeux par devers elle et en lui demandant ce qu'elle avait, elle fut entièrement sanée et guérie de l'arsure (*brûlure*) du pied et de la main.

« Comme la dite ancelle de Notre-Seigneur était encore séculière, bien jeunette, par aventure se coupa sa petite jambette de la hache de son père qui était charpentier, et se nommait Robert Boellet. Et, comme elle l'a conté plusieurs fois, la coupure était si grande que sa dite jambette ne tenait qu'à la peau. Sans rien en manifester à père ni à mère, elle la lia et la recommanda à Dieu. Et le lendemain, elle fut toute sanée et guérie.

« En un temps qu'une grande pestilence courait, par l'occasion de laquelle moult de gens moururent de l'épidémie, une religieuse eut moult de peur et doute qu'elle ne dût mourir, et le manifesta à la dite ancelle de Notre-Seigneur qui point n'était présente au dit couvent, et se recommanda moult dévotement à elle. Laquelle répondit que point ne mourrait. Assez tôt après, la dite religieuse fut férue et infectée par tout le corps de la dite épidémie ; et

jugèrent les physiciens qu'elle en mourrait. Et de fait comme pour mourir, reçut les saints sacrements. Et lui souvint des paroles que la dite ancelle de Notre-Seigneur lui avait dites, et, par lettre se fit recommander à elle. Et tantôt fut sanée et guérie, et ne mourut point de la dite épidémie.

« Une des religieuses de la dite ancelle de Notre-Seigneur, étant encore au monde et en habit séculier, avait une moult dangereuse maladie au chef, qui si grandement la grevait que, pour cette cause, ses parents n'osaient demander ni requérir qu'elle fût reçue en la sainte religion. Advint que la dite ancelle, en menant ses sœurs en aucuns de ses couvents, passa par la cité où icelle fille demeurait. Laquelle, quand elle sut la venue de la dite ancelle, par grande dévotion alla à l'encontre d'elle. Et, quand elle parvint en sa vénérable présence, bénignement la salua, et doucement et familièrement baisa sa main. Et assez tôt après, elle fut si parfaitement guérie qu'elle fut humblement présentée et dévotement reçue en la sainte religion.

« Une religieuse, étant au couvent où la petite ancelle demeurait, chut en une maladie grande et puante, qui était une enflure qui la tenait au chef jusques aux plantes de ses pieds ; pour laquelle sa face et son chef étaient aussi ronds comme une pile, tellement que goutte ne voyait. Et d'icelle enflure saillait une humeur si puante qu'à grand'peine elle et les autres la pouvaient sentir. Et jugèrent les médecins que c'était méselerie (*lèpre*). La dite sœur plusieurs fois moult doucement et charitablement la visita, et nonobstant que la dite religieuse malade ne vît goutte, pour la dite enflure, et qu'en l'infirmerie fussent tous remplis de cette insupportable pugnaisie (*puanteur*), néanmoins, tantôt que la dite ancelle entrait dedans cette infirmerie, connaissait son entrée et venue : car elle sentait une douceur si odoriférante et souef (*suavement*) flairant, que oncques plus douce apothicairie elle n'avait senti. Par lequel sentiment elle fut parfaitement guérie de la dite enflure et puante méselerie.

« Une notable femme de la ville d'Orbe, moult grande-

ment amie de la petite ancelle de Notre-Seigneur et de ses monastères, avait un fils qui moult douloureusement était malade, de laquelle maladie il chéait souvent moult cruellement à terre, et travaillait son corps moult péniblement, et écumait par la bouche déshonnêtement. Dont la pauvre mère était moult afflicte et désolée et n'y savait quel remède trouver. Aucuns frères religieux vinrent, qui allaient à Besançon, par lesquels elle fit recommander aux prières de la petite ancelle humblement et dévotement la prospérité de son enfant. Laquelle recommandation faite, la dite mère fut grandement en son esprit réconfortée, et eut espérance que son enfant en brief temps serait guéri. Laquelle espérance fut assez tôt vérifiée : car son enfant fut parfaitement sané et guéri.

« Une religieuse était en un de ses couvents, moult angoisseusement malade de quelque maladie secrète, que nullement ne voulait dire. Et était si travaillée et griève de cœur et de corps, qu'il lui semblait qu'elle ne le pouvait plus (*sup*)porter, sans le manifester. Dont elle fut moult dolente et ne pouvait trouver quelconque remède. Advint que le jour de la Pentecôte, après la réception du très-précieux corps de Notre-Seigneur, la dite religieuse étant à l'église, en grande angoisse de cœur, comme estimant que jamais fruit ne pourrait faire en la religion, retourna en son cœur à la petite ancelle de Notre-Seigneur, et lui pria humblement qu'elle voulût avoir pitié et compassion d'elle. Merveille fut, car incontinent, en la propre place, elle fut parfaitement guérie. Et oncques depuis ne sentit de la dite maladie ni mal ni douleur, et non seulement de celle-là, mais aussi d'un apostume que longuement elle avait porté au côté, dont elle était moult afflicte. Et d'icelle heure, en avant plus ne le sentit, et fut depuis aussi saine et allègre qu'elle avait oncques été.

« Un notable homme de la vicomté de Carlades (*Haute-Auvergne*) et d'une ville nommée La Fraisse (*Cantal*) fut si grièvement malade que, par les médecins, fut jugé que ce n'était pas chose possible que, par voie matérielle, il pût jamais guérir. Et de fait, plusieurs fois la chandelle lui fut

baillée en la main, pour ce qu'on estimait qu'il trépassait. Il était enflé par le ventre, comme hydropique, et les jambes grandes et sèches, et avait comme tout le sang perdu; et avec ce, il avait comme une grosse barre à travers le ventre. Sa femme, qui était nourrice d'aucuns des enfans du très-noble et puissant prince comte de la Marche, humblement et dévotement par le consentement de son mari, mortellement malade, comme dit est, le voua à la petite ancelle de Notre-Seigneur. Elle le recommanda et fit recommander à ses saintes prières. Et assez tôt après, par ses mérites, il fut parfaitement sané et guéri.

« Une fois, la petite ancelle de Notre-Seigneur était allée visiter le couvent d'Auxonne, où il y avait sept religieuses malades, lesquelles furent toutes sanées et guéries par sa venue.

« Au couvent de Poligny, était une religieuse moult griè-vement malade. La petite ancelle l'alla visiter par charité et lui donna un peu d'aloine (*absinthe*) à goûter. Et lui dit joyeusement :—« Prends bon cœur », et (*le*) lendemain elle fut trouvée sanée et guérie entièrement.

« Au même couvent de Poligny, était une sœur nommée sœur Claire, laquelle, par l'espace de plus de vingt ans, fut abbesse du couvent de Sainte-Claire de Vevay, qui avait au chef un si grand mal que les yeux lui en étaient tournés. Et fut signifié à la petite ancelle qu'elle se mourait. Hâtivement elle l'alla visiter, et lui dit tant de belles paroles salutaires et consolables, qu'elle fut tantôt confortée et sanée.

« Au couvent de Besançon, était une religieuse nommée sœur Marguerite de Cayeux, qui avait une fistule en la main, laquelle, disaient les chirurgiens, était comme incurable. La petite ancelle vint au dit couvent, et la dite religieuse vint par devers elle ; et de manière subtile, elle prit la sainte main de la dite ancelle et la mit dessus la fistule, en grande foi et sans lui rien dire : car elle se doutait qu'elle la bouterait arrière si elle l'apercevait. Et quand la main sainte fut ôtée, elle trouva la fistule entièrement guérie.

« Une religieuse était en un de ses couvents, moult

grevée d'aucune maladie, laquelle n'osait manifester. Et en était si grevée qu'elle en cuidait mourir. Et de fait, perdit parole par l'espace de deux heures. La petite ancelle, bénignement, la vint visiter. En l'entrée de laquelle visitation, la parole lui fut restituée, et lui demanda si elle voulait bien mourir. Et elle répondit que non encore, et qu'elle n'était pas pour ce faire disposée. Et adoncques elle lui dit :—« Il te convient confesser ».—« Or, me récitez mes péchés, dit-elle, car vous les savez mieux que je ne fais. » — Et assez tôt après elle fut guérie.

« Une religieuse, nommée sœur Henriette, avait une maladie au chef, moult douloureuse et angoisseuse, et n'y pouvait trouver remède quelconque convenable. Elle écrivit une lettre à la petite ancelle de Notre-Seigneur, en lui manifestant son infirmité ; et incontinent qu'elle eut reçu la lettre, elle fut guérie.

« Au couvent d'Orbe, fut une religieuse nommée sœur Mahault [1], qui d'icelui couvent fut mère abbesse, laquelle eut en ses mains et en l'un de ses pieds une moult grande maladie, et n'y pouvait-on trouver médecine qui la pût guérir. La petite ancelle en eut connaissance et lui manda qu'elle reçût aucun office que moult envie (*à regret*) voulait faire. Et incontinent qu'elle l'eut accepté, elle fut entièrement guérie, et oncques depuis mal n'y eut.

« En icelui couvent d'Orbe, fut une religieuse qui, en faisant aucun labeur, fut moult grandement grevée et si grièvement qu'elle n'attendait que la mort, pour l'occasion d'aucune griève maladie qu'elle avait eu longuement, qui était moult empirée d'icelle aggravance. Pour laquelle chose, elle se mit sur la couche et se recommanda moult humblement à la dite ancelle qui était encore en vie. Et quand ce vint à l'heure de dix heures en la nuit, elle fut tout éveillée et vit une merveilleuse clarté, en laquelle il semblait véritablement que la petite ancelle fût au milieu. Et tantôt elle fut guérie.

[1] La sœur Mahaut de la Roche était nièce du P. Henri de la Balme et sœur aînée de la sœur Perrine.

« Une religieuse, nommée sœur Marguerite de Beauvoir, fut moult grièvement malade, et tant qu'elle cuidait mourir. Et, par écrit, le signifia à la dite ancelle de Notre-Seigneur, en soi humblement recommandant en ses saintes oraisons, Et elle lui écrivit une lettre, moult confortative, contenant qu'elle se devait du tout conformer à la volonté de Dieu, et de vivre, et de mourir, et que tout ce qu'il ferait, ce serait pour son grand bien; et, au regard d'elle, si ses prières lui pouvaient valoir devant Dieu, nullement ne lui voudrait défaillir en ce besoin. Assez tôt après les lettres envoyées et la recommandation faite, la religieuse malade fut parfaitement sanée et guérie. Et la dite lettre et autres plusieurs que la dite ancelle autrefois avait envoyées, une religieuse, pour les mieux conserver, avait disposé de les coudre ensemble et en faire un petit livret. Lesquelles lettres, par inadvertance de la dite sœur, qui les avait mises en son giron, en tirant de l'eau, churent au puits du couvent et y demeurèrent jusques au lendemain bien tard, tant que le puits fut épuisé et nettoyé. Et furent trouvées icelles lettres au plus profond, dedans la bourbe. Et furent lavées, comme on laverait un petit drapelet, et séchées, et demeurèrent aussi belles et entières et lisibles, comme si oncques n'eussent été mouillées. Et en fut fait et composé le petit livret, comme la dite religieuse avait disposé.

« Une fois [1], en un de ses couvents, était une religieuse moult grièvement malade, et jugèrent les médecins qu'elle avait maladie périlleuse et contagieuse. Pour laquelle chose on lui fit une chambrette au jardin, arrière des autres religieuses. Et y fut environ jusqu'à ce que la petite ancelle de Notre-Seigneur vînt au couvent. Et quand elle y fut, elle demanda icelle sœur malade. Laquelle, quand elle fut venue, elle se mit à genoux et acqueutée (*accoudée*) à terre. Et l'ancelle de Notre-Seigneur commençait à la consoler, en lui disant qu'elle prît bon cœur en Notre-Seigneur. Et demanda une fiole pleine d'eau, et puis vidait en une petite

[1] Le récit suivant ne se trouve pas dans le Ms. du XVe siècle.

louchette et le mettait en sa bouche, et puis l'effroyait de sa digne bouche par dessus la maladie. Et fit ainsi tant que l'eau dura. Et, à chaque louchée (*cuillerée*) d'eau qu'elle jetait sur elle, elle sentait sa maladie diminuer. Et quand la dite fiolette fut faillie (*vide*), la dite sœur se trouva toute sanée et guérie, et s'en retourna en la communauté joyeusement avec les autres religieuses. »

Ci-après ensuivent les miracles après sa mort.

« Entre les frères de la famille de la petite ancelle de Notre-Seigneur, fut un notable homme, nommé frère Pierre d'Arcy, qui était visiteur des couvents des sœurs de la dite ancelle. Lequel était tellement affligé en la tête, de la grande douleur qu'on appelle migraine, par l'espace d'un an et demi, qu'il ne pouvait prendre sa réfection corporelle, sans horrible et indicible douleur; car souvent il se levait de la table et allait par le jardin, criant et pleurant, et douloureusement complaignant, et tant, que quand on parlait à lui, il était tant occupé en la douleur qu'il souffrait, qu'il ne pouvait rien entendre des choses qu'on lui disait. Et quand venait la nuit, sa douleur doublait et tant, que plusieurs fois en la nuit se levait et allait, puis par la chambre, et puis autre part, emportant une peine et douleur excessive. Il n'y eut lieu, ni place, ni lit, tant fut consolable, qui ne lui fissent grande peur à regarder. Toutefois, en toutes ses angoisses et douleurs, il invoquait l'aide de Notre-Seigneur et de sa douce Vierge Mère, et que, par les mérites de sa petite ancelle, ils lui voulussent aider : car, autrement, il ne pourrait exercer la charge de son office. Advint une nuit, comme il se reposait au couvent de Besançon, il lui vint, par vision, qu'il était en la chapelle de son oratoire du couvent de Gand, où il avait célébré la messe devant elle, quand elle vivait; et lui semblait qu'elle l'appelât moult doucement, en telle propre voix qu'elle

avait accoutumé de parler et en habit et en telle propre figure qu'autrefois l'avait vue. Et avec ce, elle était moult belle et lumineuse et très-joyeuse. Et consola le dit frère Pierre moult bénignement et charitablement. Et quand il s'éveilla, il se trouva tout entièrement sané et guéri, et oncques depuis la douleur de la dite migraine il ne sentit tant soit peu.

« Une religieuse, nommée sœur Anne, était moult angoisseusement et douloureusement malade de goutte qui, depuis le chef jusques aux pieds, si cruellement la tourmentait qu'elle ne se pouvait asseoir, ni être droite, ni aller, ni venir. Un jour de la sainte Pentecôte, après la réception du précieux corps de Notre-Seigneur, moult afflicte et en grande amertume de cœur, retourna à la petite ancelle de Notre-Seigneur, et lui pria humblement qu'elle voulût avoir pitié d'elle. Merveille fut, car incontinent elle fut si parfaitement guérie que oncques depuis mal ne sentit de la dite maladie.

« Après le trépas de la dite ancelle de Notre-Seigneur, un très-noble et très-puissant prince, comte de la Marche, envoya un sien chapelain, appelé sire Jean Molines, en la ville de Gand, pour savoir quelque véritable nouvelle de la forme et manière du dit trépas. Lequel chapelain plusieurs fois en son vivant l'avait visitée de par le dit prince, et parvint jusqu'à une ville nommée Monette-Surchie [1], et en laquelle la rivière était si grande et si grosse qu'elle était tout hors de rive, et n'y avait personne qui y osât passer qui ne s'y mît en grand danger. Le dit chapelain, ignorant le grand péril qui y était, s'aventura à passer, et cuidait venir au port. Son cheval se bouta dedans la grande rivière, en laquelle, quand il s'y trouva, abandonna son cheval. Et tantôt, à tout (*avec*) sa robe, manteau, et son épée et ses éperons, il se trouva au parfond de l'eau. Et incontinent il commença à invoquer la petite ancelle de N.-S., en disant ces paroles: Ma glorieuse mère, je vous ai visitée

[1] Menetou-Salon, dans le département du Cher ; ou Menetou-sur-Cher, dans le département de Loir-et-Cher ?

en votre vivant plusieurs fois; et maintenant, quand je vous viens visiter après votre trépas, il convient que je meure ici.—Une merveilleuse chose fut, car, soudainement après ces paroles proferées, par les mérites de la dite ancelle, il trouva dessous ses pieds une mottelette de terre, qui oncques n'y avait été sue, suffisamment grande pour le soutenir et le préserver d'être noyé. Sur laquelle mottelette, il se tint sûrement, jusques à tant qu'un nautonnier le vint quérir, lequel affirmait que oncques la dite mottelette n'y avoir été que adoncques.

« Un notable homme, en la cité de Troyes en Champagne, avait une fois reçu en son hôtel la petite ancelle de Notre-Seigneur, comme elle allait visiter aucun de ses couvents. Lequel avait un enfant qui chéait de cette douloureuse maladie qu'on appelle le gros mal. Et, en cette maladie, le dit enfant se rompit les bras, dont le père et la mère en étaient moult déconcertés. Ils avaient souvenance comment une fois ils avaient reçu la dite ancelle de N.-S. à leur hôtel. Pour quoi, confidemment ils retournèrent (*recoururent*) à elle, en priant humblement Notre-Seigneur et sa glorieuse Vierge Mère que, par les mérites de cette sainte dame Colette, il leur plût à saner et guérir leur jeune enfant. Et leur prière faite, tantôt de ces deux maladies fut le dit enfant sané et guéri.

« Une autre fois, la maison d'un des voisins de ce notable homme devant dit était comme tout éprinse et embrasée de feu, laquelle était si prochaine de la sienne qu'il se doutait que le feu ne s'y dût prendre, et par ainsi qu'il dût perdre toute sa chevance (*bien patrimonial*). Hâtivement retourna (*recourut*) en son cœur à la petite ancelle de N.-S. et lui dit humblement : — Ah! glorieuse dame Ste Colette, qui avez été cause de la santé de mon enfant, je vous prie (*qu'il*) vous plaise moi secourir en cette grande nécessité. — Et, incontinent ces paroles proférées, le feu commença à diminuer. Et, assez tôt après, fut éteint sans qu'il eût fait aucun dommage.

« Une religieuse soudainement et hâtivement fut surprise d'une fièvre, avec chaleur (*si*) excessive, qu'il lui semblait qu'elle dût tout ardoir (*brûler*) et embraser tout le

corps. Et n'espérait rien, fors que la brève consommation de ses jours. Dévotement se recommanda à la petite ancelle de Notre-Seigneur, et aucune (*quelqu'une*) des choses qui avaient touché à elle, en grande confiance dévotement la mit sur elle. Et incontinent elle fut entièrement sanée et guérie ».

« **Ce livre fut commencé par Jean Grandin, le huitième jour de mars, en l'an de la Nativité de N.-S. 1494, et fut accompli le vingt-quatrième du dit mois, la veille de l'Annonciation de N.-S., l'année dessus dite** [1]. »

LE MONASTÈRE DES CLARISSES D'AMIENS [2].

Ste Colette ne put réaliser le vœu qui lui était le plus cher, celui de fonder un couvent à Corbie; mais elle put du moins doter son diocése natal d'un établissement qui survit encore aujourd'hui.

Philippe de Saveuse, gouverneur d'Arras et d'Amiens, obtint du pape Eugène IV un rescrit (4 juillet 1442) pour l'érection d'un monastère de Clarisses dans la capitale de la Picardie. Il fit construire un couvent sur un terrain qu'il avait acheté, au nord de la ville, dans la chaussée au blé, vis-à-vis l'hôpital St-Jacques [3]. Des difficultés de diverse nature, élevées par les autorités civiles, les em-

[1] Cette indication finale ne se trouve que dans le Ms. du XVe siècle. Celui du XVIe se termine par deux cantiques en l'honneur de Ste Colette et cette recommandation de la copiste :

Priez par charité pour la povre escripvaine,
Que Dieu à bonne fin la maine.

[2] La plupart des indications de ce chapitre sont empruntées au P. SELLIER, t. I, pp. 382, 397, 402, 420; t. II, pp. 153, 161, 283; à M. GOZE, *Hist. des rues d'Amiens*, t. I, p. 19; et aux manuscrits de DE COURT, t. II, l. 3, c. 8.

[3] L'ancien couvent des Clarisses est aujourd'hui remplacé par la filature de M. Trépagne, 17, Chaussée Saint-Pierre.

ployés du fisc, l'évêque d'Amiens, le curé de St-Sulpice et les membres du Chapitre, furent aplanies par l'intervention de Charles VII et du Dauphin; Jean Avantage, évêque d'Amiens, bénit les lieux réguliers, le 29 janvier 1444. Le corps de ville imposa aux religieuses la condition de prier pour le roi, la reine, leur postérité, le duc et la duchesse de Bourgogne, ainsi que pour la ville et les habitants d'Amiens.

Colette vint installer quelques religieuses du couvent d'Hesdin dans le nouveau monastère. L'échevinage lui fit alors une aumône, que M. Dubois (*Entrées royales et princières dans Amiens*, p. 13) a trouvée ainsi consignée dans les Archives de la ville :

« Au Saumon d'argent, le 5e jour de mars 1444, 2 kanes de vin, à 18 deniers le lot, pour sœur Colette qui est nouvellement venue en cette ville . . . . . . 9 sols. »

« Au double Chercle, ledit jour, 2 kanes de vin, à 16 deniers le lot, pour elle, comme dessus est dit. · 8 sols. »

Ce ne fut pourtant que le 26 janvier 1445 qu'eut lieu l'installation solennelle. Ste Colette amena vingt-quatre religieuses de Besançon, et leur donna pour abbesse Jeanne de Bourbon, fille de Jacques de Bourbon, ancien roi de Naples. Les supérieures qui lui succédèrent furent Élisabeth de Bavière, Marguerite de Belleval, Marie de Bourbon, sœur de Jeanne, et leur nièce Catherine d'Armagnac, fille du comte de la Marche. Les Clarisses ont conservé les admirables livres d'heures des trois princesses de Bourbon, leurs crânes, et divers objets qui leur ont appartenu.

L'église fut consacrée le 23 avril 1445, sous le vocable de S. Georges, S. François et Ste Claire. Elle contenait trois chapelles, dont l'une fut dédiée plus tard à Ste Colette.

Colette séjourna à Amiens pendant 18 ou 20 mois, et fit, dans ces intervalles, plusieurs excursions à Hesdin et à Gand. C'est pendant son séjour à Amiens qu'elle eut révélation de la mort du célestin Jean Bassand, avec qui elle était restée en relation épistolaire, depuis que ce saint religieux l'avait éclairée sur sa vocation.

Philippe de Saveuse avait obtenu du Saint-Siége l'autorisation d'établir un second couvent à Corbie. Mais les Bénédictins s'y opposèrent, sous prétexte que cette institution porterait atteinte à leur juridiction ainsi qu'à leurs droits seigneuriaux, et qu'un couvent, ne vivant que d'aumônes, ne pourrait point se suffire à Corbie, ou bien ferait tort aux indigents. Colette s'était humblement inclinée devant ces résistances, mais Philippe de Saveuse avait persévéré. Charles VII, la reine, le dauphin, et Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, intervinrent en faveur du projet. Le souverain Pontife publia une seconde bulle : mais les religieux, qui avaient eu recours aux tribunaux civils, s'obstinèrent dans la revendication de ce qu'ils croyaient être leur droit, et on fut obligé de renoncer à cette fondation.

En 1625, Marie-Henriette, fille de Henri IV et épouse de Charles Ier, se rendait en Angleterre pour prendre possession de son trône. Elle s'arrêta à Amiens dans le mois de juin, avec la reine mère, Marie de Médicis, la reine de France Anne d'Espagne, la duchesse de Guise et beaucoup d'autres princesses. Les augustes voyageuses se rendirent au couvent de Sainte-Claire et y vénérèrent les reliques de Ste Colette.

Le 23 du même mois, Anne d'Espagne, épouse de Louis XIII, accompagnée des princes de Condé, de Conti, de Guise, vint à Amiens se recommander aux prières de Ste Colette, et en remporta une relique.

Le lendemain, Marie de Médicis obtint la même faveur, et fit don au monastère d'un reliquaire en bois d'ébène.

Sur les instigations de Mlle de Louvencourt, Mgr de la Motte établit à titre d'essai, en 1773, chez les Clarisses, l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Il institua définitivement cette dévotion, par une inauguration solennelle, le 1er janvier 1774.

La communauté fut dispersée pendant la Révolution. Les saintes filles, au nombre de trente-cinq, refusèrent toutes de prêter serment à la constitution civile du clergé et furent emprisonnées, en même temps que leurs sœurs de Péronne. La chute de Robespierre les rendit à la liberté, et

elles se constituèrent alors en deux petites communautés, rue du Mail et rue des Capucins. Leur couvent avait été vendu comme bien national, le 22 janvier 1793.

En 1802, Mgr de Villaret permit aux Clarisses de reprendre leur règle et de recevoir des novices. En 1821, elles purent s'installer dans la maison qu'elles occupent aujourd'hui, et, six ans plus tard, en 1827, l'autorité diocésaine leur permettait de rétablir l'adoration perpétuelle.

Le prieuré de Péronne fut fondé, en 1482, par Philippe de Crèvecœur, gouverneur de Picardie et d'Artois ; il s'est reconstitué en 1800. M. Guérin, dans son *Auréole de sainte Claire*, a donné des détails fort intéressants sur le sort de ce couvent pendant la Révolution.

MIRACLES POSTHUMES.

Parmi les nombreux miracles que nous a racontés Pierre de Vaux, il en est quelques-uns qui sont postérieurs à la mort de Ste Colette. On en trouvera d'autres dans les Bollandistes [1] et dans l'ouvrage du P. Sellier. Nous nous bornerons à reproduire, d'après lui, quelques faits qui intéressent particulièrement notre diocèse.

« La femme du notaire royal de Corbie avait une profonde douleur de voir sa mère abandonnée des médecins, et réduite à la dernière extrémité par une fièvre brûlante, qui ne laissait pas d'espoir. Elle fit vœu d'aller vénérer à Gand les restes de Ste Colette, si sa mère recouvrait la santé. Le jour même, la malade se trouva mieux, et, peu de jours après, elle fut entièrement guérie.

« Jean Henneberg, de la paroisse de la Neuville-lès-Corbie, avait un fils unique, âgé de neuf ans; mais il n'a-

[1] *Act. SS.* t. I, martii : *Miracula post mortem Gandavi juridice excepta*, p. 591. — *Alia in conventu Gandavensi*, p. 592. — *Miracula Atrebati patrata*, p 593. — *Miracula Hesdinensia*, p. 598. — *Historia elevationis corporis*, p. 620. — *Analecta miraculorum recentiorum*, p. 621.

vait pas l'espoir de le conserver : l'enfant était d'une complexion frêle, contrefait, et d'une faiblesse si grande, qu'à l'âge de neuf ans, sa dentition ne s'était pas encore opérée. Le père et la mère vinrent répandre leurs larmes dans la chapelle de Corbie, aux pieds de la Bienheureuse. Contre toute espérance humaine, une dentition soudaine s'opéra, les forces se développèrent, les difformités disparurent, et l'enfant put bientôt prendre part aux joyeux ébats des enfants de son âge.

« Un jeune homme était affligé d'une hernie bien constatée et jugée incurable par tous les médecins. Sa mère, Pasquette Sanier, avait une grande confiance envers Ste Colette : elle lui recommanda son fils avec larmes. Depuis ce moment, l'enfant n'éprouva aucune incommodité ; il fut guéri parfaitement, sans secours humain. »

Deux célèbres médecins d'Amiens, Bovard père et fils, ont donné en ces termes l'attestation authentique de phénomènes surnaturels dont ils avaient été les témoins. « Nous soussignés, docteurs en médecine de la ville d'Amiens, certifions que la dévote sœur Agnès de Ste Colette (Catherine Bouthilier de Chavigny), religieuse de Sainte-Claire (à Amiens), était depuis longtemps tourmentée par divers accidents terribles, que nous regardions d'abord comme le résultat de causes naturelles, attendu que l'action étrangère ne nous paraissait pas évidente. Mais, après avoir vu nous-mêmes les maléfices donnés à cette sœur, après avoir constaté les grandes et étonnantes secousses dont elle était agitée, et la manière subite dont ces secousses s'apaisaient après la réception des sacrements, nous avons été d'avis que ces accidents divers ne pouvaient être produits que par une cause surnaturelle, savoir l'action du démon. Nous avons été confirmés dans notre persuasion, en voyant cette sœur privée soudainement de la parole, de la vue, de l'ouïe, de l'usage de tous ses membres, et cela en notre présence, et sans que nous ayons pu remarquer aucune prédisposition antérieure à ces phénomènes. Nous attestons encore que la dite sœur Agnès, étant restée trois jours sans rien prendre, ayant reçu, le jour de

la fête de Ste Colette, la divine Eucharistie, fut délivrée incontinent de la puissance des mauvais esprits, et recouvra en même temps l'usage de toutes ses facultés. En foi de quoi, nous avons signé la présente attestation, comme témoins oculaires, le 14 mars 1624. »

CULTE.

Le procès de canonisation de Ste Colette, terminé en 1807, avait été commencé dès 1471.

La longueur des voyages que nécessitaient de minutieuses procédures, la mort prématurée des Pontifes qui prenaient à cœur cette entreprise, les troubles religieux et politiques qui survinrent, expliquent la longue durée de cette cause.

Les enquêtes préparatoires commencées à Corbie, sous la direction des Frères Mineurs, se continuèrent à Gand. De nombreuses suppliques furent adressées au Saint-Siége pour la béatification de Colette : parmi les personnages qui usèrent de leur crédit, pour obtenir cette faveur, on remarque Charles le Téméraire, Maximilien Ier, roi des Romains, sa femme Marie de Brabant, l'archiduc d'Autriche, Charles VIII, roi de France, Marie de Médicis et sa belle-sœur Anne d'Espagne, Henri VIII, roi d'Angleterre, Marguerite d'Angleterre, duchesse de Bourgogne, Marie-Henriette, reine d'Angleterre, la princesse Louise de Savoie, le roi de Portugal, René, roi de Sicile, sa femme, la duchesse de Savoie, les évêques de Chambéry, d'Amiens et de Genève, l'abbé de Saint-Pierre de Corbie, les chanoines et les échevins de la ville d'Amiens. De nouveaux priviléges, prélude de la canonisation, furent accordés successivement par les souverains Pontifes, dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, aux Colettines ou Clarisses de divers monastères, à tous les religieux Franciscains et même à l'abbaye de Corbie, et au clergé séculier qui en relevait.

Henri de Lorraine, duc de Guise, abbé commendataire de Corbie, fit ériger, en 1623, une chapelle à Ste Colette, près de l'église Saint-Etienne, et, en même temps, restaura sa Reclusion.

Le culte de la Sainte s'était répandu en Picardie, en Bourgogne, en Lorraine, en Belgique, quand la procédure de béatification, interrompue par diverses causes, fut reprise en 1739. Plusieurs décrets préliminaires furent rendus par la congrégation des Rites. La cause allait sans doute aboutir, quand survint la Révolution; elle ne fut reprise qu'en 1807, et c'est dans le cours de cette même année, le 24 mai, que Pie VII, promulgua la bulle de canonisation.

La patronne de Corbie et de Gand est honorée, le 6 mars, dans les diocèses d'Amiens, de Paris, de Besançon, et dans tous ceux de la Belgique. Son nom est inscrit dans les Martyrologes franciscains, d'époque récente, dans ceux de Molanus, Canisius, Ferrari, du Saussay, etc.

On invoque spécialement Ste Colette pour les ophtalmies, les maux de tête, les fièvres; en cas de stérilité; dans les dangers de la maternité; pour les nouveaux-nés, etc. Le jour de sa fête, on trempe un de ses ossements dans de l'eau que l'on conserve, et dont les malades boivent ou s'oignent les yeux. Il y a une oraison spéciale pour cette bénédiction. (P. Sellier, 11, 168).

La Reclusion de Ste Colette avait été détruite, à l'époque où l'église de Saint-Étienne fut vendue à un particulier. M. l'abbé Douillet, jaloux de rendre au culte de Ste Colette son antique splendeur, a racheté ce monument, dont une partie sert de chapelle, et l'autre d'orphelinat paroissial, sous la direction de sœurs Franciscaines de Calais.

Mgr Boudinet a béni la chapelle, le 22 septembre 1867, en présence de Mgr Valergua, patriarche de Jérusalem, à l'issue d'un discours prononcé par M. Duquesnay, curé de Saint-Laurent, à Paris.

Le zélé doyen de Corbie ne s'en tient pas à restaurer, dans sa paroisse, le culte et les monuments de Ste Colette; depuis quelque temps, il sollicite auprès du Saint-Siége pour que son office soit introduit dans le bréviaire romain.

LITURGIE.

Clément VII, en 1604, permit aux Clarisses de Gand de solenniser la fête de Ste Colette, par l'office du commun des Vierges. Cette autorisation fut étendue par Paul V, en 1610, à toutes les maisons de la réforme, qui se trouvaient alors dans les Pays-Bas. Enfin, Urbain VIII, en 1625, généralisa cette concession pour tout l'Ordre de S. François. Les Clarisses d'Amiens avaient obtenu cette autorisation, trois ans auparavant : elles célébrèrent, pour la première fois, la fête de leur patronne, le 6 mars 1623. Le Chapitre se rendit processionnellement à leur couvent, en portant le chef de Ste Ulphe. (Ms. de De Court, l. III, ch. VIII).

Le cardinal Bona composa un office de Ste Colette, qui fut approuvé par Clément IX, en 1672. C'est l'office qui est encore en usage aujourd'hui.

Nicolas Le Boucher, seigneur d'Ailly-le-Haut-Clocher, fonda, au XVIIIe siècle, l'office de Ste Colette, dans l'église Saint-Gilles d'Abbeville.

Les litanies de Ste Colette, divers cantiques composés en son honneur, des neuvaines, des offices, ont été publiés à diverses époques. Nous reproduisons seulement une hymne, et une oraison, qu'on récite dans les monastères de Clarisses, et qu'une tradition déclare avoir été apportée à Ste Colette par un ange.

HYMNE A SAINTE COLETTE.

Sancta, quam terris colimus patronam,
Cœlicas arces subiit Coleta,
Annuos nostræ celebremus hymnis
Civis honores.

Sponte contemptis pia virgo ludis,
Et puellarum studiis relictis,
Abditos quærit, meditando cœlum
Usque recessus.

Casta vesanos metuens protervi
Hostis assultus, vigilans et almo
Conjugi corpus placitura diro
Verbere torquet.

Ordinem Claræ gemuit jacere,
Orat et tantas reparare clades
Jussa decertat; rediviva surgit
Pristina virtus.

Pontifex summum meritis honorem
Dat suis; sed anxia probra quærit,
Virginum fulgens decus et paternæ
Gloria gentis.

O Deus clemens, quibus arsit illa
Nostra mens flammis flagret et colat te,
Quo tibi fervens placuit Coleta
Semper amore !

Fac ut illius precibus juvemur,
Christe, fac Patrem pariterque tecum
Spiritum jugi celebremus hymno,
Omne per ævum. Amen.

ORAISON

QUE L'ANGE APPORTA DU CIEL A NOTRE MÈRE SAINTE COLETTE.

(On récite l'*Ave Maria* et le *Gloria Patri*, avant de dire l'Oraison).

Que l'heure de la naissance de l'Homme-Dieu soit bénie ; que le Saint-Esprit, dont Jésus-Christ a été conçu, soit béni ; que la glorieuse Vierge Marie, dont ce Dieu-Homme est né, soit bénie ; que le Seigneur exauce mes prières, par l'intercession de cette glorieuse Vierge Marie, et par le souvenir de cette heure très-sacrée à laquelle l'Homme-Dieu est né ; que tous mes désirs s'accomplissent pour leur gloire et pour mon salut. O bon Jésus ! ô Jésus Rédempteur ! ne m'abandonnez pas et ne punissez pas mes péchés comme ils le méritent ; mais exaucez ma très-humble prière, et accordez-moi ce que je vous demande, par l'intercession de la Très-sainte Vierge, et pour la gloire de votre saint Nom. *Ainsi soit-il.*

Monseigneur l'Évêque d'Amiens a accordé quarante jours d'indulgence à ceux qui récitent cette prière.

L'office de Ste-Colette est marqué au 17 mars dans l'*Ordo* de Corbie de 1787 ; au 28 avril, dans les bréviaires de La Motte et Mioland.

RELIQUES.

Les Clarisses de Gand avaient érigé une petite chapelle sur la sépulture de la Sainte, dans le cimetière de la communauté. Le corps fut exhumé en 1492, et, une seconde fois, l'année suivante (29 août), pour réparer l'oubli de quelques précautions préservatrices. Le cercueil de plomb fut remis dans un caveau et couvert d'une pierre tombale qui reçut cette inscription, formant six lignes :

Chi gist le sainct corps de la saincte Ancelle de Jh-Crist sœur Collette première abesse et reformatresse de l'ordre de Ste-Clare laquelle trespassa l'an de la Nativité de Nostre-Seig^r MCCCC et XLVII, le vj^e jour de mars et en ce lieu présent eslus sa sépulture simplement et parfond en la nue terre auquel lieu Dieu par sa grace a préservés ses saincts osselement en biauté et entierté par l'espace de XLV ans et plus, comme il apparut lorsqu'ils furent pour l'honneur d'elle révéremment mis en plomb par notre beal per Visiteur et par le Confesseur de cheans, le XIIIIe jour de septer et remis en chestui cercus l'an MCCCC et XCIj.

Sur l'épaisseur de la pierre, on lit cette autre inscription qui en fait le tour :

DULCIS † ANCILLA † DEI † ROSA † VERNANS † STELLA † DECORA † TU † MEMOR † ESTO † MEI † DUM † MORTIS † VENERIT † HORA.

FRANCISCE. CLARA.

Du côté où étaient gravés les mots *Francisce*, *Clara*, la pierre était exhaussée et donnait passage, au moyen d'une grille, dans l'intérieur du caveau.

Le 26 mai 1536, eut lieu une exaltation des reliques par Nicolas Burilly, évêque de Tournai [1]. La châsse, replacée dans le sépulcre qu'on répara, y resta jusqu'en 1577, et fut alors transportée chez les Clarisses d'Arras, par crainte de l'invasion des Gueux, et ramenée, en 1586, dans le couvent à demi ruiné.

Les religieuses de Gand, en 1629, donnèrent un os de la jambe de Ste Colette à la chapelle de Corbie, qu'avaient érigée, sous son vocable, les princes de Lorraine.

Le 21 décembre 1632, l'évêque Lefebvre de Caumartin exposa solennellement, dans l'église Saint-Gilles d'Abbeville, une relique de Ste Colette, que Nicolas Le Boucher, seigneur d'Ailly-le-Haut-Clocher, avait obtenue du couvent de Poligny. Le reliquaire fut incrusté dans un pilier, derrière une grille. (Le P. IGNACE, *Maïeurs d'Abbeville*, p. 814).

Quand l'empereur Joseph II supprima les couvents, en 1783, les Clarisses de Gand, conduites par l'abbé de Saint-Sulpice, quittèrent leur pieux asile et se réfugièrent chez leurs sœurs de Poligny, dont le couvent s'enrichit de précieuses dépouilles de Ste Colette. C'est dans le cours de ce voyage que son corps fut déposé chez les sœurs grises de Doullens, où les pauvres exilées reçurent un cordial accueil. (DEGOVE, *Histoire de Doullens*, p. 307.)

La châsse fut ouverte à Poligny, le 3 juillet 1783, et divers ossements furent alors donnés à Pie VI, à l'archevêque de Besancon, à celui de Lyon, à l'évêque de Gand, à M. Boucher de Richemont, d'Abbeville. Ce dernier, en 1808, offrit sa relique à l'église de Bouillancourt-en-Sery, où elle est devenue le but d'un pèlerinage. Le corps de Ste Colette, sauvé par de pieuses mains, à l'époque de la Révolution, fut déposé en grande pompe, le 6 mars 1804, dans l'église paroissiale de Poligny. Ce précieux trésor fut

[1] La ville de Gand, dont l'évêché ne fut érigé qu'en 1559, dépendait alors de l'évêché de Tournai.

[2] Cette tombe est aujourd'hui placée sous l'autel de la chapelle dédiée à Ste Colette, dans la cathédrale de Gand.

rendu, en 1822, au couvent des Clarisses, qui s'y était reformé depuis cinq ans. C'est là qu'on le vénère aujourd'hui, dans l'église reconstruite en 1840.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la canonisation de Ste Colette, le 24 mai 1857, Mgr Boudinet a transféré la relique conservée à Corbie, dans une nouvelle châsse due à la générosité de l'Empereur. Nous avons rendu compte dans la *Revue de l'Art chrétien* (t. I, p. 270) de cette brillante solennité, qui avait attiré environ trente mille spectateurs.

Une autre relique a été donnée à M. Douillet en 1867 par les Clarisses de Poligny. « Elle est vénérée dans l'ancienne église contre laquelle était la Reclusion de Ste Colette. Elle est à peu près à la place où était l'ouverture par laquelle la recluse se confessait, recevait la communion et adorait le Saint-Sacrement. On voit, au-dessous, des morceaux de l'ancienne grille, qui fermait cette ouverture et qui est conservée à Bruges, à côté des parcelles de la robe et d'un voile, qui fut à moitié brûlé par la flamme sortant de sa bouche. » (*Petit Abrégé de la vie de Ste Colette* p. 28.)

On conserve au couvent d'Amiens un pan considérable de la tunique de Ste Colette et plusieurs de ses lettres ; à celui de Poligny, outre la majeure partie du corps, la croix d'or, dont nous avons parlé page 441 ; le bréviaire que Benoît XIII donna à la Sainte ; et divers autres objets ; au monastère de Gand, plusieurs ossements ; le cierge que Colette tenait en ses mains, quand elle mourut ; plusieurs vêtements, etc. ; au couvent de Bruges, plusieurs ossements ; deux voiles noirs ; divers habits ; la grille de la Reclusion de Corbie ; et au couvent de Cambrai, le chapelet de Ste Colette. (Le P. SELLIER, *passim*.)

Le Catalogue des reliques de N.-D. de la Couture du Mans, publié par M. Lochet, mentionne un fragment du manteau de Ste Colette, don du général comte de Coutard.

Presque tous les couvents des Clarisses de France et de l'étranger possèdent quelque souvenir de leur sainte réformatrice. On conserve de ses reliques à l'église de Mailly et aux couvents des Ursulines et du Sacré-Cœur d'Amiens.

ICONOGRAPHIE.

Le P. Ignace, dans son *Histoire des Maïeurs d'Abbeville* (p. 814), a donné la gravure d'un tableau qui se trouvait de son temps à l'église Saint-Gilles d'Abbeville. L'inscription suivante en indiquait le sujet :

S. COLETTE, VIERGE,
PRIANT LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU D'INTERCÉDER POUR LES PÉCHEURS ENVERS SON FILS.
ELLE LUY APPARUT TENANT SON PETIT ENFANT JÉSUS, TOUT SANGLANT DANS UN PLAT, ET LUY DIT :
COMMENT PRIERAI-JE, MON FILS, POUR CEUX QUI TE DÉMEMBRENT PAR LEURS OFFENCES.

La sainte Vierge était représentée tenant, dans un grand plateau, le petit Enfant-Jésus, couvert de sang et de plaies. On voit que c'est la figuration de la vision dont il a été parlé plus haut, page 424.

A l'église du Hamel, deux tableaux, provenant de Corbie, représentent probablement Ste Colette. Ici, elle est à genoux, jeune enfant, dans une église, devant la statue de la Vierge placée sur un autel : ne serait-ce point le pèlerinage à Notre-Dame d'Albert ?(Voir page 368.) Là, vêtue en Clarisse, elle voit monter au ciel des religieuses de son ordre.

Ste Colette figure dans les nouvelles peintures murales de l'église Saint-Sauveur à Gand, exécutées par M. Canneel.

M. Crauck, d'Amiens, est l'auteur d'une belle et grande composition qui nous montre la vierge de Corbie délivrant une âme des flammes du Purgatoire.

On voit, au couvent de Poligny, un curieux tableau représentant une descente de croix, dont tous les personnages portent les traits de plusieurs célébrités qui figurent dans

l'histoire de Ste Colette. La sainte Vierge (Marguerite de Flandre, femme de Philippe le Hardi [1]), tient entre ses bras son divin fils (Jean sans Peur), dont une sainte femme (Colette). baise les pieds. Marie Senéchal, de Corbie, le P. H. de la Balme, le P. de Vaux ont leur place dans cette curieuse composition.

Au couvent de Bruges, une peinture exécutée par une religieuse de cette communauté, représente Ste Colette entrant dans la gloire céleste.

Il serait trop long d'énumérer tous les tableaux de Ste Colette, conservés dans les couvents de Clarisses et dans diverses églises de France. Bornons-nous, pour ne point sortir du diocèse, à mentionner celui de l'église de la Neuville-sous-Corbie.

Nicolas le Boucher, seigneur d'Ailly-le-Haut-Clocher, trésorier de France, fit exécuter pour l'église Saint-Gilles d'Abbeville, une statue en argent de Ste Colette. Elle tenait une croix où l'on mit de ses reliques.

Le triomphe de la Sainte est figuré au rétable de l'autel qui lui est consacré, à Saint-Pierre de Corbie. A côté, se trouve Ste Colette dans sa reclusion : c'est l'œuvre de notre excellent sculpteur amiénois, M. Duthoit.

La statue qu'on voit aux Saintes-Claires d'Amiens est accompagnée d'un agneau. C'est un souvenir de l'agneau qui faisait si bien la génuflexion à l'élévation (voir p. 408).

Mentionnons encore, parmi les statues, celle de Molliens-Vidame qui provient de Corbie ; celles de Saint-Pierre et de Saint-Étienne de Corbie, et la statue colossale que M. l'abbé Douillet a fait ériger sur la montagne qu'on appelle *Carrière Sainte-Colette*. La tradition rapporte qu'elle résida quelque temps dans ces carrières, alors qu'après son retour de Nice, elle fut si mal accueillie par ses compatriotes.

Nous avons vu dans le cabinet de M. Moillet, à Péronne, un vitrail provenant de la chapelle bâtie auprès de la Re-

[1] Si ce n'est point Marguerite de Flandre, mère de Jean sans Peur, ce serait sa femme, Marguerite de Hainaut.

clusion de Corbie, où est figurée la mort de Ste Colette. Notons aussi les verrières modernes de la chapelle des Ursulines d'Abbeville et de l'église de Villers-Bretonneux.

On conserve au couvent des Clarisses de Gand un exemplaire de la vie de Ste Colette par Pierre de Vaux, enrichi de charmantes miniatures. C'est un don de Marguerite d'York, femme de Charles le Téméraire.

Notre Sainte est représentée à mi-corps, avec un bâton de voyage dans les deux Suites de fondatrices d'Ordre, gravées par Van Lochom et par Mariette; dans la Suite des saintes femmes, gravée par Sadeler.

Martin de Vos a gravé une image populaire, devenue rare aujourd'hui, de Ste Colette, patronne des charpentiers. Elle est loin d'avoir été remplacée par la mauvaise lithographie coloriée, en style d'Épinal, qu'on a répandue dans ces derniers temps.

M. le baron de Cayx de Saint-Aymour a fait exécuter une petite image de dévotion, où l'on voit Ste Colette monter au ciel, tenant d'une main un cœur enflammé, et de l'autre une petite croix. Parmi les sujets accessoires, on remarque la procession du cinquantième anniversaire de la canonisation de Ste Colette.

La patronne de Corbie est représentée de la même manière sur une médaille frappée récemment, et qui porte pour inscription : *Sainte Colette, priez pour nous.*

Nous avons remarqué au cabinet des Estampes (Bibl. impériale) une gravure où Ste Colette, agenouillée devant un crucifix, reçoit de S. François d'Assise et de Ste Claire la mission de réformer l'Ordre séraphique.

S. CONDÈDE

ANACHORÈTE ET MOINE DE FONTENELLE.

21 Octobre. — † 685.

Un prêtre anglais, nommé Condède [1], né dans la première moitié du VII[e] siècle, fut saisi, comme beaucoup de ses compatriotes, de cette fièvre de pérégrination qui prenait sa source dans le désir d'une plus grande perfection. Il traversa l'Océan et aborda dans les Gaules. S'il faut en croire le *Légendaire de la Morinie* [2], il aurait débarqué près de Boulogne, évangélisé les environs de cette cité et établi sa première demeure dans la fôret d'Hardelot, où s'éleva plus tard un village qui prit son nom, Condette, dans le doyenné de Samer. Troublé par des visites importunes, il aurait quitté ces parages, et se serait retiré dans un ermitage voisin de la retraite habitée jadis par S. Valery. Cette tradition est contredite par le texte fort ancien de la Vie de S. Condède : nous y lisons qu'*aussitôt après avoir traversé l'océan*,

[1] *Condedus, Condedes, Condelus, Candidus. — Condé, Condèle, Condette.*

[2] Page 389.

il alla se livrer pendant plusieurs années à la vie contemplative, dans la solitude qui portait le nom de *Fontaine de Saint-Valery* [1]. La tradition artésienne n'est sans doute basée que sur la ressemblance d'un nom de lieu avec celui de notre Saint : mais l'étymologie de Condette peut s'expliquer tout autrement, puisque cette localité s'appelait, en 854, *Condehaver*, ce qui signifie *ruisseau du Havre*, selon M. Harbaville [2].

Mabillon [3] et le R. P. Van de Buck [4], en éditant les Actes de S. Condède, se sont bornés à dire que par *Fontana Walarici*, il faut probablement entendre, non pas Saint-Valery-en-Caux, mais Saint-Valery-sur-Somme (*Leucone*). Ce n'est point à Saint-Valery que se retira le saint ermite vers l'an 670 [5], mais à la *Fontaine de Saint-Valery*, située entre Gouy et Cambron, au bas du bois de La Motte, là où subsista un ermitage jusqu'aux premiers jours de la Révolution [6].

La réputation de ferveur dont jouissaient l'abbaye de Fontenelle (plus tard Saint-Vandrille) et son abbé S. Lantbert parvint jusque dans la solitude de Con-

[1] Ac primum postquam Oceani æquor transvectus est, in loco qui vocatur fontana Walarici aliquot annis solitaria cotidie (*sic*) hauriebat conversatione.

[2] *Mémorial du Pas-de Calais*, II, p. 78.

[3] *Acta SS. Bened.*, t. II, p. 862.

[4] *Acta SS.* 21 oct.

[5] Vers 667, selon M. Louandre (*Hist. d'Abbeville*, I, 25).

[6] PRAROND, *Saint-Valery et les cantons voisins*, I, 53. Il y a aussi une *Fontaine de Saint-Valery* près de la ville de ce nom, sur les bords de la mer, non loin du lieu où mourut l'apôtre du Vimeu.

dède, qui résolut d'aller chercher dans ce monastère des voies de plus haute perfection. Après s'être embarqué sur l'océan, il entra dans la Seine et aborda heureusement au port d'Arélaune (*Arelaunum*), résidence mérovingienne située près de la station romaine, désignée sous le nom de *Lotum* dans l'Itinéraire d'Antonin. La forêt d'Arélaune prit le nom de Brotonne à l'époque normande, et l'a conservé jusqu'à nos jours [1].

Les sauvages habitants d'Arélaune refusèrent l'hospitalité à S. Condède qui finit toutefois par trouver un asile chez une pieuse femme dont la compatissante charité fut bientôt récompensée. Une vision lui apprit que son hôte était un élu du Seigneur. Réveillée par la tempête, au milieu de la nuit, elle ouvrit la fenêtre de sa chambre, et aperçut au-dessus du logis de Condède une immense colonne de lumière qui s'élevait jusqu'aux cieux, semblable à celle qui guidait le peuple de Dieu dans le désert.

C'est en l'an 673 [2] que S. Condède arriva à l'abbaye de Fontenelle où il prit l'habit monastique [3]. Mais,

[1] Elle est située près de Vatteville, dans l'arrondissement d'Yvetot; Mabillon, qui lui donne le nom de *Bretonne*, suppose à tort qu'elle fut ainsi appelée en souvenir du *breton* Condède. — Voir Fallue, *Mém. sur les antiquités de la forêt de Brotonne*, dans le tome X des *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie*.

[2] Nous suivons le sentiment de Bréquigny, qui attribue à cette année le diplôme de Thierry III, dont nous allons parler. Le Cointe rejette à l'an 675 la fondation du monastère de Belcinac.

[3] Cette dernière circonstance, omise par le biographe de S. Condède, est mentionnée dans la *Vie de S. Ansbert*, qui succède comme abbé de Fontenelle à S. Lantbert. — Bréquigny (*Diplom.*, I, 266) suppose, bien à tort, que Condède aurait été abbé de Fontenelle.

peu de jours après, il manifesta le désir de se livrer à la prédication, et l'abbé S. Lantbert lui assigna pour résidence l'île de Belcinac ou Barcinac, située à une lieue de là, entre Caudebec et Vatteville. Cette île qui existait encore au XI[e] siècle, comme le témoigne une charte de Guillaume le Conquérant, fut ensevelie sous les eaux à une époque qu'on ne saurait préciser ; elle reparut en 1641 et fut submergée de nouveau au commencement du XVIII[e] siècle : on la trouve désignée sous le nom de *Bersignac* dans la carte de Cassini.

Le roi Thierry III, qui se livrait aux chasses d'automne dans la forêt d'Arélaune, eut un songe la nuit qui suivit l'arrivée de Condède à Belcinac, et reçut ordre de faire bon accueil au missionnaire qui devait régénérer tant d'âmes par sa parole et ses exemples.

Le monarque se rendit le lendemain dans l'île, apprécia les éminentes vertus du Saint et lui concéda à perpétuité, pour lui et les moines qui lui succéderaient, non seulement l'île de Belcinac, mais encore, sur les rives voisines de la Seine, le lieu nommé *Lotum*, composé de marécages, de prairies plantées d'arbres fruitiers et de forêts où abondaient le cerf et le sanglier.

L'île de Belcinac était un séjour délicieux où les fidèles se réunissaient pour écouter la parole de Dieu. On y pêchait en grande quantité des poissons d'eau douce et des poissons de mer qu'y faisait refluer la marée montante.

S. Condède construisit dans cette île une église qu'il dédia à la Ste Vierge, et une autre sous le vocable

des apôtres S. Pierre et S. Paul, dans laquelle il érigea un autel commémoratif à S. Valery [1].

En l'an 675, Condède légua, par testament, à l'abbaye de Fontenelle toutes les possessions qu'il tenait de la munificence royale, et, en outre, des prairies situées à l'occident de l'île, vers l'endroit où se voit aujourd'hui Bliquetuit [2]. Cette dernière propriété était le don postérieur [3] d'un leude nommé Schiward. Ce testament fut signé par Cinômail, Zachée et Jean, trois disciples que Condède avait amenés avec lui d'Angleterre [4]. Le roi Thierry approuva cet acte de libéralité par un nouveau diplôme, qu'il faut probablement reporter à l'an 682 [5].

[1] Du Plessis, le *Gallia christiana*, MM. Louandre et Cochet ont supposé à tort que S. Condède avait érigé une troisième église à S. Valery. Son biographe nous dit, en parlant de l'église des Saints-Apôtres : *In qua et memoriam constituit B. Walarici.* « La critique historique, dit M. l'abbé Cochet (*les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. I, p. 129) ne permet guère d'accepter ainsi trois églises dans une petite île, encore moins une église dédiée à S. Valery, dès le VII siècle. » Les deux églises n'étaient sans doute que de petits oratoires construits en bois. Quant à l'autel, dédié à S. Valery, il a pu n'être fondé que plus tard, et on aura reculé son origine, par une facile confusion, jusqu'à l'établissement même de l'église.

[2] C'est l'opinion de M. l'abbé Cochet : nous la préférons à celle de Mabillon (*Annal. Ben.*, I, 326), qui suppose que ces prairies faisaient partie de l'île de Belcinac.

[3] Le Cointe (*Annal. eccl. Franc.*, III, 760) dit avoir lu dans une Vie manuscrite de S. Condède que cette donation de Schiward n'aurait eu lieu que le 10 octobre 676.

[4] C'est ici qu'apparaissent pour la première fois les noms de ces trois disciples. Il est probable qu'ils partagèrent la vie érémitique de S. Condède dans le Vimeu.

[5] Et non pas à 670, comme dit la *Chronique de Fontenelle*. Les deux diplômes de Thierry III renferment des difficultés chronologiques qui sont discutées par Bréquigny (*Diplom. part.*, I,

Le biographe anonyme de Condède, pour nous donner une idée de la merveilleuse puissance qu'il exerçait, nous raconte l'anecdote suivante : Un renard s'était emparé du coq dont le chant matinal éveillait le saint homme, et emportait sa proie dans son terrier ; mais c'est en vain qu'il s'efforça d'y pénétrer : un obstacle invisible l'arrêtait à l'entrée. Bientôt il retourna sur ses pas, comme s'il se repentait de son rapt, et alla reporter sain et sauf le pauvre coq en son gîte [1].

Un autre jour, Condède voulait faire construire une barque pour les besoins des habitants de l'île ; mais les bras manquaient. Il ne s'en mit pas moins à l'œuvre, et il termina sa construction aussi vite que s'il avait eu à sa disposition un grand nombre d'ouvriers.

Après une longue vie, profondément mortifiée et remplie de bonnes œuvres, S. Condède rendit son âme à Dieu, dans son île de Belcinac [2], le 21 octobre de l'an 685.

CULTE ET RELIQUES.

Le corps de S. Condède fut inhumé à Belcinac, dans l'église des Saints-Apôtres. Il n'y serait resté que quelques

266), Pagi (*Critica in annal. Baronii*, ad ann. 681), M. Fallue (*op. cit.*) et le P. Van de Buck (*Act. SS.*, 21 oct., p. 353).

[1] On trouve des traits analogues dans les légendes de S. Genou, S. Hervé et S. Junien, abbé de Mairé en Poitou.

[2] M. l'abbé Cochet (*op. cit.*), contrairement au texte biographique que nous suivons, suppose que Condède passa les dernières années de sa vieillesse à Fontenelle et qu'il y mourut.

années, d'après Mabillon. Mais nous ne pouvons pas admettre l'interprétation qu'il donne au texte du biographe : *Per multorum annorum curriculos*, qui nous semble désigner plusieurs siècles. D'ailleurs, la Chronique de Fontenelle, qui se termine à l'an 850, ne fait point mention de la translation de Belcinac à Fontenelle ; il faut donc admettre qu'elle eut lieu postérieusement à la première moitié du IXe siècle. C'est alors que l'île de Belcinac menaçait de disparaître sous les eaux de la Seine, que les moines de Fontenelle transportèrent le corps de Condède dans leur église de Saint-Pierre, et inscrivirent l'épitaphe suivante sur son tombeau :

Extitit in Gallis meritis dignissimus olim
Cujus membra sacra hic tumulata jacent,
Nomine Condedus, virtutum flore coruscus,
Pro quibus in cœlis nunc viget eximius.
Qui Theoderico Francorum sceptra regente
Rura Britannorum transvena deseruit.
Gallorumque adiit partes lux Christicolarum.
Insula hunc Sequanæ quæ Belcinnaca vocatur
Curriculis multis pavit et hunc sepelit.
Cujus sacratos cineres post tempora longa
Egregio cultu turba sacrata tulit,
Fontanellensi tumulans in cespite pulchro,
Nunc ubi poscentes muneribus cumulat.

A. de Raysse [1] s'est assurément trompé en disant que les reliques de S. Condède auraient été portées à Gand, du temps de l'invasion des Normands, et qu'on les aurait ensuite gardées dans le monastère de Blandin (Saint-Pierre de Gand), avec celles de S. Vulfran. Les Annales de cette abbaye, publiées en 1842, par M. Van de Putte, ne font aucune mention de ce fait ; et, d'ailleurs, le second

[1] *Hierogazophylacum belg.*, p. 161.

appendice de la Chronique de Fontenelle nous apprend que, le 16 mai de l'an 1027, Robert, archevêque de Rouen, transféra, dans la nouvelle église de Fontenelle, les corps de S. Condède et de S. Érembert, réunis dans une même châsse et déposés provisoirement à Notre-Dame de Caillouville, l'une des huit églises de l'abbaye. On célébrait la fête de cette translation, non pas à sa date anniversaire, mais le 1er juin.

Il ne nous reste rien de S. Condède, aucune relique, aucune fondation, pas même la solitude normande qu'il habita durant quinze ans. En effet, comme le dit M. Cochet [1], « c'est en vain que vous chercheriez la place de cette île de Belcinac où fut une cité romaine, que des saints évangélisèrent, qu'ils peuplèrent d'églises et où leurs cendres reposent. Cette île, donnée par nos rois mérovingiens, possédée par des moines et confirmée par Guillaume le Conquérant ; cette île, enfin, que Philippe le Long et Jean le Bon ont mentionnée dans leurs chartes, et que François Ier a visitée ; personne ne connaît plus sa place ; on est réduit à se demander, avec un ingénieux historien, M. Ch. Licquet, si ces bancs changeants et voyageurs qui embarrassent les passages de Quillebeuf et de Villequier ne sont pas les débris submergés de l'île de Belcinac, cherchant à se réunir encore à la surface des eaux. »

Le nom de S. Condède est inscrit dans les Martyrologes de Ferrari, Bucelin, Cherle, Hugues Ménard, Du Saussay, Chastelain, etc. On célébrait sa fête à l'abbaye de Fontenelle (Saint-Vandrille) le 21 octobre. Son souvenir a presque disparu du Vimeu : nous ne croyons pas qu'on lui ait jamais rendu aucun culte dans notre diocèse.

BIBLIOGRAPHIE.

Mabillon a publié (*Act. Sanct. Ben.*, II, p. 862), d'après un Ms. de Saint-Vandrille, une courte Vie de S. Condède,

[1] *Les Églises de l'arrond. d'Yvetot*, I, 129.

qu'Henschenius (t. II, febr., p. 345) avait attribuée à tort à Aigrade, biographe de S. Ansbert. Le savant bénédictin, ainsi que dom Rivet (*Hist. litt. de la France*, IV, 56), pense qu'elle fut probablement composée par Jonas, autre moine de Fontenelle, qui vivait au VIIIe siècle. L'auteur compte les années, non point par l'ère de l'Incarnation, mais par les règnes des souverains, ce qui est assurément une preuve de haute antiquité. Mais le texte publié par Mabillon est-il bien le document primitif? On y trouve des paraphrases qui paraissent être des additions et des passages descriptifs copiés dans les Actes de S. Erbland, abbé d'Aindre en Bretagne. Le P. Van de Buck, l'un des nouveaux bollandistes, a édité au 21 octobre un manuscrit trouvé à l'église Saint-Sauveur d'Utrecht, qui est exempt de ces superfétations et qu'il pense, avec raison, être le texte primitif du VIIIe siècle. Le dernier chapitre contenant l'épitaphe que nous avons rapportée est une addition faite au XIe siècle.

Outre les ouvrages de BRÉQUIGNY, M. l'abbé COCHET, M. FALLUE, le P. LE COINTE, M. LOUANDRE, MABILLON, PAGI, M. PRAROND, A. DE RAYSSE, etc., cités dans les notes de cette biographie, nous avons consulté :

Chronicon Fontanellæ, apud d'ACHÉRY, *Spicil.*, t. III.— DUCHESNE, *Hist. Franc. script.*, I, 684 — HUGUES MÉNARD, *Martyr. Bened.*, au 21 octobre.—DU PLESSIS, *Descrip. de la haute Normandie*, I, 85. — *Légendaire de la Morinie*, p. 389. — Fl. LEFILS, *Hist. de Saint-Valery*, p. 33.

S. DOMICE

DIACRE ET CHANOINE DE L'ÉGLISE D'AMIENS.

23 Octobre. — † VIII[e] Siècle.

La vie de S. Domice [1] est inséparable de celle de de Ste Ulphe, dont il fut le guide et le protecteur dans la solitude de Boves. Nous devons donc réserver la biographie du saint chanoine pour l'unir à celle de sa fille spirituelle, et nous borner ici à consigner les renseignements spéciaux relatifs aux reliques, au culte et à l'iconographie de S. Domice.

RELIQUES.

S. Domice avait été inhumé dans son ermitage de Fouencamps (canton actuel de Sains), où la piété des fidèles érigea bientôt un oratoire. Nous ignorons l'époque précise où eut

[1] *Domitius*, *Dometius*, *Domicius* ; — *Domis*, *Domisse*. — Il est désigné sous le nom de *Domitianus* dans le calendrier d'un missel d'Amiens (n° 154 de la Bibl. d'Amiens). — Deux martyrs portent le nom de Domice ou Domèce, l'un, honoré en Grèce, le 23 mars ; l'autre, originaire de Perse, honoré le 5 juillet.

lieu l'élévation de son corps; ce fut probablement du VIIIe au IXe siècle, et non pas en 1279, comme l'avance le P. Sellier, dans sa *Nouvelle Vie de sainte Ulphe* (p. 89).

Les reliques du saint diacre furent transférées à la cathédrale, en même temps que celles de Ste Ulphe. Avant la Révolution, elles étaient renfermées dans une châsse de vermeil; le chef, mis à part, se trouvait dans un reliquaire d'argent, en forme de coupe, où étaient gravés les douze signes du zodiaque (*Manuscrits* de Pagès, v, 500).

Le P. Daire (*Hist. d'Amiens*, ii, 135) nous dit que, le 21 décembre 1654, l'évêque François Faure ouvrit tout à la fois les châsses de Ste Ulphe et de S. Domice, pour en donner quelques reliques à l'abbaye du Paraclet et à la reine Anne d'Autriche, qui se trouvait alors à Amiens avec son fils, le roi Louis XIV. Il y a là une légère inexactitude : car le *Registre aux délibérations du Chapitre* (page 59 du Ms. 517) nous apprend que la châsse de S. Domice ne fut ouverte qu'en 1656, deux ans après l'extraction qui avait été faite de celle de Ste Ulphe. Les *Mémoires chronologiques* de De Court (t. i, pages 890 et 891) ont également bien précisé ces deux dates.

En 1718, le chanoine Langlois fit présent à l'église de Molliens-Vidame d'un reliquaire contenant des ossements de Ste Ulphe et de S. Domice (Daire, *Histoire du doyenné de Picquigny*, p. 42) ; dès lors, un culte spécial s'établit dans cette paroisse pour les deux saints, et on s'y rendit en pèlerinage, les deux premiers dimanches de mai; il est probable que la réception de ces reliques eut lieu le 1er mai : car Pierre Bernard, dans le récit manuscrit de ses *Pèlerinages*, raconte que, passant à cette date à Molliens-Vidame, il vit un grand concours de peuple qui allait honorer S. Domice.

On conserve à la paroisse Saint-Médard de Lihons un bras de S. Domice, qui provient de l'ancien prieuré. D'après Sébastien Rouillard (*Li huns en Sang Ters*, p. 54), l'antique dévotion portée à S. Domice proviendrait de ce que le saint diacre, après avoir quitté le chapitre de la cathédrale, serait resté pendant quelques années dans un prieuré fondé à

Boves par le monastère de Lihons; ce ne serait qu'ensuite qu'il aurait embrassé une vie presque érémitique. Aucun document ne vient confirmer cette supposition, qui reporterait à une date si reculée l'existence du prieuré de Boves.

L'église de Longpré-les-Corps-Saints possède une relique de S. Domice, provenant de l'ancienne collégiale.

Les reliques de S. Domice furent sauvées, en 1793, par M. Lecouvé, maire d'Amiens, vérifiées par M. Voclin, vicaire général, et confiées à M. Lejeune, curé constitutionnel de la cathédrale. Rendues par lui, en 1802, elles furent reconnues en 1816 et en 1829, et se trouvent aujourd'hui dans la grande châsse dite de S. Honoré.

MONUMENTS.

La chapelle actuelle de Saint-Éloi, à la cathédrale, était jadis sous le vocable de S. Domice : Adrien de Hénencourt, doyen du chapitre, fonda cette chapellenie par son testament « *principalement en l'honneur de Dieu et de Monsieur saint Domice, lequel fut chanoine d'Amiens* ».

La chapelle érigée à Fouencamps, près de la rivière d'Avre, sur la sépulture du saint diacre, était désignée, au XIIIe siècle, sous le nom de *Maison de saint Domice* (SALMON, *Notice sur l'abbaye de Saint-Fuscien*, p. 13).

De cette chapelle, qui était unie à la trésorerie de Lihons, part un chemin, connu sous le nom de *Saint-Domice*, qui conduit à Saint-Acheul. C'est celui que suivait le saint chanoine pour se rendre à l'office de nuit qu'on célébrait encore à Notre-Dame-des-Martyrs, après que la cathédrale fut transférée dans l'intérieur de la ville. Depuis qu'une partie de cette voie a été mise en culture, les villageois des environs font remarquer sur son parcours la supériorité relative de la végétation.

En 1734, la chapelle de Saint-Domice tombait en ruine.

Pierre Bernard rend compte en ces termes du pèlerinage qu'il y fit alors :

« Je n'étais pas à cent pas du village (de Fouencamps), quand j'aperçus la chapelle du bienheureux S. Domice. Dieu sait, lecteur, dans quelle surprise mon esprit se trouva alors! Je vis la chapelle de ce saint solitaire, couverte en chaume et sans portes, je n'y trouvay, pour toute décoration, qu'un pauvre autel mal orné avec seulement l'image du saint. Néanmoins, je me mis à genoux pour faire mes prières, remerciant la divine bonté de m'avoir conduit et fait voir le séjour de ce saint personnage. Cette chapelle est bâtie dans un fond des plus aquatiques. Elle est sur le bord d'une petite rivière, elle se trouve environnée de deux rillons; enfin elle est dans un lieu qu'on peut, à bon droit, appeler désert ou la solitude de S. Domice [1] ».

Reconstruite, en 1755, cette chapelle est aujourd'hui entretenue par deux familles pieuses de Fouencamps et visitée par de nombreux pèlerins. On y célèbre la messe le 23 octobre.

Deux sections cadastrales, dépendances de Dommartin-Fouencamps, portent le nom de *Montagne* et *Prairie de Saint-Domice*. Une des cloches de la cathédrale portait le même nom et unissait sa voix à la cloche de Ste Ulphe, comme jadis le saint diacre et sa fille spirituelle avaient confondu leurs chants et leurs prières dans la première basilique d'Amiens.

CULTE ET LITURGIE.

Le culte de S. Domice, localisé dans le diocèse d'Amiens, paraît remonter au siècle même de sa mort.

L'évêque Arnould, décédé en 1247, légua soixante sols à la cathédrale pour qu'on célébrât la fête de S. Domice

[1] Pèlerinages aux environs d'Amiens. Manuscrit appartenant à M. Gabr. Rembault.

sous le rite semi-double. Ce fut le chanoine Adrien de Hénencourt qui fonda son office sous le rite double, que nous a restitué le *Propre* actuel. On trouve son office, au 23 octobre, dans tous les bréviaires manuscrits ou imprimés de notre diocèse.

Le martyrologe romain se trompe en le qualifiant de prêtre; nous démontrerons plus tard, dans le cours de la biographie de Ste Ulphe, qu'il ne fut jamais que diacre. Molanus, dans son édition d'Usuard, en fait un évêque. Les anciens Martyrologes d'Amiens et de Saint-Riquier mentionnent seulement la qualité de *confesseur*.

S. Domice est spécialement honoré à Boves, à Fouencamps et dans ses environs, ainsi qu'à Molliens-Vidame.

Jadis, le dimanche des Rameaux, le chapitre de la cathédrale allait chanter une antienne à la croix des Jacobins, en y portant la châsse de S. Domice. Le 23 octobre, on l'exposait dans le chœur de Notre-Dame.

ICONOGRAPHIE.

On voit la statue de S. Domice au portail de S. Firmin le Martyr, à la cathédrale d'Amiens, entre deux saints évêques de notre diocèse. Il porte le manipule au bras et tient le livre des Évangiles en qualité de diacre. Mentionnons aussi la statue qui décore la chapelle de Fouencamps, un tableau de la chapelle de l'évêché et une verrière moderne de Villers-Bretonneux. On trouvera quelques autres détails sur l'iconographie et le culte de S. Domice dans les chapitres complémentaires qui suivront la biographie de Ste Ulphe. C'est là également que nous donnerons les renseignements bibliographiques relatifs au saint chanoine de l'Église d'Amiens.

Ste ÉLÉVARE & Ste SPONSARE

VIERGES MARTYRES

2 Mai. — † IVe Siècle.

Hariulfe, qui termina sa *Chronique de Centule* en 1088, nous dit qu'on vénérait à l'abbaye de Saint-Riquier les reliques de Ste Élévare [1] et de Ste Sponsare [2]; que ces bienheureuses vierges, autant qu'on peut s'en rapporter à la tradition [3], avaient été les compagnes de Ste Macre et, comme elle, avaient souffert le martyre, sous la persécution de Rictiovare.

Peu de temps après l'époque où vivait Hariulfe, en 1097, selon la Chronique de Jean de la Chapelle [4], en 1113, d'après le *Gallia Christiana* [5], Anscher, abbé de

[1] *Elevaria, Elevara, Elenara ; — Elenarie, Elevar.*

[2] *Sponsaria, Sponsara ; — Sponsarie, Sponsar.* — « Ces sortes de noms, dit Chastelain (*Martyrol.*, p. 930), paraissent inventés pour nommer des reliques. »

[3] Quantum a prioribus comperimus. Lib. III, c. 29, apud *Spicileg.*, p. 536.

[4] Publiée par M. PRAROND, c. 38, p. 98.

[5] T. X, 1253. Ce serait en 1104, selon MALBRANCQ, qui fait à tort commencer l'abbatiat d'Anscher en 1088.

Saint-Riquier, examina et renouvela toutes les châsses qui étaient endommagées soit par la vétusté, soit par la fréquence des déplacements qu'elles avaient subis. Dans deux châsses couvertes en cuir de cerf, il trouva un parchemin qui portait l'inscription suivante : *Ista sunt corpora sanctarum virginum et martyrum Elevariæ et Sponsariæ, quæ passæ sunt martyrium propter nomen Domini Jesu Christi sub Rictiovaro, sexto nonas maii*[1].

Malbrancq[2] se demande si ces deux saintes n'ont pas été martyrisées en même temps que S. Fuscien et S. Victoric. Il voit une confirmation à cette hypothèse dans la demande que fit, en 865, le trésorier de Saint-Riquier à l'évêque d'Amiens de quelques ossements des deux martyrs, dans l'intention, suivant lui, de les joindre à ceux de Ste Élévare et de Ste Sponsare, et de réunir ainsi, dans un même culte de vénération, les quatre personnages qui avaient été associés dans la gloire du martyre.

D. Grenier[3] serait disposé à croire que nos deux saintes étaient du nombre de ces douze vierges ro-

[1] Nous suivons ici la version de la Chronique manuscrite de Saint-Riquier, par D. Cotron, dont M. l'abbé Hénocque possède une copie. Cette inscription a été répétée de diverses manières fautives. Malbrancq (I, 139) la cite ainsi : *Hic sunt corpora sanctarum virginum Elevaræ et Sponsaræ, quæ propter amorem Jesu-Christi martyrium passæ sunt, VI non. maii, Rictiovaro tyranno cruciante.* — Du Monstier (*Sacrum Gynecæum*, 2 maii) la défigure ainsi : *Corpora SS. V. et M. Elevariæ et Sponsariæ, quæ martyrium subiere pro nomine Domini Jesu Chisti, sub Rictio-Varo, die 2 maii.*

[2] *De Morinis*, t. I, lib. 2, p. 139.

[3] *Introduction à l'Hist. de Picardie*, p. 288.

maines qui furent attirées dans nos contrées par le renom de la glorieuse mort de S. Quentin. On ne connaît, dit-il, que le nom de trois d'entre elles, Ste Benoîte d'Origny, Ste Léobérie et Ste Romaine : mais ne pourrait-on pas leur associer, ajoute-t-il, non-seulement Ste Élévare et Ste Sponsare, mais encore Ste Protaise, dont les reliques étaient conservées à Senlis, Ste Eusébie qui découvrit le corps de S. Quentin, Ste Méroflède, Ste Maure, Ste Brigide, etc. ? Nous ne comprenons pas que le savant bénédictin ait été assez distrait pour grouper ainsi des saintes qui ont vécu à des époques si diverses [1].

Nous avons vu, d'après le témoignage d'Hariulfe, que la tradition du XIe siècle considérait Élévare et Sponsare comme des compagnes de Ste Macre. On sait que cette sainte fut martyrisée, par l'ordre de Rictiovare, dans une petite île voisine du lieu où s'éleva plus tard la ville de Fismes (Marne). Ses actes ne font aucune mention des compagnes qu'elle aurait pu avoir.

Ainsi donc, les seuls renseignements positifs que nous ayons nous sont fournis par l'inscription que nous avons citée. Elle ne mentionne point le lieu du martyre, et nous ne pourrions affirmer qu'il a eu lieu dans les limites du diocèse. Tout ce que nous savons, c'est qu'il s'est accompli sous la cruelle domination de Rictiovare. Et encore cette unique donnée historique serait-elle incertaine, si l'on supposait avec Dom Grenier [2] que « le nom de Rictiovarus a été

[1] Ste Eusébie a vécu au milieu du IVe siècle ; Ste Maure et Ste Brigide ne furent martyrisées qu'à la fin du Ve.

[2] *Introduct.*, p. 288.

donné par les anciens hagiographes aux persécuteurs des chrétiens, dont la cruauté égala celle du tyran Rictius-Varus. »

Nous aurons à revenir sur la persécution de Rictiovare, dont nous avons déjà dit un mot dans la biographie de S. Acheul. La date de 287 est l'époque qui est généralement admise aujourd'hui, depuis que Tillemont a fait renoncer à la date de 303 qu'avaient adoptée Baronius, Le Cointe, de Lamorlière, etc. Ces derniers rattachent la persécution de Rictiovare aux célèbres édits de l'an 303, tandis que les autres, s'appuyant sur une ancienne Passion de S. Maurice, y voient un épisode de l'expédition entreprise par Maximien contre les Bagaudes. M. l'abbé Richard, dans ses savantes *Origines chrétiennes de la Gaule* (p. 201), s'est prononcé pour l'ancienne opinion, et nous paraît lui avoir donné les caractères de la plus grande probabilité. Il expose en ces termes les raisons qui doivent faire rejeter une persécution de Maximien en Gaule, avant celle de 303. « 1° Les contemporains montrent celle-ci étendue à nos contrées, comme au reste de l'empire : *Gallia quoque*, dit Eusèbe (*Mart. Palæs.*), *et quæcumque ad occasum porriguntur, duobus persecutionis annis furorem experta sunt.* » Avec Eusèbe s'accordent les actes sincères des saints Maurice, Victor, Donatien, Ferréol, Quentin, etc. Nous contestons sans détour à Tillemont le droit de supprimer l'application à la Gaule des édits généraux, pour y établir dix-huit ans plutôt, d'après les plus faibles témoignages, une persécution locale, et lui annexer tels martyrs qu'il lui plaît. Lactance s'étend aussi sur la persécution de

303, sur ses auteurs, leur caractère, leurs méfaits, leurs *antécédents*. A propos de Maximien, il ne fait pas la moindre allusion à ses rigueurs hâtives contre les chrétiens gaulois ; si elles étaient réelles, l'oubli de l'historien en deviendrait inconcevable, à cause de son plan et de son parallèle entre la douce administration du César Constance et la férocité de l'Auguste ; 2° l'Italie, soumise comme la Gaule au sceptre de Maximien, Rome, sa résidence ordinaire, n'auraient, quoique centre de la propagande chrétienne, nullement ressenti, de l'aveu de Tillemont, la persécution de 286 ; pareil contraste ne la rend-il pas très-problématique ? 3° Dioclétien, peu affermi encore sur le trône, jaloux du pouvoir, plein de précautions et de défiances, n'eût pas souffert les atrocités intempestives, compromettantes de son collègue ; 4° la légion Thébéenne eût-elle péri en 286, il n'en résulte pas que la persécution se soit étendue aussitôt à la Gaule entière, ni qu'on doive, en dépit des plus sûrs monuments, y inscrire la plupart de nos martyrs ; 5° Maximien, associé à l'empire pour défendre la Gaule contre la Bagaudie et les barbares, avait besoin de ménager les meilleures troupes, les plus fidèles populations, composées de chrétiens ; sinon il attisait l'incendie qu'il était venu éteindre. Eusèbe décrit une paix profonde jusqu'en 303, durant laquelle l'Évangile s'étendait partout, même dans l'entourage des empereurs ; il eût sans doute atténué ces riantes couleurs, si la Gaule chrétienne avait alors pleuré ses enfants, depuis les bouches du Rhône jusqu'à celles du Rhin, et que les légions entières eussent péri. Ces raisons capitales repous-

sent la persécution gauloise de 287; avec les plus sûrs critiques, Baronius et Pagi, et, à la suite des plus vieux écrivains, il faut joindre nos martyrs de ce temps à ceux de la persécution générale. »

CULTE ET RELIQUES.

Le culte de Ste Élévare et de Ste Sponsare existait dès le XIe siècle à l'abbaye de Saint-Riquier. Dans les anciens Propres de cette église nous trouvons leur fête inscrite au 2 mai sous le rite double de deuxième classe.

Leur nom est inséré dans les anciens calendriers de Saint-Riquier, dans le *Sacrum Gynecæum* de Du Monstier, dans le Martyrologe de Chastelain, dans le Catalogue des Saints publié dans l'*Annuaire* (1859) de la Société de l'histoire de France, etc.

Les reliques de Ste Élévare et de Ste Sponsare, d'après le témoignage de D. Cotron (lib, XI, c. 2), étaient réunies à celles de S. Riquier dans la même châsse, vers la fin du XVIIe siècle. Il est probable qu'elles sont encore aujourd'hui confondues avec le corps du saint fondateur de Centule, à moins que, à l'issue de la Révolution, on ne les ait mises, avec d'autres ossements privés de leurs authentiques, dans la châsse désignée sous le nom de *Plurimi Sancti*.

BIBLIOGRAPHIE.

Aux ouvrages que nous avons cités dans les notes, nous devons ajouter l'indication de quelques lignes du P. IGNACE, *Hist. eccl. d'Abbeville*, l. I, c. 82, et la très-courte notice insérée au 2 mai dans les Bollandistes.

Nous ignorons si les Actes de ces deux martyres ont été crits. M. l'abbé Richard (*Origines chrétiennes des Gaules*,

p. 703) croit qu'ils ont existé, ainsi que ceux de S. Ache, S. Acheul, Ste Agrippine, etc., et même qu'ils n'auraient été détruits qu'à une époque assez rapprochée de nous. Si les Actes des saintes Élévare et Sponsare ont été rédigés, ils devaient déjà être égarés au XII[e] siècle, puisque les manuscrits liturgiques de cette époque, provenant de l'abbaye de Saint-Riquier, ne contiennent rien autre chose que l'indication du nom des deux martyres.

LE V. ENGUERRAN

ABBÉ DE SAINT-RIQUIER

9 Décembre. — † 1045.

Enguerran ou Angelran [1], qu'on surnomma *le Sage*, appartenait à une famille obscure, mais de condition libre, qui vivait dans la pratique des vertus chrétiennes. Il naquit à Saint-Riquier vers l'an 975. Sa mère, pendant un songe, vit sortir de son sein une guirlande qui, allant entourer les murs de Centule, provoquait l'admiration des spectateurs. Elle s'empressa de raconter cette vision à son mari, qui vit là un présage des grandeurs que l'avenir réservait à leur enfant.

[1] *Angerannus, Angelranus, Angelirannus, Angelramnus, Angulramnus, Engelramus, Enguerandus, Ingelramnus, Ingelranus, Inguerrandus*; — *Anguerand, Angeran, Angerand, Anjorant, Angelram, Angelran, Angelramne, Angelrane, Enguelran, Engeran, Enguerrand, Engueran, Ingelramne, Ingelranne, Ingerran, Ingueran, Inguerand*, etc. Selon les Bollandistes (18 febr., p. 92). *Engelramus* signifierait : *Angelicus aries*, force angélique. — Un saint du même nom, prévôt de Gorze, est honoré le 9 septembre.

Doué d'un heureux naturel et d'un esprit ouvert, le jeune Enguerran fit de rapides progrès dans l'étude des lettres. Désireux de se consacrer tout entier au service de Dieu, il prit l'habit monastique à l'abbaye de Saint-Riquier, où il donna l'exemple d'une profonde humilité, d'un grand amour de la règle et de cette charité toute chrétienne qui ne connaît ni la haine ni l'envie.

C'est sous la direction de l'abbé Ingelard qu'il s'adonna d'abord à l'étude; ses progrès furent si considérables qu'on voulut le mettre à même de ne rien ignorer des sciences du temps, et on confia le perfectionnement de son instruction au célèbre Fulbert, évêque de Chartres, qui venait d'introduire dans le plain-chant les innovations de Gui d'Arezzo [1].

L'espoir qu'on avait conçu ne fut point trompé : sous un maître si habile, Enguerran devint fort savant en grammaire, en musique et en dialectique. Après avoir reçu le sacerdoce, il revint à Saint-Riquier, dont l'école fut bientôt illustrée par ses leçons. Il ne se borna point à faire transcrire des manuscrits, mais il composa divers ouvrages dont nous parlerons plus tard.

A cette époque, le roi Robert [2] voulant faire un pèlerinage à Rome, cherchait quelques compagnons de voyage, qui fussent versés dans la connaissance de la liturgie. Cela ne doit point étonner de la part

[1] Dom RIVET (*Hist. litt. de la France*, VII, 92) suppose, nous ne savons sur quels fondements, qu'Enguerran, avant de se rendre à Chartres, parcourut quelques autres écoles célèbres.

[2] DEVÉRITÉ (*Hist. du Ponthieu*, II,276) en fait le roi Dagobert.

de ce souverain presque légendaire [1], qui, d'après la *Chronique de Saint Bertin*, « était instruit dans les sciences ecclésiastiques, mais surtout excellent musicien ». On lui vanta l'érudition d'Enguerran, qu'il s'adjoignit pour ce voyage, dans le cours de l'an 1019 [2]. Il fut charmé de l'affabilité de ses entretiens et du doux éclat de ses vertus. Enguerran s'acquittait si bien de ses fonctions d'aumônier spirituel, que, pendant cette longue route, il n'eut jamais besoin de recourir, pour les offices, au secours des livres liturgiques.

Après la mort d'Ingélard, c'est-à-dire au plus tard, en 1022, les religieux de Saint-Riquier choisirent Enguerran pour leur abbé. Le roi Robert, dont cette élection comblait tous les vœux, voulut à cette occasion se rendre à Centule. Mais le nouvel élu, se croyant indigne d'assumer la responsabilité d'un tel fardeau, s'enfuit dans une forêt voisine. Le bon roi, tout en admirant cette humilité, ordonna aux hommes d'armes de sa suite de faire dans tous les environs une active perquisition : le fugitif, dé-

[1] L'histoire du roi Robert, écrite par le moine Helgaud, doit être considérée comme d'autant plus douteuse, qu'elle est toute semblable à la légende fabuleuse, composée à la même époque sur la vie de l'empereur Henri II. — GIESEBRECHT. (*Hist. de l'Empire allemand*, t. II.)

[2] Plusieurs anciennes chroniques disent à tort que ce fut en 1026. Mabillon, sans préciser la date, fait remarquer que, pendant ce voyage, Constance, femme de Robert, s'entretint avec Thierry, évêque d'Orléans, qui mourut en 1022. Cette circonstance est mentionnée dans l'histoire de la translation de S. Savinien. D'après Mabillon, ce pèlerinage aurait eu lieu en 1016. — Notre date est celle qu'a adoptée M. Dareste, dans sa nouvelle *Histoire de France*.

couvert dans la forêt d'Oneux, fut ramené au monastère. Le roi lui fit toucher les cordes des cloches pour l'investir de l'autorité abbatiale [1], et la consécration ecclésiastique eut lieu sans aucun retard.

Le nouvel abbé consacra tous ses soins à donner l'exemple d'une vie irréprochable, à encourager le bien et à prévenir le mal. Tout en se dévouant au salut des âmes, il ne négligeait point les intérêts matériels qui lui étaient confiés : l'abbaye lui dut la reconstruction de l'église Saint-Benoît, l'érection d'une infirmerie et d'une chapelle dédiée à S. Vincent, l'acquisition de vases sacrés d'or ou d'argent, la transcription et la reliure de nombreux manuscrits et une riche ornementation des autels.

Ingélard, abbé de Saint-Riquier, avait conclu une convention relative à certains domaines de son monastère avec Notker, évêque de Liége. Après la mort de ce prélat, ses deux successeurs avaient ratifié les anciennes traditions. Un nouveau titulaire, nommé Durand, venait d'être intronisé. Enguerran alla le trouver, et, grâce aux recommandations d'Ebles de Rouci, archevêque de Reims, il obtint une charte confirmative, datée du 18 septembre 1022.

Quelque temps après, il se rendit en Normandie, pour solliciter la générosité du duc Richard II. Il en reçut une chasuble de pourpre et la donation de l'église d'Équemanville [2]. Le frère du duc, Robert, archevêque de Rouen, fit en même temps présent à l'église de Saint-Riquier d'une belle tapisserie.

[1] C'est le plus ancien exemple qu'on connaisse de ce mode d'investiture, qui est resté en usage.

[2] Canton d'Honfleur. *Scabelli villa*.

Dans l'article que nous consacrerons à S. Vigor, dans notre quatrième volume, nous raconterons l'histoire de ses reliques et le rôle que joua Enguerran dans ces conjonctures.

Le courageux abbé ne craignait pas d'affronter la colère des grands, en leur réclamant ce qu'ils avaient pu ravir injustement à l'abbaye. Angelran ou Anguerrand, comte de Ponthieu, qui redoutait sa justice et vénérait sa sainteté, se rendait, suivant l'ancien usage, à Centule, le jour de la fête de S. Riquier, et tenait une grande assemblée avec les chevaliers du Ponthieu, en l'honneur du saint que l'on considérait comme le seigneur et le défenseur du pays. Ce séjour se passait rarement sans rapines ; mais alors le vigilant abbé s'en prenait au comte, qui était avoué de l'abbaye, et lui parlait avec une telle autorité, qu'on aurait dit le langage d'un maître à son serviteur, plutôt que celui d'un moine à un comte [1]; si le comte se refusait à lui rendre justice, il lui reprochait son infidélité et ses rapts et finissait par l'excommunier. Une telle énergie suffisait le plus souvent pour intimider les déprédateurs : aussi Enguerran obtint non-seulement qu'on respectât les biens de l'abbaye, mais il sut les faire augmenter ; Angelran contribua lui-même à leur accroissement, en léguant aux moines la terre de Conteville [2], par une charte que souscrivit le roi Robert.

Enguerran eut souvent à souffrir des luttes qu'il soutint pour sauvegarder les droits de sa commu-

[1] Ut miro modo non comitem a monacho, sed servum a domino increpari qualitate rerum putares. HARIULFE, *Chronic. Centul.*

[2] *Comitis villa*. Canton de Crécy.

nauté. Un chevalier, nommé Hubert, voulait garder, à titre de propriété, le domaine de Noyelle-en-Chaussée [1] que l'un de ses parents avait fait valoir, moyennant redevance payée à l'abbaye de Saint-Riquier. L'abbé sut braver les injures, les menaces, les dangers, pour résister à cette cupidité et porta sa cause devant les conseils du roi. Henri Ier donna tort à Hubert, mais il mit en pratique la fable de l'huître et des plaideurs, en gardant pour lui le domaine de Noyelle, dont il toucha les revenus pendant cinq ans. En l'an 1035, il confessa ses torts dans un acte public et restitua les biens qu'il avait usurpés. Un écrivain, qu'on croit être Gui, évêque d'Amiens, qui fut, ainsi que Drogon, évêque de Térouanne, un des élèves les plus distingués d'Enguerran, nous a laissé son éloge en vers, où se trouvent énumérées les terres usurpées ou aliénées que récupéra le vigilant abbé. On y voit mentionnés les domaines de Gapennes (*Gaspanas*), Drugy (*Drugiacum*), Friaucourt (*Froocort*) [2], Ivrench (*Guibrenti*), Roquemont (*Montis Rochonis*), lieu détruit qui se trouvait probablement entre Domart-en-Ponthieu et Flixecourt; et l'église de *Sacri Campi* (Surcamps?). Nous voyons ailleurs qu'il recouvra également le moulin de Mirandeul, sur le Scardon (*Mirum Dolium*).

Enguerran ne se contentait point d'accueillir les demandes des pauvres, il savait les prévenir, en déguisant ses bienfaits. Il lui arrivait parfois de sortir de l'abbaye avec l'escarcelle des aumônes, et, quand

[1] *Noguerias*. Canton de Crécy.
[2] Faubourg de Saint-Riquier.

il voyait approcher un indigent, il laissait tomber quelques pièces d'argent et arrêtait le passant pour les lui faire remarquer : — « Prenez pour vous, lui disait-il, ce que la Providence semble vous avoir destiné ».

Malbrancq [1] nous raconte qu'Enguerran envoya, un jour, deux de ses religieux remplir une mission importante et leur donna, suivant l'usage, la bénédiction monastique. Sur la route, des voleurs s'emparèrent des montures des deux bénédictins; mais ce fut en vain qu'ils essayèrent de s'en servir : ni le fouet, ni l'éperon ne pouvaient les faire marcher. Les larrons se repentirent, et rendirent les chevaux à leurs propriétaires.

Une dernière épreuve devait mettre en relief et la patience et la sainteté d'Enguerran. Il fut atteint d'une paralysie si complète, qu'il ne pouvait plus porter la main à la bouche ni se mouvoir dans son lit. Le pauvre malade considérait cet état douloureux comme un juste châtiment de ses péchés et s'estimait heureux de racheter ainsi ses fautes. Comme il passait souvent de la tristesse à la joie, et qu'on l'interrogeait sur ces variations d'humeur, il répondait que tantôt il songeait aux peines éternelles qu'il avait méritées, et tantôt au bonheur que les anges et les saints goûtent dans les Cieux.

Beaucoup d'entre les moines pensaient, qu'en raison de cette impotence, il fallait remplacer Enguerran. Profitant de ces dispositions, l'un d'eux, Foulques, fils d'Angelran, comte de Ponthieu, voulut usurper les fonctions d'abbé. Grâce au crédit de son

[1] *De Morinis*, II, 757.

père, il obtint cette nomination de Henri Ier qui, l'on ne sait pour quelle cause, se trouvait alors dans nos contrées. Foulques, afin de faire reconnaître ses prétendus droits, donna un somptueux festin aux chevaliers [1] du Ponthieu, dans le réfectoire de l'abbaye. Quand Enguerran, qui avait ignoré jusque là ces audacieuses machinations, fut averti de ce qui se passait, il se fit transporter jusqu'à la porte du réfectoire, et là il prononça l'anathème sur ceux qui voulaient violer les droits de la justice. L'assemblée ayant pris la fuite; il déclara à Foulques, devenu muet de confusion, qu'il ne serait jamais abbé, de son vivant [2]. Cette prédiction ne fut point démentie par les événements : car Foulques ne fut nommé abbé de Forestmontiers que le lendemain du jour où fut inhumé Enguerran.

Tout paralytique qu'il était, le courageux moine se fit transporter en voiture devant le roi, lui reprocha énergiquement sa faiblesse et le menaça des châtiments éternels, s'il persévérait dans sa pensée d'injustice. Henri Ier manifesta un repentir que l'avenir prouva être sincère : car, quelques années plus tard, sur la demande d'Enguerran, qui se sentait incapable de continuer ses fonctions, le roi lui

[1] Nous croyons qu'il faut entendre dans le sens de *Milites*, chevaliers, le mot *Militares* dont se sert Hariulfe. Ces chevaliers et officiers étaient à la fois nobles et serfs, en ce sens qu'ils devaient des offices plutôt que des services, et qu'ils étaient placés sous la dépendance personnelle d'un seigneur. (GUÉRARD, *Cartul. de S. Père de Chartres*, proleg. XXXII.)

[2] Malbrancq complète un peu trop la prédiction, en ajoutant : Infula, me mortuo, tegeris, non tamen Centulensi. (*De Morinis*, II, 759.)

donna Gervin pour successeur. Ce pieux moine de Verdun ne voulut y consentir qu'autant qu'il serait appelé à cette dignité par les suffrages des moines. Enguerran entra dans ses vues et s'empressa de faire procéder à cette élection qui devait le décharger du fardeau des affaires. Gervin fut ordonné par Foulque, évêque d'Amiens, le jour de l'Annonciation de l'an 1045 [1].

Enguerran, malgré ses infirmités, suivait autant que possible tous les exercices de la communauté, et assistait dans un lit portatif aux méditations, aux offices et à la messe solennelle. Il lui arrivait même de chanter les prières du saint sacrifice, comme s'il eût été à l'autel, ce que plusieurs considéraient comme une étrange singularité de la part d'un homme qui était surnommé *le Sage*. Un jour, qu'il avait chanté la messe de cette façon, il demanda un peu de vin pour apaiser sa soif. Après avoir goûté de celui qu'on lui présenta, et encore d'un autre : — « Ce n'est point de ce vin là que je veux, s'écria-t-il, mais de celui que j'ai bu à ma messe ». —On comprit alors qu'un breuvage céleste lui avait été mystérieusement administré, au moment de la communion, alors qu'il semblait célébrer les saints mystères ; et on lui répondit : — « Mon père, vous ne pouvez plus avoir de ce vin là, à moins que Celui qui vous en a gratifié ne veuille encore vous en donner ». — Le pieux abbé se montra tout confus d'avoir révélé la faveur miraculeuse dont il était honoré.

Pendant que la maladie d'Enguerran empirait, on reconnut nécessaire d'envoyer un député à la cour

[1] *Gallia christ.*, x, col. 1015.

pour affaire importante. L'abbé Gervin confia ce message à un religieux qui alléguait une foule d'excuses pour s'en exempter, parce qu'il désirait être présent à la mort du saint abbé, qu'on croyait très-prochaine. Cette désobéissance le fit mander auprès d'Enguerran qui, après lui avoir adressé des reproches, ajouta : — « Exécutez les ordres qu'on vous a donnés, et sachez que je ne serai pas mis en terre avant votre retour ». — C'est ce qui arriva, en effet. Le vénérable abbé rendit son âme à Dieu, le 9 décembre de l'an 1045. Le moine dont nous venons de parler revenait de sa mission et se trouvait à Amiens, quand il apprit cette douloureuse nouvelle. Il partit à cheval pour Saint-Riquier, et put encore contempler les restes inanimés du vénérable abbé.

Gervin I[er] présida à son inhumation qui eut lieu dans l'église dédiée à S. Riquier, devant l'autel de S. Laurent. Gui, qui était alors archidiacre de la cathédrale d'Amiens et qui, plus tard, en devint évêque, composa un éloge en vers de son ancien maître et l'épitaphe suivante :

Quem tegit hic tumulus, lectissimus Angelirannus
Hujus cœnobii pastor et abba fuit.
Dux gregis Ecclesiæ, monachûm spes inclyta vitæ,
Vixit, et in mundo mundus, et in Domino.

Hariulfe nous raconte qu'un miracle illustra ce tombeau. Une femme de Feuquières [1] y conduisit sa fille paralytique, et y fit brûler un cierge. La jeune malade s'endormit un instant et se réveilla guérie.

[1] *Filcharias.* Canton de Moyenneville.

OUVRAGES D'ENGUERRAN.

Enguerran a été considéré comme un des hommes les plus savants de son époque. C'est le témoignage que lui rend S. Géraud [1] : *qui eo tempore cæteris philosophabatur altius.* Nous ne pouvons guères contrôler ce jugement littéraire parce qu'Enguerran nous a laissé peu d'écrits. Le seul ouvrage important qui nous reste de lui, la Vie en vers de S. Riquier, est d'une grande médiocrité poétique. Voici les œuvres qui sont dues à la plume d'Enguerran :

I. — La Vie en vers de S. Riquier, dédiée à Fulbert de Chartres. Le premier livre est une traduction très-littérale de la biographie rédigée par Alcuin. Le deuxième et le troisième livres suivent d'aussi près un récit anonyme de miracles, composé au IX[e] siècle. Le quatrième livre paraît appartenir en propre à l'auteur et relate ce qui concerne la translation du corps de S. Riquier, en 981. Le premier et le dernier livres ont été seuls publiés par Mabillon (*Act. SS.* t. II et VII).

II. — Des histoires en vers de S. Vincent, martyr, et de Ste Austreberte, qui ne nous sont point parvenues [2].

III. — Un catalogue rimé des abbés de S. Riquier. Hariulfe le considère comme défectueux, parce qu'on n'y voit pas figurer Nithard, Ribbode, Helgaud et Coschin. Est-ce bien là une omission, et n'est-ce pas plutôt Hariulfe qui

[1] S. Géraud (*Miracula Adalardi*) raconte un miracle accompli du temps d'Enguerran au tombeau de S. Adélard Comme nous l'avons dit ailleurs (page 46 de ce volume), l'abbé de Saint-Riquier qui se trouvait alors à Corbie crut qu'en face de ce prodige il ne fallait point interrompre l'office, même pour chanter un *Te Deum* d'action de grâces.

[2] Jean de la Chapelle (*Chron.* c. 27) mentionne des Vies en vers de S. Riquier, S. Valery et S. Vulfran. Il aura sans doute considéré comme des poëmes historiques les hymnes que nous indiquons plus loin, en nous en tenant aux indications d'Hariulfe.

aurait multiplié à tort le nombre des abbés de Centule? C'est là une question dont nous laissons l'éclaircissement à M. l'abbé Hénocque, le futur historien de Saint-Riquier.

IV. — Des hymnes en l'honneur de S. Riquier, de S. Valery et de S. Vulfran. Celle de S. Vulfran est restée en usage, dans la liturgie amiénoise, jusqu'à la réforme de M. de la Motte.

V. — L'épitaphe d'Oger ou Odelger, prieur de Saint-Riquier, et probablement celle de Gui, abbé de Forestmontiers, lesquelles nous ont été transmises par Hariulfe.

On voit par le choix de ces sujets qu'Enguerran a été essentiellement un hagiographe diocésain.

CULTE.

Mabillon, en reproduisant les passages d'Hariulfe qui concernent Enguerran (*Act. SS. B.* VIII, 495), conjecture, d'après un vieux catalogue, ajouté au texte du chroniqueur par une main différente, mais ancienne, que la fête d'Enguerran fut jadis célébrée à Saint-Riquier. Voici le texte de ce catalogue liturgique : *Hæc sunt solemnitates ad Centulam pertinentes :.... V idus decembris depositio sancti Angelranni abbatis nostri*. Il n'est point facile d'admettre qu'un tel culte de famille ait pu être abandonné dans le cours du Moyen Age, et nous croyons qu'on peut conserver quelques doutes sur la conjecture de Mabillon. Ni Hariulfe, ni Jean de la Chapelle, pas même Malbrancq, n'ont donné le titre de saint à cet abbé : nous ne l'avons admis dans notre galerie hagiographique que parce que nous y étions autorisé par l'exemple de Mabillon, qui le qualifie de *vénérable*, et de divers auteurs modernes[1] qui l'appellent *bienheureux*.

Il est vrai que Benoît XIV (*De Beatific. et canonisat.* l. I, c. 9) nous dit en parlant d'Urbain II : « Angilramnum

[1] Dom COTRON, *Cronic. Centul. continuatio.* — DEVÉRITÉ, *Hist. du Ponth.*, II, 277. — L'abbé PETIN, *Dict. Hagiogr.*, I, 188.

abbatem in sanctorum confessorum canonem retulit ». Il renvoie, comme preuve au *IVe siècle bénédictin* de Mabillon, part. I. Dans les deux endroits de ce volume (pages 107 et 129) où se trouve nommé Enguerran, il n'est nullement question de cette prétendue canonisation. Le savant liturgiste aurait-il confondu Enguerran avec Angilbert, dont les actes sont publiés dans le tome v des *Acta sanctorum* de Mabillon ? En ce cas, il aurait commis une seconde erreur en attribuant la canonisation très-douteuse d'Angilbert à Urbain II, puisqu'elle n'a été sollicitée qu'auprès de son successeur Pascal II [1].

Quand les Bénédictins préparaient l'histoire de S. Riquier, ils écrivirent aux religieux de ce monastère pour avoir des renseignements sur le culte et les tombeaux d'Enguerran, de son prieur Oger et de S. Gervin ; voici leur réponse conservée dans les papiers de Dom Grenier [2] : « Il n'y a aucun ancien monument pour Angelran ni pour Odelgerus : le plan de l'ancien monastère a trop changé de fois, et le terrain a été trop souvent bouleversé pour en pouvoir rencontrer ; je l'ai fait remuer en plusieurs endroits pour découvrir les sépultures des illustres en question, mais en vain.... Nous faisons la fête de S. Gervin le 3 mars.... Pour ce qui est d'Angelran, nous n'en faisons rien, parce que je ne le trouve qualifié de saint que dans un seul endroit, qu'on a joint dans le manuscrit d'Hariulfe, d'un caractère différent, quoique ancien. Il commence par ces mots : *Hæc sunt....*

Frère CLAUDE DE LAN... »

M. l'abbé Hénocque nous dit avoir vu une addition manuscrite indiquant la fête de S. Enguerran, au 9 décembre, dans un *Propre* de Saint-Riquier, appartenant à la bibliothèque communale d'Abbeville. Faut-il en conclure que les moines de Saint-Riquier, se basant sur le sentiment de Mabillon, auraient pris sur eux d'introduire cette innovation liturgique ? En tout cas, elle n'aurait eu lieu que vers la fin

[1] Voir notre biographie d'Angilbert, page 166.

[2] Et publiée par M. Prarond, *Saint-Riquier et les cantons voisins*, I, 22.

du XVIIIe siècle; car les Bénédictins du *Gallia Christiana*, qui devaient être bien informés, disaient d'Enguerran, en 1771 : *Nullo publico cultu hactenus honoratus, nec sanctorum albo adscriptus est.*

BIBLIOGRAPHIE.

Un éloge en vers, attribué sans preuves à Gui, évêque d'Amiens, la *Chronica abbreviata* de Jean de la Chapelle, la Chronique manuscrite de Dom Cotron et surtout la Chronique d'Hariulfe nous ont fourni les éléments de cette biographie. Les passages du livre IV de la *Chronique de Centule*, concernant Enguerran, ont été reproduits par Mabillon (*Act. SS. Ben.* VII, 494) et dans la *Patrologie latine* (t. CXLI, col. 1403).

Nous ne pouvons accorder une confiance absolue au chroniqueur Hariulfe, qui tend visiblement à exagérer le renom de son abbaye et de tous ses personnages. N'a-t-il pas voulu un peu trop exalter la fermeté de son héros, en lui faisant tenir un langage si menaçant à Henri Ier? D'un autre côté, ne peut-on pas s'étonner de voir le roi Robert venir tout exprès à Saint-Riquier pour assister à la bénédiction d'un abbé ?

Outre les documents que nous venons de citer, nous avons consulté :

MALBRANCQ, *De Morinis*, II, 669, 757, 791. — *Gallia christiana nov.*, X, 1248. — MABILLON, *Annal. ben.*, IV, 248. — *Hist. litt. de la France*, VII, 351. — DEVÉRITÉ, *Hist. du Ponthieu*, II, 276. — LOUANDRE, *Biographie d'Abbeville*, 135. — *Biographie du département de la Somme*, I, 390. — GILBERT, *Descript. de Saint-Riquier*, 157. — PRAROND, *Saint-Riquier et les cantons voisins*, I, 230, 233. — Nous devons aussi plusieurs renseignements particuliers à la bienveillance de M. l'abbé Hénocque.

S. EULOGE

ÉVÊQUE D'AMIENS

† 367.

Quelle que soit l'opinion qu'on embrasse sur l'époque où vécut le fondateur de l'Église d'Amiens, on est toujours forcé d'admettre, ou bien une vacance plus ou moins longue entre l'épiscopat de S. Firmin le Martyr et celui de S. Euloge [1], ou bien une lacune dans nos anciennes listes épiscopales.

Du Cange, dans un de ses manuscrits conservés à la Bibliothèque impériale [2], ne fait apparaître Euloge que vers l'an 350. Mais c'est là évidemment une distraction échappée à la plume de notre immortel compatriote, puisque, quelques lignes plus loin, il constate que ce pontife assista au concile de Sardique, dont il fixe la date à l'an 347.

[1] *Eulogius*, *Eulogus*.— *Eulogue*, *Eulogie*.— Du grec Εὔλογος, éloquent.— L'Église honore plusieurs Saints du même nom, entre autres un diacre martyr de Tarragone (3 juillet), un évêque d'Édesse (5 mai), un patriarche d'Alexandrie (13 septembre), un prêtre de Cordoue, martyrisé au IXe siècle (11 mars).

[2] *Mémoires pour l'hist. des Évêques d'Amiens*. Suppl. Fr., n° 1207.

De Sachy, dans son *Histoire des évêques d'Amiens*, a commis de plus graves anachronismes en disant que « l'Église d'Amiens n'a pu avoir un évêque que vers l'an 333, où l'empereur Constantin, devenu chrétien, se vit libre possesseur de l'empire, après la mort de Dioclétien, et laissa respirer la religion que celui-ci avait voulu détruire ». Il y a là presqu'autant d'erreurs que de mots. De Sachy, en faisant de Constantin le successeur immédiat de Dioclétien, supprime d'un trait de plume les règnes de Constance Chlore, de Galère et de Maximin. Tout le monde sait, d'ailleurs, que la conversion de Constantin eut lieu en 312 et non en 333, et que c'est fort peu de temps après la mort de Licinius, c'est-à-dire de 324 à 325, qu'une liberté à peu près complète fit fleurir les églises des Gaules. C'est donc vers cette époque qu'il faut probablement fixer l'élévation d'Euloge au siége d'Amiens.

Qu'était-il avant d'avoir été promu à cette dignité par les acclamations du clergé et des fidèles? Était-ce un disciple de S. Firmin le Martyr, ou un compagnon de S. Rieul, que l'église de Senlis honore comme son premier pontife? On a hasardé ces deux hypothèses, mais ce sont là des conjectures qui ne reposent sur rien de sérieux. Tout ce qu'on sait de S. Euloge, c'est qu'il assista aux conciles de Sardique et de Cologne et qu'il prit part aux délibérations relatives à l'hérésie d'Arius.

M. l'abbé Richard, dans une note de ses *Origines chrétiennes de la Gaule* [1], a tracé une esquisse histo-

[1] P. 98.

rique de S. Euloge, non point à l'aide de documents qui lui soient relatifs, puisqu'il n'en existe pas, mais par l'intelligente compréhension du siècle où il a vécu. Nous citerons ce portrait qui ne manque point de vraisemblance : « Euloge eut le bonheur d'être formé, en son jeune âge, à l'école de ces inébranlables chrétiens, dont les plus sauvages persécuteurs ne surent effrayer le courage ni affaiblir la foi ; puis, il fut témoin de la joie et des triomphes de l'Église, quand retentit l'annonce de sa paix définitive et de sa victoire sur le paganisme et sur ses impitoyables bourreaux. Prédestiné de Dieu, sous le pieux règne de Constantin, pour travailler, avec les illustres pontifes de ce temps, à l'organisation extérieure de nos églises, à l'extirpation de l'idolâtrie mourante, et de toutes sortes de superstitions et d'erreurs, il se signala spécialement par son zèle à poursuivre l'opiniâtre hérésie arienne, à en purger son troupeau, à défendre avec amour la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à lui bâtir et orner des églises, à soutenir et à conserver l'intégrité de sa foi.... Rempli d'une foi vive et d'un ardent amour envers le Sauveur, il sut inspirer, comme les grands évêques d'alors, successeurs des martyrs, ces mêmes sentiments à son troupeau, et forma cette forte génération chrétienne, si attachée au divin Maître, qui produisit entre autres l'illustre confesseur S. Firmin.... Après un épiscopat laborieux, durant lequel fleurit de plus en plus le règne de Jésus-Christ, S. Euloge put, en mourant, remercier le Père éternel d'avoir glorifié son Fils consubstantiel et Dieu, Notre-Seigneur, et de lui avoir donné la victoire et l'empire.

Sa mémoire fut gardée précieuse et bénie à travers les siècles, et sa ville natale n'avait cessé d'âge en âge de l'invoquer. C'est, du moins, ce qu'attestent Démocharès, Du Saussay et Robert, en parlant d'une chapelle qui, pendant ces derniers siècles, existait encore à son honneur. Du reste, le titre de saint, qui lui est attribué de toute part, dans les ouvrages les plus recommandables, notamment dans ceux des auteurs que nous venons de citer et dans les notes de Baronius au Martyrologe (25 sept.), suffirait seul pour établir qu'il a été honoré d'un culte public par l'Église : il eût également suffi, avec l'indication de son autel, pour obtenir, en faveur d'un si glorieux personnage des premiers siècles chrétiens, la restauration ou plutôt la confirmation de ce culte. — Ce qui précède n'est pas à l'abri de toute difficulté ; qu'il nous suffise d'avoir attiré l'attention sur la gloire et le culte d'un prélat aussi illustre, et qu'on veuille bien nous pardonner, en présence de cette grande figure trop méconnue, d'avoir cédé au plaisir d'en esquisser quelques traits, alors que son intrépidité est plus particulièrement mise en relief par les blasphèmes de nouveaux Ariens. »

Sans prétendre contester la vraisemblance de ce portrait, nous répèterons que tout ce que nous savons de certain sur S. Euloge, se réduit à sa signature apposée aux actes du concile de Cologne. S'ils étaient apocryphes, comme l'ont supposé quelques savants, il ne nous resterait guère de S. Euloge qu'un simple nom légué par la tradition. Il est donc important pour nous d'examiner l'authenticité du concile de Cologne : or, pour suivre l'ordre chrono-

logique, nous devons dire quelques mots de celui de Sardique, dont les Actes sont signés par un évêque nommé Euloge, sans désignation de siége.

On sait que le concile de Sardique, qu'on peut considérer comme l'appendice de celui de Nicée, fut convoqué par le pape Jules I[er], à la prière de S. Athanase, victime de la persécution des Eusébiens. Trente-quatre évêques des Gaules y figurèrent, parmi les trois cents prélats orthodoxes qui s'élevèrent avec énergie contre les erreurs et les violences des Ariens. Euphrate, évêque de Cologne, fut désigné avec Vincent de Capoue pour se rendre à Antioche, auprès de l'empereur Constance, afin de lui faire agréer les décisions du concile et de l'engager à replacer sur leurs siéges les évêques injustement exilés. La plupart des historiens placent ce concile en 347 ; cette date avait paru fort douteuse à plusieurs savants, et, entre autres, à Du Cange [1]. Mansi avait fixé cette assemblée à l'an 344 : toute discussion sur ce point est devenue superflue, depuis que l'érudition moderne a retrouvé les lettres paschales de S. Athanase, qui fixent le concile à l'an 343 [2]. On verra plus tard les conséquences que nous tirons de cette désignation chronologique.

Au bas de la lettre que les Pères du concile de Sardique adressèrent aux évêques de toute la chrétienté, on voit figurer le nom d'Euloge, au sixième rang, parmi les trente-quatre signatures des pontifes des Gaules. Il est vrai qu'elles ne sont suivies d'aucune désignation de siége : mais, comme nous

[1] *Op. cit.*
[2] HÉFÉLÉ, *Conciliengeschichte*, l. IV, § 58.

retrouvons quelques-uns des mêmes noms dans les Actes du concile de Cologne, et que là, Euloge est désigné comme évêque d'Amiens, nous avons le droit de présumer que c'est bien le deuxième évêque de notre diocèse dont la signature est apposée dans les actes du concile de Sardique. Ce n'est point, sans doute, une certitude absolue : mais c'est une probabilité tellement forte, qu'il nous paraîtrait difficile d'en infirmer la valeur.

Aucun doute ne peut être émis sur la présence d'Euloge au concile de Cologne, convoqué par Maximin, évêque de Trèves, pour déposer Euphrate, évêque de Cologne, qui propageait dans son diocèse les erreurs de Photin contre la divinité de Jésus-Christ. Quatorze évêques assistèrent à cette assemblée, ainsi que les députés de dix siéges épiscopaux. Ils prirent la parole chacun à leur tour, et l'évêque d'Amiens s'exprima en ces termes :

« Le démon, qui veut entraîner les hommes dans sa ruine, revit aujourd'hui dans Euphrate; car il a inoculé ses erreurs à beaucoup de ses ouailles. Que ne s'est-il rappelé ces paroles de l'Apôtre : « Quand « bien même ce serait un ange qui descendrait des « cieux pour vous prêcher une autre doctrine que « la nôtre, qu'il soit anathème ! » C'est donc à juste titre qu'Euphrate, cet apôtre du mensonge, ce contempteur de la loi, a été flétri par la sentence des évêques qui ont pris la parole avant moi : car il a osé nier la divinité de N.-S. Jésus-Christ, auteur de la lumière et de la vie. Mon avis, tout indigne que je suis d'en exprimer un, c'est que l'évêque de Cologne soit frappé de la condamnation qu'il n'a que trop méritée. »

Tous les autres évêques furent unanimes dans leur jugement, et Euphrate, déposé de son siége, y fut remplacé par S. Séverin, évêque de Sens, qui assistait à ce concile.

Nous avons dit que plusieurs savants avaient contesté l'authenticité de l'assemblée de Cologne. Ses Actes ont été considérés comme apocryphes par Noël Alexandre, Dom Ceillier, le P. Richard, Tillemont, et plus récemment par M. Binterim et Mgr de Ram, recteur de l'Université de Louvain [1]; tandis qu'ils ont été jugés dignes de foi par le P. Petau, de Marca, Grandidier, Pagi, Sirmond, Mansi, Labbe, Bini, Henschenius, Longueval et le R. P. de Buck. Ceux qui rejettent ces Actes, comme une œuvre apocryphe des Ariens font remarquer que dans le manuscrit primitif où on les a puisés, c'est-à-dire dans une Vie de S. Servais, écrite au VIII[e] siècle, il est dit que cette assemblée eut lieu après le consulat d'Albinus et d'Amantius, ce qui correspond à l'an 346. Comme ils admettent que le concile de Sardique se tint en 347, ils raisonnent de la manière suivante : Il est impossible qu'Euphrate, déposé comme hérétique, en 346, ait été député, l'année suivante, par les Pères du concile de Sardique pour aller représenter les intérêts de l'Église catholique, auprès de l'empereur Constance. Quand bien même Euphrate, après avoir erré dans la foi, serait rentré dans le giron de l'orthodoxie, ce n'aurait jamais été sur un prélat, temporairement entaché d'hérésie, que se serait fixé le choix du concile, pour une mission aussi grave et aussi délicate. Ce qui est certain, c'est qu'Euphrate

[1] *Saint Servais, évêque de Tongres*. Bruxelles, 1847.

l'accomplit avec zèle, et Théodoret [1], en nous rendant compte des machinations des Eusébiens à son égard, démontre, par là même, combien était grande l'invulnérabilité de sa réputation. Il est tout aussi invraisemblable de supposer que deux évêques du nom d'Euphrate se soient succédé sur le siége de Cologne, l'un, qui aurait été condamné dans le concile de sa ville épiscopale, l'autre, qui, l'année suivante, aurait mérité une mission de confiance de la part des Pères du concile de Sardique. Il faut donc considérer comme une fable la prétendue déposition d'Euphrate et la tenue du concile qui l'aurait excommunié.

L'argumentation que nous venons d'exposer était éludée par Mansi, qui plaçait le concile de Sardique, non pas en 347, mais en 344, deux ans avant celui de Cologne. Toutefois, on avait toujours la ressource de lui répondre que c'était de sa part une simple supposition. La découverte des lettres paschales de S. Athanase, publiées par le M. le docteur Héfélé, lesquelles fixent le concile de Sardique à l'an 343, viennent mettre un terme à ce débat chronologique. Dès lors, on comprend qu'Euphrate ait pu, par son zèle et son orthodoxie, mériter les suffrages de ses collègues de Sardique, qu'il ait accompli dignement son mandat, mais que, trois ans plus tard, il se soit laissé séduire par les erreurs qu'il avait combattues, et que, déchu de sa renommée, il ait encouru alors cette comparaison avec Lucifer, que lui infligea l'évêque d'Amiens.

[1] *Hist. eccl.* l. II, c. IX.—Voir aussi ATHANAS. *Epist. ad Solit.* et *Apolog. adv. Arianos.*

Cette difficulté capitale étant éclaircie, les autres objections nous paraissent faciles à résoudre. On a fait remarquer que, parmi les signataires des actes de Cologne, se trouvent Didier, évêque de Langres, Saintin de Verdun et Dyscole de Reims, qui ont vécu, dit-on, au commencement du Ve siècle, et auxquels il faudrait, par conséquent, attribuer un épiscopat démesurément prolongé. Sans nous arrêter ici à vérifier la date mortuaire de ces trois prélats, sans rechercher si, sur quelqu'un de ces trois siéges, on ne peut pas admettre que deux évêques du même nom se soient succédé et aient été plus tard confondus en un seul, nous nous bornerons à faire remarquer que ces trois mêmes noms se trouvent dans les Actes antérieurs du concile œcuménique de Nicée (325), et qu'on n'a jamais songé à en infirmer la valeur, en raison de cette circonstance inexpliquée. Il nous paraît d'ailleurs très probable que, dans les Actes du concile de Cologne, aussi bien que dans ceux de Sardique, il y a eu des altérations de noms, des substitutions de siége, que l'histoire ne peut pas toujours restituer, et qui doivent rester à la charge de l'impéritie des copistes.

On s'est armé d'une autre subtilité pour rendre suspecte la rédaction de ces Actes. On a fait remarquer que Dyscole, évêque de Reims, prend la parole après les évêques de Châlons et d'Amiens qui étaient ses suffragants, et que cette interversion trahit l'œuvre d'un faussaire. On a voulu l'expliquer en répondant que Dyscole pouvait fort bien n'être que chorévêque. Nous pensons qu'il n'est pas besoin de recourir à cette hypothèse, et qu'il suffit de se rappeler

qu'à cette époque les évêques prenaient rang selon la date de leur ordination, sans considérer la dignité du siége. Les métropolitains n'avaient pas encore alors le titre d'archevêques, et ne jouissaient pas des prérogatives dont ils furent investis plus tard. Ce que l'on considère comme une singularité, était un usage admis dans les Gaules aux V[e] et VI[e] siècles ; et pour n'en citer que deux exemples, nous rappellerons qu'au concile d'Orléans (511) et à celui d'Agde (520), on voit les métropolitains souscrire indifféremment avant ou après leurs suffragants.

Nous conviendrons volontiers avec les adversaires du concile de Cologne, que le style de ces Actes est passablement barbare, mais nous n'y voyons pas un motif pour en suspecter l'authenticité. Les évêques des Gaules, surtout ceux du Nord, étaient loin de parler la langue de Lactance, à qui son siècle avait décerné le titre de Cicéron chrétien. D'ailleurs, nous serions très-disposé à admettre que les actes de Cologne ne nous sont point parvenus dans leur complète intégrité, et que les copistes du Moyen Age en ont pu altérer la forme, tout en respectant le fond des idées.

M. Binterim, en étudiant cette question [1], a opposé comme principal argument à l'authenticité du concile de Cologne, la mention de sa date : *Post consulatum Amantii et Albini*. Pourquoi, demande-t-il, n'avoir pas désigné Constance et Constant, qui étaient consuls en 346 ? N'est-ce pas là une ignorance qui dénote la main d'un faussaire ? Cette objection s'écroule devant les tables chronologiques et les in-

[1] *Geschichte der deutsche Concilien*, t. I, 364.

scriptions publiées récemment par M. le chevalier de Rossi [1]. On y voit que l'année 346, dans tous les fastes occidentaux, a toujours été désignée, au moins jusqu'au mois de septembre, par le post-consulat d'Amantius et d'Albinus. « Ainsi, dit l'un des nouveaux Bollandistes, le R. P. V. de Buck [2], la date insolite que porte le concile de Cologne,— date à laquelle un faussaire n'aurait jamais pensé, — loin d'être un argument contre l'authenticité de ce concile, devient, au contraire, une très-forte preuve en faveur de cette même authenticité. »

M. Binterim l'incrimine aussi, sur ce que, dans ces Actes, la Germanie paraît divisée en deux provinces, distribution géographique qui, selon lui, est postérieure au IVe siècle, et le mot *castrum* [3], employé dans le sens d'*oppide*, désignation qui n'aurait été d'usage que vers l'an 400. Mais le R. P. V. de Buck, dans son *Commentaire* de la Vie de S. Amand [4], a parfaitement remarqué qu'on retrouve cette même synonymie chez de nombreux écrivains antérieurs au IVe siècle, et notamment dans Quinte Curce, Cornélius Népos, Varron et Tite Live. Quant au partage de la Germanie en deux provinces, le fait est déjà formellement mentionné par Ptolémée [5] et par Jules César [6].

[1] *Inscriptiones christianæ urbis Romæ.*

[2] Article bibliographique sur l'ouvrage précité de M. de Rossi, dans les *Études rel. hist. et litt.* 1865, t. VI, p. 139.

[3] Cumque recitata fuisset epistola plebis Agrippinensium, sed et omnium *castrorum* Germaniæ secundæ

[4] *Act. Sanct.*, 26 oct., t. XI, p. 841.

[5] *Ap.* D. BOUQUET, *Rec. des Hist.*, I, 564.

[6] *De Bell. gall*, l. XV, c. XI.

M. Binterim trouve encore un indice de fausseté dans cette circonstance, que la session de Cologne aurait eu lieu un dimanche, contrairement à la coutume générale, au IV[e] siècle, de n'ouvrir un concile que le lundi. L'érudition du savant allemand se trouve ici en défaut : la règle qu'il invoque n'était point absolue : car on peut citer, aux IV[e] et V[e] siècles, divers conciles d'Italie, d'Afrique, d'Espagne et des Gaules, qui eurent lieu soit le dimanche, soit les autres jours de la semaine [1].

On comprendra que nous ayons dû insister longuement sur cette question d'authenticité ; car, si elle pouvait être résolue négativement, il ne resterait plus de S. Euloge qu'un souvenir traditionnel, sans racines historiques : et qui sait même si on ne pourrait pas alors soupçonner que cette tradition a puisé son existence aux sources impures d'une supposition apocryphe ?

En laissant de côté la participation d'Euloge aux conciles de Sardique et de Cologne, il ne nous resterait rien de positif sur le pontificat du successeur de S. Firmin. Il est vrai que Malbrancq [2] nous raconte qu'Euloge évangélisa les bords de la Canche, et paya ainsi la dette de reconnaissance qu'avait contractée son diocèse, au siècle précédent, en recevant les prédications de S. Victoric, l'apôtre du Boulonnais. Mais nous ne pouvons accorder qu'une confiance bien limitée au crédule historien qui nous donnera si souvent occasion de relever d'évidentes erreurs, et de

[1] Voir la liste publiée dans le t. XI d'octobre des *Acta Sanctorum*, p. 841.

[2] *De Morinis*, t. II, l. II, c. XVII, p. 146.

corroborer l'opinion qu'a émise M. Prarond sur l'historien de la Morinie [1].

Nous devons également ranger parmi les faits douteux l'attribution faite à S. Euloge, de l'un des cinq tombeaux qui ont été découverts, le 10 janvier 1697, sous l'autel de l'église de Saint-Acheul [2]. Cette opinion ne s'appuie sur aucune inscription; mais il est juste de remarquer que c'était jadis l'usage d'enterrer les évêques dans le sanctuaire de leur cathédrale; que l'église de Notre-Dame-des-Martyrs était alors la basilique épiscopale; et que, par conséquent, il n'est point improbable que le tombeau découvert derrière le sarcophage du martyr S. Firmin, du côté de l'épître, ait été celui du second évêque d'Amiens.

Pour en terminer avec les conjectures, nous rappellerons qu'au portail Saint-Firmin, à la cathédrale d'Amiens, on remarque, au premier étage du tympan, six prélats en habits pontificaux : on pense que ce sont les six évêques d'Amiens qui, comme le fondateur de cette église, ont été honorés du titre de saints, et que, par conséquent, Euloge figure parmi eux [3]. Cette attribution est en harmonie avec la tradition de notre église qui, chaque année, inscrit en tête de

[1] *Remarques sur la confiance qu'il faut accorder à Malbrancq*; dans le tome VII de *la Picardie*, p. 291.

[2] PONSSEMOTTE DE L'ESTOILE, *Lettre à un curieux sur d'anciens tombeaux*, p. 8.

[3] C'est probablement aussi S. Euloge que représente un tableau de la chapelle de l'Évêché, dépourvu d'inscription, tandis que six autres portent les noms d'évêques d'Amiens qui ont été honorés du culte des Saints.

son *Ordo* que « sept de ses évêques sont honorés du culte des saints ».

Il serait plus exact de dire « *ont été honorés* », puisque S. Euloge ne figure pas dans notre liturgie. Il nous paraît même difficile de préciser l'époque où il aurait été l'objet d'un culte quelconque. Nous avons en vain cherché son nom dans nos anciens calendriers manuscrits du Moyen Age ; il n'est point inscrit dans le catalogue des évêques d'Amiens, rédigé à Corbie, au XII[e] siècle [1], et nous croyons qu'il apparaît pour la première fois dans la liste épiscopale qu'a donnée, au XVI[e] siècle, de Mouchy, plus connu sous le nom de Démocharès [2]. On peut supposer qu'il aura retrouvé le nom d'Euloge, soit dans des litanies, soit dans des Martyrologes du Moyen Age, que nous ne possédons plus, ou dont nous ignorons l'existence. C'est sur son témoignage que l'ancien *Gallia Christiana* et Du Saussay, dans son *Martyrologe gallican* [3], nous disent qu'une église d'Amiens fut consacrée à sa mémoire. Aucune tradition, aucun document ne viennent confirmer cette assertion. Si elle est exacte, il faut tout au moins convenir que le culte de S. Euloge a disparu depuis un temps immémorial, et ne pas croire, comme M. l'abbé Richard, que la chapelle qui lui aurait été dédiée

[1] Comme l'a remarqué M. l'abbé Roze (*Congrès scientifique d'Amiens*, p. 480), son nom est absent du dyptique de la cathédrale, dont les noms épiscopaux ont été reproduits dans un manuscrit de l'an 1120, que possédait le doyen Le Scellier de Riencourt.

[2] *De sacrificio Missæ*.

[3] S. Eulogius, episcopus Ambianensis, confessor, cujus memoriæ venerandæ sacrata est ibidem ecclesia.

« existait encore à son honneur, pendant ces der- « niers siècles [1] ».

Quoiqu'il en soit, la qualification de saint a été donnée à Euloge par Démocharès, Ghinius [2], Cl. Robert, Baronius [3], le P. Daire et Du Saussay. Le chanoine de La Morlière et le nouveau *Gallia christiana* s'abstiennent de lui conférer ce titre.

Euloge mourut probablement vers l'an 367. Quelques-uns de nos historiens locaux fixent sa mort à l'an 350; elle est rejetée à 380 par le jésuite Malbrancq, dont J.-B. de Sachy [4] a si singulièrement métamorphosé le nom, en l'appelant le « cardinal Mallabranca, dominicain ».

Le Martyrologe gallican a rangé Euloge parmi les Aémères. On ignore, en effet, le jour de sa mort : ceux qui l'ont placé au 11 mars ont confondu notre évêque avec un autre S. Euloge, décapité en 829 par les musulmans de Cordoue.

BIBLIOGRAPHIE.

MANUSCRITS : DU CANGE, *Mém. pour l'hist. des Évêques d'Amiens*, n° 1207, suppl. Fr. de la Bibl. imp.— DE COURT, *Mém. chronol.*, t. I, p. 95.

IMPRIMÉS : LABBE et COSSART, *Sacrosancta concilia*, t. II. — SIRMOND, *Concilia antiqua Galliæ*, t. I, p. 12. — BARONIUS, *Annal. eccl. ad ann.* 346, *n°s* 7 *et* 8; 347 *n°* 11. —

[1] *Origines chrétiennes de la Gaule*, p. 60.
[2] *Canonic. sanct. natales.*
[3] *Annotat. ad Martyrol. Rom.*, 25 sept.
[4] *Hist. des évêques d'Amiens*, p. 36.

Gallia christiana, t. x, col. 1151. — LONGUEVAL, *Hist. de l'Église gallicane*, t. I, p. 199. — D. RIVET, *Hist. litt. de la France*, t. I, part. 2, p. 108. — LA MORLIÈRE, *Antiquités d'Amiens*, p. 184. — DAIRE, *Hist. d'Amiens*, t. II, l. 2, ch. II. — MIOLAND, *Actes de l'Église d'Amiens*, t. I, p. 20. — GILLES BOUCHER, *Disputatio hist. de primis Tungrorum episcopis*.— Et les ouvrages de BINTERIM, V. DE BUCK, DU CANGE, HÉFÉLÉ, MALBRANCQ, MANSI, l'abbé RICHARD, DE ROSSI, DE SACHY, etc., cités dans le cours de cette dissertation.

S. ÉVROLS

ABBÉ DE SAINT-FUSCIEN-AU-BOIS.

26 Juillet. — † 600.

Une femme de Beauvais, aussi distinguée par sa piété que par sa naissance, fréquentait depuis longtemps les pèlerinages, s'adonnait aux jeûnes et à l'oraison, dans l'espoir que Dieu, touché de ses prières, mettrait un terme à sa stérilité. Un ange lui apparut, pour lui annoncer qu'elle aurait un fils qu'elle devrait appeler Évrols [1], et dont la vie serait sanctifiée par des vertus éminentes.

Cette prédiction se réalisa bientôt. Le jeune Évrols, dès sa plus tendre enfance, laissa entrevoir les qualités que devait bientôt développer la maturité de l'âge. Enclin à l'obéissance, instinctivement éloigné du mal, porté à la réflexion, il sut préserver sa jeunesse non seulement des attaches criminelles, mais même de cette légèreté qu'on pardonne si vo-

[1] *Ebrulfus*, *Ebrulphus*, *Eberulfus* — *Ebrulphe*, *Evrouel*, *Evrouil*, *Evrouls*, *Evroul*, *Evroult*, *Evroust*, *Evrost*, *Eurost*, *Evraû*, *Evrau*, *Evraud*, *Evroux*, *Evrou*. C'est sous ce dernier nom qu'il est désigné dans le diocèse de Beauvais. — Un abbé d'Ouche, au diocèse de Lisieux, mort le 29 décembre 596, porte le même nom (S. Evroul). — Le village de Vrocourt, près de Songeons, s'appelait jadis *Ebrulfi curtis*, d'où l'on pourrait peut-être conjecturer que c'était là une propriété patrimoniale de S. Evrols.

lontiers à l'efflorescence de la vie. Il concentrait tellement ses affections en Dieu, qu'il résolut d'abandonner ses parents et de se priver de ces affections de famille, qui peuvent parfois amollir l'âme, afin de vivre uniquement dans la charité de Jésus-Christ.

Évrols confia son âme et son intelligence à un pieux serviteur de Dieu qui lui fit accomplir de rapides progrès dans la science et la vertu. On oubliait la beauté de ses traits et l'élégance de ses manières pour admirer l'affabilité de ses rapports, l'éloquence de ses discours et son infatigable ardeur à l'étude des Livres saints. Jamais oisif un seul instant, tantôt il lisait, tantôt il méditait, tantôt il se livrait au salutaire travail des mains, n'interrompant ses occupations que pour prendre, vers le soir, un modeste et unique repas.

Le fervent disciple ne quitta son maître que pour revêtir l'habit monastique. Il se construisit, non loin de Beauvais, une cellule et une petite chapelle, désignée longtemps sous le nom d'*Oratorium* que le temps a modifié en celui d'Oroer [1]. Il n'y fut pas

[1] C'est, du moins, l'opinion la plus accréditée. Oroer est situé à deux lieues de Beauvais, dans le canton de Nivillers. Quelques écrivains, se basant sur ces expressions un peu élastiques *prope muros bellovacenses*, ont pensé qu'il s'agissait du Mont Capron. Les découvertes de substructions, faites à Oroer au XVII[e] siècle, la tradition locale, l'autorité des principaux historiens du Beauvoisis, tout nous semble se prononcer en faveur d'Oroer. C'est sur l'emplacement de l'oratoire d'Évrols que fut érigé le monastère dont Ste Angadrème fut la première supérieure. Cette abbaye, détruite par les Normands en 851, fut reconstruite en 1036, à un autre endroit, et prit le nom de Saint-Paul. Voir l'*Hist. de l'abbaye de Saint-Paul de Beauvais*, par M. Deladreue, dans le tome VI des *Mém. de la Soc. acadèm de l'Oise*.

longtemps seul ; de nombreuses cellules vinrent se grouper autour de la sienne, et la retraite du reclus se changea en une espèce de monastère.

Ravigue ou Radingue, évêque de Beauvais, appréciant les vertus d'Évrols, lui conféra le diaconat et, bientôt après, le sacerdoce, malgré les résistances de sa modestie. Les malades, les aveugles, les possédés, les lépreux éprouvaient souvent les miraculeux effets de ses intercessions ; la guérison de plusieurs grands personnages attira sur lui la vénération du roi et de ses leudes.

Une nuit qu'il dormait, il vit en songe un troupeau de brebis égarées et sans pasteur, et il entendit ces paroles : — « Homme de Dieu, pourquoi laisses-tu ainsi se disperser tes ouailles? » — Le sens de cette vision lui fut bientôt expliqué [1]. D'après les conseils de Frédégonde, qui vénérait profondément notre Saint, les grands du palais le choisirent pour gouverner l'abbaye de Saint-Fuscien-au-Bois, près d'Amiens, dont les moines étaient privés de pasteur [2].

[1] Les songes sont très-fréquents dans les légendes : l'Écriture sainte nous en offre aussi de nombreux exemples (Abimélech, Jacob, Laban, Joseph, Salomon, Daniel, Judas Machabée, S. Joseph, etc.). « Il n'est permis à personne, dit le cardinal Bona (*Du Discernement des esprits*, ch. XXI) de douter que Dieu n'envoye des songes aux hommes, quelquefois intelligibles et clairs, quelquefois obscurs et remplis d'énigmes, mais toujours vrais. Ou Dieu élève l'âme par ses songes à quelque connaissance surnaturelle, ou il instruit de ce qu'il doit faire, en imprimant dans l'imagination les formes et les ressemblances des choses, soit immédiatement par lui-même, soit par le ministère de ses anges. »

[2] Palatii proceres hunc Dei famulum monachis patre *suo* destitutis abbatem præficere decreverunt. — Ces expressions sembleraient prouver que les moines de Saint-Fuscien venaient de perdre

Évrols, obligé de céder à la contrainte, se laissa conduire dans la contrée que S. Fuscien et S. Victoric avaient arrosée de leur sang [1]. Tout en regrettant les lieux où il avait goûté si longtemps la paix du Seigneur, il s'occupa activement de régler la vie et les usages des moines. Se considérant comme le moindre d'entre eux, il aimait à remplir les plus humbles fonctions et réalisait littéralement cette parole du divin Maître : « *Quiconque voudra être le premier d'entre vous, doit se faire votre serviteur* ». (Matth. x, 44).

Un jour, qu'il se promenait avec les moines de Saint-Fuscien, et que, selon sa coutume, il s'entretenait d'un passage de la sainte Écriture, un homme du nom de Darius [2], aveugle et possédé du démon, se précipita à sa rencontre, en grinçant des dents et en poussant d'horribles rugissements. L'homme de Dieu, touché de compassion, fit aussitôt cette prière : — « Seigneur Jésus-Christ, ô lumière éternelle, devant qui tous les genoux fléchissent, ô vous qui, par l'efficacité de votre mort, avez dompté l'ennemi du genre humain, dissipez les ténèbres qui enveloppent ce malheureux et chassez l'usurpateur qui s'est emparé de son esprit ».— A l'instant même, l'aveugle recouvra la vue et fut délivré de ses obsessions.

leur abbé. D'un autre côté, il est dit plus loin qu'Évrols leur donna un règlement, d'où on pourrait conclure qu'il fut leur premier abbé ; entre les deux inductions contradictoires qu'on peut tirer de ces passages, le doute nous paraît permis : aussi n'avons nous point qualifié S. Évrols de *premier* abbé de Saint-Fuscien.

[1] A Saint-Fuscien, dans le canton de Sains.

[2] Les anciens bréviaires de Beauvais l'appellent *Clarius*.

C'est sur l'autorité des passages que nous venons d'emprunter au biographe anonyme de S. Évrols, que se sont fondés les historiens [1] qui font remonter au VI[e] siècle l'origine de l'abbaye de Saint-Fuscien-au-Bois. D'autres écrivains [2], n'ayant aucune confiance dans cette légende du XII[e] siècle, ne croient pas que notre abbaye picarde puisse revendiquer une date plus ancienne que celle de 1105, époque fixée par la charte de fondation d'Enguerrand de Boves [3]. Enfin, d'autres historiens ont cru que l'érection primitive remontait à l'an 880 [4]. M. Charles Salmon, à l'occasion de ces divergences chronologiques, fait une supposition qui nous paraît acceptable : « Ne pourrait-on pas dire que l'abbaye fondée à Saint-Fuscien, à la fin du VI[e] siècle, par Chilpéric ou Frédégonde, aurait été dévastée par les Normands en 860, réédifiée en 880, puis ruinée une seconde fois en 925, époque à laquelle elle resta détruite jusqu'à Enguerrand de Boves, en 1105 [5] ? »

S. Lucien, premier évêque de Beauvais, apparut à S. Évrols pour lui ordonner de lever le corps de son ancien compagnon de supplice, S. Maxien, qui gisait ignoré à Montmille [6], là où il avait reçu la

[1] MABILLON, le chanoine VILLEMAN, le P. DAIRE, M. Charles SALMON, etc.

[2] LE COINTE, LONGUEVAL, BAILLET, GODESCARD, etc.

[3] L'original est conservé aux Archives du département. Ce texte a été publié dans les *Instrumenta* du *Gallia christ.*, x, col. 299. Il est à remarquer que cette charte ne fait aucune allusion à un établissement antérieur.

[4] D. BEAUNIER et LENGLET DUFRESNOY.

[5] *Notice historique sur l'ancienne abbaye de Saint-Fuscien*, p. 4.

[6] Le pèlerinage de Montmille, près de Beauvais, interrompu par la Révolution, a été rétabli, en 1861, par Mgr Gignoux.

gloire du martyre, et de réunir ses restes aux siens. Après s'être mis en prière, Évrols se rendit à Montmille avec ses moines, creusa la terre, trouva un sépulcre d'où émanèrent de divines odeurs, et exécuta l'ordre qui lui avait été prescrit [1]. Cette *invention* fut accompagnée de plusieurs guérisons miraculeuses.

M. Richard [2] émet l'hypothèse que S. Évrols pourrait être l'auteur de la plus ancienne Vie de S. Lucien, remaniée plus tard par Odon, évêque de Beauvais; mais il ruine lui-même sa conjecture, en disant plus loin (page 667), que les Actes primitifs de S. Lucien remontent à l'an 431. S'il en est ainsi, ce document ne saurait être attribué à S. Évrols qui vivait à la fin du VI[e] siècle.

Une charte de Chilpéric I[er] nous apprend que c'est à cette époque que remonte la fondation de l'abbaye de Saint-Lucien, et la tradition ajoute que S. Évrols en aurait été le premier supérieur, tout en conservant le gouvernement des monastères de l'Oratoire et de Saint-Fuscien-au-Bois. Voici le passage le plus important du diplôme royal. « ... Dodon, vénérable évêque de Beauvais, et notre cher Évrols abbé, ainsi qu'un grand nombre de nos fidèles sujets, ont supplié notre sérénité de réédifier à nos frais

[1] Bien que notre légendaire n'en dise rien, on doit supposer que le corps de S. Julien qui se trouvait avec celui de S. Maxien fut également transféré près de la sépulture du premier évêque de Beauvais, et que cette translation ne fut faite par Evrols qu'avec le consentement et la participation de Dodon. M. Delettre suppose même que cet évêque de Beauvais était en relation d'intimité avec Évrols.

[2] *Origines chrétiennes de la Gaule*, p. 312.

une église qui avait été jadis construite près des murs de Beauvais, en l'honneur de S. Pierre et de S. Lucien, martyrs, laquelle a été pillée et détruite par les païens : ce qui nous fait d'autant plus volontiers accéder à cette requête, c'est le récit qui nous a été fait que le glorieux martyr S. Lucien est apparu à Évrols et l'a pressé de retirer de Montmille, où il gisait ignoré, le corps de S. Maxien, qui avait partagé la gloire de son martyre, et de le déposer à côté de lui dans la même église ; et que, depuis l'exécution de cet ordre, beaucoup de miracles éclatants se sont opérés par l'intercession de ces saints martyrs. C'est pourquoi, nous ordonnons que ladite église soit réédifiée par la munificence de notre libéralité, appropriée au service divin et qu'une communauté de cénobites y soit établie [1]. »

[1] « Cette charte, dit M. Delettre (*Hist. du diocèse de Beauvais*, I, 220) a beaucoup occupé les savants. Ceux qui en ont vu l'original ont reconnu dans le fonds et dans la forme les caractères d'une incontestable authenticité ; mais la comparaison des dates entre elles leur a rendu cette authenticité suspecte. D'abord cet écrit marque les années à partir de l'Incarnation, ce que ne faisaient point les rois de cette époque, qui ne marquaient les dates que par les années de leur règne : ensuite, il marque l'an 606, indiction 9[e], comme étant le 22[e] du règne de Chilpéric : or, Chilpéric ayant commencé à régner en 561, la 22[e] année de son règne concordait avec l'an 583, indiction 1[re], et non avec l'an 606 ; d'ailleurs Chilpéric étant mort en 584, il ne pouvait plus délivrer de diplôme en 606. Cependant cette difficulté s'évanouit devant un examen plus attentif ; l'encre évidemment moins ancienne avec laquelle avait été écrite la date *DCVI indict. IX* fit reconnaître qu'une main plus récente avait mal à propos fait cette incohérente addition ; dès lors, il ne reste plus de doute sur l'authenticité de cette charte ». Voyez sur cette question les *Annales* de LE COINTE, qui rejette à tort cette charte à l'an 716, sous le règne de Chil-

Si l'on admet l'authenticité de cette charte et la véracité de la tradition qui s'y rattache, il faut en conclure que l'église de Saint-Lucien fut dédiée par Dodon, vers l'an 585, et que la direction du monastère fut confiée à Évrols.

Le saint abbé avait coutume de rendre le bien pour le mal. Il apprit, un jour, par ses moines qu'un larron s'était introduit nuitamment dans sa cellule [1], et avait dérobé tout ce qu'elle contenait. Bien loin de s'affliger, il consola les religieux attristés, en leur rappelant qu'il faut toujours prier pour ses ennemis. Quelque temps après, le voleur, possédé du démon, rapporta ce qu'il avait pris. S. Évrols rendit grâces à Dieu et, par ses prières, délivra ce pécheur de ses obsessions [2]. Il opéra encore le même prodige en se rendant au pèlerinage de Saint-Martin de Tours.

Le vénérable vieillard, se trouvant à Oroer et sentant approcher sa fin, réunit ses religieux autour de lui et leur annonça qu'il allait les quitter pour un monde meilleur. Quelle ne fut point leur douleur, lorsqu'ils virent se réaliser la prédiction qui les avait tant affligés ! S. Évrols mourut le 25 juillet,

péric III ; SIMON *Correct.* page 2 ; les *Annales bénédictines*, t. I, p. 189 ; et surtout les observations de Guillaume Cuper dans les *Acta sanctorum*, 25 Juillet.

[1] Était-ce à Saint-Fuscien, à Oroer ou à Saint-Lucien ? Le texte n'en dit rien.

[2] Les hagiographes modernes, comme ceux du Moyen-Age, ont parfois la mauvaise habitude de broder des détails d'imaginations sur le texte primitif. Ainsi l'auteur du *Martyrologe gallican* nous dit au sujet de ce vol : « Immemorque injuriæ *cum pacis osculo dimittens*, admonuerit ut ab infausto vitiorum tramite ad viam justitiæ et salutis quantocius se converteret ».

vers l'an 600. De suaves odeurs s'exhalèrent de son corps, qui fut inhumé dans l'oratoire qu'il avait fondé et qui devait plus tard porter son nom.

« Sa puissante influence, dit M. l'abbé Sabatier [1], n'a pas été restreinte aux abbayes qu'il dirigeait. Elle s'est fait sentir au dehors de ces établissements religieux. Son langage, puisé à la divine source du Christianisme, jeta une vive lumière sur les notions du droit et du devoir, obscurcies par l'effet d'une conquête encore récente et de plusieurs invasions successives. L'exemple de sa vie humble, chaste, mortifiée, charitable, ne put manquer de toucher les cœurs des barbares, et d'adoucir leurs mœurs aussi dissolues que sanguinaires. On sait que la reine Frédégonde elle-même le vénérait comme un saint. Évrou n'a donc pas seulement initié d'humbles religieux à la pratique de la vie et des conseils évangéliques, il a préparé à nos pères les bienfaits de la civilisation chrétienne. »

RELIQUES ET MIRACLES POSTHUMES.

Quelques années après la mort de S. Évrols, une pieuse et noble femme, nommée Théolène ou Thieulaine, lui érigea un riche tombeau, qu'abrita bientôt une église, bâtie par Robert, évêque de Paris, disent la plupart des historiens [2], mais plus probablement par Chrodebert, père de Ste Angadrème [3]. Un couvent de femmes s'éleva à l'ombre de ce sanctuaire. Ste Angadréme, qui en fut la première abbesse,

[1] *Vie des Saints du Diocèse de Beauvais*, p 252.
[2] *Gallia christiana*, MM. Graves, Delettre, etc.
[3] L'abbé Deladreue, *Notice sur l'abbaye de Saint-Paul.*

éprouva l'efficacité de l'intercession de S. Évrols : un jour, ayant tiré ses reliques de leur tombeau, pour conjurer un incendie qui commençait à dévorer une partie de l'abbaye, leur présence arrêta soudain l'envahissement des flammes. Le corps du saint fut remis dans son tombeau, enveloppé avec des aromates dans des linges blancs et des étoffes de soie.

Une hymme de l'office de Ste Angadrème, célèbre ainsi ce miracle :

Crebra festinas tumulos adire
Martyrum, spirat rediviva bustis
His fides ; sacræ nova carpis inde
Semina flammæ.

Dum tuam mentem sacer urit ardor,
Elevans artus aridos Ebrulfi,
Impetum flammæ cohibes voracem
Inclyta signis.

Au moment de l'invasion des Normands, vers l'an 838 [1], les reliques de S. Évrols, ainsi que celles de Ste Angadrème, furent transférées à la cathédrale de Beauvais. Elles furent portées, en 1069, à la dédicace de l'église Saint-Quentin de Beauvais, à laquelle assistait Gui, évêque d'Amiens (D'ACHERY, *Spicileg.*, éd. in-f°, t. I, p. 135).

L'auteur d'un *livre des Miracles de S. Évrols*, écrit au XV[e] siècle [2], nous rapporte les faits suivants :

C'était en 1457 ; un pieux et recommandable citoyen de Beauvais, nommé Nicolas Pamphon, était marié depuis quatorze ans, sans avoir eu de progéniture. Ces époux désolés imploraient sans cesse Dieu et S. Évrols pour qu'ils fissent cesser cette regrettable stérilité. Le bienheureux apparut une nuit à Nicolas et lui annonça qu'il aurait bientôt un fils. Ce fervent chrétien, sans mettre un seul instant en doute la réalité de cette prédiction, alla s'agenouiller dans la cathédrale, et rendit grâce au saint abbé, dont les

[1] Mabillon dit vers l'an 850.
[2] Apud BOLL. 25 juill.

reliques étaient exposées à la vénération des fidèles. Il devint père dans le cours de l'année et, pour témoigner sa reconnaissance, il fit à l'église de grandes libéralités pour la construction d'une nouvelle châsse. Ses dons ne suffisant point, on sollicita les offrandes des fidèles, en promenant par tout le diocèse et même dans ses environs, les reliques de S. Évrols. Entre Beauvais et Montdidier, à Quimquempoix, une pauvre veuve, nommée Radolpha, âgée de 92 ans, aveugle, impotente, chargée d'infirmités, se fit porter près de la châsse, et recouvra la santé et la vue.

Près de Pontoise, un prêtre qui, depuis quatre ans, souffrait horriblement de la pierre, sans que l'art des médecins ait pu soulager ses douleurs, fut guéri par l'intercession du saint.

A Caudebec, une jeune fille possédée du démon fut amenée par ses parents auprès de la châsse. Enchaînée par des liens de fer, comme c'était la coutume [1], écumant de rage, elle éprouva bientôt la merveilleuse intercession de S. Évrols et recouvra complétement la liberté de son esprit.

Notre chroniqueur ajoute que les reliques du saint opérèrent encore beaucoup d'autres prodiges dans les campagnes, les châteaux et les villes, et que surtout elles mirent fin à la stérilité des femmes qui les avaient invoquées avec un véritable esprit de foi.

Le corps de S. Évrols a disparu de la cathédrale de Beauvais pendant les troubles de 1793.

CULTE ET LITURGIE.

S. Évrols est patron secondaire du diocèse de Beauvais, où on l'appelle *Évrou*. L'église d'Oroer est sous son vocable ; une chapelle lui était dédiée dans l'église abbatiale de Saint-Paul de Beauvais.

On célébrait jadis sa fête à l'abbaye de Saint-Fuscien-au-Bois. Sa mémoire était complétement oubliée dans ce

[1] Manicis, sicut tales solent, alligata ferreis.

village, avant que M. Salmon l'eût remise en honneur par la publication de ses *Vies des saints Fuscien, Victoric, Gentien et Évrols* (1853).

Le nom du saint abbé de Picardie est inscrit dans les martyrologes d'Usuard, de Du Saussay, de Chastelain, etc.

L'église de Beauvais célèbre sa fête sous le rite double, au 26 juillet, bien que tous les anciens calendriers soient d'accord pour placer sa mort au 25 de ce mois.

Nous empruntons au *Propre* du diocèse de Beauvais l'hymne suivante :

Ebrulfum nemoris pangimus incolam
Certo consilio quem Deus abdidit,
Ne contagio sæcli
Mores læderet integros.

Æternas ut opes certaque gaudia
Securus rapiat, deserit omnia :
Totus viluit orbis
Dum cœlestia cogitat.

Quos mundi dubiis casibus eripit,
Prudenti sociat discipulos fugæ ;
Præcedensque per arctam
Omnes ire docet viam.

Illis summa fuit gloria despici,
Illis divitiæ pauperiem pati,
Illis summa voluptas
Longo supplicio mori.

Fac nos, summe Deus, quæ patimur mala,
In pœnam scelerum ferre libentius,
Et, tellure relicta,
Immortalia quærere.

Æternus sit honos ingenito Patri
Sit par unigenæ gloria Filio ;
Sacri nexus amoris,
Laus compar tibi, Spiritus. Amen.



ICONOGRAPHIE.

Un vitrail du chœur (XIVe siècle), à la cathédrale de Beauvais, nous montre S. Évrols vêtu d'une tunique grise et de la coule monastique. Il tient sous le bras gauche une crosse à volute dorée, et présente des deux mains un livre où sont écrites les premières paroles du *Credo*. Le nom de S. EVROST se lit en lettres majuscules sous les pieds du saint.

On voit encore, dans un autre vitrail du XVIe siècle, S. Evrols revêtu d'habits sacerdotaux, couronné d'un nimbe vert. Il tient de la main gauche une crosse d'argent à croisillon d'or. (M. l'abbé BARRAUD, *Description des vitraux du chœur de la cathédrale de Beauvais.*)

BIBLIOGRAPHIE.

La Vie de S. Évrols, mentionnant la translation de ses reliques à Beauvais, est évidemment postérieure au IXe siècle ; il est probable qu'elle ne remonte pas au delà du XIIe. Certains détails paraissent calqués sur la vie de S. Aubin, écrite par Fortunat, ce qui doit nous mettre en garde contre l'autorité de cette légende. Elle a été publiée par Mabillon (*Act. SS. Ben. sæc.* I, p. 366) et par Guillaume Cuper dans les *Acta sanctorum* (25 juillet, page 192). Le savant bollandiste y a joint un livre de miracles, rédigé au XVe siècle.

Il est assez singulier que le P. Lelong et le P. Daire, en parlant de notre Évrols, aient renvoyé à Surius qui n'a point publié la vie de ce saint abbé, mais celle de S. Évroul, abbé d'Ouche (29 déc.).

La Vie de sainte Angadrème (14 oct.), ainsi que la charte de Chilpéric Ier dont nous avons parlé, nous fournissent

quelques détails sur le saint fondateur du monastère de l'Oratoire.

Outre ces documents et les ouvrages cités de MM. BARLAUD, DELADREUE, DELETTRE, SABATIER, SALMON, etc., nous avons consulté :

MANUSCRIT : Le P. DAIRE, *Histoire du doyenné de Moreuil.*

IMPRIMÉS : Les anciens Bréviaires de Beauvais. — GONONI, *Vitæ patrum Occident.*, p. 249. — MALBRANCQ, *de Morinis*, t. I, l. IV, c. 37.—LE COINTE, *Annal. Eccl. Franc.*, t. IV, p. 62, 330, 580, 626. — *Gallia christ. nov.*, IX, 779, 1812 ; X, 1302, — MABILLON, *Annal. ben.*, I, 138. — LONGUEVAL, *Hist. de l'Égl. gall.*, II, 408. — *Proprium Eccles. Bellov.* — Les recueils hagiologiques de H. MÉNARD, BAILLET, GODESCARD, PÉTIN, GUÉRIN, etc.

FIN DU PREMIER VOLUME.

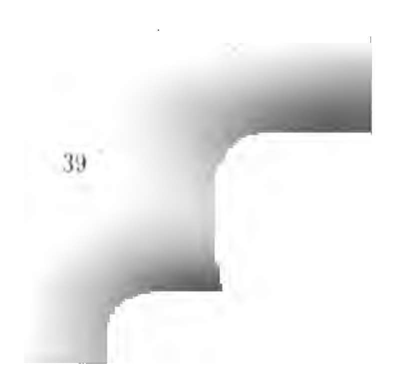


TABLE DES ARTICLES

CONTENUS DANS LE TOME PREMIER.

Arras. — Typographie Rousseau-Leroy.

AVIS

Le tome deuxième paraîtra en 1869; le troisième,
le dernier en 1871. Les souscripteurs sont priés d'ac
l'auteur un mandat de poste de 7 fr., dans le courant
où ils auront reçu chaque volume.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Manuel d'Archéologie nationale. Paris, Périsse,
1851 . . . .

Glossaire du patois picard ancien et moderne, Pari
Techener, 1851 . . . .

Revue de l'Art chrétien, Recueil mensuel d'archéolo
ligieuse (douze volumes ont paru). On s'abonne,
annuel de 15 fr., à Paris, chez Putois-Cretté, rue d
baye-Saint-Germain, 13.

Un grand nombre de Notices sur l'histoire et les
ments de la Picardie, sur des questions d'archéologie,
dition, de liturgie, de peinture, d'iconographie, d'hagiog
l'histoire ecclésiastique, etc., etc.